SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

5775-90. — Corbeil. Imprimerie Crété

SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

1830-1832

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS

CLAUDE DE BARANTE

IV

17145
12/8/22

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1894

Droits de reproduction et de traduction réservés.

SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

I

Août 1830-Mars 1831 (1).

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Rochecotte, 8 août 1830.

Vos Seigneuries me paraissent avoir été un peu ahuries et pas mal empêtrées. Ce n'était cependant le

(1) Événements d'août 1830 a mars 1831. — Formation du premier ministère de la monarchie de Juillet : M. Dupont (de l'Eure) à la justice, le comte Gérard à la guerre, le duc de Broglie à l'instruction publique et aux cultes, M. Guizot à l'intérieur, le baron Louis aux finances, le comte Molé aux affaires étrangères, le comte Sébastiani à la marine, MM. Laffitte, Casimir Perier, Dupin aîné, le baron Bignon ministres sans portefeuille (11 août). Le ministère se divise en deux fractions : le parti de la résistance et le parti du mouvement; impuissance qui en est la conséquence. — Violences de la presse et des clubs, nombreuses manifes-

moment ni pour l'un ni pour l'autre ; mais le dieu de l'à-propos ne se manifeste qu'à ses élus. Le bon sens

tations séditieuses à Paris et en province, détresse des affaires, malaise général. — Incertitudes et impopularité de la Chambre. — Velléité de réaction dans le public, et dans une partie du ministère. — Discussion sur les clubs à la Chambre : le ministre de l'intérieur, tout en cherchant à ménager l'opinion extrême en lui laissant entrevoir une modification prochaine de l'article 291, déclare que tant que l'ordre public l'exigera il saura faire usage des lois existantes (23 septembre). — La population disperse elle-même le club des Amis du peuple (25 septembre). — Méfiance des cabinets étrangers contre l'ordre de choses nouvellement établi en France. — Devant l'attitude belliqueuse des révolutionnaires ils songent à reformer la Sainte-Alliance. — Affirmations pacifiques du roi. — Les puissances reconnaissent successivement son gouvernement, mais non sans réticences et non sans manifester leurs craintes pour l'avenir. — Révolution de Belgique. — Insurrection de Bruxelles (25 août). La lutte s'étend aux provinces, l'armée hollandaise est partout repoussée, les Belges constituent un gouvernement provisoire et proclament leur indépendance. — Le roi des Pays-Bas demande le secours des alliés en invoquant les traités de 1815. — La France proclame le principe de non-intervention et M. Molé avertit M. de Werther, ambassadeur de Prusse, que si l'armée prussienne entre en Hollande l'armée française occupera la Belgique. — Notre représentant à Londres, M. de Talleyrand, déclare au gouvernement anglais que la France répudie toute pensée de s'incorporer la Belgique ou d'y établir un prince français, qu'elle ne désire que la constitution d'un État neutre et indépendant et reconnaît à l'Europe le droit de régler diplomatiquement la situation de la Belgique. — Devant l'accord de l'Angleterre et de la France, pour condamner toute intervention, la Prusse, l'Autriche et la Russie con-

me paraît vraiment être réfugié au coin des rues. La Chambre des pairs est si peu comptée qu'il est à

sentent à soumettre à la conférence de Londres la question belge. — La Chambre des députés met en accusation le dernier ministère de Charles X. — Débats divers sur la magistrature. — Attribution au juge du jugement des délits de la presse, et des délits politiques. — Secours de trente milions accordé au commerce. — Rapport sur la proposition de M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort en matière politique. — La Chambre vote une adresse au roi pour lui demander de reviser en ce sens le code pénal (8 octobre). — Le roi, instigateur caché de cette proposition destinée à sauver les ministres de Charles X d'une condamnation capitale, répond qu'il s'associe de grand cœur au vœu de l'assemblée. — Fureur des révolutionnaires qui excitent le peuple à demander la tête des accusés. — Émeute des 17 et 18 octobre. — Proclamation de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, où il semble blâmer la démarche de la Chambre en faveur de l'abolition de la peine de mort et par conséquent le ministère qui l'a soutenue. — Dissidences dans le cabinet sur la conduite à tenir vis-à-vis du préfet de la Seine. — M. le duc de Broglie et M. Guizot veulent se dégager des compromissions d'un ministère dont le discrédit s'accroit de jour en jour. — Ils conseillent au roi de faire l'épreuve de la politique de laisser aller. — MM. Casimir Perier, Molé, Louis et Dupin, les suivent dans leur retraite. — Ministère du 2 novembre : M. Laffitte, président du conseil, ministre des finances; le maréchal Maison, ministre des affaires étrangères ; M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux; le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur ; M. Mérilhou, ministre de l'instruction publique et des cultes, le maréchal Gérard, ministre de la guerre ; le général Sébastiani, ministre de la marine. — Le 17 novembre, les maréchaux Maison et Gérard sont remplacés, l'un par le général Sébastiani, l'autre par le

craindre qu'on ne veuille s'en passer tout à fait, et s'il était possible, pour la stabilité de ce qui s'est si admi-

maréchal Soult, et le comte d'Argout prend la marine. — M. Casimir Perier est nommé président de la Chambre (11 novembre). — Procès des ministres. — Agitation violente. — Arrêt de la Chambre des pairs (21 décembre). Exaspération des révolutionnaires de ne voir prononcer aucune condamnation capitale. — Émeutes. — Faiblesses, vis-à-vis du parti du désordre, de MM. de La Fayette, Odilon Barrot, Dupont (de l'Eure), pendant ces derniers événements. — M. de La Fayette donne sa démission de commendant général des gardes nationales, et M. Dupont (de l'Eure) de ministre de la justice; il est remplacé par M. Mérilhou auquel M. Barthe succède à l'instruction publique. — Le péril extérieur s'aggrave. — Heureuse action du roi pour y remédier. — La conférence de Londres invite les parties belligérantes à une suspension des hostilités en leur assignant pour ligne de démarcation les frontières des Provinces-Unies telles qu'elles étaient avant 1814 (4 novembre). Le Congrès national réuni à Bruxelles, proclame l'indépendance de la Belgique (18 novembre), adopte comme forme de gouvernement la monarchie constitutionelle (22 novembre), prononce la déchéance de la maison d'Orange-Nassau et son exclusion perpétuelle de tout pouvoir en Belgique (24 novembre). — Protocole du 20 décembre convoquant à Londres des commissaires du gouvernement provisoire pour être consultés et entendus. — Protestation de la Hollande contre cet acte, qui semble reconnaître les faits accomplis. — Les Belges, mécontents de ne point se voir attribuer le Luxembourg et le Limbourg, protestent également contre le protocole du 20 décembre. — Protocole du 10 janvier 1831 déterminant les bases de la séparation de la Belgique et de la Hollande et garantissant à la Belgique sa neutralité et l'inviolabilité de son territoire. — Les Belges cherchent un roi. — Élection du

rablement improvisé, de pouvoir la congédier, on ferait très bien de vous souhaiter le bonjour. Sérieusement je suis indignée de voir que le Luxembourg, appelé à faire des merveilles, se soit si platement conduit. Nous aurons un roi par le peuple au lieu de l'avoir par les Chambres, et c'est terriblement différent. Dieu veuille qu'on permette à la Chambre haute de vivoter à

duc de Nemours. — Louis-Philippe refuse la couronne pour son fils. — Insurrection en Pologne (29 novembre 1830). — Sympathies de l'opinion publique en France pour cette cause. — Impuissance de l'action diplomatique tentée en sa faveur. — Des insurrections éclatent dans l'Italie centrale (février 1831). — L'Autriche veut intervenir. — Proposition d'une conférence à Rome. — Exaltation croissante du parti révolutionnaire en France, ses attaques contre la politique pacifique du gouvernement. — Propagande insurrectionnelle ; ménagements du ministère pour le parti belliqueux. — Troubles à la Sorbonne et dans les collèges. — Émeutes du 14 et du 15 février, sac de Saint-Germain-l'Auxerrois sous prétexte qu'on veut y célébrer un service anniversaire de la mort du duc de Berry. — Destruction de l'archevêché. — Inaction du gouvernement. — Scandale produit dans l'opinion. — Débats à la Chambre sur les derniers événements, attitude incertaine de M. Laffitte. — Il est abandonné par le Parlement, le roi et ses collègues, mais il ne veut pas comprendre qu'il doit se retirer. — M. Casimir Perier reçoit et accepte la mission de former un cabinet (11 mars). [Les très courts résumés placés en note au début de chaque chapitre de ce volume sont, en grande partie, empruntés aux sommaires de l'*Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, par Victor Nouvion ; de l'*Histoire de la monarchie de Juillet*, par Paul Thureau-Dangin ; de l'*Annuaire historique universel*, par C. Lesur.]

C. B.

l'ombre de la Chambre basse ; peut-être, lorsque nos enfants entreront au Sénat sauront-ils reprendre une position imposante, mais pour une génération de pairie, je l'en défie. Je vous avoue qu'à côté de ces considérations-là, l'aigreur plus ou moins vive de la société, les allures plus ou moins bourgeoises de la nouvelle cour pâlissent et ne m'amusent guère. Les premières s'effaceront comme celles de la restauration se sont effacées; les secondes se modifieront par l'habitude; les uns apprendront la politesse et les autres sortiront du factice et du convenu par plus de simplicité et de bonhomie. Du reste, vous savez que j'aimais le Palais-Royal et que je détestais les Tuileries ; ainsi, sans le chagrin que me fait la Chambre des pairs qui me tient au cœur et à l'esprit, je serais parfaitement satisfaite.

J'ai beaucoup regretté de ne pas m'être trouvée à Paris; la nouvelle des troubles, l'interruption des communications, la fin miraculeuse de la lutte, tout s'est succédé avec une telle rapidité que je n'ai pu placer mon départ dans les trois journées où il eût été à propos. Le quatrième jour, grâce à l'agitation, à l'inquiétude, à l'émotion, à la joie, à l'excessive chaleur, à l'espèce de bureau de nouvelles qui s'était, pour tous les environs, établi chez moi, la fièvre m'a pris, elle m'a quittée maintenant, mais j'ai été assez malade, et je n'aurais pas pu me mettre en route. M. de Talleyrand me dit de rester ici; il me paraît que ses projets à lui-même sont assez vagues encore, et j'attends de connaître sa résolution pour prendre la mienne. Notre canton s'est très bien montré, malgré le voisinage des mauvaises têtes du Poitou et de la Vendée. On prétend autour de moi

que je n'y ai pas nui, cela se pourrait, car il est certain que si la victoire eût tourné différemment il y aurait eu du fagot dans mon affaire. Maintenant nous sommes les gens les plus pacifiques du monde. Nous prêtons à M. de Peyronnet (1) *Montesquieu* et à M. de Chantelauze l'*Histoire d'Angleterre*; ce sont là les livres qu'ont demandé ces messieurs. M. Guernon de Ranville, malgré les souvenirs de l'instruction publique, ne cherche point encore les distractions littéraires. Vous voyez que Tours a été une vraie souricière ministérielle; la garde des souris est entre bonnes mains, M. d'Entraigues (2) réussit fort bien : s'étant trouvé ici dans les jours de la crise, il a pu juger le pays et cela ne lui sera pas inutile.

Si vous me pardonnez ma sainte colère contre MM. les pairs, écrivez-moi et dites-moi quelle figure à Paris. Je ne suis pas femme pour rien et après avoir admiré avec enthousiasme les grandes merveilles de notre régénération française, j'ai bien envie d'un peu de détails et presque du commérage de la chose, car où n'y en a-t-il pas? Comment MM. Decazes, de Sainte-Aulaire, Molé, Guizot, Sébastiani, Bertin de Vaux se trouvent-ils de tout ceci? Je ne vous questionne pas sur M. Royer, je crois le deviner! Et le salon de madame de Broglie, et celui de madame Guizot? Le grand hôtel du ministère lui fait-il autant de plaisir que les panaches roses de sa corbeille?

(1) MM. de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon de Ranville, venaient d'être arrêtés à Tours et dans les environs. C. B.

(2) Le nouveau préfet d'Indre-et-Loire. C. B.

Rochecotte, 18 août 1830.

Vous m'avez écrit une lettre toute curieuse, tout animée, tout aimable. Elle me fait comprendre Paris, je vous en remercie, et je veux le faire aujourd'hui du fond de ma province, afin de n'avoir qu'à reprendre le fil de mes questions quand je serai à Paris. Je compte y arriver au plus tard le 1er septembre. Tâchez que je vous y voie beaucoup. Cela me sera doux et nécessaire. Je suis bien de votre avis ; la publicité de la Chambre des pairs sera son salut. J'irai vous écouter avec grand intérêt et y mener Louis pour qu'il y apprenne ce que j'espère qu'il aura à faire un jour.

Je suis convaincue que M. Molé aura une attitude fort convenable, que son esprit fin et pénétrant, ses belles façons feront parfaitement. Voulez-vous lui dire que ce n'est que quelques heures après le départ de la lettre que je lui ai écrite que j'ai su qu'il était ministre. Il pourrait croire que c'est par affectation que je ne lui en ai pas parlé. Je crois tout ce que vous me dites sur les individus. Les noms propres que je vois dans les journaux ne témoignent que trop du hourvari dans lequel ce pauvre Guizot est placé, sans même se douter que tout se ressent de la plus étrange précipitation. Je suis bien aise que la préfecture de Tours ait échappé au mauvais hasard d'un petit journaliste ou d'un petit professeur. Elle est confiée à quelqu'un de fort habitué à l'administration, qui a l'esprit large et la main ferme, et qui, jusqu'à présent, convient tout autant à l'archevêque qu'à vos électeurs en blouse. Il a fait entendre à l'un qu'il fallait que la procession de l'Assomption se fît dans l'intérieur de l'église, et aux autres qu'il ne fallait pas crier : « A bas la calotte ! »

Le général Ornano nous convient aussi fort bien, et il ne nous manque que d'être débarrassé de nos trois ex-ministres, sur lesquels personne de Paris ne veut répondre un mot.

P.-S. — J'ai écrit à M. Royer-Collard l'autre jour. Il a une dignité et une pureté naturelles qui font que tout ce qui serait une complication pour les autres devient simple pour lui.

Middleton, 13 octobre 1830.

Je vous remercie d'avoir songé à m'écrire; le mouvement politique de Paris est au moins aussi envahissant que tout celui dans lequel les devoirs de société et ma curiosité m'entraînent ici. Trouvons cependant tous deux le temps de nous écrire, mon très aimable ami; racontez-moi Paris, il m'intéresse infiniment plus que Londres, malgré les merveilles et les prodiges qui y abondent. S'il y avait ici du soleil pour les éclairer, et qu'il y eût dans la société le mouvement animé et facile de Paris, il faudrait bien vite proclamer l'Angleterre le premier pays du monde. Mais, heureusement, la clarté et la grâce nous restent; c'est encore un lot à envier par tout l'univers! Je ne suis pas placée ici pour blâmer; je n'en ai ni l'envie ni le droit. Je suis reçue avec une bonté parfaite, et M. de Talleyrand l'est au gré de mes désirs. Je ne me plains que d'un peu trop d'empressement dans le public. Chaque matin les journaux vous relatent, et cette évidence de détail me paraît une vraie calamité. M. de Talleyrand s'en arrange très bien. Sa santé est excellente.

Je vous écris de chez lady Jersey où nous sommes

avec le duc de Wellington, en grande compagnie, dans une maison admirable et au milieu de la plus large façon de vivre. Grâce au duc de Wellington, qui est extrêmement bien pour moi, j'ai déjà vu une grande partie des curiosités de toutes espèces que contiennent Londres et ses environs. Il a la bonté de me rendre tout très facile, et de me faire tout montrer en grands détails. Les oreilles se reposent plus que les yeux ici. On parle peu, on n'est jamais pressé, le silence ne fatigue personne. Ce qu'on dit est, en général, de bon sens; ce qu'on fait dans les intérets généraux l'est aussi je n'en dirai peut-être pas autant dans la vie privée Je ne suis pas placée pour être choquée de l'excès des façons aristocratiques, ou plutôt je le suis; mais à côté de moi c'est au delà de ce qu'on peut imaginer. Je vois ce pays-ci bien éloigné de toute révolution, mais si jamais elle a lieu, que de vanités en souffrances à venger. Cependant la liberté générale est déjà une grande consolation, si toutefois la liberté peut consoler l'amour-propre. Du reste, tout ce qu'on peut dire de ce pays complexe en donnerait une idée bien incomplète. Il faut venir le regarder et savoir le regarder pour l'admirer et s'en étonner. C'est ce que vous devriez faire pendant les vacances des Chambres. Je crois qu'il y aurait grand avantage à ne voir d'abord l'Angleterre qu'en simple spectateur. M. de Talleyrand est supérieurement placé pour la bien faire comprendre à ses amis. Il est bien reçu de toutes les opinions, et ses rapports avec le cabinet sont excellents. Je rassemble ici des souvenirs pour le reste de ma vie, et j'en jouirai surtout sous le soleil, dans le mouvement et jusque dans notre *gâchis* français, que la formalité anglaise fait bien souvent regretter.

Adieu. Aimez-nous; écrivez-nous. Mes amitiés à Guizot et à Broglie.

Londres, 27 octobre 1830.

On nous écrit de Paris, mais on ne nous dit rien de rassurant, et puis pour un motif ou autre on préfère nous laisser deviner ce qu'on ne veut pas dire tout à fait, il en résulte que nous savons incomplètement, — ce qui n'est pas bien commode pour satisfaire l'extrême curiosité dont on est ici de nos affaires françaises. Mandez-moi ce qu'il faut croire. Le ministère change-t-il? Au profit de qui? Molé et Sébastiani passent-ils à la fraction ennemie ou à celle qui quitte? Il faut le dire, dans tout ce qui revient de Paris, il n'y a pas de force pour nous, et notre caractère officiel est souvent obligé de s'appuyer sur notre considération personnelle qui heureusement ne nous manque pas encore. Si on laissait à M. de Talleyrand autant de liberté qu'on lui laisse de responsabilité, je crois qu'il parviendrait, malgré les difficultés des questions, à les résoudre utilement, mais...! Ceci, entre nous.

Madame la duchesse de Berry promène ici ses royales infortunes; elle n'intéresse personne et ne fait pas une dupe anglaise: mais je crains qu'elle n'en fasse en France, car nous voyons sur les trottoirs de Londres des visages connus qui ne se réclament pas de l'ambassadeur et dont les menées sont fort déplacées. Je crois qu'*on ne saurait trop surveiller le faubourg Saint-Germain*. Il est sûr que les débris qui en sont ici ne manquent pas d'argent et s'agitent prodigieusement. Il y a autour de madame de Gontaut et de ses filles, qui vont et viennent de France ici, beaucoup d'intri-

gues et d'exécrables propos. Le marquis de Montmorency a été vu hier à Londres. Si vous en trouvez l'occasion, dites cela à Mademoiselle de ma part et qu'il est temps de frapper sur les carlistes. Cela me semblerait avoir d'autant plus d'avantage que cela permettrait de porter quelques coups non moins utiles à la faction opposée.

Notre vie est fort satisfaisante ; le bien-être matériel est extrême dans tout ce qui ne touche pas au climat, et les merveilles dans tous les arts d'imitation sont innombrables. Nos dîners ont du succès ici, ils font époque dans la gastronomie de Londres, mais c'est ruineux et M. de Talleyrand est effrayé de la dépense. Il n'y a rien ici, excepté le coton, qui ne soit trois fois plus cher qu'à Paris. La vie, je ne dis pas du luxe mais de la nécessité, est inabordable pour presque toutes les personnes du continent. Enfin jusqu'au prince Esterhazy (1) qui a trouvé moyen, malgré sa grande fortune et son grand traitement, de faire pour un million de francs de dettes. Le corps diplomatique, à l'exception de Pozzo, est beaucoup mieux composé ici qu'il ne l'est à Paris, et c'est là qu'il y a le plus de ressource et de facilité pour l'habitude de la vie : j'y ai retrouvé d'anciennes connaissances que j'apprécie beaucoup.

Londres, 5 novembre 1830.

Vous voilà partant pour Turin (2). Adieu donc, mon très aimable et très excellent ami. De quelque bien-

(1) L'ambassadeur d'Autriche. C. B.

(2) Par ordonnance royale, en date du 28 octobre 1830, M. de Barante avait été nommé notre représentant auprès du roi de Sardaigne, avec le titre d'ambassadeur. C. B.

veillance, je dirai même de quelque succès qu'on veuille bien m'entourer ici, je trouve que le *dolce far niente* de l'Italie me serait, vous à Turin, M. Molé à Rome, bien plus propice, et si jamais les merveilles de l'Italie me paraissent désirables, c'est maintenant. Les affaires ne sont pas assez largement traitées chez nous pour qu'il soit commode et facile d'en être chargé. Et je vous assure que, malgré tout ce qui devrait me faire aimer notre position ici et être bien aise d'être honorablement tirés de Paris, je voudrais jouir de toute ma paresse et M. de Talleyrand de toute sa liberté qui nous conduiraient sur vos traces. Le ministère nous donne des noms propres nouveaux : puissent-ils deviner juste et traiter le pays selon ses besoins du dedans et du dehors! Si on avait été plus actif et plus décidé chez nous, nos conférences auraient été ouvertes à tous pour éviter les désastres d'Anvers et l'arrivée du prince d'Orange (1). Je l'ai manqué deux fois ces deux jours qu'il est ici. On le dit fort changé.

Adieu, aimez-nous toujours, et plaignez sous le soleil de l'Italie vos pauvres amis qui vivent dans le brouillard.

(1) Le prince d'Orange avait été envoyé le 5 octobre à Anvers pour négocier de là avec le gouvernement provisoire des provinces révoltées. Le 25 octobre, jour où, à la suite de l'échec de ces négociations, il quittait cette ville, une insurrection y éclatait et les portes de la place étaient livrées à l'armée belge qui arrivait. Chassées de la cité, puis de l'arsenal, les troupes hollandaises se réfugièrent dans la citadelle qui, de concert avec les bâtiments de guerre, bombarda la ville et y accumula les ruines. Le 29 un armistice fut conclu entre les deux parties ; Anvers

DU BARON PASQUIER (1).

Paris, 17 novembre 1830.

Nous voilà encore empêtrés dans un de ces tripotages ministériels qui sont si fatigants pour le public et pour ceux qui sont obligés d'y entrer. Notre roi doit en être bien obsédé.

Tout semblait arrangé avant hier. M. Sébastiani passait aux affaires étrangères, M. Soult entrait à la guerre et M. d'Argout à la marine. Mais voilà qu'hier M. Dupont, se souvenant que M. d'Argout n'a pas voulu entrer, il y a trois semaines, à moins que M. Odilon Barrot ne fût révoqué, refuse de siéger avec lui, et menace de sa retraite.

Voilà donc comment tout est accroché. Il est resté dans mon esprit que M. Dupont finit par fatiguer de lui et qu'en rendant tout impossible, il prouve qu'il est lui-même la plus grande des impossibilités. Mais les résultats de cette preuve, et vous savez pourquoi, ne pourront pas être acquis avant la fin de janvier.

On croit un peu que Sébastiani a été fort soutenu par M. de Talleyrand dans cette ambition de prendre poste aux affaires étrangères; il pourrait le trouver plus glissant qu'il ne pense.

L'acceptation de l'armistice par les Belges est de fort bon augure et a causé une certaine sensation.

restait provisoirement aux Belges, la citadelle, l'arsenal et le port aux Hollandais. C. B.

(1) M. le baron Pasquier avait été nommé, le 3 août, président de la Chambre des pairs. C. B.

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 17 novembre 1830.

Voilà encore un grand mouvement ministériel qui se prépare. Nous avions duré trois mois, nos successeurs tombent après quinze jours. Sébastiani, après quinze ans d'attente et de désir, arrive à la jouissance. Soult aussi.

Dupont est le seul qui soit encore en suspens, mais il arrête tout. Demain le *Moniteur* donnera la décision. Le maréchal Maison est outré et on illumine à l'ambassade de France à Londres, et à celle de Londres à Paris. Quant à la Russie et à son ambassadeur, il faut chercher la mesure de leur satisfaction dans les colonnes des *Moniteurs* renfermant la politique du général Sébastiani. La Chambre, comme le pays, s'arrangera de tout ministère qui gouvernera; personne ne se soucie beaucoup des personnes, mais tout le monde se souvient d'un bien-être matériel qu'on voudrait retrouver.

Notre Chambre entamera lundi prochain l'affaire de Kergorlay (1). Si j'étais reste votre tyran, je

(1) Le comte Florian de Kergorlay s'était refusé à prêter le serment imposé aux pairs par la loi du 31 août 1830, et il avait motivé ce refus par une lettre des plus vives contre la royauté nouvelle, où il déclarait ne voir qu'une usurpation criminelle. La divulgation de cette lettre par la *Quotidienne* et la *Gazette de France* détermina le ministère public à en poursuivre l'auteur. Dans sa défense devant la Chambre des pairs, le comte de Kergorlay ne fit que développer et accentuer encore ses protestations

doute que je vous eusse laissé revenir pour le grand procès (1). Un ambassadeur tel que vous est bien plus nécessaire à Turin, qu'un pair de plus pour assister à ce grand drame. Le mois de janvier sera déjà assez près du printemps pour que vous deviez redoubler de surveillance, car, souvenez-vous-en bien, votre principale et presque unique affaire sera de prévenir et conjurer ce que les hôtes de l'Italie préparent pour le retour des hirondelles. On vous dira à ce sujet des choses curieuses, j'en suis certain. — Du reste, on se calme ici quant au peuple, mais les intrigues sont actives; vous savez qu'elles ne s'éteignent jamais. Je les déteste et, au besoin, je les méprise. Si l'occasion s'en présente, je dirai à la tribune ce que j'ai dans l'esprit ou sur le cœur. On m'a abandonné *vilainement* aux députés quand Mauguin a attaqué ma diplomatie avec tant de violence et de calomnie (2). — Le maréchal Mortier est nommé à

indignées contre l'avènement au trône du roi Louis-Philippe. Il fut condamné à six mois de prison et à 500 francs d'amende. C. B.

(1) Un des plus grands soucis du gouvernement était, d'une part, d'éviter aux ministres accusés une condamnation capitale; de l'autre, de prévenir un acquittement ou une peine par trop légère qui, dans l'état des esprits, aurait eu les conséquences les plus graves, surtout pour l'institution de la Chambre des pairs. Aussi tenait-il essentiellement à la présence à Paris de tous les membres de la Chambre qui partageaient ses vues en cette circonstance difficile. C. B.

(2) Discours prononcé à la séance du 13 novembre 1830 (*Discussion de l'interpellation de M. Mauguin sur l'état de l'Europe*). C. B.

Pétersbourg. — La Belgique tend à se calmer et même s'arranger. M. de Talleyrand, dans ses vieilles routines, rêve, dit-on, une régence belge avec l'enfant de trois ans du prince d'Orange. Vous voyez d'ici à quoi et, à qui cela ferait penser! C'est à peu près ce qu'on peut imaginer de plus impolitique et pour la Belgique et pour la France.

Adieu. Comme je ne réponds plus de vos actions, je désire que vous reveniez avec ardeur.

DU DUC DECAZES.

Paris, 17 novembre 1830.

Cher ami, vous avez laissé Maison ministre, il ne l'est plus. Depuis plusieurs jours on s'occupait d'une recomposition ministérielle dans laquelle il était remplacé par Sébastiani. C'était le secret de la comédie, lui seul l'ignorait. Avant-hier seulement il eut les yeux ouverts par ceci : il avait, pour la troisième fois, porté un travail au roi qui le renvoyait toujours au lendemain. Dans ce travail était la présentation de Rigny pour Vienne. Le roi repoussa Rigny, et comme Laffitte était convenu avec lui de ce choix, Maison lui dit, après le conseil, son étonnement du refus; à quoi Laffitte lui répondit : « Le roi ne veut entendre parler de Rigny pour rien, ni pour la marine, ni pour autre chose. D'ailleurs je pense que le roi songe à vous pour Vienne. » Maison de s'étonner et de se récrier. Laffitte lui dit qu'il avait pensé quitter Vienne à regret. « Sans doute, répliqua-t-il, mais sortir au bout de huit jours du ministère serait un déshonneur pour moi! » Puis il se rappela que la veille, dimanche,

Laffitte lui avait écrit à dix heures et demie qu'il n'y aurait pas de conseil à onze heures et que le conseil avait été tenu sans lui. Il lui revint à l'esprit qu'il y a huit jours, le roi lui avait dit de ne pas faire revenir ses équipages. De là grande colère ; il s'est vu joué, s'en est plaint hautement, a eu une explication très vive avec le roi qui l'a pressé, mais faiblement, de rester, du moins d'aller à Vienne, ce que Maison refusa également, ayant promis toutefois de prendre quelques jours de réflexion pour Vienne. Le roi lui a dit que c'était Sébastiani qui voulait absolument sa place. Sébastiani lui a fait dire par Gérard que c'était le roi qui voulait absolument qu'il la prît.

P.-S. — Maison n'était pas d'accord avec le roi sur Luxembourg. Maison est de l'avis de Bignon (1) et en avait parlé dans ce sens à M. de Werther. Le roi en a été fâché et il y a, sur cela, toutes sortes d'histoires qui sont fort pénibles pour Maison.

Tout cela est bien triste pour ses conséquences et surtout pour ses causes.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 18 novembre 1830.

Je sais que vous êtes parti seul pour Gênes, que vous revenez pour le procès et qu'après vous retournez à Turin avec madame de Barante, si d'ici là nous ne vous avons pas fait place ici, ce qui

(1) M. Bignon était partisan d'une politique plutôt belliqueuse. C. B.

sera très probablement le cas. Car une fois la paix établie, ne fût-ce que momentanément, sur un arrangement belge *tale quale*, qui satisfasse suffisamment la vanité française, nous ne songerons qu'à nous dérober aux honneurs et aux fracas des affaires et des tempêtes publiques. Y aura-t-il un coin de la terre où il sera possible de trouver ce repos? C'est la question! En attendant, nous avons eu aussi des scènes dramatiques, des coups de théâtre, et, en définitive, un changement de décoration (1). Je ne doute pas qu'au dehors tout cela n'ait été fort grossi, j'en juge par les lettres de nos amis de Paris qui ont été à ce qu'il paraît fort inquiets de nous pendant quarante-huit heures. Nous étions fort calmes ici, je vous assure, et s'il y avait eu danger pour tout le reste de la ville, notre cocarde tricolore nous aurait mis à l'abri de tout inconvénient. Du reste, il est impossible de se trouver à Londres dans un moment plus important et où des intérêts de tout genre mis en mouvement sortent forcément les Anglais de leur froid habituel, et donnent à tous les esprits et à toutes les conversations un mouvement qui les fait ressembler à leurs voisins d'outre-mer.

(1) Pendant la période électorale qui avait précédé l'élection du nouveau Parlement, des désordres assez graves s'étaient produits en Irlande; en Angleterre, dans le comté de Kent, on avait pillé, incendié ou démoli des fermes, des usines, des maisons de campagne, en demandant l'augmentation des salaires et la destruction des machines. Le 15 novembre, le ministère Wellington dut se retirer devant un vote défavorable de la Chambre des communes. Un cabinet whig, sous la direction de lord Grey, avec le vicomte Palmerston aux affaires étrangères, lui succéda. C. B.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 24 novembre 1830.

Votre lettre de Genève m'a vivement touchée, cher Prosper; je ne puis vous l'exprimer assez. Hélas ! vous avez le même passé que moi, chaque jour je me trouve plus isolée sous ce rapport, chaque jour je sens mieux le prix des amis qui me restent. Je voudrais pouvoir vous donner quelques détails un peu intéressants sur nous. Notre pauvre Chambre des pairs vient de se faire bien du tort par sa chétive condamnation de M. de Kergorlay : le discours qui vous sera parvenu était d'une telle insolence qu'il a été senti par chacun comme une insulte personnelle. On avait répandu à la Bourse le bruit de l'acquittement et cela avait beaucoup fait baisser les fonds, tant l'opinion était vive là-dessus. Le jugement n'est pas précisément l'acquittement mais y ressemble tellement que cela produit le plus mauvais effet du monde; on dit que cela est même très fâcheux pour le procès futur. La discussion a été assez vive, cela complique nos affaires. Hors cela, hors les inquiétudes de guerre qui viennent de bien loin, ce semble, elles prennent une meilleure tournure. La nouvelle modification ministérielle est toute dans le sens de la modération. M. d'Argout ne sait pas trop comment expliquer le consentement si rapproché du refus, il affirme que l'état de l'opinion est meilleur qu'il y a quinze jours, et c'est vrai; je crois, du reste, qu'il sera dans les meilleures dispositions.

On dit que le nouveau ministre de la guerre ne serait pas très éloigné de donner dans le sens plus gau-

che pour retourner ensuite ailleurs. Vous savez au reste qu'à présent nous ne sommes pas au fait de grand'chose. M. de Rémusat ne s'est pas encore lancé à la Chambre, ce que je voudrais bien qu'il fît. Ce pauvre M. Villemain échoue dans toutes ses tentatives pour être nommé (1). On est gravement occupé de savoir si on penchera vers la démocratie par des fracs et des robes courtes, ou si on retournera à l'ancien régime par des queues; cela me paraît un moyen d'attaque ou de défense terriblement puéril, mais nos républicains en sont épouvantés et nos aristocrates voient dans la queue une prodigieuse garantie d'ordre public. Notre jeune prince tourne toutes les têtes en province. J'ai reçu le plus tendrement du monde M. de La Fayette. Je crois qu'il sera à merveille dans la question du procès. Dieu veuille qu'après cela il se tienne bien paisible à La Grange!

Adieu, cher Prosper, je ne sais guère quoi d'autre vous conter; vous avez, j'espère, de meilleurs correspondants, cependant je ferai de mon mieux bien volontiers, ne fût-ce que pour vous prouver combien je pense à vous, combien je vous aime. J'espère que vous nous serez utile là-bas, puisque vous nous reviendrez. Partout vous êtes nécessaire à votre pays et aussi à vos amis.

(1) On procéda, pendant les mois d'octobre et de novembre 1830, à 251 élections partielles rendues nécessaires par suite de démissions ou de promotions à des fonctions publiques de députés soumis en conséquence à la réélection. C. B.

AU MARÉCHAL MAISON.

Turin, 24 novembre 1830 (1).

Monsieur le maréchal,

En traversant la Savoie, j'ai rencontré de grands convois de grains et j'ai su que le gouvernement sarde approvisionnait les places de cette province. J'ai parlé à M. le comte de La Tour (2) de cette mesure qui, avec plusieurs autres du même genre, pourrait être considérée comme un signe de méfiance et d'hostilité contre la France. M. de La Tour m'a répondu que la récolte avait été mauvaise en Savoie, qu'on y craignait, sinon la disette, du moins la cherté; que, dans les circonstances actuelles, il fallait éviter toute occasion de fermentation populaire ; qu'en conséquence on tenait à la disposition du gouverneur de Savoie de grands magasins, afin de mettre, s'il le faut, des grains sur les marchés et garder ainsi les prix dans une juste limite. Je donne à Votre Excellence cette explication telle que je l'ai reçue, sans la discuter.

Je suis depuis deux jours ici, et il y aurait de la légèreté à me former déjà une opinion sur tout le système de crainte et de précautions du gouvernement sarde. Ces préparatifs feraient-ils partie d'un plan d'agression ou de défense combinée, conçu en commun avec l'Autriche ?

(1) Dépêche officielle N° 1.

(2) Le ministre des affaires étrangères du royaume de Sardaigne. Le comte Sallier de La Tour, dont le père fut maréchal de Savoie, après avoir servi de 1800 à 1814 dans l'armée autrichienne puis dans l'armée anglaise était rentré

Tout ce que je puis dire, c'est que la situation intérieure de ce pays comporte, d'une manière nécessaire un sentiment de peur et de précaution qui ne supposerait aucun dessein hostile. Il me paraît même, d'après une nouvelle conversation que j'ai eue avec M. de La Tour, que les sociétés de carbonari inspirent des inquiétudes plus réelles que les vains projets de quelques réfugiés. On craint que les associations secrètes ne reprennent force et action. On leur attribue des projets de subversion complète. On croit qu'elles ont vicié l'opinion libérale, au point qu'il serait dangereux de lui accorder des concessions dont les ennemis de l'ordre social se feraient des armes contre le pouvoir. J'ai un peu contredit cette politique susceptible de précipiter dans de si faux calculs; mais la conversation n'avait rien de précis et restait dans de fort grandes généralités. Du reste, ce gouvernement a une organisation telle qu'on pourrait très bien savoir la pensée d'un ministre et ignorer complètement la secrète intention et les projets du cabinet royal, sorte de puissance occulte qui n'a point de rapports habituels et nécessaires avec les ministres. Ainsi je dis à Votre Excellence bien plus ce que je tâcherai de savoir que ce que j'ai pu apprendre.

En résumé, M. de La Tour m'a paru se méfier, beaucoup trop, de notre révolution et la craindre pour nous et pour son pays, mais je crois qu'il aime à être rassuré et qu'il souhaite, en homme éclairé, que rien ne mésarrive à la France, de peur que le Piémont n'en souffre.

en Piémont avec la maison de Savoie. Gouverneur de Novarre en 1821, il se trouva avoir le premier rôle dans la répression de l'insurrection, ce qui lui valut quelques mois plus tard le portefeuille des affaires étrangères. C. B.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 27 novembre 1830 (1).

Monsieur le comte,

D'après ce que m'a dit M. le comte de Latour-Maubourg (2), j'ai encore entretenu M. de La Tour des projets et des mesures des Autrichiens. Il a de nouveau répété qu'il n'avait aucun motif pour leur supposer des vues hostiles. Qu'hormis les mouvements de troupes en Lombardie, et l'offre de les tenir à la réquisition éventuelle du gouvernement sarde, il ignorait qu'aucune circonstance dût donner de l'inquiétude. Il a protesté que la disposition comme l'intérêt bien entendu du gouvernement sarde était de se conserver toute son indépendance. La situation intérieure du Piémont n'a point de similitude avec la Lombardie. Il n'y a point de joug étranger, point d'oppression militaire. On ferait naitre ou l'on augmenterait le péril, au lieu de le prévenir, en appelant à son aide des troupes allemandes, odieuses aux populations italiennes.

Toutes ces considérations, exposées par M. de La Tour ou reconnues par lui, doivent servir à asseoir le jugement de Votre Excellence et entrer en balance avec les documents venus d'une autre source.

A ce sujet, j'ajouterai que M. de La Tour m'a paru savoir ou deviner que c'était de Rome qu'on cherchait à inspirer ce genre de craintes à notre cabinet.

(1) Dépêche officielle N° 3.

(2) Notre ambassadeur à Naples, qui passait à Turin se rendant à son poste. C. B.

Gênes, 29 novembre 1830 (1).

Je suis arrivé à Gênes hier. Le roi devait aujourd'hui m'admettre à présenter mes lettres de créance. Il a remis ma réception à cause de la santé de la reine. Elle souffre d'une affection du foie. Quelques personnes de la cour la croient dans un état sinon grave, du moins chronique. Le roi en semble assez inquiet.

On s'occupe ici des arrestations (2) beaucoup plus qu'à Turin. L'opinion y a plus de mouvement; les esprits y sont plus vifs. On s'accorde généralement à penser que cette mesure de rigueur a été prise sur des soupçons assez légers, et que le gouvernement ne pourra rien montrer, peut-être rien trouver.

Quoi qu'il en soit, on suppose qu'aucun tribunal ne connaitra de cette affaire, et que les personnes arrêtées vont être détenues dans des forteresses. Ce procédé arbitraire excite un mécontentement général, mais qui ne me paraît pas avoir un caractère bien vif. La noblesse génoise n'est pas moins portée que les autres classes à blâmer une telle mesure. Quelques-uns l'attribuent à une intrigue piémontaise, et à la jalousie que Turin porte à Gênes, ce qui n'est pas à croire. Au reste, pour que Votre Excellence juge de la mesure des reproches qu'on adresse au gouvernement, et de la disposition des esprits, j'ajouterai que, tout en prenant intérêt aux hommes arrêtés, et en ne les croyant pas coupables, chacun dit : Il faut pourtant qu'ils aient

(1) Dépêche officielle N° 4.

(2) Les avocats Biscio, Biasi, Marini, Torre, Servaroni, Morelli, le libraire Doria et le signor Bassano venaient d'être arrrêtés de nuit à Gênes et incarcérés. C. B.

commis quelque imprudence. Ce n'est pas là, comme vous voyez, une grande énergie d'opposition.

Plusieurs Français se trouvent en ce moment à Gênes : M. le duc de Laval; M. Breton, ancien député; M. Hutteau d'Origny, ancien maire de Paris. Leur langage est fort mesuré, m'a-t-on dit, et n'exprime aucun mécontentement. J'ai conversé longuement avec M. le duc de Laval, que je connais depuis longtemps, il voit juste et se montre bon Français.

Gênes, 1er décembre 1830 (1).

J'ai présenté hier mes lettres de créance à Sa Majesté le roi de Sardaigne. Selon l'usage, j'ai ajouté quelques paroles sur les sentiments fraternels du roi, sur son désir d'entretenir des relations de paix et d'amitié, sur la loyauté des relations de la France. Sa Majesté le roi de Sardaigne a bien voulu répondre dans le même sens. Il a parlé de son attachement pour le roi son beau-frère (2) et m'a demandé beaucoup de détails de famille. Rien dans ses paroles n'a eu ni rapport ni allusion à la politique. Il a eu la bonté de me montrer quelque obligeance personnelle.

De là je me suis rendu chez Sa Majesté la reine de Sardaigne, à qui j'avais fait demander la permission de lui remettre des lettres de la reine, sa sœur, et de Madame Adélaïde. J'ai trouvé Sa Majesté mieux qu'on ne me l'avait annoncé. Elle ne m'a parue ni faible ni abattue, et point du tout inquiète sur sa santé. Sa

(1) Dépêche officielle N° 5.

(2) Le roi Charles-Félix avait épousé en 1807 Marie-Christine, fille, ainsi que la reine Marie-Amélie, de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles. C. B.

Majesté m'a parlé avec plus de détails encore que le roi de tout ce qui touche la famille royale, et m'a questionné beaucoup sur les princes, ses neveux, et les princesses, ses nièces. Le même jour j'ai été présenté à Sa Majesté la reine Marie-Thérèse (1). Je pourrais maintenant retourner à Turin, mais je pense que Votre Excellence approuvera que je passe encore quelques jours à Gênes.

Les esprits y sont toujours fort émus par les arrestations.

Il me semble que ceci est une faute assez grave commise par un gouvernement qui d'ordinaire use discrètement et avec douceur du pouvoir absolu, mais qui aujourd'hui, inquiet et troublé, flotte entre le laisser aller et la compression. Le conseiller et l'exécuteur de cette mesure est M. de Venanson, gouverneur de Gênes. On l'avait vu avec appréhension arriver à ce poste important; il justifie ainsi ce qu'on avait redouté de lui. C'est un homme qui a, dit-on, toute la jactance de l'absolutisme, parvenu d'une situation inférieure à de hauts emplois, sans appui dans l'aristocratie, et odieux dans le peuple. Par malheur, le roi est entouré de quelques hommes de cette sorte, inaccessible à tous conseils, fuyant les affaires et les moindres embarras du gouvernement. Des mesures telles que celle-ci, ou toute autre qui, dans un moment donné, pourrait avoir de grandes conséquences, seront prises peut-être à l'insu des ministres qui habitent Turin et qui sont quelquefois deux mois sans voir le roi.

(1) Marie-Thérèse d'Autriche-Modène, veuve du roi Victor-Emmanuel Ier, qui avait abdiqué le 13 mars 1821, en faveur de son frère Charles-Félix. C. B.

En attendant, le système de précautions militaires se poursuit activement. Gênes se remplit de munitions. On achève un fort qui semble destiné à menacer la ville autant qu'à la défendre. La garnison, déjà augmentée, va l'être encore et ne sera pourtant que de six à sept mille hommes. On tire des officiers des régiments de la garde, pour les placer dans la ligne, avec une méfiance peu déguisée. Tout cela se fait-il contre la France ou contre le pays ? C'est ce que ne savent peut-être pas ceux-mêmes qui l'ordonnent. De la peur et aucun plan, telle serait l'explication de la marche de ce gouvernement. Du reste, la nécessité et l'habitude de l'économie combattront un peu cette ardeur militaire. Dans un budget d'environ soixante-dix millions, les dépenses de la guerre figurent d'ordinaire pour huit millions; tout le reste est calculé fort juste. Une assez grande partie des charges publiques est même rejetée sur les revenus municipaux ; de telle sorte que le surcroît de frais militaires, tout borné qu'il est, donnera lieu, dit-on, dans le prochain budget, à une augmentation de la dette publique, et fera revenir sur un dégrèvement de la contribution foncière accordé il y a trois ou quatre ans. Or ce n'est pas le moment d'accroître les impôts.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Gênes, 2 décembre 1830.

J'ai laissé Paris bien tranquille, la Chambre avait pris une bonne attitude et semblait ne pas redouter la lutte avec les opinions anarchistes et la popularité

journaliste. Ces messieurs de l'extrême gauche se trouvaient tout surpris de voir qu'on n'avait pas peur d'eux, et ils se défendaient contre une opinion dont il leur est impossible de méconnaître la force. Le ministère n'était pas, ne pouvait être avec eux, car ils sont trop déraisonnables pour s'entendre trois jours de suite avec des gens chargés des affaires. Le départ de MM. de Broglie, Guizot, Molé et Perier a imprimé à l'opinion raisonnable plus de force et de précaution. Ils ont plus d'influence hors de l'administration que s'ils y étaient restés. Telle était la situation quand je suis parti, il y a trois semaines. A-t-elle varié? Je l'ignore. Nous allons voir le procès. Celui-ci une fois passé tranquillement, la sécurité entrera dans les esprits, voilà pourquoi les mauvais se donneront, sans doute, grande peine pour exploiter cette dernière occasion de troubles populaires.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 2 décembre 1830 (1).

Monsieur le baron,

La décision par laquelle le roi a fixé la composition de son ministère ne doit apporter aucun changement à la marche de l'administration, ni à la ligne de conduite que le cabinet s'est tracée. Aujourd'hui, comme avant l'ordonnance du 17 novembre (2), ce que veut le gouvernement de Sa Majesté, ce qu'il

(1) Dépêche officielle N° 1.

(2) Ordonnance appelant aux affaires étrangères le comte Sébastiani. C. B.

mettra tous ses efforts à réaliser, c'est, à l'intérieur, l'affermissement de l'ordre et de la tranquillité ; le développement des institutions qui découlent du pacte fondamental; l'union intime du trône avec la nation; à l'extérieur, la conservation de la paix, d'accord avec le maintien de la dignité de la France, une inviolable fidélité aux traités existants, un respect absolu pour les droits et l'indépendance des autres États, tant qu'ils respecteront les droits et l'indépendance de la France.

Ces principes ont déjà reçu leur application dans la conduite que le gouvernement du roi a suivie envers les puissances étrangères, notamment au sujet de l'affaire des Pays-Bas. Sa Majesté, dès l'origine des troubles de la Belgique, a proclamé son intention de rester neutre et le principe de non-intervention ; mais elle a pensé aussi que les cabinets pouvaient s'unir et s'entendre pour influer par voie de conseils et de bons offices, sur le dénouement d'une question qui intéressait à un si haut point la tranquillité de l'Europe.

C'est pour atteindre ce but que des conférences ont été ouvertes, à Londres, entre les envoyés des cinq grandes puissances.

Quant aux armements dont s'occupent en ce moment les grandes puissances, nous pensons, monsieur le baron, qu'ils doivent être plutôt considérés comme des mesures de prudence et de précaution que comme un indice sérieux de projets de guerre, car tous les cabinets n'attachent pas moins de prix que nous à la conservation de la paix.

Nous savons que les préparatifs de la Russie, ordonnés dès l'époque de notre révolution, ont eu pour cause les inquiétudes que l'empereur Nicolas avait

conçues pour la tranquillité générale de l'Europe. Mais ces inquiétudes que l'empereur Nicolas avait conçues, et que l'éloignement des distances tendait naturellement à accroître, ont dû se dissiper devant les témoignages de modération que n'a cessé de donner la France. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, mieux éclairé sur les faits, nous rend justice à cet égard, et a récemment déclaré que la Russie n'avait aucunes vues hostiles contre nous. M. le général Pozzo di Borgo m'avait déjà donné sur ce point des explications très amicales.

Cependant, la dignité de la France et le sentiment de ses plus chers intérêts ne lui permettaient pas de rester désarmée en présence de l'Europe en armes, et le ministère du roi a jugé qu'il avait un devoir à remplir en demandant aux Chambres une levée d'hommes, et les fonds nécessaires pour l'organiser. Notre armée régulière va se trouver portée à environ cinq cent mille hommes, et derrière elle, au besoin, se lèverait la réserve tout entière. Mais en remplissant ainsi un devoir impérieux et sacré, qui est de préserver la France de toute agression, le cabinet n'en est que plus fortement attaché, s'il est possible, au système de la paix; elle n'a pas cessé d'être l'objet de ses plus chers désirs, et les mesures mêmes qu'il vient de prendre ont surtout pour but de la maintenir.

Paris, 24 décembre 1830 (1).

Les opérations du Conclave (2) ont pu commencer

(1) Dépêche officielle N° 2.

(2) S. S. Pie VIII (François-Xavier Castiglioni), élu le 31 mars 1829, était mort le 30 novembre 1830. C. B.

le 13 ou le 14 de ce mois et nous avons lieu de croire qu'elles se poursuivront avec assez d'activité. Mgr d'Isoard (1) va y prendre part comme cardinal français, et il a probablement traversé Turin fort récemment. Le gouvernement du roi donne une attention spéciale à cette importante opération, mais il n'entre pas dans ses vues de chercher à y exercer cette influence que les couronnes mettaient jadis tant d'importance à acquérir. C'est l'intérêt seul de la religion et du maintien de la paix qui nous occupe dans cette grave conjoncture, aussi faisons-nous des vœux sincères pour que le choix du Sacré-Collège se porte sur celui de ses membres qui joindra à la piété la plus sincère une connaissance exacte du temps actuel, et la fermeté nécessaire pour conserver intact le territoire qui forme la puissance politique du gouvernement pontifical. Nous chercherons les occasions de faire entendre ce vœu qui, nous n'en doutons pas, sera facilement et naturellement partagé par toutes les puissances qui jugent sainement la situation de l'Europe et les véritables intérêts de la religion.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 19 janvier 1831 (2).

Monsieur le comte,

Après les premiers compliments (3), j'ai, conformément aux intentions de Votre Excellence, parlé à M. de La

(1) Archevêque d'Auch. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 2.

(3) M. de Barante, qui s'était rendu en France pour le procès des ministres, venait de rentrer à Turin le 18 janvier. C. B.

Tour de la dépêche de Vienne que vous m'aviez montrée avant mon départ et des fausses idées, des récits inexacts parvenus à M. de Metternich par la correspondance de M. de Serft (1). J'ai dit que ce ministre s'autorisait, dans les lettres qu'il avait écrites à son gouvernement, des dépêches du comte de Sales (2) et des communications du ministère sarde. Enfin je n'ai point caché tout l'étonnement que vous aviez dû ressentir en voyant qu'après des explications si franches, des faits si patents, une conduite si manifeste, le gouvernement français pût inspirer une malveillance pareille.

Bien que ces réflexions fussent présentées d'un ton simple et facile, sans caractère solennel ni officiel, elles m'ont paru causer quelque embarras à M. de La Tour. J'ai cru voir que lui-même, autant et plus que M. de Sales, avait conçu des alarmes vagues et exagérées, et que le langage de M. de Serft à M. de Metternich se rattachait plutôt aux conversations de Turin et de Gênes qu'aux dépêches de M. de Sales; il m'était permis d'en être d'autant mieux convaincu que M. de Sales m'avait, avant son départ, montré la minute de ses dépêches et qu'elles sont un récit vraiment assez exact de ses conversations avec Votre Excellence. Du reste cette impression de méfiance et de crainte, qui a, ce me semble, régné ici, il y a quinze jours ou trois semaines, est en ce moment dissipée ou affaiblie. Des camps sur la frontière, des garnisons dans les villes limitrophes, un parc d'artillerie entre Lyon et Grenoble, des gardes nationales s'armant spontanément

(1) Le représentant de l'Autriche en Sardaigne. C. B.
(2) L'ambassadeur de Sardaigne en France. C. B.

pour entrer en Savoie, des rassemblements de réfugiés, tout cela a été répété et presque cru à Turin. M. de La Tour m'a dit que ces bruits s'étant, après vérification, trouvés sans nul fondement, on s'était rassuré et que, maintenant, nos communications journalières et la confiance qu'il donnerait toujours à mes discours préviendraient à l'avenir les inquiétudes que peuvent causer aux hommes les plus sensés la généralité et la persistance des bruits populaires et des faux renseignements. Il a bien voulu, pour ce motif, se féliciter de mon retour. J'ai saisi cette occasion pour lui parler de M. le comte de Sales. En rendant justice à son caractère scrupuleusement loyal, à ses formes de conversation mesurées et polies, j'ai pu dire que cette réserve elle-même, que des opinions politiques et religieuses profondément senties, que des habitudes tristes et silencieuses, que des relations de société exclusives devaient rendre difficiles des communications et une confiance aussi nécessaires à Paris qu'à Turin. J'ai eu soin d'affirmer que Votre Excellence ne m'avait nullement chargé de demander le rappel de M. de Sales, que ce n'était pas une plainte formelle que je portais, mais que, puisque nous cherchions en commun les moyens de prévenir les mésintelligences et de faire régner un parfait et facile accord, je lui désignais de moi-même une circonstance susceptible d'y nuire. J'ajouterai, pour terminer sur ce point, que j'ai su par plusieurs amis du comte de Sales, que lui-même demande son rappel. Il est réellement fort estimé ici, éloigné de toute intrigue et de toute ambition.

La seule chose, dans ses dépêches, qui eût contribué à ces alarmes du gouvernement sarde, transmises au cabinet autrichien, c'est la réponse que Votre

Excellence a faite à M. de Sales, sur les réfugiés de Grenoble. Cette réponse a été prise ici comme générale et absolue, comme un principe posé d'après lequel le gouvernement français se déclarait d'avance sans action contre tout rassemblement de réfugiés, tant qu'ils ne commettraient point de délits justiciables des lois françaises. J'ai représenté au comte de La Tour que vous n'aviez point traité d'une question générale, mais d'un fait particulier. Il s'agissait de cinq réfugiés établis dans le département de l'Isère, depuis assez longtemps. On en demandait l'éloignement. Votre Excellence a répondu qu'il n'y avait ni motif de justice ni possibilité légale. Mais cinq hommes ne sont pas un rassemblement. Si un grand nombre de réfugiés affluaient à Grenoble ou ailleurs, ils y viendraient avec ou sans passeport. Si c'était avec passeport, le gouvernement sarde pourrait se plaindre de la direction qu'on leur a donnée ; si c'était sans passeport, la police française aurait légalement le droit de les éloigner. Mais on n'a pas eu à s'occuper de ce genre d'affaires en thèse générale. Que sur chaque fait, lorsqu'il sera exactement connu, on nous demande explication ou satisfaction, ce fait sera examiné en lui même avec toutes ses circonstances, qu'il serait impossible de prévoir et de classer par avance dans une solution universelle.

De là, nous avons passé à l'extradition (1). M. de La

(1) Le gouvernement français, désireux de faire disparaître de ses traités avec la Sardaigne le principe d'extradition, même appliqué aux déserteurs, avait prescrit à son représentant de dénoncer officiellement la cessation, pour l'avenir, de toute clause de cette nature. C. B.

Tour s'est écrié : « A la bonne heure, vous le voulez ainsi ; mais il y avait un traité. Il eût mieux valu, ce me semble, l'abroger de commun accord que de le rompre. C'eût été plus correct. »

A mon tour, ou pour parler plus exactement, dans la même conversation, qui a toujours gardé un caractère familier et facile, j'ai dit ce qui, dans la conduite du cabinet sarde, était de nature à nous inspirer, non des craintes, mais une sorte de méfiance fâcheuse, lorsqu'au fond il n'existe et ne peut exister aucun motif d'animosité. Que devons-nous vouloir du gouvernement sarde ? En cas de paix, de bonnes relations commerciales. En cas de guerre, la neutralité. Ce mot de neutralité, m'a paru mettre M. de La Tour plus à son aise, et le soulager de la crainte qu'il avait que je ne fusse chargé de le sonder sur une alliance. Il est entré vivement dans cette idée. Nous l'avons suivie et développée. Toujours en nous félicitant de raisonner en l'air, puisqu'il n'y a aucune crainte de guerre, nous avons parlé de la neutralité de la Suisse, de l'intérêt des États de la Souabe et de Bavière à suivre cette même ligne de conduite. La Sardaigne ne peut souhaiter, ne peut vouloir autre chose. « En ce cas, ai-je ajouté, il ne faudrait pas donner de votre politique une idée toute contraire. Sans adopter des rumeurs populaires, sans répéter les fausses nouvelles et les conjectures peu sensées dont un parti qui veut la la guerre et les révolutions remplit nos journaux, on doit avouer qu'aux yeux mêmes des gens raisonnables, tout, dans l'attitude du gouvernement sarde, montre confiance et sympathie pour l'Autriche, éloignement et précautions pour la France. Comment supposer, d'après les apparences, que votre projet et votre désir

serait de garder la neutralité? Il y une sorte de neutralité en temps de paix qui prépare et annonce la neutralité en temps de guerre. Si vous renforciez vos garnisons sur la frontière d'Italie comme sur la frontière de France; si vous répariez des fortifications sur une limite, comme sur l'autre, on pourrait prévoir ce que vous feriez si par malheur la guerre éclatait. »

« Mais nous avons augmenté nos troupes à Alexandrie et à Gênes, m'a dit M. de La Tour; toutefois, pour en finir sur ce chapitre, qui revient sans cesse en propos, je vous informerai toujours de nos mouvements de troupes. En Savoie, outre les craintes mal fondées, je le reconnais, qu'on a pu concevoir de la France, nous avons à veiller sur la Suisse. Le gouverneur de Chambéry, homme sage, M. d'Oncieux, nous montre quelque inquiétude. La Suisse ne peut nous offrir les mêmes garanties que vous. Quelques barques parties de Lausanne auraient bientôt jeté des réfugiés à Evian ou à Thonon. Nous avons donc envoyé six cents hommes et une batterie au gouverneur de Savoie. Des forces si peu considérables peuvent-elles avoir une autre destination que la police intérieure? »

« Une autre cause contribue encore, ai-je dit, à donner au gouvernement sarde un aspect de malveillance. Nous avons ici beaucoup de Français : les communications avec Grenoble et Lyon sont journalières. Si dans leurs affaires et procès ils ne trouvent dans l'administration qu'un accueil peu obligeant, si dans les liquidations, dans les permis d'exportation, dans les établissement industriels, dans les entreprises tentées, ils se croient lésés dans le fond ou même choqués dans la forme, ils retournent en France avec de fausses

nouvelles, ils y servent d'écho aux discours ou aux espérances de vos mécontents, ils contribuent à renforcer cette opinion exagérée qui est un des éléments de la situation actuelle, et que le gouvernement français, sans lui obéir, doit pourtant prendre en considération. Je conviens que les exigences de ces Français qui viennent tenter fortune hors de chez eux sont, la plupart du temps, déraisonnables; ils ignorent vos lois; ils sont trompés dans des espérances chimériques qu'ils s'étaient faites; ils ont de l'humeur contre leur situation. Toujours *est-il qu'il y a là* quelque chose à ménager, au moins dans les procédés. » M. de La Tour est aussi tombé d'accord sur ce chapitre, où, comme le voit Votre Excellence, je n'ai formé aucune plainte précise, en *prenant garde* de ne rien amplifier.

Telle est à peu près la substance d'un entretien qui doit être souvent repris, et qui, tournant dans les mêmes idées, les développera et pourra peu à peu agir sur le cabinet sarde. En somme il m'a été évident que M. de La Tour avait, de la situation de la France, de la stabilité de son gouvernement, des forces qu'elle pourrait déployer, de son poids dans la balance de l'Europe, d'autres idées que lors de mon départ, il y a six semaines. Si alors beaucoup de préjugés et de fausses vues s'étaient déjà dissipées, aujourd'hui nous lui semblons décidément plus à craindre et plus à respecter.

Maintenant je passe aux remarques que j'ai pu faire sur la situation du pays, sur ce que j'y retrouve de différent après une absence de quelques semaines. Votre Excellence a vu, d'après ce qui précède, que l'esprit d'inquiétude exerce plus d'empire encore qu'aupa-

ravant. A la révolution de Belgique ont succédé l'insurrection de Varsovie, et, sur les frontières mêmes de ce royaume, les mouvements de la Suisse (1). Le gouvernement toscan, jusqu'ici calme et confiant, est chaque jour plus alarmé. Il éloigne des étrangers; il redouble de précautions et de surveillance. Les craintes du cabinet de Turin sont donc parfaitement naturelles. Je ne pense pas qu'elles portent à aucune résolution décisive, à aucun plan nettement conçu. Il y aura des alternatives de précaution et de ménagement. On cherchera à s'appuyer sur les forces militaires et en même temps à être sage. On se disposera à une répression dangereuse et vigoureuse, et cependant on n'écoutera pas les hommes violents ni les prédicateurs d'absolutisme. Ainsi, l'on vient de relâcher trois ou quatre des jeunes gens arrêtés il y a deux mois à Gênes. Je ne serais pas surpris, si d'ici à quelque temps, on éloignait du commandement de cette ville M. de Venanson. Je crois que quelques membres du gouver-

(1) Diverses questions agitaient depuis quelque temps l'opinion publique en Suisse. Dans de nombreux cantons, les populations désiraient revenir aux principes égalitaires consacrés par l'acte de médiation de 1803 et voir rendre le droit de suffrage à toutes les classes et aux communes rurales qui, de par les lois de 1814, participaient alors très disproportionnellement à l'élection des grands et des petits conseils. La révolution de 1830 donna une impulsion nouvelle à cette agitation des esprits; des troubles éclatèrent dans la plupart des cantons et aboutirent à la revision de leurs constitutions dans un sens démocratique. Le droit d'intervention de la Diète fédérale dans les querelles intérieures des gouvernements cantonaux, également grand sujet de litige, fut aussi définitivement réglé. C.B.

nement travaillent en ce sens auprès du roi. Mais il est dans son caractère d'attendre que la chose semble résulter de sa volonté personnelle, et non d'aucune influence.

J'ai dit à Votre Excellence, à Paris, que déjà j'avais parlé à M. de La Tour de l'inconvénient et du péril de confier un poste aussi important à un homme si exagéré. J'ajoutais que le ministre de Russie avait parlé dans le même sens. Depuis mon arrivée j'ai vu M. le comte Woronzow, absent lors de mon premier voyage; j'ai donc pu mieux juger du genre d'influence qu'il exerce, ou plutôt de la direction des conseils qu'il donne. Une administration modérée et préservée des sottises et des folies des hommes de parti, et en même temps un grand soin apporté à tout ce qui regarde l'armée, voilà ce qui lui paraît nécessaire pour éviter les révolutions. Il se félicite hautement de l'accroissement des forces autrichiennes en Lombardie, et applaudit à ce qu'on tente ici pour avoir une armée un peu plus nombreuse. C'est en ce sens qu'il m'a parlé avec regret du déclin qu'a éprouvé le crédit du général Paulucci (1). Il déplaisait ici à tant de monde, aux amis du prince de Carignan (2), au ministre de la guerre, peut-être au comte de La Tour, à tous les officiers, qu'une discipline plus sévère tourmentait; il en est résulté évidemment quelques efforts auprès du roi, et comme Sa Majesté Sarde n'aime rien de ce qui

(1) Général russe au service de la Sardaigne. C. B.

(2) Chef de la branche cadette de la maison de Savoie dont le premier prince fut Thomas-François (1596-1656) un des neuf enfants de Charles-Emmanuel, dit le Grand. Charles-Félix n'avait point de fils. Sa couronne devait passer après lui à la branche de Carignan. C. B.

lui donne du tracas et de l'embarras, on croit qu'il ne prête plus le même appui au général Paulucci.

Il est possible que les conseils de l'Autriche soient à peu près les mêmes que ceux de la Russie. M. de Serft, que j'ai vu, m'a répété avec affectation et presque avec obséquiosité, que nous nous entendrions très bien sur tout, absolument sur tout, et Votre Excellence n'ignore pas que M. de Serft, ami intime de M. de Maistre, et de tout le parti absolutiste dévot, ne doit pas naturellement s'entendre si bien avec l'ambassadeur de France.

En ce moment Turin est surtout occupé du mariage de la princesse Marie-Anne, avec le roi de Hongrie. Ce mariage semble avoir été arrangé à Vienne par l'impératrice et surtout par la duchesse de Lucques, sœur jumelle de la princesse Marie-Anne, et que le roi de Hongrie a prise fort en goût. On assure ici que la reine Marie-Thérèse aurait voulu que le choix tombât sur la princesse Christine, sa fille bien-aimée. Au reste, la reine Marie-Thérèse est si mal vue de tout le monde en Piémont, qu'il y a souvent à douter de ce qui se raconte sur ses projets, et son intérieur. Elle passe donc pour avoir plutôt de l'humeur que de la joie au sujet de ce mariage. Celui de la princesse Christine avec le roi de Naples, dont il est fort souvent question depuis deux ans, paraît ou manqué ou du moins ajourné. Je tiens même du prince de Carignan que la reine Marie-Thérèse montre à présent peu d'empressement pour ce projet qu'elle avait désiré ardemment. Le ministre de Naples me disait, mais légèrement et comme en plaisantant : « Elle est bien capable d'avoir jeté ses vues sur le duc d'Orléans. » Ce propos est sans importance politique, c'est un pur commérage de salons. Je le mande à Votre Excellence, uniquement pour qu'il

ne vous arrive pas d'ailleurs, présenté sous un jour plus grave. J'ai vu à Paris des hommes, même parmi ceux qui sont accoutumés aux grandes affaires, attacher à ces mariages une portée qui, dans l'état de l'Europe et des relations des divers États, me paraissait un véritable anachronisme.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 22 janvier 1831 (1).

Monsieur le baron,

Vous avez vu sans doute arriver dans cette ville M. le comte Apraxine, gendre de M. Tatischeff (2). M. le maréchal Maison, ambassadeur de France à Vienne, m'a communiqué le résultat des renseignements qu'il avait pris sur les causes de son départ pour Turin. Le roi de Sardaigne, inquiet des manœuvres des réfugiés piémontais qu'il croyait aidés en secret par la France, avait demandé conseil et appui à l'empereur Nicolas. C'est la réponse de ce souverain que M. le comte Apraxine aurait été chargé de porter. Il viendra dire au roi Charles-Félix que l'empereur trouve ses craintes exagérées et ne croit pas le gouvernement français disposé à encourager des tentatives de révolution dans les États sardes; que le cabinet de Turin fera donc bien de maintenir avec la France des rapports de bonne harmonie et qu'au reste, s'il arrivait que l'appui d'un gouvernement étranger lui devînt nécessaire, c'est l'Autriche qui se trouverait naturellement appelée à

(1) Dépêche officielle N° 4.

(2) L'ambassadeur de Russie à Vienne. C. B.

protéger le Piémont. M. le maréchal Maison ajoute qu'il a lieu de croire cette réponse concertée avec le cabinet de Vienne.

DE M. GUIZOT.

Paris, 23 janvier 1831.

Nous sommes où vous nous avez laissés, plus près de la crise cependant. La situation de M. Laffitte a fait explosion; le maréchal Soult en a profité pour redresser ses batteries contre lui, et renouer son alliance avec l'extrême gauche. Jamais le ministère n'a été plus bas. Le roi, non seulement le sait, mais le dit. La décadence du pouvoir continue évidemment. Serons-nous bientôt au bas de la pente? Pour vous dire tout mon avis, je commence à craindre que la réaction n'arrive dans le gouvernement plutôt que dans le public. Je ne trouve pas cette dernière assez forte, ni le parti violent assez décrié pour que la balle nous revienne aussi vivement que je le voudrais. La loi des élections se fera raisonnablement, mais une loi raisonnable nous amènera une Chambre plus vive et surtout plus inexpérimentée qu'il ne faudrait pour les questions qui probablement lui seront renvoyées. Je voudrais en voir finir du pouvoir constituant. Le roi et le ministère sont plus occupés de l'extérieur que de l'intérieur. Ils ont tort. Il y a quelque froideur entre l'Angleterre et nous; elle rêve un mouvement orangiste. Je persiste à croire au futur partage, et peut-être en attendant, à quelque provisoire belge. Le duc de Mortemart est parti pénétré de l'idée que, pour maintenir la paix, il fallait qu'elle nous valût un agran-

dissement de territoire et chargé de l'inculquer à l'empereur Nicolas. Je ne serais pas étonné qu'il y réussit. J'ai lieu de croire que l'empereur ne traitera pas les Polonais aussi mal au fond que dans la forme, qu'il en est fort inquiet, et assez disposé à quelque transaction où son honneur d'autocrate soit sauf.

Je cherche s'il y a autre chose qui vaille la peine de vous être mandé. Je ne vois rien. En tout l'affaiblissement immense du ministère est le grand fait de la semaine. Je doute qu'il puisse finir la session, M. Laffitte ne résistera pas au budget. Il en a le sentiment. Le roi en revanche a beaucoup gagné. Il influera beaucoup sur nos affaires, et à bon droit.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 29 janvier 1831 (1).

Monsieur le comte,

M. le comte Apraxine avait déjà quitté Turin lorsque j'y suis arrivé. Il a donné à son voyage un prétexte de convenance privée qui n'avait rien de vraisemblable, et nous cherchions quel en était le vrai motif. Je remercie Votre Excellence de me l'avoir appris.

Sans en parler directement au comte de La Tour, je pourrai lui dire, d'une manière générale, que le gouvernement français n'ignore pas que la méfiance et les craintes du cabinet sarde sont telles qu'il s'est adressé à toutes les grandes puissances, comme pour recourir à leur protection, en leur donnant sur nos intentions des renseignements inexacts ou exagérés. C'est de la

(1) Dépêche officielle N° 6.

peur plutôt que de l'animosité. Mais cette peur met la Sardaigne dans une voie fausse et dangereuse.

Le mariage de la princesse Marie-Anne n'a point amené à Turin un aussi grand concours que le suppose Votre Excellence. Le gouvernement autrichien a fait les choses économiquement et sans trop de pompe. Au lieu d'envoyer un grand seigneur faire la demande, on a conféré, pour cette circonstance seulement, le titre d'ambassadeur extraordinaire au baron de Serft, ministre d'Autriche à Turin, qui n'est pas même Autrichien, mais Saxon, récemment entré au service de l'Autriche, par suite de sa conversion et de liaisons avec le parti absolutiste. Il a reçu deux cent mille francs pour frais de représentation. On lui a expédié de Milan des voitures du vice-roi et quelque vaisselle d'argent, et tout s'est passé sans grand apparat. Quatre chambellans italiens de l'empereur sont venus aussi de Milan; personne de Vienne. Pour n'avoir pas l'embarras et la dépense de construire des baraques à la frontière sur le terrain, la remise se fera à Milan. C'est le roi de Sardaigne qui est procureur fondé pour le prince impérial, comme il l'avait déjà été pour le mariage de la duchesse de Modène et de la duchesse de Lucques, sœurs de la princesse Marie-Anne. La comtesse Kinski viendra la recevoir comme dame d'honneur. Mais ce poste est réservé à la comtesse Apponyi, dès qu'elle aura quitté Paris.

La cour de Sardaigne ne me paraît pas s'être départie, non plus, en cette circonstance, de ses habitudes d'économie. Il y a eu bal, concert, spectacle, réception, toutes choses qu'on n'avait guère vues à Turin depuis dix ans; mais je ne sache pas qu'on ait fait un meuble nouveau, acheté une voiture de plus,

rafraichi la décoration d'un seul appartement. On a reçu sur le vieux fonds de magnificences de la maison de Savoie.

Les quatre chambellans qui sont venus ici, le comte Borromée, le comte Oppizoni, le marquis d'Adda et le comte Greppi, m'ont semblé bien plus Italiens qu'Autrichiens. Sans rechercher leur conversation, je ne l'ai pas évitée, et je les ai trouvés, surtout le comte Borromée, prenant grand intérêt aux affaires de France, y rattachant l'avenir de l'Italie, lisant habituellement nos journaux et pleins, comme sont tous les Milanais, des souvenirs du royaume de Napoléon. Toutefois, leur conversation était fort mesurée et ils ne pouvaient pas en avoir une autre avec moi. Je les crois d'opinions assez libérales, mais modérées Comme tant d'autres en Italie, ils désirent les changements et redoutent les révolutions. Je tiens d'eux que l'armée autrichienne, qui est actuellement de soixante-quinze mille hommes, doit être portée à quatre-vingt-dix mille. Les garnisons sont déjà désignées; les parcs d'artillerie arrivés.

L'effet de ce mariage et du mouvement passager qu'il a produit à Turin est plutôt favorable que fâcheux pour le gouvernement sarde. Le peuple, dans de telles occasions, se laisse souvent aller à des impressions fugitives d'affection pour ses souverains. Il entre dans leurs joies de famille sans trop réfléchir s'il y a quelque intérêt. C'est ce qu'on peut remarquer ici comme on l'a remarqué partout ailleurs. En outre, les fêtes ont amené une plus grande activité dans le commerce de détail, et ont ranimé le luxe et la dépense, qui étaient en stagnation. Le roi s'est montré plus content, plus communicatif que d'ordinaire. Il

aime ses nièces. Tout ce qui intéresse l'honneur et l'éclat de la maison de Savoie le touche grandement. On se plaisait à le voir en train du mouvement général, lui qui est toujours triste et renfermé.

Il s'est élevé, dans l'intérieur du palais, quelques difficultés avec la reine Marie-Thérèse, dont le caractère fantasque et impérieux est un des sujets de conversation de cette cour. Mais ce sont choses sans nulle importance.

La plus grande nouveauté de cette semaine de fêtes, c'est un bal donné par la noblesse à la bourgeoisie de Turin. En France, et même depuis longtemps, la seule idée d'une telle réunion aurait quelque chose de blessant et constaterait une différence et une division que les mœurs effacent et que l'opinion repousse. Je ne suis pas très convaincu que la bourgeoisie de Turin sache beaucoup de gré à la noblesse de cette politesse un peu hautaine. Cependant l'intention était sincère et l'effet m'a semblé bon. La fête a été animée, on y était fort bien et fort naturellement mêlé, l'égalité entre les toilettes était complète et les uns n'avaient pas meilleure façon que les autres. Le roi y est venu, la princesse de Carignan y a dansé; j'ai entendu les personnes les plus aristocratiques regretter qu'elle n'ait pris pour danseurs que des gentilshommes. On blâmait aussi la reine Marie-Thérèse de ne pas avoir laissé danser sa fille. En somme, ce besoin de ménager et d'honorer la classe moyenne, ce sentiment plus ou moins instinctif qu'il faut trouver quelque moyen de transition pour passer à un état de société nouveau, m'ont singulièrement frappé. La bourgeoisie rendra un de ces jours à la noblesse la fête qu'elle a reçue.

Du reste, le mariage n'est pas fait, le contrat n'est pas même signé : il faut attendre l'élection du pape pour avoir les dispenses.

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, que la faveur du général Paulucci passait pour être déchue. On croyait, y a quelques jours, qu'il irait à Gênes, remplacer M. de Venanson ; maintenant on dit que le roi qui n'aime à recevoir aucune influence, a été mécontent de l'insistance de M. des Geneys, ministre de la guerre, qu'il pourrait bien accepter sa démission et lui donner le général Paulucci pour successeur. Sa promotion au ministère serait vue avec peine, et je doute encore que le roi prenne une résolution aussi tranchée. Toutefois ce ne serait pas un symptôme politique, à moins que l'influence russe n'y fût pour quelque chose. J'écrivais l'autre jour à Votre Excellence que ce n'était pas impossible.

Le général Paulucci n'a pas paru aux dernières fêtes de la cour, parce que, accoutumé à la préséance du rang militaire, il était mécontent de se voir devancé par des personnes inférieures en grade, mais qui avaient reçu dernièrement le grand collier de l'ordre, ou des charges de cour. Sur ce sujet, il est en opposition avec l'aristocratie de ce pays.

Turin, 31 janvier 1831 (1).

Il paraît que M. le comte de Serft, ministre d'Autriche à Turin, après avoir conduit la princesse Marie-Anne jusqu'à Vienne, ne reviendra plus ici. Il y sera remplacé, dit-on, par M. de Bombelles, qui doit même venir sous peu de jours, à titre d'intérim.

(1) Dépêche officielle N° 7.

Je ne connais pas M. de Bombelles; mais il n'est aucun besoin de le connaître personnellement pour savoir qu'il y a de l'inconvénient pour la France à ce qu'un émigré français (1) représente l'Autriche dans une cour qui a des rapports aussi importants avec nous que la cour de Turin. Il y apportera, de toute nécessité, contre notre gouvernement, un esprit d'opposition et de malveillance qui puisera sa source ailleurs que dans la diversité d'intérêts des deux nations. Sa politique, sa façon de voir, son langage, se rattacheront à nos propres divisions intérieures, à un esprit de parti plus aveugle et plus hostile que l'opinion des étrangers les plus prévenus.

Si donc il était encore temps, que Votre Excellence intervînt par voie confidentielle auprès de M. de Metternich, pour empêcher un choix de ce genre, je crois que ce serait chose utile. Nous avons déjà dans le corps diplomatique de Turin un émigré français, M. d'Olry, ministre de Bavière. Ce n'est pas un homme de grande importance, ni de haute considération. Toutefois, ses liaisons, ses correspondances sont toutes avec notre parti congréganiste. Lors même qu'il n'en résulte aucun inconvénient grave, et c'est le cas ici, on y perd toujours les avantages attachés aux rapports de confiance et de conformité.

(1) Le comte Henri de Bombelles était fils du ministre de France à Venise en 1789. Son père, après avoir perdu sa femme pendant l'émigration, avait embrassé l'état ecclésiastique et avait été quelque temps curé d'une paroisse catholique de la Silésie prussienne. Rentré en France, il y fut sous la restauration évêque d'Amiens et aumônier de Madame la duchesse de Berry. Le comte Henri de Bombelles était resté au service de l'Autriche. C. B.

DU DUC DECAZES.

Paris, 31 janvier 1831.

Je ne sais comment nous nous tirerons de cette malheureuse Belgique, que je suis bien tenté, moi aussi, de donner au diable. Il paraît certain que le congrès aura proclamé hier le duc de Nemours. Je ne doute pas qu'ici la proclamation ne soit poliment refusée. La légation belge croit le contraire. Pour moi, qui sais que ce serait la guerre européenne, le cabinet anglais compris, je n'hésiterais pas à attaquer la chose à la tribune de notre Chambre, si la négation l'emportait. Je la trouve absurde à ce prix et je la repousse de toutes mes forces (1).

(1) Devant l'intention exprimée par le roi Louis-Philippe de ne point accepter la couronne de Belgique pour un prince de sa maison, la candidature du duc de Leutchemberg, fils aîné d'Eugène de Beauharnais et d'Amélie de Bavière, avait été mise en avant et gagnait tous les jours du terrain. Le gouvernement français ne dissimulait pas son opposition absolue à une candidature dont le succès aurait fait de la Belgique un foyer de manœuvres bonapartistes. Cependant cette nomination n'en était pas moins imminente lorsque notre ministre à Bruxelles, M. Bresson, feignit de laisser entendre que le duc de Nemours, une fois nommé, accepterait la couronne. La majorité revint tout de suite à la candidature du prince français, qui fut nommé par 97 voix contre 74 au duc de Leutchemberg (3 février). Fidèle à ses engagements antérieurs vis-à-vis de l'Europe, le roi persista dans le refus de donner son fils à la Belgique, mais la candidature du duc de Leutchemberg resta, grâce à cet incident, définitivement écartée.

C. B.

Je viens de recevoir une invitation à dîner au Palais-Royal, ce qui me contrarie fort, car j'ai à dîner l'ambassadeur d'Angleterre, les deux présidents, et vingt personnes : j'en profiterai pour dire fortement ma pensée. Il y a eu je ne sais quel grabuge dans le ministère; Montalivet avait donné jeudi dernier sa démission, qui a été refusée vendredi. D'Argout n'ose rien dire et je m'abstiens de l'interpeller. Ce que je sais, c'est par le dehors; mais le fait est positif. On parle aussi de la retraite de Laffitte, Soult, Mérilhou (je ne comprends pas comment d'Argout pourrait rester, mais on ne parle pas de lui dans ce changement). Sébastiani serait président du conseil.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 2 février 1831.

Je reçois une aimable petite lettre de vous sur votre petit papier, cher Prosper; j'en avais grand désir, il me semblait que le temps où nous étions sans nouvelles de vous devenait bien long. Je voudrais vous donner des nôtres, mais vous savez que nous sommes, et en particulier que je suis, mal au fait. Nous ne pensons qu'au dénouement de la Belgique, on nous le fait attendre chaque jour et on s'épuise en conjectures sur le parti que nous prendrons. L'opinion s'agite et se grossit à cet égard d'une manière attristante; il y a bien peu de gens qui sachent rester à la même place dans ce tourbillon. Il agit sur la Chambre et même sur la commission électorale ; la loi sortira de là si démocratique qu'elle nous lancera dans l'inconnu. J'espère que la Providence qui nous protège nous guidera sur ce nouvel

océan. La Chambre semble se fatiguer d'elle-même, la critique atteint tellement chaque chose et chacun qu'elle ôte la vigueur et la confiance de partout. L'analyse impitoyable qui vient saper chaque chose rappelle un conte de fées où une sorcière allait ôter le cœur de chacun pour mettre une éponge à la place. La Chambre des pairs a pris son propre deuil, elle ne discute plus, elle ne se rassemble plus qu'à son corps défendant ; néanmoins le mouvement du monde reprend, il y a beaucoup de bals, beaucoup de fêtes qui ressemblent à toutes les fêtes. On croirait qu'il n'y a rien de changé quand on danse au Palais-Royal comme aux Tuileries, si on n'y voyait le frac de M. de La Fayette.

L'insubordination des collèges continue à petit bruit, mais la révolte est sans force comme le pouvoir, et se brise ainsi que lui au pied de ce jugement qui décompose tout sans rien créer. Le malaise est sans cause et sans nom et pourtant il ne s'apaise pas. Sûrement nous trouverons le remède quelque part. La misère de cet hiver est affreuse. Quelle patience dans ce peuple qui voit ses souffrances s'accroître après tous ces bouleversements!

Je suis fâchée que votre vie ne vous plaise pas, mais où est la vie qui plaise et ne faut-il pas partout briser notre volonté en tous sens jusqu'à ce qu'elle soit simple et docile? J'espère que vous vous serez réservé quelques heures de travail, l'occupation des affaires dessèche absolument : l'intelligence a soif d'autre chose.

Victor est bien occupé de son rapport sur le jury. M. Guizot est toujours en train et animé, M. Villemain abattu. M. Cousin ne vient plus nous voir, je ne sais de quel côté s'agite son intelligence. M. de Rémusat

ne parle pas à la Chambre, ni beaucoup à ses collègues ; il est toujours impartial et indolent. M. Mauguin a eu de grands succès dans la Chambre.

Je ne sors guère, je ne vois pas grand monde dans le temps des bals, voilà ma vie.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 5 février 1831 (1).

Monsieur le comte,

M. de Bombelles, qui, ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence, doit occuper le poste de ministre d'Autriche par intérim et peut-être définitivement vient d'arriver à Turin.

Je me suis d'abord étonné de le voir ainsi se hâter et prévenir le départ de son prédécesseur. Il m'a semblé qu'une telle précipitation pouvait faire croire à une mission spéciale ; que M. de Bombelles pouvait avoir quelque chose à dire ou à concerter à la cour de Turin. Il ne m'est pas encore démontré que cela ne soit pas. Toutefois, son voyage s'explique assez naturellement. En sa qualité de secrétaire de l'empereur d'Autriche, il doit concourir aux actes qui seront rédigés à Milan lors de la remise de la princesse. On veut que ce mariage, toujours retardé par la non-élection du pape, ne souffre pas une heure de délai, dès que le conclave l'aura élu. Toutes les pièces sont rédigées, copiées d'avance. Il n'y aura plus qu'à les signer.

M. de Bombelles a apporté ici la nouvelle, venue de Vienne à Milan, de la démission du dictateur

(1) Dépêche officielle N° 8.

Chlopicki (1). La défaite et la répression sévère de la révolution polonaise sont attendues et espérées avec une vive impatience, par tout ce qui tient au gouvernement et avec un sentiment plus explicite encore par le corps diplomatique. Les plus modérés y voient un point d'arrêt aux insurrections populaires ; les autres comptent plus ou moins vaguement que ce sera le commencement d'une réaction complète contre les idées et les institutions libérales. Si les succès des Russes sont rapides et éclatants, si l'empereur Nicolas n'est retenu par aucune condition ni par aucun ménagement, il est clair que tout ce qui

(1) Chlopiski, après avoir combattu avec vaillance aux côtés de Kosciusko, s'était, lors du partage définitif de sa patrie, enrôlé dans les légions polonaises au service de la France. Il prit part à toutes les guerres du consulat et de l'empire et fut promu, en 1809, au grade de général de brigade. A la chute de Napoléon, l'empereur Alexandre, roi de Pologne, nomma Chlopiski général de division, mais il donna sa démission en 1818, et vivait dans la retraite, éloigné de toute menée révolutionnaire, lorsqu'au lendemain de l'insurrection du 29 novembre 1830 le peuple l'appela à sa tête. Proclamé dictateur par la Diète le 20 décembre, le général employa plutôt son autorité à enrayer ce mouvement et à essayer à arriver à un *modus vivendi* avec la Russie. Devant le rejet de toute condition par l'empereur, Chlopiski se démit du pouvoir le 23 janvier 1831 pour servir dans l'armée insurrectionnelle en qualité de simple volontaire. Ses avis cependant étaient souvent demandés, et, de temps à autre, il prenait la direction des opérations. Grièvement blessé à la bataille de Grochovo et hors d'état de continuer la campagne, il se retira à Cracovie où il resta désormais étranger aux événements de Pologne.

C. B.

nous est contraire relèvera la tête et aura un ton moins doux.

Le roi de Sardaigne ira à Milan conduire sa nièce. Je ne suis point très porté à chercher un but politique à ce voyage. Le roi aime à aller et venir pour se distraire; il s'est plu beaucoup aux fêtes de Turin. Il y en aura quelques-unes à Milan. Il trouvera là un opéra meilleur que le sien. Cette course est dans son caractère et ses habitudes. D'ailleurs, s'il y avait quelque chose à conclure, ce serait ici, tout aussi bien qu'à Milan, où ne réside en ce moment aucun personnage important du gouvernement autrichien.

Turin, 9 février 1831 (1).

Le courrier qui a apporté de Rome les dispenses pour le mariage de la princesse Marie-Anne (2), a donné ici la nouvelle que des troubles avaient eu lieu à Modène et à Bologne. On sait peu de détails. J'en ai appris quelques-uns par les chambellans italiens de l'empereur d'Autriche. Ils ne semblent pas regarder la chose comme très grave et en parlent comme d'une tentative isolée et prématurée, qui compromettra une cause à laquelle ils se cachent peu de prendre intérêt. D'après le récit qui leur a été fait, une réunion de *carbonari* a été surprise et entourée. Ils ont tenté de se défendre, et il y a eu des hommes tués de part et d'autre. On assure qu'à Bologne le trouble est plus grand, mais on en sait encore moins les circonstances.

(1) Dépêche officielle N° 10.

(2) Le cardinal Mauro Capellari venait d'être élu pape et avait pris le nom de Grégoire XVI. C. B.

Il paraît constant qu'un drapeau tricolore a été arboré.

L'effet de cette nouvelle n'a rien de bien manifeste. Toutefois il est curieux d'observer la sympathie qu'excite parmi la jeunesse, même dans les hautes classes, ces tentatives dont on déplore l'imprudence, plus qu'on ne la blâme. Si j'étais depuis plus longtemps ici, je saurais mieux vous dire l'impression qu'en reçoit la bourgeoisie et la jeunesse appartenant aux professions studieuses, impression nécessairement plus forte et plus vive. Mais l'habitude du silence et des précautions empêche tout témoignage évident.

Cette circonstance contribuera à préoccuper les esprits déjà émus par la crise où va se trouver l'Europe, crise qui décidera de la paix ou de la guerre, et de quelle guerre! Les nouvelles de France, les discussions de la Chambre, la Belgique, absorbent l'attention de chacun, excitent et animent toutes les opinions. C'est le moment d'observer combien, sinon le gouvernement sarde, du moins tout ce qui l'entoure, tout ce qui influe sur lui, tout ce qui, dans une circonstance donnée, le déterminera et l'entraînera, est contraire à la France. Les propos des officiers, ou pour mieux dire de quelques-uns, prennent un ton de jactance. Les communications avec le parti carliste deviennent plus intimes et plus actives.

Je remarque aussi, parmi le corps diplomatique, une sorte de mouvement et d'agitation nouvelle, que n'explique pas suffisamment le mariage dont on semble s'occuper. La mission de M. de Bombelles me donne toujours à penser. Il ne serait nullement impossible que des propositions, des instances nouvelles fussent faites au cabinet sarde, pour entrer, le cas échéant, dans quelque combinaison hostile à la

France. Je m'en entretenais, par pure conversation, avec le comte Colobiano (1), dont Votre Excellence sait bien toute l'importance. Il est homme d'esprit, et la faveur dont il jouit rend son langage plus ouvert que celui du comte de La Tour. Il m'avouait presque ces insistances de l'Autriche. « Encore aujourd'hui, me disait-il, on est venu m'en parler, » et j'ai répondu : « Nous prenez-vous pour les portiers de l'Italie? Nous sommes nous, nous avons nos intérêts et nos affaires. » Que le cabinet sarde tienne en effet ce langage, c'est ce dont je suis loin de me rendre garant. Mes soupçons seraient plutôt contraires. Aussi, en y mettant la mesure convenable, je leur exprime toute ma méfiance. Je conviens avec M. de La Tour ou avec M. Colobiano que l'intérêt de la Sardaigne est évident, que la neutralité est leur véritable position, leur seule habileté; mais j'ajoute que les opinions, que les préjugés, que les passions politiques, l'emportent sur le bon calcul. Ce langage ne peut en aucune façon les précipiter dans cette direction et en même temps il leur apprend, que nous ne serons pas dupes. Je ne manque pas de répéter aussi d'y bien faire attention, que nous sommes obligés de prendre toute offense de très haut et de nous fâcher beaucoup, même pour peu de chose. Le ton de notre tribune le montre assez.

Le roi doit aller à Milan, ainsi que je vous l'ai écrit. Votre Excellence se souviendra qu'elle m'avait engagé à faire la course de Milan ; précisément à cette époque. La présence du roi et d'une partie du corps diplomatique, les événements de Modène et de Bologne, donneraient à ce voyage encore plus d'opportunité. Je

(1) Secrétaire du cabinet du roi. C. B.

compte partir samedi, à moins que quelque circonstance imprévue ne me retienne ici.

P.-S. — Votre Excellence remarquera que la nouvelle des troubles d'Italie, qui, dans d'un esprit de confiance bienveillante pour la France, aurait dû appeler des communications fréquentes et explicites entre M. le comte de La Tour et moi, a eu plutôt un effet contraire.

Turin, 10 février 1831 (1).

Après avoir reçu les nouvelles d'Italie, Votre Excellence aura, je n'en doute pas, jugé de la situation de l'ambassade de France à Turin. Vos instructions me sont absolument nécessaires et je m'assure que je ne tarderai pas à les connaître.

Souvent vous m'avez entretenu de l'action de l'Autriche sur ce pays-ci, de la possibilité d'une intervention militaire, demandée ou consentie par le cabinet sarde, mais nous en raisonnions comme d'un événement sans probabilité actuelle. Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Le Piémont est tranquille, et l'Autriche n'ira pas, il est vrai, accroître ses embarras en y entrant. Mais, d'un jour à l'autre, ce qui se passe à Modène et à Bologne peut avoir son contre-coup à Gênes et même ici. Je me crois suffisamment autorisé par vos paroles, par la marche de notre gouvernement, à déclarer que toute intervention armée de l'Autriche, est pour nous une rupture des traités, et que nous aviserons, selon notre honneur et notre intérêt, à ce que nous avons à faire.

(1) Dépêche officielle N° 12.

En vérité, dans l'état des esprits, je ne conçois pas l'attitude d'un ambassadeur de France qui en agirait autrement. Tout le prestige de force et de grandeur attaché à notre révolution de Juillet serait effacé. Ce serait le triomphe hautain de toutes les opinions hostiles à la France et aux principes qui y règnent. Il n'y aurait plus ni crainte, ni respect, ni égards.

Ainsi ma conduite, je dirai encore mon devoir, ne me semblent pas douteux. Mais Votre Excellence comprendra que des instructions précises m'éclaireraient et me fortifieraient.

Le langage à tenir sur les événements actuels est déjà un embarras pour moi. Je n'ai nulle déclaration à faire sur l'intervention probable de l'Autriche à Modène et dans les États du pape. Ce n'est sûrement pas le cabinet sarde qui provoquerait une explication à cet égard ; tout son soin, toute son habileté, c'est de se taire, et j'épargnerais, je pense, un embarras à M. de La Tour, si je voulais ne le pas voir. Mais un silence complet sur des circonstances dont chacun parle serait une timidité qu'on interpréterait. Ainsi, sans rien engager, sans rien dire de positif, je rappelle, sans ostentation, quand l'occasion s'en présente, les principes que nous professons sur l'intervention, et, parlant plutôt au nom de l'opinion publique et de la tribune, je dis combien seraient graves les conséquences d'une intervention autrichienne quelconque.

Il ne m'appartient pas de préjuger des déterminations qui ne peuvent être prises que lorsqu'on a la vue complète de l'ensemble des choses. Toutefois je crois que le moment est venu de réunir des troupes à la frontière, c'est une précaution indispensable pour le cas de guerre. Le passage des Alpes en peut dépen-

dre. En cas de paix, l'influence de la France a besoin de cet appui.

Turin, 11 février 1831 (1).

A force de presser M. le comte de La Tour, que je vois au moins une fois tous les jours, pour lui demander des nouvelles d'Italie et en parler avec lui, plus qu'il ne voudrait, je crois être parvenu à me faire une idée plus précise des relations actuelles du cabinet sarde avec l'Autriche.

Je lui témoignais encore une fois mes craintes, que l'intervention autrichienne en Italie n'entraînât de graves suites. « Mais, m'a-t-il dit, la France ne professe point, sur ce point, de principes absolus. Elle admet que des motifs particuliers, un voisinage immédiat peuvent motiver l'intervention. L'Autriche a fait, sur l'Italie, des réserves qui ont été admises. « Je l'ignore, ai-je répondu, mais ce que je garantis, c'est que rien de pareil ne m'a été dit ni écrit pour le Piémont. Je suis fondé à croire qu'en ce qui touche votre pays, nous ne dérogeons en rien au principe de non-intervention. Je dirais aussi qu'il en est de même pour le royaume de Naples. — Naples, cela se peut, comme trône de la maison de Bourbon. — Ce motif a peu de valeur dans la politique actuelle. Naples et la Sardaigne ont, aux yeux de la France, le même caractère. — Cependant je suis presque certain que, dans une conversation entre le comte Sébastiani et M. Apponyi, la Savoie fut prise comme exemple d'une intervention justifiable par le voisinage. — C'est-à-dire

(1) Dépêche officielle N° 13.

que l'Autriche pourrait intervenir pour le Piémont et nous pour la Savoie. Ceci serait trop grave, trop nouveau, pour que mon gouvernement me le laissât ignorer. Nous regardons le royaume de Sardaigne comme un État indépendant. Il n'est pas pour une moitié sous le patronage de la France, pour l'autre sous le patronage de l'Autriche. » De paroles en paroles, toujours fort modérées, il a fini pourtant par me dire : « L'intervention peut toujours se résoudre en une question de fait. On intervient, quand on le croit indispensable, qu'on est assez fort pour cela, et qu'on en est requis. Mieux vaut une guerre qu'une révolution. L'une a des chances favorables, l'autre n'en a pas. » Nous avancions ainsi vers quelque chose de plus positif. « Mais, a-t-il continué (*j'extrais les paroles significatives d'une conversation fort longue*) : Dieu nous préserve de toute intervention, nous n'en avons, nous n'en aurons nul besoin. Selon moi, nous n'en avions pas besoin, même en 1821 (1). Nous avons une bonne armée ; nous pouvons

(1) Le triomphe des constitutionnels en Espagne, l'insurrection napolitaine, les souvenirs égalitaires de l'ancien royaume d'Italie de Napoléon, la haine contre l'Autriche qui occupait la Lombardie, et imposait au gouvernement sarde une politique absolutiste, surexcitaient singulièrement les esprits en Piémont au commencement de l'année 1821. Cette émotion, que partagaient les éléments sociaux les plus divers, ne tarda pas à donner naissance à une insurrection en grande partie militaire qui éclata sur plusieurs points le 10 mai, aux cris de « Vive le roi ! Vive la constitution espagnole ! » Victor-Emmanuel se refusa à toute concession, désireux de rester fidèle à ses engagements envers ses alliés, la Prusse, la Russie et l'Autriche, qui venaient de décider qu'elles s'opposeraient par la force

maintenir l'ordre chez nous et le rétablir. Le roi ne veut pas d'intervention. Elle lui déplairait beaucoup ; avant d'y avoir recours, nous ferions tous les efforts possibles. Nous avons un jeune prince hardi et très décidé. » Je suis toujours resté sur le même texte, qui est revenu sous toutes les faces et nous nous sommes quittés en excellentes relations, comme de coutume.

à toute tentative contraire à la conservation de l'ordre légitime et politique en Europe. Puis, devant les progrès de l'insurrection, il déclara abdiquer en faveur de son frère le duc de Genevois, héritier légitime de la couronne, en ce moment à Modène et jusqu'à l'arrivée duquel il confiait la régence du royaume au prince de Carignan. Celui-ci, débordé par le mouvement, dut, tout en réservant au nouveau roi la ratification de ses concessions, consentir à la proclamation de la constitution espagnole et à la la réunion d'une junte provisoire. Mais presque aussitôt il s'empressa de s'échapper de Turin pour rejoindre à Novarre l'armée de Charles-Félix, inébranlable dans sa décision de ne rien laisser modifier à l'ordre de choses antérieures. L'insurrection, affaiblie par cet incident et par ses divisions, menacée par l'Autriche à laquelle une armée russe se préparait à prêter appui dans la répression des révolutions de l'Italie, tenta quelques négociations. Elles ne réussirent point et les insurgés se disposèrent à livrer bataille aux troupes restées fidèles réunies à Verceil sous les ordres du comte de La Tour. La bataille était commencée lorsque apparurent les Autrichiens, dont l'intervention assura la déroute de l'armée constitutionnelle (8 avril). L'insurrection vaincue, ses principaux chefs réfugiés à l'étranger, l'ordre se rétablit et les Autrichiens évacuèrent Alexandrie et les quelques places frontières du Milanais, qu'ils avaient déclaré occuper au nom du roi de Sardaigne. C. B.

De tout cela, combiné avec ce que j'ai entrevu d'ailleurs, je conclus que l'Autriche, même avant les troubles qu'elle prévoyait et n'a pu empêcher, a encore une fois pressé la cour de Turin de prendre quelque engagement; qu'il lui a été répondu qu'on n'avait pas besoin d'elle et qu'il valait mieux se passer de son secours ; mais qu'à cette réponse on a joint la promesse plus ou moins formelle de ne faire aucune concession constitutionnelle ni populaire, et d'accepter plutôt l'intervention que de consentir à rien de pareil. Je pense que le prince de Carignan a pris, pour son propre compte, un pareil engagement.

Tel a été vraisemblablement l'objet de la mission du comte de Bombelles et des pourparlers continuels de M. de Serft avec le gouvernement sarde. Ce dernier a pu y mettre la réserve et la prudence que le cabinet autrichien lui a sûrement prescrites. J'ai lieu de croire que M. de Bombelles y a montré plus d'ardeur; qu'il a fort décrié la France, essayé de rassurer sur la crainte qu'elle inspire, annoncé des discordes intérieures, la guerre civile; qu'il a enfin agi tout de son mieux pour pousser à la croisade contre la France. J'ai laissé voir à M. de La Tour que je n'ignorais pas tout cela et qu'il faudrait, quand M. de Bombelles reviendrait, l'engager à être un Autrichien, et non un émigré français.

Turin, 11 février 1831 (1).

Cette lettre sera mise au bureau de poste de la frontière.

Je profite de l'occasion pour entrer dans quelques

(1) Dépêche officielle N° 14.

détails sur la situation de ce pays. Je présenterai à Votre Excellence, plutôt un tableau général qu'un recueil de faits. Mais de pareils résumés ne me semblent pas inutiles. Ils servent à prévoir les faits particuliers, à les apprécier, à juger de leurs conséquences. Je n'ignore pas qu'on peut errer beaucoup dans cette vue jetée sur l'ensemble d'une situation. L'esprit systématique s'y introduit facilement. Mais, en garde contre cet inconvénient, je rectifierai, par la suite de ma correspondance, ce qu'il y aurait de hasardé ou d'erronné dans mes premiers jugements.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire et de l'écrire à Votre Excellence, le gouvernement sarde est en général sage, modéré et calme, dans l'exercice du pouvoir absolu. Il ne faut pas en juger par ce que nous avons pu voir en France. La restauration de la maison de Savoie n'a pas été la lutte d'un pays fortement constitué dans ses nouvelles mœurs, dans son nouvel état social avec un pouvoir royal, une aristocratie, un clergé, une émigration avides de ressaisir leur ancienne position. Tout fut bientôt consommé et l'ordre ancien fut rétabli autant qu'il pouvait l'être. Dès lors, plus de combats intérieurs, un silence complet des opinions; point de factions qui se soient formées, les unes pour résister au gouvernement, les autres pour le pousser à la violence. L'autorité royale règne seule dans son propre et unique intérêt. Le caractère du roi actuel prête singulièrement à cette façon de gouverner. Sans passions, sans goûts vifs, renfermé dans son intérieur, silencieux, ne se laissant parler de rien, craignant par instinct tout ce qui est nouveau, tout ce qui fait du mouvement et du bruit; pieux dans ses pratiques, sans aucune ardeur

religieuse, bienveillant pour les personnes, sans jamais faire grand accueil à qui que ce soit; assez raisonnable et avisé dans la sphère de ses idées personnelles, le roi de Sardaigne échappe ainsi à toute influence prédominante, à toute détermination excessive ou imprudente. Plusieurs fois il s'est pris d'affection et de confiance pour tel ou tel. En ce moment le comte Colobiano, secrétaire de son cabinet, semble une sorte de favori, mais c'est une faveur toute domestique, sans effet politique, sans résultats : c'est un moyen de plus pour arrêter tout mouvement, toute amélioration. Cette faveur se trouve sur le chemin de ceux qui voudraient agir et donner au gouvernement une impulsion quelconque, et l'inertie n'en est que plus complète. Cela convient merveilleusement à une vieille cour, à une administration où la capacité est comptée pour peu de chose, à une opinion aristocratique sans indépendance et sans mouvement. C'est le triomphe établi de la médiocrité. Dès que quelqu'un paraît désireux de chercher à changer, améliorer, ou réformer, il se forme aussitôt contre lui une cabale universelle, et il est tout aussitôt comprimé ou détruit.

Ce qui arrive actuellement au général Paulucci en est un exemple frappant. Le général Paulucci n'est point un absolutiste de congrégation; il ne tient pas au parti qui, depuis quinze ans, a pris pour guides des orateurs ou des écrivains. C'est un général russe qui a l'esprit soldat dans toute sa brutalité, avec le langage aiguisé et animé d'un Italien. Il professe le plus souverain mépris pour l'opinion et un grand respect pour la toute-puissance de la force. Nous avons entendu de pareils discours, presque en termes identiques, dans le temps des prospérités militaires de

l'empire. Il n'est question pour lui que de gouverner avec le sabre, et, en sa qualité de Russe, il y ajoute le bâton. Il avait été indiqué au roi, par la Russie peut-être, comme capable de mettre sur un bon pied l'armée sarde, qui ne compte pas un seul officier général ayant fait la guerre. Le général Paulucci a tout aussitôt commencé à blâmer, à changer, à réformer, à crier. Il n'en a pas eu pour longtemps. N'appartenant à aucune coterie du pays, étranger au sol où il arrivait, il n'a bientôt rencontré qu'obstacles et dégoûts. Je crois qu'on ne sait que faire de lui et qu'on lui cherche une position convenable. Nous ne pourrions que nous en féliciter, car il était malveillant pour la France. Mais j'ai entendu ici des hommes de bon sens qui ne l'aiment pas, qui avaient vu avec peine son élévation, gémir de ce qui lui survient comme d'un signe de l'impossibilité de rien améliorer ici.

Il faut joindre à cette inertie le manque absolu de direction générale. Chaque ministre conduit son département sans se concerter avec les autres, et presque sans communiquer avec le public. Hormis le ministre des affaires étrangères, on n'en voit aucun. Ils mènent une vie de bureau, isolée comme celle d'un simple employé. On ne parle jamais d'aucune affaire; l'attention publique n'est jamais fixée sur tel ou tel point d'administration; les détails comme l'ensemble échappent au contrôle et à la critique.

C'est donc un système d'administration tranquille, économique, assez régulier et qui n'emporte avec lui que peu d'abus et d'arbitraire. La police a pu, dans les commencements, paraître tyrannique et inquisitoriale. On s'y est habitué, on ne lutte pas avec elle. Il n'y a que rarement des actes de sévérité.

Tel est le gouvernement sarde, du moins au premier aperçu. Et à une autre époque, il présenterait des chances de durée. Il n'exciterait pas de mécontentements vifs; il n'allumerait pas une opinion ardente. En remontant à un siècle ce serait un bon gouvernement.

Mais si l'on en vient à examiner le pays, on découvre, assez promptement, qu'il renferme des germes de changements ou de révolutions peut-être prochains. L'entreprise de 1821 fut faite étourdiment. Elle avait pour principe plutôt le souvenir de l'esprit militaire français qu'une large et universelle opinion libérale. Elle fut mise en mouvement par des sociétés secrètes, qui ne sont jamais et ne peuvent jamais être l'expression vraie et naturelle d'un peuple. Sans cette révolution manquée, on serait beaucoup plus près d'en avoir une autre plus forte et plus durable; car l'opinion s'est fort éclairée depuis. Le contact habituel avec la France a répandu partout un sentiment du droit, une dignité de la raison qui s'offense d'être gouvernée arbitrairement et sans souci de l'intérêt général. Cette disposition se reconnait dans toutes les classes. On ne se trouve pas de pire condition que les Français, et on ne voit pas pourquoi on serait sans liberté, tandis qu'ils jouissent de la leur. Les derniers événements ont donné une grande impulsion à ces sentiments. Si par de petits complots, par des *carbonari*, par une propagande d'intrigue, on voulait agiter ce pays-ci, on le pourrait sans doute. Il ne faudrait pas un grand appui du gouvernement français pour y réussir. Mais la contagion de notre révolution calme, régulière, loyale, compatible avec l'ordre public, serait d'un effet plus certain et en défini-

tive aussi prompt. Par là on rallierait toutes les classes, toutes les professions. On rassurerait ceux qu'épouvantent les doctrines exagérées des sociétés secrètes. Quand, par moments, les esprits sont tranquilles sur la situation actuelle, comme ils l'étaient un peu, il y a trois semaines, comme ils ne le sont plus aujourd'hui, on voit aussitôt éclater une persuasion universelle qu'on devrait s'occuper de changer l'état des choses et échapper à la révolution par des réformes ou des institutions.

Les uns, appartenant par leur âge à la vieille aristocratie, croient qu'avec des ménagements le *statu quo* peut encore durer quelques années. Ce serait peut-être le sentiment du roi, qui semble souvent penser que cela durera bien autant que lui. Les fils de ceux-là, la seconde génération, voudraient une réforme qui, sans aller jusqu'à un gouvernement représentatif, sans la presse et sans la tribune, donnerait pourtant des garanties, par les tribunaux inamovibles, les assemblées provinciales, un conseil d'État, une revision des codes. Il est possible qu'à son avènement, le prince de Carignan soit fort environné de conseils de ce genre.

C'est le moment de parler de ce prince, appelé, s'il le veut, à jouer un si grand rôle ici, et peut-être en Italie, à supposer que les événements ne se précipitent pas avec une rapidité qui entraînera tout. Ceux qui connaissent beaucoup le prince de Carignan, et qui lui sont attachés, disent qu'il a témoigné dans sa première jeunesse d'un caractère généreux, d'un esprit assez élevé, d'une ardeur sincère pour le bien de son pays; mais que les circonstances malheureuses où il s'est trouvé, l'opinion injuste, selon lui,

qui s'est formée sur sa conduite, la situation où il est ici, en butte à la méfiance des uns, sans être soutenu par la confiance des autres, ses relations avec le roi et la cour l'ont dégoûté de tout et de tous, ont flétri son âme, et l'ont livré à l'humeur et à l'ennui, dont il paraît accablé. Se mêler de quelque chose dans le gouvernement ou l'administration, c'était impossible. Il avait goût aux choses militaires; il les avait étudiées avec émulation; celles-là lui ont été interdites plus que d'autres; il a voulu un moment s'occuper de l'amélioration des prisons, partout des difficultés et des obstacles. Il a renoncé à tout et vit isolé sans communiquer avec personne. Il était dans cette disposition chagrine lorsque sont survenus les événements de France, on prétend qu'ils ont été jugés par lui avec amertume. Il n'avait pas une grande affection pour la branche aînée des Bourbons; il se louait peu de leur accueil. Mais leur chute, telle qu'elle est arrivée, lui a semblé une flétrissure pour les races royales. Il a gémi moins sur eux que sur leur manque de raison, de décision, de courage. Se montrer, en pareilles circonstances, d'une toute autre sorte, est devenu sa pensée dominante. On ajoute même qu'il a, en cette occasion, assuré le roi qu'il pouvait compter sur son dévouement, si jamais l'autorité royale était attaquée.

Ainsi, soit dans cette pensée, soit que l'activité morale ait diminué en lui, il n'est nullement assuré qu'à son avènement, il accueille des conseils de réforme, lors même qu'il ne serait pas question de charte et gouvernement représentatif. Il hériterait purement et simplement du gouvernement inerte de son prédécesseur.

Mais en supposant même que le prince de Carignan

prit le rôle de réformateur, irait-il assez avant pour préserver ce pays d'une révolution? Voilà ce qui est au moins douteux. Le nombre de ceux qui se contenteraient à bon marché ne serait pas grand, surtout avec les progrès rapides de l'opinion. Si les jeunes gens de la haute aristocratie songent à une constitution d'états provinciaux et de tribunaux, il ne faut pas descendre beaucoup pour trouver d'autres idées, et le goût d'un gouvernement représentatif. La jeunesse noble qui ne tient pas à la cour, en est tout à fait à ce point. Le tiers état qui, ici comme en France, fait le fond du pays, qui est riche, éclairé, actif, égal par les mœurs et les sentiments à ce qui se croit supérieur, le tiers état a un besoin bien plus impérieux encore d'une constitution de liberté et d'égalité. Il n'est point opprimé; la noblesse a peu ou point de privilèges réels. Mais la séparation qu'établissent les habitudes sociales est complète, profonde, sans exception; elle l'est-même au point que les vanités individuelles ont moins à en souffrir, tant il y a peu de contact. Mais cette hiérarchie est tellement sans motifs réels, les honneurs et la faveur du gouvernement sont répartis avec une si grande partialité, qu'on doit être assuré qu'il y a dans cette situation une cause ardente de révolution, par la comparaison continuelle avec l'état social de la France.

Il faut compter en outre avec les idées de patrie et d'unité italiennes, qui n'ont peut-être pas une grande force à Turin, mais qui à Gênes sont déjà très vives et forment une sorte de lien fraternel entre le Piémont et la Lombardie.

De ce tableau de l'état moral du royaume de Sardaigne, mis en présence de la peinture que nous avons

faite de son gouvernement, résulte la conviction presque complète qu'une révolution y est inévitable. Pour se soustraire à cette destinée, il faudrait un prince ou un homme d'État d'un grand caractère et d'une haute habileté, qui, bien convaincu du danger, sût le prévenir, en se chargeant de faire ce qu'exigent la réussite et la nécessité. Un tel homme se rencontrera-t-il, et ceux de ce génie travaillent-ils d'ordinaire pour la liberté? Quand et comment le Piémont accomplira-t-il son sort? Les événements en décideront. Ils hâteront ou retarderont la crise. Si nous avions la guerre, ce serait une besogne bientôt faite.

On peut dire de la guerre avec la France absolument la même chose que de la révolution. Le gouvernement sarde, contre tous ses intérêts, ne saura pas mieux, et par les mêmes raisons, éviter l'une que l'autre. Il lui serait nécessaire pour cela de sortir des voies où il est engagé, d'abdiquer ses habitudes, ses affections, ses préjugés. Plus de lumières et d'énergie qu'on n'en trouverait ici serait à désirer. On veut la neutralité, on s'épouvante à l'idée d'avoir à prendre parti contre la France et l'Autriche. Infailliblement on se décidera pour l'Autriche. On se persuadera que c'est une guerre de principes, qu'il y va du salut de la monarchie, de la religion ; qu'il s'agit de se dérober à une révolution.

Ce que nous avons dit de la nation peut, avec quelque apparence, se dire aussi de l'armée. Elle est belle, composée de soldats qui ont l'air fort militaire, qui aiment leur état. A en croire les anciens officiers qui ont servi sous nos drapeaux, et qui presque tous sont Français de cœur, les traditions de cette armée sont aussi toutes françaises. Les pères des conscrits

ont marché avec nous et les souvenirs militaires, les récits se rapportent tous à cette époque. Pour les Savoisiens et les Niçois, cet esprit est plus marqué encore.

En même temps, l'armée sarde manque d'officiers, surtout d'officiers généraux. C'est une chose assez publique que l'on cherche un général. C'est ce qui avait fait essayer du général Paulucci. M. de La Tour a les goûts assez militaires. Il est probable qu'il commanderait l'armée. On dit ici qu'il peut avoir du talent, mais qu'on n'a aucun motif pour en être convaincu d'avance.

Quant aux officiers particuliers, presque tous ceux qui avaient servi ont été successivement écartés, ils se composent donc en grande partie de jeunes gens; leurs opinions sont diverses: les uns sont vifs contre la France et les opinions libérales, un plus grand nombre, dit-on, a des sentiments tout opposés et avec assez d'exaltation. La haine des Autrichiens est d'ailleurs une sorte d'opinion nationale en Piémont.

Turin, 12 février 1831 (1).

L'ambassade autrichienne, M. de La Tour et tout ce qui tient ici aux affaires, continuent à parler de la conversation de Votre Excellence avec le comte Apponyi et des réserves que vous auriez admises à la non-intervention en ce qui touche l'Italie. Sur ce point j'ai sans cesse à répondre que je ne suis pas autorisé à croire une telle chose en général et que je l'ignore complètement en ce qui touche la Sardaigne. Tenir

(1) Dépêche officielle N° 15.

un autre langage aux Milanais qui sont ici et aux Piémontais qui professent affection et confiance pour la France serait abdiquer toute influence, et la position de l'ambassadeur du roi des Français serait trop amoindrie.

Du reste, le langage sur cette intervention était aujourd'hui un peu différent. M. de Serft, avec son ton doux et modéré, disait que la France serait trop raisonnable pour ne pas reconnaître la position particulière de l'Autriche vis-à-vis les petites puissances et qu'il ne pouvait en aucune façon être question du Piémont, qui avait de quoi réprimer la sédition si, contre toute apparence, elle venait à éclater. Le comte de La Tour réduisait aussi la chose aux moindres termes possibles. Il affectait de ne plus avoir aucune inquiétude sur la façon dont la France accueillerait l'intervention. L'Autriche ne veut pas la guerre : elle cherchera tous les moyens de ne pas heurter l'opinion française, et, pour sauver les apparences, si des troupes entrent à Modène, elles ne seront pas commandées par un général autrichien, mais par le duc lui-même, qui sera censé les avoir prises à son service. Quant au pape, il y a un traité toujours subsistant qui lui donne pour garants de l'intégrité de ses États, la France, l'Autriche et l'Espagne. Il pourrait réclamer cette garantie, et s'adressant à toutes les trois, recevoir d'abord les secours de la puissance la plus voisine. A tout cela je n'avais pas à répondre formellement. Je me bornais à dire, que ce n'était pas une question de forme, mais de fond.

Il m'a paru aussi qu'on voudrait tirer parti de l'influence vraie ou prétendue des comités de Paris. On répète avec affectation une plaisanterie de M. de La

Fayette, qui a circulé, il y a trois mois. C'était en parlant du refus du duc de Modène de reconnaître le roi : « Si on lui faisait une petite révolution! » A cela j'ai répliqué que c'était prendre au grave des paroles évidemment dites en riant, et que seuls les vœux de M. de La Fayette exprimés sérieusement à la tribune étaient susceptibles de devenir, ainsi que les opinions des députés, une pièce de négociations.

Turin, 12 février 1831 (1).

J'écris à Votre Excellence, avant de monter en voiture: je pars pour Milan et je serai de retour ici mercredi prochain 16 février.

Le langage du cabinet de Turin a complètement changé depuis deux jours. Non qu'il ait jamais eu rien d'hostile : mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, l'intervention était reconnue comme chose probable, nécessaire, à laquelle la France devait s'attendre. Aujourd'hui, M. de La Tour, que j'ai rencontré deux fois dans la journée, s'inquiète de cette intervention, espère qu'elle pourrait ne pas être nécessaire, s'exprime en termes mesurés sur l'insurrection de Bologne : « Ce sont des gens sages et honorables; peut-être s'arrangera-t-on avec eux; ils ont illuminé pour l'élection du pape. » Puis il m'a entretenu de ce que ferait la France en cas d'intervention. Se contentera-t-elle de la parfaite neutralité où nous voulons nous tenir? C'est ce qu'elle nous a elle-même indiqué, et notre intention est de ne pas nous écarter de cette ligne.

(1) Dépêche officielle N° 16.

Le comte Colobiano est venu me voir ensuite et a été plus explicite. Ainsi que je l'ai rapporté à Votre Excellence, il s'est exprimé comme au nom du roi. Il m'a dit que le vice-roi de Lombardie a envoyé ici au roi, pour le presser de s'entendre avec l'Autriche pour l'intervention, et que le roi a positivement refusé et répondu qu'il avait assez de ses affaires. J'ai alors parlé des apparences un peu différentes que j'avais cru remarquer, et de cette doctrine nouvelle sur l'intervention par droit de voisinage, qui couperait en deux les États du roi de Sardaigne. Il a traité cela d'impertinence autrichienne. « De quoi se mêle M. Apponyi de poser de telles questions? M. le général Sébastiani a trop d'esprit pour n'y avoir pas répondu ainsi qu'il convenait. M. de Serft est bon de croire de telles choses. Nous voulons le repos et la neutralité. Nous gouvernons doucement, et non pas à la façon du duc de Modène. »

Votre Excellence voit, par ces fragments de conversation, quelle est aujourd'hui la disposition du cabinet sarde. J'ai donc à m'applaudir d'avoir été aussi net sur la question d'intervention. Ce n'est pas ce que j'ai dit qui a produit ce changement, mais l'hésitation du gouvernement de Milan, ou quelques lettres de Vienne doivent en être la principale cause.

DE M. GUIZOT.

Paris, 13 février 1831.

Je n'ai rien d'important à vous mander, mon cher ami, quoique des choses fort importantes se fassent ou se préparent ici; mais vous les voyez, vous les

savez comme moi. La guerre ne nous viendra pas du Nord ; je ne l'ai jamais attendue et l'attends moins que jamais de là. Nous touchons à une solution provisoire de la question belge ; ils disent très haut que l'affaire du prince de Naples (1) est acceptée à Londres. Cela se peut et n'en sera pas moins du provisoire. Mais de votre côté la guerre peut nous venir ; si l'Italie remue vraiment, et que l'Autriche se croie obligée de l'écraser, nous nous en mêlerons ; il n'y aura pas moyen de laisser faire. Faites de votre mieux pour éviter la guerre. Elle ne nous est bonne à rien, quoique je la craigne déjà moins aujourd'hui qu'il y a six semaines. Nous avons besoin que la loi d'élections soit faite, la pairie relevée, notre constitution intérieure raffermie ; nous ne ferons bien la guerre que lorsque nous aurons repris au dedans des points d'arrêt contre les brouillons.

La décadence du ministère est grande, si grande qu'on s'étonne qu'il puisse encore déchoir ; il a cependant beaucoup à perdre encore. Par rapport à Odilon Barrot et à moi, M. Laffitte est un homme du centre ; il amortit les deux systèmes, et c'est encore sa force. On a bien tort de crier contre le juste milieu, c'est si bien la pente du moment que le milieu n'a pas même besoin d'être juste pour réussir. Évidemment nous marchons vers la réaction contre cet abaissement progressif, cette annihilation du pouvoir, mais nous

(1) Charles de Capoue, frère de Ferdinand II, fut quelques instants un des candidats au trône de Belgique patronnés par le gouvernement français, mais, âgé de dix-neuf ans seulement, il parut trop jeune pour une situation si difficile. C. B.

n'y sommes pas encore; et il faut que la réaction s'opère dans le public avant de s'opérer dans le gouvernement. Autrement, on s'y perdrait. Je ne crois guère à la dissolution, même la loi faite. Deux sessions à huit jours d'intervalle, un second budget, et l'hérédité de la pairie traitée dans cette Chambre-ci, c'est, je crois, le plan arrêté (passez-moi le mot) du roi, et même du ministère. Ils ont raison, et je souhaite qu'ils y tiennent. Le budget réussit assez. Point d'impôt nouveau et point d'emprunt, c'est ainsi qu'on l'appelle. Du reste, la vente des bois me paraît aussi le meilleur expédient.

Pourriez-vous m'avoir quelques détails, quelques pièces sur les relations de Cromwell avec les princes de Savoie relativenent aux protestants du Piémont ? Il y a eu à ce sujet, entre lui et la cour de Turin, une correspondance et deux ou trois missions fort actives. Je serais bien aise d'en savoir quelque chose de nouveau et de précis.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 13 février 1831 (1).

Monsieur le baron,

Dans l'état actuel, vous devenez naturellement le centre de nos communications avec le nord de l'Italie, et ce n'est que par vous que nous pouvons recevoir les renseignements que nous sont indispensables pour apprécier la situation de cette contrée. Mais éloigné, comme vous l'êtes, du théâtre de l'insurrection, je

(1) Dépêche officielle N° 6.

dois ménager les moyens d'obtenir les informations les plus promptes et les plus exactes sur tout ce qui pourra survenir. Je vous autorise donc à charger les consuls du roi à Milan et à Venise de vous instruire, jour par jour, de tout ce qui parviendra à leur connaissance. Vous voudrez bien adresser les mêmes recommandations aux consuls de Gênes et de Livourne. Enfin je vous engage, monsieur le baron, à envoyer un agent à Parme et un autre à Bologne, en leur donnant pour unique mission de voir et de vous rendre compte avec exactitude et impartialité, et en leur faisant bien entendre qu'il doivent avant tout s'abstenir de prendre aucune part aux actes qui se consommeraient sous leurs yeux.

Paris, 16 février 1831 (1).

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'à la date du 11 de ce mois.

Il est de toute inexactitude que j'aie tenu à M. le comte Apponyi le langage qui m'est attribué par M. de La Tour. Nous sommes les premiers à déplorer les troubles qui agitent en ce moment quelques parties de la Péninsule; nous n'avons cessé de manifester hautement nos vœux pour la tranquillité de l'Italie; nous avons fait plus : autant qu'il dépendait de lui, le gouvernement du roi s'est employé à prévenir en France toute tentative qui eût pu inquiéter les cabinets italiens; mais constamment attaché, en ce qui le concerne, au principe de non-intervention, immuable base de sa politique, il

(1) Dépêche officielle N° 7.

a toujours entendu que les autres puissances respectassent ce principe comme il le respecte : jamais il ne s'est prêté à reconnaître qu'elles pussent l'interpréter autrement que lui et le modifier à leur profit. Il est donc nécessaire, monsieur le baron, qu'à cet égard vous vous expliquiez nettement avec le cabinet de Turin. Que dans son intérieur, chaque gouvernement use des ressources qui lui appartiennent pour maintenir ce qui existe, pour prévenir ou réprimer des troubles ; rien de mieux. Il est dans son plein droit, et ce droit nous le lui reconnaissons. Mais ce que nous ne pourrions admettre, c'est qu'il se portât au dehors ou qu'il appelât chez lui des troupes étrangères, n'importe dans quel but. Dès ce moment, nous aurions à regarder comme rompues nos relations de bonne intelligence avec ce cabinet et avec la puissance qui se serait associée à lui pour répudier ou enfreindre le principe de non-intervention dans les affaires intérieures de chaque État.

Nous voyons avec peine, monsieur le baron, que la cour de Turin parait ne point nous comprendre, et céder à des insinuations qui lui présentent, sous le jour les plus faux, les sentiments et la véritable situation du gouvernement du roi. Notre politique n'a pourtant rien d'ambigu, rien de tortueux, rien d'intéressé. Le gouvernement du roi ne veut pour les autres que ce qu'il veut pour lui-même : la plus entière indépendance et cette indépendance qu'il veut pour lui, il doit de toute nécessité la vouloir pour les autres, parce que la sienne est en péril du jour où la leur n'est point respectée.

Ce langage, que vous tiendrez à Turin, monsieur l'ambassadeur, je le tiens ici, en toute occasion, aux

représentants des cours étrangères. Je n'en ai jamais tenu d'autre à M. Apponyi; c'est encore celui que je n'ai cessé de prescrire au maréchal Maison.

Nous n'avons point d'ailleurs à exciter votre vigilance pour tout ce qui touche aux relations des cabinets d'Autriche et de Sardaigne. Le gouvernement du roi aime à se reposer sur vous du soin d'éclairer les communications qu'ils peuvent échanger entre eux relativement à l'état de la Péninsule. Je dirai pourtant que si vous appreniez qu'ils eussent contracté déjà ou qu'ils dussent prendre ensemble quelque engagement contraire aux principes qui nous dirigent et dont nous sommes fermement résolus à ne pas dévier, la volonté du roi serait que vous en fissiez de suite, auprès de la cour de Turin, l'objet d'une protestation ou d'une représentation des plus formelle.

Quant à M. de Bombelles, le caractère dont il est revêtu le met à l'abri de plaintes et de représentations directes de notre part, tant que nous n'aurons point acquis la certitude que ses démarches et son langage à l'égard de la France sont en opposition avec les assurances amicales et pacifiques que nous recevons de Vienne. Vous avez déjà prévenu M. de La Tour qu'il ferait sagement de se tenir en garde contre les exagérations de M. de Bombelles. Vous parviendrez sans doute, nous l'espérons du moins, à convaincre le cabinet sarde que prêter l'oreille avec complaisance à ces exagérations et se tenir envers nous sur une réserve qui, si elle n'accuse point en lui des intentions malveillantes, trahit du moins de la méfiance, ce serait aller au rebours de ce que lui commande son intérêt bien entendu. Car, en supposant même qu'il fût préoccupé de la crainte de quelques mouvements intérieurs,

nulle part au dehors il ne saurait trouver plus de gages de sécurité que dans l'existence d'une confiance mutuelle et d'une étroite union entre lui et nous.

P.-S. — Votre correspondance me prouve que M. de La Tour, non content de se tenir à votre égard dans un système de réserve que la situation de son gouvernement expliquerait jusqu'à un certain point, vous fait encore mystère de circonstances dont il ne saurait douter que nous soyons informés. C'est ainsi qu'il ne vous a rien dit d'une communication très importante qu'il a reçue du cabinet britannique. Le ministre d'Angleterre à Turin a été chargé d'appeler l'attention du gouvernement sarde sur le danger de l'entrée des troupes autrichiennes dans un des États indépendants de l'Italie, mesure dont le premier et inévitable effet serait d'appeler les troupes françaises en Piémont, et il a dû conseiller à ce gouvernement d'employer toute son influence et de mettre tous ses soins à prévenir ce résultat. Si, comme je dois le présumer, vous n'avez pas eu connaissance jusqu'à présent d'un fait aussi concluant, je vous engage à vous en prévaloir auprès de M. de La Tour comme d'une nouvelle preuve de la fausseté du langage qu'on prétend avoir été tenu par moi à M. le comte Apponyi.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 19 février 1831 (1).

Monsieur le comte,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, j'ai été à Milan et j'y ai passé deux jours

(1) Dépêche officielle N° 17.

et demi. Je suis de retour à Turin depuis le mercredi 16 du courant. M. le baron Denois, que je ne connaissais pas, qui est consul de France à Milan, m'a semblé actif, clairvoyant, bien placé pour savoir ce qu'il est possible de savoir dans un pays où l'administration a l'habitude de tenir tout caché. Il juge sainement des personnes et des choses; sa contenance est fort bonne, son langage est mesuré.

Milan présente un aspect bien frappant, et si je n'y étais pas allé, aucun récit ne m'eût donné l'idée d'une pareille situation. Tout ce qu'on peut dire de l'antipathie des Italiens pour les Autrichiens est au-dessous de la vérité. C'est la séparation la plus complète qui se puisse imaginer. J'ai vu Paris occupé par des armées étrangères; c'était un spectacle saisissant; il l'était moins que ce qu'on voit à Milan. Ce n'est pas seulement dans la classe inférieure et les classes moyennes que se manifestent cette répugnance et cet éloignement; on ne trouverait pas à Milan un homme dont le gouvernement autrichien ait affaibli la haine, quelques marques de faveur ou d'honneur qu'il ait prodiguées à lui ou à sa famille. La haute aristocratie qu'on a ménagée, qu'on a décorée de rubans et d'habits de chambellan, est aussi nationale dans ses sentiments que l'opinion populaire. Tout cela est public, hautement avoué, avec tout juste autant de ménagements qu'en comporte la moindre prudence. Il y a des femmes qui, dans les fêtes du gouverneur, se parent des couleurs italiennes. On entend des grands seigneurs milanais parler de leurs désirs et de leurs espérances, calculer le nombre de semaines qui leur restent encore avant d'être délivrés du joug autrichien.

A ces sentiments se joint-il quelque projet positif?

c'est ce que je ne puis savoir. Autre chose est l'opinion publique qui prête force aux conspirations; autre chose les conspirations elles-mêmes. Beaucoup de gens abhorrent les Autrichiens et redoutent les convulsions et les calamités des révolutions et de la guerre. Ceux-là mêmes placent toute leur espérance dans les Français. C'est de nous qu'ils attendent, qu'ils implorent leur délivrance et leur salut.

En outre, la situation du Milanais n'est point la même que celle des États italiens où viennent d'éclater des révolutions. Le principe de non-intervention n'existe pas pour un État sujet de l'Autriche. C'est la même relation que la Pologne et la Russie, et Votre Excellence aura bien vu sur-le-champ que c'est la proclamation ferme et hautaine du principe de non-intervention qui a mis en mouvement l'Italie centrale. La confiance est venue de là. C'est ce qui a engagé des hommes sages et honorables à s'en mêler. J'ai entendu remarquer à Milan l'aveuglement du duc de Modène qui n'a pas douté un instant d'un secours instantané de l'Autriche, tandis que ses sujets se révoltaient parce qu'ils ne croyaient pas à l'intervention. Cette différence de position pourra donc retarder d'ici à quelque temps les mouvements du Milanais, et pourtant il ne faudrait pas être surpris que l'incendie éclatât lorsque tant de circonstances semblent pouvoir l'allumer.

Ainsi l'opinion de Milan se porte sur deux suppositions. Ou l'Autriche ne risquera pas l'intervention et laissera des gouvernements libres se former en Italie tout autour de ses États; alors tôt ou tard on participera à cette même révolution. Ou l'intervention de l'Autriche appellera la France à la guerre, et en ce

cas la délivrance sera prochaine, tant on a grande opinion de notre force et de nos succès.

Votre Excellence pense bien que je n'ai cherché à entrer en aucune communication politique avec les autorités autrichiennes. Tout s'est borné à quelques formalités de la plus froide politesse. J'ai eu l'honneur d'être présenté au vice-roi (1), dans une fête où il se trouvait; il m'a parlé pendant quelques minutes de choses insignifiantes et m'a toutefois demandé des nouvelles de la famille royale de France et surtout de la reine, se rappelant le temps où il a beaucoup vu Sa Majesté à Vienne.

Le vice-roi est plus aimé à Milan qu'aucun Autrichien, il est doux, simple, froid. Chacun sait qu'il est tenu fort à l'écart de tout ce qui se rapporte au gouvernement de la Lombardie.

Le comte de Hartig, gouverneur de Milan, semble un homme peu capable de déterminations personnelles. Il était auparavant gouverneur de Grätz, dans sa propre province, où il est riche et fort grand seigneur. C'est contre son gré qu'on l'a placé à Milan. Les difficultés et la responsabilité de sa situation lui déplaisent. Le ton de la société qui l'entoure est très haineux pour la France.

M. de Frimont (2) n'était pas à Milan, il passe pour un homme sage : on croit que s'il y a eu à délibérer sur la résolution à prendre, touchant les troubles de Modène, c'est lui qui a dû insister pour qu'on ne précipitât rien et qu'on écrivit à Vienne. Le comte de

(1) L'archiduc Rénier. C. B.

(2) Commandant des troupes autrichiennes en Lombardo-Vénétie. C. B.

Walmoden, général de cavalerie, est au contraire ardent et passionné contre la France. Il ne parle que d'une troisième invasion. Il est en rapports assez intimes avec le comte Woronzow, ministre de Russie à Turin, que j'ai retrouvé à Milan moins confiant et familier avec moi.

Mais ce qui donne au gouvernement autrichien de la Lombardie l'apparence la plus hostile contre la France, ce sont les émigrés français qui en font partie ou qui sont dans la ville : c'est le comte de Crenneville, grand maître de la maison du vice-roi; c'est M. de Bombelles. Les discours les plus haineux viennent de là, de même que les jactances et l'idée que notre situation intérieure nous laissera facilement ouverts à une invasion.

Pendant les deux jours que j'ai passés à Milan, on était inquiet de l'archiduchesse Marie-Louise, et l'on disait que les insurgés s'opposaient à son départ. Le 15 au soir le bruit s'est répandu qu'elle arrivait à Milan. J'ai appris depuis que le vice-roi lui avait fait conseiller de rester à Plaisance, où il y a une garnison autrichienne.

On attendait, ce soir-là aussi, la réponse de Vienne sur l'intervention. Était-elle arrivée? Je l'ignore. J'ai essayé de m'en assurer. M. Denois, bien prévenu aussi que c'était ce qu'il nous importait le plus de savoir, n'a rien découvert non plus. Je suis parti ne sachant rien. J'espère en être informé aussitôt que possible. Mais Votre Excellence le saura par Vienne. A Milan, on était plutôt porté à croire que l'Autriche ne risquerait rien de grave. L'importance que les Autrichiens de Milan attachent à l'affaire de Pologne, dont ils s'occupent beaucoup, ferait penser que l'issue de

cette révolution doit influer puissamment sur ce qu'on décidera à Vienne.

Le roi de Sardaigne est venu à Milan, mais n'y a séjourné que quelques heures. Il avait couché à Novarre et il y est retourné le même jour. Il n'a pas voulu s'éloigner de ses États dans un moment si critique, et il lui aurait déplu aussi de se montrer au peuple de Milan au milieu de solennités qui excitent si peu les sympathies populaires. Paraître à la Scala, devant un parterre milanais, ne lui a pas semblé nécessaire. Il est fort triste de tout ce qui se passe. Le métier de roi est dur, dit-il, et on le quitterait volontiers, s'il n'imposait pas de grands devoirs. Ceux qui l'entourent ou qui sont attachés à sa personne parlent avec un accent douloureux des chagrins qui peuvent affliger ses vieux jours : ils rappellent ses vertus et disent avec raison qu'il est aimé et respecté de tout le monde.

Le langage de M. de La Tour ne change point. C'est toujours refus de laisser intervenir l'Autriche parce qu'on se suffit à soi-même ; mais en même temps défaut complet de confiance et d'affection pour nous. Le sentiment d'une crise qui approche l'afflige, mais ne le modifie pas. Il désire que l'Autriche n'intervienne pas, qu'elle patiente et gagne du temps. Si elle agit d'autre sorte et allume la guerre, il prévoit que c'est vers elle que se tournera le gouvernement sarde. « Nous n'avons à recourir à l'Autriche qu'en cas d'invasion, » m'a-t-il dit. Quant à la situation intérieure du Piémont et de la Savoie, il la juge mal, à mon sens, ou bien il lui convient de n'en point parler à cœur ouvert. Il voit les périls de la propagande, du carbonarisme, des complots ; ceux de l'opinion publique lui échappent. Quand je lui dis que la contagion morale de ce que la

France offre de beau et de bon est plus redoutable que les intrigues et les conspirations, il se refuse à me comprendre, et ne veut pas savoir que les hommes sages, éclairés, honorables sont en communauté d'opinion avec notre révolution, telle qu'elle apparaît jusqu'ici. L'idée de donner des institutions, ou même des garanties, sans faire de grands changements, n'entre pas, je le soupçonne, dans sa pensée, ou y entrera trop tard, quand il ne sera plus temps. Il circule déjà ici une pièce imprimée, que je transmettrais à Votre Excellence, si j'avais une occasion sûre. C'est une demande adressée au roi avec des formes encore respectueuses, mais vives, pour réclamer des libertés auxquelles le Piémont a droit, même d'après ses anciennes institutions. En somme, je crois qu'on aimerait mieux faire une révolution avec le roi que contre le roi.

Le préfet de Lyon m'avait écrit que le bruit courait parmi les réfugiés qu'il devait éclater des troubles en Savoie et en Piémont, du 20 au 25 de ce mois. Je me suis fait un devoir d'en instruire M. de La Tour, qui m'a paru attacher peu d'importance à cet avis, parce qu'il en reçoit beaucoup du même genre. Sans doute le gouvernement prend toutes les précautions possibles, mais il y a un moment critique où les précautions sont impuissantes. Peut-être y touchons-nous.

J'écris à Votre Excellence un jour avant le courrier. J'ajouterai ce que j'apprendrai d'ici au départ de la poste.

Le roi de Sardaigne n'est revenu qu'hier au soir. Il a passé un jour à Novarre et un jour à Verceil; recevant des fêtes, accueillant tout le monde sans distinction de classes, obtenant une popularité que ses ma-

nières simples et bonnes lui rendent facile. Popularité fugitive et trompeuse, dont se réjouissent ceux qui entourent le roi et qui ne prouve rien. C'est du reste un symptôme de crainte, et j'en vois se manifester plusieurs.

Turin, 21 février 1831 (1).

J'ai appris ici, d'une manière assez croyable, que vendredi dernier, 18 février, il a été lu, à un conseil chez le comte de La Tour, une pièce qui rapportait la communication, sans doute verbale, faite par M. de Serft à Milan pour annoncer la réponse arrivée de Vienne. L'Autriche serait résolue à ne pas intervenir actuellement et n'arrêterait pas de résolution définitive avant un mois ou six semaines. En attendant, elle allait prendre toutes ses précautions en Lombardie, et engageait le roi de Sardaigne à en faire autant. J'ai pu conclure d'une conversation avec le comte Colobiano quelque chose de pareil, quoiqu'il ne m'ait pas tenu un langage positif.

Cependant le bruit de l'entrée des Autrichiens a toujours grand crédit à Turin et donne joie et jactance aux ennemis de la France. C'est une occasion qui permet de voir se manifester l'esprit garde du corps et l'opinion provocante des officiers courtisans. Telle n'est point l'attitude du roi ni de ses ministres, mais il faut y regarder de près pour ne pas confondre le gouvernement avec tout ce qui l'environne.

Comme je l'ai dit à Votre Excellence, l'intervention

(1) Dépêche officielle N° 18.

de l'Autriche et la conduite de la France sont les deux circonstances sur lesquelles tous les regards sont fixés. Les hommes à la fois libéraux et sages n'attachent pas aux mouvements d'Italie, une aussi grande importance qu'on serait fondé de croire. Ils disent que les masses n'y sont pour rien, qu'elles sont sans élan et sans courage; qu'un certain nombre d'individus encouragés par le principe de non-intervention ont seuls commencé à agir, et auraient échoué s'ils n'avaient pas eu affaire à des gouvernements sans détermination, qui ont perdu la tête. Ce n'est pas en elles-mêmes qu'ils considèrent ces insurrections comme graves, mais relativement à l'Autriche, à la France, à l'état de l'Europe. Ainsi, tout ce qu'on fait ici pour se maintenir en repos pourrait être superflu aujourd'hui et complètement impuissant demain, si les circonstances se décidaient. C'est en ce sens que mes dernières lettres doivent être entendues.

Turin, 23 février 1831 (1).

Je vois avec satisfaction que le langage dont jusqu'ici je ne me suis pas écarté, est conforme à la volonté du roi et a reçu l'approbation de Votre Excellence. Je continuerai à le tenir avec plus d'assurance encore, fort de vos instructions expresses et positives. Avant de clore cette lettre, que je commence la veille du jour où elle partira, afin de lui donner quelque étendue, j'aurai vu M. de La Tour, et je vous rendrai compte de notre conversation.

(1) Dépêche officielle N° 20.

La prétendue conversation de Votre Excellence avec le comte Apponyi m'avait été rapportée par M. de La Tour, mais elle venait de M. de Bombelles, ainsi que je crois avoir eu l'honneur de vous le marquer. M. de Bombelles est de retour ici depuis deux jours, accrédité par intérim en l'absence du comte de Serft. Je l'ai vu pendant assez longtemps. Son langage a toute l'apparence de la modération, mais avec contrainte et un fond d'aigreur sur tout ce qui touche les affaires de France. Il ne parle plus d'une façon aussi positive des conversations de Votre Excellence; cependant il dit que les paroles de tribune sur la non-intervention et la proclamation de ce principe comme absolu, tiennent à une nécessité de situation et que le langage privé est loin d'être aussi positif et aussi vigoureux. Je n'ai point laissé passer cela. J'ai répété qu'il y avait là quelque méprise et que le principe de non-intervention ne souffrant pas une objection raisonnable, il n'y avait pas une raison de s'en départir. A part toutes les différences d'opinions politiques et de formes du gouvernement, à ne considérer que les intérêts de territoire et la balance de l'Europe, intervenir c'est conquérir; c'est traiter un État voisin comme s'il était une des provinces de la puissance qui intervient. « Mais les troubles d'un État, a-t-il répliqué, peuvent faire courir des dangers réels à l'État voisin, et la France est trop raisonnable pour ne pas avouer que c'est ici le cas. » Je suis convenu alors que de semblables événements pouvaient donner lieu à un concert entre les puissances ; qu'il pouvait importer au maintien de la paix générale, à la justice, à l'humanité, de prendre en commun, telles ou telles résolutions relatives aux troubles intérieurs d'un État. De là nous avons passé

naturellement à l'idée de conférences sur les affaires d'Italie, ou au projet plus vaste d'un congrès européen qui réglerait les nouveaux rapports des puisances entre elles. Ces pensées, qu'il n'appartient à M. de Bombelles ni à moi de traiter sérieusement, et qui peuvent avoir été agitées dans une sphère plus élevée, seraient, tout ce qui agréerait le mieux au cabinet sarde. J'ai eu occasion d'en parler avec M. le comte de La Tour et avec M. le comte Colobiano, et j'ai vu qu'ils apercevaient là un moyen d'échapper à leurs embarras et à leurs dangers.

Des discours que j'ai échangés avec M. de Bombelles, j'ai conclus que l'Autriche était entrée en communication avec les grandes puissances sur l'intervention dans les affaires d'Italie et attendait une réponse qu'elle ne veut pas qu'on puisse supposer contraire à sa proposition. J'ai pressé M. de La Tour de me dire où l'on en était, lui reprochant, comme je le fais souvent, son manque absolu de confiance, et lui ai dit ce que je croyais voir. « Oui, m'a-t-il répliqué, il est probable que l'Autriche, en répandant le bruit que la France consentait à l'intervention, a mis au passé ce qu'elle voudrait qui fût au futur. Cela n'empêche pas qu'il est parti hier ou avant-hier une lettre de M. de La Tour à tous les agents extérieurs de la Sardaigne, où on lit ces propres mots : « Nous avons la presque certitude » que l'Autriche fera entrer des troupes à Parme et » à Modène. » Votre Excellence peut compter sur ce fait.

Cet éloignement, cette méfiance, cette réserve absolue dont je suis chaque jour plus frappé, ne tiennent pas aux personnes ; le langage du cabinet sarde sur le roi des Français, l'opinion que j'entends souvent

exprimer sur la ligne politique que suit Votre Excellence, sont sincères de la part de M. le comte de La Tour, ou des hommes d'affaires. Mais on craint le mouvement général les esprits en France, on suppose souvent que le ministère actuel ne pourra point résister à cette impulsion; on vit sous des principes opposés, antipathiques aux nôtres. Cette opinion, que nous appelons carliste, en France, est comme une vaste corporation qui enveloppe et entraine les gouvernements absolus, lors même qu'ils voudraient être plus raisonnables et plus prudents qu'elle. Cette activité nouvelle, ces espérances, ces projets dont on a pu depuis trois semaines voir tant de symptômes en France, se font remarquer de même ici, bien que le cabinet sarde soit un de ceux qui, par son inertie et sa taciturnité, échappe le plus à ce genre d'influence. Ainsi tout se dispose à une rupture qui semblerait prochaine, encore qu'elle soit grandement redoutée. Les préparatifs militaires ont rapport à la Savoie : on y envoie de nouvelles troupes. La batterie de six pièces et six obusiers, qui était à Lanslebourg, doit être maintenant à Montmélian. Le motif apparent, et qui pourtant n'est pas sans réalité, c'est l'état des esprits en Savoie; ce sont les tentatives possibles des réfugiés qui, de Lyon, poussent parfois jusqu'à Pont-de-Beauvoisin. Quand je signale ce redoublement d'activité dans les choses militaires, on peut toujours me répondre par les périls évidents des troubles intérieurs et la nécessité de les réprimer, afin d'éviter l'intervention autrichienne. Quand je parle de la Savoie, on me répond qu'on prend encore plus de précautions à Gênes, ce qui est vrai.

Quelle est la mesure des périls, que courait ici la

tranquillité intérieure? C'est ce qu'il est difficile de savoir exactement L'opinion libérale, l'affection pour la France, l'espoir en elle, semblent occuper tout le pays, et parfois on dirait que le gouvernement repose sur un terrain miné de toutes parts. Il y a un comité directeur, une imprimerie, une organisation; chacun le sait; mais la police manque d'indices suffisants et se borne à des précautions extérieures. D'autre part, les hommes sages de l'opinion libérale sont opposés à tout mouvement actuel et voient bien que leur sort se décidera ailleurs et autrement. Il n'est pas probable que les entreprises de propagande et le carbonarisme aient grande action ici, car leur jeu était évidemment d'y provoquer du trouble. Pour leurs desseins, cela valait mieux qu'une révolution à Parme et à Modène. S'il n'y en a pas eu ici, c'est que la chose n'a pas été jugée possible. Et à ce sujet je me reporte à tout ce que j'ai écrit sur la différence de situation qui distingue ce pays-ci du reste de l'Italie. Gouvernement plus doux, administration économe, dynastie nationale, roi aimé et surtout estimé, armée nombreuse, où il faudrait que la sédition eût son centre principal pour réussir. Dans une pareille position, les circonstances accidentelles décident de l'instant de la crise. Tout ce que je puis faire connaître à Votre Excellence, c'est l'ensemble des choses, les éléments du présent et de l'avenir. Si je voulais faire quelque prophétie positive, je donnerais des notions fausses, ou du moins incertaines.

Dans un instant aussi évidemment critique, l'idée de conjurer l'orage par quelques concessions a dû se présenter aux hommes sensés. Il en a été, ce me semble, plus sérieusement question que je ne l'aurais

pensé. On en a parlé au roi, et il n'a pas rejeté complètement la chose. Il a trouvé l'époque mal choisie; il craint de montrer de la faiblesse et d'entrer dans une route dangereuse. « Il y faut bien songer, a-t-il dit, car ce que je promettrai, je le tiendrai. » J'ai lieu de soupçonner que le prince de Carignan, qui s'est fort rapproché du roi, depuis quelque temps, et à qui l'on parle des grandes affaires, est aussi d'opinion, qu'il ne faut pas avoir l'apparence de craindre et de céder. « Si les événements me laissaient un temps d'arrêt », me disait M. de La Tour. M. Colobiano m'en a parlé plus explicitement, mais il est d'un caractère si flatteur, si caressant pour les idées qu'il suppose à celui avec qui il s'entretient, qu'on ne peut prendre ce qu'il dit pour complètement sincère. C'était à propos de l'avantage que je lui faisais entrevoir, d'un arrangement des affaires d'Italie par voie de négociations. La Sardaigne y gagnerait de l'importance, disais-je, s'il était question de territoire, elle pourrait s'agrandir. Elle resterait également garante des dispositions qui seraient prises, et acquerrerait ainsi une sorte de patronage en Italie. Le comte Colobiano entrait dans ces pensées et les poussait même plus loin. « Ce serait bien le moment, disait-il, de faire quelque chose pour contenter les peuples. » Du reste, ce quelque chose n'irait assurément pas loin; ce seraient des réformes dans les codes, dans la procédure, peut-être dans les tribunaux. Il y a sur ces objets un travail achevé, œuvre d'une commission de magistrats éclairés, et il ne s'agit que de le signer. Je ne sais donc si le préservatif serait efficace, mais cette disposition du gouvernement sarde montre du moins un fond de raison et de modération. J'en parle moins pour la chose en elle-même qui

n'aboutira en rien, je crois, que pour donner à Votre Excellence un signe du point intermédiaire où se trouve le cabinet de Turin.

. . . . . .

Je reprends cette lettre après avoir vu le comte de La Tour.

J'ai porté chez lui les dépêches de Votre Excellence, dont je m'étais proposé de lui lire quelques passages.

La dépêche sur l'intervention autrichienne a excité la surprise et je dirais presque le trouble de M. le comte de La Tour. Il m'a paru qu'il n'avait pas cru que la France prît la chose si nettement et de si haut. Lorsque j'en suis arrivé au *post-scriptum*, où Votre Excellence m'engage à me prévaloir de la communication du cabinet britannique à la cour de Turin, communication que je connaissais en partant de Paris, mais sur laquelle Votre Excellence m'avait dit de voir venir, j'ai pensé qu'il y avait quelque chose de trop vif et un ton de menace à lire le texte même. Au lieu de dire que le premier et inévitable effet de l'entrée des troupes autrichiennes dans un des États indépendants d'Italie, serait d'appeler les troupes françaises *en Piémont*, j'ai lu *en Italie*. Ce passage est devenu le texte d'une explication assez longue. M. de La Tour m'a dit que cette communication avait eu un caractère confidentiel ; que c'était une réponse à une sorte de consultation adressée à l'Angleterre. « Quelquefois, m'a-t-il ajouté, nous demandons au cabinet de Londres son opinion et ses conseils. C'est notre ancien et fidèle allié, son habitude ne comporte pas de fréquentes communications, mais lors des événements

de France, nous avons voulu savoir sous quel aspect on les jugeait en Angleterre. Une pression nous a engagés à reconnaître le roi des Français, disant que l'intérêt universel de l'Europe était que le nouvel ordre de choses se consolidât en France, et qu'on devait espérer qu'il se préserverait des hommes ardents et des opinions révolutionnaires. Deux mois après, nous avons écrit relativement aux inquiétudes que nous donnaient la propagande et M. de La Fayette; on nous a répondu que le ministère *actuel* de la France était évidemment sincère dans son désir de maintenir la France en paix; c'est alors qu'on a ajouté que l'entrée des troupes autrichiennes sur notre territoire pourrait y appeler les troupes françaises. Mais on ne nous a pas créés garants de ce qui arriverait à Parme et à Modène, si les Autrichiens y interviennent. Est-ce notre faute? Pouvons-nous l'empêcher? Est-ce une raison pour violer notre neutralité? J'ai écrit hier au comte de Sales, en le chargeant, le cas échéant d'une rupture entre la France et l'Autriche, de protester pour le respect de notre territoire. Il n'en parlera, que si par malheur la chose en vient là. » Je n'ai répondu que par des généralités sur les calamités d'une guerre, calamités plus menaçantes pour le Piémont que pour tout autre pays, sur les efforts qu'il fallait faire pour la prévenir, sur le rôle calmant et conciliant qui convenait au cabinet sarde. Puis nous avons repris, et cette fois plus expressément, les reproches sur le défaut absolu de confiance, et sur cette réserve sinon hostile, du moins bien éloignée de la bienveillance. « Que pouvions-nous vous confier? » me disait M. de La Tour, en évitant de comprendre le sens général de mes paroles. « Qu'avons-nous de

commun avec la Prusse ou la Russie? — Mais l'Autriche! vos rapports avec elle sont de tous les jours. — Sans doute, mais c'est une fois dit à elle et à vous : nous n'avons pas besoin de son intervention. Nous n'en voulons pas, nous nous suffisons à nous-mêmes. — Et son intervention possible à Parme et à Modène, vous en avez su quelque chose, vous avez eu là-dessus une opinion, et vous ne nous en avez rien dit. — Voulez-vous savoir mon opinion personnelle? J'ai cru que M. de Frimont ferait ce que j'aurais fait à sa place, qu'il allait entrer sur-le-champ à Modène, y arranger les affaires en trois jours, ce qui était facile, sauf à être désavoué ou disgracié par son gouvernement, à qui il eût ainsi épargné un grand embarras. Pendant les premiers jours, j'étais donc persuadé de l'intervention. Maintenant la chose n'est plus la même; c'est une affaire devenue grave, et je désire qu'elle s'arrange. — Elle eût été grave dans tous les cas, et M. de Frimont n'est pas tant à blâmer. »

Telle est à près la substance de notre conversation. Je ne serais pas surpris de trouver dorénavant, du moins jusqu'à nouvel ordre, M. le comte de La Tour plus ouvert et d'un ton plus confiant avec moi. La fin de l'entretien m'en a donné l'idée.

Le roi est un peu malade, il a eu une mauvaise digestion samedi, et s'est presque évanoui; il est levé et continue sa vie ordinaire, mais il a un peu de fièvre. En conséquence, depuis quatre jours on ne lui a point parlé d'affaires.

Ce que j'ai eu à dire à Votre Excellence sur la communication du cabinet anglais, me donne occasion de faire remarquer que le ministre d'Angleterre, pas plus que M. le comte de La Tour, ne m'avait entretenu

de cette pièce, bien que plus d'une fois j'eusse tenté de l'amener à cette confidence. Lors même qu'il a commencé à être question de l'intervention autrichienne, il a mainte fois admis la pensée qu'il pouvait y avoir une réserve ou une exception pour l'Italie; il m'a même demandé ce que j'en croyais. M. Forter est un homme d'honneur, en qui l'on retrouve ce bon sens pratique si commun chez les Anglais. Il suivrait à la lettre et loyalement des instructions précises de son gouvernement. Du reste, et pour ce dont il n'est pas spécialement chargé, il y apporte la plus flegmatique indifférence ou des opinions en général fort opposées aux principes du gouvernement français. Il est bon que Votre Excellence soit informée que si, par hasard, il y avait quelque chose à traiter ici, je n'aurais d'aide du ministre d'Angleterre que s'il recevait des recommandations très explicites.

M. Forter est fils du premier lit de la seconde duchesse de Devonshire (lady Elizabeth Forter), et lady Granville est fille de la première duchesse de Devonshire. Ce n'est pas un lien de parenté, mais cette affinité est du moins un motif de rapprochement intime. Votre Excellence pourrait avoir occasion de parler de M. Forter avec lord Granville; j'ai cru qu'il était bon de vous rappeler cette circonstance que vous n'ignoriez peut-être pas.

Turin, 23 février 1831 (1).

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, relativement aux troubles de Paris.

(1) Dépêche officielle N° 21.

Il n'est pas douteux qu'ils ont au dehors un effet fâcheux. Le langage que je tiens, à ce sujet, est un faible remède à des remarques qu'on ne me confie point, d'autant que je ne recherche point une telle conversation et que le mieux est de ne point attacher trop d'importance à ces nouvelles. La *Gazette de Piémont* en a imprimé une relation inexacte et partiale. Comme c'est la seule publication autorisée par la police, je m'en suis plaint au comte de La Tour, et j'ai demandé l'insertion des récits qu'a donnés le *Moniteur* (1).

(1) AU COMTE DE LA TOUR.

Turin, 22 février 1831.

Monsieur le comte,

Sans examiner si la manière de raconter les faits n'exprime pas l'opinion qu'on en veut donner, toujours est-il que rapporter les uns et taire les autres, peut être taxé de partialité. Aucun journal français n'a un caractère authentique, ainsi je n'ai pas à me porter garant de leur exactitude; mais puiser exclusivement dans les gazettes hostiles au gouvernement français, n'est pas sans doute ce qu'a prescrit l'autorité officielle qui inspecte la *Gazette de Piémont*: et je suis fondé à croire que le rédacteur s'écarte assez souvent de l'intention de l'administration. Il se peut que l'article que j'ai remarqué, soit en partie extrait du journal de Galignani. Peut-être eût-il été plus naturel de se référer à un journal français pour des événements advenus à Paris. Quoi qu'il en soit, j'insisterai encore pour que la *Gazette de Piémont* insère l'article qui a paru dans le *Moniteur* du 15 février, article qui ne renferme que des faits, sans une seule réflexion et où pas un mot ne peut prêter à une objection. C'est de celui du 16 que Votre Excellence m'avait parlé. D'ailleurs le rédacteur pourra citer la source

AU BARON PASQUIER.

Turin, 23 février 1831.

C'est au milieu de tous nos événements d'ici que nous arrivent les tapages de Paris, qui vont reculer toutes les affaires du dehors et du dedans. J'en suis profondément affligé. Je crois entrevoir à travers les premières nouvelles que le gouvernement est en crainte et indulgence (1) pour le parti turbulent.

d'où il tire ces détails, et chaque abonné sera libre ainsi d'ajouter foi à la version qui lui paraîtra vraisemblable.

L'inspection à laquelle cette *Gazette* est soumise est le seul motif de mes observations. Surveillée par l'autorité, il importe qu'elle manifeste plus fidèlement l'esprit et les intentions amicales. Telle est, j'en ai la certitude, l'intention de Votre Excellence.

(1) Dans sa dépêche du 17 février, où il faisait connaître à M. de Barante les troubles des 14 et 15 février, le ministre des affaires étrangères rejetait toute la responsabilité de ces désordres sur les partisans du régime déchu, contre lequel il faisait entendre les plus vives menaces. Quant aux auteurs du sac de Saint-Germain l'Auxerrois et de la destruction de l'archevêché, il ne cherchait qu'à excuser leur conduite : « Les désordres ont tous été dirigés contre un clergé regardé par le peuple comme un ennemi des institutions et de la dynastie nouvelle, mais non contre la religion. On n'a eu aucun excès à déplorer contre les personnes, les dévastations provoquées par les manifestations factieuses d'un parti aussi aveugle que coupable, ont été pures au moins de tout pillage. Le peuple a détruit, mais il n'a rien pris, et s'il a été emporté par la colère, il ne s'est livré à aucune passion honteuse ni cruelle ; la révolution a conservé le caractère de géné-

J'attends impatiemment la séance d'explication où le ministère me semble disposé à s'appuyer sur la gauche. Si le pouvoir est de ce côté, nous marchons à la ruine. C'est pour l'Europe la nécessité de nous faire la guerre, et en même temps l'espoir de nous la faire heureusement. Il s'agira d'une guerre de principes, d'une guerre de passions. Ainsi, point d'alliés ni même de neutres. L'aversion croîtra et la crainte diminuera. Je vous répète là ce qu'on me dit et que je saurais bien sans cela.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 23 février 1831.

Les lettres d'Italie n'arrivent pas vite à Londres, et la vôtre du 29 janvier, mon très aimable ami, m'est parvenue au milieu des agitations dont nous avons reçu de Paris le contre-coup. On y a passé des jours gras dont l'effet, ce me semble, n'est bon pour personne ici, au dedans, ni au dehors. Ces secousses successives laissent l'avenir dans un vague pénible. Je voulais pour quelques affaires aller passer le mois de

rosité et d'humanité qui l'honore même auprès de ses ennemis... La France seule peut-être pouvait donner ce nouvel exemple de modération. » (1re direction, dépêche n° 9.) Cette surprenante dépêche avait été rédigée par M. Mignet, sous l'inspiration de M. Thiers qui, peu de jours après, devait être le fidèle soutien du cabinet de résistance Casimir Perier. Le général Sébastiani s'est toujours amèrement repenti de l'avoir signée et l'a fait disparaître des archives du ministère des affaires étrangères et de presque toutes les ambassades ou légations. C. B.

mars en France, mais je trouve qu'il ne faut pas ajouter aux soucis du temps tous ceux qui résulteraient pour M. de Talleyrand et pour moi d'être loin l'un de l'autre. D'ailleurs, lui-même est peut-être assez près d'y revenir. Il n'y a plus de lendemain pour personne. Voilà l'Italie qui ajoute sa complication à toutes les autres. Puisse-t-elle faire triompher la vraie liberté! Puisse la Pologne en faire autant et le bon ordre s'établir sur tant de décombres!

J'ai été à Brighton passer quelques jours chez la reine qui me traite avec beaucoup de bonté, ainsi que la duchesse de Cumberland et la duchesse de Kent. Toutes ces princesses sont allemandes, et c'est un grand bien en pays étranger d'avoir des souvenirs et une langue d'enfance en commun. La cour est revenue avant-hier. Les fêtes, et ce qui s'appelle à Londres la saison, commencent. On est encore assez heureux ici pour penser à s'amuser tout en faisant de grandes affaires. Celle de la réforme parlementaire (1), qui va

(1) Les sièges au Parlement anglais étaient des plus inégalement répartis. Tandis que certaines corporations composées de quelques individus seulement ou des bourgs de la plus minime importance possédaient des représentants, des bourgs considérables et même des villes populeuses n'en envoyaient aucun. Le *bill* de réforme proposé par le cabinet libéral modifiait profondément cet état de choses Les comtés et les villes voyaient augmenter le nombre de leurs députés, de nouveaux collèges étaient constitués ; les bourgs au-dessous de deux mille habitants cessaient d'être représentés, et, au-dessous de quatre mille, n'avaient plus qu'un député au lieu de deux. Enfin le droit de vote était étendu, et on créait ainsi un demi-million de nouveaux électeurs. C. B.

arriver dans les premiers jours de mars, pourra bien amener quelques nouvelles combinaisons ; l'attention de tout le monde est fixée sur ce point et sur ce qui se passe chez nous. Les explications qu'on nous demande à cet égard ne sont pas toujours faciles à donner. Socialement, — ce qui, ici, est immense, — nous sommes toujours très bien vus et très bien traités, et je conserverai toute ma vie un souvenir reconnaissant de cette colossale Angleterre. Quel fracas, si jamais elle croule!

Je voudrais bien pouvoir me dire quand, où, comment je vous reverrai. Dans quelque lieu de la terre que nous revoyons, ce sera avec toute la joie de la plus sincère amitié.

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 27 février 1831.

Il y a vingt-cinq jours que vous m'avez écrit, et Dieu sait le chemin qu'ont fait toutes choses pendant ce temps-là. Ici c'est toujours la même situation, s'aggravant nécessairement de plus en plus, par cela seul qu'elle ne s'améliore pas. On parle maintenant d'être fort, comme si on se faisait fort à volonté. Il serait bizarre alors que la fantaisie n'en ait pas pris plus tôt.

L'intervalle des deux sessions ne sera pas facile à traverser. Il l'eût été de l'abréger beaucoup, mais on n'y a pas songé et l'on a fait, sans y penser, tout ce qu'il fallait pour le rendre très long.

On attend avec impatience des nouvelles d'Angleterre. C'est hier que le ministère a dû présenter son projet de réforme parlementaire. On regarde comme

très probable qu'il ne passe pas à la Chambre des pairs, et on doute même du succès dans l'autre Chambre. On s'attend qu'il pourrait bien en résulter l'entrée de M. Peel dans le ministère, et le commandement de l'armée au duc de Wellington.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 28 février 1831 (1).

Depuis la reddition d'Ancône, les troupes insurgées marchent vers Rome. On a de vives inquiétudes sur ce qui va se passer dans cette ville. La populace est furieuse contre les révolutionnaires. Presque tous les étrangers s'éloignent. Les Français surtout ont à craindre les exaltations populaires.

Le général Benvenuti, envoyé par le pape aux insurgés, a été fait prisonnier par eux. Votre Excellence trouvera les détails dans le *Journal de Bologne*.

La Toscane continue à être calme. On en exile beaucoup d'étrangers ; je lis dans une lettre tous les Français. J'en doute, puisque M. de Ganay (2) ne me l'écrit pas.

Massa Carrara a arboré le pavillon italien.

Le Piémont et Gênes ne manifestent aucun symptôme de troubles.

La Lombardie ne bouge pas, les troupes autrichiennes s'y accumulent et s'y concentrent.

(1) Dépêche officielle N° 26.

(2) Secrétaire d'ambassade, attaché à la légation de France en Toscane. C. B.

Turin, 28 février 1831 (1).

La situation s'aggrave chaque jour.

Le consul de Milan dit à Votre Excellence et ne peut le dire assez, à quel point d'exaltation se portent de jour en jour davantage les Autrichiens de Milan. C'est une vraie rage mêlée pourtant d'un assez grand trouble sur le prochain avenir. Une anecdote récente donnera à Votre Excellence l'idée de la disposition des Autrichiens à Milan et de leurs relations avec les Italiens.

La voici : A un grand dîner chez le comte Borromée, le général Zichi se trouvait placé auprès de la comtesse Vitalien Boromée, belle-fille du comte. Vers la fin du repas le général, en buvant un verre de vin de Champagne, se mit à dire qu'il espérait bien aller, incessamment, en boire en France. La comtesse Vitalien répondit : « Sûrement, car les Français sont si hospitaliers qu'ils traitent de leur mieux leurs prisonniers. » Le général Zichi, soit brutalité autrichienne, soit qu'il eût déjà bu trop souvent, n'eut ni le bon goût ni le savoir-vivre d'endurer cette plaisanterie d'une jeune femme. Il s'emporta, disant qu'il n'ignorait pas le mauvais esprit des Milanais, leur affection pour les Français, leur haine pour les Autrichiens : « Si jamais nous avions à quitter Milan, ajouta-t-il, je me donnerais la consolation de faire auparavant fusiller au moins trente personnes. » Sur ce propos le comte Vitalien a déclaré à son père que chaque fois que le général Zichi serait invité à l'hôtel Borromée, lui en sortirait avec sa femme. Toute cette scène se passait chez le plus considérable

(1) Dépêche officielle N° 27.

des nobles milanais, que l'empereur a plus caressé que nul autre, chevalier de la Toison d'Or, récemment commissaire pour la remise de la reine de Hongrie; son fils, le comte Vitalien, a le titre de chambellan de l'empereur.

J'ai prié Votre Excellence de me faire connaître le plus tôt possible la pensée du gouvernement sur l'acte d'hostilité auquel s'est porté la garnison de Plaisance (1). C'est, autant que je puis croire, une manière de nous tâter et peut-être allons-nous voir quelques expéditions de ce genre précéder la grande et pleine intervention. Sur ce dernier point, Votre Excellence doit savoir ce que j'ignore; mais je dirai que personne, en Italie, ne me paraît douter de l'intervention La situation des Autrichiens dans le Milanais ne permet pas une autre supposition. Les forces se concentrent sur la frontière de Parme et de Modène. De nouveaux régiments arrivant des États autrichiens, remplacent ceux qui s'avancent vers le Midi. Avant peu, il y aura, dit-on à Milan, cent cinquante mille hommes en Lombardie. Si l'intervention c'est la guerre, on comprend qu'ils ne veuillent la commencer qu'avec des forces imposantes. Je crois pouvoir assurer à Votre Excellence que M. de Frimont a parlé dans ce sens devant des Piémontais. A Turin on est fort convaincu de la guerre; tout se ressent de cette conviction. Mes rapports avec M. le comte de La Tour, et le corps diplomatique, ma situation à Turin, subissent

(1) Le 25 février, la garnison autrichienne de Plaisance s'était portéé à plusieurs lieues de cetie ville pour attaquer, à Firenzuola, une bande de patriotes du duché de Parme. C. B.

chaque jour cette influence de plus en plus. Ce que j'ai dit, d'après les ordres de Votre Excellence, des conséquences nécessaires de l'intervention, laisse peu de doute sur ce qui arrivera. C'est de nous qu'ils attendent l'invasion sur leur territoire, et leur penchant ne fût-il pas du côté des Autrichiens, ils se croient précipités par la force des choses dans leur alliance. Tout semble se préparer en ce sens. On envoie des pièces d'artillerie vers les passages des Alpes. On munit les forts. Malgré quelques velléités militaires et quelques souvenirs des armées autrichiennes, où il a combattu contre nous, je doute pourtant que M. de La Tour ait de grandes espérances. Il parle de l'incertitude des chances de la guerre, du génie de Napoléon qui ne se retrouvera plus dans nos généraux; mais il me paraît qu'au fond il a peu de confiance dans l'armée piémontaise, comme je crois qu'elle en a peu en lui. On disperse les régiments, on les change de garnison, on s'inquiète de l'esprit qui y règne ; tantôt c'est le régiment de Savoie, tantôt les chasseurs de Nice, dont on craint les dispositions. L'autre jour on a éparpillé tout le corps du génie, et le prince de Carignan disait : « Ces messieurs auraient voulu faire le second tome de l'École polytechnique ! » Quant au fond de la population, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu maintes fois l'occasion d'en écrire. J'ai ouï dire que le parti libéral cherchait à mettre un homme considérable à la tête du mouvement, et n'en trouvait aucun. Cela se conçoit, chacun voit que la guerre sera la solution prochaine, et pourquoi se compromettre prématurément ?

Pendant ce temps, le roi est malade. Sa maladie redouble l'inertie du gouvernement. Personne n'est

posé pour rien décider, rien diriger. Le prince de Carignan, soit par caractère, soit par disposition actuelle, reçoit les communications plus fréquentes qui lui sont faites, comme une vaine formalité, ne se mêle de rien et continue, je crois, à être assez malveillant pour le comte de La Tour, qui lui a enlevé le poste de général en chef, le seul qu'il ambitionnât. Il s'est, depuis quelque temps, éloigné plus que jamais de toute communication avec l'opinion générale et libérale. Les personnes les plus intimes de son entourage, sont peut-être les plus animées contre la France.

Le comte de La Tour a successivement gagné en importance, mais de là à prendre une influence dominante sur les affaires, à agir d'après telle ou telle prévoyance, il y a encore loin. Toutes les habitudes du pays sont si peu faites pour développer ce genre de mérite, qu'on pourrait tout au plus l'espérer d'un homme nouveau. D'ailleurs, le comte de La Tour, d'un esprit agréable et clairvoyant, qui a une plus longue expérience des grandes affaires que tout autre en Piémont, a moins de facilité à conclure qu'à discuter et à examiner. La situation est plus forte que lui. Cela n'a rien de surprenant ; il est difficile d'être égal à de telles circonstances.

Le comte Colobiano est un homme à qui je trouve plus d'esprit qu'on ne lui en accorde communément ici. Mais son influence est essentiellement domestique et subordonnée. Il peut, avec du temps et de la souplesse, influer sur l'esprit du roi : l'entraîner dans une détermination importante est au-dessus de sa portée.

Je n'ai nul besoin de parler encore à Votre Excellence de l'effet de nos troubles de Paris ; ils sont venus

ajouter à la conviction de la guerre et ont donné plus de contentement à nos ennemis qu'à nos amis. C'est de quoi je m'aperçois chaque jour.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST (1).

Paris, 28 février 1831.

Vous êtes très bon, monsieur, de vous être rappelé le mot d'écrit que vous m'aviez promis ; quoiqu'on ait adopté le système de non-intervention, je vous suis fort obligé de m'avoir appuyé de la vôtre auprès de M. Mignet (2). Il a reçu ma demande à merveille et je suis déjà en possession des dépêches que je désirais consulter. Il est peut-être ridicule de se réfugier dans l'histoire du passé lorsque le présent est aussi furieusement historique. Nous avons eu de tout, le burlesque de la Fronde et le sauvage des Iconoclastes réunis dans ce mardi gras. On a dû croire Paris à feu et à sang. Maintenant, grâce à la fixité des principes du gouvernement, la Chambre ignore si elle sera ou non dissoute. M. Laffitte disait, l'autre jour, que ni le roi ni lui n'avaient été d'avis de la dissolution et qu'on

(1) Petit-fils du ministre de Louis XVI, le comte Alexis de Saint-Priest (1805-1851) ne débuta dans la vie politique que sous la monarchie de Juillet, pendant laquelle il fut successivement chargé d'affaires à Parme (1831), ministre plénipotentiaire au Brésil (1833), en Portugal (1835), en Danemark (1838), pair de France (1841).

M. de Saint-Priest a écrit de très nombreux ouvrages de littérature, de poésie, de voyages et surtout d'histoire. Il a été nommé membre de l'Académie française en 1849. C. B.

(2) M. Mignet était directeur des archives aux affaires étrangères. C. B.

avait cédé aux emportements de M. Baude (1)! Cependant la dissolution paraît certaine aujourd'hui. Quelle douleur pour les personnes attachées à la dynastie actuelle de lui voir suivre une pareille marche, de lui voir faire fausse route à chaque instant. Ce langage et ce roulis ne sont plus supportables, et, pour en revenir à la vieille comparaison de l'État avec un vaisseau, celui-ci donne le mal de mer. On annonce encore une émeute pour ces jours-ci. Il est évident que le parti entier veut compromettre la population avec la garde nationale. Je crains que nous ne finissions par rendre la liberté ridicule, mais nous n'en sommes pas encore là. S'il faut en croire les nouvelles d'Italie, le bruit se répand aujourd'hui que la garde nationale de l'Isère et des réfugiés piémontais se sont amusés à entrer en Savoie de leur autorité privée. Je compte sur vous pour les mettre à la raison.

La société est très divisée, et par conséquent, peu agréable. Quand deux partis opposés ont des torts qui peuvent devenir la source de grands malheurs, il est difficile de se taire ou de transiger. On peut prendre la chose en plaisantant, mais cette légèreté affectée devient à la longue trop fatigante.

(1) Lors de la discussion à la Chambre sur les événements des 14 et 15 février, M. Baude, député de la Loire et préfet de police, ne craignit pas, dans ses explications de rendre le gouvernement et la Chambre responsables de l'irritation du peuple et indiqua comme désirable une dissolution rapide. A la fin de ce même débat M. Laffitte, dans sa réponse à M. Guizot, sans aller aussi loin, parut toutefois plutôt favorable à une mesure de ce genre, sinon immédiate du moins très rapprochée. De là les bruits de dissolution dont parle M. de Saint-Priest. C. B.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 1er mars 1831 (1).

Monsieur le baron,

Les mesures énergiques que nous venons de prendre pour réprimer les tentatives dirigées contre la Savoie par les Italiens réfugiés en France vous seront sans doute déjà connues lorsque vous recevez cette lettre. Si l'on avait pu conserver encore à Turin le plus léger doute sur la sincérité de nos intentions bienveillantes et pacifiques, des faits aussi évidents suffiraient sans doute pour le dissiper. Je vous envoie ci-joint la copie des instructions remises au général Roguet.

Vos dernières dépêches donneraient lieu de croire que l'entrée des troupes autrichiennes dans le duché de Modène, ou au moins l'époque à laquelle elle devait avoir lieu, n'était pas encore entièrement arrêtée dans les déterminations du cabinet autrichien. Le langage de M. le comte Apponyi ne présente pas sur cette question le même caractère d'incertitude. Mais nous aimons encore à nous persuader que la cour de Vienne aura hésité, avant de se porter à un acte aussi décisif. Par cela même qu'elle est fortement intéressée au rétablissement de la tranquillité en Italie, elle doit sentir que le seul moyen d'atteindre ce but, c'est d'envisager la question d'une manière générale et de chercher, d'accord avec nous, les moyens de remédier à un état de désordre dont la turbulence des peuples n'est pas, à beaucoup près, le seul mobile. L'action immédiate de la force armée pourra sans doute amener sur un

(1) Dépêche officielle N° 11.

point isolé, un résultat plus rapide, mais à supposer même que des circonstances exceptionnelles puissent engager la France à ne pas y mettre obstacle, outre que ce résultat ne serait que momentané, puisque le principe du mal subsisterait toujours, une pareille intervention ne ferait qu'augmenter l'irritation des esprits, qu'accroître le désordre partout où elle n'atteindrait pas, et, si on voulait la généraliser, il est trop évident qu'elle entraînerait inévitablement des complications aussi effrayantes qu'incalculables.

P.-S. — Les rassemblements de Lyon, opérés par les réfugiés piémontais, beaucoup moins considérables qu'on ne l'avait dit, sont entièrement dispersés : les Français sont rentrés dans leurs foyers, les réfugiés sont envoyés en Champagne, du côté d'Épernay ; les chefs sont livrés aux tribunaux; le commissaire général de la police de Lyon a été destitué.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 2 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

Je crois pouvoir assurer à Votre Excellence que M. le comte de La Tour vient d'écrire à M. le comte d'Aglie, ministre de Sardaigne à Londres, pour qu'il agisse auprès du gouvernement anglais et en obtienne une garantie plus ou moins expresse, qu'en cas de guerre entre la France et l'Autriche, le territoire sarde ne sera ni violé ni traversé par les puissances belligérantes.

(1) Dépêche officielle N° 28.

Ce fait confirme l'opinion où j'étais que le gouvernement sarde et personnellement le roi ont un désir sincère d'obtenir une neutralité qui sans doute leur paraît peu espérable.

Turin, 2 mars 1831 (1).

On est moins inquiet sur Rome. Il y a quelques moyens de résistance à Civita-Castellana. D'ailleurs, il ne me semble pas que cette tentative soit conforme à la volonté du gouvernement provisoire de Bologne. Ainsi elle se ferait par des bandes désordonnées. Il y a beaucoup de résolution et de courage dans les Légations, les Marches et la Romagne, mais on manque de fusils.

Votre Excellence aura su comment le préfet du Rhône a exécuté les ordres du gouvernement, relatifs aux réfugiés. Les mesures qu'il a prises et sa proclamation me semblent produire le meilleur effet sur le cabinet sarde, qui y voit une preuve de la loyauté de la France. M. le comte de La Tour m'a longuement parlé en ce sens.

Malgré ce qui a pu être fait par les autorités françaises, il paraît que des réfugiés, en plus ou moins grand nombre, se sont jetés sur Saint-Julien, en passant la frontière vers Bellegarde. M. le comte d'Oncieux, gouverneur de Savoie, a envoyé hier une estafette pour annoncer cette nouvelle. Il disait que le faible poste de Saint-Julien avait dû se replier sur Annecy, pour ne rien compromettre. Lui-même ne savait encore la chose que confusément. L'invasion s'est faite pendant la nuit et on ne pouvait en apprécier la gravité. A l'instant même, je quitte M. de La Tour, qui n'a

(1) Dépêche officielle N° 29.

eu, m'a-t-il dit, aucun autre détail. Il en conclut que c'était à peu près une fausse alerte. Votre Excellence saura la vérité mieux que moi. Le passage du mont Cenis a été interrompu pendant plus de quarante-huit heures, et le courrier qui devait arriver ce matin à neuf heures n'est pas encore ici ; de sorte que le public ignore toute nouvelle de Savoie. M. le prince de Carignan vient de partir à l'instant même pour cette province. Sa présence et le langage qu'il y doit tenir seront, m'a dit M. de La Tour, d'un bon effet sur l'opinion des troupes et de la population. Il n'y a aucune mesure à prendre actuellement, et ce voyage pourra efficacement prévenir le mal.

Le roi de Sardaigne continue à se mieux porter.

J'attends impatiemment des lettres de Votre Excellence. M. le comte de La Tour m'a rapporté, d'après les lettres de M. de Sales que Votre Excellence devait donner le 25 ou le 26 une réponse, à M. Apponyi, sur l'intervention; que, dans une première conversation avec Votre Excellence, et même en parlant du roi, il avait dit que les liens de famille et la réversibilité, plaçaient Parme et Modène dans une situation particulière ; que pour les États pontificaux, la chose était différente, à moins que la capitale de la chrétienté et la personne du pape ne fussent en péril et n'exigeassent un prompt secours. Ce langage aurait été, prétend toujours M. de Sales, d'après M. Apponyi, écouté sans approbation, mais aussi sans contradiction formelle.

D'autre part, M. Denois m'annonce l'intervention autrichienne comme à peu près certaine, d'après la correspondance du maréchal Maison.

Votre Excellence sent combien il importe que je reçoive ses directions.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 3 mars 1831.

Cher Prosper, vous allez voir M. de Sainte-Aulaire (1) qui vous rendra bien compte de notre situation. Le choix est très généralement approuvé, et j'espère qu'il sera utile. Vous voilà à présent tous les deux dans la situation la plus importante pour nous. Empêchez-nous la guerre et je crois bien que nous nous tirerons de tout. Notre mal est une terreur générale, qui gagne tout le monde, encore plus que du danger réel. Le ministère est dans un degré de discrédit qui dépasse de beaucoup ses fautes. Victor dit qu'il est le seul ministériel subsistant encore. Ce discrédit malheureusement gagne plus haut, l'idée de la faiblesse du roi se répand beaucoup, peut-être plus qu'il n'est juste. Je crois qu'il cherche trop à ménager et ne prend son parti de renoncer à personne. Les députés sont bien mécontents; ils se trouvent abandonnés, méconnus : un grand nombre disent qu'ils ne reviendront pas. En tout, l'état moral des esprits me parait le mal le plus grave. La mode de décrier le pouvoir accroît chaque jour : chacun a trois manières de blâmer sur chaque point, et pas une d'approuver. Les carlistes sont intimidés par ces démonstrations de fureur populaire : c'est le seul bon côté de ces malheurs. L'idée absurde que la guerre serait une bonne diversion se répand assez dans les esprits. Victor regarde au contraire que c'est le seul mal sans remède. Il y a eu l'autre jour une grande

(1) Le comte de Sainte-Aulaire était nommé ambassadeur à Rome. C. B.

lutte à la Chambre des pairs (1); elle s'est un peu relevée ces derniers jours. Ce malaise général est bien douloureux; il est cause de lui-même parce qu'il arrête toutes les entreprises. Les classes inférieures souffrent des maux bien réels et les classes supérieures sont travaillées d'un mal sans nom et sans cause. La société est dans l'état de « René », ou d' « Adolphe » de M. Constant, critiquant tout, dégoûtée de tout et faisant du bon sens lui-même un élément dissolvant plutôt que constituant. Personne ne veut rien passer à personne, ni se retrancher un bon mot ou une critique amère, quoi qu'il en puisse arriver. Le choix de Sainte-Aulaire a parfaitement réussi : c'est la première fois qu'une mesure n'ait pas été blâmée par quelqu'un. Nous sommes dans des transes sur les Polonais, on nous flatte de succès, mais, hélas! c'est peu probable. On dit que vous faites merveille à Turin. M. de Humboldt, qui ne dit pas volontiers du bien, a déclaré que la diplomatie et la société de Turin ne parlaient de vous qu'avec les plus grands éloges.

Nous pensons aller à Broglie dans l'intervalle de la session; nous le verrons au printemps comme nous l'avons vu une fois ensemble. Où serons-nous, que ferons nous dans un an? Aurons-nous encore des jours

(1) Le 2 mars, lors de la discussion du projet d'adresse proposé le 23 février par le maréchal Jourdan pour remercier le roi d'avoir contribué à la reconnaissance de la Belgique et par M. Lainé à l'effet d'exprimer les sentiments de la haute assemblée sur les derniers événements de Paris, la Chambre des pairs avait osé, pour la première fois depuis la révolution de Juillet, se livrer à un débat public sur la marche générale des affaires, affirmant ainsi son intention de jouer le rôle que la charte lui donnait. C. B.

de paix? S'il y en a, vous ne resterez pas toujours éloigné. Les temps d'agitation usent la vie, mais il me semble qu'ils resserrent les liens d'affection.

Mille et mille tendresses; Victor me charge de vous les dire de sa part et vous fait savoir que nous sommes dans une situation assez ridicule à tous égards.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 4 mars 1831 (1).

Monsieur le baron,

Les observations auxquelles vous vous livrez sur l'utilité d'un concert à établir entre les puissances relativement aux affaires de l'Italie sont très judicieuses; nous avons eu la même pensée, et le maréchal Maison a été chargé de présenter au cabinet autrichien une proposition conçue dans ce sens. Vous pouvez en faire part confidentiellement à M. le comte de La Tour, qui y trouvera un nouveau gage de notre sincérité et de nos intentions conciliantes et pacifiques à l'égard de la Péninsule.

Nos communications avec les cabinets étrangers continuent à être empreintes d'un caractère de bienveillance et de conciliation. M. le duc de Mortemart a été accueilli à Pétersbourg, non seulement avec tous les égards dus à son caractère diplomatique, mais encore avec toutes les marques d'une bienveillance personnelle. Son premier entretien avec l'empereur Nicolas a duré près de quatre heures, et nous avons lieu de nous applaudir de ce début d'une mission toute paci-

(1) Dépêche officielle N° 12.

fique, qui contribuera, je n'en doute pas, à resserrer les liens qui unissent les deux souverains et leurs gouvernements. Le décret de déchéance porté dans la Diète polonaise a moins irrité qu'affligé l'empereur de Russie, parce qu'il a vu s'évanouir avec regret les chances qui restaient encore de ramener la paix en Pologne par la voie de la douceur.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 3 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

Le gouvernement sarde a eu une terreur panique sur la Savoie. Les mesures qui ont été prises en France ont peut-être plus contribué à préserver le repos de cette province que n'auraient pu le faire toutes les précautions du gouverneur. Du moins, s'il faut juger de la résistance qu'auraient opposé les troupes, par la retraite précipitée du poste sarde de Pont-de-Beauvoisin devant une poignée de déserteurs, il y aurait lieu d'admettre que les bandes dispersées à Meximieux seraient entrées facilement. Mais je ne puis savoir que fort inexactement la force de ces bandes et les intelligences sur lesquelles comptaient leurs chefs. Votre Excellence apprendra ces détails beaucoup mieux par Lyon que par Turin. Ici, l'alarme a été grande, quand on a vu le prince de Carignan partir un jour où le mont Cenis était si mauvais que personne ne passait. Il n'a pu traverser que le lendemain matin. Sa conduite et son langage seront assez curieux à observer.

(1) Dépêche officielle N° 30.

Votre Excellence ne doit pas supposer que la reconnaissance du cabinet sarde ait été bien vive. Cependant il a jugé la chose avec plus de justice et de bon sens que les salons aristocratiques de Turin qui ne voient là rien de plus, sinon que vous avez arrêté un mouvement excité par nous, parce que le moment ne nous a point paru bon. Il se débite beaucoup de sottises sur ce ton-là. Je ne les rappelle que comme signe d'opinion. M. de La Tour m'a parlé de la loyauté que nous avons montrée dans cette circonstance et s'est d'abord assez étendu sur ce texte. Mais peu après sont venues ou plutôt se sont laissé entrevoir d'autres pensées : « On aurait pu s'y prendre plus tôt, la chose n'en serait pas arrivée là. Quelle garantie que cela ne recommencera pas ? » Et puis, M. de La Fayette ! car ses discours, son action, son influence, sont le principal thème de toutes les conversations. On ne me dit pas, mais je comprends fort bien que tout ce que notre gouvernement fait de secourable, de pacifique, d'amical pour les autres puissances, paraît non pas la suite d'un plan fortement arrêté, mais le résultat d'une oscillation alternative, entre une opinion qui se fait craindre et une politique sage et éclairée, dont, à regret, l'administration française se croit souvent forcée de s'écarter. On ne cherche pas à me faire de telles insinuations, car ce n'est pas l'habitude sarde ni la manière du comte de La Tour, en général on aime mieux se taire. Mais lorsque j'ai intérêt à suivre une conversation, j'y démêle aisément ces pensées, et je tâche indirectement aussi de les réfuter, ou du moins de les affaiblir.

M. le comte Colobianio sort en ce moment de chez moi. Il m'a semblé qu'il venait en grande partie

pour m'entretenir de ce que le roi pense de la loyale conduite de notre gouvernement, dans l'affaire des réfugiés. Il a continué à me parler du besoin de faire quelques améliorations à la législation et à l'administration, en même temps que l'on déploierait toute la fermeté nécessaire contre l'esprit de sédition.

DU BARON PASQUIER.

Paris, 6 mars 1831.

Il faut cependant sortir de là, car c'est une situation où on ne pourrait rester longtemps sans péril. Le remède est clair, mais il faut pour le prendre courage et résolution ferme. Je crois qu'on touche au moment de se décider. L'administration actuelle est décriée et usée jusqu'à la corde. Le président n'a d'égal en légèreté et sottise que son fatal prédécesseur Polignac. Votre ministre n'a plus créance auprès de personne au monde. Enfin, dans les importants de cette administration, il n'y a que le maréchal qui puisse encore tenir. Si lui et Perier peuvent s'entendre, tout peut encore être sauvé, mais il faut que ce remède arrive promptement, car si on finissait de cette Chambre et si on entreprenait les élections avec le ministre actuel, nul ne peut dire ce que serait la France, ni où elle irait. Au reste, *j'espère*.

De Broglie s'est fait un honneur infini par son rapport au sujet de l'adresse (1), il n'a jamais mieux parlé ni plus à propos. Notre ami de la place (2) aurait

(1) De l'adresse proposée par le maréchal Jourdan et M. Lainé C. B.

(2) M. Molé qui demeurait alors place la Ville l'Évêque à l'hôtel de la Briche. C. B.

pu prendre ce rôle qui lui allait si bien s'il eût été de la commission, mais sa prudence lui a fait désirer de n'en pas être.

Nous sommes en suspens sur les combats qui se livrent aux portes de Varsovie. La défense parait héroïque, mais où mènera-t-elle? j'ai grand'peur que ce ne soit à la destruction de cette belle race polonaire qui ne vit plus guère dans ce moment que dans l'armée qui est aux prises. Si la victoire cependant restait à cette armée, qui peut dire l'effet qu'un pareil événementproduirait dans les pays environnants et ailleurs.

Adieu, je vous répète ce mot déjà souligné : *j'espère.*

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 7 mars 1831.

Madame de Barante me fait dire à l'instant que M. de Sainte-Aulaire, qui part cette nuit, vous remettra ce qu'on voudra. J'en profite donc pour causer un moment avec vous plus à l'aise que je ne l'ai fait dans ma dernière lettre. J'aurais pris l'ambassade de Rome, si on avait voulu. Le roi le savait, son ministre ne l'ignorait pas, et on ne me l'a pas offerte. Du reste, y aura-t-il encore longtemps des ambassades? Ma réponse est que je gagnerai le pari que j'ai fait avec vous. Plus que jamais la guerre me parait inévitable. Tout le monde s'y prépare en disant qu'on ne la fera pas. Du reste nous avons ici, de plus en plus, raison de la craindre.

L'esprit public a subi une détérioration profonde depuis les hideuses journées de Février. Toutes les

nuances d'opinion sont à peu près également mécontentes, toutes également inquiètes de ce qui succédera. Le défaut radical de point d'appui fait que personne ne se rallie. Je n'ai vu d'analogue que la fin du directoire, le temps qui précéda le 18 Brumaire. Mais le génie et l'épée qui firent le 18 Brumaire n'y sont pas. Ainsi il n'y a ni à espérer ni à craindre, quant à présent, une semblable issue. L'intervalle des deux sessions sera difficile à passer. Le ministère a donné de sa faiblesse et de son inhabileté une mesure qui enhardit des hommes déjà très hardis. Aussi les intrigues, si ce n'est les conspirations pour le renverser, ont-elles une grande activité. On les sait, on les connaît, et tout se passe en *parleries*.

L'anarchie du pouvoir égale l'indiscipline des esprits. Je crains qu'il ne faille passer par de nouvelles commotions pour que l'ordre et la société trouvent de nouveaux fondements. Il y aura, soyez-en sûr, une réaction contre les idées et les doctrines au nom desquelles les hommes auront eu trop à souffrir dans leurs intérêts matériels. L'amour du bien-être réagira contre l'exaltation des principes, et, lancée d'un excès dans un autre excès, Dieu sait ce que la liberté deviendra. Ce que les journaux vous ont dit de la formation d'une nouvelle administration s'explique par les pourparlers qui ont eu lieu. Je ne pense pas qu'une proposition franche ait été faite, et je pense encore moins qu'aucune acceptation désirable ait été facile à obtenir. Si je voulais faire avec vous un autre pari que celui que je me crois si sûr de gagner : — Il serait que l'ex-préfet de la Seine (1) entrera au mi-

(1) M. Odilon Barrot. C. B.

nistère avant l'ouverture de la prochaine session. — Quant au dehors, vous devez en savoir plus que moi. Le mouvement de Juillet parcourt l'Europe, mais, en Europe aussi, le moment de la réaction viendra; le dernier protocole de Londres vous aura frappé. Il renferme le germe d'une nouvelle alliance, sainte ou non.

M. de Talleyrand s'est *brouilleté* avec Sébastiani qui ne veut point le suivre dans sa défense du congrès de Vienne. C'est apparemment pour résoudre tant de difficultés inextricables que l'amiral Verhuel est envoyé à Berlin.

Dans ma dernière lettre, cher ami, je vous ai beaucoup parlé de moi, et sans vous parler d'autre chose. Mais je ne vous ai pas encore assez dit combien tout ce qui se passe ou se prépare me porte à m'abstenir. Je n'ai pas soufflé mot dans les discussions de notre Chambre et je ne songé qu'à joindre l'absence au silence, en vivant à la campagne le plus que je le pourrai. J'ai cinquante ans, il y en a vingt-cinq que je suis entré dans les affaires et, durant ces vingt-cinq années, j'ai toujours éprouvé plus de joie en quittant les affaires qu'en les retrouvant.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 9 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

J'ai confié, selon votre intention, à M. de La Tour, la proposition faite par M. le maréchal Maison, d'établir un concert entre les puissances relativement aux affaires d'Italie. J'ai déjà eu occasion de dire à Votre

(1) Dépêche officielle N° 32.

Excellence combien un tel projet convient au cabinet sarde; il peut y gagner et n'a sûrement rien à y perdre. M. de La Tour, avoue bien aussi qu'une occupation autrichienne, sans parler des risques de guerre qu'elle amène, n'est pas un remède définitif, au contraire, c'est un palliatif violent qui au fond aggrave le mal. Sur cela il est impossible de ne pas être d'accord.

Ainsi, bien qu'au vrai le cabinet sarde ne soit ni étonné, ni fâché de l'intervention, qu'il s'attache avec complaisance aux arguments qu'on peut alléguer pour la justifier, il désire et il espère que l'Autriche usera de ce moyen avec une réserve et des ménagements tels que la France ne s'en irritera pas, que des conférences auront lieu et qu'on évitera la guerre. A de telles paroles, je réponds qu'il faut pour cela que l'Autriche ait un langage modéré, des procédés conciliants, et une disposition évidente à chercher des transactions et des moyens termes, en ce qui touche soit la politique extérieure, soit la politique intérieure des États. J'ajoute que les hommes les plus sages, les opinions les plus prudentes de France, ont et doivent avoir plus de vivacité qu'on ne le suppose ici, sur l'honneur national et sur les principes de la révolution de Juillet. C'est une erreur où les étrangers tombent facilement; ils ne savent pas bien discerner les nuances entre l'opinion ardente pour une guerre de propagande et des vœux aveugles pour la paix. Ils n'admettent pas cette prévoyance qui devrait s'inquiéter d'un échec porté soit à la considération de notre gouvernement, soit à l'esprit de notre politique intérieure; prévoyance qui nous conduirait à nous offenser, non par vanité nationale, mais par précaution et en vue de l'avenir.

Toujours est-il qu'en cas de conférences sur les affaires d'Italie, il y aurait quelque parti à tirer du cabinet sarde et il nous serait possible de le ranger parmi les auxiliaires de certaines propositions qui conviendraient à nous comme à lui.

Je passe maintenant à un point sur lequel Votre Excellence me semble avoir arrêté son attention : aux concessions plus ou moins restreintes que le gouvernement sarde pourrait faire aux justes exigences de l'opinion publique. Jamais moment ne lui parait plus mal indiqué pour tenter des réformes; quand tout est incertain et transitoire et à la veille des événements qui peuvent éclater, parler de constitutions et de garanties, ce serait être tout à fait hors de propos. Ce sont des idées que, loin de repousser, il faut reproduire, sans affectation, lorsque l'occasion s'en présente, mais sans prétendre que leur application soit opportune à l'heure même. D'ailleurs, l'autorité de nos conseils a beaucoup perdu de son poids. Le vieux dicton : « Médecin, guéris-toi toi-même, » se lirait dans le sourire avec lequel nos paroles seraient accueillies. Il n'est pas permis de se faire illusion. Tous les regards sont dirigés sur notre gouvernement. La crise où il semble être est la seule pensée où viennent s'absorber toutes les autres pensées. Il y a quelque temps qu'on évitait cette conversation avec moi. Maintenant on ne peut plus en avoir une autre. Comme le sort de ce pays-ci se rattache évidemment à ce qui se passera en France, qu'il sera entraîné dans la guerre, dans les révolutions, dans les calamités selon l'issue de nos embarras, il est simple qu'à part même la chaleur des opinions diverses, on s'en préoccupe exclusivement. Ce ne sont pas des émeutes plus ou

moins bien réprimées ou prévenues, ce n'est pas une fermentation populaire expliquée par des causes trop naturelles, ce ne sont pas les circonstances matérielles qui frappent les esprits; on ne peut leur faire prendre ainsi le change. La tribune, les journaux, les lettres arrivées de Paris, apprennent trop bien aux gens les moins clairvoyants tout ce qui est remis en problème. Je dois le dire à Votre Excellence, à aucun moment, depuis le premier mois qui s'est écoulé après la révolution de Juillet, le péril de la France n'a été jugé plus grand. La solennité de paroles officielles qui nieraient l'évidence serait de peu d'effet; une conversation familière, en atteignant mieux le vrai et le vif, pourrait agir plus efficacement. C'est ce que j'essaye, sans trop de succès. J'insiste surtout sur ce bon sens expérimenté, si généralement répandu dans la nation française, qui, prise en masse, en a fourni tant de preuves; sur le goût de l'ordre public, sur les habitudes données par l'industrie et la prospérité, puis aussi sur l'énergie et l'impulsion créées par notre révolution; sur nos chances de succès; sur l'intérêt qu'on doit prendre à notre repos. Ce n'est pas la loyauté du gouvernement qui est mise en suspicion. Je trouve peu ou point de préventions contre les personnes. Le caractère du roi, son mérite personnel, toute sa situation ne rencontrent dans le cabinet sarde que des sentiments tels que nous les souhaitons. Il ne s'élève pas de doute sur les vues de ses ministres et spécialement de Votre Excellence. Il y a plus; on croit qu'à peu d'exceptions près, la situation de ministre, d'homme ayant à exercer le pouvoir et à maintenir l'ordre, impose encore, d'une manière nécessaire, plus ou moins de discernement et de sa-

gesse. Les doutes portent, non sur l'intention, mais sur la possibilité, non sur les lumières, mais sur la force. J'ai donc à parler des circonstances générales plus que des faits particuliers et de la direction du gouvernement, et il n'y a rien de moins démontrable que de telles assertions. Aussi je ne recherche pas ce genre d'explications. Les fuir complètement serait d'un fâcheux effet.

Ce qu'il importe, c'est que Votre Excellence sache en toute vérité l'aspect sous lequel nous apparaissons ici.

Turin, 12 mars 1831 (1).

Votre Excellence verra, par la dépêche de Florence, que le gouvernement provisoire de Bologne continue à se conduire avec beaucoup de mesure et de sagesse.

Je ne sais des nouvelles de l'intervention autrichienne que par M. de La Tour. Celles qui circulent à Turin sont à peu près conformes.

Le duc de Modène est entré le 6 avec des troupes autrichiennes, qui sont censées à son service, d'après un traité antérieur conclu avec l'Autriche et portant qu'il lui sera accordé, sur sa réquisition, un corps auxiliaire à sa solde. On a même ajouté que cette troupe, hormis les chasseurs tyroliens, avait la cocarde et l'uniforme modénais. Toutefois ces apparences ne sont pas conformes à une proclamation du général de Frimont, que Votre Excellence lira dans la *Gazette de Piémont*; cette proclamation annonce tout simplement l'intervention autrichienne.

Quoi qu'il en soit de l'apparence, les Autrichiens se

(1) Dépêche officielle N° 34.

sont portés d'abord sur Novi, où la résistance a été plus vive et le combat plus meurtrier qu'on ne l'avait dit d'abord. Il paraît que, depuis, le duc et ses auxiliaires n'ont plus trouvé d'obstacles. Le général de Frimont, qui donne tous les ordres, et règle toutes choses, a témoigné du regret de l'affaire de Novi et a prescrit une marche fort lente. Il a voulu que les habitants eussent tout loisir de voir que la résistance serait inutile. Ceux qui désirent se retirer et quitter le pays en ont la complète facilité. Les autres se soumettent, et le duc, dont le caractère est bien connu, est tenu de court par M. de Frimont. C'est le 9, au plus tôt, qu'il a dû rentrer dans sa capitale.

A Parme, l'intervention n'a pas commencé. L'archiduchesse négocie et l'on juge possible, ou d'exciter un mouvement en sa faveur, ou d'obtenir la soumission du gouvernement provisoire. A en croire la lettre que M. Lefebvre (1) m'a écrite, ce dénouement ne serait pas fort invraisemblable. Il y a beaucoup de mollesse et de décousu dans cette révolution de Parme.

Le général Bertheim a occupé la ville de Ferrare. Il a dit aux députés que lui a envoyés le gouvernement provisoire de Bologne qu'il n'avait pas l'ordre d'avancer davantage pour le moment, mais qu'il pourrait bien le recevoir, et qu'il leur conseillait de s'arranger avec le pape.

Tout continue à être tranquille en Piémont et à Gênes.

Le roi est en pleine convalescence.

Le prince de Carignan est revenu avant-hier. Il a laissé la Savoie fort calme.

(1) Vice-consul en mission d'information. C. B.

Le duc de Modène est rentré dans sa capitale le 9 courant, aux acclamations d'usage en pareilles circonstances.

Il a parlé d'entendre les griefs de ses sujets et d'y aviser.

L'archiduchesse Marie-Louise espère de plus en plus que l'intervention armée ne lui sera pas nécessaire.

Turin, 12 mars 1831 (1).

Malgré les profondes et essentielles affinités du gouvernement sarde avec les opinions qui nous sont hostiles, il ne me semble pas en partager tous les penchants.

Je croirais au contraire que, sans en convenir avec lui-même et surtout avec nous, il a senti son péril et n'est pas encore remis de la juste frayeur que lui a causé la tentative des réfugiés.

La paix, et en temps de guerre la neutralité, tel est, je me le persuade, le vœu du cabinet sarde. J'ai vu ces jours-ci M. le comte de La Tour, souvent et longtemps. Sa manière était toute différente. C'est un homme assez mobile et susceptible d'impressions diverses. La marche lente et mesurée des Autrichiens, les ménagements qu'ils paraissent garder, la préférence qu'ils donnent jusqu'ici à la voie des négociations avec Parme, leur déclaration de ne pas marcher actuellement sur Bologne, tout cela était complaisamment développé par M. de La Tour, comme gage et espérance du main-

(1) Dépêche officielle N° 35.

tien de la paix. La séance de la Chambre des pairs (1) et les principes qui y ont été manifestés et avoués sur l'intervention lui convenaient aussi beaucoup. Insistant dans le même sens, je lui faisais remarquer comment les désordres de Février avaient tout aussitôt amené une réaction évidente d'opinion en faveur de l'ordre public et comment le gouvernement y trouvait force et appui ; je dissipais ainsi de mon mieux le découragement où je l'avais vu, quelques jours auparavant, sur notre situation intérieure. J'ai appelé aussi son attention sur les nouvelles de Pologne, dont nous parlions beaucoup, et il constatait avec moi que l'héroïque résistance des Polonais, continuerait à détourner l'empereur Nicolas de se mêler des affaires intérieures des autres États, à supposer qu'il en ait eu la pensée. Cet essai d'une guerre faite à des opinions ardentes et à un esprit national n'est pas en effet encourageant.

De ces considérations diverses, il concluait avec un contentement expressif à une certitude presque complète du maintien de la paix ; trop rassuré maintenant, comme il avait été trop inquiet auparavant. J'objectais la difficulté d'arranger avec le pape l'insurrection de Bologne. A cela il a répondu que la menace de l'intervention autrichienne et les conseils de la France amèneraient les Bolonais à des termes raisonnables ; que d'ailleurs on devait convenir que les plaintes

(1) Dans son discours du 2 mars à la Chambre des pairs, le comte Sébastiani, tout en proclamant très haut le principe de non-intervention admettait, cependant, que la France n'était tenue de le faire respecter que jusqu'à concurrence de l'intérêt qu'elle pouvait y trouver. C. B.

contre l'administration pontificale étaient en partie fondées, qu'il fallait que le pape leur donnât un gouvernement laïque, indépendant du gouvernement spirituel ; que le délégué de ce pouvoir temporel et administratif pourrait être un grand seigneur romain, le prince Borghèse, par exemple, et qu'il serait tenu à respecter les garanties et privilèges qu'on attribuerait soit aux diverses provinces, soit à tout l'État romain. C'est surtout cette partie de la conversation que j'ai voulu faire connaître à Votre Excellence parce qu'elle peut conduire à des conséquences pratiques, à des points de négociation. M. de La Tour ne disait peut-être que son propre sentiment ; je suis porté à le croire. Cependant, bien qu'il eût plus de laisser aller et de confiance que de coutume, il est trop réservé pour mettre en avant de telles idées, s'il ne les jugeait pas compatibles avec les vues de l'Autriche. S'il les ignore encore, il suppose du moins qu'elles sont analogues.

De ces concessions nécessaires, ou du moins convenables dans l'État romain, de leur plus ou moins d'étendue, nous avons été naturellement amenés à traiter le même sujet quant aux États du royaume de Sardaigne, et pour la première fois, j'ai trouvé M. de La Tour facile et ouvert sur ce chapitre. Nous l'avons traité longuement. Il m'a dit que dès longtemps, beaucoup d'hommes sages avaient pensé, en voyant la France recevoir une charte, qu'il était impossible qne la Savoie et le Piémont restassent sans institutions ; que sans vouloir adopter les mêmes, il y en avait qui seraient salutaires, appropriées aux anciennes coutumes, et suffisantes pour nombre d'années. Mais on avait désiré voir comment la France se trouverait de sa charte et de ses libertés. On avait

jugé d'abord qu'elle n'avait pas encore pris son assiette définitive ; puis était arrivée la révolution de Piémont en 1821, qui avait tout gâté et reculé indéfiniment de tels projets.

Les ministères de M. de Villèle et de M. de Polignac n'étaient pas ensuite dans ce sens et n'auraient ni encouragé ni appuyé des innovations. Maintenant il y aura plus de motifs que jamais pour revenir à ces projets dès que la paix sera assurée et la France calme. Nous sommes même entrés dans de grands détails que je ne répéterai pas ici, me référant à ce que j'ai indiqué du système qu'on voudrait adopter. Au fond, la grande question est de donner des libertés, sans la publicité de la tribune et de la presse. Je me suis associé à toutes ses idées. J'ai dit qu'il était sage d'aller progressivement, de ne rien tenter de hasardeux; que l'esprit piémontais était de sa nature prudent et réservé : que des institutions données par le souverain pouvaient avoir moins de largeur que lorsqu'elles lui étaient imposées, mais qu'elles avaient l'avantage de ne pas l'avoir pour ennemi public en secret; que le gouvernement français verrait avec plaisir toute amélioration tentée dans les États voisins, sans avoir à les contrôler ni à examiner si elles étaient suffisantes ; sans les comparer à sa propre organisation.

Telle a été la direction de notre entretien, auquel je suis loin d'attacher une grande importance. Le moment actuel est trop critique, trop fécond en événements, pour que des projets à peine conçus, destinés à tant d'incertitudes et de lenteurs, variables suivant les hypothèses, puissent devenir quant à présent un objet de sérieuse attention. Cependant je n'ai pas cru devoir passer sous silence cette conversation.

Turin, 14 mars 1831 (1).

On m'écrit de Milan que huit cents gardes nationaux modénais ont défendu le passage de la Sicchia, et que c'est là ce qui a retardé de trois jours l'entrée du duc de Modène dans sa capitale.

On ajoute que les généraux autrichiens de Milan parlent hautement de la prochaine occupation des Légations et des Marches, occupation qui durera, disent-ils, autant que cela sera nécessaire. Votre Excellence sait que le langage de cet état-major n'est pas toujours la juste expression des intentions du cabinet de Vienne ni de M. de Frimont. Il y a plus de jactance et de précipitation dans les inférieurs. Toutefois la différence ne s'est jusqu'ici montrée que dans les dates.

M. le comte de Sainte-Aulaire est arrivé ici, hier au soir. Je lui ai communiqué tout ce que je sais sur l'Italie. Il continue sa route.

Le roi de Sardaigne a été repris des mêmes symptômes d'inflammation. On l'a saigné hier au soir.

On a adopté comme mesure générale de ne pas permettre un séjour de plus de vingt-quatre heures aux étrangers qui viennent de quitter Rome. Je vais réclamer contre cette rigueur.

P.-S. — Je rouvre ma lettre. M. Lefebvre arrive à l'instant de Parme. Il y a été témoin, hier, de l'entrée des Autrichiens.

(1) Dépêche officielle N° 36.

Ils ont débouché à la fois par les routes de Modène et de Plaisance. Ils n'ont trouvé aucune résistance.

Une députation a été envoyée à l'archiduchesse, qui a dû rentrer aujourd'hui.

Mars 1831-Juillet 1831 (1).

DU BARON PASQUIER.

Paris, 15 mars 1831.

Vous voyez que j'avais eu raison de vous dire dans ma dernière lettre que *j'espérais*.

Le nouveau ministère prend bien, mieux même que

(1) ÉVÉNEMENTS DE MARS 1831 A JUILLET 1831. — Ministère du 13 mars : M. Casimir Perier, président du conseil, ministre de l'intérieur; M. Barthe, garde des sceaux; le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères; le baron Louis, ministre des finances; le maréchal Soult, ministre de la guerre ; l'amiral de Rigny, ministre de la marine ; le comte de Montalivet, ministre de l'instruction publique et des cultes; le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics. — M. Casimir Perier assure son indépendance à l'égard du roi et son autorité sur les ministres. — Il rétablit la discipline et l'obéissance parmi les fonctionnaires. — A l'occasion de la présentation d'une loi accordant quatre douzièmes provisoires en attendant le vote du budget, le président du conseil développe son programme : « Au dedans, l'ordre sans sacrifice pour la liberté; au dehors la paix sans qu'il en coûte rien à l'honneur » (18 mars). — Loi sur les attroupements (31 mars). — Loi

je n'avais osé y compter, et dans quelques jours, quand il aura fait à la Chambre sa déclaration de prin-

électorale (15 avril). — Troubles à Paris sur la place du Châtelet et le marché aux Fleurs (17 avril); sur la place Vendôme (5 mai); faubourg du Temple (9 mai) : ils sont facilement réprimés. — Agitation royaliste dans l Ouest (mai). — Voyages du roi en Normandie (mai), puis dans l'Est (juin); il est partout bien accueilli. — Dissolution de la Chambre (31 mai). — Émeute faubourg Saint-Denis (14 juin). — Élections (5 juillet). — Émeute le jour anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet) : elle est rapidement et énergiquement arrêtée. — La France adhère aux décisions de la conférence sur la question du Luxembourg et du Limbourg et presse les Belges de s'y soumettre. Obstination des Belges. — Les puissances, en considération de l'adhésion de la France à leurs résolutions, décident que les places fortes belges construites sur notre frontière, en vertu des dispositions des traités de 1815, seront démantelées, puisque désormais elles feront partie d'un territoire neutre (17 avril). — Le roi Louis-Philippe se rallie à la candidature au trône de Belgique de Léopold de Saxe-Cobourg, qui lui fait entendre que, par un prochain mariage avec une de ses filles, il affirmera ses sentiments de sympathie pour la France. — Léopold est élu roi des Belges (4 juin). — En Espagne tentatives révolutionnaires des réfugiés à Gibraltar. — Défaite des insurgés. — Établissement de commissions militaires. — Arrestations, exécutions (mars). — En Portugal odieuses persécutions du gouvernement contre deux Français. — Le gouvernement français en demande satisfaction. — Elle est refusée. — Représailles contre le pavillon portugais. — Dom Miguel réclame, contre la France, l'appui de l'Angleterre qui le refuse. — Une escadre française force l'entrée du Tage et obtient les réparations demandées (14 juillet). — Mort du roi Charles-Félix (27 avril). Le prince de Carignan lui succède.

cipes et de conduite, j'espère qu'il prendra encore mieux. Il sera éminemment quoique dignement pacifique. Réglez vous là-dessus, et il le faut bien, car je vous le déclare avec la guerre, *tout au diable ici !*

— Les Autrichiens occupent Bologne (21 mars). La France demande le retrait des troupes autrichiennes. — Elle est promise, au cas où les puissances garantiraient l'autorité temporelle du pape. — La France subordonne cette garantie à l'accomplissement de réformes qu'elle désire voir immédiatement décrétées. — Refus du pape. — L'évacuation a cependant lieu le 17 juillet. — Victoires de Waver et de Dembe-Wilkie, remportées par les Polonais sous les ordres de Skrzynecki contre l'armée russe (31 mars). — Combat également heureux d'Inganie (10 avril). — Invasion du choléra en Europe. — Insurrection de la Lithuanie. — Ukase de l'empereur Nicolas déférant tous les nobles ayant pris part à la révolte au conseil de guerre, séquestrant leurs biens, enrôlant leurs enfants comme cantonistes militaires (3 avril). — Défaite des Polonais en Volhynie et en Podolie. — Bataille indécise d'Ostrolenka (23 mai). — L'armée polonaise se retire sous Varsovie. — Mort du feld-maréchal russe Diebitsch et du grand-duc Constantin. — Défaite des Polonais en Lithuanie. — Retraite victorieuse de Dembinski. — Dissensions des Polonais. — Les Russes s'établissent sur la rive gauche de la Vistule. — Les Polonais se retirent devant eux. — Seconde lecture du bill de réforme à la Chambre des communes. — Défaite du ministère dans la discussion du projet en comité (19 avril). — Dissolution du Parlement. — Élections générales favorables à la réforme. — Ouverture du nouveau Parlement (21 juin). C. B.

DU COMTE SÉBASTIANI (1).

Paris, 15 mars 1831.

Monsieur le baron,

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous attendons impatiemment la suite des nouvelles d'Italie. Dès que nous avons connu l'entrée des Autrichiens sur le territoire de Modène et la démarche faite par le gouvernement pontifical pour provoquer une intervention de la part du cabinet impérial, nous nous sommes empressés de faire parvenir des instructions à M. le maréchal Maison. Nous l'avons chargé de représenter que, si nous pouvions admettre qu'à l'égard de Modène des circonstances particulières modifiaient jusqu'à un certain point l'application des principes généraux, il n'en était pas ainsi en ce qui concerne l'État de l'Église; que la dignité et les intérêts de la France seraient également blessés par une intervention d'une puissance étrangère dans cette partie de l'Italie; que le gouvernement du roi se verrait réduit, tant par les sentiments de ses devoirs que par l'irrésistible impulsion de l'opinion nationale, à chercher dans des combinaisons nouvelles des garanties pour l'honneur et la sécurité de la France. Le maréchal devra rappeler que les propositions qu'il a été chargé antérieurement de présenter au gouvernement autrichien auraient, si elles étaient adoptées, l'avantage d'assurer le résultat désiré par ce gouvernement; celui de maintenir l'intégrité des États du Saint-Siège, tout en prévenant les graves et dangereuses complications qu'entraînerait

(1) Dépêche officielle N° 13.

une marche différente. Nous espérons que ces propositions seront arrivées à temps pour prévenir une intervention à main armée, dans le cas où le cabinet de Vienne en aurait la pensée; d'ailleurs les informations qui nous sont parvenues sur les ordres donnés par le gouvernement de Bologne pour arrêter la marche des troupes qui se portaient sur Rome, nous donnent la confiance que le gouvernement romain, rassuré sur sa propre existence, aura renoncé à l'idée d'appeler des troupes étrangères.

Vous trouverez dans le *Moniteur* une ordonnance du roi qui appelle à l'activité quatre-vingt mille jeunes soldats sur la classe de 1830. Ces quatre-vingt mille hommes avaient été mis à la disposition du gouvernement par une loi rendue il y a plus de deux mois, et leur nombre n'excède que du quart la proportion du recrutement annuel sous l'ancienne législation. Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans une semblable mesure. Cependant nous l'eussions probablement différée sans l'attitude qu'ont prise depuis quelque temps, sur l'invitation de la Diète, les divers États de la Confédération germanique. Partout on organise les contingents pour mettre l'armée fédérale au complet de paix, c'est-à-dire pour la porter à plus de trois cent mille hommes. Nous savons que cette disposition n'est que la mise en vigueur d'une loi expresse de la Diète, jusqu'à présent assez mal observée, mais le moment qu'on a choisi pour la rappeler a dû nous frapper. Quant à nous, nos dispositions sont toujours les mêmes, nous continuons à espérer que la paix, objet des vœux unanimes de tous les gouvernements, pourra être maintenue, et dès que les puissances qui les premières ont alarmé l'Europe par des armements extra-

ordinaires auront commencé à les réduire, nous nous empresserons de suivre leur exemple.

Vous pourrez, monsieur le baron, faire part à M. le comte de La Tour des explications que je viens de vous donner.

P.-S. — L'entrée des troupes autrichiennes dans les États du Saint-Siège compromettrait sérieusement la paix. J'aime à croire que M. le prince de Metternich examinera, avec sa prudence accoutumée, les conséquences d'une pareille entreprise, et qu'il s'entendra avec nous sur les moyens de rétablir par de sages concessions l'autorité du pape dans les Légations et les autres provinces insurgées. Nous désirons maintenir la paix de l'Europe, mais nous sommes décidés à ne pas laisser porter atteinte à notre honneur et à notre dignité qui se trouvent toujours engagés, jusqu'à un certain point, dans les questions de l'Italie. Vous savez que nous entrerions dans les États du roi de Sardaigne si nous apprenions que les Autrichiens y sont entrés.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 16 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

On a écrit ici de Vienne que M. le maréchal Maison, dans une explication avec M. le prince de Metternich, sur l'intervention, avait déclaré qu'en aucun cas la France ne la souffrirait en Piémont. A cette occasion, M. le comte de La Tour m'a dit qu'il jugeait vaine

(1) Dépêche officielle N° 37.

toute discussion à ce sujet, entre la France et l'Autriche, puisque le calme régnait dans les États du roi de Sardaigne; qu'il ne semblait nullement menacé, et que le gouvernement ne manquait pas de moyens de répression. J'en suis tombé d'accord et c'est en effet ce que je pense.

Les préparatifs militaires se poursuivent toujours avec une notable activité. Avant un mois l'armée Sarde comptera soixante-dix mille hommes sous les armes. Toutefois M. le comte de La Tour ne se cache point d'un tel armement. « Nous voulons la neutralité, dit-il, nous devons donc nous mettre en mesure de la faire respecter; il ne faut pas que ce soit chose facile et tentante de nous traverser et de nous passer sur le corps. »

Les Français revenant de Rome continuent à être traités avec une méfiance rigoureuse par les polices italiennes. M. le comte de La Tour m'a promis que l'ordre de leur interdire tout séjour dans les États de Sardaigne, ne s'appliquerait plus à tous sans exception, mais seulement à ceux contre lesquels on aurait quelque suspicion particulière. Le gouverneur de Gênes, sur la garantie du consul, a déjà permis un séjour à six Français, que d'abord on n'avait pas voulu laisser descendre du paquebot.

Un fait plus grave vient de se passer dans le gouvernement de Milan. M. le consul a confié des dépêches pour Votre Excellence et pour moi à un Français, M. Texier, qui se rendait en France. Son passeport, visé par la police autrichienne, portait qu'il était chargé de dépêches. Il a été arrêté à Buffalora, sur la frontière, mis en prison, ses dépêches saisies, et jetées à la poste après avoir été lues. La mienne avait été à

peine recachetée. J'appelle toute l'attention de Votre Excellence sur cet acte. Il y a honneur et prudence à s'en montrer offensé.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Florence, 19 mars 1831.

Je pars pour Rome; je trouverai les insurgés en route; ils ont repris courage après le moment de stupeur que leur avait causé les premiers mouvements des troupes autrichiennes; ils se sont emparés d'Acquapendente, et marchent, dit-on, sur Rome ou sur Civita-Vecchia. Au reste leurs forces, leurs projets et leurs procédés sont également incertains. J'en saurai davantage ce soir, mais je ne pourrai vous en informer, car ils interceptent, dit-on, les courriers avec grand soin. Si vous appreniez qu'ils ont manqué de respect à notre habit dans ma personne, j'espère que vous feriez beau bruit.

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 20 mars 1831.

Je sors de chez le nouveau président du conseil, où l'affluence était grande. Son discours à la Chambre (1), sa circulaire aux préfets (2), quoique bien verbeuse, ont

(1) Le discours du 18 mars. C. B.

(2) Circulaire du 19 mars, aux préfets, dans laquelle M. Casimir Perier expose les principes qui doivent désormais prévaloir dans l'administration. C. B.

produit beaucoup d'effet. Le parti de l'ordre a repris courage quoique ses adversaires ne l'aient pas perdu.

J'assistais à la séance de vendredi et jamais je n'ai vu se laisser battre comme l'a fait votre chef (1). Son revers a fort affaibli l'effet moral de la séance que les demandes d'argent ont encore attristée. Toutes les questions se résument aujourd'hui dans celles de paix ou de guerre et je ne trouve pas que personne, dans aucune opinion, l'ait examinée sous toutes ses faces. En attendant, les événements marchent et se succèdent: En Espagne, on fusille les réfugiés si criminellement encouragés; la Hollande se prépare à attaquer la Belgique, où les intrigues ont repris une grande activité; les Russes attendent que la saison et l'arrivée de leurs renforts leur permettent d'écraser leurs adversaires, et l'Italie... vous la savez mieux que moi. Ce qu'il y a de sûr, c'est que d'ici au mois de septembre, il faut que tout le monde désarme ou que tout le monde se batte; car chacun se ruine en préparatifs et s'épuise en démonstrations menaçantes.

La santé de M. Perier n'est pas ce qui m'inquiète le moins. Elle semble déjà chanceler davantage sous son nouveau et terrible fardeau. Peut-être y a t-il lieu de s'étonner que, maître absolu du terrain, ayant dicté ses conditions, il ait choisi, pour l'aider, les collègues de M. Laffitte. — Bien des intrigues ont été mises en jeu lors de la formation de ce ministère;

(1) Réponse du ministre des affaires étrangères aux discours de MM. Salverte et de La Fayette sur la situation extérieure (séance du 18 mars). L'appréciation donnée ici par M. Molé lui est personnelle, car ce discours ne fut suivi d'aucun vote hostile de la Chambre. C. B.

dès que j'ai su qu'elle se préparait, je me suis isolé et tenu à l'écart, priant Dieu qu'on m'oubliât. Bertin de Vaux a été la principale cheville ouvrière de tout ce qui s'est fait. C'est surtout à lui que vous devez la conservation de votre chef.

Quant aux émeutes on ne nous en promet plus que pendant le procès qui se jugera le mois prochain à la cour d'assises (1).

Je voudrais vous savoir mieux établi que vous ne l'êtes et un peu plus de ressources de conversations. Mais la position où vous êtes est d'un tel intérêt, dans ce moment, que cela doit vous tenir lieu du reste. Si le pays que vous habitez se troublait, ce serait le signal d'une conflagration qu'il ne serait au pouvoir de personne d'arrêter.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 20 mars 1831 (2).

Monsieur le comte,

J'ai communiqué à M. le comte de La Tour les dépêches relatives à la nouvelle formation du ministère et

(1) Pendant les troubles qui éclatèrent à l'occasion du procès des ministres, l'attitude de l'artillerie de la garde nationale avait été telle que sa dissolution s'était imposée On acquit bientôt la conviction qu'une entente avait eu lieu entre les chefs des sociétés populaires et une partie de l'artillerie dans le but de provoquer la guerre civile et de changer la forme du gouvernement. Dix-neuf prévenus, au nombre desquels MM. Godefroy Cavaignac et Trélat, comparurent le 6 avril 1831 devant la cour d'assises. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 39.

au tumulte qui a eu lieu devant l'hôtel de l'ambassade de Russie (1). Ses idées sur ces deux points n'avaient nul besoin d'être rectifiées; il avait jugé tout d'abord comme nécessairement devait en juger un homme raisonnable et éclairé. La modification du ministère lui avait paru un pas fait vers le maintien de l'ordre intérieur et de la paix extérieure. Le tapage à la porte de M. le comte Pozzo n'avait été, à ses yeux, qu'un épisode accidentel des émeutes que le gouvernement a pour premier intérêt de réprimer.

La lettre sur les affaires d'Italie est d'une bien autre gravité; elle m'a semblé l'étonner et l'affliger. Il s'était accoutumé volontiers, depuis une quinzaine de jours, à ne plus craindre la guerre. Il prévoyait, il espérait les changements qu'a subis le ministère français. Dans sa pensée, il en devait résulter de la part de la France une tolérance plus complète pour l'intervention autrichienne. Je lui avais parfois répété, moins souvent il est vrai depuis quinze jours, qu'il n'était pas permis de calculer sur un abandon complet des principes de notre liberté et de l'honneur de la France. Je lui avais dit que les hommes les plus pacifiques et les plus modérés étaient loin cependant d'un tel laisser aller : qu'ils y verraient même un mauvais moyen de conserver la paix, puisque ce triomphe plein et entier, concédé aux opinions ennemies de la France, les jetterait

(1) Sur la fausse nouvelle de la défaite des Polonais et de la prise de Varsovie, le 10 mars, quelques groupes s'étaient dirigés vers l'hôtel de l'ambassade de Russie, des pierres avaient été lancées et des vitres brisées; les mesures nécessaires pour protéger l'ambassade furent immédiatement prises. C. B.

aussitôt dans une ardeur et une insolence qui entraîneraient les gouvernements et ne pourraient en aucune façon être endurées par nous.

La dépêche de Votre Excellence, partie le lendemain de la nouvelle formation ministérielle, a montré à M. le comte de La Tour, quelle ligne serait suivie. Sans contester beaucoup la nécessité d'une telle direction, il a parlé avec chagrin de cette guerre européenne, universelle, irréconciliable qui allait s'allumer. En effet, il ne mettait pas en doute l'entrée des Autrichiens à Bologne. Il ne le savait pas, mais il croyait qu'à l'heure où nous causions la chose était probablement faite. Alors nous avons calculé que Votre Excellence, avait dû écrire le même jour qu'à Turin et à Rome, et que les dépêches parties avant la crise ministérielle avaient dû produire sur M. de Metternich un moindre effet que cette dernière, et elle n'a pu arriver à Vienne que le 21 ou le 22 mars. Ainsi de nouvelles instructions à M. de Frimont lui parviendront, disions-nous, le 28 ou le 27 au plus tôt. En lui envoyant tout de suite un courrier il saura six jours plus tôt de quelle gravité serait l'entrée des Autrichiens à Bologne, et peut-être croira-t-il devoir différer cette invasion jusqu'à nouveaux ordres de Vienne. M. de La Tour m'a déclaré qu'il n'était pas en situation d'écrire en ce sens à M. de Frimont. « Depuis, m'a-t-il dit, que nous nous sommes obstinément refusés aux instances qu'on nous a faites, pour contracter une alliance et que nous avons annoncé notre volonté de rester neutres, nous n'avons plus de conseils à adresser au cabinet autrichien. Il fait ses affaires, et nous les nôtres. — Mais sinon comme conseil, ce pourrait être comme information. — Il est plus naturel, a repris M. de La Tour, que l'informa-

tion soit donnée par M. de Bombelles, et je vais de ce pas l'y engager. »

J'ai cru entrer dans les vues de Votre Excellence et travailler à la fois dans le sens du maintien de la paix et de l'influence française, en devançant de quelques jours l'effet qu'auront pu produire vos dernières communications avec Vienne. Si M. de Frimont retarde sa marche, c'est une chance pour conserver la paix, c'est une preuve de la considération qu'on a pour nous. S'il nous continue l'invasion, la situation reste la même.

La mort du roi sera une complication nouvelle. On ne saurait dire à quel point elle est universellement redoutée. Mon pronostic, qui ne saurait se motiver quand il s'agit d'un prince si secret et si isolé, est toujours que le nouveau roi nous serait contraire. Je l'ai vu à son retour de Savoie. Il m'a témoigné le regret que les réfugiés ne fussent pas entrés. « Ils auraient reçu une bonne raclée ! » m'a-t-il dit. Puis il m'a parlé de l'enthousiasme et de la fidélité de la Savoie. Enfin je voyais en lui ces illusions qui font prendre une fausse et dangereuse route. On m'a assuré qu'il venait de recevoir comme faveur de la cour de Vienne qu'un régiment de l'armée autrichienne porterait son nom. En cas ordinaire cela signifierait peu; c'est une courtoisie impériale qui n'est pas rare; en ce moment c'est chose à remarquer. Une des dames de la princesse de Carignan, pour laquelle il a eu et conserve encore de l'affection, est à peu près la personne de Turin la plus vive dans ses propos contre la France. Enfin, en parlant de ce nouveau règne, M. le comte de La Tour qui, sans s'écarter d'aucune convenance, est parfois assez confiant, me disait que lorsque, par ordre du roi, il

avait récemment commencé à entretenir le prince sur les affaires étrangères, celui-ci s'était d'abord écrié contre l'idée de la neutralité en cas de guerre; mais il a paru ensuite céder aux bonnes et évidentes raisons qui lui ont été exposées. Tous ces indices ne sont cependant pas des preuves. D'un certain penchant à une résolution forte et hasardeuse, il y a loin.

L'état du roi empire; les redoublements de fièvre n'ont plus la régularité d'une maladie périodique; les aphtes ont reparu malgré les saignées. Il se manifeste des caractères scorbutiques. Avant-hier, le roi a communié et a demandé pardon à tous ceux de sa maison des torts qu'il avait pu avoir envers eux. On ne peut montrer plus de vraie piété, de courage, de résignation. Il témoigne beaucoup d'affection au prince de Carignan, il le voit souvent et longtemps. La nuit dernière, le prince a veillé près de son lit. Le roi lui disait : « J'ai eu des chagrins, ils abrègent peut-être ma vie, mais ils ne me sont pas venus de vous. Je meurs content de vous. » Il disait aussi : « J'ai pris le royaume dans un moment fâcheux, et je vous le laisse avec des circonstances difficiles. J'espère que, Dieu aidant, vous vous en tirerez, comme je m'en suis tiré. » Enfin, d'après ce qu'on raconte de ce sang-froid, de cette dignité d'un souverain honnête homme, il s'agirait plutôt d'une abdication que de la mort. La reine est au désespoir. C'est une si intime et si inaltérable union qu'on ne saurait concevoir ce qu'elle deviendra après ce malheur. Elle ne voulait pas absolument signer pour le roi. Cette idée la désolait. Il a fallu lui dire que c'étaient des actes de grâce et qu'il s'agissait de faire sortir des prisonniers. *Poverini!* a-t-elle dit et elle a signé. J'ai pensé que ces détails

étrangers à la politique seraient peut-être mis par Votre Excellence sous les yeux de la reine sa sœur.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 21 mars 1831 (1).

Monsieur le baron,

J'ai lu avec un vif intérêt les détails de l'entretien dans lequel M. le comte de La Tour vous a exprimé son opinion sur la nature des concessions que le Saint-Siège devrait faire à ses sujets insurgés ; je n'ai pas été moins frappé de ce qu'il vous a dit sur les réformes à effectuer dans le système de l'administration piémontaise.

Je vous ai fait connaître, par ma dépêche du 14 de ce mois, les propositions que nous avions adressées au gouvernement autrichien dans le but de travailler à la pacification des États du Saint-Siège ; le cabinet de Vienne a adhéré avec empressement au plan que le maréchal Maison avait été chargé de lui exposer, et l'ambassadeur d'Autriche à Rome doit recevoir l'ordre de se concerter dans ce sens avec M. de Sainte-Aulaire, à qui j'envoie aujourd'hui même des instructions à cet effet.

Veuillez, monsieur le baron, faire part de cette importante circonstance au gouvernement sarde. Nous sommes assuré d'avance de la satisfaction qu'il éprouvera de voir ainsi disparaître les complications qui semblaient menacer le repos de la Péninsule. En acceptant nos propositions, en prenant par cela même

(1) Dépêche officielle N° 14.

l'engagement de ne pas faire marcher ses troupes au delà des positions qu'elles occupent en ce moment. l'Autriche, en ce qui concerne l'Italie, a assuré le maintien de la paix générale.

Ce n'est pas seulement de ce côté que nous trouvons, dans l'état des choses, des motifs d'espérer qu'elle ne sera pas troublée. L'Allemagne entière n'aspire qu'à conserver la tranquillité dont elle jouit depuis seize ans. La Prusse nous fait parvenir chaque jour de nouvelles assurances de ses dispositions conciliantes et pacifiques; satisfaite de notre attitude dans la question du Luxembourg, à laquelle elle prend un véritable intérêt, elle se montre peu portée à intervenir dans les différends qui pourraient surgir sur des points plus éloignés de son territoire.

Moins heureuse que la Prusse, la Russie se trouve engagée dans une lutte terrible dont le courage des Polonais ne permet pas de calculer précisément la durée. Nos relations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg continuent d'ailleurs à être très satisfaisantes.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 22 mars 1831.

Mon cher ami, je suis arrivé à bon port le 20 à six heures du soir. Le 16, les insurgés avaient occupé Acquapendente, et je m'attendais à les rencontrer en route, mais un corps parti de Viterbe et fort de trois cents hommes, les a délogés après un furieux combat qui a coûté la vie à deux hommes. La passion est si grande que la guerre n'est pourtant pas encore terminée, on annonce même que les héros sont revenus

à la charge et interceptent de nouveau les courriers. A Rieti ils continuent le siège, mais ils n'entrent pas parce qu'on s'obstine à ne pas ouvrir la porte. A Rome tout est tranquille, je ne vois pas vestige d'agitation. Je crois, en vérité, que si on ôtait de la partie trois ou quatre cents joueurs, les enjeux resteraient bien indifférents à tous les spectateurs. Il est déplorable de penser qu'une bataille d'arlequins peut amener le combat des géants.

Le cardinal Bernetti (1) m'a annoncé qu'hier 21, les Autrichiens entraient à Bologne (peut-être n'est-ce pas un dernier mot). A toutes mes représentations il m'a répondu : « Que voulez-vous que nous y fassions? Il faut courir au plus pressé. Avez-vous un autre moyen de salut à nous offrir? » Quand j'ai parlé de concessions, de transactions, il m'a répondu qu'on était tout prêt, mais que les avances du Saint-Siège avaient été repoussées avec outrage, qu'il n'avait pour faire la guerre que des Autrichiens et des soldats du pape, et que, le cas de guerre échéant, le choix ne pouvait être douteux. Mon ami, nous tous diplomates en Italie, nous sommes déshonorés si nous ne parvenons pas à empêcher la guerre. Je ne prononce plus le nom de *non-intervention*, j'ai trouvé que le prétendu principe ne souffrait pas cinq minutes de discussion. Je dis seulement que des mouvements de troupes autrichiennes en Italie amèneront *au moins* la réunion d'une armée française vers Lyon; qu'il en arrivera je ne sais quoi dans le Piémont, et que la charité du Saint-Père ne voudra pas assumer sans doute la responsabilité des collisions, et des catastrophes possibles.

(1) Secrétaire d'État du gouvernement pontifical. C. B

Adieu, bien cher ami, j'ai monté un service de dépêches par mer. Donnez-moi de vos nouvelles. Je vous embrasse de bien bon cœur.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 23 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

La lettre de M. Lesparda (2) à Votre Excellence lui apprendra que les insurgés reprennent cœur et se portent sur Civita-Vecchia.

La police piémontaise a découvert, dit-on, une conspiration : des paquets de proclamations à l'armée, la *Marseillaise* traduite en italien, et diverses lettres, ont été saisis à Verceil. C'est par la Suisse que tout cela était venu. Divers mandats d'arrêt ont été lancés. Quelques individus ont pris la fuite. Une commission du Sénat (3) est nommée pour instruire. Je ne sais point cela par quelqu'un tenant au gouvernement. La personne qui m'en instruisait me semblait beaucoup trop avant dans ce genre de secrets pour qu'il fût convenable d'entrer dans de grands détails.

(1) Dépêche officielle N° 41.

(2) Élève vice-consul attaché au Consulat de Gênes envoyé en mission d'information à Bologne par M. de Barante. C. B.

(3) Lors du retour à l'ancienne législation en 1815, on avait donné le nom de Sénats aux Cours d'appel qui faisaient à cette époque également fonction de Cour de cassation. En 1848 quand un tribunal suprême fut créé et que la Constitution, institua une Chambre de députés et un Sénat législatif, les Sénats judiciaires durent reprendre le titre de Cours d'appel. C. B.

Il se pourrait que notre langage, plus ferme en ce qui touche les États pontificaux et tout à fait absolu pour le Piémont, excitât ici l'ardeur du parti libéral. Si une rupture avec l'Autriche était menaçante ; si une forte armée bordait notre frontière, ce serait encore de nouvelles chances de tentatives contre le gouvernement sarde. La mort du roi, regardée comme certaine et même comme prochaine, est peut-être aussi un signal attendu pour qu'elles éclatent.

Le duc de Modène a écrit au roi de Sardaigne, comme la chose la plus simple, qu'il le priait de mettre garnison à Massa-Carrara pour garder cette côte des entreprises des réfugiés réunis en Corse. Cette démarche n'était pas concertée avec l'administration autrichienne de Milan, et ne lui était pas même communiquée. Cela donne la raison du peu de mesure du duc de Modène. Malgré la réserve qui règne dans le langage de toutes les personnes qui tiennent de loin ou de près aux gouvernements sarde et milanais, le duc de Modène est livré à la conversation. Il est considéré comme peu sensé. M. le comte de La Tour, qui a eu avec lui des relations personnelles, en sait là-dessus plus que personne. C'est pour cela qu'il m'a recommandé sur ce dernier trait le plus profond secret. Il serait contrarié qu'il revînt au duc de Modène, qu'on a parlé de cette communication. Il lui a été répondu que le gouvernement français avait envoyé en Corse les ordres nécessaires pour prévenir les tentatives des réfugiés. Je ne suis pas bien sûr qu'on ait aussi allégué le principe de non-intervention.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 24 mars 1831.

Mon cher ami, M. de Sartiges (1) m'apporte votre lettre, et de bien mauvaises nouvelles. Il a trouvé sur sa route la marche des Autrichiens annoncée jusqu'à Badicojani; il croit sans doute en avoir la certitude, qu'elle se continuera jusqu'à Rome. Rien ne m'autorise à le penser, mais rien aussi ne m'étonnerait beaucoup. Il est positif que dans toute cette portion des États de l'Église la masse du peuple désire les secours de l'Autriche. Les insurgés ont comblé la mesure des folies par leur marche conquérante vers Rome par Acquapendente. Je vais protester néanmoins contre l'entrée des Autrichiens. Mes termes seront énergiques, mais très mesurés. Je ne veux engager en rien notre cabinet pour l'avenir. Mes vœux sont encore ceux que je vous ai exprimés à Turin, mes prévisions sont les mêmes, et j'ajouterai que mes instructions nouvelles les confirment.

M. de Sartiges m'apporte à peine quelques mots de mes amis, qui n'ont pas été prévenus à temps de son départ. La composition du ministère me réjouirait davantage, si j'y voyais plus de talents de tribune.

Adieu, mon bien cher ami. Ce matin j'ai une audience du pape, pour laquelle je m'habille à la hâte.

Je vous le répète, je ne prononce plus le mot de *non-intervention*. Ce principe, dans sa généralité, me semble un trop mauvais champ de discussion. Il est plus facile de mesurer son langage dans les spécialités

(1) Le comte de Sartiges était alors attaché d'ambassade à Rome, où il devait revenir comme ambassadeur, de 1864 à 1868. C. B.

en s'y tenant : celui de Turin peut être autre que celui de Rome.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 28 mars 1831 (1).

Monsieur le comte,

La police sarde n'admet d'autres journaux français que la *Gazette de France* et la *Quotidienne*. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir du mauvais effet de cette faveur exclusive accordée aux journaux essentiellement hostiles à notre gouvernement, aux principes sur lesquels il repose, à la personne du roi. C'est une des causes qui influent le plus activement sur l'opinion. Les personnes qui nous sont contraires sont par là confirmées et excitées dans leurs préventions. Celles qui sont bienveillantes pour la France, et portées à en adopter les principes, manquent de cette sorte d'appui et d'encouragement que leur donnerait la lecture habituelle d'arguments et de déductions conformes à leurs propres pensées. Les faits eux-mêmes, les discussions des Chambres, sont mal et inexactement connus par des récits pleins de partialité.

Peu après mon arrivée, j'ai représenté à M. le comte de La Tour, qu'interdire tous les journaux favorables au gouvernement et accorder préférence à ceux qui travaillent, non contre tel ou tel ministère, mais contre tout l'ordre actuel et la dynastie, c'était presque un mauvais procédé, et une sorte de grief. Je n'ai pas voulu traiter cela comme une affaire. C'était entre nous simple matière de conversation. J'y suis revenu assez souvent. Enfin, M. le comte de La Tour m'a dit que

(1) Dépêche officielle N° 44.

le *Journal des Débats* ayant été longtemps admis et semblant écrit dans un esprit sage et mesuré, il lui paraissait possible de le permettre encore. Toutefois il désire que ce journal s'abstienne de parler des affaires relatives aux États du roi de Sardaigne. M. le comte de Sales est chargé d'entrer en communication avec le directeur du *Journal des Débats* et de lui faire dire cette condition. Il doit aussi l'engager à avoir, s'il se peut, à Turin, un correspondant d'opinions modérées et de sens droit qui lui enverrait des nouvelles d'Italie un peu exactes. Il y aurait à cela un double avantage : car les journaux français sont d'une ignorance vraiment absurde en ce qui touche les détails relatifs à la Péninsule.

J'ai cru devoir prévenir Votre Excellence d'un résultat qui est loin d'être sans importance. Le directeur du *Journal des Débats* pourrait être averti et la conclusion deviendrait ainsi plus facile et plus prompte.

Turin, 28 mars 1831 (1).

Dans la partie chiffrée de ma lettre du 26 mars, n° 42, j'ai indiqué sommairement comment, du point de vue où je me trouve placé, m'apparaissaient notre situation, et l'effet des événements derniers, sur l'esprit des gouvernements et des peuples d'Italie. Je dois entrer dans plus de détails.

Les cabinets, sans doute le cabinet autrichien lui-même, ont une crainte sincère de la guerre. Les hommes chargés du gouvernement, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions ou leurs penchants, calculent les difficultés et les périls d'une si grande

(1) Dépêche officielle N° 45.

résolution. Ils songent aux dépenses prodigieuses qui deviendraient nécessaires ; ils savent que des troubles intérieurs, des révolutions populaires, pourraient éclater au signal de la guerre. Le premier élan des armées françaises leur semble redoutable.

Ainsi l'avènement du nouveau ministère est accueilli avec une bienveillance véritable. On lui souhaite heureuse chance pour sa politique intérieure. On s'intéresse à ses succès d'administration, de tribune, de majorité, d'élections. Il y a, dans la façon dont on l'envisage, quelque chose de cet esprit qui se manifesta à la naissance de notre gouvernement après les journées de Juillet. On craint que sa chute ne fasse courir à l'Europe de trop grandes chances. S'il peut ce qu'il veut il aura de la considération auprès des hommes d'État et d'affaires, il obtiendra une déférence honorable pour lui, indispensable pour la France. Cet effet s'accroîtra en proportion de sa force et de sa durée.

Mais il y a dans les États autre chose que le gouvernement Les relations de cabinet à cabinet sont bien le point important et essentiel ; néanmoins, ne considérer rien de plus ce serait s'occuper du présent seulement et négliger l'avenir.

Sans doute, dans les pays gouvernés d'une façon silencieuse et absolue, les opinions, l'esprit de parti, les impressions populaires sont loin de jouer un aussi grand rôle que chez nous. C'est ce que je puis remarquer chaque jour. Mais c'est encore une affaire de temps et lorsqu'on voit une opinion en progrès, lorsqu'on la voit avoir la parole orgueilleuse et prendre le haut du pavé, on peut croire qu'elle dominera tôt ou tard et que le gouvernement finira par lui servir d'ins-

trument. La chose est encore plus certaine lorsque le gouvernement lui appartient déjà et ne se distingue du parti que par un peu de prudence et par quelques délais.

Or c'est ce qui arrive déjà. Le parti autrichien, aristocratique, absolutiste, pontifical, obtient en ce moment une grande victoire. Il n'en jouira pas avec la réserve et le discernement des ministres ou des diplomates. Il ne se rendra pas compte des causes et des circonstances; il ne se félicitera pas d'avoir échappé aux périls de la guerre. Il ne distinguera pas entre la fermeté d'un ministère français qui désire la paix, et la faiblesse d'une administration qui reculerait devant ses propres menaces. Aux yeux de ce parti, la France a proclamé la non-intervention; l'Autriche ne s'en est point souciée, et elle a fait ce qu'elle a voulu.

Au contraire, cette population italienne qui, à tort ou à raison, trompée par ses illusions, ou par des promesses de la Propagande, a mis tout son esprit, tout son espoir dans la France, tombe dans le découragement le plus amer; il n'y a en ce moment dans cet ordre d'opinions qu'un cri contre nous, sans parler des lettres anonymes où l'on fait d'aigres reproches à notre gouvernement et à son ambassadeur. Je suis parfois le confident du chagrin des hommes les plus raisonnables et cela dans un pays où je me suis tenu dans une complète réserve, et où les comités de propagande ont peu d'accès. On voit disparaître l'espoir même des améliorations progressives; on ne croit plus à aucune influence de la France. On s'était étonné qu'elle eût dédaigné de telles chances, qui ne se reproduiront jamais aussi belles.

Si donc les choses restaient sur cette voie, si les esprits suivaient le cours de leurs idées actuelles, il

est facile de prévoir le moment où les gouvernements, entraînés par l'opinion à laquelle ils appartiennent, auraient si peu d'égards pour la France et les Français que cette situation ne pourrait être endurée, et, pendant ce temps-là nous aurions perdu partout nos amis et nos auxiliaires.

Je n'ignore pas que c'est un mauvais moment à passer et que cette crainte ne se réalisera pas, si l'administration française actuelle persévère dans sa direction et accomplit son langage. Elle aura, et je suis heureux de le reconnaître, une grande considération au dehors, si elle a une grande force au dedans.

Ici, je vais présenter quelques réflexions qui, appartenant plutôt à notre politique intérieure, pourraient sembler hors du sujet et hors de mon attribution. Toutefois l'attention des étrangers est tellement préoccupée par ce qui se fait ou se dit chez nous, que je puis exposer des remarques qui ne seront ni vaines ni dénuées d'intérêt.

Si, dans les questions d'honneur national que va soulever l'intervention autrichienne, le ministère n'a pas à produire une preuve quelconque de l'influence française en Italie ; si l'Autriche, tout simplement et de sa pleine puissance occupe toute la moyenne Italie ; si, après avoir refusé de suspendre sa marche, elle ne se prête à aucune des propositions de la France, si le duc de Modène, la duchesse de Parme, et le Saint-Père redeviennent, comme par le passé, souverains absolus, sans nulles concessions, sans nulles garanties données à leurs sujets remis sous le joug, alors il y aura une vivacité d'attaque, une violence de reproches contre une politique si timorée, qui empêcheront le ministère de garder et d'acquérir cette

considération dont il a besoin. Il sera trop insulté au dedans pour être respecté au dehors.

Si, au contraire, il peut fermer la bouche à ses adversaires, en leur montrant à la fois la paix conservée et la France ayant obtenu quelques avantages pour les Italiens, ayant amené l'Autriche à telle concession qui lui déplaira, et constaté notre puissance, tout se trouvera concilié. On évitera une guerre terrible; on aura affirmé la force et le crédit de la France. On aura été plus réellement utile aux Italiens que les insensés et coupables propagandistes. Nous gardons action sur l'Italie; nos ennemis n'ont pas un triomphe complet; sans doute nos amis resteront loin de leurs espérances, mais il ne leur est pas défendu d'y renoncer.

En ce sens, ce serait un grand échec si la mission de M. de Sainte-Aulaire, mission par malheur trop tardive de quinze jours, n'aboutissait pas à quelque résultat de ce genre. Je me permets de croire qu'il faut s'imposer la loi absolue de réussir plus ou moins dans les propositions qu'il est chargé de faire. Je dis plus ou moins, parce qu'il ne s'agit pas évidemment d'obtenir des garanties complètes, des institutions régulières, même locales pour les sujets romains. L'Autriche ne s'est probablement pressée que pour y mettre obstacle. Mais ce qu'il importe surtout, c'est que la concession qu'on arrachera au pape et à l'Autriche, soit de nature à frapper les esprits. L'apparence serait même ici plus essentielle que la réalité, car ce qu'il faut surtout, c'est se vanter de cette concession, c'est en faire un argument de tribune qui ne laisse pas le beau rôle, dans la discussion, aux partisans de la guerre. Une fois la considération de la France sauvée, son influence conservée, on cher-

chera à la longue et à loisir comment améliorer d'une façon solide et réelle la situation des peuples d'Italie. Ici il ne s'agit que de l'effet du moment.

Que si, et ce serait bien peu, il fallait se contenter d'une administration laïque substituée à une administration cléricale, au moins faudrait-il que les noms propres eussent une signification telle qu'on pût se méprendre sur l'importance de la concession et la regarder comme grande, quand, au fond, elle serait petite. Ainsi, il serait essentiel de retrouver, dans cette administration nouvelle, les noms de quelques-uns des membres du gouvernement provisoire, et il y en a d'honorables et de fort considérés, ou encore des noms connus en France par les souvenirs du régime impérial, le prince Borghèse, MM. Marescalchi ou autres semblables.

Je m'excuse de traiter ainsi des questions générales, lorsque je ne suis appelé à voir et à discuter que des faits et points de vue restreints et particuliers. Ce n'est pas, il est vrai, une proposition de mes idées, mais seulement une manière de résumer mes observations. Que je juge imparfaitement de l'ensemble des choses et de la politique ministérielle, il n'y a rien de surprenant, mais il est bon, je crois, que Votre Excellence sache que, d'où je suis, c'est de la sorte que je juge.

P.-S. — Le fond de cette lettre, présenté sous un autre jour et en d'autres termes, a donné lieu à une assez longue conversation avec M. le comte de La Tour : il est allé pour ainsi dire au-devant de ma pensée. Après m'avoir répété combien le ministère actuel lui inspirait de confiance; combien la France et l'Europe étaient intéressées à sa durée et à sa force, combien devait

être ménagée avec soin et prudence cette dernière carte de l'ordre public et de la paix, il a ajouté que les gouvernements avaient pour devoir d'aider, chacun selon qu'il était en lui, la tâche difficile du ministère français et d'accroître son pouvoir et sa popularité en lui témoignant égards et déférence. De là il était naturel de passer aux affaires d'Italie et la transition était facile pour traiter le point dont j'ai entretenu Votre Excellence. M. le comte de La Tour est entré complètement dans ma pensée et a senti tout l'avantage de voir l'Autriche et le pape faire, en considération de la France, des concessions aux provinces insurgées. Je lui ai fait alors remarquer qu'il était possible au cabinet sarde d'aider à ce résultat. Il en est convenu, tout en se défendant sur le peu d'influence d'une puissance secondaire. Toutefois il m'a assuré qu'il en parlerait ici au chargé d'affaires du Saint-Siège et qu'il en écrirait à M. de Croza, ministre de Sardaigne à Rome, que ses relations personnelles avec le cardinal Bernetti peuvent rendre utile dans cette négociation.

Turin, 30 mars 1831 (1).

La maladie du roi de Sardaigne, que les médecins nomment à présent phlegmasie chronique de la membrane intestinale, laisse en général peu d'espoir de le conserver. Sa vie peut se prolonger plusieurs semaines, mais on ne compte plus sur son rétablissement. J'ai plus d'une fois informé Votre Excellence des regrets universels que sa perte inspirerait. Dans toutes les opinions, dans toutes les classes, il semble qu'on préfère même l'espèce d'interrègne, la stagnation de toutes les affaires que produit sa maladie, aux chances

(1) Dépêche officielle N° 46.

d'un nouveau règne. Personne ne se montre pressé de l'avènement de son successeur. Il n'y a pourtant aucun motif précis, aucune assurance de nature à le faire redouter beaucoup. C'est seulement une incertitude complète des résolutions qu'il prendra, de la ligne qu'il suivra. Rien ne peut la faire prévoir. Il continue à ne se communiquer à personne. On ne lui sait de confiance en qui que ce soit. Nul n'a jamais semblé lui plaire ni gagner son affection. Cependant il n'est pas sans activité d'esprit ; il a de l'instruction, sa conversation est d'un homme qui a lu et qui a réfléchi. Vraisemblablement, il vit depuis dix ans sous l'impression de ce qui lui est arrivé en 1821, et en a contracté l'habitude de ne se livrer ni aux opinions, ni aux individus. Quoique évidemment il ait réglé sa conduite et son langage de façon à ne point déplaire au roi, on n'a point vu qu'il ait laissé paraître aucune satisfaction lorsque sa disgrâce devenait successivement moins complète, et par exemple, lorsque le roi lui a donné le traitement d'Altesse Royale (1), on lui déplaisait en lui en faisant compliments.

Cette réserve si muette laisse un champ libre aux conjectures. Les uns croient que, tenant à l'Autriche par sa femme (2) et par sa sœur (3), entouré de jeunes

(1) Le 21 janvier 1831, à l'occasion du mariage de sa fille avec le roi de Hongrie, Charles-Félix avait conféré au prince de Carignan les honneurs, rang et prérogatives d'Altesse Royale, mais point le titre « parce que, prétendait le roi, on naît ou on ne naît pas Altesse Royale ». C. B.

(2) Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, fille de feu Ferdinand III, grand-duc de Toscane. C. B.

(3) Marie-Françoise-Élisabeth, qui avait épousé l'archiduc Rénier. C. B.

officiers et d'une petite cour fort antifrançaise, il tardera peu à se jeter dans une politique hostile à la France. En général, ceux qui jugent ainsi du prince de Carignan, sont posés de façon à être les mieux informés.

Il a pourtant conservé quelques relations secrètes avec le parti libéral, relations lointaines et rares, qui n'inspirent point la moindre confiance aux hommes de cette opinion. Parmi quelques-uns de ceux-là, le bruit court que le prince ne s'écartera pas de la ligne de conduite politique de son prédécesseur ; qu'il conservera le comte de La Tour aux affaires étrangères ; qu'il replacera au ministère de la guerre le comte de Saluces, ministre en 1821. Ces deux choix sont vraisemblables. On parle de M. de Fonari pour le ministère des finances ; c'est un homme fort éclairé, bon administrateur et d'opinions très sages. On va jusqu'à parler de la rentrée du comte de Balbe (1) au ministère de l'intérieur, ce qui me paraît difficile à croire, car ce serait le signe marquant de la volonté d'introduire des améliorations. Enfin on dit que le prince formera, peu après son avènement, un grand conseil d'État de trente ou quarante membres, où se traiteront les affaires et qui sera divisé en sections ministérielles. Un tiers ou un quart des conseillers serait pris dans la bourgeoisie. D'où sait-on tout cela ? A qui le prince l'a-t-il dit ? C'est ce qu'on ne peut découvrir. Je m'en suis informé soigneusement. Plus on veut remonter à la source, plus ces suppositions semblent douteuses.

(1) Le comte de Balbe était ministre de l'intérieur et chef de l'Université quand éclatèrent les troubles de 1821. Il avait été ambassadeur, en 1796, près de la république française et en 1816 à la cour de Madrid. Le comte de Balbe a écrit de nombreux ouvrages. C. B.

Je suis porté à croire que le prince de Carignan, s'il monte prochainement sur le trône, commencera par laisser toutes choses et toutes personnes à peu près dans l'état actuel. Une conduite si réservée, si constamment ménagée, n'annonce pas un caractère tranchant, une décision soudaine et absolue.

Mais son âge, la vie qu'il a menée, ses premières années passées en France, loin de toute idée de couronne, et recevant à peu près l'éducation d'un simple particulier, le destinent évidemment à être un tout autre roi que celui auquel il succédera. Il est de son temps, il en ressent l'influence et ne vit pas dans une sphère à part, comme le roi Charles-Félix. Il est toujours fort sensible à l'opinion. Si ce n'est la popularité, du moins l'approbation publique lui sera nécessaire, il la recherchera, en se trompant peut-être, mais sans la dédaigner ou l'ignorer. De là j'ai pensé que ce qu'il y aurait peut-être en ce moment-ci de plus efficace pour le disposer favorablement à la France, ce serait quelques articles bien faits et insérés dans des journaux sages et honorables, où l'on parlerait de lui avec espérance et avec éloge. Il ne faudrait pas dire qu'on attend de lui une charte libérale, des institutions analogues aux nôtres. Ce serait exiger trop et cabrer ce qu'il peut avoir de bonne volonté. On dirait que les améliorations doivent être progressives, que les États du roi de Sardaigne composés de populations diverses ne sont pas mûrs pour une constitution centrale et uniforme, qu'il ne s'agit pas d'une nation compacte comme la France, et autres considérations de ce genre. Il serait bon de rappeler les premiers temps de la vie du prince, et les souvenirs de la maison de Carignan, presque toujours française ou à peu près.

Rien ne devrait faire supposer que ces articles ont un caractère officiel ou une inspiration ministérielle. Ils garderaient une couleur d'indépendance, et leur effet n'en serait que meilleur.

Je livre cette idée à Votre Excellence qui en jugera l'à-propos et la convenance. Nos journaux jouent au dehors un plus grand rôle qu'on ne le suppose en France. C'est un moyen d'action qu'il est défendu au ministère de négliger. Si un journal français, favorable au gouvernement, est admis ici, comme je l'espère, il aura vraisemblablement beaucoup d'abonnés, il sera donc dans son intérêt privé comme dans l'intérêt national, que sa rédaction, en ce qui touche les affaires de ce pays-ci, soit dirigée avec calcul et utilité.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Richmund, 31 mars 1831.

Vous verrez par la date de cette lettre que je ne suis pas à Londres. Ainsi ne comptez pas, mon bien excellent ami, sur une lettre politique. Je suis venue ici pour me reposer, pour prendre des bains d'air, pour fuir les chambres chaudes; pour chercher quelques émanations printanières et me coucher pendant huit jours avant minuit, ce qui, depuis très longtemps, ne m'était pas arrivé. Le site est charmant, l'air léger; les cottages, qu'on y loue aisément, fort confortables; et par moment le soleil est si clair et si chaud, et les feuilles ont si bonne envie de pousser, qu'on peut se croire aussi près de la Loire que de la Tamise. Cependant, il y a plus d'une différence; celle du chez-soi, qui partout est la principale, ne laisse pas que de me causer des regrets. Je ne sais quand je retour-

nerai dans mes pénates; j'ai toujours grand'peine à m'éloigner de M. de Talleyrand. Et puis, que trouver en France ? Quand le nouveau ministère, auquel nous souhaitons mille biens et une longue durée, se sera bien établi, qu'il aura contenu les uns, encouragé les autres, qu'il se sera fortifié par de bonnes élections, qu'il aura persuadé à la France que le reste de l'Europe n'a aucune envie de la combattre, et que ce serait perdre et la patrie et la dynastie et la civilisation tout entière que de se laisser entraîner à une guerre d'extermination, par les coupables folies de quelques mauvais intrigants; quand, enfin, notre cabinet actuel aura rendu à chacun ce qui n'est plus le domaine de personne, c'est-à-dire de l'avenir, alors moi, du moins, j'irai me chauffer à notre soleil et me remettre en espalier sur la terrasse de Rochecotte. D'ici là, je veux rester auprès de M. de Talleyrand qui bien souvent a besoin de quelqu'un à qui confier les prévisions, les mécomptes, les espérances et les devoirs qui, sans relâche, occupent son esprit toujours actif, toujours raisonnable, toujours pratique. Il est fort honoré, fort considéré ici. On a grande confiance dans sa droiture et sa sagesse; mais il n'est et ne peut être en ouverture de cœur qu'avec moi, et c'est ce qui me fixe ici. D'ailleurs, il serait inquiet de me voir en France quand on est encore sous l'impression des émeutes et du désordre. Après les élections tout prendra, ce me semble, une meilleure attitude. Donnons-nous rendez-vous pour alors. Voulez-vous?

Esterhazy et Wessenberg (1), qui sont à Londres, ne

(1) Le baron de Wessenberg avait été adjoint par M. de Metternich au prince Esterhazy, pour représenter l'Autriche à la conférence de Londres. C. B.

cessent de répéter que l'Autriche sera raisonnable et conciliante en Italie. Lord Palmerston a envoyé des pouvoirs à un homme intelligent pour s'entendre avec M. de Sainte-Aulaire sur la médiation utile à intervenir en Romagne. Ainsi, pour peu que l'invincible activité de M. de La Fayette le permette, vous viendrez à bout de pacifier cette belle Italie. Elle en vaut bien la peine. Nous venons de voir M. Walewski, qui, après s'être battu sous les murs de Varsovie, est venu raconter ses exploits à Paris, et vient ici réchauffer le zèle pour sa cause. Cette cause est belle, touchante, et la lutte en se prolongeant donnera, j'espère, aux négociations le temps de produire leur effet. M. de Mortemart trouvera, à cet égard, appui dans son collègue britannique.

Le cabinet actuel anglais a remporté une victoire qui a failli de bien près lui échapper. Cette victoire ne sera complète que si, dans le comité, on ne cherche pas à apporter des altérations trop fortes au projet ministériel. Si on cherchait à le modifier trop, le cabinet est décidé à la grande mesure d'une dissolution. On croit que le roi d'Angleterre s'y déciderait malgré la sérieuse opposition de sa cour, de sa famille et d'une grande partie de l'aristocratie.

Le fait est que, pour le moment, le cabinet est si populaire que, s'il avait envie de nous faire la guerre, les moyens de la faire avec avantage, qu'on aurait refusés au duc de Wellington, seraient accordés largement à lord Grey. Voilà ce que l'on ne sait ni ne veut assez savoir chez nous, et ce qu'il serait cependant très utile que l'on crût. Il ne faut pas oublier non plus que lord Grey, qui désire la paix, a cependant plus besoin que l'homme qui a gagné la bataille de Waterloo de flatter les vanités et les préjugés nationaux, que

notre révolution de Juillet, par la série des émeutes et des gâchis de Paris, est fort dépopularisée, et que La Fayette est un épouvantail tout aussi agissant sur l'opinion que les jésuites, le pouvoir absolu et le droit divin. Je suis toujours étrangement frappée de notre parfaite ignorance du dehors, qui apparait de partout chez nous. L'esprit français, si vif et si intelligent, ne passe presque jamais la frontière. N'en êtes-vous pas frappé ?

Les carlistes, en Angleterre, sont très remuants comme intrigues avec la Vendée et toutes nos côtes, mais en Angleterre même ils sont sans crédit et sans influence. La colonie de Holyrood est dévorée de querelles intestines. Madame la duchesse de Berry l'a quittée pour Bath, et madame de Gontaut est à Londres, sollicitant inutilement la permission d'aller en France pour voir sa fille. Elle raconte Holyrood d'une façon piquante et très sarcastique.

Adieu, mon bien cher et bien excellent ami. Je voulais ne rien dire sur les affaires générales, et je vous en ai beaucoup parlé. C'est que M. de Talleyrand vient presque tous les jours dîner ici et me tient en haleine. Écrivez-moi et aimez-moi !

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 31 mars 1831 (1).

Monsieur le baron,

Vous avez appris, il y a plusieurs jours, l'occupation de Bologne par les Autrichiens. M. le prince de

(1) Dépêche officielle N° 15.

Metternich, dans un entretien qu'il a eu avec le maréchal Maison et où il a essayé de nous préparer à ce résultat, s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait là rien de contraire à l'engagement pris par le cabinet de Vienne, de s'entendre avec nous sur les moyens de pacifier les provinces insurgées des États de l'Église. Nous n'avons pu admettre une pareille explication, mais comme le gouvernement autrichien, tout en prenant un parti qui a dû causer une pénible surprise, témoignait dans les termes les plus vifs le désir de concourir à l'exécution du projet que nous lui avions présenté, et d'agir de concert avec nous; comme il s'offrait à nous accorder toutes les garanties que nous pourrions désirer, nous avons cru devoir, malgré notre juste mécontentement, recourir aux voies de conciliation. Je viens d'adresser à M. le comte Apponyi une note dont vous trouverez ci-joint copie (1), et où je demande, au nom du roi, que l'Autriche rappelle sur son territoire les troupes qui ont occupé les États du Saint-Siège. M. le maréchal Maison est chargé d'insister fortement auprès du cabinet de Vienne pour obtenir la prompte adoption de cette mesure, préliminaire indispensable des négociations qu'on était convenu d'ouvrir à Rome, et M. le comte de Sainte-Aulaire devra engager le gouvernement pontifical à s'unir à nous pour hâter, dans son propre intérêt, la détermination de la cour de Vienne.

Des démarches aussi conciliantes, dans des circonstances qui auraient pu justifier de notre part quelque irritation, sont un nouveau et éclatant témoignage des dispositions pacifiques dont nous sommes animés.

(1) Voir à l'Appendice.

Cependant nous avons dû prévoir toutes les combinaisons, même les plus défavorables. Vous verrez dans les journaux que le gouvernement du roi a demandé aux Chambres un nouveau crédit éventuel de cent millions, et qu'il a motivé cette demande sur la situation de l'Italie. Le discours prononcé à cette occasion (1) par M. le président du conseil est l'exposé le plus complet de notre système politique.

Veuillez, monsieur le baron, communiquer à M. le comte de La Tour, les informations que je viens d'avoir l'honneur de vous donner. Vous lui direz que nous connaissons trop bien l'esprit éclairé du gouvernement sarde pour ne pas avoir la certitude qu'il comprendra les motifs qui ont dirigé notre conduite.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 2 avril 1831.

Mon cher ami, les offices remplissent ici toutes nos journées et quoique je les aime je voudrais qu'on trouvât aussi du loisir pour autre chose : le bon Dieu nous donnerait du temps, *patiens quia æternus*. Les Autrichiens sont plus pressés ; ils n'ont pas voulu s'arrêter sur la route d'Ancône à la prière du cardinal Benvenuti. Le traité qu'il avait signé avec les insurgés n'est pas ratifié ici parce qu'il eût rendu la marche ultérieure des troupes inutiles dans un pays soumis. On parle de les envoyer même à Civita-Vecchia et autres lieux où la population est restée fidèle et où leur présence sera conséquemment sans prétexte. Entre

(1 Séance du 28 mars. C. B.

nous, mes vœux et mon langage pour la paix restent les mêmes; mes espérances chancellent; tout ce qui sera fait pour comprimer une révolte trop violente et trop timide pour que je puisse m'y intéresser, ne me paraîtra pas cause raisonnable de guerre, ce qui trahira de la part de l'Autriche l'intention de prendre possession de l'Italie me semble ne pouvoir être souffert, et ce plan produit par la circonstance ou ayant produit la circonstance, semble devenir patent. Je continue cependant de recommander à tous les agents diplomatiques placés sous mon influence, le langage le plus pacifique ; pour le plus sûr je leur dis que je crois à la paix ; je ne veux pas me mettre en avant du gouvernement dans une question pareille.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 2 avril 1831.

Enfin, mon cher ami, je vous écris, je le puis faire en sûreté et en liberté. Vous pensez bien que j'y ai grand plaisir. Nous avons passé par des temps où je vous ai regretté, et il y a encore de quoi se plaindre de votre absence. On n'en a pas de trop de ceux avec qui l'on peut s'abandonner en toute sympathie et penser tout haut.

Vous avez deviné, ressenti tout ce que nous éprouvions. Ce ministère Laffitte, honteux d'imprévoyance et de faiblesse, nous a même tour à tour divertis et dégoûtés. Je n'ai point vu, je n'ai pas imaginé de ministre ayant plus les vues politiques d'un courtisan, d'un grand seigneur élevé dans les cours, que celui de ce funeste étourdi, et je crois que M. de Polignac lui

même lui était supérieur. Enfin nous en sommes délivrés. La combinaison qui a succédé était la seule possible; il n'y avait pas moyen de composer plus fortement le cabinet. Ceux qui ont le plus de talent, ont encore plus de discrédit que de talent. Il n'y a que Sébastiani que je regrette de voir là. Casimir va bien, il a du dévouement, du tact et du courage. Par malheur il est impropre aux détails et neuf en tout. Cependant il a du succès et un crédit dans les salons, et une faveur près de nos amis qui passent toute idée. Je me sens disposé à le seconder; on me l'a tant conseillé, on m'y a tant pressé que me voilà à peu près ministre de l'intérieur (1), au moins pour les détails. Je ne resterai pas là, car il faut que j'aille me faire élire. Ce ministère est peu capable, peu décidé. Tout ce qui se fait émane uniquement de la volonté du président du conseil. Il y a déjà donné cinq ou six fois sa démission. Le roi le déteste, mais il est sous le joug; sa sœur et son fils trahissent tant qu'ils peuvent. Je crois qu'il y avait plus de sûreté à être ministre de Charles X. Celui-ci, du moins, n'avait qu'un parti et qu'une manière de tromper. Sébastiani, qui se voit en péril, trahit tout bas, et passe insensiblement dans le parti de la guerre, afin de ménager sa sortie. Je voudrais fort qu'il partît et que Casimir Perier prît sa place. Il faudrait laisser tout l'intérieur à d'Argout et ne rien changer. Je crois que vous ferez bien de correspondre un peu avec le président du conseil.

L'intérieur ne me paraît pas malade d'un mal incu-

(1) M. de Rémusat était, mais sans caractère officiel, un des collaborateurs, au ministère de l'intérieur, de M. Casimir Perier. C. B.

rable. Il y a pourtant de l'agitation. Il n'y a que les ardents qui font du bruit, mais leur influence est circonscrite et superficielle. Cependant l'impression est pour eux et ils gagnent. A Paris, la réaction a bien un peu commencé, mais dans les départements c'est le mouvement qui est en progrès. J'ai mauvaise idée des élections. Cependant tout n'est pas perdu, si nous pouvons remettre la main sur nos préfets, et, par eux, sur la France. Les émeutes ont pris fin, nous n'avons qu'un peu d'inquiétude sur le procès des républicains qui doit se juger le 6. Il n'y a d'un peu organisé que le parti bonapartiste. L'Ouest fermente, mais tout cela, vendéens, bonapartistes, républicains n'est rien, si nous n'avons pas la guerre. En attendant, l'état des finances est effrayant, il y a des chances de banqueroute dès le mois prochain.

Quant à l'étranger, vous en savez plus que moi. Les ambassadeurs ici continuent à être bien. Il n'y a que l'Autriche qui n'est pas nette. La réponse à notre note pourra bien être décisive. On croit que l'Angleterre s'entendra avec nous pour l'affaire de Belgique. Léopold épouse une fille du roi, et nous aurons cession de quelques places fortes et destruction des autres; du moins je crois que c'est cela qu'on négocie.

Que pensez-vous de votre Italie? On dit ici que le prince de Carignan est devenu ennemi de la France. Je crois que si l'occasion s'offrait favorable, vous pourriez rendre un grand service à ce gouvernement-ci. Une négociation brillante, un agrandissement de territoire seraient bien utiles : ce serait le vrai baptême de cette royauté nouvelle. On ne doit point se dissimuler que la guerre est très populaire; c'est une réaction naturelle contre quinze ans d'humiliation, c'est

une revanche de deux invasions. On croit à la guerre parce qu'on la désire. Si l'on pouvait persuader aux gens qu'elle est impossible, tout serait sauvé. Le seul côté faible du ministère, c'est qu'on craint qu'il n'endorme et ne perde la France en s'obstinant à la paix.

Les associations sont mortes ; encore une fois l'intérieur est très réparable, que le pouvoir se montre un peu, et on viendra à lui.

Voilà à peu près tout ce que je crois qu'il est bon de vous redire, vous le savez peut-être : mais un avis de plus ne nuit pas. Je ne sais quand je vous reverrai ; il y a bien des chances pour que ce soit bientôt. Je crois toujours que le gouvernement de l'extrême gauche, c'est-à-dire la guerre, est chose inévitable.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 2 avril 1831 (1).

Monsieur le comte,

Les Autrichiens sont à Ancône. Ils y sont entrés sans éprouver de résistance. Le gouvernement provisoire avait déjà remis l'autorité au cardinal Benvenuti qui avait été emmené prisonnier. On dit que le général Zucchi et les principaux chefs de l'insurrection se sont embarqués.

Le cabinet sarde et le corps diplomatique de Turin continuent à tenir le même langage sur la convenance et même la nécessité des concessions à faire aux populations italiennes. Le langage peut être sincère,

(1) Dépêche officielle N° 47.

mais assurément il ne part pas d'une conviction bien profonde, il n'annonce pas une coopération empressée. M. le comte de La Tour a néanmoins écrit à M. le marquis de Croza.

P.-S. — Votre Excellence remarquera que la proclamation du cardinal Bernetti, insérée au *Journal de Bologne* est conçue dans un esprit de douceur et semble annoncer implicitement des améliorations.

Turin, 4 avril 1831 (1).

Je n'extrais pas ici les lettres de M. le baron Denois. Votre Excellence doit recevoir directement ses informations. Aujourd'hui, plus encore qu'à l'ordinaire, il me parle de la conviction répandue à Milan, que l'occupation des Marches et surtout d'Ancône sera indéfinie. De tels documents ne sont pas à dédaigner. La conduite de l'Autriche a été, à Milan mieux prévue et mieux annoncée qu'à Vienne. Quand un gouvernement marche par l'impulsion d'une opinion et d'un parti, on connaît plutôt sa marche et son but en écoutant les hommes exaltés, qu'en croyant les hommes d'affaires.

La duchesse de Parme n'a pas conservé longtemps sa mansuétude. Les poursuites devant les tribunaux vont commencer et Parme aura des impôts dont le tarif sera supérieur au tarif de Plaisance, demeuré fidèle.

Les déclarations du ministère à la tribune et les négociations entamées au sujet de l'occupation autrichienne, ont été portées ici par un courrier arrivé hier.

(1) Dépêche officielle N° 49.

Je viens de m'entretenir avec M. le comte de La Tour de ces graves circonstances. J'ai pu juger avec satisfaction des heureux effets qu'opère au dehors la situation ferme et le langage de franchise de notre ministère. Nous nous trouvons ainsi placés sur un bien meilleur terrain. Plus de propagande à nous imputer, plus de réticences sur notre état intérieur, et sur la mollesse de notre gouvernement, envers les ennemis de l'ordre. Nous pouvons parler de la guerre et nous faire écouter au nom de l'intérêt général de l'Italie et de la balance de l'Europe. Notre conversation ne comportait aucune conclusion, mais j'ai eu à m'applaudir du tour qu'elle a pris. Du reste, le désir et l'espérance de la paix étaient au fond de ce que me disait M. le comte de La Tour. Il doit, m'a-t-il dit, écrire à Vienne, au ministre de Sardaigne, pour qu'il parle dans le sens le plus propre à prévenir une rupture.

Il y a ici une lettre du cardinal Oppizoni, écrite en excuse et atténuation de l'occupation d'Ancône. Il prétend que le cardinal Benvenuti avait traité avec les insurgés le *couteau sur la gorge*. M. le comte de La Tour, qui a lu la lettre, croit que ces expressions son dans un sens figuré.

La nouvelle de la mort d'un fils du comte de Saint-Leu (1) ne s'est pas encore confirmée. C'était M. le comte de La Tour qui me l'avait dite. Le chargé d'affaires de Sardaigne la lui avait donnée comme certaine, avec des circonstances qui n'admettaient pas de doutes.

(1) Le prince Charles Bonaparte, et son frère qui devait être Napoléon III, prirent part l'un et l'autre à cette insurrection de 1831. Charles Bonaparte fut blessé mortellement à Forli. C. B.

Le bruit s'est répandu à Milan que le général Zucchi et quatre-vingts réfugiés ont été pris en mer. On n'en sait rien ici, et j'y vois peu de vraisemblance.

Le roi de Sardaigne va beaucoup mieux.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 5 avril 1831.

Personne ne parait plus songer à la semaine passée, les lettres de la Romagne ne portent que de la joie générale. Le pape va convoquer à Rome des notables de ses provinces nommés par les municipalités pour les consulter sur les réformes nécessaires. Tout ce qui se fera, bon ou mauvais, sera désormais sans ma participation jusqu'à nouvelles instructions reçues du ministère. Je les attends avec anxiété, pourra-t-on résister à l'opinion convulsive qui va éclater? Si on attend quatre jours, la mort si houleuse de l'insurrection découragera, j'espère d'en porter le deuil. La vérité sans exagération, c'est que les révolutionnaires ne sont ici ni si nombreux ni surtout si décidés qu'on le raconte à Paris.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 5 avril 1831.

Cher Prosper, vous allez avoir de nos nouvelles d'une manière encore plus agréable que toutes les autres. C'est un soulagement de penser que votre isolement va finir et que vous allez retrouver là-bas votre

vie de famille (1). Pendant ce temps-là nous allons mieux ici, du moins nous y tâchons. Ce nouveau ministère montre de la vigueur, de la loyauté, de la décision, mais il a peine à inspirer confiance, peine à ramener cette opposition inconsciente et effrayée qui a l'air d'avoir peur de tout sans se soucier de rien. Du moins M. Perier est un homme décidé et ferme, il soutiendra ce qu'il a entrepris. Victor le soutient de son mieux et fait pour lui ce qu'il n'a pas voulu faire pour lui-même. M. de Rémusat aussi est ressuscité d'une manière merveilleuse; il travaille, il est animé, et ne dit presque plus de mal de ce qu'il fait. A tout prendre, nous allons mieux à l'intérieur, si nous nous tirons de l'extérieur, dont une portion vous regarde. Celle qui ne vous regarde pas, la Belgique, nous inquiète encore davantage. Il me semble que les esprits sont devenus plus raisonnables sur la guerre, et que la déclaration de M. Perier a satisfait le sentiment d'honneur national.

La brochure (2) de M. de Chateaubriand vous sera parvenue, cela m'a surpris de le voir si aigre, la conversation n'y préparait pas. Il est, dit-on, dans une affreuse détresse d'argent . comme il se dit exilé pour passer l'été en Suisse, il pourra aussi se dire ruiné par le gouvernement parce qu'il a fait des dettes. La proposition de M. Baude (3) a irrité bien des personnes, l'attitude de la Chambre était odieuse

(1) Madame de Barante partait pour rejoindre son mari à Turin. C. B.

(2) *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille.* C. B.

(3) Proposition relative au bannissement du roi Charles X et de sa famille. C. B.

ce jour-là; certains mots, certaines expressions inutiles aigrissent plus de gens que des choses plus graves. Cette Chambre ne pense qu'à s'en aller et à se faire réélire; elle est désorganisée pour le moment. Cependant elle ne veut pas accepter les amendements à la loi d'élection de la Chambre des pairs (1). M. Royer-Collard lui-même en est choqué et dit que c'est une insolence à la Chambre des pairs de les avoir faits. Vous voyez jusqu'où va l'anarchie des esprits. La presse tombe dans un grand décri, le métier de journaliste ne sera plus fait à l'avenir par des gens dignes de respect comme il l'a été. Ce pauvre M. Villemain a eu encore un échec, il est bien triste. Au milieu de tout cela on parle un peu de *Notre-Dame de Paris* que je n'ai lu que par éclairs, mais qui m'a fait horreur. Victor a la triste mission de faire le rapport à la Chambre des pairs sur la proposition de M. Baude; elle rencontrera une bien forte opposition. Nous attendons avec bien de l'impatience des nouvelles de votre côté! Je voudrais savoir vous en dire davantage, cher Prosper, mais je ne sais rien d'autre. Victor passe toute sa journée avec le président du conseil, mais il ne m'en dit pas plus.

Adieu, cher Prosper, c'est une triste chose que les

(1) Le projet de loi voté par la Chambre fixait à 200 francs le quantum d'impôts à payer pour être électeur, mais assimilait aux contributions directes qui conféraient le droit électoral, *les suppléments d'impôts de toute nature connus sous le nom de centimes additionnels*. La Chambre des pairs abaissait le cens de 200 à 150 francs, mais ne tenait compte pour établir ce dernier chiffre que des contributions directes proprement dites. Ces modifications furent repoussées par la Chambre des députés. C. B.

ambassades qui éloignent des amis, cela ne durera pas toujours, j'espère, et n'aura pas d'influence sur l'affection.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 6 avril 1831 (1).

Monsieur le baron,

Je ne puis trop vous prier de continuer à me faire part des judicieuses réflexions que vous inspirent la situation de l'Italie et la politique générale de la France. Vos observations sur la direction qu'il conviendrait d'imprimer aux actes du gouvernement romain sont surtout parfaitement fondées, et les instructions que je vais adresser à M. de Sainte-Aulaire sont conçues absolument dans le même sens. Vous pouvez en faire part à M. le comte de La Tour, en lui disant combien vous avez été satisfait de la manière de voir qu'il vous a exprimée sur les affaires de l'État romain et des ordres qu'il vous a dit avoir adressés au ministre de Sardaigne auprès du Saint-Siège.

Les détails que vous me donnez sur la maladie du roi Charles-Félix ne nous permettent pas d'espérer que l'existence de ce monarque puisse se prolonger beaucoup. L'esprit de conciliation et de sagesse, les dispositions pacifiques qu'il avait manifestées dans ces derniers temps, rendent sa mort doublement regrettable au milieu de la crise qui agite aujourd'hui l'Europe, et particulièrement l'Italie. L'incertitude qui règne sur les intentions réelles de son successeur n'est que

(1) Dépêche officielle N° 16.

trop propre à exciter les inquiétudes des amis de la paix.

Dans cet état de choses, le roi a pensé qu'il était à propos que vous ne perdissiez pas un moment pour chercher à vous mettre en rapport avec M. le prince de Carignan et pour travailler à établir, sur des bases aussi favorables que possible, les relations qui doivent exister entre la France et la Sardaigne lorsqu'il sera monté sur le trône. Vous lui développerez les principes de notre politique à l'égard de l'Italie, vous lui direz qu'elle a pour unique but le repos et l'indépendance des États qui composent cette Péninsule; que les princes qui les gouvernent peuvent compter sur nous pour les aider à assurer à leurs peuples ce double bienfait; que la Sardaigne particulièrement, plus rapprochée de nous, et par là même plus en mesure de ressentir les effets de notre bienveillance n'invoquera jamais en vain notre appui. Vous ajouterez que nous n'y mettons aucune condition et que la seule chose que nous demandions aux gouvernements italiens, parce qu'elle est également conforme à nos intérêts et aux leurs, c'est d'être indépendants et de prospérer ; c'est de se préserver, par une sage politique, des troubles et des bouleversements qui peuvent seuls compromettre la liberté et le bonheur de l'Italie.

Dans le cas où vous trouveriez trop de difficultés ou des inconvénients réels à entrer en relations directes avec M. le prince de Carignan, vous pourriez demander à M. le comte de La Tour de se faire auprès de lui l'interprète des sentiments de la France. Ce que nous désirons, c'est qu'au moment où il prendra les rênes du gouvernement, et où il devra se tracer une ligne de conduite, il connaisse déjà nos dispositions à son égard.

Je n'ai pas besoin de vous recommander de m'informer sans aucun retard de l'accueil que M. le prince de Carignan aura fait à vos premières ouvertures.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 7 avril 1831.

Voici mon bulletin d'Ancône : Je regarde le procédé des Autrichiens comme extrêmement grave, et avec la meilleure volonté de tout adoucir je ne puis me dispenser de le faire remarquer à Paris. Un article du *Temps*, que je parcours en ce moment, me confirme dans l'espérance qu'on travaille encore à éviter la guerre et si on y travaille je crois qu'il y a chance d'y réussir. Que dois-je croire de frégates sardes qui visitent nos bâtiments dans le canal de la Corse? Informez-moi sur ce point, je vous prie.

La tranquillité est parfaite ici, mais la consternation grande, je ne crains rien d'inhumain de ce gouvernement et je répondrais du contraire si le pape était seul.

Adieu, bien cher ami, croyez-vous à Victor ou à Molé ministres? Quant à moi n'y croyez pas. Il est au moins bien sincère que j'aime mieux ceci, que je m'y crois plus utile et que je l'ai dit sur tous les tons.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 8 avril 1831 (1).

Monsieur le comte,

La capture du général Zucchi et des autres insurgés bolonais occupe beaucoup les esprits. M. Denois

(1) Dépêche officielle N° 51.

m'écrit qu'à Milan la population italienne prend un intérêt plus vif encore à ces malheureux. Nul doute que la conduite de la France, en cette circonstance, ne soit l'objet d'une vive attente. Les abandonner serait un plus grand échec à notre honneur que toute autre condescendance. Les sauver produirait un effet plus grand, plus à la portée des peuples, que de bien plus importantes concessions arrachées à l'Autriche et au Saint-Siège. Je suis persuadé qu'il en sera de même en France.

M. de Bombelles m'a parlé de cette arrestation, et sans attacher trop d'importance à son langage, il est utile de vous le faire connaître, comme écho du gouvernement de Milan. C'est selon lui une chose heureuse.

L'Autriche pourra rendre ces hommes, arrêtés, au pape, leur souverain, qui les traitera avec indulgence, et montrera par là son esprit de conciliation : ou bien encore ce sera un des points où l'Autriche voudra complaire à la France par les mesures qui seront prises relativement aux prisonniers. Quant au général Zucchi, il est dans un cas tout différent. Sujet de l'Autriche appartenant à l'armée, il a déserté et il est atteint par la rigueur des lois militaires. Il est à craindre que l'on n'ait procédé à une exécution soudaine, et l'effet en sera fâcheux pour le nom français en Italie. Si, au contraire, le gouvernement autrichien ne s'est point pressé, je crois que nous devons faire les plus grands efforts pour qu'il n'y ait point de sang versé. Le général Zucchi est légalement sujet de l'Autriche ; dans l'opinion générale, il est un homme qui a échoué dans une entreprise conçue sans réflexion, mais généreuse dans ses motifs et son but.

La *Gazette de Bologne* renferme des actes du cardi-

nal Oppizoni, sur lesquels j'appelle l'attention de Votre Excellence. Ils témoignent du désir de pacifier les provinces insurgées, par de raisonnables concessions. Celles-là suffisent-elles? Sont-elles plus apparentes que réelles? je ne le puis savoir. Il faudrait connaître les circonstances locales. Toujours est-il que, du moins, l'apparence est bonne. La même *Gazette* contient une ordonnance du duc de Modène sur les juifs. Elle est curieuse, et semble avoir cinq siècles de date. Le gouvernement autrichien avait paru disposé à modérer les réactions de ce souverain, qu'il a restauré, et qui ne règne que grâce à l'intervention. Aujourd'hui on n'aperçoit plus trace de cette influence modératrice; pas plus à Parme qu'à Modène. C'est ce que prouvera à Votre Excellence une ordonnance de Marie-Louise, rapportée par la *Gazette du Piémont*.

Les Autrichiens chassent tous les Français des villes qu'ils occupent, sans distinction ni examen. Des marchands établis à Bologne depuis longues années ont été renvoyés, sans délai pour régler leurs affaires. Hier il m'est arrivé, ici, un pauvre ouvrier malade, à qui l'on avait refusé quelques heures de séjour. Ainsi expulsés, nos compatriotes vont de ville en ville, forcés de continuer leur route sans repos, en butte aux procédés de la police. Ici on est un peu moins mal pour eux. Lorsque quelqu'un vient se plaindre à moi, j'obtiens un permis de séjour. M. le comte de La Tour s'y entremet volontiers, mais les administrateurs de la police sont dans un tout autre esprit.

Il faut que quelques conseils de Vienne soient parvenus à M. le comte de Hartig. M. le comte de Bombelles m'a montré l'autre jour une note qui m'était spécialement destinée, pour expliquer, en termes fort polis,

comment et pourquoi M. Lesparda n'avait pu prendre en sortant de Bologne la route de Milan. Je n'avais cependant porté aucune plainte à ce sujet.

M. de Bombelles vient de me dire ce matin qu'il avait reçu des lettres de Vienne où, même avant d'avoir reçu la note française et sur la nouvelle du peu de résistance des insurgés, on affirmait que l'occupation se prolongerait peu. Le passage d'un courrier anglais qui a annoncé qu'un envoyé anglais allait se rendre à Rome pour seconder les négociations a aussi augmenté l'espoir qu'on a ici du maintien de la paix. Il est bon que l'Autriche manifeste de si pacifiques dispositions et tienne ce langage. Je dois ajouter que, dans l'Italie septentrionale, tout ce qui est favorable à nous et à nos opinions n'a nulle confiance en ce langage et craint que nous nous laissions abuser.

DE M. GUIZOT.

Paris, 8 avril 1831.

La charrette est retournée du bon côté, voilà le fait. Depuis quelques jours même elle commence à marcher, et l'effet en est déjà visible. Je suis toujours, et plus que jamais, convaincu qu'une administration sensée, agissante, résolue, marchant droit sur ses adversaires, ralliera une majorité capable, très capable de lutter avec avantage contre l'anarchie. Casimir Perier est le noyau, le noyau très convenable d'une administration pareille. Il a le jugement politique et le courage politique. Amis et ennemis, tous le prennent au sérieux. C'est beaucoup, c'est plus de la moitié. Il finira la session avec avantage. Nous verrons après. Il faut

faire les élections. Tout est là. Le parti mettra tout en œuvre contre nous. Cependant je crois que nous avons la chance. J'y compterais presque tout à fait, si la tribune était toujours active. C'est notre force. En tout, voilà la révolution de Juillet coupée en deux, un parti de gouvernement et un parti d'opposition ; c'est là le grand caractère de ce qui vient de se passer. Nous avons arboré la bannière de l'ordre. La discussion de ces jours derniers (1) nous a bien servis. L'extrême gauche est très mécontente de sa campagne.

Nous aurons encore un ou deux grands débats politiques avant la clôture. Que les affaires du dehors tournent bien ; nous sommes, au dedans, en position et en état d'en profiter. Il faut que nous amenions les Autrichiens à rentrer chez eux, et les Belges à redevenir une société régulière sans restauration orangiste, le tout avec quelques progrès d'influence française en Italie, et de territoire français vers la Belgique. Vendre la paix à l'Europe au lieu de la lui acheter, voilà notre problème ; car il nous faut la paix, tant que nous ne pourrions avoir qu'une guerre générale et révolution-

(1) Aussitôt le ministère Perier formé, les partis de gauche avaient constitué une association qui sous le nom d'*Association nationale* était, d'après ses statuts, destinée « à assurer l'indépendance du pays et l'expulsion perpétuelle de la branche aînée des Bourbons ». M. Perier entra immédiatement en lutte contre cette sorte de contre-gouvernement qui prétendait à diriger notre politique intérieure et extérieure, naturellement dans le sens révolutionnaire. Lors de la discussion sur le projet de loi relatif aux attroupements (29, 30 et 31 mars), de très vifs débats s'élevèrent entre les principaux orateurs de l'opposition et le gouvernement, auquel ils reprochèrent son attitude hostile vis-à-vis de cette

naire. Or, tenez pour certain que nous en sommes encore là. Ce qui se passera autour de vous est, pour nous, d'une extrême importance. On m'assure ici que le prince de Carignan est en grande courtisanerie avec l'Autriche, et que nous gagnerons peu au change. J'ai peine à croire qu'un changement quelconque, là, ne soit pas pour nous une occasion de profit. Que nous paraissions en tête d'un progrès de civilisation et de liberté en Europe, quelque lent qu'il soit, nous aurons beau jeu. Il faut même, il faut absolument, pour nous, que le progrès soit lent et régulier. Nous sommes un gouvernement régulier, engagé dans la société des États européens, quoique différent de la plupart d'entre eux. Si nous ne prenons pas fermement cette position, si nous restons en dehors de l'Europe, nous ne servirons bien ni la cause des peuples ni la nôtre.

Mon avis a été et est toujours que le ministère doit rester ce qu'il est jusqu'après les élections. Il faut voir la Chambre nouvelle et ne prétendre d'ici là qu'à un provisoire raisonnable, qui rende chaque jour les grandes améliorations plus possibles.

Voilà où nous en sommes, mon cher ami. La partie est fortement engagée. Il y a bien des chances contre

association et les destitutions projetées des fonctionnaires qui en faisaient partie. Le ministère n'hésita pas à donner, dès le surlendemain de cette discussion, une sanction aux paroles que le président du conseil y avait prononcées. Le 2 avril, MM. Alexandre de Laborde, aide de camp du roi, Odilon Barrot, conseiller d'État, le général Lamarque, commandant supérieur des départements de l'Ouest, etc., étaient révoqués de leurs fonctions pour ne pas avoir retiré leur adhésion à l'Association nationale. Cette mesure produisit le plus grand effet. C. B.

nous. Le pays n'est pas fort. On le trompe, on l'entraîne, non pour longtemps, mais aisément. Cependant j'espère. A la vérité, on m'accuse d'optimisme. Dans tous les cas, nous sommes dans le vrai, en position honorable, défendant notre cause. Advienne que pourra!

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 12 avril 1831.

Cher ami, toute notre diplomatie est en grande activité. Un courrier est arrivé tout à l'heure de Vienne à M. de Lutzow (1). Apportera-t-il la paix ou la guerre? Nous verrons bien. Moi je tiens toujours pour la paix. A l'heure qu'il est je ne connais plus que moi de mon avis. Victor même paraît fort en peine de la tournure que prennent les affaires de la Belgique. De ce côté des embarras plus graves peuvent survenir : pour l'Italie je parie double. Les troupes qui s'étaient avancées jusqu'à Macerata et Tolentino se sont repliées sur Ancône. Les provinces de Pérouse, Spolette, sont évacuées. Le cardinal Benvenuti tient toujours pour son amnistie, et le cardinal Oppizoni fait aussi du libéralisme à Bologne. Cette dernière ville est la seule où le libéralisme ait des racines. Dans les Marches il n'est, dit-on, qu'à la surface ; je n'en sais cependant rien par moi-même, mais pour Rome j'oserais bien répondre que deux mille personnes du *mezzo ceto* ne tiendront pas un quart d'heure contre les masses de la population.

(1) L'ambassadeur d'Autriche à Rome. C. B.

Il faut louer le pape de n'avoir pas eu un instant la pensée d'exciter les Transtévérins. En l'absence de toutes troupes, le service de Rome s'est fait par une garde nationale très bien vêtue et qui a suffi à tout. Je ne sais si au besoin ils se seraient battus en héros, cela n'est guère d'usage en ce pays, mais je vous réponds qu'ils détestent bien cordialement les révolutionnaires. La jactance de ceux-ci est telle qu'il vous parviendra peut-être des relations de la bataille de Rimini, qui vous rappelleront les Thermopyles. Tenez pour certain qu'il y a eu six Autrichiens tués, rien de plus. Quant à l'évacuation complète je n'en ai responsabilité aucune, c'est de Vienne que les ordres en peuvent venir et je ne puis y concourir que médiatement, je crois avoir fait ce qui est possible de mon côté.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 13 avril 1831 (1).

Monsieur le comte,

Le roi de Sardaigne semble à toute extrémité. Vraisemblablement, je ne fermerai pas cette lettre sans annoncer sa mort.

Dimanche et lundi il était beaucoup mieux. On commençait même à concevoir quelque espoir. Je crois vous l'avoir écrit. Cependant toujours de la fièvre, toujours irritation de la membrane intestinale.

Lundi soir l'accès fut plus vif, et il y eut des crises nerveuses pendant la nuit. La journée de mardi fut meilleure. La nuit se passa avec calme. Le

(1) Dépêche officielle N° 53.

lendemain mercredi, jour anniversaire de sa naissance, le roi voulut communier solennellement. Les médecins n'étaient pas trop de cet avis. Six heures de jeûne, sans une goutte de tisane, avec une irritation interne n'étaient pas chose prudente. Il communia vers six heures du matin, reçut les colliers de l'ordre, les grandes charges de sa cour; il paraissait assez bien, sans pourtant avoir le sentiment de bien-être dont il se félicitait quelques jours avant. Ces cérémonies le fatiguèrent tout à fait. On n'était nullement inquiet. Le soir le redoublement se manifesta avec violence. Il y eut des symptômes de congestion au cerveau. On se hâta d'appliquer des sangsues derrière les oreilles et des vésicatoires aux cuisses. De ce moment toute espérance a été à peu près perdue. Un autre symptôme funeste, la diarrhée s'était déclarée. On est parvenu à l arrêter par le quinquina. L'extrême-onction a été reçue pendant la journée, sur la demande expresse du malade, malgré les médecins. L'accès d'hier au soir et de cette nuit a été fort aussi, et on a craint presque à chaque heure de voir finir cette agonie. Il y a eu rémission ce matin sur les neuf heures, et la journée se passera vraisemblablement sans amener un dénouement inévitable. Mais le redoublement de ce soir sera peut-être le dernier. Les forces diminuent et le mal s'aggrave.

Malgré l'indication apoplectique de la nuit du mercredi, les fonctions intellectuelles ne sont pas troublées. C'est toujours le même sang-froid et le même courage. Le roi repousse l'espoir qu'on cherche encore à lui inspirer et juge fort bien son état. Ce matin il a donné sa bénédiction au prince de Carignan d'une voix ferme et calme.

Dès que j'ai su hier matin le danger imminent du roi, je me suis rendu chez M. le comte de La Tour et je lui ai dit qu'aussitôt après le moment fatal j'enverrais un courrier à Votre Excellence, et qu'il fallait nécessairement que ma dépêche portât l'assurance formelle que le nouveau roi ne s'écarterait point de la ligne de conduite et de sagesse suivie par son prédécesseur; cela était d'autant plus indispensable que, la position du prince de Carignan ne lui ayant jamais permis de manifester des sentiments que nous nous plaisions à lui supposer, quelques inquiétudes avaient pu être conçues et qu'il importait de les dissiper dès le premier instant. M. de La Tour a trouvé ce désir tout simple et m'a promis que j'aurais cette assurance. Aujourd'hui, j'ai insisté de nouveau et plus fortement, parce que le moment approche. M. de La Tour a pu me dire expressément et avec détail la disposition actuelle du prince de Carignan, ses paroles toutes récentes, ses intentions déjà exprimées. J'ai répondu que ces confidences étaient satisfaisantes, qu'elles étaient plus qu'un heureux augure; mais que les mêmes paroles répétées, non plus par le prince, mais par le roi, auraient un tout autre poids. Ces assurances officielles, termineront, je n'en doute pas, cette dépêche que je tiens prête à partir.

Je voudrais aussi que le courrier portât à Sa Majesté la reine, des nouvelles de Son Auguste Sœur livrée à une si grande douleur. Il est douteux qu'elle puisse écrire elle-même, M. le comte de La Tour a dû ce matin charger de ce soin madame la marquise de Villa-Hermosa, dame d'atour.

Votre Excellence jugera combien il est urgent de m'envoyer de nouvelles lettres de créance. Je sais

bien que je continuerai à être en communication avec M. le comte de La Tour, mais la situation ne sera plus la même. Vraisemblablement nous n'aurons plus affaire à un roi renfermé dans une solitude et un silence absolus. Le corps diplomatique pourra avoir accès auprès du nouveau roi, converser avec lui, peut-être même agir jusqu'à un certain point sur son esprit. Être tenu à l'écart c'est donc perdre des chances favorables, laisser peut-être des préventions s'enraciner, des projets se former. Il faut surtout ne pas être devancé par l'Autriche dans l'expédition des lettres de créance.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 14 avril 1831.

J'espère que l'irritation des provinces sera calmée par l'amnistie que nous sollicitons et qui doit paraître au premier jour. Nous avons commencé notre petite conférence, qui n'aura pas de protocole. Nous attendons l'agent anglais chargé de s'associer à nous. Il se répand à Rome que c'est M. Bruch Taylor, ancien ministre en Prusse. Les mouvements de troupes autrichiennes sont connus, mais l'évacuation complète n'est encore qu'une présomption. Beaucoup de gens même de notre avis, en ont peur. Je m'attends bien à quelques désordres dans des sens différents suivant les localités, mais cet inconvénient est moindre que les convulsions de toute l'Europe. Pour Dieu que les journaux ne nous parlent plus de *non-intervention*, ce qui veut dire ici *prime d'assurance* pour toute conspiration. Il est bien entendu que la France a obtenu le

départ des étrangers pour assurer l'indépendance des États d'Italie reconnus par les traités, et non pas pour laisser la place libre aux révolutionnaires. Je vous écris ceci par la poste, parce que je le répète très haut à tout venant; ensuite je m'emploie de mon mieux pour diminuer le nombre et alléger les poids des calamités particulières.

DU COMTE POZZO DI BORGO.

Paris, 5/17 avril 1831.

Nous touchons à la fin de la session, ou pour mieux dire, elle est déjà terminée de fait. La Chambre des députés a trouvé son véritable caractère depuis que le premier ministre lui a montré le chemin de l'ordre. Les dernières séances ont été parfaites. C'est sous de si bons auspices et en pleine paix que l'on procédera à de nouvelles élections; j'espère que la France les voudra dans ses véritables intérêts. Tout dépend de son jugement dans cette épreuve décisive pour elle et pour le monde civilisé. C'est déjà avoir gagné infiniment que d'être parvenu à la mettre en état de se prononcer avec calme sur son sort, et sur celui des autres. Les anarchistes ne renoncent pas à troubler la capitale. Les bons citoyens, la force armée et l'énergie du gouvernement les contiendront.

Votre cabinet a adhéré aux protocoles de la conférence de Londres relatifs à la Belgique. Nous agirons donc tous d'accord; et la fureur des Belges en sera confondue premièrement; ils devront ensuite devenir raisonnables autant que leur turbulence innée leur permettra de l'être.

Les explications réciproques entre votre cour et celle de Vienne au sujet des affaires de la Romagne ont été très satisfaisantes. Les insurgés qui ne pouvaient faire aucun bien ont disparu avec le mal qu'ils auraient attiré infailliblement sur des gens qui valent mieux qu'eux. Le pape corrigera plus d'un abus et nous resterons encore en paix en dépit de la propagande anarchique de Paris et de ses succursales.

D'après les dernières nouvelles le roi, auprès duquel vous êtes accrédité, n'existera plus lorsque ces lignes vous parviendront. Faisons des vœux pour que son successeur monte sur le trône à la satisfaction de sa nation; et qu'il s'y maintienne de même. Vous pouvez y contribuer, mon cher ambassadeur, par votre influence et votre bon esprit. Nous avons tous besoin de conserver la tranquillité en Europe; il ne faut donc rien hasarder qui risque de la compromettre *Piano e Sano*: voilà quelle doit être notre allure si nous voulons arriver au but, et sauver l'ordre social.

Vous savez que je passe ma vie avec nos amis communs, ils sont tous du même avis et avec raison. J'espère que vous êtes dans les meilleures relations avec le comte Woronzoff; si elles ressemblent à celles que j'entretiens avec vos ministres, elles sont parfaites.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 19 avril 1831.

Cher ami, je viens vous dire que j'ai eu avec M. de Croza une excellente conversation sur nos affaires. Il ne dépendra pas de moi que nous n'usions beaucoup de son bon esprit, et que nous le priions de s'associer

ici à *notre procédé*, qui est encore fort mal réglé. M. Bruch Taylor est arrivé, c'est un bon esprit dont j'attends assistance. L'affaire qui presse plus que toutes les autres est l'amnistie. L'édit du 14 (1), que vous avez reçu, est très mauvais. J'ai fait de très vives réclamations et j'ai été appuyé par tout le monde plus ou moins. J'attends sous peu de jours des explications rassurantes ; j'attends aussi et avec impatience la nouvelle de la mise en liberté des quatre-vingt-quinze prisonniers de Venise. Le cardinal Bernetti désavoue leur arrestation, le comte de Lutzow la blâme. J'ai écrit à Sébastiani et à Maison pour en demander raison ; jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce point et des explications sur l'édit du 14, la terreur sera grande.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 20 avril 1831 (2).

Monsieur le comte,

La retraite des troupes autrichiennes s'est confirmée. Leur mouvement rétrograde a commencé. C'est quelque chose pour le maintien de la paix. C'est encore bien peu pour cette part d'influence et de considération que la France doit avoir en Italie. Garnisons à Ancône et à Bologne. Les États de Parme et de

(1) L'édit pontifical du 14 avril, inspiré par les *zelanti*, tout en se terminant par le mot de pardon, faisait grand étalage d'inquisition et de sévérité. Sur les instances des ambassadeurs un nouvel édit fut rendu le 30 qui revisait le premier et faisait cette fois une large part à la clémence. (*Histoire de la Monarchie de Juillet*, par Paul Thureau-Dangin, 2e édit., t. Ier, p. 445.)

(2) Dépêche officielle N° 55.

Modène devenus jusqu'ici, d'une façon incontestée provinces autrichiennes. La Toscane, auparavant gouvernée sans garanties légales, mais avec douceur, tolérance, hospitalité, assujettie maintenant à toutes les tyrannies de la police autrichienne, et M. le comte de Touran, ministre d'Autriche, y régnant plus réellement que le grand-duc. Enfin le gouvernement sarde, à travers les ménagements qu'il doit avoir pour nous, en sympathie et concert habituel avec les Autrichiens. Tel est l'état actuel de l'Italie. A ces conditions, il ne faut pas s'étonner si ces divers gouvernements se félicitent de la paix. Encore, l'opinion dont ils sont tous l'expression, tempérée, il est vrai, par les calculs de la prudence, est-elle mécontente des quelques égards qu'on conserve pour la France. Je n'appelle pas la guerre, Dieu m'en préserve! Mais qu'on sache bien et qu'on n'oublie jamais qu'on a affaire à d'irréconciliables ennemis. On pourra, je l'espère, vivre en paix avec eux, mais à la condition de se faire craindre sans cesse.

Deux faits graves m'occupent en ce moment et probablement j'en entretiendrai spécialement Votre Excellence.

Des bâtiments de la marine sarde ont exercé le droit de visite sur des navires français et cela, je suppose, sur invitation autrichienne ou toscane.

M. Texier, reconnu innocent par le tribunal de Milan et mis en liberté, a été dépouillé de son passeport français, livré par la police autrichienne à la police sarde, qui a accepté la remise, retenu M. Texier quarante-huit heures en prison avec des malfaiteurs, puis l'a fait conduire au Simplon par les carabiniers.

J'ai remis des notes concernant ces deux incidents.

Votre Excellence voit qu'il importe de les traiter avec une extrême fermeté.

Mes premières communications sur ces deux affaires me donnent à espérer jusqu'ici une issue facile.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 21 avril 1831.

Cher ami, voici une note (1) que j'ai remise au cardinal Bernetti. Je pense qu'il pourra vous être agréable d'en avoir copie parce qu'elle fera peut-être quelque bruit. Je ne me suis pas dissimulé les inconvénients *personnels*. Ils ne m'ont pas arrêté parce que j'ai cru qu'un désaveu aussi net de l'insurrection me donnait plus beau jeu pour prêcher ensuite la modération et réclamer la clémence parce que je ne pourrais insister de bonne grâce pour la complète retraite des Autrichiens si j'avais refusé au pape la force morale qu'il croit trouver dans une telle déclaration. Enfin parce que les insurgés répètent encore qu'ils auront l'appui de la France et qu'ils recommenceront avec, quand les Autrichiens seront partis. Cela n'est pas impossible pour leur part et je ne veux aucune part dans la respon-

(1) Dans cette note, datée du 15 avril, qui fit grand bruit et excita en France les clameurs du parti avancé, M. le comte de Sainte-Aulaire protestait contre les allégations calomnieuses des insurgés représentant le gouvernement français comme l'instigateur et le patron de leur révolte et annonçant l'arrivée d'une armée française destinée à soutenir leur tentative. Il affirmait les sentiments d'intérêt et de sollicitude du *roi Très-Chrétien* pour le Saint-Siège, ainsi que sa volonté de rester fidèle aux traités qui garantissaient la souveraineté temporelle du pape. C. B.

sabilité. On me promet une explication prompte et satisfaisante de l'édit du 14. Je l'attends de jour en jour.

Que dites-vous de notre désastre pécuniaire (1)? Je regrette bien mon palais Colonna. Adieu, cher ami.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 23 avril 1831 (2).

J'espère que nous n'aurons plus à nous plaindre du moins habituellement des vexations inutiles que la police faisait trop souvent souffrir aux voyageurs français. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire plusieurs fois à Votre Excellence, ce n'est point un système, une volonté du gouvernement sarde; tant s'en faut. J'ai toujours vu dans M. le comte de La Tour l'intention de montrer des égards à la France.

Mais c'est surtout par l'exercice des fonctions inférieures que l'esprit de parti, que l'opinion se manifestent dans les États absolus. Des rapports et des informations constamment présentés dans le même sens; des faits vus et exposés avec prévention; des actes d'exécution qu'il devient parfois difficile de désavouer; une conduite de tous les jours différente peut-être de ce que voudrait le gouvernement sans toutefois lui être opposée : tel est le mécanisme intérieur que j'observe ici et dont l'effet me semble beaucoup plus sensible dans les États autrichiens. C'est en ce sens que, trop souvent sans doute, j'insiste sur cette inimitié incurable, que nous retrouvons sans cesse sous nos pas. La

(1) Le traitement des ambassadeurs venait d'être diminué. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 56.

circonstance grave c'est que le nord de l'Italie va être, pour plus ou moins longtemps, livré à cette influence antifrançaise. La détruire, la diminuer même sera une œuvre de patience et de fermeté, non pas d'injure et de violence. Rien pour l'instant ne peut y contribuer plus que le succès des négociations de M. de Sainte-Aulaire. Nous nous écrivons assez habituellement, et j'ai soin de lui présenter les considérations que j'expose à Votre Excellence. Je m'y crois d'autant plus obligé, qu'au point où il est son attention est nécessairement tournée vers un autre aspect de la question. La misère des insurrections et la coupable conduite de la propagande le frappent beaucoup. Être entraîné à une guerre terrible pour de tels motifs et par de tels hommes est une idée qu'il n'admet pas et que certes aucun esprit sensé n'admet plus que lui. Mais ce n'est plus de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Atténuer dès à présent la domination autrichienne en Italie et préparer l'avenir de telle sorte qu'elle s'affaiblisse graduellement, tel doit être le but essentiel de nos efforts. Une organisation judiciaire et administrative qui ferait arriver aux pouvoirs locaux des hommes bienveillants pour nous, et conformes à nos idées, serait un moyen efficace. Et l'on peut supposer que si les ambitions et les améliorations de l'État pontifical étaient suivies d'heureux effets, successivement d'autres gouvernements italiens se verraient amener à les imiter.

Je ne terminerai pas cette lettre sans dire combien toute explication, toute négociation est rendue plus facile par la haute considération qui environne de jour en jour davantage le ministère français. Sa fermeté, la franchise de ses déclarations, son énergie à la

tribune, sa courageuse lutte contre les ennemis de l'ordre social, sont honorés comme elles doivent l'être. On comprend ce que sont pour l'Europe ses succès et sa durée. Aussi le résultat des élections nouvelles est-il attendu avec anxiété. En général, les lettres de France sont rassurantes. Lorsqu'on m'en parle, je témoigne les mêmes espérances. En une telle et si grave alternative, on ne peut arriver à la sécurité avant l'évènement.

L'état du roi s'aggrave.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 26 avril 1831, 8 heures du soir.

Cher ami, je vous écris par un courrier que j'envoie à Paris ; je lui donne à porter une note que je remets au ministre d'Autriche pour le sommer d'exécuter les promesses de sa cour et de donner l'ordre aux garnisons d'Ancône et de Bologne de se retirer. Cette note sera demain portée dans notre conférence, où je la discuterai de mon mieux. Je n'obtiendrai pas gain de cause, mais peut-être obtiendrai-je immédiatement l'abandon d'Ancône, qui serait d'un bon effet, quant à Bologne, j'insiste également ; mais, franchement, je crois que l'état du pays ne comporte guère un abandon complet.

Je sens comme vous l'humiliation de notre état, elle est réelle, mais méritée, et conséquemment je n'y vois de remède que dans une meilleure conduite. Ainsi je crierai si l'on veut de ce que les bâtiments sardes visitent les Corses, mais je m'indignerai seulement contre les Corses qui jettent sur les côtes de Toscane les plus infâmes libelles qui aient été écrits

depuis le moyen âge. Comment nous faire respecter, quand on nous prend sans cesse la main dans le sac, et de compagnie avec des révolutionnaires poltrons? Soyons honnêtes gens, seulement depuis six semaines et la force nous reviendra. Pour ma part je ne demande pas mieux que de me battre pourvu que j'aie raison. La note dont je vous ai l'autre jour envoyé copie est mon point de départ. Après avoir rompu très net avec les intérêts révolutionnaires, qui n'ont ni force ni vertu, j'ai montré les dents sur des pelletées de terre qu'on remue à Ancône. J'ai demandé des passeports pour mon fils, que j'y ai envoyé, avec mission publique de m'informer jour par jour, heure par heure, de tout ce qui s'y passe, et en publiant très haut que tout symptôme d'occupation prolongée serait éventé par moi et amènerait infailliblement une rupture. Je crois encore à la paix, peut-être moins qu'il y a six semaines, parce que l'affaire du Luxembourg est une complication menaçante et que l'Autriche ne voudra sûrement pas sortir de la Romagne si elle nous voit engagés dans une guerre quelconque.

Nos affaires intérieures me semblent bien. J'admire fort Casimir Perier. Jusqu'aux élections, cependant, tout reste bien incertain.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 27 avril 1831, 8 heures du soir (1).

Monsieur le comte,

Le roi de Sardaigne est mort aujourd'hui à deux heures trois quarts après midi. Il a conservé sa connaissance

(1) Dépêche officielle N° 59.

et sa raison jusqu'à la fin et n'a pas cessé de montrer le courage le plus calme

Son successeur a sur-le-champ donné ses ordres à la cour, aux autorités du royaume et de Turin; il prend le nom de Charles-Albert.

Selon ce que j'avais annoncé Votre Excellence, M. le comte de La Tour a fait connaitre au nouveau roi le désir que j'avais d'envoyer des paroles pacifiques et bienveillantes pour la France. Le roi Charles-Albert a chargé M. le comte de La Tour de me dire qu'il n'avait jamais oublié l'accueil amical qu'il avait reçu à Paris de M. le duc d'Orléans en 1823; qu'il espérait que le roi des Français n'aurait pas moins d'amitié pour le roi de Sardaigne que le duc d'Orléans pour le prince de Carignan; que les liens de parenté étaient sans doute moins rapprochés qu'avec le feu roi, mais qu'ils lui étaient précieux et qu'il y verrait toujours un motif de rapprochement entre les deux maisons et les deux États; qu'ainsi on pouvait être assuré que sa politique ne l'éloignerait pas plus de la France que celle de son prédécesseur.

Il n'est point d'usage dans ce royaume que le roi notifie son avènement par aucun acte public émané directement de lui. Selon l'esprit du cabinet sarde, on s'est félicité d'échapper ainsi à l'occasion d'avoir une couleur, une nuance quelconque à annoncer d'avance. Les proclamations se feront par les gouverneurs et peut-être par les Sénats, et seront ainsi empreintes du caractère de chaque localité et de chaque autorité locale. Voici celle du gouverneur de Turin, où la dernière phrase ne semble annoncer d'autre volonté que de maintenir les droits du trône.

La reine Marie-Christine est, comme on peut le

supposer, dans une affliction profonde. Cependant l'exemple si longtemps continué du courage et de la pieuse résignation de celui qu'elle a perdu a sur elle une influence salutaire. Elle regarde comme un devoir d'avoir aussi de la fermeté et une soumission calme à la volonté divine.

Je joins ici la lettre que la nouvelle reine avait promis d'écrire pour donner quelques détails à Sa Majesté notre reine.

P.-S. — Le brigadier de carabiniers qui, déférant aux recommandations de la police autrichienne, a tenu M. Texier deux jours en prison, sera puni d'une peine disciplinaire et changé de résidence.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 28 avril 1831.

Mon ami, je crois qu'en réponse à ma note au comte Lutzow on m'annoncera l'évacuation d'Ancône, et mon fils, qui y est établi, me tiendra au courant de ce qui s'y passe. Sachez et répétez bien que je ne me tiens pas content de cette dernière satisfaction et que je recommence demain à insister sur l'évacuation de Bologne. Les attaques de Lamarque (1) sont pour moi

(1) A l'occasion de la discussion du projet de loi autorisant le gouvernement à réaliser éventuellement, pendant l'intervalle de la session de 1830 à celle de 1831, une somme de cent millions par voie de contributions extraordinaires ou d'emprunt, les questions de politique extérieure déjà traitées le 28 mars précédent, lors du dépôt de ce projet furent l'objet d'un nouveau débat. Le général Lamarque, orateur du parti de la guerre, attaqua très vivement l'atti-

une bien bonne fortune. La mystification est complète. Je n'ai pas rencontré un insurgé sur ma route, et je n'ai point eu ainsi l'occasion de faire de la diplomatie de grands chemins. Il est probable que, le cas échéant, j'y aurais procédé différemment. Les journaux retentiront de mon désaveu, et jamais je n'aurai eu meilleure occasion de prendre ces messieurs la main dans le sac.

Je suppose que le courrier anglais, qui vous laissera cette lettre, portera à Paris l'amnistie, qu'on nous promet pour demain matin. Nous l'avons refaite trois fois, et certes, telle qu'elle est, il n'y a pas trop à se vanter d'y avoir mis la main. Il est vrai cependant que nos efforts ont fait avorter bien des projets funestes et (tenant la main à l'exécution) elle restera assez inoffensive.

Le pape a demandé positivement à l'Autriche de laisser en liberté tous ses sujets retenus à Venise. Malheureusement Zucchi est Modénais.

Je vous embrasse, cher ami.

Rome, 29 avril.

L'amnistie a décidément été signée hier, la voici : La rigueur se borne à obliger tous les absents à deman-

tude de M. de Saint-Aulaire. Il prétendit, entre autres choses, que notre ambassadeur, traversant pour se rendre à Rome, les avant-postes de Forli, avait dit aux insurgés : « Pourquoi vous battre ? la France ne vous soutiendra pas ; mes instructions sont conformes à la conduite des Autrichiens ; » paroles qui auraient découragé les patriotes italiens et causé ainsi leurs derniers revers. Or M. de Sainte-Aulaire n'avait jamais passé par Forli, éloigné de plus de 30 lieues de la grande route conduisant à Rome.

C. B.

der permission ou à subir une enquête avant de rentrer. Les individus désignés par catégories sont tous absous. Du reste aucune mesure fiscale. Je peux me flatter d'avoir contribué plus que personne à sauver de la confiscation deux mille familles.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 30 avril 1831 (1).

Jusqu'ici l'aspect de toutes choses est resté le même. Un profond respect pour la mémoire du feu roi, une sorte de religion pour les intentions qu'il a manifestées, tels sont les sentiments qu'a uniquement exprimés son successeur. L'étiquette sera suivie en tout et pour tout, comme lorsque le fils hérite de son père. Malgré l'éloignement des deux branches, le roi Charles-Albert veut en tout se considérer comme fils. Ainsi le corps diplomatique, qui devait d'abord être admis à présenter ses hommages le troisième jour, ne le sera que le neuvième.

Je me suis entretenu longtemps avec M. le comte de La Tour ; il pourrait prévoir la direction du nouveau règne qu'il me la laisserait ignorer et qu'il ne me confierait même pas de pures hypothèses. Seulement j'ai trouvé en lui au moins autant d'ouverture et d'aplomb. Je lui ai demandé si l'avènement ne serait pas signalé par quelques mesures d'indulgence pour plusieurs des exilés de 1821. Il m'a répondu qu'il ne savait pas qu'il en eût été encore question, mais que de telles mesures étaient souvent prises en de telles

(1) Dépêche officielle N° 60.

circonstances, et qu'il ne serait point étonné que le nouveau roi y songeât d'ici à quelque temps. C'est le seul objet dont nous ayons parlé d'une façon expresse et positive.

Les revenus de la reine douairière seront moindres qu'on ne me l'avait dit. J'ai eu à cet égard des détails circonstanciés du comte Colobiano. Elle aura son douaire de cinq cent mille francs, les intérêts de sa dot placée dans les fonds anglais et les revenus du roi défunt. Ce sont des revenus qui sont loin d'être tels qu'on ne l'avait dit. Ils s'élèvent à un peu plus de deux cent mille francs. En somme la reine Marie-Christine jouira annuellement d'environ huit cent mille francs. Elle a en outre une valeur assez considérable en bijoux et pierreries.

Sa douleur continue à être calme et résignée. Elle ne veut pas encore aller à la campagne et garde l'appartement qu'elle occupait dans un hôtel attenant au palais. Le roi Charles-Félix avait toujours conservé ce logement qui était le sien lorsqu'il était duc de Genevois et n'habitait pas les appartements royaux.

Votre Excellence voudra bien se souvenir combien il importe que je reçoive sans délai de nouvelles lettres de créance.

A M. ANISSON DU PERRON.

Turin, 2 mai 1831.

Je vais être dans de grandes anxiétés sur les élections et chaque courrier, dès qu'elles seront commencées, aura pour moi un vif intérêt. Je crains le succès du parti anarchiste ; je crains encore plus les pro-

vinciaux ignorants, médiocres de situation, méfiants, envieux, dont l'éducation sera longue à faire, et qui, en attendant, seront funestes sans mauvaise intention.

Les voilà aussi en crise en Angleterre, mais, chez eux, le fond n'est jamais compromis. Au vrai, les adversaires du bill n'ont pas une peur véritable ; c'est pour le discours seulement qu'ils parlent de subversions ; tels ou tels aristocrates perdront de l'influence, l'aristocratie continuera à régner, parce que la population est classée, qu'elle est hiérarchique, tandis que chez nous le supérieur n'a jamais une influence certaine et régulière sur l'inférieur ; grande et fondamentale objection contre un cens trop abaissé. Quand il n'y a point de discipline sociale, il faut du discernement personnel et de l'indépendance de situation.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 2 mai 1831 (1).

Monsieur le comte,

Je ne puis encore faire parvenir à Votre Excellence aucun détail intéressant sur le nouveau règne. En général ceux qui approchent le nouveau roi disent qu'il est actif, montrant du goût pour l'occupation et le détail des choses, affable et sans préventions.

Les nouvelles des provinces apprennent que son avènement n'a produit ni trouble ni même mouvement dans l'opinion.

Le corps diplomatique sera admis dimanche prochain.

(1) Dépêche officielle N° 61.

J'ai dès le premier moment sollicité, par M. le comte de La Tour, une audience particulière. Il ne pourrait en être question qu'après cette réception générale.

Le testament du roi était tel que je l'ai fait savoir à Votre Excellence. Il a laissé douze boîtes ornées de son portrait à ceux de ses officiers qui l'ont soigné dans sa maladie. Le mot SOUVENIR est gravé sur ces boîtes. La reine et le prince de Carignan ont reçu des boîtes absolument pareilles. Il a donné à la princesse de Carignan un portrait de la reine Marie-Christine entouré de fort gros diamants et un collier à la reine Marie-Thérèse. La date à laquelle il a fait acheter ces diamants est soigneusement marquée, pour prouver qu'il ne dispose pas des diamants de la couronne.

Il a écrit à la reine Marie-Thérèse que son devoir était de venir se recommander au nouveau roi, qu'elle aurait besoin de sa bienveillance pour elle et pour sa fille, d'autant que sa conduite n'est pas toujours assez raisonnable et réfléchie. Dans le cours de sa maladie il avait souvent répété que personne ne lui avait causé autant de chagrin que la reine Marie-Thérèse et qu'elle hâtait sa mort, par toutes les contrariétés qu'elle lui avait données, et tout récemment encore lors des fêtes du mariage. On a généralement blâmé cette princesse de n'être pas allé voir le roi pendant sa maladie.

D'après ses ordres, les cérémonies funéraires ont été fort simples, le corps diplomatique n'a pas eu occasion d'y paraître. Ce matin le convoi est parti pour le monastère de Hautecombe, sur le lac du Bourget. Le roi avait depuis lontemps exprimé la volonté d'être enseveli, non à la Superga, sépulture des rois de Sardaigne, mais à Hautecombe, où sont les

tombeaux des anciens ducs de Savoie. Il a ordonné qu'on ne mît sur sa tombe aucune épitaphe fastueuse. Lui-même en a dicté une. Elle rappelle la date de sa naissance, et exprime qu'il n'est monté sur le trône que par la volonté de son frère Victor-Emmanuel.

Turin, 7 mai 1831 (1).

On commence à entrevoir, mais sans certitude encore, le caractère du nouveau règne.

Les souvenirs de 1821, la révolution de Juillet, les troubles qui agitent tant d'États, la situation critique de l'Europe préoccupent évidemment le roi Charles-Albert et l'intimident. Ainsi l'idée de prendre quelque résolution grave et soudaine et de mettre les esprits en mouvement n'a pu lui venir. Toutefois la conviction que des améliorations sont nécessaires, et que s'y refuser est aussi un grand péril, la pensée de s'honorer par un règne heureux et renommé subsistent encore en lui ; mais ne voulant rien faire de précipité, craignant les innovations promptes et incisives, il a dû entrer dans le cadre du vieux gouvernement. Le voilà donc enchaîné de toutes parts dans des habitudes d'immobilité, entouré de gens ennemis de toutchangement, enveloppé des préjugés aristocratiques, et, ce qui est pis encore, des préjugés des fonctionnaires, des magistrats, des administrateurs et des commis, gens qui s'effrayent que la mécanique du lendemain ne soit point pareille à la mécanique de la veille. S'il veut exécuter quelques idées de réforme qu'il a entrevues lorsqu'il n'était pas roi, il n'entendra que des

(1) Dépêche officielle N° 63.

objections; on ne lui signalera que des difficultés. J'en ai déjà su un exemple. Un des abus les plus signalés, ce sont les billets royaux, actes de volonté souveraine, qui dérogent aux lois, aux jugements, aux contrats. Il n'est personne qui ne blâme cette intervention arbitraire du souverain. Le feu roi n'en signait jamais volontiers. Cela lui déplaisait. Il y a trois jours qu'on en a présenté un au nouveau roi, c'était une permission de disposer en partie d'une substitution légale et régulière. Il s'est refusé à signer, a voulu se consulter, a résisté au ministre qui lui soumettait ce billet royal. Mais il n'a pu trouver personne pour le seconder dans ses scrupules, et appuyer, par des motifs raisonnés, sa répugnance d'instinct. Garde des sceaux, conseillers d'État, procureur général, tous ont été pour le billet royal, et il a été signé. Il en arrivera souvent ainsi. D'un autre côté, se livrer tout à coup à des hommes nouveaux, se confier à un ordre d'opinions écarté depuis quinze ans de la pratique des affaires et qui en 1821 s'est montré étourdi et malhabile, n'est pas un conseil que puisse adopter le roi Charles-Albert; d'autant que jusqu'ici l'opinion publique est loin d'être exigeante; elle est non seulement fort calme, mais assez inerte.

Néanmoins il est à croire qu'il y aura avant peu quelques changements de personnes. On suppose que M. Falquet, ministre de l'intérieur, ne restera pas en place. Il passe pour fort inégal à sa tâche, et en ce qui nous touche, je l'ai constamment trouvé, dans la question de la police, prévenu contre les Français. Son ministère sera, dit-on, divisé, ce qui sera fort raisonnable, car il réunit deux choses assez peu compatibles dans leur esprit et leur direction, la justice et l'admi-

nistration. Quelques personnes désignent pour son successeur à l'intérieur M. Caccia. Ce serait un choix fort approuvé de tous les hommes éclairés. M. Caccia était préfet de Milan sous le royaume d'Italie et semblait destiné par ses talents à parcourir une carrière brillante. On croit aussi que M. Desgeneys ne conservera pas le département de la guerre. Je n'ai pu, sur ce point recueillir des informations aussi probables que sur le ministère de l'intérieur.

M. le comte de La Tour jouit évidemment de la confiance du roi et son influence s'étend sur beaucoup plus que les affaires étrangères. Il a tout le discernement nécessaire pour reconnaître qu'il est des améliorations indispensables, et que l'immobilité n'est pas un système admissible, mais ses opinions et ses penchants sont parfaitement contraires à une marche progressive. S'il est écouté, on en fera le moins possible et le plus lentement qu'on pourra. Il serait peut-être un ministre funeste à ce pays, s'il n'était pas homme d'esprit. Cette qualité, éminente en lui, combat les habitudes de sa vie entière, ses idées politiques formées sous les influences autrichiennes et anglaises, ses souvenirs et ses affections qui se reportent vers le temps où il avait été au service de ces deux puissances. Il est raisonnable et nullement passionné, et bien plus porté à calculer les intérêts politiques qu'à se laisser entraîner à une opinion.

Le roi Charles-Albert a rétabli un usage des rois de Sardaigne tombé, ces dernières années, en désuétude. Deux fois par semaine il accordera des audiences particulières à tous ceux qui demanderont à le voir.

Un acte de rigueur exercé contre un officier qui avait gravement insulté un habitant de la ville a été

d'un très bon effet. Ce genre de fautes jouissait auparavant d'une fâcheuse impunité.

Turin, 9 mai 1831 (1).

J'ai vu avec satisfaction que, dans mes communications avec M. le comte de La Tour, je m'étais par avance conformé aux directions de Votre Excellence et que je l'avais entretenue précisément des objets que vous m'indiquez. C'est un encouragement à continuer dans le même sens. J'ai fait déjà connaître à Votre Excellence ce qu'on en pouvait espérer.

Hier, le roi Charles-Albert a pour la première fois admis le public en sa présence. Il y a eu un baise-main très nombreux. L'empressement à s'y rendre a été fort remarqué.

Le roi a ensuite reçu le corps diplomatique. J'ai eu à adresser à Sa Majesté Sarde quelques paroles de compliments. Comme elles n'étaient pas prononcées au nom de la France seulement, les ministres des autres puissances, à qui j'avais communiqué d'avance ce que je voulais dire, ainsi qu'à M. de La Tour, m'ont demandé copie de ce compliment. Sans cette circonstance, je n'aurai pas songé à l'envoyer à Votre Excellence, tant des phrases banales me semblent peu importantes (2). Le roi m'a répondu avec

(1) Dépêche officielle N° 64.

(2) « Sire, le corps diplomatique, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, vient présenter ses hommages à Votre Majesté.

» Témoins de votre filiale douleur et des regrets universels qui ont signalé les derniers moments d'un roi vénéré, nous voyons aussi combien d'espoir tout le royaume place

bonté, protestant de ses intentions favorables à la paix et à l'union des puissances, et s'étendant avec détail sur les vertus du feu roi et le courage qu'il a montré durant sa maladie.

Le corps diplomatique s'est ensuite rendu chez la reine.

Le roi parait beaucoup s'occuper de faire des économies. Il vient d'en faire une très importante. Tous les officiers de l'état-major général de l'armée sont supprimés; il ne se composera plus que d'officiers généraux.

Malgré le goût assez vif qu'on lui connaissait pour la chasse, il a supprimé ce genre de dépenses.

Le changement des heures de bureau épargnera aussi des frais considérables. Les employés, au lieu d'avoir deux séances, de neuf heures à une heure et de cinq heures à huit heures, travailleront de neuf heures à quatre heures.

sur un nouveau souverain. Le rameau le plus illustre de la maison de Savoie en remplace la tige antique.

» Ajoutant sans cesse la gloire personnelle à la gloire héréditaire, sept générations de la maison de Carignan ont fleuri près du trône, vivant toutefois parmi les peuples et les armées. Ainsi rapprochée du sort commun de l'humanité, votre auguste race en a connu les véritables besoins et Votre Majesté joint à l'autorité sainte des souverains, l'intelligence sympathique de son époque et de sa nation. C'est un sûr garant du maintien de la paix, que désirent également les rois et les peuples. »

Turin, 11 mai 1831 (1).

J'ai eu l'honneur d'être admis hier à présenter mes lettres de créance au roi, en audience particulière. Sa Majesté m'a reçu avec bienveillance, a répété toutes les assurances d'attachement personnel pour le roi notre souverain. Il a ajouté qu'il avait aussi des sentiments d'affection pour la France, qu'il y avait passé les premiers temps de sa vie, qu'il avait été Français pendant quelques années. J'ai répliqué que les paroles de Sa Majesté m'autorisaient à dire que nous avions vu avec grande satisfaction l'avènement de la maison de Carignan, qui était pour ainsi dire à demi française, tant elle avait eu de rapports avec la France presque à chaque génération. J'ai rappelé aussi au roi qu'il avait paru dans nos armées et combattu avec nos grenadiers. « C'est, — m'a-t-il répondu, — un souvenir qui m'est cher. L'accueil que j'ai reçu dans cette belle armée française ne sortira jamais de ma mémoire. » J'ai parlé alors de la revue dont j'avais été spectateur la veille, et de l'enthousiasme des soldats et de la population. La conversation s'est prolongée, mais il n'y a été question d'aucune affaire spéciale, d'aucun point particulier. J'ai dit quelque chose des rapports de bon voisinage. J'ai répété les assurances contenues dans la lettre de Votre Excellence, sur la volonté du gouvernement français d'empêcher toute tentative contraire au repos des États sardes. Rien de positif n'a été dit, ni même indiqué, sur la marche que le roi se propose de suivre dans sa politique intérieure. Seulement, à pro-

(1) Dépêche officielle N° 66.

pos de la Sardaigne où le roi a voyagé et dont il a continué de parler avec intérêt et plaisir, j'ai dit « qu'il était heureux que le roi eût visité cette portion, moins connue de son royaume; qu'ainsi Sa Majesté savait pour cette province, comme pour toutes les autres, quelles améliorations étaient nécessaires ».

Cette audience du roi, où il a bien voulu aussi me montrer quelque bonté, personnellement, m'a semblé de très bon augure.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 15 mai 1831.

Voici une lettre du cardinal Bernetti; elle constate qu'il n'y a pas un seul détenu pour fait de la révolution dans l'État romain. On considère comme fait exceptionnel l'émeute du carnaval à Rome, les accusés seront jugés la semaine prochaine et graciés s'il y a condamnation. En fait la modération a obtenu un plein succès : les émigrés volontaires rentreront aussi quand ils voudront, en faisant les demandes et soumissions convenables. Je sais cependant qu'on me blâmera à Paris, mais je n'ai pas su mieux faire. Les Autrichiens sortent d'Ancône aujourd'hui 15. Aussitôt qu'ils seront arrivés à Bologne, je presserai pour leur faire repasser le Pô. L'évacuation d'Ancône est un bon acompte.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 16 mai 1831 (1).

M. de Montessuy (2), que j'avais envoyé près de

(1) Dépêche officielle N° 68.

(2) Attaché à l'ambassade de France. C. B.

M. Denois pour l'engager, d'après les ordres de Votre Excellence, à recueillir sur l'armée autrichienne en Lombardie les renseignements que M. le ministre de la guerre a témoigné le désir de recevoir, vient de revenir de Milan. Il m'a apporté le travail que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Indépendamment du nom des régiments ou brigades, de leur force en temps de paix et en temps de guerre, de la désignation des colonels qui les commandent, le tableau de l'armée sarde indique également les villes où sont cantonnés les différents corps de l'armée. Ces corps, à peu d'exceptions près, occupent aujourd'hui les mêmes cantonnements. Il n'y a guère que les chasseurs-gardes que l'on ait retiré de Nice, à cause de fréquentes désertions qui se renouvelaient parmi eux. Votre Excellence remarquera que Gênes est la ville où le gouvernement sarde a déployé le plus de forces militaires. C'est aussi celle qui lui inspirait le plus de crainte, et où la tranquillité lui paraissait le plus menacée. Il y a là en garnison trois brigades dont l'effectif peut s'élever, aujourd'hui que tous les contingents ont rejoint leurs corps respectifs, à douze ou quatorze mille hommes.

Aussi l'armée piémontaise qui, à la fin de l'année dernière, avait été portée à environ trente et quelques mille hommes, est-elle maintenant de soixante-dix mille hommes au moins. C'est une grande charge pour ce pays-ci, et il est question, depuis le nouveau règne, de la restreindre. On parle déjà du renvoi prochain d'un des contingents par régiment, ce qui ne ferait encore qu'une réduction de six à sept mille hommes, chaque contingent étant fort de six cent trente et un hommes.

Quant aux généraux susceptibles de commander cette armée, on ne connaît pas un homme d'un talent distingué.

M. le comte de La Tour avait été, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence lors de mon voyage à Paris, nommé éventuellement, par le feu roi, généralissime de l'armée sarde. Il n'est personne dont j'aie le plus souvent entretenu Votre Excellence. Le comte de La Tour a du goût et presque de la prétention aux choses de la guerre. Tous ses souvenirs de jeunesse s'y reportent. Il aime à en parler, à raisonner sur les combinaisons stratégiques, à dire que le hasard l'a jeté hors de sa véritable carrière. En général on n'est pas de son avis. On dit que jamais il n'a fait la guerre avec un grade supérieur à celui de major ; qu'il connaît mal l'esprit militaire piémontais; qu'en outre son caractère est mobile, et que l'esprit, qui ne peut lui être refusé par personne, ne sert qu'à le jeter dans l'indécision, lorsque la circonstance devient grave. Il y a sans doute fort à rabattre sur tout cela. Ici, plus qu'ailleurs, on est jaloux du mérite et du pouvoir. Toutefois, ce portrait satirique n'est pas entièrement faux, et on y relève des traits bien observés. Du reste, aujourd'hui, dans l'hypothèse d'une guerre, ce serait sans doute le roi qui prendrait le commandement de l'armée.

M. le maréchal de Rével, gouverneur de Turin, est un homme vieux et d'un caractère honoré; quoique bien conservé, il ne me paraît pas en état de diriger une armée. C'est un homme qui, par ses manières et ses habitudes, appartient au temps passé. Il serait sans influence et peut-être ridicule à la tête des troupes piémontaises.

Le général Gifflenga, qui était réputé pour le meilleur officier général de ce pays-ci, a été mis de côté en 1821, et on dit que sa mauvaise santé le rendrait même aujourd'hui peu propre au service.

On parle de M. le général Casazza, comme d'un militaire distingué. Il a servi en Autriche; c'est lui qui a organisé l'artillerie de ce pays-ci, dont il a le commandement, et qui est en fort bon état.

Le comte de Faverges, gouverneur de Coni, passe parmi ceux qui tiennent à l'administration, pour un brave militaire. C'est une réponse qu'ils font toujours lorsqu'on leur rappelle la réputation d'ineptie qu'il a presque généralement et dont il vient de donner des preuves dans sa proclamation pour l'avènement du roi. Elle a fait la risée de Turin et a un peu embarrassé le gouvernement.

M. le comte de Maistre a servi en Russie avec beaucoup de distinction et de bravoure, mais comme officier particulier. Il a été longtemps premier officier des affaires étrangères. Pour l'en éloigner, on l'a reporté dans la carrière militaire et on l'a fait maréchal de camp. C'est un homme ardent, fanatique, sombre, d'une tête étroite, qui a pris au pied de la lettre les idées de son père. Cette façon d'être le rend farouche et incommunicable. On ne conçoit pas qu'un commandement actif pût lui être confié.

M. de Venanson, gouverneur de Gênes, est homme de mêmes opinions. Il les professe sans mesure, et quelquefois sans convenance ; mais il est pourtant plus libre d'esprit et peut se conduire avec plus de discernement. Il a beaucoup servi en Russie. Toutefois, je n'ai jamais ouï parler de lui sous le rapport militaire, ni examiné s'il pourrait être employé en cas de guerre.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 17 mai 1831.

Les bruits les plus contradictoires circulent ici sur vos affaires de Turin. On dit que le roi est livré sans réserve aux Autrichiens et que, de concert avec lui, les troupes de cette puissance s'approchent d'Alexandrie. On dit, au contraire, qu'une conspiration autrichienne a été découverte, des hommes considérables ont été arrêtés. M. de Croza le nie, et cela me paraît du réchauffé des années dernières; mais s'est-il découvert quelque chose de positif sur les projets de succession pour le duc de Modène? Il m'importerait bien d'être informé des projets de l'Angleterre sur le Nord afin de faire mon opinion sur nos affaires de Rome. A Bologne on crie : « Vive l'empereur François second! » Cela ne peut déplaire à Vienne. Mon opinion personnelle est cependant que l'Autriche pense plutôt à se fortifier qu'à s'agrandir en Italie et qu'elle sortirait de Bologne comme elle est sortie d'Ancône quand nous le voudrons à tout prix.

AU BARON PASQUIER.

Turin, 17 mai 1831.

Tout va se résoudre aux élections. On a beau m'écrire les pronostics les plus rassurants, ma peur ne cesse pas. C'est une telle matière à illusions! J'en ai vu de si complètes!

Enfin nous allons savoir : cette effrayante loterie se

tire dans un mois. Notre question de pairie (1) est traitée par les journaux, avec une ignorance et une légèreté qui pourraient donner de l'espoir. Je vais faire ce que vous m'avez demandé (2); vous en disposerez à votre gré. Ce qui serait bon, dans cette controverse, ce serait d'examiner les plans de l'opposition, de discuter ce qu'ils ont de contradictoire; ce qui ferait bien aussi c'est que le prince Léopold, si c'est lui qui doit régner en Belgique, mît dans ses conditions la pairie héréditaire.

J'ai peur, comme vous, qu'on arrive bien mal préparé, et, ce qui est pis, incomplètement décidé à la prochaine session. Sans s'attacher à des textes de projets où il faut laisser les gens habiles des Chambres prendre une grande part, il faut avoir des idées arrêtées sur les principes des lois qui sont à discuter. Si l'on a une bonne majorité, elle aura un tel intérêt à garder le chef du ministère qu'il lui sera possible de la discipliner.

J'aimerais bien mieux l'intérêt vif et quotidien des Chambres, les travaux dont j'aurais à m'occuper, ce

(1) Lors des modifications faites à la charte, en août 1830, la question de l'hérédité de la pairie avait été réservée par le deuxième paragraphe de l'article 68 ainsi conçu : « L'article 23 de la charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831 ». La nouvelle Chambre allait donc avoir une importante décision à prendre à ce sujet. La suppression de l'hérédité fut la plate-forme généralement adoptée pendant la lutte électorale de 1831. C. B.

(2) M. le président Pasquier avait demandé à M. de Barante une étude spéciale sur l'hérédité, susceptible de servir de base à une campagne officieuse en faveur du maintien de cette institution. C. B.

concert préalable avec ses amis, principale jouissance des mœurs représentatives, que ma vie de Turin. Je ne pense pas qu'on doive être mécontent de moi, mais je ne suis pas content. Ce lot m'est tombé; il est loin d'être celui qui me convient le mieux; du reste, je m'en remets au hasard, bien sûr qu'il ne me fera rien faire contre ma volonté et ma raison. Rien ne me semble souhaitable, et ce que je vous dis de mon peu de goût pour ma situation, n'est qu'une causerie d'amitié.

Nous sommes à une petite campagne, à vingt minutes de la ville; j'y vais chaque jour; je reçois assez de visites et pourtant ce séjour me donne quelques heures de repos et de liberté. La saison n'est encore chaude que par intervalles, il y a sans cesse des orages et de la pluie.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 17 mai 1831 (1).

Monsieur le comte,

J'ai peu à ajouter aux renseignements que je transmets journellement à Votre Excellence. Il me semble que j'ai dit tout ou à peu près. Chaque moment confirme l'idée que je me suis faite du nouveau règne. Il y a bonne et sincère volonté du roi, le goût de l'ordre, de l'économie, la conviction qu'il y a beaucoup à changer; en outre l'envie de se distinguer. L'opinion publique met en lui un grand espoir. Comme elle est assez froide et inerte, surtout depuis l'issue des affaires

(1) Dépêche officielle N° 69.

d'Italie, elle aime à attendre du roi une partie de ce qu'elle-même désire. Mais cette opinion publique est ici une force occulte. Il n'y a aucune publicité. Les conversations mêmes sont d'une indicible prudence. Ainsi le roi reçoit peu d'appui, peu d'impulsion du vœu général de son royaume. Il commet la faute, fort grave selon moi, de conserver toute la façon de vivre, toute l'étiquette de la cour de Sardaigne. Cela l'isole, il ne connaît rien de la vie familière, de la conversation facile. Les choses ne lui arrivent que sous forme difficile. Cette situation, succédant à dix années du silence et de la réserve les plus absolus, complète sa séparation d'avec le public. Les audiences, dont il a renouvelé l'usage, sont en général de pure forme, ou consacrées à des demandes particulières. Il n'a donc de rapports qu'avec les serviteurs de sa cour et ses ministres. Or il trouve là peu de secours pour les réformes et les innovations. Si par malheur, d'ici à quelque temps, sans renouveler son ministère, il n'y appelle quelque homme actif, faiseur, un peu tranchant, je craindrais que toute sa bonne volonté ne s'endormît pour longtemps, et peut-être à jamais, dans les habitudes, les lenteurs et les langueurs d'une vieille cour et d'une vieille administration. On espère encore qu'il ne conservera pas la machine ministérielle, telle qu'elle est. Il y a dans toutes les opinions autant de clameur que la ville de Turin en comporte, ce qui est peu dire, contre la médiocrité des ministres. Le comte de La Tour, bien qu'envié et assez mal voulu, est excepté. On n'admet pas l'idée de confier à un autre les affaires étrangères.

L'affaire dont on est le plus préoccupé, c'est le retour des bannis. Les réformes administratives et judiciaires

touchent peu en comparaison de cette importante question de circonstance. Je pense que sur nul point le roi n'éprouvera, de la part de son entourage, une résistance plus forte et plus unanime. La révolution de 1821 a divisé toute la noblesse de Turin. Des haines de société, des discordes de famille en sont résultées. Rappeler maintenant les vaincus de 1821 ; des hommes considérables, riches, qui reviendront, non pas humblement, mais la tête haute, qui seront fiers de leur constance dans des opinions aujourd'hui puissantes et en progrès, qui deviendront centre d'une société plus ou moins libérale, ce serait un grand et continuel chagrin de vanité pour les salons, ce serait un embarras pour le gouvernement accoutumé à un silence complet et universel. Ce n'est pas comme en France, où tout se perd dans un vaste cercle, ni comme à Paris où les coteries s'ignorent l'une l'autre. A Turin le gouvernement, ainsi que l'administration d'une ville de province, siège au milieu de toutes ces petites difficultés.

Votre Excellence juge donc de tout ce que l'amnistie politique rencontre de résistance. Le roi en a pu trouver aussi dans le corps diplomatique. Je ne sais pas positivement ce qui a pu être dit de la part de l'Autriche, mais son action en ceci ne peut être douteuse. La chose en elle-même est contre ses directions, et laisser s'accroître ici la force du parti français serait de sa part une négligence dont elle est incapable. Le chargé d'affaires de Prusse tient sur ce sujet un langage assez vif; on pourrait croire qu'il vient de ses opinions personnelles, mais en général il est mesuré dans ses paroles. Si le ministre d'Angleterre s'en est occupé ou y a songé, je suppose, au

contraire, que c'est avec bienveillance et justesse d'esprit.

Du reste, voici où en est cette grave affaire :

Après beaucoup de délibérations, après avoir longtemps cherché la forme convenable et la rédaction la mieux ménagée, on a pensé que toute division en catégorie était difficile, toujours critiquable, plus ou moins blessante, souvent injuste dans son application ; raisons excellentes, mais qui ne sont pas les véritables; celles pour lesquelles l'on s'est décidé à procéder par actes individuels. En adoptant ce dernier parti on a voulu pouvoir aller plus lentement, laisser solliciter les bannis ou leur famille, ce qui les fera rentrer plus humbles, ou, comme on dit, plus reconnaissants. On espère qu'ils se fondront de la sorte successivement dans le silence et la réserve du pays, et ce que ne comporterait pas aussi sûrement une mesure générale.

J'ai, en apprenant cette résolution, insisté auprès de M. le comte de La Tour, pour qu'au moins ces amnisties individuelles prennent bientôt commencement. Je savais que le roi avait dit il y a trois jours au baron de Perron, père de M. de Perron (1), aide de

(1) Au commencement de février 1821, M. de Perron, un des principaux chefs du parti antiautrichien en Piémont, avait été incarcéré à Fenestrelle, sur la plainte de l'ambassadeur d'Autriche. A la même époque le prince de la Cisterne, à son retour de Paris où il passait pour avoir été entrer en relation avec les chefs du parti libéral, était également envoyé dans cette forteresse. Relâchés l'un et l'autre lors de l'abdication du roi Victor-Emmanuel Ier, ils proclamèrent aussitôt à Ivrée, la constitution espagnole et prirent une part active à l'insurrection. Le prince de la

camp de M. le maréchal Gérard : « Vous allez bientôt revoir votre fils. » M. de La Tour m'a répondu que sans doute cela tarderait peu. J'ai parlé alors de M. le prince de la Cisterne. Il a dit oui, mais sans me convaincre. M. de la Cisterne est précisément le banni qui est le plus redouté ici, non par le roi, non par M. de La Tour, qui est personnellement plus que bienveillant pour lui, mais par l'opinion qui règne et qui gouverne depuis dix ans à Turin. C'est son retour, sa grande constance, son caractère honorable, son esprit distingué qui effrayent d'avance le parti qui a triomphé en 1821.

Le prince Jablonowski (1) repart ce soir. Je l'ai vu plusieurs fois. Il me semble toujours qu'il n'a dû venir pour aucune affaire spéciale. L'avènement du roi Charles-Albert n'a pu changer la direction politique du cabinet sarde. Plus tard, j'ignore ce qui en pourrait être, quand une autre façon de gouverner l'intérieur aurait agi et influé sur le système des relations extérieures.

Le prince Jablonowski, dans ses conversations, m'a presque toujours parlé des intentions de M. le prince de Metternich. Il répète ses paroles. Donc Votre Excellence n'a rien à apprendre de moi sur ce point. Toutefois, sur les affaires d'Italie, le prince Jablonowski m'a dit, tout le premier, qu'il était clair qu'on n'arriverait à aucune conclusion, tant qu'on ne connaîtrait pas nos élections. « La paix ou la

Cisterne fut un des principaux membres de la Junte provisoire. C. B.

(1) Ambassadeur extraordinaire envoyé par l'empereur d'Autriche pour saluer le nouveau roi. C. B.

guerre en dépendent. Ainsi rien n'est à résoudre en ce moment. Si elles donnent à votre ministère, que nous honorons et que nous croyons sincère, une force suffisante, on verra si nous voulons la paix et si nous ne nous prêterons pas à tout ce qui pourra la consolider et permettre le désarmement. Jusque-là nous vivons de réserves et de précautions. » Tel a été à peu près son langage.

Il m'a de lui-même entretenu du gouvernement et de la police de Milan, l'excusant de son mieux sur les circonstances, convenant toutefois qu'elle manquait souvent de discernement et de mesure. Il a parlé de M. de Hartig comme d'un homme peu apte à occuper un poste si important. Alors j'ai abondé, quoique avec précaution, en ce sens. J'ai dit que M. le prince de Metternich avait besoin, pour l'Autriche elle-même, et pour que ses intentions fussent comprises et suivies, de placer là un homme élevé à son école, avec qui on pût s'expliquer et s'entendre. Le refus de passeport à M. Lefebvre a été caractérisé, par le prince Jablonowski, comme il le méritait. « C'est un diplomate qu'il faut avoir à Milan et non pas un administrateur, » a ajouté le prince. J'ai répondu que c'était un résumé heureusement exprimé de notre conversation.

Le lendemain, il est encore revenu sur ce sujet, me promettant d'en parler fortement à M. le prince de Metternich, qui jugeait déjà M. de Hartig comme nous et qui sûrement s'occuperait de le changer. « C'est l'empereur qui tient un peu à lui, m'a-t-il dit, parce qu'il est arrivé graduellement à ce poste, ce qui est le plus grand moyen de faveur auprès de l'empereur. » J'ai écrit dans ce sens au maréchal Maison. Il

est bien possible que nous obtenions le renvoi de M. de Hartig, ce qui sera d'un très bon effet en Italie ; mais cela même ne viendra, sans doute, qu'après les élections.

Turin, 21 mai 1831 (1).

J'ai remis, en audience particulière, à Sa Majesté le roi de Sardaigne, la lettre du roi (2). Ce m'a été une occasion nouvelle d'entendre les assurances que le roi Charles-Albert s'est plu à répéter de son attachement pour le roi et pour la France, de son désir d'en donner des preuves en toute circonstance. Passant à la politique intérieure, où il m'aurait mal convenu de prendre l'initiative et de hasarder de moi-même quelque excursion sur un point spécial, le roi m'a parlé avec insistance de sa volonté de faire le bien du pays, que c'était son devoir, son but unique, son dédommagement d'une vie privée et retirée, la seule conforme à ses goûts. Il a ajouté que la population était en général si calme et si raisonnable que sa tâche en deviendrait moins difficile ; que si on lui témoignait quelque confiance, c'était sans doute parce qu'il est un roi de la même race que son peuple, d'une famille qui a toujours vécu sur le même sol. Telle a été à peu près une conversation que je résume et que le roi prolongeait avec bienveillance.

L'amnistie politique, tant individuelle que générale,

(1) Dépêche officielle N° 70.

(2) La réponse du roi Louis-Philippe à la lettre par laquelle le roi Charles-Albert lui avait notifié son avènement. C. B.

est indéfiniment ajournée. Après l'avoir fait espérer de jour en jour sous une forme ou sous une autre, on s'est, mercredi dernier, mis à dire qu'elle était impossible dans la situation actuelle de l'Italie; que les États romains étaient encore menacés d'agitation; que les esprits ne s'apaisaient point dans les villes récemment insurgées; que, sans doute, beaucoup d'exilés piémontais s'étaient tenus à l'écart des manœuvres qui ont contribué à ce mouvement révolutionnaire, mais que les gouvernements italiens n'en seraient pas convaincus et s'inquiéterait sans doute : qu'en de telles circonstances, le cabinet sarde ne pouvait se charger d'une responsabilité même apparente, qu'il ne voulait pas qu'en cas de renouvellement des séditions on pût lui adresser un reproche, fût-il injuste.

Depuis trois semaines je m'entretenais au moins tous les deux jours de l'amnistie avec M. de La Tour, il me disait le pour et le contre, les difficultés de rédaction, les objections de toute sorte; la question semblait pour ainsi dire, envisagée sour toutes ses faces : lorsque tout à coup l'amnistie est suspendue pour des motifs tous pris du dehors. Cela m'a paru provenir nécessairement d'une démarche autrichienne. Les objections de Turin avaient été nombreuses, cherchées, et l'on n'avait jamais fait celles-là qui, je n'en doute guère, arrivent de Milan ou de Vienne.

Si cet acte important est ainsi différé, il en est d'autres qui viennent d'être décidés. Quelques-uns même sont, je crois, signés. La confiscation est abolie à jamais par un édit, et la première conséquence sera la levée du séquestre sur les propriétés des bannis. Les peines de torture, autres que la mort, sont effacées des lois pénales. La peine de mort ne s'appliquera

plus à plusieurs cas de vol qui en étaient passibles. Le préambule de l'un des édits annonce que ces améliorations ne seront pas les seules et devront être suivies de plusieurs autres. Il est certain que ce commencement, ces premières manifestations du nouveau règne seront d'un heureux effet sur l'opinion. Selon le constant usage de cette administration, selon l'habitude piémontaise, non pas le roi, assurément, mais ce qui l'environne, s'arrangera pour que cet effet soit le moindre possible, pour qu'on en parle peu ou point; pour que la certitude et la publicité officielle arrivent seulement lorsque les impressions n'auront plus aucune vivacité. On craint ici la popularité autant qu'on la recherche ailleurs; elle paraîtrait une sorte d'engagement pris avec le public, un hommage rendu au pouvoir de l'opinion.

Votre Excellence veut bien me parler de la situation des diverses affaires de mon département ainsi que de celles de son département. Je vais dire succinctement sous quel jour on me semble les envisager ici.

Il y a déjà plusieurs semaines qu'on ne s'attend plus à voir sortir un résultat réel des négociations de Rome. Chacun s'aperçoit que la France et l'Autriche ont sur l'Italie des vues tout à fait opposées; qu'elles se ménagent l'une l'autre, mais que leur situation ressemble plus à un armistice qu'à un accord véritable. Dans un tel état de choses, l'ambassadeur de France à Rome n'a aucun moyen d'y exercer un ascendant véritable sur le gouvernement pontifical.

L'affaire de Belgique (1) occupe peu ici, parce que

(1) Les Belges persistaient à ne pas accepter « les bases de séparation » du protocole du 20 janvier, des divisions

seule une conflagration générale de l'Europe y ferait sentir le contre-coup. Placé loin de cette question, on ne s'est pas accoutumé à lui donner une véritable importance. L'idée fort accréditée de la bonne intelligence de la France et de l'Angleterre et la prudence de la Prusse a toujours empêché d'avoir à ce sujet de grandes inquiétudes.

Les actes d'exécution justes et rigoureux que la France pourra accomplir en Portugal seront encore de moindre effet. Nous avons assez de considération pour qu'une telle manifestation ne l'augmente pas sen-

commençaient à se produire parmi eux, des troubles avaient eu lieu. Le 10 mai la conférence, désireuse d'en finir, décida que si le gouvernement de Bruxelles n'adhérait pas avant le 1er juin au protocole du 20 janvier, les cinq puissances cesseraient de s'interposer auprès de la Confédération germanique pour retarder la mise à exécution des mesures qu'elle était résolue à prendre dans le grand-duché de Luxembourg; enfin que si les Belges attaquaient la Hollande on s'y opposerait par la force. Cependant le 25 mai, sous l'influence de Casimir Perier et de l'Angleterre, et dans le but de faciliter l'avènement du prince Léopold, la conférence offrit aux Belges un moyen de conserver le grand-duché ; elle s'engagea, pour le cas où ceux-ci accepteraient dans le délai fixé les « bases de séparation », à employer ses bons offices, soit près du roi de Hollande, soit près de la Confédération, pour permettre à la Belgique l'acquisition à titre onéreux du grand-duché. Après des débats orageux, le Parlement belge décida, les 31 mai et 2 juin, l'élection immédiate du roi et autorisa l'ouverture de négociations « pour terminer toutes les questions territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires ». (*Histoire de la Monarchie de Juillet*, par Paul Thureau-Dangin, t. Ier, 2e édit., p. 468 et suiv., passim.)

siblement. On croit assez à la modération du ministère pour prévoir qu'il procédera avec mesure et gravité.

La guerre de Pologne est en ce moment ce qui saisit le plus les esprits. Cette courageuse lutte parle aux imaginations les plus froides et commande une admiration dont on ne peut se défendre, quelque opinion qu'on professe. Puis les hommes d'affaires et de réflexion voient bien que la manière dont se dénouera ce sanglant problème peut avoir une grande influence sur l'Europe et se disent déjà que, quoi qu'il arrive, la Russie aura perdu une grande part de son prestige de puissance.

Turin, 23 mai 1831 (1).

Les ordonnances, ou, pour parler le langage officiel de la législation sarde, les « patentes royales », dont j'avais parlé à Votre Excellence, ont été publiées dans la journée d'avant-hier.

Les patentes royales sur la législation pénale portent que « Voulant faire disparaître de la législation nationale (*patria*) des peines trop rigoureuses, inutiles ou ruineuses pour les familles, et voulant en modérer quelques autres, nous nous sommes déterminé à prendre les dispositions qui nous ont semblé les plus urgentes ». Après ce préambule viennent des articles qui abolissent les supplices de la roue, du feu et des tenailles, et qui règlent que le vol simple et même le vol domestique ne seront plus punis de mort, mais des galères perpétuelles. Un autre article supprime

(1) Dépêche officielle N° 72.

la confiscation générale des biens. L'article VI statue que le détenteur d'armes prohibées ne sera plus puni que de trois mois à deux ans de prison et le port des mêmes armes de six mois à quatre ans. L'article VII et dernier spécifie que toutes les fois qu'une peine pécuniaire sera remplacée par l'emprisonnement, ce sera l'emprisonnement simple.

D'autres patentes royales se rapportent à la procédure civile. Elles autorisent les Sénats à permettre l'aliénation des biens dotaux en en prescrivant le mode, selon les cas et les circonstances de famille. C'est l'arbitraire des billets royaux transporté aux Sénats.

La même autorisation est accordée aux Sénats pour les biens de pupilles et tous les biens de mainmorte, hormis les biens communaux.

De même pour les cessions de biens privilégiés à des créanciers.

Enfin l'article IV permet la transaction entre parties à tous les degrés d'une instance judiciaire. C'étaient les principales occasions des billets royaux. La législation se trouve-t-elle maintenant bien et définitivement réglée sur ces divers points? Trop de libre arbitre n'est-il pas laissé aux Sénats? Ce n'est pas une discussion à faire ici. La chose ne doit être envisagée que sous le rapport politique. Ces patentes prouvent la volonté prononcée du roi d'améliorer les lois pénales et civiles, et de donner contentement à l'opinion sur les points où elle élève des réclamations évidemment justes.

L'effet en est aussi heureux et aussi complet qu'il peut être. C'était chose curieuse de remarquer hier comment chez le roi, dans son palais, parmi une réception nombreuse, pas une conversation ne se

rapportait à ces réformes. Aucun courtisan, aucun homme même tenant à l'administration, n'en auraient proféré une parole; leur en parler eût été indiscrétion et manque de tact. Ce n'était pas un blâme muet : il n'y a pas opposition formelle, c'est un repoussement timide et peu raisonné de toute amélioration. Sortait-on de ce cercle aristocratique pour converser avec des personnes de la bourgeoisie, on les trouvait animées, reconnaissantes, calmées dans leur mécontentement, se livrant à l'espérance. La veille au soir, quand les patentes ont été affichées, la foule se pressait à les lire et s'étonnait que, signées de la veille, on les eût publiées après une cérémonie publique où le roi avait traversé la ville, et eût été remercié par les acclamations populaires, si les patentes avaient été connues, comme elles pouvaient l'être.

Le roi vient de conférer la croix des Saints Maurice et Lazare à M. Plana, ancien élève de l'École polytechnique, un des astronomes les plus célèbres d'Europe, au professeur Rossi, chirurgien, dont la réputation s'étend aussi fort au delà de ce pays; à M. Boucheron, professeur d'éloquence, le latiniste le plus renommé d'Italie, et à M. Bonsignori, architecte. Jusqu'ici la croix des Saints Maurice et Lazare n'avait pas été décernée aux hommes illustrés par les lettres, les sciences et les arts. Cette faveur est une véritable nouveauté, et le roi, par les paroles qu'il y ajoutées, en a augmenté le prix.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 23 mai 1831 (1).

Monsieur le baron,

Le Saint-Siège avait témoigné le désir d'obtenir la garantie formelle des grandes puissances pour le maintien de son autorité. Le gouvernement du roi ayant pris cette demande en considération, a jugé que quelque insolite que soit en elle-même une semblable garantie, quelle que soit la force des objections qui semble en repousser le principe, elle pouvait se justifier par la situation toute spéciale du gouvernement romain. Néanmoins il ne nous a paru possible de l'accorder que dans le cas où ce gouvernement abandonnant le système déplorable où il s'est engagé depuis le 14 avril, publierait enfin une véritable et complète amnistie et donnerait à ses sujets des institutions telles que les réclament les progrès de la civilisation et l'état actuel de la société. J'écris aujourd'hui même à M. de Sainte-Aulaire pour lui faire connaître à quelles conditions nous pourrions consentir à accéder au vœu exprimé par le Saint-Siège : les représentants des grandes puissances avec lesquels nous nous sommes concertés, adressent par le même courrier des instructions analogues à leurs collègues de Rome.

(1) Dépêche officielle N° 28.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 25 mai 1831.

Voici un mémorandum (1) porté par chacun de nous au cardinal Bernetti; j'ai proposé et déterminé la démarche : la rédaction, comme vous pouvez voir, n'est pas de moi. Je n'ose répondre que ce soit bon. Malgré mon ignorance du pays, il me paraît cependant très sûr qu'il y aura là un progrès notable. J'obtiendrais plus et mieux, si je trouvais dans le pays des hommes disposés à m'aider de leurs lumières pour le perfectionnement, mais chacun s'est éloigné de moi quand on a su que je ne voulais pas renverser. Je suis très mal voulu des libéraux, et j'attends le contre-coup de cette disposition à Paris, où tout ce que je ferai paraîtra mauvais tant que les rues de Rome ne ressembleront pas à la rue du Mont-Blanc. Je ne dirai pas que cela m'est égal, mais je me résigne à perdre les avantages d'une position acquise par quinze ans d'indépendance. Une fois dans l'action on peut encore être indépendant des hommes, mais on ne peut plus l'être des choses, et cela suffit pour rendre incompatible avec le gros libéralisme.

(1) Voir à l'Appendice.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 28 mai 1831 (1).

Monsieur le comte,

Les dispositions législatives dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence vont probablement être suivies d'un intervalle plus ou moins long qui ne sera signalé par aucune amélioration importante. L'effet qu'elles ont produit sur l'opinion libérale a déterminé un moment de réaction. « Maintenant il faut aller doucement, me disait hier M. le comte de La Tour. On doit des ménagements à l'opinion royaliste, la seule vraiment fidèle. Elle commence à s'inquiéter; d'ailleurs le Piémontais est un peuple froid et raisonnable, il n'est pas pressé et l'on répandrait une inquiétude générale si l'on suivait une marche trop rapide. On doit se garder surtout d'exciter les esprits et de les mettre en mouvement. Plus tard on verra à ce qu'il y a à faire. » Votre Excellence voit que ce langage tenu par l'homme, au fond, le plus raisonnable de la cour et de l'administration, ne présage pas un prompt développement des intentions que l'on suppose au roi.

Le gouvernement pontifical semble ne céder à aucun conseil raisonnable; il n'accorde rien à l'opinion. Ses amnisties, à vrai dire, n'en sont point, c'est plus ou moins de rigueur, mais pas une réconciliation; donc l'effet politique en est à peu près nul. Quelques personnes et surtout le ministre d'Angleterre, avec qui je suis fort en confiance sur ce sujet,

(1) Dépêche officielle N° 73.

s'étonnent qu'un ambassadeur de France et un ministre d'Angleterre, après s'être bien enquis auprès de gens éclairés et raisonnables des concessions et améliorations qui pourraient fonder le bon ordre dans les États pontificaux, ne fassent pas au gouvernement du saint-père une sorte de conditions impératives de ces dispositions administratives ou judiciaires. Ces personnes pensent que la France et l'Angleterre en se prononçant nettement ont assez d'autorité pour qu'on les écoute. Je crois, autant que j'en puis juger, que c'est se méprendre et que la chose n'est pas si facile. Le Saint-Siège doit être encouragé dans sa résistance ou plutôt dans son indécision par l'influence autrichienne, attendu que l'Autriche aura elle-même une résolution à prendre sur l'Italie et qu'elle veut attendre avant de résoudre une si grande chose. En cet état, le cabinet sarde est naturellement porté à se mettre aussi en état d'observation et de délai; il n'est pas même besoin de supposer pour cela un concert explicite avec l'Autriche. C'est un résultat de la situation.

Voyant M. le comte de La Tour revenir en quelque sorte à cette disposition craintive et méfiante qui depuis environ deux mois paraissait diminuée, je lui ai fait remarquer quels sont les immenses progrès de la France et de l'Europe, vers l'ordre public, la paix et même la sécurité de l'avenir. Il en convenait, et même en homme éclairé : l'insurrection polonaise et l'état de la Russie lui semblaient un des principaux gages du repos de l'Europe. J'apercevais bien d'où venait son inquiétude, et il n'a pas tardé à me dire : « Nous aurons de bonnes élections et tout ira bien. » Cela dit fort naturellement, de l'accent dont j'au-

rais pu le prononcer, m'a frappé comme signe remarquable de ce que vont être nos élections, non pas seulement pour le Piémont, mais pour l'Europe entière.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Broglie, 29 mai 1831.

Il faut pourtant que je vous écrive de notre tranquille Broglie, cher Prosper, quoique je n'y sache rien de nouveau. Victor est aussi revenu d'Angleterre et du conseil général d'Évreux, qui était moins amusant. L'état de l'Angleterre lui a paru alarmant, il a trouvé les haines beaucoup plus vives que chez nous, la population beaucoup plus brutale, et un grand effroi chez des esprits fort sages. Le ministère ne le partage pas, il est très décidé et le bon vieux petit roi marche derrière, résolu à suivre son ministère, jusqu'au bout, quitte à en prendre un autre après sans qu'on puisse savoir s'il a un avis au fond. M. de Talleyrand lui a paru avoir une haute position à Londres et avoir rendu d'éminents services. Sans lui la déconsidération causée par le ministère Laffitte aurait mis la France bien bas. M. Perier inspire une grande confiance, mais il n'y a que lui : elle ne s'étend ni dessus ni dessous.

A présent, si vous voulez des nouvelles de nos départements, je vous dirai que leur modération dépasse toute espérance. On porte M. Villemain dans deux arrondissements ; on voudrait contester M. Dupont à Bernay, au moins perdra-t-il bien des voix. Victor ne croit pas qu'on doive s'opposer à lui à Bernay et votera pour lui. M. Guizot a eu une

marche triomphale dans le Calvados : il a trouvé partout un grand bon sens et tous les honnêtes gens pour nous. A tout prendre donc, il me semble que nous avons immensément gagné depuis deux mois.

Mais la Pologne est là pour pénétrer le cœur d'admiration et de douleur, si nous la voyons périr, quelques bonnes raisons que nous ayons, ce sera une douleur et un souvenir affreux. Dieu nous préserve de la guerre pourtant! Votre Italie pâlit bien devant cette admirable Pologne. Que vous revient-il de M. de Sainte-Aulaire, de l'effet qu'il produit? Les journaux l'attaquent bien; ils vous ont beaucoup ménagé. Je pense que c'est parce que vous n'êtes pas dans la crise même.

Les Guizot vont nous quitter ; nous n'attendons personne que madame de Sainte-Aulaire. Nous serons de retour à Paris pour les Chambres, pour l'anniversaire du 8 août (1). Il me semble que la question de la Chambre des pairs est la seule qui préoccupe, même les gens tranquilles. Si on nous renvoie dans notre coin j'en prendrai mon parti.

Cher Prosper, écrivez-nous, dites-nous ce que vous espérez de votre nouveau souverain. Pauvre Italie! M. Rossi représente pour moi l'Italie et je souffre pour lui.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 30 mai 1831 (2).

Monsieur le comte,

M. le comte Langosco, garde des sceaux, vient d'être appelé à la retraite. Son grand âge le met-

(1) L'anniversaire de l'avènement du roi au trône. C. B.
(2) Dépêche officielle N° 74.

tait depuis assez longtemps au-dessous de ses fonctions. Il est remplacé par M. le comte Barbaroux, auparavant ministre secrétaire d'État.

Comme l'intention du roi est de travailler toujours directement avec les ministres des divers départements, un ministre secrétaire d'État devenait inutile, cet emploi demeure supprimé.

Le garde des sceaux n'a point ici d'attributions ministérielles proprement dites. Il ne dirige nulle administration, pas même celle de la justice, qui ressort du ministère de l'intérieur. Le garde des sceaux est président du conseil d'État, c'est-à-dire de la juridiction exceptionnelle. Il présente au roi les avis du conseil sur les recours en grâce et les cas d'intervention royale dans l'ordre de la justice.

Les patentes récentes du roi Charles-Albert ont, comme le voit Votre Excellence, réduit de beaucoup les attributions du conseil d'État et du garde des sceaux. Mais M. le comte Barbaroux est chargé d'une tâche bien plus importante que la besogne habituelle d'un garde des sceaux. C'est lui qui sera le président de la commission que le roi va nommer pour examiner quelles modifications doivent être faites aux lois civiles et criminelles, à la procédure et à l'organisation judiciaire. C'est lui que le roi place à la tête de ce grand travail.

Les membres de la commission ne sont pas encore connus. Il est certain qu'on y comprendra M. le comte Peyretti, président d'une des sections du Sénat, homme très éclairé, estimé de tous et d'opinions raisonnables. Malheureusement, il est âgé et commence à être fatigué. M. Montiglio, premier président du Sénat, en fera aussi partie. Il passe pour un des

bommes les plus distingués de Turin. La voix publique l'a quelquefois porté aux plus hauts emplois et aux plus importants.

Il n'est personne qui, mettant à part les préjugés, d'opinion, ne regrette que M. Dalpozzo, premier président de la cour impériale de Gênes, si connu dans notre conseil d'État de France, ministre un instant pendant la révolution de 1821, ne soit pas associé à ce travail. Il est incontestablement le plus savant jurisconsulte de ce pays. Ne pas le voir dans cette commission, est aux yeux du public un préjugé contre ce qui en sortira. Mais M. Dalpozzo est un banni et chaque jour semble reculer le moment de leur rappel. Une lettre qu'il a écrite récemment au roi a paru d'autant moins convenable qu'il l'a insérée dans les journaux. Son caractère personnel, quelques circonstances de sa situation, une manie d'imprimer étrange pour les habitudes de Turin, en voilà plus qu'il n'en faut pour repousser un homme utile et d'un vrai mérite. Mais le travail de la commission est destiné à durer longtemps. Son institution entre dans le système de délai auquel on s'attache depuis quelques jours et les circonstances qui hâteraient les réformes pourraient bien hâter aussi le retour des bannis.

M. le comte Barbaroux était avant la restauration l'avocat le plus célèbre du barreau de Turin. De bonne heure après la rentrée du roi de Sardaigne, il fut appelé aux affaires publiques. C'est lui qui, envoyé à Rome, a réglé toutes les affaires du clergé avec le Saint-Siège. Ministre depuis déjà longtemps, il passe pour homme de mérite, mais il ne sera pas un élément nouveau dans le gouvernement. Il contribuera à y conserver l'esprit qui y règne déjà ; il n'aura ni

plus d'empressement ni plus de répugnance aux innovations. L'avoir mis à la tête d'une commission chargée de préparer des réformes est une idée conforme à la marche qu'on parait vouloir suivre dès maintenant.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 30 mai 1831 (1).

Monsieur le baron,

J'ai reçu et mis sous les yeux du roi les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au numéro 71 inclusivement. Sa Majesté y a lu avec beaucoup d'intérêt et avec une satisfaction bien réelle le détail des mesures par lesquelles le roi Charles-Albert a signalé le début de son règne. Nous regrettons sans doute qu'elles n'aient pas été accompagnées d'une amnistie en faveur des sujets piémontais depuis si longtemps bannis de leur patrie, mais les nobles et généreux sentiments qui animent Sa Majesté Sarde ne nous permettent pas de croire qu'un acte aussi salutaire ne peut être beaucoup différé ; ce n'est certainement pour elle qu'une question de temps et d'opportunité qu'elle est mieux que nous en état de juger. Elle a paru penser que la situation du reste de l'Italie lui interdisait en ce moment de se livrer aux inspirations d'une clémence qui lui semblait devoir entraîner quelques dangers pour les États voisins ; elle aura sans doute changé d'opinion en apprenant l'amnistie publiée par Madame la duchesse de Parme, et surtout la disposition où est la cour de Rome elle-

(1) Dépêche officielle N° 29.

même de faciliter le prompt retour de la plupart des Romains exilés par une loi rigoureuse en apparence.

Au reste, monsieur le baron, si nous prenons une vive part à la joie que d'aussi heureux commencements doivent inspirer à tous les sujets du roi Charles-Albert, si même nous n'avons pas hésité à vous charger de faire parvenir au gouvernement sarde l'expression des vœux que nous avons constamment formés pour des améliorations semblables à celles qu'il vient d'effectuer et particulièrement pour l'abolition de la confiscation, il importe qu'on ne se méprenne pas sur les motifs qui nous ont dirigés à cet égard : nous avons obéi non pas à l'ambition d'étendre notre influence sur la politique intérieure d'un État libre et indépendant, non pas même exclusivement au désir bien naturel de voir s'améliorer le sort d'une nation voisine et amie, mais à l'intime conviction que les relations de la France et de la Sardaigne seront empreintes d'une bienveillance d'autant plus intime, que ce dernier pays se trouvera placé sous un régime plus sage et plus modéré, par conséquent plus fort et plus puissant.

En promettant à la Sardaigne la continuation de notre amitié, en lui demandant la sienne, nous ne prétendons pas d'ailleurs lui faire contracter des engagements qui seraient peu en accord avec la situation où elle peut se trouver envers d'autres puissances. Tout ce que nous lui demandons, c'est de maintenir son indépendance, c'est de ne pas déchoir du rang élevé où elle a su se placer à des époques où elle avait moins d'éléments de puissance et de force. Le roi Charles-Albert ne sera pas infidèle aux nobles exemples que lui ont laissés la plupart de ses prédé-

cesseurs, défenseurs si zélés de la dignité et de l'honneur de leur pays, et de notre côté nous ne nous refuserons jamais à rien de ce qui pourrait l'aider à s'affermir dans une attitude aussi conforme aux intérêts généraux de l'Italie et de l'Europe.

Sa Majesté Sarde est trop éclairée pour ne pas sentir que c'est dans un accord amical avec la France que la Sardaigne peut trouver la seule combinaison qui lui soit entièrement favorable, la seule qui, sans la réduire à un rôle secondaire et plus ou moins dépendant, la garantisse à jamais contre les envahissements d'une ambition étrangère, et lui offre même dans des circonstances données, des chances d'agrandissement; des considérations aussi décisives ne sauraient être balancées par une préoccupation malentendue pour des intérêts passagers et accidentels dont, au surplus, la juste et véritable appréciation loin d'écarter le gouvernement sarde de la ligne de conduite que lui prescrivent ses intérêts permanents, doit au contraire l'y ramener de plus en plus. Il ne peut méconnaître, en effet, que par cela même que le gouvernement français veut nécessairement l'indépendance de l'Italie, il veut aussi la tranquillité de cette contrée sans laquelle les princes qui la régissent ne peuvent avoir la force indispensable pour maintenir cette indépendance, que par une conséquence nécessaire, il repousse de tous ses vœux le succès des tentatives révolutionnaires qui auraient pour but de porter encore une fois le trouble dans cette péninsule ; sur tous ces points, la politique de la France et celle de la Sardaigne sont absolument identiques. et la communauté de vues qui en résulte pour l'une et pour l'autre les rallie nécessairement dans les mêmes voies.

Telle est, monsieur le baron, la manière dont nous envisageons aujourd'hui la situation respective des deux cabinets; c'est assez vous dire la nature des relations que le roi désire que vous entreteniez avec le gouvernement sarde.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 4 juin 1831.

Je vous ai envoyé notre *memorandum*; je voudrais savoir ce que vous en pensez. Le voici déjà en pratique quant au point, ce me semble, le plus important de tous : il n'y a plus de cardinaux ni de prélats à Bologne, Ravenne, Forli et Ferrare. Les Légations sont administrées par une congrégation composée de quatre laïques, hommes du pays, et ayant chacun voix délibérative. Cette manière d'administrer de compagnie est susceptible de grandes objections théoriques; mais je la crois bienfaisante ici, parce qu'elle implique le principe de la délibération commune, et que l'opposition peut s'y faire jour. Dites-m'en votre avis. On assure que le personnel est bien choisi.

D'ici à quelques jours j'aurai, je crois, à vous envoyer le plan général des réformes administratives, sur les bases posées par notre *memorandum*. Si la chose est raisonnable, et que notre gouvernement consente à une sorte de garantie au gouvernement ainsi fondé, les Autrichiens évacueront en totalité le 30 juin. C'est cette garantie que j'avais envoyé demander (par Sartiges) l'autorisation de donner. Je ne me dissimulais pas de fort graves objections, et je demandais seulement que la question fût bien examinée. On m'a

envoyé votre courrier, Maussion, pour me dire que c'était la plus grande absurdité du monde, à laquelle il ne fallait seulement pas songer. Il est vrai que quatre jours après on fait repartir Sartiges en m'autorisant à négocier sur les bases proposées par moi. Dans l'intervalle j'avais agi, et la rupture semblait imminente. J'ai fait partir mon fils à la suite d'une conférence très vive, et je demandais des munitions pour charger la grosse artillerie. Il a fallu le lendemain me replacer sur un autre terrain. Comme M. de Croza était présent aux deux conférences, il n'y a point là de secret pour Turin.

Je suis au reste fort content de M. de Croza; c'est un bon esprit et un médiateur utile. Dites, je vous prie, que je m'en loue beaucoup. L'amnistie est un autre de mes grands soucis. Vous savez que nous n'avons ici ni prisonnier ni un séquestre; le seul point en souffrance reste le sort des émigrés volontaires, qui ne peuvent rentrer sans autorisation. J'ai renvoyé à Paris d'abord mon assurance personnelle, ensuite une note écrite du cardinal Bernetti, qui promet de donner des passeports pour leur retour, immédiatement, à ceux qui en voudront demander. Cela ne me paraît pas en vérité une exigence bien exagérée.

En récapitulant ces points principaux, peut-être trouvez-vous, mon cher ami, que les affaires ne vont pas trop mal. J'ai l'espoir que le mois de juin les mettra tout à fait à flot, et cet espoir, je vous l'avouerai, m'a seul empêché depuis quinze jours de donner ma démission. Je suis fort mécontent des procédés du chef, que je sers de mon mieux. Les miens à son égard ont été tels, depuis trois mois, qu'il aurait pu m'en savoir gré. S'il croit que je veux la place, il a

grand tort, mais ce que je ne veux pas non plus, c'est une protection hautaine et qui me semble peu sincère.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 4 juin 1831 (1).

Monsieur le comte,

J'ai reçu ce matin quelques mots que Votre Excellence m'a adressés dans la dépêche n° 29. Je les ai communiqués à M. le comte de La Tour, pensant en cela me conformer à vos intentions. Il a semblé, comme on pouvait le prévoir, très satisfait de cet exposé des sentiments et des dispositions du gouvernement français pour le roi Charles-Albert et le cabinet sarde. Obéissant par avance aux indications que contient la dernière partie de votre lettre, je m'étais depuis quelques jours abstenu de montrer une curiosité trop empressée sur les mesures d'ordre intérieur du gouvernement sarde. Je ne voulais pas laisser soupçonner que, soit d'après mes instructions, soit de mon chef, je m'entremettais dans les affaires de ce pays. La lettre de Votre Excellence venant après ce silence qui pourtant n'a rien eu d'affecté, chassera toute idée de ce genre, à supposer qu'il s'en soit présenté, ce que rien ne me fait croire.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, il ne faut s'attendre à aucun acte caractérisé tant que la situation de l'Italie sera précaire. On est inquiet à Milan, à Florence, à Turin, de ce qui va se passer à Bologne

(1) Dépêche officielle N° 75.

après l'évacuation. M. de Sainte-Aulaire, lui-même est peu rassuré. Ce qu'il demande, ce qu'il obtiendra à grand'peine, ne contribuera peut-être en rien à la sécurité actuelle de l'Italie. Ce qui reste du parti libéral ne tiendra aucun compte des concessions arrachées à l'Autriche et au gouvernement pontifical. Cette opinion se porte comme aussi ennemie du gouvernement français que des autres gouvernements européens. Nous avons perdu toute sa confiance. Je parle pour la Romagne et les Légations. On s'y entretient maintenant de l'espoir, peut-être envoyé de Paris, que les élections renverseront le ministère. Ainsi on n'est nullement disposé à se résigner, ni à montrer reconnaissance et adhésion aux démarches de la France et de ses alliés.

Le mémorandum des cinq puissances, remis au cardinal Bernetti, est connu ici. Même parmi le corps diplomatique on l'a trouvé un peu obscur et confus. Je conçois que M. de Sainte-Aulaire ait trouvé de l'avantage à le laisser rédiger par le ministre d'une autre puissance. Cela pouvait, devait aider au succès de la négociation à Rome. Hors de ce théâtre, le mémorandum, en disant les mêmes choses, mais plus nettement, avec plus d'autorité, aurait mieux manifesté l'attitude de la France et le rôle qu'elle doit jouer en une telle affaire.

La question que chacun se fait ensuite et dont M. de La Tour m'a surtout entretenu, c'est de quelle manière les cinq puissances donneront au pape la garantie qu'il semble en droit de réclamer, quand il aura consenti, d'après leurs puissants conseils, à régler de telle ou telle sorte l'administration temporelle de ses États? Les cinq puissances ne se ren-

dent-elles pas ainsi responsables en quelque sorte de ce qui adviendra de la condescendance à leurs conseils? Que feront-elles, si les sujets se soulèvent contre cette administration établie d'après leur avis? C'est en bonne justice s'engager à une intervention, et la sécurité de l'Italie exige que le cas soit prévu. Cette prévoyance hautement annoncée empêchera même les troubles de renaître. Mais si l'Autriche emploie encore ses troupes, la France et l'Europe en seront de nouveau émues. Si la France envoie les siennes par mer, autres inconvénients, autres difficultés faciles à deviner.

Telles sont les réflexions qui se présentent à l'esprit, ici où l'on ignore tous les détails de la négociation, réflexions qui portent peut-être à faux et dont pourtant j'ai cru devoir rendre compte à Votre Excellence. Ces suppositions ont suggéré à quelques personnes l'idée que la garantie du repos intérieur de l'État pontifical, si elle doit être confiée à une force étrangère, serait mieux placée entre les mains de Naples et de la Sardaigne. Au reste, je pense qu'un tel arrangement, peut-être chimérique et jeté en avant dans l'ignorance de ce qui se traite à Rome, donnerait un peu d'inquiétude ou d'hésitation à la politique plus que prudente du cabinet sarde.

Le roi vient de nommer officier un sous-officier de la religion vaudoise. C'est le premier exemple, depuis quinze ans, d'un tel avancement accordé, dans l'armée, à un non catholique.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Bologne, 4 juin 1831.

Ce qui se passe à Modène est atroce. Vous savez le sort de Ciso Menotti (1) : il y a sept cents personnes en jugement. Des femmes de la plus grande naissance ont été mises au pilori pendant trois heures pour avoir porté des rubans tricolores. Ici, où je suis en poste d'observation, nous avons cinq mille cinq cents Autrichiens qui sont assez bien disciplinés, ne commettant point d'excès, mais blessant au vif l'amour-propre national, et mettant à sec les caisses de l'État. Il y a entre la garnison et les habitants, non pas hostilité patente, mais assaut de *niches* et de mauvais tours; ainsi les Autrichiens se sont plu à transformer en caserne dégoûtante l'*appartemento nobile* de l'ancien palais du podestat, et dernièrement, au spectacle du Cirque, des cocardes tricolores ont été malignement attachées à la basque de l'habit des officiers. Ma mission était belle et bonne, et quoique ma place officielle

(1) Le 3 février une troupe de jeunes gens en armes était assemblés dans la maison du citoyen Menotti, riche et honorable négociant de Modène, un des chefs du complot contre le gouvernement du duché, lorsque la police entoura la maison et, après un violent combat, fit trente prisonniers parmi lesquelles Menotti. Quelques jours après, le duc de Modène, forcé de quitter ses États, se retira à Mantoue, où Menotti fut provisoirement remis aux Autrichiens. L'opinion publique s'intéressait vivement au sort de Menotti et avait espéré que l'Autriche ne le rendrait pas au duc de Modène, ou du moins saurait empêcher son exécution. C. B.

ne fût pas à Bologne, je l'avais acceptée volontiers. Il s'agissait de faire comprendre aux habitants qu'ils ne devaient pas compter sur la France, en cas de révolte armée, mais en même temps les assurer de l'intérêt de cette puissance et de la vive sympathie avec laquelle elle sollicitait des concessions du pape. M. de Sainte-Aulaire m'avait chargé, en même temps, d'annoncer très hautement le départ des Autrichiens pour le 15 juin. Je trouvais le terme furieusement rapproché; je n'osais y compter. Au lieu du 15, j'ai dit le mois de juin, et bien m'en a pris; vous allez en juger. Hier à dix heures du soir, passaient en courriers les jeunes Sainte-Aulaire et Perier, second fils d'Augustin; ils se rendent à Paris pour demander de nouvelles instructions et m'apporter une lettre de M. de Sainte-Aulaire qui m'annonce que M. de Lutzow ne paraît pas pressé de donner des ordres pour l'évacuation. Quoi! après les promesses les plus solennelles, après l'étalage un peu étourdi que M. le président du conseil en a fait aux Chambres il y a près de deux mois! Mais qui sommes-nous donc? Pour qui nous prend-on, et ne jouons-nous pas le plus triste rôle du monde, en ne pouvant ni ôter l'Italie à l'Autriche, ni la lui abandonner?

La révolution de Bologne a été conduite avec puérilité; les Italiens ne feront d'ailleurs jamais, à eux tous seuls, que des révolutions *bêtes*; ils sont pleins d'illusions, de chimères, de théories enfantines. Leur politique est encore celle de Diderot et de l'abbé Raynal, mais, en accordant tout cela, je ne saurais condamner le motif de leur mouvement; lorsqu'après avoir quitté les plaines désertes de Rome, on arrive au milieu des vertes campagnes de Bologne, on sent qu'un pays si beau, si peuplé, si bien cultivé, ne peut

être gouverné par des hommes sans famille, qui se complaisent au milieu d'un *steppe*.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 5 juin 1831.

Je suis revenue ici depuis trois jours pour un temps fort indéterminé et dont, ni à Bruxelles ni chez le prince Léopold, on ne nous paraît disposé à abréger la durée. Cependant tout le monde convient que les choses ne peuvent rester telles qu'elles sont aujourd'hui ; mais finiront-elles par un arrangement possible ou par ce coup de canon qui nous menace depuis sept mois? Voilà ce qu'il est impossible de dire même ici, même à la conférence. Il est bien probable cependant que, lorsque cette lettre vous parviendra, l'horizon se sera éclairci, soit par le tonnerre, soit par un vent favorable qui aura dissipé les nuages.

Comment vous trouvez-vous de Turin? Je pense que votre santé est rétablie (1) puisque vous avez pu faire au nouveau roi de Sardaigne un discours tout plein de leçons détournées et d'éloges élégants et délicats. Et madame de Barante, est-elle en ville? à la campagne? Et vos enfants, leur montrez-vous l'Italie? Est-elle montrable? Comment Sainte-Aulaire gouverne-t-il son ambassade ultramontaine? J'ai entendu à Paris des gens qui étaient tentés de ne pas aimer sa diplomatie. Il me semble que si la dernière victoire des Polonais se confirme, la diplomatie se mêlera activement de leurs intérêts. J'avoue que j'ai le cœur très chaud pour

(1) M. de Barante avait été souffrant pendant quelques jours. C. B.

eux, et qu'il faut toute la prudence obligée dans la maison que j'habite pour ne pas dire bien haut toute ma pensée là-dessus. En général la sympathie de tous les peuples, de toutes les classes, et même de presque tous les gouvernements sont pour eux, et il faut espérer que l'Europe finira par sentir que le moment est arrivé d'effacer la grande tache du siècle dernier. M. de Broglie vous aura sans doute écrit quelle est l'impression qu'il a reçue de l'état de ce pays-ci. Il m'a paru qu'il l'avait singulièrement bien apprécié, aussi je vous renvoie à lui pour le jugement à porter. Du reste nous sommes à quinze jours de cette lutte si formidable et qui probablement amènera une ère nouvelle pour ce pays-ci. Quand je vois à quel degré de gloire et de puissance il est parvenu, je me demande s'il peut gagner au change; et ce n'est qu'en étant révoltée par l'excès de la misère qui se place auprès de l'excès du luxe que je me réponds *oui*. Mais ce meilleur état de choses ressortira-t-il de la modification qu'on propose, ou, pour dire comme les *tories*, de la révolution qu'on provoque? C'est ce que je ne me hasarderai pas à décider.

Je suis revenue de France avec une bonne prévision sur nos élections. J'ai été enchantée de M. Perier, autour duquel tous les honnêtes gens se groupent avec confiance. M. Royer-Collard sort pour lui de sa retraite et de son silence. J'ai eu une grande joie à voir votre ami de la rue d'Enfer. Comme elle est dispersée notre société! Et que ces matinées de la rue Saint-Florentin sont déjà loin de nous!

Vous terminez votre lettre par un peu de commérage du pied des Alpes. Certes, je ne serais pas embarrassée de vous en mander d'ici où il fait les trois quarts

de l'existence de tout ce qui est société, de tout ce qui n'est pas dans les affaires. Mais vous savez qu'il est peu à mon usage et que je n'aime pas à le faire circuler. Il y a peu de Français ici qui méritent la peine d'être cités, M. et madame de Lamartine font exception, mais ils n'y ont aucun succès, parce qu'elle est insignifiante et lui prétentieux à l'effet, et que c'est juste tout ce qui déplaît d'avantage ici. Les carlistes abondent, mais je ne les vois pas, je ne les rencontre même pas. Je sais qu'à Holyrood on se querelle à s'arracher les yeux et qu'à Bath Madame la duchesse de Berry s'occupe de ses affaires à elle les plus intimes et les plus privées. La duchesse de Saint-Leu est venue augmenter le bariolage qui se forme ici; elle n'y est du reste qu'en passant, et j'ai été lui dire moi-même, de la part de M. de Talleyrand, que notre gouvernement l'autorisait à traverser la France sous le nom de « madame d'Arenenberg » pour retourner aux bords du lac de Constance. Elle est tout juste telle que je l'ai connue jadis. Il y a de certaines gens sur l'humeur desquels les plus grandes secousses n'influent pas plus que les années ne laissent de traces sur leur figure.

J'ai été aux courses d'Ascott avec la reine, qui m'y a menée de Windsor. C'est curieux, étrange, et bien parfaitement un plaisir anglais. Ce qui l'est moins c'est d'entendre mesdames Gastu et Paganini; madame Taplini l'emporte sur elles auprès de l'élégance de Londres. Voilà avec qui on vit, en attendant que le signal du grand drame soit donné.

Adieu. Ecrivez-moi; pensez à moi; aimez-moi!

P.-S. — J'apprends à l'instant que le prince Léopold

a été nommé roi de Belgique a une assez grande majorité. Mais acceptera-t-il sans que les Belges aient accepté eux aussi les protocoles? Et s'il accepte ainsi, ou qu'il refuse, serons-nous plus avancés?

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Turin, samedi 11 juin 1831,
1 heure du matin.

Je suis désolé de n'avoir pu vous voir un instant, je vais à Paris en toute hâte. Les Autrichiens se sont ravisés, ils promettent de se retirer pour le 30, à condition que la France s'unisse aux autres puissances pour frapper d'une réprobation anticipée tous les projets ultérieures de révolte. Ceci est entre nous. Sainte-Aulaire est dans ses petits souliers. On le juge au ministère avec une sévérité que le ministère n'a pas le droit d'avoir ; avec des instructions plus positives on aurait pu imprimer aux affaires une marche plus assurée. Le fait est que le tracas qu'éprouve Sainte-Aulaire influe même sur sa santé. Pour moi, j'ai laissé à Bologne une volonté bien ferme de la part des habitants de n'applaudir à aucunes réformes, à aucune amélioration. La sécularisation n'a produit aucun effet à Bologne; à Rome elle a consterné les cardinaux; on s'obstine à la trouver illusoire et à la tourner en ridicule. Le pape ne peut leur faire plaisir qu'en abdiquant et en les envoyant à tous les diables. Les Autrichiens ont eu beaucoup d'ombrage de mon séjour. Malgré l'évidence du contraire, ils ont prétendu que j'avais encouragé par mes propos les espérances

des Bolonais. Hélas! celles que je leur ai données sont bien médiocres, tout juste autant d'appui qu'il en faut pour n'être pas pendus.

Et Tarascon (1)? Adieu, il est temps de partir, soyez assez aimable pour m'écrire à Paris.

AU BARON PASQUIER.

Turin, juin 1831.

Je vous envoie, mon cher président, une longue écriture sur la pairie; elle doit avoir tous les défauts d'une discussion suivie de loin. Quand on n'est au courant de rien, on ne touche pas juste, et on ne sait pas rendre ses idées plus sympathiques au public qu'on ne connaît plus. Je suis donc peu content de ce que j'ai fait. J'y ai travaillé avec découragement, persuadé que c'était peine perdue, que c'en était fait de cette cause. N'y cherchez donc qu'un examen de la question sous ses principaux points de vue. Tout ce que vous ferez sera bien, hormis la moindre publicité de mon nom. Pour rien au monde, je ne voudrais me jeter dans une mêlée de journaux et de pamphlets. Si vous désiriez l'imprimer, il faudrait lui trouver un auteur responsable; quelqu'un à qui l'on pût raisonnablement l'attribuer; ce qui me paraît impossible.

Voilà longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles; nos courriers n'ont pas su aller vous demander des lettres; pourtant mon chef en a expédié une bonne

(1) Des troubles assez sérieux venaient d'avoir lieu à Tarascon. Deux régiments avaient refusé de disperser les émeutiers. C. B.

quantité à Rome. On s'y plaint fort de lui, et d'une indécision qui se trahit parfois en variations tranchantes. D'autre part, on s'est peut-être un peu trompé à Rome, où l'on a cru tout gagner avec de bonnes façons; au total, c'est pourtant une mission bien remplie qui a empêché beaucoup de mal. S'il n'en résulte aucun bien définitif, c'est que la situation ne le comporte pas.

Je vis ici tranquillement; on y a, du reste, beaucoup d'égards pour notre gouvernement. J'ai un assez grand nombre de petites affaires privées que je traite et discute de mon mieux, en vieux conseiller d'État. Pour la politique, je n'ai, Dieu merci, rien à négocier; je regarde et j'attends. En somme, cela me compose une vie qui a fort peu d'intérêt, mais se passe commodément. Nous sommes à une petite campagne où mes matinées sont fort libres quand je ne descends pas à la ville; mais le loisir d'esprit n'est pas assez complet pour se mettre à un travail de longue haleine; je lis sans but précis; j'étudie sans savoir pourquoi. Ce que je vous envoie m'a pris assez de temps, et j'y avais longuement pensé avant de prendre une plume. Que faites-vous de votre côté? Vous ne pouvez guère vous éloigner. Le Marais doit être le terme le plus lointain de vos voyages.

Adieu, mille vieilles et sincères amitiés; il vaut mieux vivre près de ses amis que dans les ambassades.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 12 juin 1831 (1).

Monsieur le comte,

L'état de l'Italie, la crainte d'un renouvellement de révolutions, peut-être aussi une répugnance non avouée pour de trop grandes concessions imposées au pape et qu'il faudrait bientôt après imiter, inclinent chaque jour davantage M. de La Tour vers la politique autrichienne. Prolonger l'occupation de Bologne, et même longtemps encore, lui paraît chose simple et désirable. Il ne veut point comprendre que nous en soyons mécontents. Les formes d'administration et de juridiction conseillées ou plutôt imposées par la conférence lui semblent une mauvaise voie de négociation. Elles exigeront nécessairement une garantie, qui serait, à la bien prendre, une intervention toujours subsistante entre le pape et ses sujets, un attentat au principe de souveraineté. N'eût-il pas mieux valu ne pas se mêler de ses affaires et lui donner un délai raisonnable pour prendre à sa solde des Irlandais et Suisses? De la sorte, on n'aurait plus eu à se mêler de lui.

Dire à Votre Excellence les réponses que je puis faire et la part que j'ai à la conversation serait chose superflue. Ce qui importe, c'est de montrer la disposition actuelle du ministre influent. Elle n'a pas toujours été la même. Mais le comte de La Tour, je l'ai

(1) Dépêche officielle N° 77.

écrit souvent à Votre Excellence, homme d'un esprit fin et clairvoyant, est mobile dans ses impressions, indécis de caractère. Vous dire comment il est aujourd'hui, c'est vous indiquer les influences qu'il subit en ce moment ; c'est faire apprécier à Votre Excellence la situation des esprits dans les gouvernements étrangers.

On s'occupe réellement de la réforme des codes et des procédures. La commission présidée par M. le comte Barbaroux n'est pas formée encore ; mais des avocats éclairés, des jurisconsultes recommandables s'occupent des travaux préparatoires. En de telles matières la précipitation serait peu raisonnable. Je pense que personne ne blâme la marche qui est suivie pour arriver à un bon résultat.

Turin, 16 juin 1831 (1).

Je ne pense pas que le cabinet de Turin ait songé à une démarche expresse pour témoigner ses alarmes sur l'évacuation de Bologne. J'ai fait connaître à Votre Excellence dans quelles dispositions on se trouvait ici, mais les manifester par une démarche n'est point dans les allures du gouvernement sarde, et, pour dire le vrai, il n'y aurait rien eu de si inutile. C'eût été choquer la France par pur plaisir. Les conversations et les correspondances confidentielles suffisent pour permettre à l'Autriche de savoir combien on lui est favorable dans cette question. D'ailleurs si le refus d'évacuation pouvait conduire à la guerre, M. le comte

(1) Dépêche officielle N° 78.

de La Tour s'effrayerait plus que tout autre de partager la responsabilité d'un résultat si redouté à Turin. Il a, ce me semble, une grande confiance en M. de Croza, ministre de Sardaigne à Rome, et doit s'en rapporter à lui sur ce qu'il convient de dire et de faire dans cette négociation.

Au reste, j'ai toujours soin, sans rien dire de précis, de ne point laisser supposer que nous prendrons patiemment les retards de l'Autriche. Il m'est facile de convaincre M. de La Tour que nous ne serons pas endurants. La nécessité de se concilier l'opinion nationale, au moment des élections, est un texte à la portée de tout le monde.

J'ai peint à Votre Excellence l'inquiétude toujours croissante où cette crise prochaine tient les esprits. En général, les lettres particulières et les voyageurs donnent des informations rassurantes sur les élections. M. de La Tour dit que les dépêches de M. le comte de Sales sont dans le même sens. Tout cela ne suffit pas pour inspirer de la confiance. Le degré d'insolence et de rage où sont montés les journaux trouble les idées. La sédition de Tarascon a été et est encore d'un effet prodigieux. Je n'ai vu nulle émeute de Paris être prise pour un symptôme aussi funeste. Cela tient à la désobéissance des deux régiments. Rien ne peut convaincre autant d'un état de désordre, et, en même temps, faire mieux venir la pensée que, en cas de guerre, on n'aurait pas à combattre une armée disciplinée. C'est paraître à la fois sous un aspect révolutionnaire et peu redoutable. Les lettres de Marseille et de Provence contribuaient aussi beaucoup, par le ton d'effroi qui y régnait, à accroître ces impressions.

Sauf le délai apporté aux mesures d'amnistie et aux améliorations, rien dans le langage et la conduite de la cour de Turin et du roi Charles-Albert ne manifeste un changement de politique. Les hommes les plus contraires à la France, les officiers les plus ardents sont retenus dans leurs propos, bien plus que cet hiver. Au fond, malgré tant d'alarmes, on ne croit pas à la guerre prochaine. Il y a une confiance vraie et honorable dans le ministère français. On craint sa chute, on s'afflige de ses embarras, mais on le regarde comme le garant de la paix.

La reine douairière Marie-Christine est partie avant-hier pour Naples. Le comte Colobiano l'accompagne. Elle emmène aussi un homme dont le départ est plus marqué, le Père Grassi, provincial des jésuites. Il a eu du crédit ici, mais il avait perdu son influence dans la dernière année du règne de Charles-Félix. Il ne pouvait se flatter de la recouvrer maintenant. On dit qu'il part pour ne plus revenir. On dit aussi que le collège de Turin ne sera plus confié aux jésuites. Il est généralement reconnu que les études y sont pitoyables. L'état de l'éducation publique en Piémont est considéré comme si honteux, que ce changement ne sera pas une grande affaire et n'étonnera personne.

Les petites circonstances, qui, tantôt un jour, tantôt l'autre, montrent que le roi Charles-Albert veut toujours suivre la ligne de conduite où il a semblé entrer, alimentent la confiance publique, laissent subsister les espérances et font prendre patience à une opinion bien peu exigeante en ce moment.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 16 juin 1831.

Cher ami, le ministre approuve les principes de notre mémorandum. Le pape les adopte. Je ne prévois pas alors ce qui pourrait empêcher la garantie et l'évacuation de Bologne au 30 juin qui est, d'accord entre tous, en cas de garantie. Nous aurions eu cette évacuation complète au 15 juin si le ministre n'avait pas tout rompu par un de ces contretemps que vous lui connaissez. Aujourd'hui même le 30 juin est nécessaire à cause du temps matériel voulu par le retour des courriers. Quant aux chicanes sur l'amnistie, elles sont misérables. Jamais, en fait, il n'y en eut une plus complète, ainsi que je l'ai dit dès l'origine. Il n'y a eu et il n'y aura pas une goutte de sang versé, ni une amende de 5 centimes, ni emprisonnement, ni même un exil, puisque, sur la recommandation du ministre français, le nonce ou son remplaçant à Paris est autorisé à donner des passeports aux émigrés.

Quant à la déclaration de garantie, si on l'adopte telle que je la propose, je m'engage volontiers à la défendre à toutes les tribunes.

Ne concluez pas de tout cela que ce pays devienne un *Eldorado*; le gouvernement, devenu moins mauvais, reste détestable. Il sera plus détesté encore que détestable, et je ne sais aucun moyen de contenter l'opinion. Dieu me garde même de le tenter. Je ne suis point des gens qui pourraient y réussir. Quand on sera décidé à l'entreprendre il faut envoyer M. Mauguin.

Dès l'origine j'ai cru que la paix était dans les choses, que la guerre ne pourrait venir que des hommes. En contribuant, pour ma part, à l'écarter de ce côté, je goûte une satisfaction que le *Figaro* et Sébastiani ne m'ôteront pas. Le plus méritoire pour moi dans tout ceci a été de ne pas envoyer ma démission depuis un mois. Vienne un bon 30 juin, tel que je l'espère, et alors ce plaisir me paraîtra vif et innocent. Je me le passerai pour beaucoup moins que je n'ai déjà souffert. Les camarades qui m'ont voulu livrer pour être mangé aux bêtes ne sont pas des frères d'armes de chevalerie.

DE M. GUIZOT.

Paris, 20 juin 1831.

Mon cher ami, nous sommes dans la crise électorale ; elle est très vive. Je n'ai jamais vu la faction si enragée. L'alliance du bonapartisme et du jacobinisme est définitive et étroite. Ils se promettent de se duper l'un l'autre ; mais en attendant, ils agissent de concert. Les émeutes de ces jours-ci étaient leur coup monté. Il a échoué ; la garde nationale et la troupe de ligne sont très animées ; mais, ce n'est pas fini. Il faut que les Chambres, les tribunaux, la force publique y mettent la main ensemble et fermement. La répression ne sera efficace que lorsqu'on verra tous les pouvoirs y concourir avec résolution. La mollesse des jurés est un phénomène. Ils acquittent aux assises les gens qu'ils ont bourrés dans les rues. L'esprit dans lequel la liste annuelle a été faite y est pour quelque

chose, mais la disposition genérale des jurés eux-mêmes pour bien davantage.

J'attends la Chambre avec grande impatience. C'est là notre force. Tout annonce de bonnes élections, une grande majorité. J'y crois, cependant j'attends. La bourrasque est vive, et vous savez quel rôle joue, dans les élections, le vent du moment. C'est contre moi qu'est dirigé le principal effort. Vous n'avez aucune idée de toutes les menées, publications, etc., qui m'attaquent dans les deux collèges qui me portent. On m'assure que mes amis tiennent bon et ont pleine confiance. Nous verrons. La bataille électorale gagnée, la session sera rude. Nous aurons, dans la Chambre, beaucoup d'inexpérience, d'exigence, et une extrême timidité à se commettre avec les gens à qui pourtant on aura affaire. C'est là toute la force de la faction; on est très décidé à ne pas vouloir de son triomphe et très timide à lui faire la guerre. Sans la question de l'hérédité de la pairie, nous aurions, dans les élections du moins, un jeu très facile et très sûr. Personne ne peut dire ce que deviendra cette question dans les Chambres; mais, sans nul doute, si on la plaidait devant les collèges, on la perdrait.

Casimir Perier est bien, très bien, homme de jugement et d'action, s'il en fut. Les deux voyages du roi (1) ont très bien réussi. Les affaires du dehors ont, au dedans, beaucoup d'importance; il faut que nous puissions en parler haut. L'amour-propre national est au fond de toutes les questions. Singulier état de société! Jamais les impressions, les passions publiques, toute cette vie morale et mobile des peuples n'ont tenu

(1) En Normandie et dans l'Est. C. B.

plus de place, exercé plus d'influence ; et on veut que les gouvernements ménagent et satisfassent avant tout les intérêts matériels. On a de l'imagination, de l'ardeur et on veut être tranquille, et que tout soit doux et commode autour de chacun. C'est difficile. Nous verrons.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Broglie, 22 juin 1831.

Cher Prosper, moi aussi j'avais bien envie d'avoir de vos nouvelles; je trouvais ce temps de silence de part et d'autre bien long, mais j'ose à peine écrire de mon coin tout tranquille dans un moment où l'on a besoin de savoir des nouvelles et où je ne peux en donner. Nous venons d'avoir encore une alerte à Paris, il me semble que cela s'est bien terminé et que le résultat sera fort heureux; néanmoins il y a dans cette renaissance de troubles presque périodiques quelque chose de bien singulier; tant d'éléments d'ordre, de paix, de stabilité, et cependant ni paix, ni ordre, ni stabilité. Je ne puis m'empêcher de croire que cela tient à l'absence de convictions profondes dans les esprits. Notre ordre social pose sur lui-même, il n'invoque rien de supérieur, et ceux qui nous gouvernent n'ont leur recours qu'en eux-mêmes. Nous bâtissons sur le sable, l'édifice est régulier, bien fait, de façon qu'il se soutient pour ainsi dire par son propre poids, mais, à chaque instant, on le sent branler. La vie, ce phénomène que M. de Lamartine chante si bien dans son élégie du *Chêne*, la vie, ce mystère

dans l'ordre moral et physique, ce n'est pas à l'œuvre de l'homme qu'elle appartient. Il a bien bonne volonté de notre temps; il est raisonnable, courageux, paisible, mais ce principe solide et ardent qui fait subsister les États et les individus, pourrait bien nous manquer. Voilà un peu de galimatias;

Mais que faire en un gîte à moins que l'on n'y songe,

et comme les événements actuels ne permettent pas qu'on se distraie d'eux, force est bien de les rallier à ses préoccupations habituelles.

Notre pays est fort paisible, le peuple souffre pourtant, ce pauvre peuple au-dessus duquel on fait toutes les révolutions sans qu'il lui en arrive un verre d'eau de plus, au contraire. Il n'y a pas de commerce, pas de confiance, mais aucun trouble. Il commence déjà cependant à pénétrer un petit mouvement de liberté. Victor est aussi regardé comme un des notables du bourg et on l'a mis du comité des écoles : il a fallu faire une révolution démocratique pour ce résultat. Il s'en occupe assez, aussi de la garde nationale; enfin le drapeau tricolore flotte sur le haut de notre clocher, les enfants chantent faux la *Parisienne* et c'est un bonheur réel que d'être en sympathie avec son gouvernement. Je conçois qu'on sacrifie à cela bien des intérêts matériels : aimer son gouvernement est un sentiment légitime qui manque à l'âme. Il me compense le tracas que cette situation me cause. Ce sentiment et celui de patrie sont pour ainsi dire nés pour moi avec la révolution de Juillet. C'est singulier comme cela peut être vif. En quoi pourtant cela se résume-t-il pour nous? Des noms, des inconnus, des souvenirs; mais cela a une prise puissante sur le cœur.

On dit que nous avons bien de l'agitation pour la pairie; l'opinion est montée, tout le monde finit ou finira par quelque transaction, quelque trouvaille, comme la mort civile de M. de Polignac. Ne pourrait-on tuer l'hérédité civilement pour la laisser vivre après? Il faudra inventer quelque chose.

Le *choléra morbus* n'arrive pas; l'épidémie de Paris n'est rien qu'un rhume, dit-on, mais de grands événements, de grands fléaux n'étonneraient pas beaucoup de notre temps. L'homme a besoin de quelque chose, il me semble que l'équilibre des facultés est rompue, il y a plus de raison que de convictions; il semble qu'on en sait trop aujourd'hui sur la destinée pour n'en pas savoir plus. Je lis M. de Chateaubriand. Quand il parle de lui il est bien ridicule, il veut toujours qu'on le plaigne des malheurs qu'il s'impose, il s'est composé une grande infortune et il nous la raconte. Son histoire est pourtant amusante : il a toujours de la verve à tort et à travers. On le fête beaucoup à Genève.

Nous pensons beaucoup à la Pologne : c'est affreux qu'on ne puisse pas les secourir; cela fait plaisir de voir qu'ils expriment pourtant une confiance religieuse, il n'y a que nous qui ayons imaginé de mettre le bon Dieu à sa place et de le prier (c'est seulement alors que nous le prions) de ne pas se mêler de nos affaires. Heureusement il ne nous exaucera pas.

Adieu, cher Prosper, voilà un bavardage de campagne, je ne sais rien autre que de vous assurer de la plus tendre, de la plus inaltérable amitié. Écrivez-moi et beaucoup; si vous le pouvez doublez et triplez les immuables petits feuillets.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 25 juin 1831 (1).

Monsieur le comte,

Je regrette de n'avoir reçu aucune communication sur les affaires d'Italie et sur la direction que Votre Excellence donne à la conférence de Rome. Il est important, dans ma situation, d'être au courant de tout ce qui peut m'être confié relativement à cette négociation. On est toujours convaincu ici que les troubles recommenceront à Bologne, bientôt après le départ des Autrichiens, à moins qu'une garantie très formelle et très explicite, de la France et l'Autriche à la fois, n'intimide et ne prévienne la sédition. Je crois qu'une seconde rentrée des Autrichiens achèverait de nous décrier en Italie et d'y ruiner notre influence.

M. le consul général de Milan a sans doute informé Votre Excellence des mouvements des troupes autrichiennes. Elles continuent à se presser vers le Tessin. Le parc d'artillerie a été amené de Vérone à Milan. On s'occupe à rechercher un emplacement pour un camp de grandes manœuvres sur la frontière. Tout est à la guerre à Milan. Le bruit y a couru que le roi Charles-Albert serait nommé général en chef de l'armée austro-sarde. Ce sont là choses qu'on ne sait assurément ni à Vienne ni à Turin. Je persiste à être persuadé qu'ici le gouvernement n'a ni ne peut avoir aucun parti pris. Dans une guerre ordinaire entre la France et l'Autriche, la Sardaigne voudrait être neutre.

(1) Dépêche officielle N° 80.

Dans une guerre de principes, ou pour mieux dire dans une conflagration de l'Europe, elle serait sans nul doute contre la France. De ces deux hypothèses, également éloignées en ce moment de la réalité, à la nomination d'un général en chef, il y a loin encore.

Mais la disposition d'esprit dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans mes dernières lettres, s'en va croissant chaque jour. Les émeutes, les acquittements de la cour d'assises, les arbres de la Liberté plantés en Provence, les journaux, les correspondances de Paris empreintes maintenant d'inquiétude, les voyageurs qui ne donnent plus que des espérances timides sur les élections, toutes les informations contribuent à montrer la France sous un fâcheux aspect. Je crois même de plus en plus qu'on ne regarde pas de bonnes élections, si elles étaient telles, comme le gage assuré d'une situation calme et posée. Les déchaînements et l'audace des partis sont si marqués, qu'on nous juge condamnés à une longue et pénible lutte intérieure. En somme, notre autorité morale a sensiblement diminué.

Quant au gouvernement intérieur de ce royaume, il est dans les mêmes voies. Plus d'ordre, plus d'activité dans l'expédition des affaires, plus de communications qu'auparavant entre le souverain et le pays. Du reste, ajournement indéfini de toute réforme et de tout changement de personnes. Les circonstances servent de prétexte, et il est spécieux. Mais sinon le roi lui-même, du moins tout ce qui l'entoure sera toujours habile à chercher des prétextes, et heureux quand on en trouvera.

La question des bannis reste donc au même point. En voici un cependant qui vient d'être rappelé, et il

est même un des plus marquants ; c'est l'abbé Marentini (1), chanoine de la cathédrale de Turin, qui résidait à Lyon depuis plusieurs années. Il n'y avait contre lui nulle condamnation.

J'envoie à Votre Excellence un pamphlet italien qui m'est arrivé hier sous une enveloppe timbrée de Nice et dont l'adresse était mise d'une écriture contrefaite. J'imagine que c'est de quelqu'un des réfugiés de Marseille. On y reconnaît toute la déraison exaltée des révolutionnaires italiens; rien de possible ni de praticable, de pures déclamations. Votre Excellence y remarquera, à la page 14, les idées que le parti anarchiste répand en tous pays sur notre situation intérieure, et les espérances perverses qu'il inspire à ses prosélytes. Je ne sais pas encore si cet écrit circule ou circulera beaucoup à Turin. Il ne me paraît point représenter l'opinion piémontaise. Les libéraux sont loin d'être aussi exaltés. Tout au plus trouverait-on quelques étudiants sortant des écoles, quelques jeunes avocats, qui seraient en sympathie avec de si coupables folies. Tout ce qui tient au commerce craint de plus en plus le trouble. Les libéraux des classes supérieures ont plus ou moins d'espérance dans les intentions du roi Charles-Albert et dans le cours naturel des choses. Un tel langage est ce qui pourrait le plus les rejeter vers des opinions absolutistes.

(1) L'abbé Marentini avait été président de la Junte provisoire en 1821. Son influence s'y était toujours exercée dans le sens de la modération et de la conciliation avec le pouvoir royal. C. B.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 30 juin 1831.

J'ai votre lettre du 23, mon cher ami, et de vos nouvelles postérieures par Louis. Il m'apportait, comme le prince Odescalchi, beaucoup de besogne à faire : on croyait trop à Paris que c'était de la besogne faite. Le résultat peut être compromis parce qu'on veut emporter le fond, préciser la forme et fixer la date. Ces manières péremptoires étaient bonnes pour Bonaparte. Nous pouvons les employer encore avec dignité et utilité à l'égard de l'Autriche, mais je doute qu'elles réussissent à l'égard du pape. Enfin nous saurons sous huit jours à quoi nous en tenir. Je persiste à croire que l'Autriche retirera ses troupes, même malgré les instances du pape. Je ne resterai pas longtemps dans l'incertitude sur ce point. Si je m'abuse, c'est alors l'Autriche que je prends à partie, et ceux qui m'ont accusé de ne point m'avancer assez, refuseront peut-être de me suivre où je les mènerai. Toute la difficulté étrangère tient à notre position intérieure. Vous le savez bien, cher ami, et nous nous entendons à merveille. Enfin, d'ici à quelques jours, le résultat des élections fixera bien des incertitudes. Si j'agis avec activité à Rome c'est par principe de conscience; quant à l'utilité, il ne reste autre chose à faire que de lever les mains au ciel, comme Moïse, jusqu'au 16 juillet.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 1er juillet 1831.

Me voilà à Paris depuis environ quinze jours, et j'ai pu, monsieur, regarder un peu autour de moi; je

tâcherai de vous résumer mes impressions. Les bruits de guerre, les bruits de changement de ministère courent les rues et sont, pour ainsi dire, dans l'air, mais, au fond des coulisses, je ne vois rien qui les présage. La question de Belgique semble décidée, mais personne au monde ne croit qu'elle le soit définitivement. En général, on me semble décidé en France à regarder tout ce qui se fera pour ce pays comme essentiellement provisoire. L'Italie occupe très peu le public; on est convaincu que les Autrichiens ne s'en iront pas. Si M. de Sainte-Aulaire obtient leur départ, il aura d'autant mieux satisfait l'opinion publique que ce succès aura été tout à fait inespéré. Le ministre des affaires étrangères est de très mauvaise humeur depuis quelques jours; je n'ai pas pu en juger, mais je l'ai su par les subalternes; vous en tirerez la conclusion que vous en voudrez. J'ai vu plusieurs fois la reine et Madame Adélaïde, elles paraissent contentes. M. le duc d'Orléans m'écrit (1) de Besançon que le roi a été reçu partout avec enthousiasme. En général, les affaires, au premier abord, ont l'air d'aller plus mal qu'elles ne vont en effet. Il y a, quand on arrive en France, un air de confusion, de désordre qui semble annoncer une dislocation complète, mais quand la vue s'y accoutume le chaos diminue et l'ordre reparaît. Peut-être, au reste, se fait-on au désordre comme à autre chose.

La grande question est toute dans les élections, personne ne peut en prévoir le résultat, mais les gens les mieux informés les croient bonnes, sauf la ques-

(1) Le comte Alexis de Saint-Priest faisait partie de l'intimité du duc d'Orléans. C. B.

tion de l'hérédité qui est décidément perdue. L'extrême gauche a exploité à merveille les passions démocratiques. Sachant très bien qu'elle ne grouperait pas les votes autour des institutions républicaines, de la souveraineté du peuple ou de toute autre chimère de cette espèce, elle a été chercher jusqu'au fond des entrailles bourgeoises ce qui pouvait le mieux réussir à les chatouiller. Au surplus, tout en déplorant cet oubli des véritables formes constitutionnelles, je n'en tire pas les conclusions sinistres que je vois faire à beaucoup de gens. Ce qui est curieux, c'est de voir remplacer ce grand vide. Que fera-t-on? que mettra-t-on? Il n'y a pas un chat qui le prévoie.

Je suis enchanté de vous dire, avec toute la vérité possible, que vous êtes le héros des affaires étrangères. Vos dépêches sont citées comme les meilleures du moment, et vos vues fermes et nettes sont très approuvées.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 2 juillet 1831 (1).

Monsieur le comte,

Avant-hier, M. le comte Desgeneys, ministre de la guerre, en travaillant avec le roi, a été frappé d'une attaque d'apoplexie. On l'a emporté au parloir dans un état des plus alarmants. Il est mort le lendemain. C'était un homme âgé, affaibli, usé. On s'étonnait que le roi le conservât dans un poste qu'il ne semblait plus capable d'occuper. Le choix de son successeur n'est pas encore su; la grande réserve du roi, la discrétion

(1) Dépêche officielle N° 82.

de ceux qui l'entourent rendent même les conjonctures fort incertaines. On parle de M. de Saluces, qui était ministre lorsque survint la révolution de 1821. C'est un homme très éclairé, d'opinions sages, de caractère honorable. D'autres nomment M. de Villa-Marina, moins connu du public, mais que le roi juge, dit-on, fort capable. Quelques personnes, qui sont en relations avec lui, m'en ont parfois parlé dans le même sens, et il est probable que ce serait un bon choix.

Le roi est parti pour Gênes hier, ainsi qu'il l'avait projeté.

Turin, 8 juillet 1831 (1).

Le roi de Sardaigne n'a pas encore pourvu au ministère de la guerre. Il ne serait pas impossible qu'en cela, comme en tout, la difficulté de se décider n'entraînât des délais. C'est en effet un parti à prendre non seulement pour le choix du ministre, mais peut-être pour la conduite générale des affaires.

M. Desgeneys était moins un ministre de la guerre qu'un premier commis. Ancien conseiller de préfecture sous l'administration française, il n'avait rien de militaire. Homme de probité, d'ordre, de travail, bon administrateur du département de la guerre, il se mêlait peu de la composition des officiers, de la discipline de l'armée, de l'inspection des corps sous le rapport du service. M. le comte de La Tour, qui a le goût et la prétention des choses de la guerre, s'accommodait assez de cette position du ministre de la

(1) Dépêche officielle N° 83.

guerre. Sans bruit, sans apparence, il se mêlait beaucoup de tout ce qui touche l'armée. C'est lui, et nul autre, comme j'ai fini par le savoir, qui a fait entrer au service de Sardaigne le général Paulucci, comme inspecteur général. Il savait ses inconvénients et ne le redoutait nullement, le contenant et le soutenant. Depuis le règne du roi Charles-Albert, le crédit et l'influence du comte de La Tour ont plutôt augmenté que diminué. Donc, si l'on vient à nommer un vrai ministre de la guerre, un homme qui ait ses idées et ses volontés, un homme en qui le roi ait ou prenne confiance, ce sera un notable changement dans ce pays où l'on se garde avec tant de soins des moindres changements. Le ministère pourra ne plus être d'une seule pièce, et ne plus se composer d'un homme d'esprit dirigeant des hommes médiocres.

Une modification de ce genre dans le cabinet serait fort à propos.

L'espoir et la confiance que presque tout le pays avait placé dans le nouveau roi se dissipent plus rapidement que je ne l'aurais cru. Il n'y a pas encore de mécontentement, mais on marche sur cette route. Rien ne se fait et chaque jour l'administration paraît plus disposée à laisser toutes choses au point où elles sont. On entend même des membres de la commission chargée de reviser les codes et la procédure dire qu'au fait l'état actuel est bon. Quant aux personnes il en est de même. Plusieurs hommes distingués, d'opinions modérées, de conduite sage, qui se tenaient ou avaient été mises à l'écart sous le roi Charles-Félix, ont offert leurs services à son successeur, et ont désiré de l'emploi. Il n'est nullement

question de leur en donner; leur position n'a point changé.

Votre Excellence sait où l'on en est pour les bannis.

Je vous ai mandé que l'abbé Marentini était rappelé : il avait déjà vendu ses meubles à Lyon; ses confrères, les chanoines de Turin, l'avaient élu à une dignité du chapitre, récemment vacante; il était attendu de jour en jour; la permission a été révoquée, il reste exilé.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 5 juillet 1831.

Cher ami, hier j'ai expédié, par un courrier à Paris, les notes du cardinal Bernetti et du comte de Lutzow m'annonçant l'ordre donné aux commandants autrichiens de quitter Bologne le 15 de ce mois. Nos ministres avaient d'abord demandé le 20, de sorte que j'ai eu quelque peine à rattraper ces cinq jours ; enfin je les tiens, autant au moins que les notes sont quelque chose. Derrière il n'y a plus que les coups de fusil, et comme on n'en tire pas dans notre état, je regarde sur ce point ma mission comme terminée.

J'ai de plus obtenu des conditions tolérables pour l'amnistie, à savoir des passeports pour rentrer immédiatement en prêtant serment de fidélité. Trente seulement restent exceptés. Ni séquestre, ni amende, ni confiscation pour personne. Tout cela je l'ai eu gratis, car je n'ai point donné de garantie.

Le pape s'est refusé à publier dans un édit les bases des réformes à exécuter, non qu'il renonce à ses pro-

messes, mais parce qu'il juge contraire à sa dignité de prendre ainsi une sorte d'engagement avec les souverains. Il a cru apercevoir que la garantie était à deux fins, et a mieux aimé y renoncer, pour sa part, que de préparer pour l'avenir des litiges dont les souverains seraient arbitres. Je me vois très volontiers dispensé de signer cet acte qui m'aurait assurément fait passer de mauvais quarts d'heure ; toute ma crainte est maintenant qu'on ne se ravise et qu'on ne me demande ce qu'on abandonnait hier avec une sorte d'irritation dédaigneuse.

J'ai bien une autre crainte encore, c'est que le jour de la sortie des Autrichiens il n'éclate une révolution nouvelle à Bologne. C'est une manœuvre digne des révolutionnaires. Les quatre laïques qui forment la commission de gouvernement sont des libéraux. La loi municipale et provinciale, qui paraîtra demain, est excellente sous plusieurs rapports. Croyez-vous que ces braves gens veuillent seulement en essayer? Non, en vérité, ils soutiennent bravement que nous leur avons gâté leurs affaires. Tout cela est bien fade, mon pauvre ami, au moment où l'urne électorale est pleine dans tous les collèges de France. Vous saurez notre sort avant moi. Écrivez-moi par charité; je ne connais plus les noms propres et je me réjouirai ou m'affligerai de confiance sur votre résumé.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 9 juillet 1831.

Si comme vous le dites, mon très excellent et aimable ami, l'avantage de Londres est de rester en communication journalière avec Paris, il faut convenir qu'il en résulte une fièvre quotidienne qui use et qui fatigue. Nous avons ici minute par minute tous les contre-coups de France, et Dieu sait s'ils sont multipliés, variés et satisfaisants!

Cette pauvre conférence de Londres qui a fait des efforts surnaturels, dont tous les membres, les uns après les autres, sont tombés malades, dépend maintenant de ce congrès belge qui unit deux caractères bien opposés, la lenteur et la folie. La paix ou la guerre, le bon ordre ou le désordre, la civilisation ou la barbarie, tout est là dans ce coin de terre où nos anarchistes français règnent constamment. Chaque jour peut et doit nous apporter la solution. Et les élections françaises, n'est-ce pas aussi une question vitale? Il n'y a maintenant plus que de celles-là en ce monde, qui me paraît avoir le plus mauvais visage. M. de Talleyrand dit que je vois tout à travers ma bile. Il est, lui, serein, calme, espérant le bien, croyant le bien, et aussi peu découragé que les premiers huit jours de son arrivée ici. C'est si beau à son âge que vraiment cela appelle en vérité le succès. Il a cependant été très souffrant; mais quelques jours passés à la campagne lui ont fait du bien. Pour moi j'ai eu une grippe violente, vilaine petite épidémie qui a passé la Manche. Rien n'arrête plus les fléaux et ils se sont em-

parés de la terre entière. Je suis restée avec de l'irritation de poitrine pour laquelle on me fait prendre du lait d'ânesse. La vie de Londres n'est pas faite pour soigner une convalescence. Il faut être ou dans son lit ou guérie. Du reste, il vaut la peine de courir, car la réunion est étrange et frappante. Les déchus de toutes les époques, de tous les pays sont ici en regard. A travers notre position officielle, c'est assez curieux et intéressant à voir passer et se mouvoir; mais ce qui est officiel aujourd'hui peut demain être fugitif et proscrit, et je vous assure qu'on ne fait pas dix pas sur le trottoir de Londres sans en être convaincu.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 11 juillet 1831 (1).

Monsieur le comte,

M. Decazes (2) donne à Votre Excellence des détails sur le passage de Madame la duchesse de Berry à Gênes. Mais il me paraît dans l'erreur en supposant qu'elle y est arrivée avec M. de Blacas, qui a passé ici et n'a pu la rejoindre que dans la journée de vendredi 8, et toutefois s'il a pris la route de Gênes.

La duchesse de Berry a séjourné à Gênes le septième et huitième jour où Sa Majesté le roi de Sardaigne y était encore. M. le comte de La Tour m'a rapporté que le premier avis de son passage avait été donné,

(1) Dépêche officielle N° 86.

(2) Le baron Decazes, consul général de France, à Gênes. C. B.

mais sans certitude, par une lettre écrite de Turin le mercredi 6 par M. le comte de Vignet (1 , qui, comme Votre Excellence le remarquera, n'a point mis à cet égard de franchise dans ses rapports avec moi. Ainsi averti, on fit, selon ce que raconte M. de La Tour, demander à la police de Gênes si une comtesse de Sagana n'était point arrivée dans la ville. Vérification faite, il ne se trouva aucun passeport visé sous ce nom. Il n'était porté sur aucun registre d'auberge. M. de La Tour prévint même (je répète ce qu'il m'a dit) M. de Venanson que ce nom de Sagana cachait Madame la duchesse de Berry. Il n'en sut pas davantage. Les opinions et les relations de M. de Venanson rendent cette ignorance peu probable. On finit pourtant par découvrir qu'une comtesse de Cossa était arrivée et ne se montrait pas, et l'on pensa que c'était en effet la duchesse de Berry. Le roi quitta Gênes avec M. de La Tour, le vendredi soir, sans avoir plus de certitude et sans avoir eu nulle communication avec la comtesse de Cossa.

Ce matin, M. le comte de La Tour, en me faisant ce récit dont Votre Excellence jugera l'exactitude plus ou moins grande, m'a dit, et il ne répondait à nulle interpellation de moi, que le roi de Sardaigne était bien résolu, en témoignant de grands égards à la duchesse de Berry, de lui faire dire avec des expressions ménagées que sa présence dans un État si voisin de la France y serait un sujet d'inquiétude et qu'il l'engageait dans son propre intérêt à se rendre à Rome ou à Naples. M. de Venanson devait être chargé de

(1) Premier officier du ministère des affaires étrangères du royaume de Sardaigne. C. B.

cette commission délicate. Maintenant qu'elle est partie pour Pise, une telle démarche n'est plus à faire. Mais je ne serais pas éloigné de croire qu'en effet elle aurait eu lieu, si Madame la duchesse de Berry n'eût pas continué sa route. M. le comte de La Tour a paru fort satisfait de ce départ, que M. Decazes m'annonçait plus positivement encore que les lettres reçues par M. de La Tour.

Quant à M. de Blacas, il m'a dit qu'il n'avait nulle connaissance de son passage, il voulait même en douter un peu, ce qui est absolument impossible. Il croit que M. de Blacas a dû se diriger, non sur Gênes, mais sur Nice, à moins toutefois qu'il ne soit allé porter quelques conseils plus sages à la duchesse de Berry, et que ce ne soit lui qui, arrivant le vendredi à Gênes, l'ait décidée à prendre la route de Toscane. Quoi qu'il en soit, le voyage de M. de Blacas en Piémont et son séjour à Nice étaient annoncés depuis assez longtemps, et il avait chargé M. d'Aglie, ministre de Sardaigne à Londres, d'écrire à M. de La Tour qu'il aurait peut-être le plaisir de le voir cet été en allant à Nice.

M. de Bombelles m'a dit plusieurs fois qu'il n'avait rien su de ce passage de M. de Blacas. Je ne réponds pas qu'il en soit ainsi. Mais qu'il ait eu ou n'ait pas eu une entrevue avec le ministre d'Autriche, je puis assurer à Votre Excellence que toute cette aventure du passage de la duchesse de Berry, dont on s'est beaucoup entretenu et qui va encore remplir les conversations pendant deux ou trois jours, n'a pas été considérée comme une circonstance grave. Chacun en parle comme d'une vraie équipée inspirée par de frivoles illusions.

Le roi, en quittant Gênes, a ordonné la chose qui pouvait être la plus agréable à la population de cette ville. Deux forts, le Castelletto et Saint-Georges, avaient été construits, non pour en fortifier l'enceinte, mais pour contenir la ville en cas de sédition. Leurs canons ne menaçaient que les habitants. C'était pour eux un sujet d'irritation continuelle. J'ai été témoin l'an dernier du ressentiment populaire qu'excitaient ces constructions. Le roi a décidé que ces forts seraient désarmés et employés comme hôpitaux militaires.

Votre Excellence voit que, malgré tant d'obsessions contraires, le roi Charles-Albert ne perd point le penchant qu'il a manifesté, depuis son avènement, à se concilier la confiance et l'affection de ses sujets. On a toujours à regretter que parmi les hommes qui composent son gouvernement, il y en ait trop qui mettent tant de répugnance ou d'hésitation à entrer dans cette voie salutaire.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 11 juillet 1831.

Mon bon ami, ce courrier porte à Paris l'ordre donné aux commandants autrichiens de sortir de Bologne le 15. Cela sera une bonne phrase pour le discours du roi. Je n'ai point donné de garantie, mais promis de la donner lorsque toutes les réformes demandées par nous auront été exécutées. Cela vaut mieux, parce que notre indépendance reste complète. Au reste, tout cela est de la petite bière ; il aurait été trop

niais de se brouiller pour Bologne : ainsi je ne serai pas très fier d'écarter cette occasion. C'est de l'urne électorale que sortiront nos destinées. Si la majorité était à gauche j'aurais probablement une violente convulsion à subir ici.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Turin, 16 juillet 1831.

Voilà les élections faites, et avant de fermer ma lettre, j'en connaîtrai plus de la moitié. Il n'y a victoire à chanter pour personne. Cependant il faut se féliciter, car il pouvait arriver bien pis. La Chambre représentera cette anarchie de doctrines que vous peignez si bien. Elle sera rongée de ce mal qui ronge la France, de cette lutte entre deux ou trois hypocrisies. Nous aurons des discussions où personne ne dira sa bonne vérité, où beaucoup même ne sauront pas s'ils ont vraiment une conviction. On se bat contre choses qui déplaisent sans trop savoir si les choses qui plaisent sont possibles. L'ancienne révolution ne portait pas ainsi en elle-même le ver du scepticisme, elle était présomptueuse et outrecuidante ; celle-ci est destructive sans aucune hardiesse de création. Il y a de quoi patauger longtemps, de quoi vivre dans le provisoire, mais si l'on peut sauver le matériel de l'ordre public il finira par assoupir et assouplir les opinions; chacun se remettra à faire de son mieux ses affaires. Ce fut le passeport de la restauration, on ne peut espérer rien de plus, et encore ; quant aux questions du dehors, elles se résoudront toutes, sauf la Pologne,

peut-être, par notre état intérieur. On n'a nulle envie de nous faire la guerre, on voudrait que le volcan s'éteignît. C'est le vœu sincère de tous les cabinets. Comment en serait-il autrement?

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 16 juillet 1831 (1).

Monsieur le comte,

Au lieu de choisir un ministre de la guerre, Sa Majesté le roi de Sardaigne a nommé pour régent de ce département ministériel M. de Saint-Martin-d'Aglie. C'est, comme Votre Excellence le voit, une sorte de provisoire qu'on pourra indéfiniment prolonger. M. de Saint-Martin-d'Aglie est frère du ministre de Sardaigne à Londres. Il était chef d'état-major de la division de Gênes. C'est un homme assez médiocre, dit-on, auquel personne ne pensait. Il présidera, un comité de deux adjoints et n'aura que huit mille francs d'appointements. Si le premier officier du département de la guerre, M. Colh, eût été un militaire, il serait resté chargé du portefeuille, mais comme c'est un avocat, il a bien fallu donner un autre chef apparent à cette administration.

Les élections, qui sont aujourd'hui presque toutes connues, l'évacuation de Bologne, que M. de Sainte-Aulaire m'a annoncée, produisent un heureux effet, et vont faire paraître la France sous son véritable aspect.

Il ne faut pas croire cependant que nous cesserons

(1) Dépêche officielle N° 88.

sur-le-champ d'inspirer des inquiétudes, et même de graves inquiétudes. On prévoit une lutte vive et obstinée des amis de l'ordre et de la stabilité contre un parti violent et fort. Mais du moins on n'est plus persuadé que cette lutte aura nécessairement une issue funeste.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 16 juillet 1831 (1).

Monsieur le baron,

Les circonstances qui ont accompagné le voyage à Gênes de Madame la duchesse de Berry ont dû appeler toute l'attention du gouvernement du roi. Cette princesse, après avoir débarqué dans les Pays-Bas, a remonté le Rhin jusqu'à Manheim, où elle a été rejointe par M. le duc de Blacas qui la suivait à un jour de distance. Là, les voyageurs se sont divisés et ont suivi trois directions différentes. Madame la duchesse de Berry s'est rendue par Stuttgart et le Tyrol à Milan, et de là à Gênes, par Pavie et Alexandrie. Elle avait été précédée à Milan par M. de Rosambo et M. le vicomte de Mesnard, qui avaient passé le Saint-Gothard. M. de Blacas avait pris la route de Turin. Tous se sont réunis à Gênes, pendant que le roi Charles-Albert s'y trouvait. M. de Blacas avait sur les banquiers de Gênes un crédit de 11 000 livres sterling, M. le comte de Mesnard un de 5000 et ils ont donné ordre de leur faire passer leurs fonds à Nice, où sont réunis en ce moment M. le comte de Berthier,

(1) Dépêche officielle N° 89.

M. Emmanuel de Berthier, son fils; MM. Pelloutier de Bois-Richard, Étienne Feuillant, le duc de Blacas et le vicomte de Conny.

C'est certainement, monsieur le baron, une remarquable coïncidence que celle qui a amené à Gênes Madame la duchesse de Berry et les personnes de sa suite en même temps que le roi Charles-Albert : mais cette coïncidence prend un caractère bien plus grave lorsqu'on la rapproche du langage embarrassé que vous a tenu M. le comte de La Tour, et surtout de ce que vous a dit M. le comte de Vignet. Il nous a paru évident que M. de Vignet a voulu vous tromper, et ses paroles n'admettent pas une autre interprétation.

Le roi vous ordonne, monsieur le baron, de demander immédiatement une audience au roi Charles-Albert. Vous rappellerez à Sa Majesté Sarde les témoignages non équivoques que, même avant son avènement, le gouvernement français avait déjà donnés à la Sardaigne dans une circonstance importante, de son désir d'entretenir entre les deux États des relations de bon accord et confiance. Vous lui direz que le roi des Français n'a pas hésité à lui témoigner le premier une amitié qui nous permettrait de compter sur un juste retour de loyauté et de bienveillance, et que nous nous verrions placés dans la nécessité pénible de mettre en doute cette réciprocité, si Madame la duchesse de Berry pouvait séjourner dans les États sardes et si les personnes qui se sont réunies à Nice ne recevaient pas sans délai l'ordre de sortir de ces mêmes États.

Vous tiendrez le même langage à M. de La Tour, et vous lui ferez remarquer, dans les termes les plus

énergiques, tout ce que la conduite de M. de Vignet a d'étrange et d'inattendu pour nous. Vous lui déclarerez que, remplissant tous les devoirs d'un bon voisinage, nous ne doutons pas que le roi Charles-Albert ne se montre animé envers nous de la même franchise et de la même loyauté. Enfin vous ajouterez que si le désir d'éviter des conséquences trop faciles à prévoir nous porte à réclamer l'éloignement des personnes qui essayent de jeter en France de nouveaux germes de trouble, nous sommes d'autant moins inquiets de leurs projets à la fois puérils et malveillants qu'ils nous sont bien connus et que nous en tenons tous les fils.

Ce n'est pas à vous, monsieur le baron, qu'il peut être nécessaire de recommander d'apporter dans les communications dont je viens de vous charger tous les ménagements compatibles avec l'énergie propre à en assurer l'efficacité.

Vous retiendrez le courrier que je vous expédie jusqu'au moment où vous recevrez des réponses positives, que vous me transmettrez le plus promptement qu'il vous sera possible.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 20 juillet 1831 (1).

Monsieur le comte,

J'ai reçu ce matin, de bonne heure, les dépêches n°s 36, 37 et 38 que Votre Excellence a bien voulu m'expédier par le courrier Buquet.

(1) Dépêche officielle N° 90.

J'ai sur-le-champ écrit à M. le comte de La Tour pour le prier de demander au roi une audience pour moi. Quelques moments après, à une heure où j'étais sûr de le trouver, je suis allé le voir pour l'entretenir de l'objet important qui motivait cette audience. Dans cet intervalle les lettres de Nice étaient arrivées et j'avais appris d'une manière à peu près certaine, que M. de Blacas avait dû partir hier

Je ne pouvais dire positivement à M. de La Tour que nous avions à nous plaindre au gouvernement sarde de la tolérance bienveillante qu'il accorde à des agents d'intrigues et d'une connivence secrète avec Madame la duchesse de Berry. La suite de ma correspondance a dû apprendre à Votre Excellence que telle n'était pas la situation des choses. Je n'ai pas eu un motif pour soupçonner rien de pareil. L'embarras et l'indécision timide du cabinet de Turin ; des ménagements pour la personne de Madame la duchesse de Berry, ménagements très concevables; quelques égards peut-être pour M. de Blacas, à cause d'anciennes relations ; une confiance incomplète qui me taisait certaines circonstances accessoires et qui ne disait pas absolument tout ce qu'on savait, voilà ce qu'il m'a semblé et rien de plus. Mais le désir de voir s'éloigner la duchesse de Berry et de disperser la petite réunion carliste de Nice était un désir sincère, et je me suis mal exprimé si Votre Excellence a supposé davantage. Quant à la conduite de M. de Vignet, elle s'explique facilement. M. de Vignet est placé, aux affaires étrangères, d'une façon plus subalterne que ne le comporterait sa situation. Appelé de Chambéry, il y a quelques mois pour être premier officier de ce département, il connait peu le monde, il n'a pas le discernement que

donne l'habitude des grandes affaires. Il est, pour me servir d'une expression abrégée et familière, un ultra de province. Une circonstance telle que le voyage de Madame la duchesse de Berry et le passage de M. de Blacas l'a embarrassé. Dans sa gaucherie, il n'a pas su se mettre en confiance, même apparente, avec moi. Du reste, je crois qu'il ne pouvait réellement pas avoir la certitude du séjour de Madame la duchesse de Berry à Gênes.

C'est sur cette discrétion malencontreuse de M. de Vignet que j'ai rejeté l'envoi du courrier et les instructions plus impératives que j'ai reçues de Votre Excellence. J'ai dit à M. de La Tour que, sans cette coïncidence du voyage de Sa Majesté le roi Charles-Albert à Gênes, avec le passage de Madame la duchesse de Berry, et sans l'interruption de nos rapports directs, le gouvernement français n'aurait conçu aucun doute sur les dispositions du cabinet de Turin. J'ai surtout répété avec soin que nous n'avions aucune alarme, et que l'on savait bien à Paris toute la légèreté puérile de cette course de Madame la duchesse de Berry. Mais on y voyait une circonstance où le gouvernement sarde avait à témoigner de ses intentions bienveillantes et de son désir sincère de vivre en bonne intelligence. Sous ce rapport seulement la chose était importante.

Je n'étais pourtant pas fâché qu'une occasion se fût présentée de montrer que la France sait regarder de près aux égards qui lui sont dus et les corriger, s'il y a lieu.

M. le comte de La Tour m'a dit qu'il demanderait une audience à Sa Majesté le roi, et qu'il lui en ferait connaître l'objet. D'avance il m'a donné pleine et

entière satisfaction. « M. de Blacas doit être parti, m'a-t-il dit. Il n'avait pas encore ma lettre, mais le gouverneur lui avait communiqué celle qu'il avait reçue et il l'a chargé de me remercier des bons conseils que je lui avais fait parvenir, de me dire qu'il était de mon avis et avait déjà auparavant le projet de s'y conformer. Depuis, ajoutait M. de La Tour, il aura reçu ma lettre qui est plus explicite, il arrivera à Sestri, aujourd'hui ou demain, et communiquera à Madame la duchesse de Berry les intentions du gouvernement sarde. »

Une heure après, j'ai été prévenu que Sa Majesté le roi de Sardaigne me recevrait aujourd'hui même. J'avais insisté pour cela, et malgré l'affaire de l'emprunt, qui est ce matin le grand objet de préoccupation du gouvernement, j'ai été admis à deux heures chez Sa Majesté le roi.

Sa Majesté le roi, après m'avoir écouté, m'a répondu avec obligeance. « Mais vous ne pouvez pas demander plus que nous n'avons fait. Dès le premier avis, M. de Castelborgo, gouverneur de Nice, a été prévenu que je voyais avec déplaisir cette réunion de personnes, ennemies du gouvernement français, et il a dû les engager à s'éloigner. Vous savez qu'il l'a fait, et M. de Blacas, le plus marquant de ces voyageurs, est reparti. Nous ne pouvons pas employer de mesures coercitives contre des hommes qui n'ont encouru aucune condamnation, qui ne sont pas bannis de chez vous et qui voyagent librement en France. » J'ai répondu qu'il ne s'agissait de rien autre que de ne pas leur permettre de séjourner à Nice, dans un moment où jamais aucun étranger ne s'y arrête. « J'ai donné leurs noms à M. le comte de La Tour, ai-je

ajouté, mais sans nulle demande officielle. Qu'ils s'éloignent, parce que M. le gouverneur le leur conseillera, ou parce qu'il le leur ordonnera, peu importe. D'ailleurs en tout ceci, le roi mon souverain cherche plutôt une preuve de l'amitié de Votre Majesté et de la bonne harmonie des deux gouvernements que des précautions contre des entreprises légèrement conçues et sans périls réels. C'est sous ce rapport seulement que la chose est importante. » Venant à la duchesse de Berry j'ai dit que, sans doute, les avis de M. de Blacas allaient la déterminer à quitter les États sardes et qu'alors il n'y aurait aucune démarche à faire. « Je crois qu'elle va à Naples, m'a dit le roi. — Peu importe, ai-je répondu, pourvu qu'elle ne soit pas dans un royaume limitrophe de la France. » Le roi m'a alors fait le même récit que je tenais de M. le comte de La Tour; comment il avait passé la journée du 7 à Gênes, sans avoir la certitude qu'elle y fût arrivée, et comment il ne l'avait su d'une façon positive que par une estafette expédiée dans la matinée du 8, qui l'avait rejoint à Alexandrie. Cela se peut, en effet, quoique la chose soit extraordinaire. M. le baron Decazes, qui était à Gênes et fort occupé de tout savoir sur cette affaire, s'en étonne comme moi, mais est porté à le croire.

Voyant le roi bien disposé, je suis revenu à ce qui avait été le vrai texte de la conversation, à la nécessité, dans les circonstances actuelles, de démentir des rumeurs publiques fort absurdes et en manifestant, en toute occasion, l'union des deux puissances par des prévenances et des égards mutuels. Sur la réponse très affirmative du roi, je lui ai demandé la permission d'entrer dans quelques détails. Il a paru le bien vou-

loir, et, comme pour marquer qu'il voyait sans peine la conversation se prolonger, il s'est assis et m'a fait asseoir. Alors j'ai parlé d'une des choses dont l'effet est le plus mauvais ici, des journaux français exclusivement admis dans les États sardes, journaux hostiles à notre gouvernement, injurieux à notre souverain et qu'il est si singulier de voir revêtus de ce privilège dans un royaume ami. L'entretien a été assez long sur ce sujet. Le roi a offert d'interdire tous les journaux, sauf le *Moniteur*. J'ai répondu que nous aimions mieux la liberté que la prohibition et que nous avions des journaux amis de l'ordre public, respectueux pour tout ce qui mérite respect, pleins d'égards pour les gouvernements étrangers, et sans nulle intention de propagande. « Vous en parlez comme Français, disait le roi. Vous ne voyez là rien qui vous blesse, et ici l'effet serait différent. Du reste je m'en ferai rendre compte. Je ne lis que le *Moniteur*. Si cela est possible, nous le ferons. » Tout cela a été mêlé de ce que j'avais déjà proposé à ce sujet; de la difficulté d'établir une négociation à Paris entre l'ambassadeur de Sardaigne et un journal, de la plus grande importance qui serait par là donnée à cette affaire.

J'ai passé ensuite à un autre procédé du gouvernement sarde, à l'interdiction de porter la décoration de la Légion d'honneur, interdiction qui est le sujet des plaintes journalières d'une foule d'officiers qui ont servi dans nos armées. Votre Excellence y voit peut-être moins d'importance qu'il n'y en a ici; mais, en Piémont, c'est, aux yeux de tous ceux qui ont de la bienveillance pour la France, un manque d'égards.

Le roi m'a dit : « Mais vous devez être content, c'est une affaire arrangée. Je vais autoriser à porter les

croix qui seront données par le roi Louis-Philippe. — Sire, c'est le passé qui importe, et non pas l'avenir; ce qui nous intéresse c'est que les souvenirs français ne soient pas proscrits ici, lorsqu'ils n'ont rien d'hostile, lorsqu'ils s'allient avec un sentiment de nationalité aussi manifeste que celui qui règne parmi vos sujets. Cela ferait plus de plaisir à Turin qu'à Paris et je le demande non, par ordre du ministre, non d'après un désir du roi mon souverain, mais pour la satisfaction des braves gens qui ont marché sous nos drapeaux. Ce sont de ces concessions qui satisfont l'opinion et n'ont nul danger. »

La conversation sur ce point a encore été longue, détaillée, obligeante dans sa forme et a fini par une promesse d'examiner, avec désir de faire ce que nous pouvons souhaiter.

Votre Excellence voit que cet entretien touchait à chaque instant soit à des idées de politique générale, soit à la marche que le gouvernement sarde a adoptée. Je pouvais voir à chaque phrase du roi de combien de craintes il est préoccupé, combien il regarde comme grave la situation de l'Europe, combien on lui a persuadé que les concessions étaient dangereuses, combien on a jeté d'incertitude dans des intentions au fond bonnes et généreuses et bienveillantes.

Ce que je disais sans paraître opérer aucune persuasion, ne déplaisait pourtant pas. En effet, le roi, après ces divers sujets de conversation, tout naturellement et presque sans changer de sujet, a été amené à me dire :

« Eh bien, parlez-moi à cœur ouvert, non pas comme ambassadeur, mais comme M. de Barante; comment trouvez-vous notre pays? » J'ai répondu

qu'au milieu de cette crise européenne, parmi des circonstances si graves, et parmi les dangers très réels que venait de signaler Sa Majesté, le Piémont me semblait dans une heureuse situation. Il a souri avec incrédulité en répétant : « Une heureuse situation... — Oui, Sire, ai-je continué, géographiquement Votre Majesté est pressée entre deux grands États, qui peuvent s'entre-choquer, mais la situation morale, l'état intérieur du pays est heureux. Le peuple est raisonnable, l'opinion facile à satisfaire. Beaucoup de gens éclairés ont le désir sage et modéré des améliorations progressives et mettent leur confiance en Votre Majesté. L'opinion révolutionnaire et *carbonara* est peu puissante ici. On y aime la France, mais sans nulle pensée contraire à la nationalité. On y déteste une autre grande puissance, mais c'est une sauvegarde contre ses exigences.

Le roi convenait de tout cela, mais revenait toujours au danger de la situation. « Comparez, continuai-je, votre royaume au reste de l'Italie, à la Lombardie, par exemple, qui n'a pas même un gouvernement et qu'après quinze ans on se borne encore à occuper militairement, aux États du pape où la révolution est flagrante. Sire, la chance de Votre Majesté est belle. En n'adoptant aucun système exclusif, en ne refusant pas ce qui est raisonnable, en ne cédant pas à ce qui est demandé à mauvaise intention, vous aurez un calme et glorieux règne. »

Tout cela a conduit à la revision des codes. J'ai vu que le roi la désirait fortement, mais qu'on lui avait persuadé que le code civil soulèverait de graves questions politiques, et que là il fallait prendre garde aux innovations. Il m'a paru sans préventions sur un

code de commerce, sur les privilèges des provinces, sur la législation d'exception. La question des bannis est venue aussi dans cette conversation, où tout pouvait trouver naturellement sa place. Le roi m'a semblé moins bien disposé que je n'aurais cru sur ce sujet. « Sauf M. de la Cisterne et deux ou trois autres, m'a-t-il dit, ce sont de mauvais sujets et de la canaille, que personne ne regrette ici. Dans leur tentative sur la Savoie, ils avaient promis le pillage. » J'ai du moins insisté pour M. de la Cisterne et les deux ou trois exilés auxquels le roi faisait allusion.

Vers la fin de cet entretien, qui a duré près de trois quarts d'heure, j'ai eu occasion, toujours en parlant de la bonne situation où était placé le roi, de lui dire que ceux qui voudraient inspirer à Sa Majesté des craintes exagérées étaient dans une fâcheuse erreur et que la crainte serait une mauvaise conseillère. Là-dessus il a repris :

« La crainte! et que craindrais-je? Je n'ai pas souhaité la couronne; elle m'est venue. Je l'ai reçue avec le désir de faire le bien, c'est ma seule ambition, mais je ne puis et ne veux faire le bien que comme je l'entends. Si j'échoue, tant pis, je n'y tiens pas! »

Alors j'ai appuyé sur ce désir du bien si connu de ses sujets, qui lui avait gagné toute leur confiance et qui lui promettait un avenir digne récompense de ses intentions.

Telle a été cette conversation dont j'extrais, assez à la hâte, la substance. Elle montrera mieux que mes précédentes lettres à Votre Excellence la situation de ce gouvernement et ce qu'il y a lieu d'en présager. On peut y voir assez à plein le caractère du roi Charles-Albert et les influences qui l'environnent.

Pour en revenir au voyage de Madame la duchesse de Berry, je crois avoir accompli les ordres du roi et suivi vos intentions en traitant la chose sans trop de raideur, sans exigence blessante, en arrivant au but sans éclat. Si le séjour de la princesse se prolongeait, si les agents carlistes continuaient de faire de Nice leur lieu de rendez-vous, Votre Excellence doit être assurée que je ferais entendre un langage ferme et convenable.

III

Juillet 1831-Janvier 1832 (1).

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 23 juillet 1831.

Monsieur le comte,

Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 juillet sous le n° 36, relativement aux tentatives de désordre, qui ont été si efficacement réprimées le

(1) ÉVÉNEMENTS DE JUILLET 1831 A JANVIER 1832. — Ouverture de la session de 1831 (23 juillet). — Discours du roi. — M. Girod (de l'Ain), candidat du ministère, n'est nommé à la présidence de la Chambre qu'à une voix de majorité. — M. Casimir Perier donne sa démission. — Il la retire à la nouvelle des événements de Belgique. — Discussion de l'adresse à la Chambre des députés. — Après de vifs débats sur la question extérieure, elle est adoptée par 282 voix contre 73 (13 août). — Une majorité est définitivement acquise au ministère. — Les partis s'efforcent d'exploiter contre le gouvernement l'émotion causée en France par la chute de Varsovie. — Troubles à Paris du 16 au 19 septembre. — Interpellation de M. Mauguin à la Chambre ; il accuse le gouvernement de faire les émeutes. — La Chambre, par un ordre du jour motivé, déclare qu'elle a confiance dans le gouvernement. — Revision de l'article 23 de la charte relatif à la pairie ; le ministère propose l'aboli-

14 juillet dernier. Je n'ai eu à dissiper aucune prévention, à redresser aucun faux jugement à cet égard.

tion de l'hérédité; la Chambre adopte la loi qui rend la pairie viagère (18 octobre). — Pour prévenir le rejet de la loi par la Chambre des pairs, le gouvernement fait une nomination de trente-six pairs. — La Chambre des pairs adopte la loi (28 décembre). — Discussion de la proposition de M. de Bricqueville relative au bannissement de la branche aînée des Bourbons. — Adoption de divers amendements qui en adoucissent la rigueur. — Insurrection de Lyon; l'armée est forcée d'abandonner la ville (22 novembre). — La Chambre des députés vote une adresse au roi pour l'assurer de son concours (26 novembre). — M. le duc d'Orléans et le maréchal Soult se rendent à Lyon, où ils entrent à la tête d'une armée de vingt mille hommes. — L'autorité du gouvernement est rétablie sans résistance (3 décembre). — Interpellations et discussions diverses sur les événements de Lyon et la politique intérieure (19, 20, 21 décembre). — Succès du ministère contre l'opposition. — Le roi de Hollande proteste contre le traité des Dix-Huit Articles élaboré par la conférence de Londres et déclare n'admettre que le protocole du 20 janvier. — Il dénonce l'armistice du 5 novembre 1830 et reprend les hostilités contre la Belgique (4 août). — Déroute des Belges. — L'armée française entre en Belgique 10 août). — Les Hollandais se retirent dans les lignes occupées avant la dénonciation de l'armistice (20 août). — Émotion causée en Europe par notre intervention. — Casimir Perier déclare n'avoir voulu que faire respecter les décisions de l'Europe. — Son but atteint, il fait évacuer la Belgique. — La conférence de Londres propose une nouvelle transaction. — Traité des Vingt-Quatre Articles, décision finale et irrévocable des cinq cours et dont elles garantissent l'exécution : l'état de 1790 maintenu comme base du partage des territoires; les enclaves allemandes

En général on apprécie avec assez de justesse les faits isolés, les circonstances particulières.

Je n'ai jamais vu par exemple, le cabinet de Turin

des provinces septentrionales attribuées à la Hollande, ainsi que tout Maëstricht, une partie du Limbourg et la rive, gauche de l'Escaut; le Luxembourg partagé : la ville et un tiers du territoire au roi de Hollande; le reste à la Belgique avec le duché de Bouillon; liberté de la navigation de l'Escaut; un peu moins du tiers de la dette à la charge de la Belgique (15 octobre). — Résistances de la Belgique. — Elle finit par signer l'acte des Vingt-Quatre Articles (15 novembre). — Objections du roi de Hollande; il proteste par une note (14 décembre). — Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse paraissent disposées à retarder les ratifications jusqu'à ce qu'elles aient obtenu amiablement l'adhésion du roi Guillaume. — L'armée russe investit Varsovie. — Nouveaux et infructueux efforts du gouvernement français pour obtenir le concours du cabinet anglais en faveur des Polonais. — L'anarchie se met parmi les Polonais dans l'armée, le gouvernement et la population. — Massacre des prisonniers à Varsovie (15 août). — Le maréchal Paskewitch s'empare de la forteresse de Wola, puis de la seconde ligne des fortifications de Varsovie. — Capitulation de Varsovie, qui se rend sans conditions (7 septembre). — L'armée polonaise dépose partout les armes. — Paskewitch est nommé gouverneur général de la Pologne. — Proscriptions. — Ravages du choléra en Russie. — Troubles et massacres qui en résultent. — En Angleterre couronnement du roi et de la reine (8 septembre). — Adoption du bill de réforme par la nouvelle Chambre des communes (22 septembre). — Le bill porté à la Chambre des pairs est rejeté à la seconde lecture (8 octobre). — Troubles graves provoqués par ce vote. — Clôture de la session (20 octobre). — Invasion du choléra. — Émeute de Bristol (30 octobre). — Agitation en Irlande. — Ouverture d'une nouvelle session

et le corps diplomatique attacher une importance exagérée à telle ou telle émeute de Paris.

Les notices transmises par la correspondance des ambassades sont, ce me semble, exactes et sensées. Ce n'est pas sur ce point que se portent les préjugés d'opinion, les alarmes excessives, les pronostics funestes, la marche générale des choses, l'ardeur et la confiance des partis hostiles à notre gouvernement. L'insolence, les déclamations, la rage insensée de la plupart des journaux, les engagements pris par beaucoup de députés, la crainte de voir la Chambre ou le ministère se laisser imposer par les clameurs d'une opinion publique fausse ou passagèrement égarée; telles sont les considérations qu'avec plus ou moins d'exagération développent et font ressortir soit les gens timides, soit les hommes ennemis de la France

(6 décembre). — Nouvelle présentation du bill de réforme à la Chambre des communes (12 décembre). — La seconde lecture en est prononcée par 364 voix contre 162. — Ajournement du Parlement (18 décembre). — Violences du gouvernement de dom Miguel en Portugal. — Dom Pedro, de retour du Brésil, se prépare à revendiquer les droits de sa fille au trône, usurpés par dom Miguel. — Insurrection d'un régiment à Lisbonne (22 août), l'insurrection est réprimée. — Exécution et proscriptions. — Des partisans de donha Maria s'emparent des îles Saint-Georges et Saint-Michel. — Préparatifs de défense de dom Miguel. — Emprunt forcé. — Réformes du sultan Mahmoud en Turquie. — Mécontentement des Turcs. — Révolte de plusieurs provinces. — Défaite des insurgés. — Démêlés des pachas d'Égypte et de Syrie. — Méhémet-Ali prépare une expédition contre la Syrie. — La Porte consent et s'oppose ensuite à cette expédition. — L'armée égyptienne envahit la Syrie (novembre). C. B.

et des principes sur lesquels notre gouvernement est fondé. C'est en ce sens et comme symptôme que les troubles de Tarascon avaient produit un effet qui subsiste encore. On y avait vu un danger de plus pour l'ordre public, dans la désobéissance des troupes. Leur conduite constante à Paris est la meilleure réponse à ce genre d'alarmes. En résumé Votre Excellence doit penser, que dans un pays si voisin de la France, en communication journalière avec nous, parlant notre langue, l'état de l'opinion est à peu près le même. Chacun, selon sa situation, sa nuance politique et ses lumières, pense et parle, à Turin, sur nos affaires, comme il le ferait à Paris (1).

Turin, 23 juillet 1831 (2).

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté pour l'emprunt, dont l'adjudication devait avoir lieu le 20 de ce mois. On s'y attendait depuis quelques jours. Lorsque le prospectus de cet emprunt fut arrêté et publié vers la fin de mai, c'était à la suite de communications et de pourparlers avec plusieurs capitalistes et banquiers. Les conditions leur avaient été montrées d'avance et semblaient leur convenir. L'opération devait être combinée avec des maisons de Paris ; elle dépendait surtout du concours de ces maisons. Depuis, les circonstances ont changé. La Bourse de Paris a été saisie d'une terreur dont elle n'est pas encore revenue. Notre rente est tombée de 5 pour 100. La confiance a disparu. Cette inquiétude s'est bientôt

(1) Dépêche officielle N° 92.
(2) Dépêche officielle N° 93.

propagée ici. On peut aussi compter pour quelque chose dans les motifs qui ont écarté les soumissionnaires, le changement de direction du gouvernement sarde, la suspension des améliorations et des réformes, le refroidissement d'une opinion publique, d'abord toute bienveillante et sympathique, enfin les bruits d'une alliance avec l'Autriche. Ces diverses circonstances ne sont au reste qu'accessoires, la principale est l'état de la Bourse de Paris.

Ce mécompte est un chagrin et un embarras pour le gouvernement sarde. Il est possible qu'il en revienne aux projets dont on s'occupait vers la fin du dernier règne ; projets qui avaient été fort blâmés par les hommes éclairés et qui avaient même compromis un peu le ministre des finances. Il s'agissait de traiter avec des capitalistes de Gênes et de Turin, sans concurrence, par marché débattu, leur gage aurait été des domaines de la couronne et de l'ordre de Saint-Lazare. Ils offraient alors de prendre à 80 francs la rente 5 p. 100. Je ne les crois pas disposés à donner beaucoup davantage. Ils sentent qu'on a besoin d'eux.

Il a aussi été question d'un autre projet. On répartirait l'emprunt entre les contribuables dans la proportion de leur cote d'impôt, en exceptant toutefois les cotes inférieures. Chaque contribuable aurait la rente au pair et avancerait le capital qui serait remboursé par amortissement ou par annuité. Je ne pense pas qu'on adopte un tel projet. Il exciterait une protestation. Quelques conditions qu'on pût faire aux contribuables prêteurs, ce serait un emprunt forcé.

Ce déficit à combler est une circonstance grave pour le gouvernement sarde, et il le sait je n'en doute pas. Le bon ordre et l'économie des finances sont sa princi-

pale sauvegarde. Par là, il évite le principal motif de mécontentement, celui qui touche tous les sujets, quel que soit leur opinion ou leur indifférence, celui qui pénètre le plus dans les masses. Or ce déficit, qui eût été accidentel si on n'avait pas continué à tenir sous les armes une armée considérable, si on eût cessé les dépenses consacrées à des fortifications fort coûteuses, devient un déficit courant et annuel. En ce moment il n'est pas douteux que les dépenses excèdent les recettes. Peut-être, le montant de l'emprunt est-il même absorbé d'avance. L'équilibre du budget ne subsiste plus depuis environ huit mois. Si dès les premiers pas dans la carrière du crédit, en pleine paix, lorsqu'on n'est menacé d'aucun trouble intérieur, un emprunt ne peut se conclure qu'à des conditions onéreuses, il est clair que l'avenir est compromis, à moins qu'on ne se hâte de réduire les dépenses et de désarmer. Le gouvernement sarde ne s'aveugle probablement pas sur cette situation et je suppose qu'elle est le sujet de sa plus grande préoccupation.

J'écrivais ce qui précède quelques heures avant le départ de la poste. Depuis ce moment, j'ai appris que, soit cette affaire de l'emprunt, soit des considérations plus générales, venaient de décider un grand changement dans la composition du ministère.

M. Falquet, ministre de l'intérieur, est remplacé par M. de Lescarène. C'est une chose faite et signée, et M. de Lescarène, que j'ai vu tout à l'heure, en a reçu mes compliments. M. de Lescarène est Niçois. Il a été longtemps chef de division au ministère de l'intérieur, sous M. de Montalivet, et je crois aussi pendant la première année de la restauration, sous le ministère de M. l'abbé de Montesquiou. Il vivait fort retiré en

Provence, mais à peu de distance de Nice. Je n'avais pas ouï prononcer son nom depuis mon arrivée ici. Mais j'apprends que, pendant l'hiver de 1829, lorsque le roi Charles-Félix fit à Nice un assez long séjour, M. de Lescarène s'était rapproché du gouvernement et avait laissé l'idée de sa capacité et de son esprit. Votre Excellence pourra facilement savoir qu'en France telle était aussi la réputation de M. de Lescarène.

Le ministre des finances, M. Raggi, va être remplacé. On lui a imputé le mauvais succès de l'emprunt, plus peut-être qu'il n'est juste. Les circonstances y sont pour une plus grande part que lui. Toujours est-il qu'il avait inséré au cahier des charges une condition qui n'avait pas été communiquée d'avance aux capitalistes, ni discutée avec eux, ni convenue en conseil, c'était l'hypothèque sur tous les biens des prêteurs, ce qui plaçait les prêteurs du royaume de Sardaigne dans une situation pire que les prêteurs étrangers. J'ignore encore quel sera son successeur. On a parlé de M. Desfornaris, directeur de la dette publique, homme de grand mérite. Aujourd'hui il est question de M. de Gubernatis, ancien sous-préfet à Orange sous le régime impérial. Il fut un moment ministre des finances pendant la révolution de 1821, et depuis s'est uniquement consacré aux arts, où il excelle. Je n'ai pas eu occasion de le voir, parce qu'en général les hommes qui sont dans cette situation politique avaient sous le dernier règne un grand luxe de prudence. Mais je l'avais autrefois rencontré en France, où il passait pour homme de beaucoup d'esprit. On dit qu'il sera seulement régent du ministère, mais ce n'est pas, je crois, chose conclue.

Turin, 25 juillet 1831 (1).

Les changements ministériels dont je parlais hier à Votre Excellence sont terminées. M. de Gubernatis a allégué sa mauvaise santé et n'a point voulu se charger du département des finances. Toutefois il a protesté qu'aussi souvent qu'il pourrait être utile, on devait compter sur lui. Le choix du roi est alors tombé sur l'homme que le suffrage des gens éclairés appelait le plus au ministère, le comte Caccia. J'ai eu plus d'une fois occasion d'écrire à Votre Excellence qui était le comte Caccia. Successivement préfet à Novare et à Milan sous le royaume d'Italie, où il s'était fait la réputation d'un administrateur distingué, il fut, lors de la restauration sarde, intendant de Savoie, puis directeur des travaux publics, pendant le ministère du comte de Balbe. Il quitta ce poste, peu après la révolution de 1821, demeurant l'ami, et je dirai presque l'espoir des hommes qui souhaitent des améliorations progressives et une marche sincère, mais prudente. Depuis le nouveau règne, il avait été souvent nommé membre de commissions et de conseils, et y avait traité avec supériorité les questions de finance, spécialement celle de l'emprunt. Le comte Caccia est un des hommes les plus considérables du Novarais. Il a soixante ou quatre-vingt mille livres de rente. Sa situation, comme son caractère, lui donnent de l'indépendance.

M. de Lescarène et M. Caccia seront premiers secrétaires d'État, mais non pas ministres. C'est ici

(1) Dépêche officielle N° 95.

un titre qui n'influe pas sur les fonctions. Ils n'en ont pas moins le travail avec le roi, et place au conseil. Quant à M. de Saint-Martin-d'Aglie, il demeure régent du département de la guerre, conséquemment dans une situation provisoire.

C'est par le fait et non par aucun titre conféré à nouveau que M. de La Tour se trouve président du conseil. Il l'était auparavant, quand il y avait réunion des ministres en conseil, mais cela n'arrivait presque jamais. Maintenant ces conseils seront plus fréquents et conséquemment la présidence plus réelle.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 28 juillet 1831.

Mon cher ami, l'évacuation s'est terminée plus doucement qu'on ne l'avait supposé. Les émeutes de Forli et de Cesena tourneront plutôt au profit de l'ordre. L'insubordination de Bologne et autres places ne va pas jusqu'à décliner l'autorité du pape, et les seules conséquences que je prévoie sont de rendre plus difficile à arracher les concessions que nous espérions encore. J'en dirai autant de cette stupide conjuration de Rome, pour laquelle ils avaient commandé des canons en bois chez les marchands de curiosités. On a arrêté une vingtaine de personnes auxquelles il ne m'est plus donné de prêter aucun secours.

Je ne m'estime pas maladroit d'avoir fait sortir le dernier soldat autrichien le 15, lorsque le ministre ne l'avait demandé que le 20. Mais le plus beau est de n'avoir pas donné de garantie. A ce sujet vous avez une grande affaire à Turin. L'Autriche a, en fait garanti, proclamé l'intention et prétend fonder le droit de re-

venir au besoin, c'est-à-dire à volonté. La Russie a parlé sur le même ton, la Prusse a été beaucoup moins explicite et n'a au fond rien préjugé pour l'avenir. Le marquis de Croza, vivement pressé par l'Autriche, a cependant paru touché de mes représentations, et j'ai lieu de croire qu'il a envoyé à Turin deux projets à choisir. Mêlez-vous de cette affaire, mon ami; elle a de l'importance.

Voici quelques notes sur l'édit municipal et provincial (1). Mandez-moi ce que vous en pensez; parlez-moi aussi de nos affaires de France : les lettres que j'en reçois sont plutôt rassurantes. On dit ici que vous ne faites point d'objection contre le séjour à Naples de la duchesse de Berry. Faites-en beaucoup contre son séjour à Rome, je vous en prie.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 30 juillet 1831 (2).

Monsieur le comte,

Je ne puis encore donner à Votre Excellence des détails sur le changement qu'un renouvellement

(1) L'édit du 5 juillet instituait dans chaque délégation auprès du prolégat : une *congrégation* (*governativa*) composée de quatre propriétaires de la province, qui devait délibérer sur toutes les affaires et un *conseil provincial*, nommé par le souverain pontife sur une liste en nombre triple, émanant de l'élection. Dans chaque commune était établi un conseil municipal élu et un gonfalonnier désigné par le gouvernement entre trois candidats présentés par les conseils municipaux. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 97.

presque complet de ministère a pu produire dans la direction des affaires. Rien n'est soudain ni manifeste ici, ce n'est jamais une intention caractérisée succédant à l'intention contraire. Il y avait prudence et timidité dans un sens. Si l'on entre dans une autre voie, ce sera de même avec précaution, lenteur et surtout silence. Toutefois, c'est, si je ne me trompe point, une circonstance importante et qui aura des résultats. Deux ministres, dont le titre principal est d'avoir bien servi la France et le royaume d'Italie, pour lesquels cet apprentissage est une présomption de capacité, n'apporteront vraisemblablement dans le conseil que de la bienveillance pour la France. Ils n'auront aucune prévention contre nos lois civiles, contre notre forme d'administration, contre un ordre social sans privilèges. Je ne sais si leurs idées iront jusqu'à des réformes politiques : j'en doute. Pour les avoir appelés, il faut qu'on soit bien rassuré à cet égard. Mais ce sera chez eux réserve et non pas antipathie. Votre Excellence sait que jusqu'à présent je n'ai rien aperçu ici qui m'ait fait croire au désir de contracter alliance avec l'Autriche. Ce sera une garantie de plus contre des velléités de ce genre. Les souvenirs de M. de Lescarène et de M. Caccia sont français, et non pas uniquement autrichiens ou anglais comme ceux de M. le comte de La Tour. Ce n'est pas que je voie le moindre germe de division entre eux, M. de La Tour, soit en obéissant à sa raison et à ses lumières, soit en accomplissant l'intention du roi qui a pu facilement et presque à son insu devenir la sienne, a contribué activement à la formation de ce ministère. Il en semble enchanté, non qu'il le dise ou qu'il en parle, mais sa physionomie et sa

conversation expriment le contentement. Il est tout autre, plus à l'aise, plus confiant dans l'avenir. Nos élections et surtout le discours du roi (1) ne contribuent pas peu à cette disposition.

Si, comme le disent des personnes bien informées, un ou deux des contingents de l'armée doivent être incessamment renvoyés dans leurs foyers, afin de différer l'emprunt par ce moyen, et de donner confiance aux capitalistes, ce sera déjà un heureux fruit du changement de ministres et un indice de l'effet produit par les nouvelles de France.

Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement du roi Charles-Albert a depuis dix jours reconquis cette confiance publique, qu'il perdait chaque jour. Un des grands avantages de ce pays-ci et qui le rend facile à gouverner, c'est qu'on peut contenter une opinion sans blesser l'opinion opposée. Il y a dans la cour et dans la noblesse une telle habitude de respect et d'obéissance passive pour le roi, l'aristocratie y est si complètement rangée à la religion monarchique, qu'il faudrait aller bien avant dans les innovations libérales pour transformer en murmures de courtisans ces mécontentements de salon, qui ailleurs ont tant d'influence. C'est ainsi que le choix des nouveaux minis-

(1) A l'ouverture de la session, le 23 juillet, le roi Louis-Philippe avait prononcé un discours des plus fermes sur notre situation intérieure. Quant à la question extérieure après s'être félicité des résultats acquis par notre politique en Belgique, en Italie et en Portugal et avoir affirmé l'énergie avec laquelle il saurait toujours faire respecter la dignité et les intérêts de la France, il faisait entendre les déclarations les plus rassurantes pour le maintien de la paix. C. B.

tres ne rencontre pas une objection. De quelque opinion que l'on soit à Turin, on se félicite de voir le roi s'entourer de gens de mérite et l'on n'épilogue point sur leur vie passée, sur leurs anciennes relations avec la France; on ne se méfie point de leur influence dans le conseil. Le roi n'aura du moins, d'ici à quelque temps, que satisfaction pour la détermination qu'il a prise.

Il va y avoir incessamment des mutations dans les gouvernements des provinces. M. de Venanson ne sera pas conservé à Gênes. J'ai beaucoup dit à M. le comte de La Tour que, sans savoir au juste la conduite qu'il a tenue relativement au voyage de Madame la duchesse de Berry, je ne la trouvais pas nette, et que, dans la circonstance actuelle, nous ne pouvions avoir de confiance dans sa coopération sincère aux mesures que le gouvernement sarde aurait peut-être à prévoir pour la surveillance des agents carlistes. Il affiche sans nulle convenance ses opinions. Il est le centre et le point de réunion des voyageurs quasi émigrés. M. le comte de La Tour est à peu près convenu de tout cela et c'est lui qui m'a annoncé que M. de Venanson serait déplacé.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 1er août 1831 (1).

Monsieur le baron,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 27 juillet inclusivement.

(1) Dépêche officielle N° 40.

Je les ai mises sous les yeux du roi qui a complètement approuvé l'esprit de sagesse et de mesure que vous avez porté dans les démarches dont le voyage de Madame la duchesse de Berry vous a imposé l'obligation.

Les informations que vous me donnez sur la situation du Piémont et sur la marche du gouvernement sarde sont pleines d'intérêt; continuez, je vous en prie, à me faire part des judicieuses observations que vous inspirera l'état du pays que vous habitez et celui de l'Italie en général.

DU DUC DECAZES.

Paris, 1er août 1831.

Casimir Perier a blessé profondément la Chambre des députés, en lui mettant le marché à la main sur la présidence. Il a été beaucoup trop tranchant et pas assez prévenant dans ses rapports avec eux. Un grand nombre se plaignent de son peu de politesse. Il n'écoute pas et ne sait dire autre chose, si ce n'est qu'il se retirera si on ne lui accorde pas ce qu'il demande. Voilà ce qui explique une partie de l'échec qu'il vient de recevoir. Laffitte a eu 177 voix, Girod (de l'Ain) 181. Il en fallait 180 pour la majorité, Girod a donc été élu, mais ce n'en est pas moins un échec. Le ministère se retirera-t-il ? Tous, sauf Casimir Perier, sont désireux de la négative, j'en suis sûr, mais Casimir Perier penche fort pour l'affirmative et nos deux amis qui sont ses plus intimes conseillers, de Broglie et Guizot pensent de même, quoique je croie qu'ils ne l'y poussent pas, effrayés de la responsabilité du

conseil. Ils croient, avec raison, que la discussion de l'adresse sera très difficile et que le ministère sera battu sur les affaires étrangères, c'est-à-dire sur la phrase : « Vous jugerez sans doute que dans ces négociations difficiles... » De Broglie dit que cette phrase, très inutile, a été insérée exprès pour forcer la Chambre à s'expliquer sur la diplomatie du ministère. J'ai trouvé cela fort malhabile. Il ne fallait pas provoquer une Chambre trop disposée à blâmer, et que, d'ailleurs, on ne connaît pas encore. Je suis convaincu, en définitive, qu'avant un mois, si ce n'est tout de suite, ou dans quinze jours, c'est-à-dire après l'adresse, le ministère sera dissous. Casimir Perier se flatte qu'on pourra former un ministère terne des centres, je comprends qu'on y voudrait Humann, Molé, etc. ; ce dernier pourrait bien en être le chef s'il osait, mais il n'ose. Du reste, il est bien amer contre Sébastiani, et, dans la commission de l'adresse, ce matin, il l'a fort combattu. Pontécoulant est également amer et attaquera à la tribune. L'adresse est faite, sur le refus de Broglie et le mien, par Siméon. Elle est longue et flasque.

Je profite du départ de M. Horace Vernet pour vous écrire, mais il me laisse peu de temps et je n'ai que celui de vous embrasser.

Nous avons grand'peur du choléra ; il sera ici avant trois mois.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Étiolles, 4 août 1831.

Cher Prosper, je n'ai pas pu trouver un moment encore pour vous écrire dans nos fêtes (1) et dans nos troubles. Maintenant c'est d'Étiolles, à quelques lieues de tout cela, que je vous écris. Les fêtes ont été admirables ; elles nous ont vraiment rendu pour quelques instants les souvenirs de nos impressions de la Révolution. L'esprit militaire et si paisible en même temps qui se manifeste dans la *Revue*, cette union de la population et des soldats, c'était bien beau et bien rassurant. Nous sommes sortis de tout cela par la chute ministérielle qui nous plonge dans l'effroi. Rien n'est décidé encore : la gauche ne veut pas du ministère dans ce moment. M. Perier n'en veut plus, et qui oserait prendre sa place ? L'effroi est grand, la Chambre est bien singulière : il y a une absence absolue de discipline, chacun arrive non pas avec un système arrêté contre le gouvernement, cela vaudrait peut-être mieux, mais avec des vues personnelles chimériques, sentimentales : l'idée qu'il faut marcher ensemble ne leur vient pas. Cette Chambre, comme le pays, est un collier de grains de mille couleurs dont on a coupé le fil. Plusieurs de nos amis M. Duvergier (le jeune) (2),

(1) Les fêtes commémoratives de la révolution de Juillet. C. B.

(2) M. Duvergier de Hauranne, député du Cher. Son père, député de la Seine-Inférieure, mourut le 19 août, quelques jours après la réunion de la Chambre. C. B.

Mahul (1), Dumon (2) sont très bien. Cependant M. Jouffroy et M. Dubois (3) sont renfermés dans une métaphysique incertaine, confuse et passionnée, dont on ne peut rien tirer. La tête a tourné à ce grand M. de Sade (4), il ne croit plus de danger à rien et vote avec les plus vifs. La nomination de M. Girod, à une voix, a surpris tout le monde ; vainqueurs et vaincus furent également attrapés et on ne voyait que visages longs dans la Chambre. On blâme M. Perier de sa retraite, Victor l'approuve beaucoup, mais la Chambre lui en veut bien de ne pas s'être laissé chasser. On tentera tout avant de se décider à la gauche. Vous

(1) Député de Lot-et-Garonne, ministre des travaux publics de 1843 à 1847, des finances de 1847 à 1848. C. B.

(2) Député de l'Aude : avait été un des jeunes gens distingués du groupe libéral sous la restauration : fut, dans les Chambres de la monarchie de Juillet, le fidèle soutien du ministère Perier, et du ministère Guizot en 1841, lorsqu'il revint à la Chambre, d'où des échecs successsifs aux élections l'avaient éloigné depuis 1834. Entré dans l'administration pendant ces quelques années, il était préfet de Toulouse lors des troubles de 1841. C. B.

(3) Professeur éminent de l'Université, M. Dubois avait été disgracié en 1821 pour ses opinions libérales. De cette époque à la révolution de 1830 il collabora successivement aux journaux les *Tablettes universelles*, le *Censeur européen*, le *Globe*. Pendant toute la durée du gouvernement de Juillet, M. Dubois fit partie de la Chambre des députés où il appuya généralement la politique ministérielle. Directeur de l'Ecole normale en 1840, il dut abandonner ses fonctions en 1850. C. B.

(4) Député de l'Aisne (1827-1846). M. le comte de Sade se rangea souvent, sous le règne de Louis-Philippe, parmi les membres de l'opposition dynastique. C. B.

savez sans doute de quoi on peut penser et parler en ce moment. Je suis ici au frais par la chaleur et assez près pour avoir des nouvelles. Madame de Sainte-Aulaire est aux aguets comme moi : deux ou trois jours et tout sera décidé, mais je n'ai pas voulu plus longtemps tarder à vous écrire. Où irons-nous ? De tout cela quelles combinaisons vont en résulter ? Je voudrais revoir mes amis et être en paix. Nous avons assez peur du choléra morbus, si nous n'étions distraits par autre chose.

Adieu, cher Prosper, tous ces événements reportent vers ceux qu'on aime et avec qui on est en sympathie, c'est triste et singulier d'en être loin.

Dites à madame de Barante de ne pas croire tous les contes du choléra morbus, on exagère beaucoup, il est très doux en Hongrie.

DE M. GUIZOT.

Paris, 11 août 1831.

Mon cher ami, j'ai tout juste le temps de vous dire deux mots. Je parlerai peut-être aujourd'hui sur l'adresse, et je n'ai que trois heures d'ici à la séance pour y penser un peu. Vous n'avez aucune idée du temps que j'emploie, ou que je perds, en conversations. C'est le premier soin à prendre dans une Chambre si neuve. Aurons-nous assez de temps pour attendre l'effet de ce soin-là? Je n'en sais encore rien. Les dispositions violentes, l'extrême gauche sont certainement en minorité dans cette Chambre; mais la raison, la bonne conduite n'y sont pas en majorité. Il n'est pas impossible de leur faire une majorité ;

mais le travail sera long et difficile. Il commence seulement. Mon avis fort arrêté est qu'avant tout il faut se conserver entier. On ne peut réussir que par une marche très ferme, très nette, dans laquelle la Chambre soit entraînée. Si on ne réussit pas, il faut tomber debout. Peut-être cette seconde issue est-elle la plus probable, non pas demain, mais d'ici à un mois. Si cela arrive, on essayera d'un ministère terne, flottant, qui cherchera quelque appui dans l'extrême gauche et l'y trouvera peut-être, car les principaux meneurs ne sont ni très exigeants ni très confiants. Ce sera une seconde édition du ministère Laffitte. On essayera de vivre trois mois avec cela, puis nous verrons. Un ministère de vraie extrême gauche est impossible sans la dissolution. Et s'il y avait dissolution... je ne sais plus rien. Le Palais-Royal est fort décidé à s'y refuser absolument.

Voilà où nous en sommes. C'est la politique de café qui nous fait le plus de mal. Sur les affaires du dedans, il y a du bon sens dans la Chambre, malgré la faiblesse. Sur le dehors, la badauderie domine. L'incident de Belgique nous a sauvés il y a huit jours. En tout, la peur de voir M. Perier s'en aller est grande, très grande même, parmi les gens à qui il déplaît. Je ne regarde point comme impossible, tant s'en faut, qu'au moment du vote, cette peur l'emporte sur toutes choses. Mais je n'oserais vous le promettre.

Écrivez-moi tant que vous pourrez, à part le plaisir, vos lettres me sont vraiment très utiles. Elles me font vivre dans le dehors auquel je ne penserais peut-être pas assez. Adieu. Si nous vous manquons, vous nous manquez bien aussi. Nous nous recrutons peu, et les recrues ne valent pas les anciens soldats.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 13 août 1831 (1).

Monsieur le comte,

Au moment où m'est arrivée la nouvelle des scrutins pour la présidence et de la retraite du ministère, le roi était à Raconigi, M. le comte de La Tour aux eaux, tout le corps diplomatique de Turin dispersé çà et là. Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous en prévenir, j'étais aussi en voyage à une vingtaine de lieues d'ici. Chacun était parti en grande sécurité, croyant d'après les lettres de Paris, que M. Laffitte serait écarté par une majorité d'une vingtaine de voix. Au premier bruit d'un changement de ministère, on est revenu aussitôt à Turin. Mais toutefois, l'effet de cette première nouvelle a été atténué par la déclaration de guerre de la Hollande et la résolution que le ministère a prise de faire entrer l'armée en Belgique, en votant pour la discussion de l'adresse. M. le comte de Sales avait envoyé un courrier; de sorte qu'on a appris les deux choses à la fois et qu'elles ont été présentées sous l'aspect d'espérance bienveillante, qui me semble être habituel dans la correspondance de l'ambassadeur de Sardaigne. Aussi ai-je trouvé M. le comte de La Tour sans nulle apparence d'inquiétude, et prêt à se féliciter de ce qui arrive. La guerre avec la Hollande ne lui paraît devoir entraîner aucune suite réelle. Les grandes puissances veulent la paix, ont tout fait pour la conserver et ne se laisseront pas entraîner à des résolutions contraires, par l'obs-

(1) Dépêche officielle N° 100.

tination de la maison d'Orange. La France ne peut être soupçonnée d'aucune intention de conquête : la marche de nos troupes ne sera guère qu'une démonstration. En même temps, cette décision ferme et prompte place le ministère français dans une bonne attitude, accroîtra sa majorité dans la Chambre, déconcertera l'opposition. Or le premier intérêt de la France et de l'Europe étant le maintien du ministère actuel, une circonstance qui contribue à l'affermir est heureuse. Tel a été le langage de M. de La Tour. Il approuvait beaucoup la volonté que le ministère avait montrée de se retirer, si la Chambre ne lui portait pas un appui plein et entier. La mettre dans la nécessité de se prononcer hautement et d'avouer ou de rejeter l'administration actuelle était, selon lui, une conduite franche et habile. Nous en avions, avant l'événement, parlé en ce sens, et le résultat n'avait pas changé son jugement. Bref il était plus rassuré que jamais et il va repartir pour les eaux. Des lettres du commerce, de Lyon, avaient annoncé l'incendie d'Anvers et l'entrée de l'escadre anglaise dans l'Escaut comme une nouvelle parvenue par voie télégraphique. M. de La Tour n'y croyait pas et pensait que le consul sarde à Lyon la lui aurait mandée.

En général, le corps diplomatique partageait cette façon de juger les choses. Il règne un tel désir de voir la paix conservée qu'on se plaît à l'espérer et à écarter toutes les idées contraires. M. le comte Woronzow, ministre de Russie, n'a pas tout à fait cette apparence d'optimisme. Sa politique est devenue de plus en plus chagrine et moins bienveillante pour la France. Mais cette disposition n'a rien qui se manifeste imprudemment. Son langage est toujours mé-

nagé, convenable et doux. Le chargé d'affaires de Prusse m'a dit, à l'occasion de ces nouvelles, qu'il n'en avait eu nulle surprise, que sa correspondance avec M. de Truchsess, ministre de Prusse à La Haye l'y avait préparé et qu'il craignait que M. de Truchsess, lui-même, n'eût encouragé la maison d'Orange dans sa résistance : mais, selon M. de Schultz, le cabinet prussien n'avait pas dû transmettre des instructions en ce sens.

J'ai cru, monsieur le comte, devoir donner à Votre Excellence une idée de l'impression que produisent, autour de moi, ces importantes nouvelles. Elles ont un effet plus marqué encore dans l'opinion de la classe moyenne, opinion qui ne parle pas bien haut à Turin, qu'on n'y compte pour rien et qui existe pourtant. Là on s'applaudit de voir la France montrer de l'énergie et mettre en mouvement son armée. On se félicite de ce qui peut lui donner autorité et influence.

A M. ANISSON DU PERRON.

Turin, 13 août 1831.

Mon cher ami, on m'écrit que mes amis approuvent fort toute la conduite qu'a tenue M. Perier. C'était bien ce que j'en avais pensé ici ; plus faible, il n'aurait eu ni considération ni autorité : on l'aurait chassé après trois mois misérablement passés. Il faut que la Chambre se résigne à la discipline de majorité et de minorité et que le gouvernement ne soit plus pour elle une affaire de passe-temps, qui ne lui impose nulle responsabilité. C'est elle qui est devenue le souverain ; on doit la traiter comme on a traité Charles X

et la forcer à manifester sa vraie volonté, sans nous tenir dans l'incertitude. Cette Chambre est sans doute vulgaire, bornée, méfiante, venue de bas lieux. Pourtant la majorité a évidemment bonne intention et craint le désordre. Aura-t-on le temps de faire son éducation avant qu'elle ait amené beaucoup de mal? C'est ce que nous allons voir.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 15 août 1831 (1).

M. Broock Taylor, ministre d'Angleterre à la conférence de Rome, vient de passer trois jours ici et je l'ai vu plusieurs fois. C'est un des hommes distingués de la diplomatie anglaise. Il m'a semblé avoir beaucoup de calme, de discernement, et cette raison pratique si habituelle aux hommes d'affaires de sa nation. Il se loue fort de M. de Sainte-Aulaire. Ils sont, dit-il, tombés d'accord sur tous les points. En général, une grande franchise et un esprit sincère de conciliation a régné dans la conférence. L'ambassadeur d'Autriche, M. de Lutzow, a été même de très bonne composition, allant souvent au delà des instructions de sa cour, qui ne lui indiquaient point toujours une marche aussi accommodante. Quant aux résultats obtenus, M. Taylor ne les regarde guère que comme un expédient du moment, et non comme un garant de l'avenir. Le gouvernement pontifical lui a paru peu éclairé, troublé par un profond sentiment d'effroi, indécis, livré à beaucoup d'influences diverses, et suc-

(1) Dépêche officielle N° 101.

cessives, sans expérience des affaires, sans connaissance suffisante de sa situation et de celle de l'Europe Le pape, selon M. Taylor, est fort au-dessous de la réputation qu'on lui avait faite; borné, timide, accessible à toutes les suggestions, donnant toujours raison au dernier qui lui parle. Le cardinal Bernetti n'est nullement, dit encore M. Taylor, un homme distingué. Des subalternes disposent de lui, les cardinaux trouvent en lui un appui pour leurs préjugés, et il est loin de s'élever au-dessus de cet ensemble du gouvernement romain, si insuffisant pour les circonstances difficiles.

D'autre part, la population des États romains est telle qu'on ne peut guère espérer en elle. Les classes moyennes serviles ou follement libérales, bassement dévouées ou antipathiques à un gouvernement ecclésiastique, les classes inférieures sans industrie ni émulation; en telle sorte que ni le gouvernement ni le pays ne seraient, d'après un tel jugement, en état de tirer parti des institutions que la conférence a obtenues, et qui sont ainsi menacées de n'avoir aucune existence réelle, d'être un remède inefficace à la situation critique de l'État pontifical.

Turin, 20 août 1831 (1).

Le roi de Sardaigne vient, ainsi que je l'avais fait prévoir à Votre Excellence, d'instituer un conseil d'État. Je ne connais pas encore le texte des lettres patentes; mais je crois qu'on a voulu se rapprocher, autant que le permet la diversité des circonstances,

(1) Dépêche officielle N° 103.

de ce que fut le conseil d'État en France, sous le régime impérial, ou plutôt à cette époque où Napoléon, revêtu du titre de premier consul, rétablit l'ordre public, régla l'administration et fit rédiger les codes. Il y aura autant de sections que de ministères. Le roi ou un grand officier de la couronne, délégué par lui, présidera aux assemblées générales du conseil et l'on y discutera les projets.

Rien en tout ceci n'a une tendance politique. Régler et rédiger un code civil uniforme pour tout le royaume, qui sera plus ou moins le code français et un code de commerce qui, dit-on, doit être presque identique avec le nôtre; régler la procédure criminelle sans jury et sans publicité, simplifier un peu la procédure civile, revoir toute l'organisation judiciaire en respectant les habitudes anciennes, tel est le programme du gouvernement du roi Charles-Albert. Ajoutez-y une volonté prononcée d'économie et de régularité dans l'expédition des affaires.

Ces améliorations se réaliseront plus ou moins, suivant les circonstances, selon ce qui se passera en France. Le cabinet de Turin est sans doute revenu des alarmes profondes qu'il avait avant l'ouverture de la Chambre. Il se félicite sincèrement du maintien du ministère, il applaudit à ses efforts et se flatte qu'ils préserveront la France et l'Europe. Mais ce sentiment de sécurité dont j'ai dû entretenir Votre Excellence se rapporte au moment présent, à la crise actuelle. Il n'est pas absolu et n'embrasse pas un bien grand avenir. Les discussions de la Chambre ne peuvent encore garantir une majorité acquise au système de la modération, de la fermeté. On entrevoit que le ministère aura longtemps affaire à une inexpérience méfiante

et même ombrageuse. Ces divers aspects de notre situation agissent sur chacun, selon la disposition de son esprit et de son caractère, et surtout selon ses opinions. En général, on veut se montrer à moi rassuré et confiant, plus qu'on ne l'est réellement. J'ai lieu de penser que l'esprit d'inquiétude trouve auprès du roi au moins autant d'accès que l'esprit de sécurité. Toutefois, il n'y a rien là de contraire à tout ce que j'ai écrit à Votre Excellence dans mes dernières dépêches. On conçoit facilement qu'à la première impression de contentement ressenti, quand on vient d'échapper à un danger actuel, succède un examen plus froid et un retour à de premières dispositions.

Turin, 22 août 1831 (1).

J'ai appris quelques détails nouveaux sur la formation du conseil d'État. Il sera composé de quatorze conseillers, divisés en comités de la justice, de l'intérieur, des finances. Il n'y aura ni comité de la guerre ni comité de la marine. Au conseil d'État seront adjoints deux évêques et deux chevaliers de l'ordre. En certaines occasions, spécialement pour le règlement du budget et l'assiette des impôts, deux députés de chaque province, choisis par le roi, viendront siéger dans le conseil. Ce sera comme une sorte de session annuelle de six semaines environ. Les patentes royales qui établissent cette institution seront peut-être imprimées et publiées aujourd'hui ou demain. Je les adresserai aussitôt à Votre Excellence.

(1) Dépêche officielle N° 104.

C'est sans nul doute un changement important. Les affaires de l'État, sans être livrées à une discussion libre et publique, sans être soumises au contrôle de députés électifs, seront pourtant tirées du silence absolu où elles se traitaient, et non plus abandonnées à la pure volonté des ministres et des commis. Il y aura examen, délibération, débat entre hommes capables et expérimentés. On verra cesser l'espèce d'inertie d'opinion dans laquelle on avait jusqu'ici tâché de retenir un pays assez éclairé pour ne pas être laissé à un tel régime. Le roi est arrivé au trône avec cette pensée. On savait généralement qu'elle était arrêtée dans son esprit. Elle lui était commune avec la plupart des bons esprits et des gens sages. Reste maintenant à connaître le choix des conseillers d'État. Le succès de l'institution en dépend.

On reparle depuis deux jours de dispositions relatives au rappel de quelques bannis, toujours par décisions individuelles.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 25 août 1831.

Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, mon ami, je n'ai plus de nouvelles à vous demander. Le moment de l'activité extérieure est passé, il reste pour m'occuper ici mes inquiétudes et des intrigues croisées de tous les partis. Les révolutionnaires attendent un signal de Paris. L'Autriche guette le moment de rentrer, les carlistes cherchent toute occasion pour brouiller le roi avec le pape, ils viennent de me porter

une botte que je n'ai pas su parer. L'abbé Guillon (1) ne sera pas nommé. Je luttais depuis longtemps et j'avais mieux espéré du succès. Les clameurs ont grossi de jour en jour. Une protestation du clergé de Beauvais a surtout épouvanté le pape. Il dit avec quelque raison que (le choix fût-il excellent d'ailleurs) cette circonstance rend la nomination impossible. Les formes du refus sont très caressantes, mais il faudrait méconnaître les allures de ce pays pour conserver de l'espoir. Que fera le gouvernement? il est dur de céder, mais le pape est sur son terrain et il n'a réussi ni à Louis XIV, ni à Bonaparte de vouloir l'y forcer. Ce dernier avait l'appui des chapitres qui nous manquerait aujourd'hui.

On annonce que la duchesse de Berry sera reçue à

(1) Lors de la mort récente (28 mai) de l'ancien conventionnel et prélat schismatique Grégoire, l'abbé Guillon, professeur à la Sorbonne et aumônier de la reine, avait consenti à lui donner les derniers sacrements, malgré son refus de signer les rétractations exigées par l'archevêque de Paris. Blâmé par Mgr de Quélen, l'abbé Guillon, désigné par le gouvernement depuis le 25 novembre 1830 pour l'évêché de Beauvais, entama avec l'archevêque une polémique des plus regrettables. Le clergé de son futur diocèse, à la suite de l'incident Grégoire, se montra fort effrayé de ce choix, que le pape refusa de ratifier en accordant toutefois, par esprit de conciliation, les sièges vacants de Dijon et d'Avignon à MM. Rey et d'Humières, ecclésiastiques proposés par le gouvernement et très médiocrement dignes d'être appelés à l'épiscopat. L'abbé Guillon, qui avait fait sa soumission à l'archevêque de Paris et remis sa démission d'évêque nommé de Beauvais, reçut quelques mois après, un canonicat à Saint-Denis et le titre d'évêque du Maroc *in partibus infidelium*. C. B.

Naples sous la promesse d'être bien sage. Le temps qu'elle passera ici me sera fort désagréable, je tâcherai de le lui rendre. Nos affaires de Chambre me semblent tourner assez bien, j'attends avec anxiété le vote de l'adresse, nous compterons alors amis et ennemis. L'obstination des Hollandais et des Belges n'était pas très vive, mais la faiblesse des derniers ne vous surprend-elle pas un peu? Bien en a pris de notre intervention à tous les tranche-montagnes du Congrès.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 25 août 1831.

Je viens de passer plusieurs mois à Paris, témoin d'une lutte acharnée entre les deux partis. A qui restera la victoire? La pierre d'achoppement, comme vous le savez, est cette malheureuse affaire de la pairie; je l'avouerai franchement, tout en rendant un juste hommage aux hautes qualités du président du conseil, tout en admirant sa fermeté, son courage, j'ai lieu de regretter qu'il n'ait pas de plan suivi. Peut-on en avoir au milieu d'événements brusques et inattendus? je ne sais; j'ose croire cependant qu'un projet sur la pairie aurait dû être mûri dans le conseil, depuis l'avènement du ministère. Jusqu'à présent, rien n'est définitivement arrêté. Dans la réunion de pairs qui a eu lieu au ministère de l'intérieur, la question de la nomination royale a été posée comme un *sine quâ non*. M. Perier semblait y tenir fortement. M. Perier annonçait qu'il n'y renoncerait à aucun prix. Maintenant, dit-on, un compromis est passé entre ce système

et celui des candidatures, le roi nommera *proprio motu*, mais d'après des catégories. On voit évidemment, malgré des assurances contraires, que les ministres ignorent les desseins de la majorité sur cette question, Il y aura dissidence dans la Chambre des pairs elle-même. Plusieurs des pairs, hautement carlistes, sont revenus à Paris pour donner une démission éclatante, accompagnée de profession de foi scandaleuse. J'ai aperçu entre autres, MM. de Fitz-James, de Duras, etc.

J'ai été au Palais-Royal hier soir; les habitants ont la mine ordinaire; ils ne semblent pas inquiets. M. le duc d'Orléans m'écrit qu'il va revenir. Ces jeunes princes avaient le désir bien naturel de faire quelque séjour en Belgique, mais la conférence y a trouvé des inconvénients. Le propos des carlistes redevient très audacieux, très insolent, je ne sais sur quoi ils s'appuient, mais ils affectent de grandes espérances. Il paraît certain qu'ils s'attendaient à une révolution populaire à Paris lors des Trois Journées. Madame la duchesse de Berry devait se jeter sur les côtes du Midi et établir un cordon sanitaire moral entre la France républicaine et la France royaliste; on reconnaît bien là les folles espérances si ordinaires au parti. La bonne compagnie de Paris est presque entièrement carliste. Ces messieurs et ces dames ne font pas précisément la moue à nous autres mal pensants, mais ils ont des comités particuliers, des coteries inaccessibles aux profanes. De plus, ils entretiennent un petit journal appelé la *Mode*, qui dit de grosses injures aux orléanistes, dans le goût du *Figaro*; on accuse plus d'une duchesse et d'une marquise d'y coopérer. Madame de Chastellux, entre autres, est véhémente-

ment soupçonnée, et ce qui me fait croire, en effet, que des gens du monde s'y mêlent, c'est la médiocrité de la rédaction et l'exactitude de certains renseignements fashionables.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 27 août 1831 (1).

L'entrée de nos troupes en Belgique, l'attitude actuelle de la France, les débats de la Chambre, le mouvement de notre gouvernement représentatif occupent les esprits et ne les laissent pas dans l'inertie où les voudrait retenir le cabinet de Turin.

Si j'en crois diverses informations, une disposition analogue peut être observée dans les divers États d'Italie. La situation des domaines pontificaux ne doit être considérée que comme provisoire. Les concessions que nous avons à grand'peine obtenues, seront vraisemblablement de nul effet; arrachées au gouvernement elles ne satisfont pas la population qui n'y voit aucune garantie, et qui sent toujours sous la main du pouvoir absolu. Les hommes modérés qui ont pris part à la révolution demanderaient davantage. Les familles considérables, qui, par prudence, s'étaient tenues à l'écart, se refusent à entrer dans la nouvelle administration laïque; elles craignent de se compromettre avec le parti révolutionnaire, sans obtenir la bienveillance du Saint-Siège qui, au fait, sera content si cette organisation vient à avorter. Aucune classe de l'État n'est assez éclairée, assez habituée aux

(1) Dépêche officielle N° 106.

affaires, pour sentir le prix de ses libertés municipales et provinciales, pour comprendre le parti qu'on en peut tirer. Ce qui satisferait les Piémontais, gens froids, modérés, et qu'un gouvernement sarde, sage, régulier, économe, a dès longtemps formés à un esprit administratif, excite le dédain d'un habitant de Bologne ou de la Romagne. Ces institutions seraient reçues ici comme un bienfait et porteraient aussitôt leurs fruits. Dans l'Italie centrale, il est douteux qu'elles prennent vie.

Quant à la Lombardie, sa situation reste la même. Rien ne s'adoucit dans le régime autrichien. Il est absolu dans le fond et brutal dans la forme. Il offense tout esprit national et n'est pas moins antipathique aux plus grands seigneurs de Milan qu'aux classes moyenne et inférieure. Les uns n'aspirent qu'à s'exiler pour aller vivre en Suisse ou en France ; les autres sont contenus par les baïonnettes ; de telle sorte que là encore on se considère comme dans une situation qui ne peut se prolonger ; on appelle de tous ses vœux un changement. Les hommes riches et modérés désireraient l'obtenir par l'influence indirecte de la France et par une sorte de progrès nécessaire qui suivra la consolidation de notre gouvernement. L'opinion révolutionnaire ne redouterait pas la guerre universelle et la conflagration de l'Europe pour arriver à une délivrance. Votre Excellence n'ignore rien de cet esprit de l'Italie. J'ai voulu seulement faire connaître qu'il est loin de s'éteindre et de s'affaiblir. Après une sorte de découragement ou plutôt de l'incertitude qui a succédé à l'occupation autrichienne et se rattachait surtout à l'attente de nos élections et de la Chambre nouvelle, l'opinion italienne, sans

manifester une imprudence séditieuse, semble pourtant s'agiter encore entre la crainte et l'espérance.

Turin, 31 août 1831 (1).

On connait déjà les présidents des trois sections du conseil d'État : M. le comte de Balbe, aux finances; M. le comte de Saluces, à l'intérieur; M. le comte Peyretti, à la justice.

M. de Balbe et M. de Saluces faisaient partie du ministère, lorsqu'advint la révolution de 1821. Après l'échec de cette tentative il y eut un grand déchaînement contre eux. Des brochures fort passionnées, publiées à cette époque, témoignent des reproches que leur adressait le parti absolutiste. Il leur imputait de la faiblesse et de la complaisance pour les opinions libérales, un penchant funeste aux innovations, une modération de caractère toujours odieuse aux gens de faction. Depuis lors les hommes appartenant à cette nuance d'opinion, demeurèrent, sinon persécutés comme les auteurs de la révolution, du moins, soigneusement écartés de toute participation aux affaires ; jouissant pourtant d'une considération publique remarquable à Turin où, communément, la disgrâce du roi est le signal d'un abandon général. Du reste, M. de Saluces, et plus encore M. de Balbe, sont connus hors des États du roi de Sardaigne. Ils ont occupé des postes diplomatiques importants. Le roi ne pouvait choisir des hommes plus considérables, plus graves, plus

(1) Dépêche officielle N° 108.

éclairés. Malheureusement M. de Balbe est fort âgé.

M. le comte Peyretti est un des présidents du Sénat. Il a été président de la cour impériale de Turin. C'est un ami de M. de Balbe et vivant dans les mêmes idées.

De nouvelles patentes royales viennent d'ouvrir un emprunt ; non plus de vingt-cinq millions mais de dix. La rente sera de 5 pour le capital nominal de 100. On délivrera à tout souscripteur ordinaire et volontaire une inscription de *cent francs* au prix fixé de *quatre-vingt-dix francs* d'avance.

Généralement on croit que l'emprunt sera rempli. Le placement est avantageux et au-dessous du cours de la rente sarde qui est à quatre-vingt-douze francs. La confiance dans la bonne foi du gouvernement est complète. La crainte de voir cet emprunt volontaire converti en un emprunt forcé, ainsi qu'il en a été question, aura aussi quelque effet. Certaines expressions du préambule semblent insinuer qu'on reviendrait à cette idée, si on ne trouvait pas de souscripteurs. On y lit aussi que les fonctionnaires et les employés se feront un devoir de donner l'exemple. Cet avis sera compris. Les établissements publics et les communes seront autorisés à placer leurs capitaux dans cet emprunt. En style de gouvernement, le mot autorisation, veut dire ici, commandement ; et ce sera encore une ressource. Les noms des souscripteurs seront insérés dans la *Gazette de Piémont*. Cette publicité est une sorte de dérogation aux habitudes de silence de Turin.

On s'occupe beaucoup ici du projet et de la discussion sur l'hérédité de la pairie, si elle est ou écartée

par le ministère lui-même ou rejetée par la Chambre, on verra dans cette résolution un symptôme alarmant pour l'avenir de la France, et les opinions qui nous sont malveillantes feront sonner bien haut cette preuve d'une tendance républicaine.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 2 septembre 1831.

Très cher ami, je n'ai plus rien à faire, et je m'endors en attendant la peste et la guerre civile. L'une et l'autre sont assez probables. Nous chômerons la fête quand elle viendra. Ce nonobstant ma femme se met en route. Je voudrais bien aller au-devant de ma famille jusque chez vous et je la trouverais plus nombreuse, mais je ne dépasserai pas Florence. Nos gens des Légations ont envoyé des députés à Rome, pour solliciter des réformes assez raisonnables. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'ils s'obstinent à refuser les moyens que leur offre l'édit du 5 juillet pour procéder régulièrement. Les conseils provinciaux organisés donneraient à leurs réclamations un grand poids et une forme légale qui les rendraient respectables. C'est cependant beaucoup qu'un commencement de négociation. Je crois que nous éviterons les grands éclats.

Les affaires qui nous touchent de plus près me donnent aussi bonne espérance. Je ne puis dire cependant que j'ai regret de les voir de loin; entre nous j'aurai grand'peine à prendre le diapason convenable. La physionomie qu'on veut donner à la France me déplaît mortellement, j'aurais grand'peine à vivre

huit jours avec d'anciens amis de la gauche sans me brouiller, et cependant rien n'est possible que par le concours de beaucoup d'honnêtes gens qui me déplaisent. Le sacrifice de notre hérédité ne sera-t-il pas aussi indispensable? Cette crainte plus que tout autre motif m'a décidé à ne pas profiter d'un congé que mes affaires et ma santé m'avaient fait demander. Les grandes chaleurs sont passées et les forces commencent à me revenir.

Je suis bien aise que M. Taylor vous ait dit du bien de moi, je voudrais fort trouver ici quelqu'un à qui parler de vous. Il ne nous reste ni Français ni étrangers.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Turin, 3 septembre 1831.

M. de Talleyrand, mon cher ami, a, ce me semble, rendu un grand service à la France et à l'Europe en maintenant cette bonne intelligence avec l'Angleterre, seul moyen de tout sauver. Je sais bien que c'était chose si vraie et si évidente que la politique de lord Grey a été sur ce point identique avec la politique du duc de Wellington, mais ce n'en est pas moins une belle page de la vie de M. de Talleyrand, et malgré la facilité qu'il a pu trouver, l'habileté a dû être nécessaire. Préservés de ce côté-là, le serons-nous aussi des autres? Échapperons-nous à tant de dangers? Serons-nous garés des conséquences pour ainsi dire nécessaires de la situation actuelle?

Je suis presque de l'avis de l'abbé de Pradt, et j'ai envie de partager son irritation, non contre le régime représentatif et la liberté de la presse, mais contre les

petites gens et les passions basses. Le drame est bon, mais les acteurs sont de trop bas lieu. La liberté est aristocratique de sa nature. Les classes inférieures livrées à elles ne savent faire que de l'anarchie ou du despotisme. L'exemple de l'Amérique n'a point d'autorité céans : l'égalité, si elle y règne, n'est pas une oppression du supérieur par l'inférieur; elle existe, on ne la fait pas, et pour la faire en France, il faut violer l'équité, les habitudes et l'état nécessaire de la société. La nouvelle Chambre ne semble pas de force à résister aux impulsions de cet esprit révolutionnaire; il y a là beaucoup de braves gens qui en sont éloignés par la raison, mais qui s'en rapprochent par leur penchant. Le péril subsiste. M. Perier et nos amis soutiennent vaillamment la lutte, mais les avantages qu'ils ont pu remporter n'ont pas encore fait rompre d'une semelle le parti opposé : il a un sentiment de sa force qui le soutient. Je suis pourtant convaincu qu'il n'en a que pour le désordre. Son illusion est de croire qu'il recommencerait la Convention et son règne de la Terreur. Il n'en est rien. Il aurait la guerre civile dans un quart de la France et le reste ne lui payerait pas d'impôts. On ne saurait trop le dire : c'est la vérité, et il est utile qu'elle soit connue d'avance. Notre bonne chance c'est qu'il y a une grande masse de raison répandue dans le public. On ne veut pas plus la guerre intérieure en France, qu'en Europe on ne veut la guerre extérieure; or, quand beaucoup, beaucoup de gens veulent une même chose, ils ont beau être inertes, malhabiles, sans organes suffisants, leur volonté, par cela même qu'elle est universelle, a une grande action. C'est une atmosphère qui enveloppe tout, arrête ou gêne les mouve-

ments qui lui sont contraires. Je ris de moi-même qui mets mon espoir sur l'air du temps. Je n'y sais pourtant que cela, car j'ai peu de foi aux individus, encore que M. Perier me paraisse un brave et habile homme.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 9 septembre 1831.

Cher Prosper, j'ai reçu votre aimable lettre à Étiolles d'où je suis revenue dernièrement. J'y ai passé un temps très doux, sans être trop loin ni trop près du mouvement. A présent me voici au milieu, il me semble que les affaires ont beaucoup gagné, qu'il s'est fait beaucoup de progrès dans les esprits. A entendre M. Guizot, tout va à merveille : il est de ceux qui espèrent beaucoup de la nouvelle Chambre ; elle est sans lumière, mais bien intentionnée, consciencieuse, et n'accueillant aucune mauvaise doctrine. Elle est bien dépourvue de toute connaissance pratique et en même temps ne se doute pas qu'il y ait quelque chose au-dessus de sa tête ; mais, dans cette sphère intermédiaire qui n'est ni le ciel ni la terre, et où je crains bien qu'il n'y ait beaucoup de brouillard, elle a très grande envie de bien faire. Le ministère ne la prend pas bien. D'abord elle n'entend guère qu'on la gouverne ; elle trouve cela malhonnête, et puis on ne se donne pas de peine ; on ne s'entend pas à la bien disposer.

Nous avons aujourd'hui même une émeute ; on y est accoutumé et personne ne s'en dérange : celle-ci ne semble pas politique, elle paraît avoir la misère pour prétexte. Le prétexte est si réel qu'il est

toujours inquiétant. La Chambre est folle sur le point des économies; il faudra renoncer à lui faire entendre raison sur ce sujet. La Chambre des pairs a beaucoup d'humeur; elle fera ce qui lui sera prouvé nécessaire pour le repos public, mais jusque-là elle résistera bien. Cette question est bien embrouillée : à la Chambre mille projets se présentent à toutes les têtes, aucun ne satisfait : celui qui paraît avoir le plus de faveur, c'est la loi du gouvernement avec des catégories assez larges pour comprendre tout le monde. Le système de l'hérédité pendant ce temps gagne faveur, M. Guizot le soutient vivement. Il ne serait pas impossible qu'après que la loi aura été rejetée à la Chambre on pût arriver à un ajournement, mais il est probable qu'on tentera quelques mouvements à cette époque.

Pendant ce temps l'état du monde est terrible; tous les fléaux sont déchaînés et les yeux fatigués ne peuvent se tourner vers un seul point où il y ait repos. J'en ai l'imagination sombre, la vie et son petit train paraît peu de chose quand la mort et la souffrance moissonnent à grands coups tant de nos semblables. Je n'ai pas espoir de repos de nos jours, il me semble qu'un malaise inconnu et toujours renaissant nous suivra jusqu'à la fin.

Adieu, cher Prosper, madame de Sainte-Aulaire part, mais elle va par Gênes. Nous nous portons tous bien en attendant le choléra morbus, mais comme c'est Dieu qui l'envoie ou du moins qui le permet, il faut s'en remettre à lui. Je n'ai point l'âme troublée, mais sérieuse de tout cela et la vie me semble bien fragile. Adieu, cher Prosper, les amitiés ont un principe immortel qui n'est pas sujet à périr. Mille tendresses de

moi et de Victor, il me charge de vous dire qu'il ne regarde pas la pairie comme désespérée.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 13 septembre 1831.

La tranquillité s'affermit ici. Des envoyés des Légations ont été reçus par le pape, ils remportent de bonnes paroles et tâcheront de faire comprendre à leurs concitoyens qu'ils doivent entrer dans les voies ouvertes par l'édit du 5 juillet. Les conseils provinciaux composés, et ils le seront, d'hommes nationaux, toute délibération leur est permise sur les réformes et institutions jugées nécessaires. Le pape a promis de tout entendre avec bienveillance. Si nous sommes assez heureux pour que les choses s'acheminent ainsi, l'influence diplomatique pourra se placer encore utilement.

DU DUC DECAZES.

Paris, 19 septembre 1831.

Mon cher ami, je ne vous dirai pas grand'chose, ma belle-mère (1) vous racontera notre position que les journaux, d'ailleurs, vous auront fait connaître plus avancée, lorsque ma lettre vous parviendra. Elle est déplorable, et je ne sais comment nous en sortirons. Le roi a perdu ici toute popularité et s'il lui en reste, elle est bien faible. En province, il n'en est pas ainsi, mais, s'il n'y prend garde, le niveau s'établira bien-

(1) Madame la comtesse de Sainte-Aulaire. C. B.

tôt dans tout le royaume. Une partie de ce qu'il a fait pour gagner cette popularité a contribué à la lui faire perdre ; sa familiarité avec le peuple, sa camaraderie avec les troupes ont pu faire aimer l'homme par quelques-uns, mais ont ôté toute dignité au roi ; or, on ne comprend pas un roi qui n'a pas de dignité personnelle, qui n'a pas d'autorité, de fermeté, qui reçoit quinze cent mille francs par mois et qui en dépense à peine le tiers. C'est ce dernier fait surtout, qui, commenté par les orateurs des groupes, fait le plus de mal au roi. Il est certain cependant que le roi n'économise rien, en ce sens qu'il emploie chaque mois les quinze cent mille francs qu'il touche, mais il les emploie à des dépenses non productives pour les marchands et les fabricants. Il paye cent vingt mille francs par mois à la Banque pour Laffitte (1); il a payé cinq millions de francs pour moitié du prix de la forêt de Laffitte, etc.

Mais ce n'est pas pour ces dépenses-là qu'on donne une liste civile, et ce ne sont pas celles qui, en occupant les ouvriers dans leurs ateliers, les empêche de se joindre aux artisans des émeutes. Le roi n'a pas assez calculé ce que ferait dans la balance, pour l'ordre, un million dépensé de plus par mois à Paris. Je lui disais, il y a un an, je lui répétais il y a quinze jours, que s'il voulait être roi, il devait dépenser trois millions par an pour la politique : il ne sait pas en dépenser la dixième partie. Ainsi, il faudrait acheter l'action de Cauchois-Lemaire dans le *Constitutionnel*, pour avoir la majorité dans ce journal; Cauchois-Lemaire

(1) M. Laffitte avait fait de mauvaises affaires et le roi venait à son aide pour lui éviter une faillite. C. B.

l'a achetée deux cent mille francs ; il la revendrait deux cent cinquante à trois cent mille francs, mais Casimir Perier ne veut pas prendre ces fonds sur les treize cent mille francs de police ; le roi croit que cette dépense ne le regarde pas, et le *Constitutionnel* reste à Cauchois-Lemaire. Casimir Perier me disait, à ce sujet, « qu'il avait rendu un grand service en prouvant qu'on pouvait gouverner malgré les journaux ». « La question est de savoir si la preuve est complète, » lui répondis-je. Les événements sont venus, depuis deux mois, répondre bien mieux que je n'aurais pu le faire. J'ajoutai pourtant que je pensais que « s'il avait eu le *Constitutionnel* pour lui, il eût pu avoir quarante ou cinquante députés de la gauche de moins ». Sur ce que je l'engageais à s'occuper des députés à leur arrivée, il me répondit que cela était bon de mon temps, mais qu'à présent on devait agir autrement, et ne demander la majorité à la Chambre que par son système politique. Je ne pus que lui dire que je lui faisais compliment, si cela suffisait aujourd'hui, mais que j'en doutais fort.

Les flatteries de sa famille et de son entourage lui ont tourné la tête. Parce qu'il est nécessaire, il croit que cette nécessité le dispense de tout, même de conserver le caractère qui le rendait utile et nécessaire ; c'est ainsi qu'il a cru pouvoir agir pour la loi de la pairie. En abandonnant son opinion, il s'est abandonné lui-même, et de ce jour, il n'a plus été lui-même aux yeux de ses amis comme de ses ennemis. Nos amis lui ont donné, dans cette circonstance, de funestes conseils, et ont pris sur eux une grande responsabilité. Casimir Perier hésitait : si de Broglie et Guizot ne l'avaient pas pressé de sacrifier sa conviction, il serait

tombé, peut-être, en la défendant, mais il serait tombé debout, au lieu qu'il tombera démoli.

En même temps qu'il faisait écrire dans le *Journal de Paris* qu'il était l'homme indispensable, que lui seul représentait la paix en Europe; que tout autre qui lui succéderait effraierait l'étranger, etc., il témoignait la plus ridicule terreur, parce que j'avais passé une heure et demie avec le roi, et se laissait aller à montrer en public son humeur, dans un article du *Messager*, plus qu'inconvenant, et dont il a eu honte ensuite, en me faisant dire qu'il l'avait improuvé.

Il en est au point que Bertin de Vaux lui-même dit qu'il ne peut tenir. Il ne veut pas se séparer de Sébastiani, et il a raison ; mais Sébastiani est l'objet d'une haine si vive dans le public et dans la Chambre même, qu'il entraînera forcément la chute de son chef et le ministère lui-même. Sébastiani le sait, aussi est-il tout à fait abattu. Montalivet me disait ce matin que, pendant tout le conseil d'hier, il avait la tête dans les mains, absorbé dans les plus tristes pensées. Il a découché hier et avant-hier, après avoir fait emporter ses effets hors du ministère. Il est encore plus impopulaire auprès du corps diplomatique, avec lequel il a, presque toutes les semaines, quelque scène nouvelle. Il y a quinze jours qu'il disait à l'ambassadeur d'Espagne : « Je ferai la guerre à votre maître. » L'ambassadeur lui répondit : « Je vais l'en informer et l'inviter à se préparer à repousser l'agression. » L'ambassadeur d'Angleterre, survenant peu après, Sébastiani lui dit : « Je ne sais pas ce qu'a le comte d'Offalia, il se monte tout de suite. »

Ce pauvre Pozzo perd la tête, il ne voit qu'échafauds et 2 Septembre. Quelqu'un lui conseillant d'acheter

l'hôtel du prince de Talleyrand, qu'on dit en vente, il répondit : « Voulez-vous que je reste ici pour me faire guillotiner ? » Et il forma, avec la main, le geste italien sur son cou. Le ministère a placé ces jours-ci une compagnie d'infanterie chez lui pour le défendre, mais rien ne peut le défendre de la peur. Il a fait porter à l'ambassade anglaise ses papiers et ses effets précieux. Vous savez le mariage de son neveu (1), auquel il donne soixante mille francs de rente en mariage, en promettant cent mille après lui.

Nous avons été un moment fort mal avec l'Angleterre au sujet de la Belgique et du maintien d'une portion de nos troupes. Lord Grey avait dit à M. de Talleyrand : « C'est la guerre, non pas avec le duc de Wellington, mais avec moi, qui ne serai pas assez insensé pour ne pas me mettre, dans cette occasion, à la tête de l'opinion qui nous demande de ne pas souffrir que vous ne teniez pas les paroles que vous nous avez données en entrant en Belgique. Si ce n'est que pour la démolition des places fortes que vous restez, je vous donne ma parole que nous ferons, à cet égard, ce que vous pourrez souhaiter. » Le malheur du ministère, c'est le besoin de s'avancer sans cesse, et de dire ce qu'il fera ou ce qu'il fait, sans penser aux autres puissances : « Les places fortes seront démolies, nos troupes se retireront quand les troupes hollandaises seront rentrées chez elles. » Puis Soult vient dire : « Elles ne rentreront que quand nous aurons des garanties. » Puis Sébastiani : « Leur séjour sera réglé entre les cinq puissances. » Puis le *Moniteur* : « Douze mille hommes resteront à la disposition

(1) Avec une des filles du duc de Crillon. C. B.

de Léopold. » Mais les Anglais ont dit : « C'est de l'intervention, comme celle des Autrichiens en Italie, contre laquelle vous vous êtes élevés : nous ne la souffrirons pas ! » Et il a fallu céder, ce qui a vivement offensé l'opinion qui a vu clairement qu'on ne cédait qu'à des menaces étourdiment et inutilement provoquées. Bien inhabilement, en effet, car maintenant qu'il est démontré que la Belgique n'a ni armée ni munitions, ses places seront à nous quand nous les voudrons.

Je n'ai pas pensé à vous dire tout à l'heure, quand je vous parlais de ma visite au roi, que je ne songeais pas à rentrer aux affaires. J'espère que vous ne me croyez pas assez insensé pour un tel désir. Rien au monde ne me ferait consentir à prendre une autre part à la politique que celle de la tribune ou du conseil de l'intimité.

P.-S. — M. Vivien, à qui on avait envoyé sa proclamation (1) aux Parisiens toute rédigée, s'était refusé à la signer, parce qu'il n'y était pas assez parlé de la sympathie du gouvernement et du peuple pour les Polonais. Il a cédé cependant, et le lendemain on l'a remplacé. De Bondy (2) serait déjà remplacé aussi, si on trouvait un remplaçant. Casimir Perier m'en avait

(1) M. Vivien, procureur général à Amiens, avait été nommé le 21 janvier préfet de police en remplacement de M. Baude. Quoiqu'il fut partisan de la politique de M. Perier, on eut à lui reprocher une certaine mollesse dans la répression de l'émeute des 17 et 18 septembre, et, dès le 21 septembre, il dut céder le préfecture de police à M. Saulnier, préfet de la Mayenne. C. B.

(2) Préfet de la Seine. C. B.

demandé un pour Bondy et pour Vivien : je n'ai su lui proposer personne, tout en disant du bien de Saulnier, que je crois pourtant au-dessous de la responsabilité de sa nouvelle place.

P.-S. — Onze heures du soir. — La séance a été très bonne pour le ministère. Mauguin a été pitoyable; Sébastiani s'est un peu relevé (1). Les journaux vous diront les nouvelles de l'émeute (2).

AU BARON PASQUIER.

Turin, 22 septembre 1831.

Vous jugez de l'effet que doit produire la question d'hérédité, où se manifestent avec tant d'évidence tous les signes de l'esprit et de la passion des niveleurs. Comme avant tout les cabinets étrangers souhaitent le maintien de M. Perier, on ne le blâme pas d'avoir proposé son projet. Moi-même, je trouve qu'au point où il était acculé, c'était presque de l'habileté. Pour sauver la pairie il eût fallu d'abord refuser la revision il y a un an, ce qui était facile, peut-être pas aux ministres, mais au roi, partie contractante, qui avait pour force le besoin qu'on avait de lui. Ce moment manqué, il fallait, après la charte, faire une large promotion de

(1) M. Mauguin avait interpellé le ministère dans la séance du 19 septembre sur les événements de Pologne. C. B.

(2) A la nouvelle de la prise de Varsovie, une vive agitation s'était produite dans Paris le 16 septembre, pour dégénérer les 17 et 18 en véritable émeute. C.B.

pairs : on le pouvait encore lors de la dissolution de la Chambre ; on ne l'a point voulu, personne n'a voulu se compromettre pour une institution que cependant on croit indispensable : Ainsi on la perdra, et l'on se jettera dans le provisoire, car il n'y a rien à faire de définitif. Tout ce qui sera mis à la place de l'hérédité est décrié d'avance.

Maintenant, pour sortir des généralités de la question, comment finira notre pauvre Chambre? Pliera-t-elle ou se fera-t-elle briser? Y aura-t-il moyen de rester honorablement sur ces bases dont on a fait un vrai pilori? C'est ce qu'on ne peut deviner ni savoir de si loin. Vous me guiderez, vous me considérerez comme associé d'avance à ce que résoudront, dans leur honneur et leur raison, mes anciens amis. J'ai quelque crainte que le duc de Broglie ne se regarde comme un peu trop solidaire avec le gouvernement dont il a été le pavois, bien plus qu'il ne le voulait assurément, et surtout autant qu'il ne le voulait.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 25 septembre 1831 (1).

Monsieur le comte,

Je n'ai aucune nouvelle à transmettre à Votre Excellence et j'ajouterai peu d'observations à celles que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

La retraite de nos troupes entrées en Belgique était prévue. J'ai communiqué la lettre n° 45, que vous avez

(1) Dépêche officielle N° 113.

bien voulu m'adresser, à M. le comte de La Tour. Il est assez éclairé sur la situation respective de chaque puissance, sur les intentions de notre gouvernement, sur nos relations avec l'Angleterre, pour n'avoir que des idées justes et raisonnables au sujet de cette évacuation. C'est, à le bien prendre, une circonstance qui ne change rien à l'état des choses.

Il n'en sera pas ainsi de la prise de Varsovie. C'est, depuis deux jours, l'occupation de tous les esprits. Je ne puis encore complètement me rendre compte des effets qui en résulteront. Ils ne se développeront que successivement. Le gouvernement sarde voit sans nul doute avec plaisir la fin d'une résistance qui, à ses yeux, était une rébellion. Mais elle a été si héroïque que, nécessairement, il en résulte de l'intérêt pour la Pologne. En outre, on juge que si l'empereur de Russie n'usait pas de la victoire avec modération, il pourrait allumer la guerre en Europe et compromettre même cette soumission de la Pologne qu'il a si chèrement achetée.

C'est donc avec sincérité qu'en ce moment on souhaite et l'on espère que de bonnes conditions seront accordées aux Polonais. Mais si telle est la pensée des hommes de gouvernement et des gens sages, il est bien évident qu'en même temps la chute de Varsovie va être un grand triomphe pour les ennemis de tout affranchissement des peuples, pour les opinions hostiles à la France. Ils y verront un premier exemple de révolution étouffée et un encouragement aux souverains pour réprimer par la force l'esprit d'émancipation. Ils se réjouiront que les forces de la Russie redeviennent disponibles. Ils prêcheront sans relâche la croisade contre la France. Ce

parti, nombreux partout, est ici plus froid et plus silencieux qu'ailleurs. Il n'y sera jamais en contradiction manifeste avec le gouvernement. Il exercera toutefois plus ou moins d'influence, car il occupe à peu près tous les emplois et jouit de tous les honneurs, toutefois le sentiment du roi et l'action de ses ministres seront respectées, elles trouveront obéissance et même soumission de pensée. Dans d'autres pays, il n'en sera pas ainsi.

Mais l'impulsion la plus vive sera donnée par les Français qui appartiennent à cet ordre d'opinions. Votre Excellence sait et voit mieux que moi combien de progrès elles ont fait depuis un an. La révolution de Juillet eut un caractère si grand et si soudain qu'elle frappa de stupeur tous ceux à qui elle déplaisait le plus. Elle avait tellement le droit pour elle : il y avait eu provocation si évidente, déloyauté si flagrante, qu'il était difficile de condamner même ce qu'on déplorait. L'humanité et la modération du peuple avaient excité une admiration universelle. Les princes déchus avaient montré une ineptie et une absence d'énergie qui jetait leurs partisans dans une sorte de découragement et d'humiliation. Ainsi la soumission fut générale, avec plus ou moins de gré, plus ou moins d'espérance. On se rangea à notre gouvernement nouveau. Mais bientôt se développèrent les inévitables conséquences d'une révolution. D'autres opinions se déchaînèrent avec toutes les exaltations du succès. Les passions s'animèrent, l'ambition, le désir des places et encore bien plus les sentiments d'envie et le désir de changer l'ordre social prirent le verbe haut en se parant ou même sans se couvrir de beaux noms et de pompeuses déclarations.

Le gouvernement ne pouvait résister de front à ce torrent. Il fallut y céder. De là les destitutions; de là les intolérances et l'état de suspicion où, sous le nom de carlistes, se trouvèrent placés tant de gens tranquilles et raisonnables; puis vinrent les émeutes; les croix abattues, les menaces de guerre avec l'Europe entière; les troubles de l'Ouest dans les campagnes, et du Midi dans les villes; les élections où la classe des propriétaires a presque partout été en butte à une sorte d'ostracisme; maintenant la question de la pairie et la majorité incertaine du ministère. De cette série de circonstances, dont les unes répandaient le mécontentement et l'amertume, tandis que les autres ranimaient l'espérance des vaincus et leur montraient le gouvernement actuel comme mal assis, sans force et sans considération, est dérivée une situation politique tout autre que l'année dernière. De là une masse considérable d'opinion dont je n'ai mais point à observer les effets sur l'intérieur de la France, qui joue chaque jour un plus grand rôle au dehors.

Quand j'arrivai dans ce pays-ci, au mois de novembre dernier, les voyageurs déjà assez nombreux, qui allaient promener leur mécontentement en Italie, n'avaient dans leur langage ni âcreté ni confiance; ils étaient résignés ou semblaient décidés et disposés à l'être prochainement. Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Je ne parle pas de Turin, où il est bien rare qu'aucun étranger s'arrête et où tout se passe presque en silence; mais toutes les stations d'eaux minérales, Nice, Gênes, la Suisse, l'Italie, ont été couvertes cet été de Français mécontents, ardents d'opinion, aigres dans leurs plaintes, vifs dans leurs espérances. Il y en avait de

toutes les classes; des grands seigneurs ou des hommes de situation importante, des officiers, des fonctionnaires destitués, des propriétaires des provinces voisines, des négociants de Bordeaux, de Lyon ou de Marseille, des ecclésiastiques, tous répandant parmi les étrangers des jugements hostiles contre ce qui se fait en France et des présages funestes sur notre avenir, même le plus prochain. La haine ou le dédain, tel est le sens de leurs discours. Il n'y a là personne pour leur répondre. Les opinions opposées ne sont pas représentées dans ces réunions. Bien que ce langage soit souvent ridicule, évidemment suspect de partialité et d'illusion, il ne laisse pas que d'avoir son effet et d'entrer pour beaucoup dans les idées qu'on se forme de la France à l'étranger. Ce n'est pas assurément un danger du moment; mais les guerres d'opinion ne s'allument pas dans un jour. On peut être longtemps en méfiance, en antipathie, en disposition de s'offenser les uns les autres, avant qu'une circonstance précise rende la lutte inévitable. Il en est comme de deux hommes qui se haïssent et se rencontrent souvent avant de se provoquer sur une bagatelle. Je veux dire seulement que, sous ce rapport, nous ne sommes pas en voie d'amélioration et que nous réussissons mal encore à établir une complète et sincère harmonie entre nous et les pays étrangers. En cela, comme en tout, pour une guerre dans l'avenir, plus ou moins éloignée, comme pour une guerre actuelle, la question est en nos propres mains et notre politique extérieure est tout entière dans notre politique intérieure.

Cette influence des Français qui voyagent, sur l'opinion des pays qu'ils traversent et des villes où ils

séjournent, n'a point de rapports directs avec les projets ou les espérances de la duchesse de Berry. On peut écouter avec curiosité, avec confiance même, des conversations sans but avoué et qui ne tiennent à aucun dessein. Il en est autrement de ce qui aurait l'apparence de complots ou d'entreprises. Le gouvernement sarde les regarderait avec méfiance; tous ses agents seraient fort en garde, et même les particuliers s'en écarteraient prudemment, presque toutes les personnes qui étaient accourues ou avaient reçu des rôles dans cette équipée se sont dispersées et sont retournées, soit en France, soit en Suisse, et dans les lieux où elles avaient pris séjour auparavant. Ce me semble une affaire finie. D'ailleurs, j'estime qu'il doit être facile à la police française d'être fort au courant de ce qui se passe autour de Madame la duchesse de Berry.

P.-S. — Les émeutes qui ont eu pour prétexte la prise de Varsovie ne vont pas peu contribuer, ainsi que les dernières séances de la Chambre, à présenter la France sous un aspect fâcheux. Ce n'est pas, si j'en puis juger par mes conversations avec M. le comte de La Tour et le corps diplomatique, que ces circonstances récentes soient considérées avec exagération et qu'on les suppose plus graves en elles-mêmes qu'elles ne le sont, en effet. C'est surtout comme signes évidents d'une situation générale, provisoire et critique, comme symptôme d'un manque d'assiette de notre gouvernement. On dit même avec assez de sincérité que les émeutes ont dû donner au ministère une meilleure attitude et des chances plus favorables dans la discussion de la Chambre. La fermeté et le courage de Votre Excel-

lence et de M. le président du conseil reçoivent de grandes louanges. C'est l'état du pays qu'on redoute, tout en estimant très haut les hommes qui se sont chargés de la rude et de la périlleuse tâche de le gouverner.

L'emprunt volontaire ouvert par Sa Majesté le roi de Sardaigne est rempli et même les offres excèdent de sept ou huit cent mille francs les dix millions qui avaient été proposés.

A M. ANISSON DU PERRON.

Turin, 1er octobre 1831.

En général, les élections municipales vont se faire sous l'influence anarchiste qui semble croître à chaque victoire qu'on paraît remporter sur elle. La lutte sera longue, à supposer que M. Perier la puisse soutenir. Outre les difficultés que nous lui connaissons, il est, dit-on, en ce moment en butte à des intrigues souterraines. Cependant je suis porté à les croire fort vaines. Or, pour l'instant, l'autorité et le crédit du roi sont de toute nullité. La scène est uniquement à la Chambre, qui n'aime point le mal et craint le désordre, mais ne peut se résigner aux conditions de l'ordre. Elle voudrait une autre France que la France de la restauration, et ne veut pas concevoir que, sauf Charles X, nous étions fort bien et sur la vraie route de la liberté.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 3 octobre 1831 (1).

Monsieur le comte,

La souscription de l'emprunt a non seulement trompé les pronostics des banquiers et des capitalistes qui ne croyaient pas qu'elle fût couverte, mais elle a passé les espérances du gouvernement sarde. Ouvert pour dix millions, l'emprunt est déjà au delà de treize, et l'on commence à croire qu'il s'élèvera au moins à quinze. Il y a eu un moment de froideur et de découragement dont j'ai parlé à Votre Excellence, mais l'empressement a bientôt repris un nouveau cours.

La cause la plus efficace de ce succès, c'est qu'il y a dans ce pays beaucoup de capitaux disséminés, recueillis par l'économie des propriétaires; peu de grandes entreprises commerciales ou industrielles, point d'usure et l'habitude de se contenter d'un intérêt modique. Mais il faut reconnaître en même temps que cette souscription si facilement remplie prouve une grande confiance dans la bonne foi, la sagesse et l'économie du gouvernement. Ce sentiment est honorable pour le pays et pour le souverain. Le zèle a répondu à son appel, la disposition à faire des sacrifices pour le bien de l'État se sont aussi manifestés. Mais ce sont des impressions passagères, moins solides, moins universelles et sur lesquelles il y a moins de fond à faire que sur l'union naturelle des intérêts privés avec l'intérêt public. Les capitalistes génois et genevois

(1) Dépêche officielle N° 115.

ont rendu ces actes de bonne volonté plus faciles aux fonctionnaires, aux gens de la cour et à tous ceux que leur position obligeait à être souscripteurs. Ces spéculateurs ont racheté sur-le-champ les cédules de souscription à 85 ou 86. De sorte qu'avec un déboursé de 4 ou 5 pour 100 on faisait figurer son nom sur la liste, ainsi qu'il convenait. Les capitaux des communes, des couvents, des établissements publics, ont aussi contribué largement à couvrir l'emprunt, et c'est un placement utile de capitaux oisifs.

En résumé, cette opération donnera, plus que mes rapports à Votre Excellence, un indice de la situation du gouvernement sarde. Elle montre dans quelle position favorable il se trouve et quelles sont ses relations avec ses sujets. Ce qu'il peut y avoir de mécomptes, les murmures passagers, le découragement de quelques espérances, laissent toujours subsister un grand fond de raison, de prudence, d'attachement au souverain. On exige peu de lui, et sa disposition n'est pas d'abuser du pouvoir absolu, encore qu'il ait le projet de le conserver en entier.

L'espoir de la paix est pour beaucoup dans cette bonne situation. Elle serait tout autre avec la crainte de la guerre. Mais le gouvernement de Turin manifeste à cet égard une sécurité qu'il fait partager à ses sujets. On a, comme vous le savez, renvoyé deux contingents et l'on donne presque à qui veut des congés de semestre. Je crois, d'après de bonnes informations, qu'il n'y a pas quarante mille hommes sous les armes. Le roi s'occupe de cette branche d'administration. Sa volonté d'économie lutte contre son goût pour les choses militaires. Il passe beaucoup de revues, fait

souvent manœuvrer les soldats. Il paraît avoir leur affection et leur confiance. Ils ne sont plus, comme au temps du feu roi, étrangers au souverain. J'ignore quelle serait leur disposition, si jamais on voulait faire d'eux les auxiliaires des Autrichiens qu'ils détestent, les ennemis des Français qu'ils regardent comme leurs compagnons d'armes naturels. Mais de telles suppositions n'agitent nullement les esprits en ce moment. Le gouvernement ne semble occupé qu'à diminuer les dépenses du département de la guerre. Cependant il continue les travaux, et très activement de Bard, Vintimille, Exilles et Alexandrie.

Dans cette situation, j'ai éprouvé une grande satisfaction en lisant ce que Votre Excellence a dit du roi Charles-Albert et de son gouvernement dans la discussion où vous avez eu tant d'erreurs à relever (1), de fausses idées à confondre. L'insertion de l'édit de création du conseil d'État et les réflexions du *Moniteur* sont aussi destinées à produire un bon effet. On

(1) Lors de la discussion de l'interpellation Mauguin sur la politique extérieure, divers orateurs avaient affirmé que le Piémont venait de porter son armée de quatre-vingt mille à cent mille hommes prêts à se joindre à cent cinquante mille Autrichiens massés sur les frontières de Suisse, à cinq étapes de Lyon. M. Sébastiani répondit que l'Autriche n'avait nullement ce chiffre de troupes à proximité de la Suisse; que le Piémont diminuait depuis quelques mois très sensiblement le chiffre de ses hommes sous les drapeaux; qu'enfin le roi Charles-Albert n'était point lié par un traité d'alliance avec l'Autriche. M. Sébastiani ajoutait que ce monarque inaugurait une politique intérieure des plus éclairées, et à ce propos parlait avec éloge des réformes récemment décidées. C. B.

en sera plus content ici qu'on ne le dira. Ce sont des louanges auxquelles on est sensible sans vouloir paraître les rechercher.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Turin, 12 octobre 1831.

Il y a, mon cher ami, quelque amélioration dans cette situation de notre pauvre pays, mais nous ne sommes pas encore dans une bonne voie, tant s'en faut ; la direction des esprits est encore mauvaise, les sentiments ignobles, les folles opinions, les faux raisonnements ont encore le verbe bien haut. C'est encore là qu'est la force vive, l'ordre public est sur la défensive, comme une citadelle assiégée : on fait quelquefois entrer du secours dans la place, elle est de temps en temps mitraillée, mais le siège n'est pas levé. Heureusement l'extérieur n'a rien de menaçant, à en juger par ce que je vois ; Cette sécurité de l'extérieur est bonne pour le dedans ; elle laisse plus d'influence à ce bon sens public. Notre seule chance de conservation est dans l'esprit commercial et industriel, qui soupire après cet âge d'or de la restauration qu'il a perdu et qu'il voudrait bien retrouver, avec Charles X et son cortège en moins. La démocratie, la république, les gloires de la Révolution ne pénètrent pas dans cette bonne masse boutiquière. Ces arènes-là restent en propre aux jeunes avocats et aux solliciteurs de places. Quant à la *Gazette*, elle est, à mon gré, plus ingénieuse qu'habile ; littérairement bien faite, mais d'une politique vaine. Son suffrage universel est une facétie, de même que toutes ses doctrines monarchico-libérales. En quoi elle est influente

c'est à décrier le gouvernement, à lui enlever ce qu'il pourrait avoir de considération, à le barbouiller de son origine, à répandre l'idée de sa chute infaillible. Ce thème-là, elle l'exploite fort bien. Du reste, quant à présent, tout pose sur la Chambre des députés. Sa souveraineté absolue et non balancée est admise. Je ne la juge ni meilleure ni pire que le pays lui-même. Elle le représente fidèlement tel, du moins, qu'il se montre en ce moment. Elle peut s'instruire et perdre un peu de ses préjugés niveleurs et provinciaux. Elle va, sans doute, abolir l'hérédité, mais avec quelque incertitude, et en sera, peut-être, un peu honteuse; elle peut aussi entrer dans la réaction qui, sauf catastrophe, arrivera tôt ou tard contre le parti jacobin, mais il est si fort que, quand ce moment sera venu, il faudra la dissoudre; à présent, on s'en trouverait, je crois, fort mal.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 15 octobre 1831.

Je vous remercie, cher ami, de la bonne réception faite par vous à ma femme. Je vous réponds qu'elle a trouvé le temps bien court et aurait de grand cœur prolongé son séjour près de vous. Enfin nous voilà tous arrivés à bon port. J'étais allé au-devant jusqu'à Florence. Vous qui avez passé par là, pensez si j'étais ennuyé de la solitude, et si je suis content d'avoir une famille. Les secours de ma femme me sont d'ailleurs nécessaires, non pas seulement comme consolation. Vous jugez très bien que ma position de salon va devenir difficile. Naples nous renvoie quelques

Français d'opinion très vive, et on nous en annonce d'autres de Paris. Ils trouveront bon appui dans le sacré collège qui est tout dévoué au souvenir de M. de Blacas. Il faudra soutenir une lutte triste et pénible. Il ne serait pourtant pas exact de dire que le cabinet pontifical est ennemi; le pape est le plus digne des prêtres, désirant la paix générale et la prospérité de la France : il emploiera toute son influence pour tempérer les ardeurs gallicanes que je crois bien plus dangereuses pour le quart d'heure que l'ultramontanisme. Le cardinal Bernetti a un dégoût et un effroi égal de ces intrigues, et vous allez voir passer à Turin Mgr Cappaccioni, nommé sous-secrétaire d'État, dont on parle dans les meilleurs termes. Tout ce qui se fera ici dans les voies et par les agents politiques ne nous sera donc pas hostile, mais tout ce qui passera par les congrégations sera empoisonné. Le refus des bulles de l'abbé Guillon part de là.

Un édit organique de la justice civile vient de paraître ; dans deux jours nous aurons celui pour la justice criminelle. Tout le monde est d'accord qu'ils consacrent de grandes améliorations. Je vous les enverrai avec quelques notes quand j'aurai eu le temps de les faire. Notre état politique dans les provinces est toujours très précaire. On ne prend point la cocarde pontificale, on ne laisse venir aucun argent à Rome. C'est aussi pousser trop loin les prétentions de *libertés communales*. Si l'on en faisait moitié moins, le pape le prendrait en patience, et une administration laïque et parfaitement libre serait acquise aux Légations. Mais on veut jouer trop gros jeu, et tout sera perdu. Quand l'armée de ce pays sera complétée, elle avancera dans la région qu'il faut bien appeler rebelle,

et, si la lutte s'engage, tous nos embarras vont recommencer.

DU DUC DECAZES.

Paris, 16 octobre 1831.

La situation s'est un peu améliorée; beaucoup pour l'extérieur. L'affaire de la Belgique est comme finie : elle perd cent mille âmes dans le Luxembourg, deux cent mille dans le Limbourg et on lui donne la charge des 16/31 de la dette hollandaise. Lord Palmerston a été, dans la conférence, le seul défenseur de la Belgique, m'a dit lord Granville. Les Belges se plaignent beaucoup du prince de Talleyrand. J'ai été confondu d'entendre le duc de D'Alberg soutenir que notre intérêt était que la Hollande fût forte, même aux dépens de la Belgique, attendu que la Hollande était une puissance maritime, et que nous la trouverions un jour contre l'Angleterre. Il est allé conter cela à M. Casimir Perier qui, dit-il, a été frappé de ces admirables raisons. Il y a quelque chose là-dessous.

Casimir Perier est toujours furieux et contre tout le monde. Il dit n'avoir pas d'amis, et il s'applique, en effet, à se les aliéner tous. Il a blessé Saulnier sans motifs ni prétextes, et l'a forcé à donner sa démission après quinze jours d'administration honorable. Le tout parce qu'il avait travaillé avec d'Argout le matin, et avait été au spectacle avec madame d'Argout le soir. Ce n'est pas qu'il soit mal pour d'Argout, plus que pour un autre, mais il est tellement ombrageux qu'il ne permet de liaisons à personne. J'ai eu à dîner, il y a dix à douze jours, Pasquier avec Teste qu'il

désirait connaître, Bérenger (1), Dupin, Cuvier, cinq à six députés et Rigny; croiriez-vous que ce dîner l'a mis aux champs? « Le duc Decazes a eu un dîner tel jour, disait-il à un quelqu'un, il y a quelque chose là-dessous. Je l'ai vu tout de suite, » a-t-il ajouté. C'était bien difficile, comme vous le voyez, par mes convives.

Scènes à d'Argout, à Rigny, au maréchal Soult : il en fait à tout le monde, et si tout le monde faisait comme M. Saulnier, il serait déjà seul. Heureusement qu'on sent le besoin de ne pas faire attention à ses sorties ; je crains pourtant que cela n'aille pas loin. Bérenger me racontait vendredi, chez le roi, que douze ou quinze députés lui avaient dit à la Chambre, le jour même, leur mécontentement et leur résolution de ne plus marcher avec un homme qui manquait envers eux à tous les égards. Chaque jour il s'aliène quelque membre du centre, et si demain un président du conseil se présentait, ne valût-il pas la moitié de ce que vaut Perier, c'en serait fait de celui-ci. « Je n'ai pas d'amis, disait-il à quelqu'un, mais Richelieu et Mazarin n'en avaient pas non plus et ils n'en ont pas moins réussi ! » Voilà de l'histoire bien appliquée.

Il y a trois semaines qu'il reconnut avec Pasquier et moi que ce serait une faute, à la Chambre des pairs,

(1) Avocat général (1811) député de la Drôme à la Chambre des Cent-Jours, puis de 1827 à 1833, époque à laquelle il fut créé pair de France, M. Bérenger était président de la cour de cassation, dont il faisait partie depuis 1831, lorsqu'il prit sa retraite en 1860. Jurisconsulte de valeur, M. Bérenger s'est surtout consacré à l'étude du droit criminel et aux questions pénitentiaires. C B.

de rejeter la loi des grades des Cent-Jours (1);je lui dis que je craignais cependant qu'elle ne fût rejetée, parce que de Broglie voulait l'attaquer, et que j'étais tellement convaincu que ce serait fâcheux pour la Chambre, que, malgré la difficulté de ma position, je répondrais à de Broglie, et voici que j'ai appris qu'avant-hier, lorsqu'il a su que j'avais demandé la parole pour le lendemain, il a fait une sortie contre moi, supposant que je voulais faire de la popularité pour le supplanter.

Si vous me lisez dans le *Moniteur*, où je suis pourtant fort estropié, vous verrez si j'ai cherché à plaire au parti du mouvement, tout napoléoniste aujourd'hui.

Il a manœuvré évidemment pour ôter des voix à l'hérédité, et il a réussi pour plusieurs; Dupin entre autres, qui était pour, le jour où il dînait chez moi. Nous aurions eu 150 voix s'il n'avait rien fait ou s'il eût laissé entrevoir la possibilité d'un retour, au cas que les pairs fissent un amendement. Il disait que nous intriguions contre sa loi, et maintenant il pense, dit-on, à nous envoyer cent vingt pairs pour la faire passer. Le difficile est de les trouver, et d'en trouver d'un peu propres, voulant accepter cette commission. Villemain, à qui on songe, entre nous, déclare qu'il ne l'accepterait pas, la commission, s'entend. On dit que chaque ministère a dû faire sa liste. Nous verrons bien.

De Broglie me paraît disposé à céder, sauf sur les

(1) M. de Boissy d'Anglas avait présenté le 24 août une proposition tendante à la reconnaissance des grades et décorations conférés pendant les Cent-Jours, et dont les titulaires avaient été dépouillés par les ordonnances des 28 juillet et 1er août 1815. Cette proposition donna lieu aux plus vifs débats dans l'une et l'autre Chambre. C. B.

catégories. Ce n'est pas mon impression, et encore moins celle de la majorité. Il y aurait les quatre cinquièmes des voix acquises, je crois, pour l'amendement qui rétablira l'hérédité.

Vous verrez que Choiseul a parlé hier de la légitimité de Napoléon dans les Cent-Jours et de l'appui que lui, Choiseul, avait prêté aux régicides. Pour moi, les journaux libéraux me jettent la pierre pour avoir attaqué la légitimité impériale, la *Gazette* pour avoir défendu celle de Louis-Philippe. Comme je n'ai pas changé, il est naturel que les agressions soient les mêmes qu'il y a quinze ans.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 18 octobre 1831.

Nous touchons à la fin de la crise : l'opinion du dehors s'est modifiée sur l'hérédité, mais les engagements ont prévalu dans la Chambre ; elle est elle-même assez piquée d'honneur pour qu'on craigne beaucoup le conflit de la Chambre des pairs. D'autre part, la Chambre des pairs se regarde comme engagée d'honneur à ne pas céder, elle est pourtant animée du désir de ne pas troubler le pays. Dans cette difficulté, on parle d'une création de pairs qui tirerait tout le monde d'affaire, bien qu'en donnant beaucoup d'humeur. On serait bien aise d'avoir de l'humeur pour être tiré d'embarras. On se plaint de l'administration, on dit qu'elle ne marche pas avec le gouvernement La volonté forte de M. Perier soutient tout, mais lui-même est peu content de la Chambre ; elle se décide un jour puis revient le lendemain sur ce qu'elle a fait.

Son vote dans un sens la pousse dans un autre, elle joint à très peu de lumières toutes les incertitudes d'une conscience chimérique secondées par de mauvaises passions. M. Guizot a un succès croissant, M. Thiers dans un autre genre, et l'autre jour M. Dumon a brillamment réussi. M. de Rémusat parle avec beaucoup d'esprit, mais n'agit pas encore sur les masses.

Adieu, cher Prosper, je voudrais vous en dire plus; nous sommes trop incertains pour parler longuement. Que Dieu nous aide dans cette crise comme dans tant d'autres. Victor a bonne espérance : il vient de faire un beau discours (1) à la Chambre des pairs.

DE M. GUIZOT.

Paris, 18 octobre 1831.

Nous touchons, nous, au terme de notre crise, mon cher ami; elle va passer dans votre Chambre. Nous avons eu les honneurs du combat, mais non les profits de la victoire. C'est à quoi je m'attendais. J'avais parié pour 80 voix. Le rejet de la réforme à Londres nous en a fait perdre 15 ou 20. Au dehors, dans le public, nous avons agi. Le scepticisme sur la question de l'hérédité est devenu général, et notre opinion a bien décidément repris le haut du pavé. Il n'y a, je crois, aucun moyen de faire plus à présent. Votre Chambre, telle qu'elle est aujourd'hui, me paraît très disposée à rejeter la loi. Elle peut le faire sans danger pour elle-

(1) Discours prononcé le 14 octobre, à la Chambre des pairs, contre la proposition Boissy d'Anglas. C. B.

même. L'émeute ne sera pas ou ne sera rien. Le danger sera dans notre Chambre, et pour le gouvernement, au retour de la loi amendée ou après le rejet. J'ai bien quelque confiance qu'après de violents combats nous ferions repousser le pouvoir constituant, mais ce dont je ne répondrais pas du tout, c'est le maintien du ministère. Je penche à croire qu'il serait emporté dans la tempête. L'esprit révolutionnaire est en grande minorité chez nous; mais l'imprévoyance y est en immense majorité, et la Chambre peut être jetée, en une demi-heure, dans quelque résolution qui ferait inévitablement monter au pouvoir des instruments révolutionnaires. Voilà le vrai de la situation. Fera-t-on des pairs, soixante, quatre-vingts, cent, avant d'envoyer à la Chambre le projet de loi? J'y crois assez. Si votre Chambre consent à l'abolition de l'hérédité, elle peut du reste amender le projet comme elle l'entendra, et se réduire rigoureusement à cette abolition, en annonçant formellement qu'elle en appelle au bon sens du pays. Tout bien considéré, c'est là ce qui me paraît, en fait, le résultat probable. Je ne voudrais pas dire, et je suis loin de croire que le rejet pur et simple amenât un bouleversement infaillible et ne puisse être risqué. Mais je ne voudrais pas non plus en donner le conseil. En pareille occasion, on ne décide que pour soi-même.

Cette crise passée, je ne suis pas inquiet de la situation. Le dehors va bien. L'affaire de Belgique est finie tout à fait finie. Le désarmement suivra de près, et ramènera un élan de prospérité et de confiance qu'on pourra saisir pour interroger de nouveau le pays, et lui demander une Chambre plus capable de comprendre et d'agir. L'incapacité, la subalternéité, le tâtillonnage, le commérage, voilà le vice radical et incu-

rable de celle-ci. Elle n'est ni violente, ni avide; il n'y a, je crois, point de grande sottise qu'on n'y puisse faire échouer; mais la rendre propre au gouvernement, c'est une chimère. Du reste, on n'a jamais mené une telle vie, si harassante, si dénuée de relâche. Ce sont des forêts d'Amérique à défricher que ces esprits-là. Avez-vous vu dans les montagnes les bergers et leurs chiens conduisant un gros troupeau le long d'un précipice, et suant sang et eau pour l'empêcher de s'y précipiter? Il faut pourtant faire un budget. On ne s'en occupera pas avant le milieu de décembre, et la session, sauf huit jours d'intervalle, ira jusqu'au mois de juin.

Je crains fort que les ambassades d'Italie ne soient supprimées. Jamais on ne fera comprendre les bonnes raisons de les maintenir. J'aurais grand plaisir à vous revoir ici; nos conversations ne me manquent pas moins qu'à vous, et, vous nous aideriez bien souvent. Vous devez vous trouver, en effet, bien isolé.

A M. ANISSON DU PERRON.

Turin, 22 octobre 1831.

Mon cher ami, je pense que pendant notre voyage à Gênes, qui durera du 5 au 25 novembre, je saurai à peu près à quoi m'en tenir sur la suppression de l'ambassade de Turin.

Jusque-là je n'achète que des lits et des matelas; par malheur, le nettoyage de ce vieux bel appartement me coûte fort cher; la compensation, c'est qu'il n'est pas d'un haut prix, et que je ne l'ai arrêté que le plus tard possible. Je ne suis pas de ceux qui croient

à la durée. J'ai passé ma vie à ne pas compter sur six mois ; et sans parler des ministères, les gouvernements ont toujours duré plus que je n'aurais supposé. Le nôtre, qui certes, n'a pas encore de symptômes d'éternité, me semble pourtant en progrès. L'abolition de l'hérédité est un sacrifice fait aux plus mauvais sentiments exprimés avec la plus naïve crudité ; il est entendu que la liberté ni l'ordre public ne sont pour rien dans cette affaire; on les a risqués pour satisfaire la passion révolutionnaire de nivellement; et cette égalité d'en bas, qui aime mieux abattre le premier étage que de construire un escalier pour y monter. Cela dit, je ne blâme nullement M. Perier; il a agi habilement pour se tirer d'un embarras qui ne vient pas de lui.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 24 octobre 1831 (1).

La disposition des esprits en ce qui nous touche ne varie pas sensiblement depuis deux mois ; rien d'hostile ni d'ardent contre nous, désir et espérance de conserver la paix; la direction du gouvernement et les arrangements d'administration sont pris chaque jour davantage dans cette hypothèse. Les diverses opinions paraissent de plus en plus indifférentes et inertes, ce qui est assez le naturel de l'esprit piémontais. Le soin des intérêts privés redevient presque la seule affaire ; favorisée par le calme et accompagnée d'un sentiment de bien-être matériel. Toutefois, à travers cette indiffé-

(1) Dépêche officielle N° 121.

rence qui ne nous est contraire en rien, qui est même jointe à un vrai penchant pour la France, on peut remarquer avec regret que nous n'imposons pas assez de considération. Depuis que la session est ouverte, nous donnons beaucoup moins d'inquiétude aux autres pays. Nous en inspirons davantage pour nous-mêmes. Cette ardeur démocratique, cette continuelle insulte à tous les pouvoirs, la passion avec laquelle on a abordé l'hérédité de la pairie et affaibli une institution dont on reconnaissait la constitution et la nécessité, tout cela produit un effet facile à deviner.

« Vous sacrifiez encore une fois, la liberté à l'égalité, — me disait hier, M. le comte de La Tour, — la Chambre ne veut pas reconnaître qu'il n'y a pas en Europe de liberté solide et régulière sans l'action conservatrice de l'aristocratie. Vous tomberez de nouveau sous le despotisme, et la cause de la vraie liberté sera perdue pour vous et pour tout le continent. »

Du plus au moins c'est le langage des hommes qui, par leur position sociale ou même par leurs lumières, sont de quelque importance dans ce pays. La portion de la population qui penserait autrement, et sympathiserait peut-être avec les passions démocratiques, n'a pas en ce moment d'opinion exprimée; son influence est nulle. Sans rechercher aucune controverse, évitant au contraire d'entendre dire ce qui exige de moi une réfutation, je m'attache pourtant, quand l'occasion s'en présente, à faire observer qu'à ce goût d'égalité, à ces rancunes contre une aristocratie si souvent hostile aux sentiments nationaux, se mêlent évidemment un grand amour de l'ordre, le besoin du calme, le désir de conserver la paix intérieure et extérieure, la tendance universelle vers un état de prospérité com-

merciale et industrielle. Je montre comment, en définitive, telles sont les volontés qu'a exprimées la majorité de la Chambre, comment, malgré quelques troubles, force est presque toujours demeurée à la justice. Quant à cette question d'hérédité, en convenant de ce qui ne peut se nier, je fais ressortir avec soin la résolution manifeste prononcée de la Chambre, de créer un pouvoir conservateur et de ne point désarmer l'autorité royale. Si d'anciens préjugés récemment ravivés ont empêché de s'adresser, pour former ce pouvoir, à des supériorités aristocratiques, ou d'y appeler les supériorités légales, l'aristocratie des fonctions publiques, les hommes d'expérience, de pratique, ceux qui, ayant exercé la puissance, ont goût et penchant à lui donner aide et appui. C'est, dis-je, l'organisation sociale du régime impérial, sous un gouvernement qui n'aura rien d'absolu. La liberté pourrait y perdre, l'ordre ne risque pas d'y succomber. Tel est à peu près le texte des conversations fort rares que je puis avoir à ce sujet.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 28 octobre 1831.

Enfin, mon cher ami, je vous écris. Les occasions commodes sont rares, et cette vie dévorante, absorbante que l'on mène ici et que vous connaissez, ne fut jamais aussi dévorante, aussi absorbante qu'elle l'est aujourd'hui. Je ne crois pas, depuis quinze mois, avoir lu la valeur d'un volume in-octavo et avoir écrit quatre lettres à d'autres qu'à des électeurs de mon département. Et cependant je ne fais rien du matin au soir.

Nos affaires ne vont pas mal. La paix est comme assurée, et c'est un grand soulagement pour les bons citoyens, et un vrai triomphe pour le gouvernement. Je trouve qu'il a parfaitement mené la politique étrangère. Sébastiani est placé très haut dans le public et dans la Chambre, et au début de la session nous demandions sa retraite comme un sacrifice nécessaire. Le ministère vivra sur cette paix. Je crois aussi que l'affaire de la pairie se terminera à l'amiable. Une promotion de pairs est maintenant désirée par tout le monde, surtout par les partisans les plus inébranlables de l'hérédité. On croit qu'elle n'a pas besoin de dépasser cinquante pour être suffisante. Dans cette limite, il est certainement facile de faire une bonne liste de pairs. Il y a même des demandes qui m'ont étonné. La loi épurée, corrigée, mais maintenant l'abolition de l'hérédité, passera facilement à la Chambre des députés. Je suis convaincu que si le rétablissement de l'hérédité nous était renvoyé, nous passerions par la crise la plus violente que gouvernement ait éprouvée. Je doute que nos efforts puissent empêcher la Chambre de prendre le pouvoir constituant et de le donner à la gauche. C'est là, ce me semble, la considération toute politique qui doit déterminer le sacrifice de la Chambre des pairs. Cependant tout le monde ne le voit pas ainsi. Le ministère Richelieu (1) a été intraitable. Il est maintenant un peu abandonné. Nous avons vu un moment reparaître les inimitiés et les sourdes intrigues de centre droit à centre gauche, qui ont tant nui à la restauration. M. Pasquier, pendant

(1) Les partisans de la politique de M. de Richelieu pendant son second ministère sous la restauration. C. B.

quinze jours, m'a fait l'effet d'un homme qui a perdu la tête. Tout cela se calme, et même les salons, fort animés, commencent à désarmer. Je crois que le nombre des démissions sera peu considérable, et borné à la pure droite. M. de Chateaubriand nous est arrivé à propos pour tout aigrir et tout brouiller. Il me semble qu'il finit mal.

Quant à la Chambre des députés, il est de mode d'en dire du mal. A mon avis, on est injuste. Elle a excellente intention, une probité rare, un vrai amour du bien public. Dans quelques grandes occasions elle n'a pas craint de se commettre avec la popularité et certainement cela lui a coûté. Tous les jours la majorité grossit et se systématise. Au bout de quelques sessions elle sera bonne. Il faut cependant convenir qu'elle a peu d'esprit de gouvernement; qu'elle sera immodérée en fait d'économies et qu'elle a toujours besoin d'être avertie de la gravité des questions. Quand nous nous taisons, nous nous perdons. Le ministère est considéré par la Chambre comme nécessaire, mais il ne lui est pas agréable; entre nous, c'est elle qui a raison. Il est difficile d'être plus étranger au ménage parlementaire que nos ministres. C'est, avec l'administration intérieure, leur mauvais côté. Le ministère a les grandes vertus, il lui manque toutes les petites. En temps ordinaire, il ne pourrait subsister quinze jours. Je crois même que lorsque les chances de guerre et de sédition seront tout à fait éloignées, il rencontrera des difficultés inattendues. S'il ne se modifie pas, il pourra bien se dégager une opposition analogue à celle des doctrinaires de 1817, mais nous n'en sommes pas là. Les départements ne sont pas dans un état satisfaisant; la

réaction, si complète à Paris, y est à peine commencée. L'administration, plus malheureuse que mal composée, manque de direction et d'ascendant. Les journaux ont trop peu perdu de leur crédit; les nouvelles lois de finances s'appliquent difficilement; on ne pourrait pas même, dans une circonstance favorable, tenter avec sécurité une dissolution. Malgré tout cela j'ai bonne espérance, et je crois que nous nous en tirerons.

Quand vous reverra-t-on? Ce serait une grande joie. A peine a-t-on le temps de se savoir et il me semble qu'une des raisons qui m'empêchent de rentrer en moi-même, c'est qu'il me manque des conversations comme j'en avais avec vous. Revenez donc, mon cher ami, ne fût-ce que pour me compléter.

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 28 octobre 1831.

Voilà la pairie détruite, et détruite sans que rien puisse la remplacer. C'est, à mes yeux, la fin du gouvernement représentatif; nous sommes entre le pouvoir absolu et l'anarchie. Dieu veuille que le pays donne la priorité au premier. Toutefois la situation s'améliore. Voilà la paix qui s'affermit, malgré tant de fautes que je vous signalerai de plus près. Le commerce reprend, les Anglais nous visitent et les fonds montent, l'opposition de la Chambre des députés se fait battre tous les jours par le ministère et achève de se perdre dans l'esprit de tout ce qui a quelque bon sens. La loi de la pairie est le grave embarras du moment. Vous croyez qu'on aurait pu le prévenir en

faisant de bonne heure une large promotion, j'en doute, et si vous aviez été sur les lieux, peut-être, en douteriez-vous avec moi. Au mois d'août 1830, j'ai proposé le seul moyen efficace, à ce que je crois, c'était de ne point parler de reviser l'article 23, de ne point se permettre d'épuration, mais déclarer la pairie de la branche aînée tombée avec elle, et de nommer une nouvelle Chambre des pairs. On ne l'a pas fait, on a traité de puissance à puissance avec M. de La Fayette, et de là tout ce que vous avez vu. On ne se presse pas de nous porter la loi, parce que le temps et certains arguments usent bien des résistances. Toutefois la promotion dont on parle depuis longtemps reste la seule chance de succès. Plusieurs pairs annoncent même qu'ils ne se résigneront à voter la loi que si une création nombreuse en assure l'adoption indépendamment de leurs votes. Cette manière de voir n'est pas la mienne, si je me décide à voter ce que toute ma raison repousse, ce sera pour éviter de plus grands maux et non par complaisance, et parce que le ministère soulagera ma responsabilité par une fournée. — Victor n'hésite pas à adopter la loi et parlera en conséquence. — Vous avez dû être bien content de Royer-Collard aux députés. Cela rafraîchit le sang au milieu de cette ignobilité caractéristique de l'époque, de rencontrer une âme ferme, élevée, un esprit libre et réellement indépendant. Avez-vous lu la lettre de Chateaubriand (1), dans le *National*, en réponse à son ami Béranger, et publiée par son autre ami

(1) Lettre à Béranger pour le remercier de la chanson intitulée : *A M. de Chateaubriand* (voir le *National*, numéros du 26 septembre et 26 octobre 1831). C. B.

Carrel? Il fait maintenant du Voiture, comme il faisait autrefois du Bernardin de Saint-Pierre, du Bossuet, etc... car cet homme prétendu si original, imite toujours. Il va lancer une brochure qui paraîtra, dit-on, dans toutes les grandes villes de France à à la fois.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 29 octobre 1831 (1).

Monsieur le comte,

M. le comte de La Tour, dans sa conversation, continue à exprimer de plus en plus confiance et satisfaction de l'état des relations extérieures entre les diverses puissances. On va d'ici à un mois congédier un troisième contingent, ce qui réduira l'armée à trente ou trente-cinq mille hommes. Je n'entrevois aucun motif de soupçonner la sincérité de ces démonstrations.

L'institution du conseil d'État va être mise en vigueur dans quelques jours et pourtant personne n'y pense guère. En y accumulant les hommes médiocres, en écartant presque tous ceux qui auraient apporté des lumières, du mouvement et de l'indépendance dans les discussions, on est parvenu à paralyser les conséquences que le public avait espérées. Puis on a fait rendre au roi des ordonnances de règlement toutes restrictives des attributions du conseil, contrevenant ainsi à l'esprit de création et à l'édit de création, où il est écrit que le conseil discutera son règlement. M. le comte de La Tour s'est en tout ceci conduit avec

(1) Dépêche officielle N° 122.

finesse et sang-froid. J'ai lieu de soupçonner qu'il était opposé en tout ou en partie à cette mesure. Elle a été décidée pendant qu'il était aux eaux. Les promoteurs de l'affaire et le roi lui-même crurent que M. le comte de La Tour allait se fâcher, prendre de l'humeur et se retirer. Ce fut alors qu'on a dit qu'il serait remplacé. Il se conduisit tout autrement; blâmant peu ou point ce qu'on venait de faire. Le roi lui en sut gré; peut-être même l'aurait-il vu quitter les affaires avec un certain mélange d'inquiétude. M. le comte de La Tour ne souffrit donc aucun échec dans son crédit. Il en profita, au contraire. Aidé des circonstances, il reprit en détail ce qu'il avait concédé en masse; si bien que le conseil d'État se trouve réduit à peu de chose. Les députés des provinces ne seront pas convoqués pour l'installation, ce qui aurait rendu la chose plus solennelle et plus vivante. Ils ne viendront qu'au mois de mars pour le budget qu'on discutera, lorsque quatre mois de l'exercice seront déjà écoulés, conséquemment sans beaucoup de libre arbitre. Ce sera pourtant de ce côté que pourra venir l'importance du conseil d'État.

Ce crédit de M. le comte de La Tour n'est cependant ni complet ni parfaitement solide. D'abord il n'a pas de volontés bien fortes, de but très certain : risquer peu, aller doucement, se décider tard, ne rien faire dont on parle, c'est là sa politique ou pour mieux dire son caractère. Cependant son importance excite les jalousies. On travaille à le renverser, et tôt ou tard il est possible qu'on y réussisse. Mais il est douteux que cela change beaucoup la marche des affaires. Cette marche tient en grande partie aux dispositions personnelles du roi. Lui aussi est ombrageux,

indécis, et facilement découragé, sans hâte et sans vivacité, peu porté à courir des risques et à lutter contre les obstacles. A vrai dire c'est encore moins l'esprit du roi que l'esprit piémontais, toujours circonspect et patient. Je ne pense donc pas que le changement de M. le comte de La Tour, s'il se réalisait, fît varier sensiblement la politique du cabinet de Turin. Les ministres nouveaux que le roi y a fait entrer, MM. de Lescarène et Caccia sont des hommes d'ordre et d'exactitude, de bons administrateurs, mais n'ont point de couleur politique. Ils se sont formés à l'école impériale et ne sont nullement disposés à mettre dans les affaires autre chose que du sens et de la régularité. Un autre homme plus remarquable qu'eux aurait peut-être s'il voulait plus d'influence. M. de Gubernatis, sans ambition personnelle, aimant avant tout les arts et son indépendance, a refusé, comme je vous l'ai écrit, d'être ministre. Mais le roi a pris goût et confiance en lui. Sans titre et sans fonctions, il va passer trois ou quatre heures par jour auprès du roi. Il a un cabinet au palais et l'on croit qu'il est consulté sur presque toutes choses; mais il fuit l'importance et la responsabilité, usant avec ménagement et précaution de la confiance qui lui est accordée. Je l'ai peu vu et il conviendrait mal que je le visse davantage. Il est assurément homme d'esprit.

Si M. le comte de La Tour cessait d'être ministre, sa retraite serait considérée ici plutôt comme une modification à la politique extérieure qu'à la politique intérieure. On y reconnaîtrait la volonté de se dégager de toute influence autrichienne pour se rapprocher davantage de la France. Cette influence existe, en effet, non pas directe, ce me semble, mais par une confor-

mité de vues et d'opinions. Il m'est évident que plusieurs choses se feraient ici, n'était la crainte de déplaire au gouvernement autrichien. Ce n'est peut-être pas le sujet de communications explicites, mais on sait pressentir ce qui ne serait pas en harmonie avec le cabinet de Vienne. Il est possible que la retraite de M. le comte de La Tour soit une de ces choses. Je suppose que le roi voit en lui un homme que ses relations personnelles, que sa vie passée rendent plus apte que tout autre à bien connaître l'Autriche et l'Angleterre, et à traiter avec ces deux puissances, bien convaincu en même temps, et avec raison j'en suis persuadé, que M. le comte de La Tour est, avant tout, dévoué à son roi et aux intérêts de son pays.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 3 novembre 1831.

Cher ami, voilà bien longtemps que nous n'avons causé ensemble : ce n'est pas la matière qui manque. Pour ma part, la dernière nouvelle que j'aie à vous annoncer est l'arrivée de la duchesse de Berry, escortée de M. Dudon. Elle observe le plus strict incognito, n'a point vu le pape en public, et, je crois même, point en particulier. Elle annonce son prochain départ pour Naples ; et si les choses se terminent comme elles commencent nous n'aurons pas le moindre sujet de plainte. Je me suis plus convaincu dans cette circonstance de ce que je vous disais l'autre jour; je crois que le pape et son ministre ne sont pas *carlistes*, mais les cardinaux le sont fort, et ils entrent souvent dans la politique par les choses ecclésiastiques. Quant à la so-

ciété romaine, nous en aurons meilleur marché que de toute autre aristocratie européenne, s'il ne nous arrive pas de France des éléments de fermentation carliste ou jacobine.

Je voudrais, mon cher ami, savoir si vous êtes plus noir ou plus rose que moi, quant à nos affaires d'Italie. Quoi que vous en disiez, je vis en chanoine et je ne prévois pas ce qui m'empêcherait de dormir au chœur tant que je resterai à Rome. Nos petites tempêtes révolutionnaires ne troubleront plus le verre d'eau, nos héros de Rimini ne redemandent que leurs grades. On s'occupe lentement d'améliorations qui ne sont pas sans importance. Un édit du 5 octobre vient de régler convenablement la justice civile, mais je renonce à faire effet de ces petites conquêtes, parce que rien de faisable en ce pays ne justifierait l'approbation aux yeux des étrangers qui n'ont pas mesuré la limite du possible.

Je m'inquiète de l'ennui profond qui attend ma femme; pour ma part je suis aguerri. S'il faut vous l'avouer même, le mouvement accéléré de notre France me fatigue à tel point que la torpeur de la société romaine m'agrée assez. Je jouis d'ailleurs beaucoup physiquement de ce ciel si pur et si doux. Au mois de novembre, mes grandes fenêtres sont ouvertes et pas un souffle de vent n'agite la lumière que j'allumerai tantôt. Une fin de carrière bercée par les intérêts si calmes qu'on peut se croire ici arriverait bien doucement à son terme.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 5 novembre 1831 (1).

La souscription pour l'emprunt devait être close le 31 octobre. Au lieu de dix millions, elle avait atteint dix-huit millions et demi. D'après le succès inespéré de cette opération, le gouvernement s'est déterminé à compléter de la même manière la somme de vingt-cinq millions qui lui est nécessaire. On ne doute pas que, d'ici à peu de jours, ce ne soit chose terminée.

Le roi a ouvert le conseil d'État, il n'y a eu ni discours d'ouverture ni discussion d'affaires en sa présence. Hier il est parti pour Gênes. Il y porte une patente royale relative au port franc. C'est la suite de quelques réclamations du commerce de Gênes.

On croit qu'incessamment le code de commerce sera publié. Ce sera à peu près le code français. Gênes l'a conservé lors de sa réunion, et l'administration a pu ainsi se convaincre de la sagesse et de la clarté de ses dispositions.

Il commence à être question d'établir ou plutôt de rétablir une organisation administrative presque semblable à la nôtre. Maintenant il y a un intendant par chaque subdivision de province, et il n'a guère que le degré d'importance de nos sous-préfets. Le gouverneur est le centre de surveillance plus que d'autorité de la province entière. On aurait, au lieu de cela, un intendant pour la province entière qui serait non pas seulement un surveillant, mais un administrateur chef et supérieur des sous-intendants. Les avantages de

(1) Dépêche officielle N° 124.

cette forme d'administration ont été éprouvés sous le régime français. Ce sont là de ces améliorations auxquelles M. le comte de La Tour est loin de refuser son assentiment et sur lesquelles il est d'accord avec M. de Lescarène et M. Caccia. Il trouve peu d'objections contre tout ce qui ne va qu'au bon ordre et à la régularité.

Je m'étais mépris en disant à Votre Excellence que M. le comte de Maistre était mis à la retraite. On dit que cela sera. Jusqu'ici la seule chose certaine, c'est qu'il est compris dans une promotion de lieutenants généraux, où est aussi compris le chevalier de Villa Marina, qui passe pour un des hommes les plus remarquables de ce pays-ci, par son esprit et l'indépendance de ses opinions.

La fin des affaires de Belgique, le contentement que respirent depuis dix jours les correspondances de Paris, l'état de la Bourse, la position du ministère aux Chambres ont à Turin tout l'effet que Votre Excellence peut supposer.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 6 novembre 1831.

Enfin, monsieur, le grand drame de la pairie touche à son dénouement; il est prévu, il l'a été à l'origine de la discussion, et quoique le résultat soit nécessairement le même, l'opinion publique et celle de la Chambre ont cependant passé par des phases très diverses. Il est clair comme le jour, surtout depuis les tristes discours des adversaires de l'hérédité et les admirables plaidoyers de MM. Royer, Guizot, etc., il est clair que la majorité de la Chambre mourait d'envie

de maintenir notre hérédité, mais elle est enchaînée par les mandats; il y aura bien quelques défections, quelques boules blanches jetées furtivement dans l'urne, mais il n'y en aura pas assez pour décider la question en faveur du *statu quo*. Quant aux dispositions du public, beaucoup de gens les croient changées, ou du moins fortement ébranlées ; il est certain même que la classe marchande à Paris craint de voir tomber le commerce un cran plus bas par l'anéantissement de la pairie; on n'entend plus ces cris insensés, ces vociférations absurdes contre le prétendu privilège aristocratique. Tout cela est vrai, pourtant je n'en suis pas moins persuadé que la question, pour le moment est perdue dans l'opinion et que cette réaction publique vient surtout de ce qu'on croit l'hérédité déjà et irrévocablement sacrifiée. Ce sont les larmes de César sur la tête de Pompée. Ah! qu'il est doux

... de plaindre
Le sort d'un ennemi dont on n'a rien à craindre !

Toutefois, si la Chambre des députés avait le courage de passer outre, de rejeter ses mandats et de proclamer l'hérédité, peut-être n'y aurait-il pas secousse, mais la Chambre des pairs peut-elle rejeter la loi dans le cas où la première Chambre l'adopterait? Est-elle de force à braver l'opinion publique? Ne jetterait-elle pas la Chambre des députés, malgré elle, dans l'asile désespéré du pouvoir constituant (1)? Telle est la crainte

(1) Les membres du parti avancé qui attribuaient à la Chambre des députés un pouvoir constituant prétendaient en tirer comme conséquence la mise en vigueur de ses décisions constitutionnelles, malgré l'opposition de la Chambre des pairs. C. B.

de beaucoup de bons esprits, et malheureusement la Chambre des pairs paraît décidée à rejeter la loi. Sa position est terrible : faible, timide si elle accepte ; égoïste, si elle refuse. Elle aurait bien besoin d'un surcroît de lumière d'un collègue tel que vous. Ne viendrez-vous pas ?

Il est encore un autre ordre d'idées plus éloigné, mais plus important peut-être : il se forme des germes d'une révolution que nous ne tarderons peut-être pas à voir arriver. Je vous dirai toute ma pensée avec franchise. Je n'ai plus foi en la durée d'un gouvernement représentatif : c'est un juste milieu dans lequel nous ne saurions nous maintenir et nous irons nécessairement au delà si nous ne faisions point des pas rétrogrades. La partie de la population représentée par la garde nationale commence à être excédée des tiraillements de la Chambre des députés. Elle lui attribue la ruine du commerce, la perte de toute confiance et de toute sécurité; son système d'économie sordide, de vile lésine commence à révolter la classe industrielle; un symptôme bien positif de cette disposition est le désir général de voir au roi une liste civile un peu honnête. L'armée, de son côté, murmure plus que jamais contre les pékins; seule, elle ne peut rien, les Trois Journées l'ont bien prouvé, mais réunie à la classe moyenne, elle pourrait faire un 18 Brumaire. Mais où est le Petit Caporal? Étrange avenir! Cruelle incertitude!

Je suis toujours inconsolable de ne pas pouvoir vous rejoindre en Italie; j'ai la promesse d'un poste de ministre après le budget. Lequel? et où? Je n'en sais encore rien. Vous savez que parmi les infâmes économies de bouts de chandelles proposées par les fesse-

matthieu de la Chambre, on brasse la transformation de six ambassades en légations : Rome et Constantinople seront, dit-on, transformées, mais plus probablement encore Turin, Naples, l'Espagne et la Suisse. Cette circonstance priverait-elle le département de vos services? Je le plaindrais. Il n'y a pas de dépêches dont on dise tant de bien que des vôtres : on les cite comme des modèles. Que devient la Romagne? Que fait Sainte-Aulaire?

AU COMTE SÉBASTIANI.

Gênes, 17 novembre 1831 (1).

Le roi et presque tous ses ministres sont encore à Gênes pour dix ou quinze jours. C'est une occasion de voir de plus près l'intérieur de la cour de Sardaigne et du gouvernement, non que le corps diplomatique soit de rien ici. Tout au contraire le roi ne nous reçoit pas même le dimanche. Mais la vie d'auberge et de voyage nous rapproche sans cesse des Piémontais qui sont venus ici. Ils sont hors de leur famille et de leur société. Leurs habitudes sont dérangées, nous les voyons plus intimement, ils parlent davantage ; nous savons mieux, jour par jour, heure par heure, ce qui se fait ou ce qui se dit. D'ailleurs les Génois sont bien plus communicatifs que les Piémontais et ont avec nous des conversations plus confiantes et plus faciles.

Cette observation plus rapprochée ne change rien aux idées que je m'étais faites soit du roi Charles-Albert, soit des influences auxquelles il est exposé. Seulement je constate de plus près à quel point son carac-

(1) Dépêche officielle N° 125.

tère est triste, sauvage, inquiet, méfiant et pourtant sans nulle malveillance. Il aime la lecture, l'occupation, les affaires; les relations avec les hommes l'ennuient et le fatiguent. Il se lève de bonne heure pour aller à quelques revues, à quelques manœuvres. C'est son seul passe-temps. Il donne des audiences à peu près autant qu'on lui en demande, et s'y montre doux et obligeant mais peu porté à la conversation; il travaille avec ses ministres. Sa tâche une fois remplie, il ne voit personne, ne va nulle part, ne se livre à aucune distraction de société, s'enferme dans les règles de l'étiquette comme dans une enceinte qui préserve sa solitude. Il a fallu de grands efforts et tout son désir de ne pas déplaire aux Génois pour le décider à accepter la fête que la ville veut lui offrir. Mais les visites aux établissements publics, mais des promenades dans la ville ou aux environs, c'est de quoi il ne veut pas entendre parler. Avec de telles dispositions il n'a pas été fort difficile de l'isoler de l'opinion publique, de l'alarmer sur toute innovation, de le décourager par des difficultés, de lui faire voir des inconvénients à tout, de le préoccuper de l'état de l'Europe, de lui faire envisager d'un œil chagrin et inquiet ce qui se passe en France, d'amortir les intentions qu'il apportait sur le trône de modifier et remettre indéfiniment les projets qu'il avait conçus.

Il croit avoir fort à se plaindre du parti libéral, auquel il a semblé associé en 1821. Ce parti l'a décrié en Europe, l'a présenté comme infidèle à ses amis, et les abandonnant après les avoir compromis. Cela était faux, car il fut bien plus leur instrument que leur chef. Les opinions opposées lui ont été aussi fort hostiles, et ont voulu le dépouiller de ses droits à

la couronne. De là ce fond de misanthropie et d'inertie chagrines. Ainsi se trouvent déçues tant d'espérances placées sur l'avènement du roi Charles-Albert, espérances qui ont peut-être contribué en quelque chose à préserver le pays d'une révolution, l'hiver dernier, au moment où éclata l'insurrection de Belgique, Parme et Modène.

En ce qui touche des institutions et une charte, il n'y a plus à y songer. Le roi en est aussi loin qu'aucun souverain de l'Europe. Quant aux améliorations de la législation et de l'ordre administratif, elles ne sont nullement désespérées, mais il est possible qu'elles tardent longtemps. La sécurité que donne aux gouvernements le maintien de la paix en Europe diminue sans doute ses alarmes, mais lui inspire aussi plus de confiance en ses propres forces, lui fait voir les concessions comme moins ingrates. Elles peuvent être encore conseillées par la raison ou la justice, elles ne sont plus dictées par un sentiment de conservation.

Cette marche du gouvernement sarde, assez analogue à l'esprit piémontais, n'est pas trop en harmonie avec le caractère génois, plus animé, et surtout plus indépendant. Les différences de ces deux populations, encore si peu amalgamées, sont curieuses à observer. Gênes présente un autre aspect que Turin. Tout y est actif, empressé, occupé, enclin au mécontentement, au murmure, à l'agitation ; il y faut plus de ménagement, plus de complaisance pour les opinions, les intérêts, les volontés locales. Les souvenirs de la République sont encore vivants, inspirent encore à toutes les classes une sorte de fierté. L'aristocratie génoise est loin de se ranger à cette discipline militaire

ou à cette déférence de courtisan qui rendent si soumise la noblesse piémontaise. Elle aime à dire et à montrer qu'elle se soucie peu de la cour. Beaucoup de nobles génois ne se font pas présenter au roi. Ceux qui se sont le plus souvent rapprochés de sa faveur, comme par exemple la famille Brignolle, n'aiment pas qu'on les croie honorés de l'accueil distingué qu'ils reçoivent, des places qu'on leur donne ou qu'on leur offre. Il en est de fort libéraux dont les idées et les souhaits vont bien au delà des vœux prudents des hommes éclairés de la noblesse de Turin. Quelques-uns vont jusqu'à regretter les chances d'une conflagration européenne. Cependant, en général, la conservation de la paix répand ici une grande satisfaction. Le commerce, qui a pris un si grand développement depuis quinze ans, y voit la continuation de sa prospérité. Il y a quarante ans, avant les guerres de la Révolution, la marine de Gênes employait huit mille matelots : elle en compte aujourd'hui vingt-cinq mille.

Aucune classe ne manque de travail. Des capitaux considérables sont placés dans le commerce par les premières familles de Gênes et solidarisent leurs intérêts avec ceux des négociants ; en sorte que, malgré l'extrême diversité, Gênes offre en ce moment, et grâce à la prudence du gouvernement, autant de chances de calme que Turin. D'ailleurs, ce sentiment d'indépendance, si remarquable, n'inspire aucun désir de se séparer du roi de Sardaigne, de restaurer l'ancienne république. Tout en n'aimant pas les Piémontais, qui le rendent bien aux Génois, on comprend clairement ici quels profits on recueille à se trouver le débouché et l'entrepôt d'un vaste territoire, au lieu d'être bornés, comme jadis, au transport et à la

commission. Le rêve des libéraux n'est pas la résurrection de Gênes, mais l'union de la Lombardie au Piémont. Leur commerce en serait ainsi considérablement accru. Gênes deviendrait le port d'un très grand royaume, riche, fertile, produisant et consommant beaucoup. Puis la réunion à un royaume d'Italie satisferait l'amour-propre national plus que cette position de seconde ville d'un royaume de troisième ordre.

DE LA COMTESSE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 26 novembre 1831.

Comment pouvez-vous prendre la route de Rome sans arriver ? J'espère toujours que vous ne vous déciderez pas à retourner à Turin sans venir faire une petite visite à nos admirables richesses de Rome. Jugez de la joie que nous aurions à vous faire les honneurs du Colisée; je l'ai trouvé encore embelli depuis que je l'avais vu. Les matinées ici sont vraiment enchanteresses et les soirées fort tolérables, parce que la société est bonne, est simple. J'ai de bonnes nouvelles de nos amis de Paris, mais ils ne disent rien que de bien vague sur la grande question de votre Chambre. Les journaux nous ont manqué aujourd'hui, et justement la curiosité était bien excitée par cette proposition de M. Dupont (1).

(1) Proposition d'adresse au roi improuvant l'ordonnance de création des nouveaux pairs (22 novembre). Ce projet ne vint jamais en discussion, huit des neuf bureaux de la Chambre ayant déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'en autoriser la lecture en séance publique. C. B.

M. de Sainte-Aulaire a la grippe, ainsi que les trois quarts de Rome, ce qui l'empêche de vous écrire comme il le comptait aujourd'hui ; et puisque ma grippe à moi n'est pas bien forte, je me suis pressée d'être son secrétaire pour vous supplier de lui donner toutes les nouvelles que vous aurez de France ou du nord de l'Italie. Nous avons ici M. Ampère, qui vient de Sicile et retourne faire son cours dans quelques jours; vous le verrez probablement à Gênes la semaine prochaine. Madame de Marcellus est établie pour l'hiver : son mari et elles sont fort sociables et point boudeurs. Les autres Français que vous avez vus passer sont encore à Naples, mais ils s'annoncent à Rome pour bientôt. Les Anglaises commencent à abonder. Quel dommage qu'il n'y ait pas un congrès d'ambassadeurs qui nous réunisse sur un point quelconque ; comme ce serait charmant de voir l'Italie avec vous.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 26 novembre 1831.

Cher Prosper, on vient de me dire que la commission a conservé l'ambassade de Turin en réduisant de vingt mille francs les appointements. Je pense que cela vous sera utile de le savoir tout de suite et qu'on ne vous l'écrira peut-être pas d'ici, je le fais donc à la hâte. C'est M. de Rambuteau qui l'a dit à Victor.

Vous voyez les clameurs excitées par la pairie : on ne redoute pas la protestation du côté gauche ; on croit que la majorité se dessinera avec fermeté, le ministère paraît toujours en confiance. On ne redoute pas

non plus la folie de M. Dupin sur le maréchal Ney (1). La Chambre des pairs le repoussait de si haut qu'on ne croit plus que cela puisse continuer. Victor, qui est bien placé pour cela, s'en chargerait volontiers. Il n'a pas grand souci de sa popularité. La paix fait un plaisir général quoi qu'en disent nos héros, et la tranquillité publique est beaucoup plus affermie. On nous arrive d'Angleterre comme en lieu plus sûr. Il est vrai qu'ils sont là fort inquiets, et, au fait, s'il leur arrivait malheur, ce serait affreux pour nous.

Je ne vous écris qu'un mot pour ne pas manquer le premier courrier, après cette nouvelle qui peut importer. Il m'est bien difficile de m'en réjouir, cher Prosper, mon salon est vide de vous et, plus que mon salon, vous nous manquez terriblement.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Gênes, 28 novembre 1831.

Je reçois depuis quelques jours, mon cher ami, vos lithographies (2), mais l'envoi n'est pas très exact : le n° 1 et le n° 4 m'ont manqué. Je trouve que vous avez raison de tous points. Ce que vous dites est plein

(1) Le 22 novembre, lors de l examen par la Chambre des députés d'une pétition d'habitants de la Moselle, demandant que les cendres du maréchal Ney soient transférées au Panthéon et qu'il lui soit élevé un monument aux frais de l'État, M. Dupin avait déclaré que « la meilleure réparation était la revision et la cassation de l'arrêt prononcé en 1815 par la Chambre des pairs contre le maréchal ». C. B.

(2) Petites brochures périodiques publiées par M. de Montlosier. C. B.

de sang-froid et d'impartialité. Au demeurant, nous allons mieux. En ce qui touche les opinions, personne n'est content ; aucune n'a satisfaction, il n'y a eu de succès complet pour aucun parti. Tous subissent la liberté, ce qui leur déplaît toujours beaucoup. Mais les opinions, malgré le bruit qu'on cherche à en faire, ne sont que du réchauffé ; elles n'ont plus ni illusion, ni dévouement. Nos nouveaux révolutionnaires sont gens qui font de la rhétorique à propos de l'ancienne révolution. Ils veulent se faire Barnave, Vergniaud ou même Danton, comme Talma jouait Oreste ou Hamlet. On n'est point Danton par projet ni de propos délibéré, on le devient à son insu par passion, et par circonstance, jour à jour, sans savoir où l'on va. Le gouvernement actuel souffre et profite de cette disposition froide et inaffectionnée des esprits. On n'a pour lui nulle chaleur d'âme : on le dédaigne, on en parle mal. Si toutefois il peut remplir son office, si le commerce retrouve de la prospérité, si les ouvriers travaillent, s'il y a prospérité matérielle et ordre public, on s'accommodera de ce qui est. Nous disions l'an dernier lorsqu'on fit roi le duc d'Orléans, ou plutôt lorsqu'il se trouva roi, que c'était un mariage de raison. Sa vocation est de contenter les intérêts du plus grand nombre. S'il y réussit, s'il dure, tout se calmera et se casera peu à peu. Nous cesserons de présenter ce viel aspect d'anarchie morale que la tribune, les journaux et la littérature étalent avec tant d'impudence. J'ai été fâché de la brochure (1) de M. de Chateaubriand. Elle nuit à sa considération. Du reste, elle a le bon effet de décrire aussi la combinaison *moquable*

(1) *Aux Électeurs.* C. B.

du carlisme et des jacobins. Lui aussi est allé donner de la tête contre la froideur du public : il a cru tout enflammer, tout remuer, se faire prophète et martyr. Son libraire aura fait une bonne affaire, voilà tout.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 1er décembre 1831.

Rien de nouveau pour nos affaires d'Italie.

Le pape a fait beaucoup plus que je n'aurais cru, vu la situation des choses. Un nouvel édit porte la publicité dans l'administration des finances et nomme une commission mi-partie laïque pour reviser et faire imprimer tous les comptes et tous les budgets. Toute la justice civile et criminelle, l'ordre des tribunaux, leur compétence etc., etc., a été traitée raisonnablement et avec de profondes innovations. Nous espérions aussi une grande conquête quant à l'ordre politique, mais la persistance des Légations dans un état de vraie révolte a rendu tout impossible. C'est cet état qu'il faut faire cesser, ou nous verrons le feu se rallumer en Italie et il y aura plusieurs soufflets pour l'empêcher de s'éteindre.

J'attends avec grande curiosité des nouvelles de notre pairie ; je renonce à me faire une opinion sur un état de choses que je connais trop mal ; la sortie de Dupin m'a vivement surpris : je ne me figure point la position des partis, et puisque Dieu a permis que le calice passât loin de moi, je l'en remercie. Les journaux et les brochures témoignent toujours d'un singulier état des esprits. De M. de Chateaubriand je n'ai lu que l'extrait des journaux, et j'en ai eu assez. M. de

Lamartine (1) est plus honnête, mais quel dévergondage pratique! Si l'opinion s'accrédite ainsi, que le monde va et doit entièrement changer de face, je suis décidé à me faire moine. J'ai subi dans ma vie tout ce que je peux porter de révolutions et de changements, je ne prétends pas que le grand voyage soit terminé et que le monde reste désormais immobile, mais pour mon compte je suis fourbu, je me couche dans le fossé comme un âne rétif et on me rossera de coups sans me faire avancer d'un pas.

Adieu, bien cher ami, remettez-moi, je vous prie, en *high spirits*, je vous aime bien tout de même.

A M. MOUNIER.

Turin, 5 décembre 1831.

Que doit-on faire à notre Chambre, dans l'intérêt de notre honneur, dans l'intérêt plus que sacré du pays? Il faudrait être sur les lieux pour avoir une opinion là-dessus. En ceci, il n'y a pas de devoir absolu indépendant des circonstances et des résultats. Ne pas compromettre l'ordre public, telle doit être notre première pensée; il ne faut pas troubler ce commencement de calme où nous entrons: nous serions coupables et nous deviendrions odieux. Mais il importe aussi, à nous et à la chose publique, que nous ne subissions pas lâchement de honteuses fourches caudines. Nous devons nous relever dans cette opinion publique, si injuste et si prévenue contre nous.

(1) M. de Lamartine venait de publier une brochure intitulée : *de la Politique rationnelle*. C B.

Or, la combattre de front, lutter avec elle d'autorité, ne remplirait pas cette indication. Nous serions vaincus, ce qui est un petit malheur ; et honnis, ce qui en serait un grand. Il me paraît donc que nous nous ferions écouter avec d'autant plus de faveur que nous ne tenterions pas une résistance formelle ; nous donnerions plus de force aux impressions qu'a laissées l'autre discussion ; notre langage serait une sorte de protestation, un appel au futur bon sens de la France, une explication des motifs de notre consentement contraire à notre conviction, enfin, un amendement quelconque, adoptable par les députés, prouverait, par le fait, contre le pouvoir constituant.

Telle est, mon cher ami, ma disposition, qui serait peut-être différente si j'étais où vous êtes. Quant à la question en elle-même, ce qui me frappe le plus, après tant de choses dites et bien dites, c'est combien il y peu de sentiment de vraie liberté et de dignité dans cette habitude impériale de ne reconnaître d'autres supériorités sociales que les fonctions publiques, d'en faire une vraie aristocratie qui étend son réseau sur la démocratie des administrés, et, pour couronner le tout, de la représenter et de la résumer dans un grand pouvoir de l'État. Est-ce ainsi qu'on éteindra l'esprit de sollicitation et la mendicité des emplois publics?

Les véritables doctrines de conservation doivent-elles donc n'être que la routine du fonctionnaire émérite, et sa vieille sympathie pour l'autorité dont il a été toute sa vie l'instrument? En outre, si l'aristocratie du pays n'est autre que ses appointés, comme involontairement, et par le fait, on a des égards pour toute aristocratie, l'employé les obtiendra ; il sera trop indépendant vis-à-vis de ses supérieurs sans l'être

assez pour un vrai citoyen; il ne faudra point le révoquer, défendu qu'il sera par le respect de l'opinion : car, faute d'autres, elle le respectera; ainsi, point d'unité dans le système de gouvernement; un ministère trahi et insulté par ses agents; une inféodation des emplois; ce qui est tout simple; vous ne voulez d'autre seigneur que les fonctionnaires; donc les fonctions seront des Seigneuries.

C'est là ce que j'essayerais de dire, mais que d'autres diront mieux que moi. J'attends avec anxiété ce qui sera résolu par la portion de notre Chambre en qui j'ai confiance et sympathie. Entre MM. Pasquier, Portalis, vous et de Broglie, on arrivera, quelque difficile que soit la circonstance, à quelque chose d'honorable et de sensé.

On m'écrit, que je pourrais bien être compris dans les économies du budget. A la bonne heure, je ne crois pas que ce soit heureux, surtout en ce moment, mais Dieu veuille qu'on ne fasse rien de plus sangrenu que cela; en ce cas, je reviendrai près de mes amis que je regrette chaque jour davantage, près de tout ce qui me préoccupe. Je ne suis pas enrôlé à tout jamais dans l'aristocratie fonctionnaire, et le budget ne me doit rien.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 5 décembre 1831 (1).

L'effet produit par la sédition des ouvriers de Lyon a été grand et les esprits sont à peine remis de leur première impression. Gênes et surtout Turin ont des

(1) Dépêche officielle N° 129.

relations habituelles et très importantes avec le commerce de Lyon. Les lettres écrites le 22 et le 23 étaient dictées par un tel sentiment de trouble et d'effroi, si remplies d'involontaire exagération, qu'on a commencé par se faire ici de funestes idées. Il n'était question que de négociants massacrés, de magasins incendiés, de banqueroutes et de faillites. Les dépêches du gouvernement étaient moins sinistres. Le consul sarde à Lyon, dont j'ai lu une ou deux fois les lettres, écrivait en homme raisonnable, mais toutefois avec une extrême tristesse.

M. le comte de La Tour m'a, comme à son habitude, montré bien moins d'alarmes qu'il n'en éprouvait réellement. J'ai vu le moment où il croyait que cet événement empêcherait le désarmement de la France, et conséquemment des autres puissances. Il n'a pas, ce me semble, supposé un seul instant que cette sédition eût un caractère politique (1), en ce sens qu'elle fût l'œuvre d'un parti; mais les dispositions générales des classes inférieures à déployer la force du nombre et à se mettre en lutte contre l'autorité légale, eût été une circonstance politique plus grave même qu'un complot ourdi par telle ou telle faction. C'est là

(1) Les événements de Juillet avaient considérablement aggravé la crise que l'industrie lyonnaise traversait déjà avant 1830. Excités par les prédications saint-simoniennes et fouriéristes, les ouvriers émirent, vers la fin de 1831, la prétention de voir imposer aux fabricants un tarif obligatoire de salaires. Le préfet Bouvier-Dumolard se laissa entraîner à y consentir, malgré l'illégalité absolue de cette mesure. Les fabricants ne purent s'y soumettre, et à la suite de ce refus une insurrection formidable éclata le 21 novembre. C. B.

ce qu'on a redouté. Le calme de tout le reste de la France a dissipé cette crainte; néanmoins, il en restera longtemps quelque chose. On professe une estime réelle pour le gouvernement, et pour cette partie sage et éclairée de la nation qui, après l'avoir créé, l'entoure et le soutient. Mais, en même temps, on pense souvent que l'ordre social est travaillé chez nous d'une grande et profonde perturbation; que les pouvoirs y ont peu ou point d'autorité morale, que toute hiérarchie même naturelle, y est contestée, que les classes inférieures y sont comme enivrées du sentiment de leur force, sans cesse augmenté par les débordements de la presse et les exagérations de la tribune. Le temps guérira-t-il cette maladie inévitable d'une révolution populaire, quelque juste et modérée qu'elle ait été? N'est-il pas étonnant même que l'ordre public ait reçu si peu d'atteintes graves et que l'édifice social soit resté debout? Tels sont les doutes que la réflexion peut faire naître dans des esprits sérieux et impartiaux. Il ne faut pas s'attendre à les voir pénétrer parmi les gens frivoles ou prévenus. Ceux-là sont plus tranchants, et cèdent à peine devant les faits accomplis. Celui qui est ici l'argument le plus irrésistible, c'est le taux de nos fonds publics. Quelque opinion qu'on professe on ne trouve jamais de réplique contre les nouvelles de la Bourse de Paris.

Le roi part aujourd'hui de Gênes et sera ici demain.

DU DUC DECAZES.

Paris, 6 décembre 1831.

Cher ami, je viens d'être chargé, à mon corps défendant, de l'impossible rapport de la pairie; je n'ai pas encore accepté, ou plutôt j'ai refusé, mais je vois bien qu'il faut céder. Je suis au désespoir; nous sommes quatorze pour l'hérédité, comme vous le comprenez bien, mais sept qui disent : elle est impossible à sauver, le gouvernement, la Chambre et le pays ne le voulant pas, il faut plier pour éviter des catastrophes ; sept autres disent : il faut tout risquer. Ce sont Portalis, Roy, Siméon, Portal, Mounier, Mortemart, Molé; ce dernier, Roy et Portal ayant beaucoup hésité, mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que les sept, même accrus de trois des nôtres qui nous ont abandonnés, ont voulu conserver les catégories que de Broglie et moi voulions rejeter; aussi nous n'avons eu avec nous que le maréchal Jourdan et Chaptal ; Séguier, d'Haubersart et Cornudet nous ont abandonnés. Molé, Portalis, Siméon et Mortemart (c'est le marquis) ont demandé la limitation du nombre et sont restés seuls. Molé voulait, en outre, enlever à la pairie sa juridiction... et je suis rapporteur! Vous me plaindrez du fond de l'âme, j'en suis sûr.

A Mâcon et à Chalons, il y a eu de très mauvais cris au passage du prince, se rendant à Lyon. A Paris tout s'est bien passé.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 9 décembre 1831 (1).

Monsieur le comte,

Si, comme on l'assure, le désarmement général est réglé par des conventions précises et écrites, il serait très désirable d'y introduire, s'il était possible, une clause sur le nombre d'hommes que les Autrichiens pourraient avoir dans leur royaume lombard-vénitien. Les anciens traités qui avaient, dans le XVIIIe siècle, réglé les affaires d'Italie, imposaient à l'Autriche une condition de ce genre. Il en résulterait de grands avantages. Le cabinet de Vienne n'aurait plus cette attitude menaçante pour les États d'Italie, renonçant à employer la force et la crainte seulement pour maintenir le Milanais. Il lui faudrait le gouverner plus doucement, laisser le pays prendre quelque part à sa propre administration. Ce serait un bien pour l'Italie, et, quant à nous, les gouvernements nous étant contraires et les peuples favorables, notre influence gagnera toujours en proportion des concessions que le pouvoir sera contraint de faire.

L'issue des événements de Lyon a produit ici, ainsi qu'on devait s'y attendre, un heureux effet. La soie, dont le prix avait baissé beaucoup, a repris à peu près son cours ordinaire. C'est une grande affaire pour tous les propriétaires du Piémont. Il n'y en avait aucun, quelque contraire que fût son opinion à notre gouvernement, qui ne désirât le prompt rétablissement de l'ordre à Lyon.

(1) Dépêche officielle N° 130.

Le gouvernement sarde a été bien plus inquiet qu'il ne l'a montré; telle est son habitude. Mais il l'a été même beaucoup plus que je ne l'aurais pu croire. C'est ce qu'on apprend peu à peu, après que l'instant critique a passé. Lyon est bien près de la Savoie. L'esprit d'insurrection pouvait gagner Grenoble. Les séditieux, les gardes nationales pouvaient faire quelque irruption au delà de la frontière et propager le mouvement dans les États sardes. Telles ont été durant deux ou trois jours les appréhensions des ministres et conséquemment du roi. M. le comte de La Tour ne m'en disait rien; il en a entretenu quelques membres du corps diplomatique. Quoique en réalité, et le cas échéant, il fût, je pense, moins porté que tout autre aux mesures tranchantes et énergiques, il blâmait la patience du général Roguet (1) et du ministre de la guerre. Maintenant on trouve que cette conduite a été sage et efficace. Mais s'il n'y avait aucune poursuite contre les coupables, on y verrait une indulgence ou une faiblesse de mauvais augure pour l'avenir et l'on supposerait que le gouvernement et l'ordre public courent en France un péril sans cesse renaissant.

J'ai assez souvent parlé à Votre Excellence de la disposition du roi de Sardaigne pour qu'il soit facile d'indiquer combien une telle circonstance donne de poids sur son esprit. De jour en jour il est plus exclusivement livré aux influences dont il s'est laissé circonvenir, il se méfie et s'inquiète davantage du plus petit changement, de la plus insignifiante innovation.

(1) Général commandant des 7e et 19e divisions militaires à Lyon. C. B.

Votre Excellence a su par ma correspondance ce qu'était devenu ce conseil d'État, destiné d'abord à jouer si grand rôle dans la monarchie sarde. Il n'en est pas plus question que s'il n'existait pas. La rédaction des codes est aujourd'hui rangée au nombre de projets vagues d'amélioration, qu'on ne rejette point, mais qui sont indéfiniment ajournés. Le code de commerce français sera cependant prochainement adopté. Quant au code civil, on se fait des difficultés insolubles de tout ce qui regarde les successions, et l'on y voit une question de démocratie et d'aristocratie. L'état civil est encore un autre sujet d'embarras. Ici il est confié au clergé, non point comme autrefois en France, sous la surveillance de la magistrature à titre d'office civil, mais en vertu du concile de Trente et comme juridiction ecclésiastique. Or, dans les idées qui prévalent en ce moment, toucher en quoi que ce soit à l'autorité du clergé n'est pas une proposition admissible. Le roi n'est pas dévot, tant s'en faut, dit-on; mais on lui fait peur du clergé, qui cependant, sous l'administration française, était fort tranquille, moyennant quelques ménagements. Puis on lui représente le pouvoir ecclésiastique comme le rempart des monarchies. De tout cela, il se trouve qu'on s'aperçoit au moins autant de cette influence que sous le feu roi, pour qui c'était affaire de conscience. De là une véritable impossibilité de rien faire de complet dans une législation, quand on ne se croit pas en mesure de réformer les immunités ecclésiastiques, qui renvoient aux officialités toute action personnelle, même civile, intentée à un prêtre; quand on a même des objections contre la suppression du droit d'asile dans les églises, où des meurtriers pas-

sent leur vie en sécurité, se mariant et faisant leurs affaires, comme si de rien n'était. Assurément si l'on eût dit il y a un an à M. le prince de Carignan que, devenu roi, il conserverait et respecterait tout cela, il s'en serait, sans doute, offensé, mais il s'inquiète du moindre péril, se décourage à la plus petite difficulté, ne sachant rien risquer ni rien surmonter.

Tout en racontant à Votre Excellence la direction où semble s'engager le gouvernement sarde, je persiste à penser que si la paix n'est point troublée, si la France, comme tout le présage, présente un aspect de calme et de prospérité, la force des choses rendra ce pays-ci plus conforme au nôtre. Les changements qu'on se propose de faire dans la forme d'administration des provinces, le désir de bien régler les finances, de favoriser le commerce, sont une preuve que le roi conserve la volonté de gouverner pour le plus grand bien de son peuple, et que, lorsqu'il ne croit rien compromettre et rien troubler, il a le goût des améliorations.

Des changements assez importants viennent d'être introduits dans l'organisation de l'armée et le régime de recrutement. Le système de réserve et de congés se rapproche, à ce qu'on m'a dit, de la loi portée en ce moment aux Chambres.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 13 décembre 1831.

Que pensez-vous de ce singulier événement de Lyon? Nous n'en savons rien de plus que ce que vous en voyez dans nos journaux. Il n'y a certainement rien de politique dans la cause, ni dans le sentiment géné-

ral, quoique certaines intrigues politiques, carlistes surtout, aient pu souffler le feu et aider aux préparatifs. Il est très possible que ceci donne une nouvelle force au gouvernement, en montrant combien la monarchie de Juillet a pris racine dans les esprits. Quoi! une révolte qui n'est comparable qu'à celle des villes de Flandre, une ville de cent soixante mille âmes enlevée en deux jours! L'autorité matérielle est si faible, et au bout de tout cela, pas une tentative de mouvement politique! Assurément l'insurrection de Lyon ne serait pas arrivée sous la restauration, mais si elle était arrivée, elle était une révolution! On espère rentrer à Lyon sans coup férir. On ne cédera rien, on désarmera la ville, on sévira peu. Voilà le plan. Quant à la situation économique, elle reste la même et elle a sa gravité. Je ne sais s'il n'y a pas là un problème insoluble. Cette condition des classes industrielles a peut-être quelque chose de contradictoire. Les saint-simoniens sont stupides, ils n'indiquent que des remèdes insensés, mais ils sont dans la question.

La conspiration surprise à Paris n'a aucune gravité, et nul rapport avec Lyon. C'est une intrigue toute bonapartiste. Il n'y a de compromis que des gens de bas étage en France, et, au dehors, la famille Bonaparte. La correspondance saisie est assez intéressante sous ce dernier rapport. Il y avait eu quelques tentatives sur la garnison de Strasbourg ou du moins quelques desseins de la pratiquer. Le tout me parait une vraie niaiserie. La preuve, c'est qu'un des principaux conspirateurs, c'est cet imbécile de Belmontet (1).

(1) Le poète Belmontet (1799-1879) qui toute sa vie manifesta les opinions bonapartistes les plus ardentes. C. B.

Dès qu'il s'est vu arrêté, il a pris peur, et il a fait des révélations. Par celui-là, jugez des autres. Jusqu'ici cette petite crise tourne au grand dommage du parti du mouvement. Je ne les crois pas en bonheur.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 19 décembre 1831.

Il y a longtemps, monsieur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Des courses jusqu'en Dauphiné (trop près de vous puisque je ne pouvais pousser jusqu'à Turin) m'ont privé de ce plaisir. J'ai quitté Lyon la veille même de l'insurrection et je ne m'en doutais pas plus que si j'avais été préfet du Rhône, tant la ville avait un aspect tranquille. Quel événement! Sous le rapport politique, je le regarde comme une victoire. Les partis ennemis du gouvernement ont voulu en profiter et aucun n'a pu réussir; mais, sous ce triomphe politique, ne voyez-vous pas suppurer une grande plaie sociale? Quant à moi, j'y vois la confirmation des craintes que la secte saint-simonienne m'inspire depuis un an. Elle est ridicule, mais le ridicule a-t-il jamais empêché une secte de se propager? N'est-ce pas plutôt un moyen d'extension? Le ridicule apparent empêche l'amour-propre de se mettre en garde contre le fond de la doctrine; on rit, on se sait bon gré de rire et les principes s'infiltrent doucement à l'aide de cette écorce. Le père Bazard (1) n'est autre chose que la vieille histoire du chien d'Alcibiade.

(1) Un des principaux pontifes, avec Enfantin, de la secte saint-simonienne. C. B.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 31 décembre 1831 (1).

Votre Excellence a su que M. de Blacas a quitté la Suisse et qu'il s'est rendu à Nice par la France. Il n'a fait que traverser Nice, puis Gênes, se rendant, a-t-il dit, à Rome. Il est possible que ce soit, en effet, le but de son voyage, mais il n'est pas douteux qu'il verra la duchesse de Berry, et que cette course nouvelle se rattache encore aux projets ou aux espérances de la princesse. Elle doit être maintenant à Massa ou dans les environs, après avoir fait un séjour à Lucques. Elle parle de son prochain retour en Angleterre. Il est manifeste qu'elle a quitté Naples sur la nouvelle des événements de Lyon; et si elle retourne en Angleterre c'est qu'elle se sera assurée une seconde fois de la frivolité de ses illusions. M. de Blacas, si j'en crois des personnes bien informées, doit être en disposition de lui conseiller de quitter immédiatement l'Italie.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, le seul bon effet de l'insurrection des ouvriers lyonnais a été de faire paraître en plein le néant du parti carliste; mais cette erreur ou cette exagération n'est pas la seule à rectifier dans les jugements qu'on porte sur la France. Le temps et la suite des événements ont à dissiper bien d'autres idées plus ou moins fausses.

La discussion de la Chambre des députés, honorable à un si haut point pour le ministère, mais si vive, animée d'une haine toujours croissante, a fort

(1) Dépêche officielle N° 134.

ajouté aux impressions causées par la sédition de Lyon. Quelques discours prononcés à la Chambre des pairs sont venus encore présenter la France sous un aspect sombre et menaçant.

De là résulte une excitation assez vive des sentiments politiques qui, en Italie et ici, se rattachent à la France et y placent leurs espérances ou leurs craintes. Les uns, en reconnaissant que la dynastie déchue a laissé peu ou point de racines en France, présagent plus que jamais des troubles anarchiques, une dissolution de la société, des essais de république, une complication de maux qui ne pourrait trouver de termes que dans la compression énergique des idées libérales. A cela s'ajoutent l'espoir placé dans l'empereur de Russie et les bruits faux ou vrais répandus en Europe sur ses dispositions hostiles à la France.

D'autre part l'opinion libérale, abandonnée, du moins à Turin, des hommes qu'une position aristocratique, l'expérience, les lumières, et la prudence en ont sucessivement séparés, qui a, je crois, beaucoup moins de chances pour agir sur l'armée, est devenue aussi plus animée, si l'on peut se servir de cette expression dans un pays de silence et de précautions. Elle reçoit toute l'influence des réfugiés et de la faction qui, en France, a mis son espoir dans la guerre et la propagande. C'est la même exaspération, la même haine contre M. Perier, M. Sébastiani, les mêmes discours outrageants contre le roi Louis-Philippe. Une espérance succède à une autre, une illusion remplace l'illusion dissipée, ç'a été d'abord les élections, puis la majorité. Après un instant de découragement, Lyon est venu réchauffer le

parti, qui maintenant compte sur la discussion du budget. Il paraît qu'on a fait dire dans les Légations de ne point céder à l'autorité pontificale et de tenir bon encore un mois.

IV

Janvier 1832-Mai 1832 (1).

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 2 janvier 1832.

Monsieur le comte,

M. le comte de Bombelles, ministre d'Autriche, m'a annoncé hier que plusieurs régiments autrichiens

(1) ÉVÉNEMENTS DE JANVIER A MAI 1832. — Discussion à la Chambre des députés du projet de loi sur la liste civile. — Violent incident sur le mot *sujet* prononcé au cours des débats par M. de Montalivet. — Vote du projet (14 janvier). — Conspiration républicaine des Tours de Notre-Dame (4 janvier). — Conspiration bonapartiste. — Conspiration légitimiste de la rue des Prouvaires (3 février). — Émeutes à Grenoble (12, 13, 15 mars). — Le choléra se déclare à Paris (22 mars). — Les réformes sont repoussées dans les Légations et l'autorité du pape y est absolument méconnue. — Entrée en campagne des troupes pontificales. — Résistance des gardes civiques. — Les Autrichiens occupent de nouveau Bologne (28 janvier). — Le gouvernement français donne à une division navale l'ordre de se rendre à Ancône. — Opposition imprévue du pape. — Les troupes françaises s'emparent d'Ancône de vive force (23 février).

allaient se porter vers Ferrare et sur la frontière qui touche aux États pontificaux. En outre, un général autrichien se rendra auprès du cardinal Albani. Ces

— Protestations du pape. — Arrangement du 17 avril 1832. — Le roi de Hollande persiste à repousser le traité des Vingt-Quatre Articles, malgré les conseils de l'empereur Nicolas. — Ratification de ce traité par la Prusse et l'Autriche le 16 avril, par la Russie le 4 mai. — Troisième lecture du *bill* de réforme à la Chambre des communes (20 janvier). — Il est présenté à la Chambre des pairs. — Vote de la seconde lecture. — Échec pour le ministère dans la discussion du *bill* en comité (7 mai). — Démission du ministère de lord Grey. — Fermentation libérale et révolutionnaire dans l'Allemagne du Midi et de l'Ouest. — Résolutions de la Diète de Francfort contre les assemblées populaires et les adresses collectives. — Mesures prises contre la presse dans divers États. — Agitations et troubles surtout dans les deux Hesses et le Nassau. — Nouveau statut organique donné à la Pologne par la Russie, qui lui enlève sa constitution et sa nationalité (14/26 février). — Dépopulation de la Pologne. — Transportation en masse. — Enlèvement des enfants mâles vagabonds ou pauvres, des fils mineurs, des invalides, des enfants fréquentant gratuitement les écoles humanitaires, pour être incorporés plus tard dans l'armée. — Tous les Polonais qui ont pris les armes dans la dernière insurrection, sans distinction de grade, sont tenus de servir comme simples soldats pendant quinze années. — Enlèvement des objets d'art et bibliothèques dans les villes. — Fermeture des écoles et universités. — Atteintes portées à la religion catholique. — État de misère et d'effroi général. — En Portugal : Manifeste de dom Pedro (2 février). — Arrivée de ce prince aux Açores (3 mars). — Il forme un ministère, organise une armée et une flotte pour envahir le Portugal. — L'Es-

démonstrations sont destinées, m'a-t-il dit, à intimider les gens de Bologne, à déterminer leur soumission et à prévenir toute opposition séditieuse contre l'entrée des troupes du pape. Maintenant que la cour de Rome a achevé toutes les réformes qu'elle s'était engagée à opérer, ses sujets n'ont plus un prétexte pour lui refuser obéissance.

Tel a été à peu près le langage du ministre d'Autriche. Il a ajouté que cette marche avait été convenue à Paris entre Votre Excellence et les ministres des grandes puissances. M. le comte de la La Tour, m'avait, il y a peu de jours, dit quelque chose de cette résolution, prise en commun, sans me donner à croire, pourtant, que les Autrichiens commenceraient par faire, sitôt, montre de leur autorité et déploiement de leur force.

Je regrette, en une telle occasion, pour des choses

pagne se dispose à prendre parti pour dom Miguel. — Opposition de la France et de l'Angleterre à cette intervention. — Siège de Saint-Jean-d'Acre par les Egyptiens. — Méhémet-Ali et Ibrahim sont déclarés traitres et rebelles par la Porte, qui se prépare à leur faire la guerre. — Première victoire d'Ibrahim sur les troupes de la Porte, dans les environs de Tripoli de Syrie (7 avril). — A Paris, le parti révolutionnaire exploite le trouble jeté dans les esprits par les progrès de l'épidémie. — Honteux désordres. — Casimir Perier est atteint par le choléra. — Madame la duchesse de Berry organise dans l'Ouest et le Midi un mouvement insurrectionnel pour porter le duc de Bordeaux au trône. Elle s'embarque à Via-Reggio, près de Massa, sur le *Carlo-Alberto* et débarque sur la côte de Provence (29 avril). — Avortement d'une tentative de soulèvement royaliste à Marseille (30 avril). — Madame la duchesse de Berry gagne la Vendée sous un déguisement. — Mort de Casimir Perier (16 mai). C. B.

qui se passent si près d'ici, et dont je dois nécessairement entendre beaucoup parler, de ne rien savoir que par le ministre d'Autriche et le cabinet de Turin. Des instructions positives de Votre Excellence m'indiqueraient bien mieux le langage à tenir.

Du reste, j'ignore à quel point cette publique et hautaine menace d'intervention est nécessaire. Je vois bien, et je l'ai écrit à Votre Excellence, que la situation de Bologne ne pouvait être livrée au hasard. Mais ce que la France avait à redouter, c'était une nouvelle occupation autrichienne. Ce qu'on va faire y ressemble beaucoup et l'effet moral en sera à peu près pareil.

J'ai toujours pensé, dans mon ignorance des circonstances générales qui peuvent déterminer d'autres résotions, qu'il eût convenu de confier à Naples ou à la Sardaigne la mission d'envoyer des troupes dans les États pontificaux, si cela devenait indispensable. C'eût été un moyen de ne pas laisser s'établir, dans l'esprit des peuples, l'idée de la suzeraineté et de la domination de l'Autriche sur l'Italie (1).

A M. CASIMIR PERIER (2).

Turin, 7 janvier 1832 (3).

J'attendais avec impatience vos directions pour me guider dans le langage que je dois faire entendre ici

(1) Dépêche officielle N° 135.

(2) Le comte Sébastiani venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie et M. Casimir Perier avait été chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères. C. B.

(3) Dépêche officielle N° 139.

sur les affaires d'Italie. Je m'en suis sans délai entretenu avec M. le comte de La Tour. Sans affectation, sans établir une différence trop marquée entre mes paroles et les conversations antérieures, je lui ai dit que la France voulait espérer la paix, mais regarderait comme un fait grave et susceptible de conséquences fâcheuses une nouvelle invasion autrichienne, dans les États pontificaux; que l'an dernier il était jusqu'à un certain point permis à l'Autriche d'alléguer un péril actuel et imprévu qui menaçait ses possessions d'Italie; mais qu'aujourd'hui l'expérience d'une année entière avait prouvé que Bologne et la Romagne pouvaient être en pleine révolution, sans qu'il y eût la moindre agitation dans le Milanais ni dans les États du roi de Sardaigne ; que le cabinet de Vienne, à supposer qu'il éclatât encore quelques troubles dans les Légations, ne serait pas pris au dépourvu; qu'il avait maintenant le temps de faire tous les préparatifs nécessaires, de se mettre en mesure de garder ses frontières, d'augmenter ses garnisons; qu'on lui laissait même occuper Parme et Modène, ce qui était toutefois très contestable. J'ai ajouté que nous concevions à la rigueur que les gouvernements étrangers, quelques mois après notre révolution, eussent encore, quoique bien à tort, des doutes sur les intentions de la France ou sur la fixité du système ministériel; tandis que, maintenant, il était défendu aux hommes de bonne foi et raisonnables de conserver le moindre soupçon sur la loyauté de notre ministère ; qu'on devait croire qu'il voulait sincèrement le repos de l'Italie ; qu'ainsi toute résolution destinée à y maintenir la paix intérieure était à prendre en commun et de concert avec nous. L'action de l'Autriche, sans accord

préalable, avait donc, selon moi, une couleur d'hostilité sur laquelle la France ne fermerait pas les yeux.

M. le comte de La Tour, en convenant de la parfaite justesse de ces réflexions, a paru persuadé que l'Autriche avait, de son côté, un désir si complet et si sincère de ne pas allumer la guerre en Europe qu'elle ne ferait rien de précipité ni d'imprudent; qu'elle ne se refuserait pas à l'engagement préalable de n'agir que de concert et qu'elle subordonnerait son action aux déterminations de la conférence de Rome. Bref, je n'ai pas aperçu que ce que je disais changeât rien à ces apparences de sécurité dont Votre Excellence a semblé s'étonner. Il est dans le caractère piémontais et dans les habitudes du comte de La Tour de se montrer toujours rassuré, même au plus fort de l'inquiétude. Pourtant je pense qu'en ce moment il n'y a réellement pas de grandes alarmes, parce qu'on est convaincu que l'Autriche et la France, très sincèrement, ne veulent pas la guerre. Toutefois je crois remarquer une sorte d'affectation dans ce soin de ne manifester aucune crainte, de rejeter par des motifs plausibles les prévisions contraires à la paix, de ne voir nulle cause probable de collision, soit dans les affaires d'Italie, soit dans les questions de Belgique, soit dans les intentions du cabinet de Vienne, soit dans les dispositions de l'empereur Nicolas. Du reste, nul signe ne me fait supposer qu'il y ait en cela une dissimulation destinée à cacher des projets ou des déterminations autres que l'apparence.

Quant à l'occupation des Légations par les troupes sardes, c'est un texte de conversation qui a été souvent traité entre M. le comte de La Tour et moi.

Dès l'année dernière, avant l'invasion autrichienne, j'avais entretenu M. le comte Sébastiani de cette idée. Il m'est arrivé, même récemment, de demander à M. le comte de La Tour ce qu'il en pensait, ajoutant, ce qui était vrai alors, que jamais un mot ne m'avait été écrit à ce sujet; que j'en parlais comme d'une hypothèse vague, comme d'un objet de causerie. Ainsi je n'ai nul besoin d'y revenir, ce qui peut-être permettrait de soupçonner que cette idée a pris de la consistance.

Une telle proposition flatterait évidemment le cabinet de Turin et plairait, je crois, au roi Charles-Albert. Tout ce qui peut, dans un avenir éloigné et incertain donner l'idée d'un accroissement de territoire ou d'influence, dans le nord de l'Italie, caresse les imagitions piémontaises et ramènerait à nous le gouvernement sarde, s'il n'était pas préoccupé des craintes que lui inspirent nos principes de liberté. Les intérêts de territoire et d'agrandissement le pousseraient peut-être vers nous. Les opinions politiques le rapprochent de l'Autriche. Au moment présent, ce dernier motif est de beaucoup le plus déterminant, et c'est d'après lui que nous devrons, je pense, prévoir les résolutions de la cour de Sardaigne. Ainsi la crainte de déplaire à l'Autriche s'opposerait sans doute à un tel projet. Mais si l'Autriche y consentait franchement, cet arrangement se conclurait, surtout s'il s'agissait d'une simple occupation plus ou moins prolongée. Car M. de La Tour ferait des objections presque invincibles contre une invasion de vive force, contre des combats à livrer et des mesures de rigueur à prendre. Il ne voudrait pas que l'odieux d'une exécution pareille retombât sur une puissance de troisième ordre, qui a toujours

plus de ménagements à garder qu'une grande et forte monarchie.

S'il y avait un intérêt réel et pressant à faire réussir l'expédient d'une occupation sarde, il serait à propos que cette proposition vînt de l'Angleterre. La cour de Turin, depuis un siècle et encore plus depuis un an, considère les Anglais comme ses bons et solides alliés, comme ses partisans naturels, avec qui elle n'aura rien à perdre, tandis qu'elle doit user de précautions et de méfiance dans ses relations avec l'Autriche ou la France, qui l'une et l'autre ont à s'agrandir à ses dépens, qui l'écraseraient dans leur choc et pourraient, à la fin d'une guerre, résoudre les difficultés en la dépouillant. Les égards du roi de Sardaigne et de ses ministres pour tout ce qui est anglais, ont quelque chose de fort marqué et dont on ne se cache point.

Je me suis entretenu avec M. le comte de Bombelles, ministre d'Autriche, dans le sens de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 31 décembre dernier. Je lui ai dit que la France et l'Autriche avaient sans doute agi jusqu'ici et, vraisemblablement encore à l'avenir, agiraient de concert dans les affaires de Bologne, mais qu'au nombre des mesures réglées en commun, une nouvelle occupation n'était nullement consentie par notre gouvernement et que j'avais dû le dire ainsi à M. le comte de La Tour. M. de Bombelles m'a répondu qu'il n'avait à ce sujet aucune notion positive, qu'il aurait été porté à croire qu'une seconde occupation, s'il y avait lieu, s'accomplirait sans que la France s'y opposât; que peut-être la question n'avait-elle pas en effet été posée à Paris encore dans ces termes; qu'il fallait espérer qu'on n'aurait pas à en venir jusque-là; que, le cas

échéant, le cabinet de Vienne n'agirait indubitablement pas sans communication préalable, bien qu'il eût toujours professé hautement son droit d'intervention comme indépendant du consentement d'aucune autre puissance que le Saint-Siège ; que, du reste, l'effet comminatoire que l'Autriche voulait produire par les dispositions qu'elle vient de prendre, et par le langage de ses généraux, ne serait pas obtenu si la France protestait d'avance contre toute occupation autrichienne. J'ai répondu que je n'étais chargé de faire aucune protestation à cet égard ; qu'il m'avait suffi de faire connaître au cabinet de Turin la disposition de mon gouvernement et que je ne voyais pas de nécessité à en parler à nul autre qu'à M. le comte de La Tour. Cette conversation était nécessairement sans conclusions précises, puisque M. de Bombelles ni moi n'avions rien à traiter et que nous ne savons pas, moi du moins, ce qui a pu être réglé ou convenu à Paris. Nous avons dû nous borner à reconnaître l'un et l'autre que la conférence de Rome pourvoirait aux mesures qu'elle croirait indispensables et que nous ignorions la limite des pouvoirs que chaque puissance avait donnés à son ambassadeur près le Saint-Siège. Le langage de M. de Bombelles en cette conversation a été très pacifique, et il a plus d'une fois exprimé fortement la confiance qu'inspire au cabinet de Vienne la loyauté du ministère français et de notre ambassadeur à Rome.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 13 janvier 1832, 8 heures du soir.

Mon cher ami, un mot seulement pour vous dire que nos affaires de la Romagne vont bien. Ils se soumettront sans coup férir, et il n'en coûtera que de grosses paroles, que j'ai dû dire parce quil fallait que la France menaçât ou que l'Autriche frappât, ce qui entraînait de terribles complications. M. Donchant porte à Paris les notes des quatre puissances (1) qui paraîtront demain dans le *Moniteur romain*. On tenait fort à obtenir de moi l'insertion d'une phrase que les trois autres ont acceptée : je m'y suis refusé, et vous

(1) On n'avait pu s'entendre pour rédiger une note commune, le représentant de la France à la conférence de Rome ne voulant rien dire qui impliquât l'adhésion sans conditions à une intervention éventuelle de l'Autriche. Mais, sauf cette réserve, les quatre plénipotentiaires furent d'accord pour exprimer, chacun de leur côté, leur réprobation de de la révolte tout en témoignant l'espoir que, le gouvernement romain persisterait dans les réformes où il s'était engagé, sur les conseils de l'Europe. La note de M. de Sainte-Aulaire n'était pas la moins énergique contre les révoltés et leur ingratitude. « Le soussigné, disait-il en terminant, ne fait aucune difficulté de déclarer que les auteurs de cette résistance, aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, seraient considérés en France comme les plus dangereux ennemis de la loi générale. Fidèle à sa politique tant de fois proclamée, le gouvernement du roi emploierait au besoin tous les moyens pour assurer l'indépendance et l'intégrité des États du Saint-Père. » (*Histoire de la monarchie de Juillet*, par Paul Thureau-Dangin, 2e éd., t. Ier, p. 518-519, *passim*).

apercevrez le pourquoi de cette différence. Bref, voici encore une secousse évitée, mais la tranquillité de l'Italie reste provisoire. Il y aurait un moyen de faire du définitif et je le propose à Perier. Je voudrais que celui-ci gardât le portefeuille. S'il sort de ses mains, je voudrais qu'il tombât dans les vôtres. Je l'écris à Paris, à mesdames de Vaudémont et de Boigne. Vous savez que ceci n'est point du manège.

Bon Dieu! que le malheur de nos pauvres amis me pèse sur le cœur (1)!

DU COMTE MOLÉ.

Paris, 13 janvier 1832.

On va commencer le budget : je crains que les gens pressés de dîner ne laissent démolir, vers six heures du soir, plus d'un pan d'administration. Dieu veuille que cela ne tombe que sur les dépenses. Il y aurait plus de remède que si on démolit les impôts.

Les pauvres Broglie ont éprouvé un de ces malheurs auxquels on ne peut songer sans frémir ; mais la mère, à force de spiritualité mystique, le père, à force d'habitude de vivre dans son intelligence et son attention, ont surmonté leur douleur d'une manière surhumaine ; le lendemain même de l'enterrement, il improvisait sur la contrainte par corps. C'était un spectacle curieux et donnant ample matière à réflexions pour un homme resté de chair et d'os comme moi.

Les journaux, vous le remarquez peut-être, ne font

(1). M. le duc de Broglie venait de perdre une fille âgée de treize ans. C. B.

guère passer mon nom sous vos yeux. Aucune époque ne m'a plus porté à l'observation et moins à l'action. Peu de gens, à mon avis, la comprennent et même, peut-être, surtout parmi nos amis. On se prend à des misères, à des détails, à des noms propres, on fait des *va-tout* à propos de rien, et puis l'on croit que tout est sauvé ou perdu, parce qu'une théorie a gagné ou perdu un peu de terrain. C'est l'époque du bas-empire de notre civilisation, les querelles de Constantinople se mêlant à des luttes plus sérieuses. Cependant le monde ne peut finir. Le point de la réaction se rencontrera et on sera bien étonné alors de ce qu'on verra. Les conséquences ne seront guère en rapport avec les prémisses.

DU BARON PASQUIER.

Paris, 13 janvier 1832.

Cher collègue, votre lettre vient de m'arriver avec vos bons et aimables souhaits au sujet de cette nouvelle année. Je les reçois et vous les rends avec le même bon cœur. Pourquoi faut-il que cet avenir soit toujours si incertain, et que les soucis, dont il nous menace sans cesse, laissent si peu de répit à notre pauvre présent? Triste vie, en vérité, que celle à laquelle nous sommes condamnés, et sans qu'il dépende presque jamais de nous de la rendre pire ou meilleure, tant ce torrent nous emporte, et c'est ainsi que nous vivons, sauf quelques moments de relâche, depuis plus de quarante ans. Je souhaite beaucoup de joie et de bonheur à cette jeunesse si impétueuse dans les révolutions auxquelles elle aspire et que certains préparent avec tant de zèle; mais j'ai bien peur pour eux

que, s'ils atteignent mon âge, ils ne soient alors, tous, inévitablement aussi dégoûtés que moi de ce mouvement toujours plus ou moins convulsif.

Comme vous le dites fort bien, le sacrifice de l'hérédité, vous auriez encore mieux dit l'*holocauste*, est consommé. A quoi sera-t-il bon ? Il devait, disait-on, calmer les passions, éviter de grands malheurs. Quant aux malheurs, il se peut, puisque nul ne saurait raisonner d'événements non advenus, mais quant aux passions, elles n'en sont devenues, ce me semble, que plus âpres et plus audacieuses, témoin les brandons que la presse agite chaque jour, témoin les scènes de la Chambre des députés, et enfin l'insolence des accusés dans les débats judiciaires. Ce dernier trait est caractéristique de l'époque ; je n'ai jamais, dans ma vie au travers des révolutions, rien vu de semblable. Babeuf lui-même portait plus de respect à ses juges Je sais que cette circonstance de notre situation semble frapper beaucoup les étrangers, et surtout les Anglais. Puissions-nous n'être pas destinés à donner encore aux étrangers de tristes exemples, et, par là, de salutaires leçons !

Voilà donc maintenant la pauvre Chambre des pairs placée, disent les partisans du sacrifice, dans une excellente position. Elle est définitivement constituée, elle est indépendante. On va le voir, car elle aura certainement besoin de cette indépendance pour agir suivant sa conscience, dans la loi sur la famille de Charles X, qui s'agite aujourd'hui, dans celle sur le 21 Janvier (1), dans celle sur le di-

(1) Proposition adoptée par la Chambre des députés, portant abrogation de la loi du 19 janvier 1816, relative

vorce (1). Et déjà les journaux déchirent, à l'avance, les intentions qui sont lui supposées. Vous pouvez voir comme ils arrangent de Broglie pour son rapport sur la loi concernant la famille de Charles X (2). Ce qu'il y a de certain, et je l'ai donné clairement à entendre dans mon petit discours du jour de l'an, c'est que cette Chambre ne peut plus exister avec un peu d'honneur qu'en se mettant au-dessus de toutes les clameurs, de toutes les considérations, et en agissant avec fermeté, suivant les inspirations de sa conscience. Arrive ensuite ce que pourra. La condition de ceux qui y restent n'est pas assez belle pour qu'on puisse les soupçonner d'y tenir beaucoup.

au deuil anniversaire du 21 Janvier. La Chambre des pairs décida que les cours et tribunaux continueraient à vaquer le 21 janvier de chaque année, mais que toutes les autres dispositions de la loi du 19 janvier seraient abrogées. La Chambre des députés n'accepta point cette solution (28 février) et la Chambre des pairs fut obligée de céder sur cette question (3 mars). C. B.

(1) Le 14 décembre 1831, la Chambre des députés avait, par 194 voix contre 171, rétabli le divorce. Le 28 mars 1832, par 78 voix contre 43, la Chambre des pairs refusa de ratifier cette décision. C. B.

(2) M. le duc de Broglie proposait certaines atténuation aux rigueurs édictées dans le projet voté par la Chambre des députés. Il remplaçait le *bannissement*, peine infamante, par l'*exclusion*, donnait un délai plus long et des facilités plus grandes aux princes de la branche aînée pour la vente de leurs propriétés et enfin supprimait la peine de mort qui devait être prononcée en cas d'infraction à la loi d'exil. Les modifications apportées en ce sens par la Chambre haute furent, à très peu de chose près, adoptées par la Chambre des députés. C. B.

Votre Italie me donne toujours du tintouin, et, mon Dieu, si La Fayette se frotte encore quelque peu les mains quand il regarde de ce côté, il ne se console pas sans doute de la Pologne, mais il lui laisse le bon vivre de quelque espoir.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 14 janvier 1832 (1).

Monsieur le baron,

J'ai reçu la suite de vos dépêches jusqu'au numéro 137 inclusivement. Je vous remercie des détails qu'elles contiennent sur les dispositions de la cour de Turin relativement aux affaires des États de l'Église. J'eusse désiré que, surtout dans vos conversations avec le ministre d'Autriche, vous n'eussiez pas abordé d'une manière aussi précise la supposition d'une nouvelle occupation autrichienne ; un langage plus vague et moins formel eût peut-être été plus conforme aux relations complètement amicales et conciliantes qui existent en ce moment entre les grandes puissances relativement à cette question.

En effet, monsieur le baron, nous continuons à chercher dans un parfait accord avec l'Autriche et nos autres alliés les moyens de mettre fin à l'état d'anarchie qui afflige la Romagne. Nous sommes déjà convenus que les légations accréditées auprès du Saint-Père engageraient la cour de Rome à leur adresser un mémoire sur l'état des choses et que la réponse à ce mémoire serait rédigée de manière à produire une

(1) Dépêche officielle N° 64.

forte impression sur les Romagnols et à dissiper leurs illusions. Si cette démonstration que l'Autriche appuiera à l'avance par des mouvements de troupes sur ses frontières était insuffisante, on aviserait à d'autres mesures. Ce que nous nous proposons avant tout, c'est d'empêcher, s'il est possible, l'intervention armée de l'Autriche. J'ai d'ailleurs déclaré verbalement aux ambassadeurs des grandes cours que si, contre notre attente, le Saint-Siège se croyait dans la nécessité de recourir à cette intervention, la remise d'Ancône aux forces françaises deviendrait pour nous une garantie indispensable et dont rien ne pourrait vous faire départir. Ces détails, monsieur le baron, vous indiqueront l'attitude et le langage que vous devez adopter tant à l'égard du cabinet de Turin que de vos collègues. Je ne vous les donne d'ailleurs que pour votre information particulière.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 16 janvier 1832 (1).

Monsieur le président,

Les délais qu'apportent la Russie, l'Autriche et la Prusse à ratifier le traité du 15 novembre, s'accordent fort bien avec les signes de l'état critique où depuis quelque temps j'ai cru voir que nous retombions. Il est devenu chaque jour plus manifeste qu'un grand et nouvel effort des opinions contraires à la France, agit en ce moment sur les cabinets européens et pousse sinon à la guerre du moins à une attitude hostile.

(1) Dépêche officielle N° 141.

C'est sur l'empereur de Russie que se sont placées les espérances de tous ceux qui regardent avec effroi l'établissement tranquille de notre gouvernement et de l'influence française. Ce qui se passe et surtout ce qui se dit, chez nous, les exaspère, les encourage et les recrute journellement d'hommes choqués ou effrayés des scènes dont la France est le théâtre. En somme, depuis deux mois, la situation, loin de s'améliorer, a empiré.

Vous faire part de ce que j'ai observé sur la disposition générale des esprits, ce serait revenir sur des choses déjà dites. Votre Excellence trouvera des informations plus utiles dans ce que je puis remarquer sur l'attitude et le langage des membres du corps diplomatique. Toutefois il faut songer que d'ordinaire ils reçoivent peu d'instructions positives de leurs cours, et qu'il est rare que leurs paroles soient prescrites : le caractère et les opinions de chacun conservent donc une large part dans toute leur façon d'être.

Rien n'est changé dans la contenance ni la conversation du ministre d'Angleterre. Il est tory et le bill de réforme lui déplaît. Mais il est impossible d'être plus sensé, de voir en général plus juste, de montrer un intérêt plus véritable à ce que tout aille bien en France. Il est avec moi en confiance, me parle de ses inquiétudes et semble chercher des éclaircissements qui le rassurent. Ses relations avec l'ambassadeur de France représentent exactement les relations des deux cabinets. Si le ministère sarde témoignait quelque confiance à un agent diplomatique, ce serait à lui, et je suis persuadé que ses conseils seraient sages.

Le ministre de Naples (1), qui va passer de Turin en Espagne, est aussi bienveillant que possible pour la France et pour la nouvelle famille régnante. Il s'applaudit quand il suppose que sa cour marchera dans cette voie. De tout le corps diplomatique, c'est lui qui a toujours mis le moins de réserve dans nos relations. En tout cela il faut attribuer beaucoup à sa disposition particulière, à son entourage de famille, et au décousu du gouvernement napolitain, qui, sans doute, lui donne peu de direction.

Le ministre d'Espagne (2), homme d'esprit et de mesure, a fort changé de langage depuis quelque temps. Sans trop de jactance, et en termes froids et modérés, il déclare que l'expédition de dom Pedro contre le Portugal est une circonstance que sa cour ne peut voir avec indifférence, et qu'elle ne laissera pas allumer l'incendie chez son voisin. En même temps, il a peut-être contracté un peu plus d'intimité soit avec le ministre de Russie, soit avec les sociétés antifrançaises. Pourtant il n'y a rien, dans sa conduite et ses discours, qui soit marquant et prononcé.

Le ministre de Russie n'a plus que deux mois à rester ici et fait ses préparatifs pour retourner à Saint-Pétersbourg, où il est nommé grand maître des cérémonies. C'est un homme de plaisir, qui vit presque exclusivement dans des sociétés d'hommes, qui fuit la gêne et l'étiquette. Ces façons-là lui rendent facile d'échapper aux conversations d'affaires et d'opinions. Il les évite, ce me semble, avec assez de soin. On ne rapporte de lui aucun propos hostile contre nous. Ses

(1) Le marquis Gagliati. C. B.
(2) Le chevalier d'Anduaga. C. B.

rapports avec moi n'ont pas varié, sauf que nous ne parlons plus de la situation politique, ou que nous échangeons seulement des paroles banales sur le maintien de la paix.

Le ministre de Bavière est un Français émigré; homme d'humeur franche et expressive, d'une dévotion exaltée, et cependant d'un commerce facile et animé. Il appartient à la congrégation française. C'est le bureau d'adresse de tous ceux de ses confrères qui arrivent de France. Je suppose qu'il a des relations assez peu suivies avec sa cour, qui le tient ici fort inutilement. Recevrait-il même des directions, il ne serait pas de caractère à se renfermer dans la mesure prescrite. C'est par lui plus que par tout autre que je m'aperçois de ce travail actif des opinions qu'il professe passionément et des espérances qu'elles conçoivent. Il dit que son souverain est bien résolu à arrêter la tendance révolutionnaire qui s'est manifestée dans les Chambres bavaroises : que tous les princes de l'Allemagne, ayant un intérêt commun, prendront des résolutions communes; qu'il faudra que la Diète soit revêtue d'une haute juridiction et que la Confédération appuie chaque gouvernement contre les oppositions intérieures qu'il rencontrerait. Il dénonce la propagande française comme la source et le moteur de tous les troubles de l'Europe. Je n'examine pas ici ce qu'il y a de vrai ou de faux, d'officiel ou de personnel dans ses propos : c'est ce que Votre Excellence démêlera encore mieux que moi.

Je n'ai rien à dire du ministre de Prusse, qui n'a pas ici l'importance que sa cour pourrait lui donner. Il n'y a rien à conclure de sa conversation, en général très réservée.

J'ai parlé l'autre jour avec détail de M. de Bombelles, ministre de l'Autriche. Il continue à s'exprimer d'une façon qui ne paraît pas dissimuler le désir et l'espoir que sa cour conserve de maintenir la paix. Il commence à croire, dit-il, que les gens de Bologne n'attireront pas sur eux une nouvelle invasion autrichienne. Mais cette menace n'est accompagnée d'aucune plainte contre nous, d'aucune bravade contre notre puissance. A Milan, il n'en est pas de même. Aussi chaque jour nous arrive le bruit que les Autrichiens sont rentrés à Bologne. Je ne veux pas répondre qu'un jour la nouvelle ne se trouve vraie.

DU DUC DECAZES.

Paris, 16 janvier 1832.

Nous ne gagnons pas de terrain parce que Perier en perd beaucoup. Il est au plus mal avec Dupin, avec qui il a eu une explication vive lundi dernier, par suite de laquelle, à ce qu'il paraît, il n'a pas voulu venir dîner ce même jour chez le roi où Dupin dînait avec Guizot et moi. Il ne pardonne pas à Dupin ses relations avec Coste, et d'avoir dîné avec un frère de ce dernier, — dîner auquel était aussi Martin (du Nord), Bérenger, D'Alberg, je ne sais qui, contre lesquels il est furieux. Il s'aliène ainsi beaucoup de monde. Il était fort découragé il y a dix à douze jours, et parlait de chaos, il voulait se retirer. Il est remonté maintenant. Il est blessé contre le prince royal, parce que Son Altesse Royale a parlé longtemps au dernier bal des Tuileries avec Odilon Barrot. Il dit qu'il lui a fait donner un savon par le roi.

La discussion du budget sera mauvaise.

Il y a eu samedi une grande inconvenance chez Rothschild. M. de Blancmesnil a répété, derrière M. le duc d'Orléans qui dansait, les mots « Grand Poulot Terrier », dont la *Mode* désigne le prince. Celui-ci l'a entendu. Il est arrivé de là que des officiers de dragons et de chasseurs veulent aller provoquer M. de Blancmesnil, le prince de Léon et le duc de Richelieu, qui étaient là.

Une explication a eu lieu ce matin chez M. de Blancmesnil avec le colonel Gérard, aide de camp du prince, et M. de Circé, son ami. M. de Blancmesnil a dit que c'était sans intention qu'il avait prononcé ces mots, et a exprimé du regret. La chose en reste là pour lui, mais les officiers veulent provoquer Émile de Girardin, qui écrit dans la *Mode*, et son père Alexandre Girardin.

Hier, chez Apponyi, le prince était fort crispé et paraissait disposé à provoquer une explication de M. de Blancmesnil. Je me suis approché de lui une fois, pour éviter qu'ils ne se regardassent, et me suis mis entre eux deux en causant sans affectation.

Pasquier est fort dégoûté, l'archevêque de Paris fort hostile : on ne fait rien pour ramener le clergé.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 18 janvier 1832 (1).

Monsieur le président,

Le mouvement de concentration des troupes autrichiennes sur la frontière des Légations a eu lieu ainsi

(1) Dépêche officielle N° 142.

qu'il avait été annoncé. Il est concerté avec la marche des troupes pontificales sur Bologne. On a tout disposé pour présenter l'apparence d'une coopération des Autrichiens et d'une invasion certaine en cas de résistance. Les gens de Bologne ont envoyé à l'état-major autrichien et demandé si, réellement, on rentrerait chez eux. Il leur a été répondu que oui, et sur ce qu'ils ont dit que l'occupation autrichienne leur semblait préférable à la domination pontificale, le général a répliqué que l'Autriche n'agirait que pour les soumettre à leur souverain.

Tel est le détail que donne M. le comte de Bombelles, ajoutant cependant que le général autrichien n'a pas en effet l'ordre d'entrer dans les Légations et doit attendre de nouvelles instructions avant de se porter en avant. Moyennant ces menaces, les Autrichiens espèrent que les troupes pontificales occuperont paisiblement Bologne.

DE LA COMTESSE DE CASTELLANE.

Acosta, janvier 1832.

J'ai besoin de vous parler de Pauline de Broglie, de cette enfant que nous avons vu naître et qui semblait si forte, si saine, quinze jours ont suffi pour l'arracher à la terre. J'étais à Paris lors de ce terrible événement, et j'ai suivi et la maladie et cette Albertine que nous aimons tant, mais qui n'est plus à nous, qui n'est plus qu'à une religion que je n'entendrai jamais. Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire ce qu'était son cœur si sympathique, si désordonné presque lors de la mort de sa mère. Eh bien, ici je ne lui ai pas *vu*

verser une larme, et elle voulait me montrer son enfant dans un asile digne d'envie, mais elle n'obtenait de moi que des sanglots. Vous sentez que si je vous parle ainsi d'elle c'est que vous l'aimez trop pour que je m'inquiète de mes paroles, car je n'ai articulé à personne un mot de tout cela, je sens par l'impression que malgré moi j'en recevais que nous devons empêcher ceux qui l'aimaient moins que nous de la juger. Sa belle-sœur (1) est près d'elle et contribue, je le crois, à cette *surnaturelle* résignation. Je suis revenue ici pleurant cette pauvre enfant plus à mon aise seule que lorsque j'étais près de ses parents. J'ai regretté pour elle-même cette jeune fille que j'avais portée dans mes bras, et dont la jeunessse avait developpé une pureté d'âme qui me rappelait sans cesse *Jenny Deans*. Et puis j'ai pleuré parce que je suis mère et qu'à l'instant j'ai frémi pour tous mes enfants, et puis j'ai pleuré cette amie de toute notre vie que nous n'avons plus et que vous ne retrouverez pas plus que moi. Elle nous restera bonne et affectueuse parce qu'il sera dans son devoir de l'être, elle sera encore attachante et charmante parce que sa nature la rendra telle malgré elle et toujours, mais elle n'est plus ici-bas, elle ne nous comprend plus, nous avons perdu celle que nous aimions tant.

Voilà le plus grand événement arrivé dans les intérieurs de nos amis, le mien ne présente heureusement pas un seul changement, ma vie est aussi réglée que vous l'avez laissée. Non seulement je perds peu à peu la pensée du monde, mais même son souvenir, et mes amis absents ou la terreur du temps présent

(1) Madame Auguste de Staël. C. B.

m'enseignent seuls qu'il y a quelque chose encore hors de cette enceinte.

Je sais tous les succès de madame de Barante à Turin, et je ne m'en étonne nullement. Elle est belle, naturelle et sans *complication*, comme me disait un cardinal, qui ajoutait « alors on ne ruine pas la conversation ». Ne songez-vous pas à un congé, à une course? Le moment, au reste, est plus repoussant que curieux, j'ai la bonne foi de vous le dire malgré le plaisir si vrai que j'aurais à vous voir, car j'aime à compter sur vous, à penser que vous aimez aussi mon amitié. La nôtre a commencé il y a bien longtemps, rappelez-vous-le, et à nos âges, il est bon d'emporter les bagages de la jeunesse pour en jouir au repos des jours qui n'en sont plus.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 20 janvier 1832.

Cher Prosper, vous désirez que je vous écrive, je le fais le plus tôt possible. Notre malheur est bien grand, bien complet. Quelques personnes m'ont cru de la force, du courage, ont vu en moi quelque chose de singulier, tout cela n'est pas. Rien ne répond moins que la force à ce que j'éprouve. Je m'abandonne entre les mêmes bras où j'ai déposé mon pauvre enfant. Comment croire que la piété pourrait ôter la douleur, les regrets? C'est en Dieu qu'est la source de l'amour, et pour ôter la douleur il faudrait ôter l'amour. Quand notre Sauveur a dit à la mère : « Ne pleure point ! » il lui a rendu son fils et lui-même a pleuré : mais s'il n'ôte pas la douleur, il peut ôter l'amertume et donner la paix.

La paix va très bien avec la souffrance quand elle est pleine d'espoir. Je sais que, s'il eût été possible, Dieu m'eût laissé mon enfant, car je sais qu'il m'aime du même amour (et mille fois plus grand) dont j'aime mon enfant. Je sais que je suis l'objet de son infinie compassion et cette conviction, qui est une pure grâce, peut m'apprendre à m'unir à sa sainte volonté. Cette volonté qui est non seulement sainte, mais pitoyable à l'infini, a compté toutes nos larmes, et quand elle nous en fait tant verser c'est qu'il y a un but, un but bien grand, bien salutaire dans le mal qu'elle permet. Ce mal n'est que pour nous, car la parfaite félicité de mon ange m'est assurée. Dieu m'a encore inondée de témoignages dont peut-être j'aurais même pu me passer, sachant sa foi et son innocence, mais il a, dans sa miséricorde, pourvu à toutes les inquiétudes de mon imagination. Si son père l'avait prise par la main sans me dire où il la menait, je ne lui en aurais pas tant demandé, et qu'est-ce que l'amour de son pauvre excellent père pour elle à côté de celui de son Père Céleste? Qu'est-ce que le mien? Qu'est-ce que celui d'aucune mère auprès de cet amour infini, et qui n'a pas une seconde d'interruption? Elle est dans les bras de cet amour; je puis dire que mes yeux de chair l'y ont vue, car l'expression de sa figure avait un caractère que l'imagination humaine ne peut pas se créer à elle-même, le caractère d'une paix qui n'a point de nom sur la terre, d'une paix qui n'a ni commencement ni fin, la paix de Dieu. Néanmoins, cher ami, n'allez pas croire que la conséquence logique de cette conviction soit d'en tirer des regrets. Oh! non, c'est la pauvre sagesse humaine qui raisonne ainsi et la grâce de Dieu est plus simple et plus vraie. Je la pleure à chaque

instant, je pleure tous ses petits plaisirs en sachant son bonheur; j'aurais voulu qu'elle eût pu aussi goûter de la vie, dont elle eût tant joui; je l'aurais voulu, je l'ai bien demandé, et si c'eût été possible je l'aurais obtenu, mais je pleure avec paix et espérance, je ne cherche à rien concilier, j'alterne entre un regret déchirant de ne plus la voir, et un sentiment de repos en pensant qu'elle est bien. Je ne fais aucun effort, je reçois ce que Dieu m'envoie, douleur, espérance; j'accepte aussi ce poids de la raison naturelle qui nous donne des moments d'insensibilité sèche, où tout semble disparaître. Mes impressions ne sont rien, quoi qu'il arrive, Celui qui a pris soin de l'enfant accomplira son œuvre dans le cœur dévasté de la mère.

Victor est bien soumis, bien fermement convaincu. Sa tristesse est profonde, mais son esprit est libre. La vie s'arrange très bien avec le malheur; je ne conçois pas qu'on change tout comme pour un hôte inaccoutumé. Je l'ai toujours regardé comme pouvant venir et maintenant je ne crois pas qu'il me quitte.

Adieu, cher ami, vous voilà au fait de nous, je n'en ai pas tant à dire ordinairement, le silence est un grand calmant, mais parler à ceux qu'on aime, leur dire qu'on les aime d'autant plus que tout devient plus réel dans le malheur est aussi nécessaire.

Embrassez vos enfants et votre bonne Césarine pour moi.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 23 janvier 1832 (1).

Monsieur le président,

Voici les nouvelles que le général Radetzky (2) a fait savoir à Milan.

Les troupes pontificales se sont mises en mouvement de Rimini. Elles ont eu sur deux points différents de petites affaires contre les insurgés, qui ont été mis en déroute complète. Leur perte a été de douze morts et de vingt prisonniers.

La colonne principale, où se trouve le cardinal Albani, a eu une affaire le même jour, entre Rimini et Forli. Les insurgés ont été également battus. La colonne est entrée le 20 à Forli.

Turin, 27 janvier 1832 (3).

Le général Radetzky écrit à M. de Bombelles que, sur les instances pressantes et réitérées du cardinal Albani, il a fait avancer une brigade autrichienne pour appuyer les troupes pontificales. Il ne parait cependant pas qu'elles eussent éprouvé le moindre échec, et rien n'annonçait une résistance obstinée ni vaillante à Bologne.

« La timidité qu'on devait attendre d'un cardinal

(1) Dépêche officielle N° 144.
(2) Général en chef de l'armée autrichienne en Italie. C. B.
(3) Dépêche officielle N° 146.

âgé de quatre-vingt-deux ans et la pauvreté des ressources militaires dont il disposait, voici les motifs qui ont amené ce résultat. Le cabinet de Vienne en sera sans doute contrarié il avait espéré que le pape n'aurait plus besoin d'un tel secours. Peut-être la brigade autrichienne n'entrera-t-elle pas à Bologne. Sa présence sur les territoires des Légations suffira probablement pour décider l'entière soumission des rebelles. Dans tous les cas il ne pourrait pas être question d'une occupation prolongée. » Tel est le langage de M. le comte de Bombelles.

Cette rentrée des Autrichiens n'étonnera pas Votre Excellence : dans mes précédentes lettres, j'avais présenté la chose comme possible et presque probable. En cet état de choses, me référant à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois, je dirai que le meilleur parti à tirer de cette circonstance ou plutôt le moyen le plus efficace pour préserver un peu l'influence et la considération de notre gouvernement, c'est de faire tenir Ancône par nos troupes : cela vaut mieux qu'une occupation par les troupes sardes et même qu'une nouvelle retraite des troupes autrichiennes. Par là, la France commencerait à se montrer en Italie forte et puissante. Une autre fois, bien que je sois juge peu compétent des questions de politique générale, je pourrai reprendre celle-ci. Aujourd'hui je me borne à dire ce qu'il m'en semble. Le temps presse et je vais faire partir l'estafette qui portera cette nouvelle à Lyon.

Turin, 30 janvier 1832 (1).

Voici les nouvelles que me donne M. le ministre d'Autriche. Je n'en sais point d'autres.

Les troupes autrichiennes, après avoir fait leur jonction avec celles du pape à Faenza, se sont présentées devant Bologne, avec ces dernières, le 28 janvier. Cette ville n'a pas attendu l'entrée de la force armée pour faire sa soumission et remettre son artillerie et une partie de ses fusils. Le même jour, 28, la majeure partie des troupes impériales est rentrée dans ses cantonnements sur la rive gauche du Pô. Il ne reste dans les Légations que quelques bataillons de la brigade Grabrowski, qui sont échelonnés de Forli à Bologne, mêlés aux troupes du pape. On procède de concert à un désarmement. Ravenne a une garnison purement pontificale.

Turin, 31 janvier 1832 (2).

Il est probable que les troupes autrichiennes ont déjà évacué la Romagne, ou tarderont du moins très peu, à se retirer. M. le ministre d'Autriche l'annonce ainsi et répète que c'est avec un extrême regret que son gouvernement s'est vu forcé à intervenir de nouveau; il avait espéré que ce serait inutile; aucune arrière-pensée ne doit lui être imputée; l'intention d'offenser en rien la France est opposée à la politique du cabinet de Vienne; causer le moindre embarras au

(1) Dépêche officielle N° 148.
(2) Dépêche officielle N° 149.

ministère français est un chagrin véritable pour tout homme d'État raisonnable.

Votre Excellence appréciera ce qu'il peut y avoir d'affectation dans un tel langage, qui est loin pourtant d'être mensonger. J'en admets la vérité, mais, en même temps, je crois que l'Autriche tient à établir, en fait et en principe, qu'elle a droit d'intervention sur la réquisition d'une puissance qui réclame son aide. De plus, faire acte de suzeraineté en Italie entre dans ses vues. On ne peut s'empêcher de penser que tout ceci était concerté d'avance, si ce n'est avec le Saint-Siège, du moins avec le cardinal Albani, qui préfère une invasion autrichienne à l'établissement des réformes imposées au pape par la conférence.

Conformément aux instructions renfermées dans la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 janvier, je me suis exprimé constamment d'une *manière vague* et *peu formelle* sur cette intervention. J'ai feint de supposer qu'elle résultait de mesures prises en commun, ou que du moins il n'en adviendrait aucune mésintelligence entre les grandes puissances. Je me suis borné à témoigner du regret qu'on en fût venu à ce point. M. le comte de La Tour m'a paru surpris que je m'en exprimasse si doucement. Il aurait cru, ce me semble, que j'étais autorisé à témoigner plus de mécontentement. Il s'inquiète encore de ce que l'on en pensera, à Paris, des attaques auxquelles le ministère se trouvera exposé par suite de cet incident. Peut-être même, malgré ses penchants autrichiens et sa préoccupation exclusive des quelques questions de politique intérieure, éprouve-t-il une sorte de mécontentement d'une si complète suprématie de l'Autriche sur les États italiens? En géné-

ral ce sentiment tout piémontais s'est un peu manifesté dans les propos de Turin. Je dois le répéter souvent : nous avons besoin de nous relever en Italie.

C'est ce qui me fera regretter que l'intervention autrichienne n'ait pas pour contrepoids, l'occupation d'Ancône par nos troupes. L'effet en eût été excellent et aurait donné idée de notre puissance et de notre énergie. Revoir en Italie notre drapeau et nos soldats aurait fait une vive impression. Au lieu de cela, une retraite des Autrichiens, quelque prompte qu'elle soit, laisse toujours pour constant qu'ils dominent à leur gré l'Italie. En outre, cette double occupation eût été une démonstration manifeste de l'impossibilité où est le pape de rétablir sa puissance temporelle sur plusieurs de ses provinces. C'est probablement l'exacte vérité. Votre Excellence sait qu'en Italie on en est généralement convaincu. Pour les Légations, et peut-être même pour les Marches, il ne s'agit pas de telle ou telle institution plus ou moins libérale, mais d'appartenir ou de ne pas appartenir au Saint-Siège. Or nous avons intérêt à ce qu'on sache bien en Europe cet état de choses, à ce qu'on le proclame très haut, à ce que les cabinets en soient persuadés. De la sorte, on préparerait, pour un avenir plus ou moins prochain, le remaniement des territoires de la haute et de la moyenne Italie. Il s'établirait peu à peu dans les esprits qu'il faudra une fois s'en occuper; pas à présent, peut-être, où l'on touche le moins possible à l'édifice européen, de peur de le faire crouler; mais plus tard et selon l'occasion, si cette occasion se présentait, on pourrait reculer les Autrichiens et agrandir les États sardes, ce qui, depuis cent cinquante ans, a toujours été un but indiqué par la saine politique. Nous serions

aidés en cela par l'Angleterre et la Russie qui, au contraire s'opposeraient à tout ce que nous pourrions désirer sur notre frontière du Nord et de l'Est. Il y a certain ensemble de circonstances qui nous permettrait de retrouver dans ces arrangements la Savoie et le comté de Nice. De telles vues ne sont pas pour le présent, mais on peut songer à se disposer pour l'avenir; et dans cette pensée on laisserait se miner la domination temporelle du pape dans les Légations et les Marches, au lieu de se mettre en peine pour la soutenir. De fait il est douteux qu'il rétablisse le bon ordre, la complète soumission et le payement des impôts dans les provinces que les Autrichiens lui soumettent une seconde fois. Ce qu'on vient de faire n'est que du provisoire. M. de Sainte-Aulaire doit le savoir encore mieux que moi : il voit les choses de plus près. Ce que j'en puis penser n'aurait pas grande autorité, si je ne répétais pas ce que chacun dit, depuis Rome jusqu'à Turin.

DE M. ROYER-COLLARD.

Paris, 31 janvier 1832.

Je voudrais d'abord vous parler de vous qui m'importez beaucoup entre toutes choses. Je ne vous demande pas si vous êtes heureux; cela est impossible, mais si, tout comparé, vous préférez votre situation présente à toute autre. Il me semble que cela doit être. Le dedans est triste, mais le dehors est plus que triste, vous le voyez et le sentez aussi bien que nous. Et cependant, mon cher ami, cela durera sans autre principe de durée que la nécessité. C'est la nécessité seule

qui défend roi, ministre, gouvernement dit représentatif, l'ordre des rues, la paix enfin. La raison morale, il n'y en a pas l'ombre, ni dans le commandement, ni dans l'obéissance ; le bien, le vrai, le faux sont hors de tous les esprits; le sentiment du respect est éteint; mais la nécessité étend partout son sceptre. Perier, sans remonter plus haut, reste debout, battu de tous les vents ; c'est qu'il est l'expression de la nécessité. Appliquez cela. Est-ce là de la doctrine? hélas! non; C'est le témoignage grossier de mes sens ; il suffit de voir, d'entendre ce malheureux ministre au milieu de cette Chambre dont les trois quarts ne l'aiment pas, mais s'arrêtent et tremblent au moindre danger de le renverser. Ainsi du reste. Je suis fort déplacé, moi, troisième ou quatrième dans cet autre monde que je ne m'attendais pas à revoir, mais j'ai cru, dans le temps, qu'il y avait de bonnes raisons de revenir, si j'étais renvoyé ; je suis donc revenu. Il faut maintenant des raisons de sortir; je les attends.

Il me semble que j'oublie et que je ne devrais pas oublier M. de Talleyrand entre les *suppôts* de la nécessité ; il la représente au dehors, comme Perier au dedans, par ses qualités viriles. Je ne suis pas bon juge des difficultés au milieu desquelles il se débat, ni juste appréciateur de l'habileté avec laquelle il les surmonte ; je vois seulement qu'il les surmonte, ou du moins qu'il les soutient avec fermeté et bonheur. Sébastiani est aussi une quasi nécessité ; quoiqu'il ait paru hier à la Chambre, on doute qu'il reprenne le travail et les affaires; je ne sais pas ce qu'on en dit au dehors; ici, il est généralement regretté. Il a beaucoup grandi depuis que vous nous avez quitté.

Adieu, mon cher ami, ne vous découragez pas de

moi et ne renoncez pas à m'écrire. Une lettre de vous m'est chère ; je la lis et relis plus d'une fois, et ce n'est pas seulement mon goût naturel pour votre esprit qui m'y ramène ; je vous aime tout entier, tel que votre heureuse nature vous a fait. Je vous plains, si vous le voulez, je vous regrette, et cependant je ne souhaite pas de vous revoir bientôt.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 31 janvier 1832 (1).

Monsieur le baron,

Je viens de recevoir la dépêche par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer l'entrée des Autrichiens dans la Romagne. Je m'empresse d'expédier un courrier à M. de Sainte-Aulaire pour le charger de réclamer la remise de la place et du port d'Ancône à nos forces de terre et de mer, mesure à laquelle la cour de Rome a déjà éventuellement consenti.

L'Autriche, il est vrai, s'est montrée jusqu'à présent peu disposée à y donner son assentiment, mais elle cédera sans doute à l'évidente nécessité de nous accorder une garantie et de ménager l'opinion de la France. Les ordres sont déjà envoyés à Toulon pour que les bâtiments du roi se rendent immédiatement dans l'Adriatique.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 1er février 1832.

Mon très cher ami, nous voilà revenus à nos anciens

(1) Dépêche officielle N° 69.

péchés. Mon fils porte à Paris des emplâtres pour la brûlure. Nous avons demandé Ancône. J'attends la réponse à ma note et n'en connais pas encore les termes, mais je sais qu'ils seront évasifs ou négatifs. Je prends ceci philosophiquement. Au fait, avec toutes les données de la question, les Autrichiens étaient nécessaires ; les libéraux manœuvrent systématiquement et manifestement pour les appeler. Je doute que cela leur réussisse, mais la France aurait grand tort de se fâcher pour eux. Elle devra se fâcher pour son propre compte si elle en a encore d'autres sujets.

La question belge me parait non seulement la première pour son importance, mais encore symptomatique pour toutes les autres. Si on nous montre du bon vouloir à Londres, on sera réciproquement coulant à Vienne et à Paris, et l'expédient d'Ancône ou tout autre sera adopté. Si on se montre malveillant dans le Nord ce sera le cas de se fâcher pour le Midi. Vous me disiez l'autre jour que toutes choses en Italie étaient provisoires, je le crois. Comme un verre d'eau sur une table, il tombera si on agite la table, mais il pourrait tomber encore même la table restant ferme. Au reste, les chances de guerre devenant probables, il faudrait immédiatement ici, changer la manœuvre, reprendre le terrain que j'ai non pas perdu, mais volontairement quitté. Les révolutionnaires, clientèle honteuse et nuisible pendant la paix, peuvent rendre des services pour la guerre, et il serait trop niais de travailler à rendre les peuples dociles sous la main de leurs gouvernements afin qu'on les lançât plus commodément contre nous. Je demande donc à être immédiatement remplacé si l'on juge nécessaire de prendre une attitude hostile : je ne ferai jamais à ce gouvernement

d'autre mal que de le quitter, ce qui, sans fatuité, pourra lui être sensible par la suite.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 1er février 1832 (1).

Monsieur le président,

M. le consul de France à Milan envoie sans doute à Votre Excellence les mêmes détails qu'il me fait connaître. D'après son récit, dont il ne garantit en aucune façon l'exactitude, il paraîtrait que les troupes pontificales, ramas de gens sans aveu et de brigands, ont, dans la journée du 21 janvier, commis les plus graves excès dans la ville de Forli, qui s'était soumise sans résistance ; qu'à la faveur de ce désordre d'horribles scènes de réaction ont eu lieu ; que des habitants paisibles, des femmes, des enfants ont été massacrés ; que le comte Riocchi, homme modéré et généralement estimé a été déchiré en pièces par un furieux.

Dès que ces circonstances ont été connues à Bologne, toute disposition à rentrer dans l'égalité a fait place à une volonté ferme de résister à une autorité qui laissait égorger ainsi ceux qui ne se montraient ni hostiles ni rebelles.

Tels seraient les motifs et la situation qui ont décidé l'intervention autrichienne.

Les bruits qui courent ici se rapprochent un peu de cette version, mais ne donnent pas une idée aussi funeste de la conduite des troupes pontificales. Ni M. le ministre d'Autriche, ni M. le comte de La Tour n'ont

(1) Dépêche officielle N° 150.

pu m'apprendre aucun détail certain. La *Gazette de Milan* semble adoucir et vouloir cacher les scènes de Forli. Le général Radetzky, dans sa proclamation, n'en parle pas. Ce serait pourtant le meilleur motif de l'entrée des troupes autrichiennes, et l'intervention serait plus qu'excusable s'il était vrai qu'elle a eu pour but d'arrêter des massacres et des réactions.

Votre Excellence remarquera les termes de la proclamation du général Radetzky :

« Les troupes impériales que je commande, d'après l'intelligence des hautes puissances qui ont garanti au Saint-Siège la pleine intégrité de ses États, et à la requête du Saint-Père, votre souverain légitime, restent sur votre territoire. »

Turin, 6 février 1833 (1).

Je souhaite vivement que les ordres transmis à Toulon puissent encore procurer l'occupation d'Ancône. L'entrée des Autrichiens était un événement si probable et si annoncé qu'il eût été bon d'envoyer par précaution les bâtiments du roi dans l'Adriatique. Leur présence aurait ou prévenu l'invasion des troupes autrichiennes, ou fourni un moyen instantané de compensation.

Tout livré qu'il est aux inquiétudes et aux répugnances antilibérales et antifrançaises le gouvernement sarde n'en juge pas moins l'état de l'Italie provisoire, incertain, critique; il partage la conviction générale et se persuade que l'on ferait de vains efforts pour assurer au pape la tranquille possession des pro-

(1) Dépêche officielle N° 151.

vinces qui se sont insurgées. De là arrive l'idée qu'il en pourra advenir une nouvelle répartition du territoire italien, qui donnerait aux États sardes la consistance qu'ils n'ont pas. Je me suis entretenu longtemps sur ce chapitre avec un homme fort important et considéré ici, le comte d'Aglie, ministre de Sardaigne à Londres, maintenant en congé. Il a bien plus de confiance et d'ouverture que le comte de La Tour et n'a pas non plus de liaisons et de souvenirs antrichiens. Il m'a raconté comment au congrès de Vienne, la Sardaigne avait fait de vains efforts pour obtenir Parme et Milan et la limite du Mincio; comment les plénipotentiaires anglais avaient appuyé cette prétention; comment la France, qui devait y prendre un intérêt naturel, ne s'était proposé alors d'autre but que de replacer les Bourbons à Naples et à Parme et de sauver le royaume de Saxe; comment enfin l'empereur Alexandre, sur lequel le cabinet de Turin s'était cru permis de compter, avait sacrifié l'équilibre de l'Italie à sa pensée prédominante de faire un royaume de Pologne. Nous avons, toujours d'une façon vague et fugitive et par pure causerie, parlé de la circonstance actuelle, de l'évidente nécessité de pourvoir au repos de l'Italie, en retirant au Saint-Siège les pays qu'il ne peut gouverner et d'aviser à cette domination si complète de l'Autriche sur la Péninsule. Il ajoutait qu'après les grandes transactions qui, à diverses époques, ont réglé l'état de l'Europe, il y a toujours eu des changements et des réparations de détail, qui, sans altérer les principes et les bases de l'équilibre, rectifiaient les erreurs où l'on était tombé. Ce fut en cette situation que se trouva l'Europe dans les années qui suivirent la paix d'Utrecht. On se crut maintes

fois au point de faire la guerre : il y eut des inquiétudes, des méfiances, des brouilleries ; mais les souverains et les peuples avaient un tel besoin de la paix que tout se passa en négociations. On rajusta peu à peu les traités qui avaient mis un terme à la guerre de la Succession et l'arrangement définitif ne fut atteint que vingt ans après, lors de la guerre restreinte et momentanée de 1733 et 1734.

Un peu plus tôt ou un peu plus tard, et il faudra bien reconnaître que l'Europe est placée dans une position assez analogue. La bonne intelligence de l'Angleterre et de la France resterait entière sur les questions d'Italie.

Outre que la position du comte d'Aglie à Londres et à Turin, donne de l'intérêt à son opinion et à ses paroles, il faut savoir que si l'influence exclusive et dominante du comte de La Tour, qui, selon l'habitude du pays, excite de la jalousie et du mécontentement, venait à tomber, son successeur serait vraisemblablement le comte d'Aglie. Je vois se former tout doucement une petite cabale pour y travailler. En ce moment elle n'a, ce me semble, encore aucune chance de succès. La confiance du roi au comte de La Tour est, ou paraît plus entière que jamais. Il montre d'ailleurs une grande considération au comte d'Aglie et l'écoute beaucoup ; mais rien n'annonce qu'il ait dessein de le rappeler ici. M. d'Aglie paraît de son côté préférer sa position de ministre à Londres où il réside depuis trente ans et où l'attachent ses goûts et ses habitudes.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 9 février 1832 (1).

Monsieur le baron,

Les dernières nouvelles qui nous sont arrivées des États de l'Église nous ont causé une bien pénible impression. Nous ne savons pas encore ce qu'il faut croire des horribles détails publiés par nos journaux sur les excès qui auraient eu lieu à Césène et à Forli, nous sommes d'autant plus porté à les supposer empreints d'une grande exagération, que M. de Sainte-Aulaire ne nous en parle pas. Mais, à part même cette importante circonstance, la marche suivie par la cour de Rome porte un caractère d'imprudence et de précipitation auquel nous étions loin de nous attendre. Nous avons peine à comprendre qu'avant de faire entrer des troupes dans les Légations, elle n'ait pas attendu l'effet des lettres écrites par les ambassadeurs et de la désunion qui commençait à se glisser parmi les mécontents. Nous comprenons bien moins encore que la direction d'une telle entreprise ait été confiée au cardinal Albani, et surtout qu'on l'ait autorisé à réclamer le secours de l'Autriche, lorsqu'il le jugerait convenable et sans en référer à son gouvernement. Le cardinal Bernetti s'en montre fort embarrassé et prétend que le cardinal Albani a méconnu l'esprit de ses instructions. Quoi qu'il en soit, je charge M. de Sainte-Aulaire d'adresser au gouvernement romain de sévères remontrances et de lui faire sentir l'impossibilité où nous serions de lui continuer notre

(1) Dépêche officielle N° 71.

appui s'il ne s'empressait de renoncer à un tel système.

Les bâtiments destinés à occuper le port d'Ancône sont déjà partis de Toulon. Vous devez provisoirement garder cette information pour vous seul. Notre but est toujours d'arrêter les accroissements de la prépondérance autrichienne en Italie, et à cet effet de soutenir la souveraineté du Saint-Siège sur les Légations. Nous continuons à penser que, dans l'état actuel des choses, le Saint-Siège, par le respect qui s'attache à la nature de sa puissance, est encore la meilleure garantie contre les empiètements de le cour de Vienne. Sans doute, cette situation pourrait se modifier, mais tant qu'elle existera, nous ne saurions, sans compromettre nos intérêts les plus essentiels, tenter l'exécution du plan que vous m'indiquiez dans votre dépêche du 31 janvier et qui, je le reconnais, est fondé à plusieurs égards sur des données très exactes.

A LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 11 février 1832.

Je ne veux plus que vous ayez un trop long silence à me reprocher, et je viens vous dire dès aujourd'hui que j'ai reçu hier au soir votre lettre du 1er. Je vous remercie du plaisir qu'elle m'a fait et des bonnes paroles d'amitié qu'elle contient. M. de Talleyrand me charge de vous en faire arriver beaucoup. Il a fait avec l'Angleterre un échange de ratifications qui vaut avec ce pays un traité d'alliance. Cela a été difficile, les obstacles se sont accumulés jusqu'au dernier moment. Il s'agit de savoir maintenant ce que cette note

aura produit sur les trois cours du Nord. En général on se flatte ici que du 10 au 15 mars elles auront toutes suivi ce bon exemple. Nous savons mal les affaires d'Italie. M. de Sainte-Aulaire n'a pas le temps de m'écrire depuis que les complications se sont réveillées de son côté. A Paris, on a des conspirations à découvrir; une bataille à livrer chaque matin à la Chambre, des ministres apoplectiques à écarter, des remplaçants à choisir; à se chamailler indécemment dans les salons, et c'est tout au plus si on nous dit merci pour les ratifications et qu'on laisse tomber quelques mots sur cette Grèce (1) si à la mode il y a deux ans, si oubliée maintenant! Ici on a bien aussi sa large part d'embarras parce qu'il en naît partout, mais du moins les embarras ici ont quelque chose de précis, de systématique qui permet de se préparer à la défense et de la faire régulière comme l'attaque.

La saison par excellence commence petit à petit; elle sera dans tout son étourdissant mouvement le 24, jour de naissance de la reine. C'est décidément le moment où Londres me plaît le moins. Quand il est plus calme, il y a de quoi passer dans une société choisie fort bien son temps. A la vérité il y a des membres du corps diplomatique qui depuis dix ans qu'ils habitent ce pays-ci sont aussi isolés que le premier jour. Mais quand les Anglais vous ont adopté, ils sont les meilleurs amis, les plus simples, les plus sensés

(1) Depuis le refus du prince Léopold d'accepter la couronne de Grèce, les puissances ne semblaient guère se hâter de faire un autre choix, et cependant la Grèce était en proie à la guerre civile. Le président Capo d'Istria avait été assassiné le 9 octobre 1831. C. B.

et les plus constants possibles ; doux à vivre et toujours parfaitement comme il faut. Que faut-il faire? Comment faut-il être pour leur plaire? C'est impossible à dire, car je vois des gens fort divers y réussir, et des personnes parfaites tomber à plat. Le pompeux M. de Chateaubriand est encore aujourd'hui l'objet de leurs moqueries. Le simple M. de Latour-Maubourg et l'aimable duc de La Châtre sont restés dans une bonne place de leur mémoire. M. de Polignac avait le grand tort d'avoir pour femme une Anglaise de la seconde société, et prodigue au lieu d'être avare. Comme ils sont très sincères et qu'ils ne font pas de phrases, nous devons croire que nous leur convenons fort ; il y a cinq ou six maisons où je vais le soir porter mon ouvrage et où je puis demander à dîner quand je veux. C'est chose si rare qu'il faut bien les compter comme grand succès. Ils ne peuvent pardonner aucune affection, aucune prétention, aucune exagération, aucune pédanterie ; ils vous savent grand gré d'adopter facilement leurs usages qui sont pleins d'observances puériles. Parler leur langue est un mérite immense. Pendant quelques mois ils vous observent, vous épluchent, ne vous passent rien, mais le jour où l'adoption est faite, ils deviennent très indulgents, et si un petit bout de mode s'attache à vous, alors vous pouvez faire tout ce que bon vous semble d'extravagant, tout sera trouvé le mieux du monde et imité au besoin. J'en ai vu de singuliers exemples.

Pour ma part, je n'ai pas trouvé que je fusse assez à la mode pour risquer de sortir de mes habitudes simples et calmes, et je crois que je m'en trouve bien. J'espère laisser plus de bienveillance ici, après un

séjour momentané, que je n'ai pu en inspirer à Paris au bout de vingt ans. Il n'y a ici ni envie, ni mesquinerie, ni malveillance; réserve et froideur, oui; mais une véritable supériorité de bon sens et de simplicité et de bonnes façons qui les rend excellents à vivre. Je conserverai toute ma vie à l'Angleterre une extrême reconnaissance et de l'affection à plusieurs individus. Si ce pays-ci avait un climat, de la clarté et qu'on pût y vivre largement, ce qui diplomatiquement est nécessaire, sans s'y ruiner, il ne faudrait jamais le quitter. Il ne faudrait surtout jamais je ne dis pas retourner en France, mais à Paris, car rien ne prépare plus mal au gâchis qui y règne que la vie anglaise.

Je ne sais point encore ce que nous deviendrons; nous ne ferons pas un seul projet avant l'arrivée des ratifications.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 13 février 1832 (1).

Monsieur le président,

L'entrée des Autrichiens dans les États romains est devenue, ainsi qu'il convenait, le texte de ma correspondance avec Votre Excellence, c'est, pour le moment, une affaire accomplie. La retraite des troupes autrichiennes sera sans doute aussi prompte que possible. Le cabinet de Vienne ne veut pas la guerre; conséquemment il n'entre pas dans ses vues d'offenser la France en se refusant à l'occupation d'Ancône par nos troupes. Il prodiguera les explications et les

(1) Dépêche officielle n° 152.

assurances, satisfait d'avoir encore une fois rétabli le calme en Italie et d'y avoir fait acte de suzeraineté et d'intervention ; il se hâtera de mettre à l'abri ce résultat favorable à sa politique. Pour nous, il est visible que cet incident est plus grave, à cause des embarras intérieurs et parlementaires qu'il suscite au ministère que par son effet actuel sur nos relations extérieures. C'est ce que chacun comprend à merveille ; c'est ce que répètent les personnes les moins éclairées.

Plus tard, quand la paix de l'Europe et le calme de la France seront assurés, nous aurons à nous occuper de la prépondérance exagérée de l'Autriche ; d'autres puissances, rendues alors à la sécurité et à leurs intérêts habituels, nous aideront à rétablir la balance dans les rapports réciproques des gouvernements de la Péninsule. Je pense qu'il y a intérêt à convenir franchement de cet état de choses. C'est préparer d'avance le moyen d'y remédier, en appelant l'attention de l'Europe sur la puissance dictatoriale que les circonstances ont conférée à l'Autriche et qui ne doit pas lui rester d'une manière durable.

Quant à la lutte que le ministère soutient avec l'opposition sur les affaires d'Italie, il me semble, de loin, qu'on peut aussi trouver avantage à confesser l'inconvénient actuel de la situation. En effet, à qui doit-il être imputé ?

Livrés à eux-mêmes et dans le cours ordinaire des choses, les petits États et les puissances secondaires ont l'amour de leur propre indépendance. Chacune d'elles redoute une grande puissance et s'appuie sur l'autre, comme sur un patron et un défenseur. Ici, par exemple, l'Autriche est redoutée du gouvernement et détestée du peuple. C'est de son côté que la

Sardaigne a tout à perdre. Ce sont les succès de la France qui pourraient agrandir ce royaume. Sa politique connue est de nous être favorable, sans se compromettre pour nous. Le XVIIIe siècle tout entier s'est écoulé en voyant se resserrer de plus en plus les liens de la maison de Savoie avec la monarchie française. Quand, en 1814, le roi Victor-Emmanuel revint régner à Turin, il avait conservé cette tradition. Son éloignement pour les Autrichiens était manifeste. Il aimait à le témoigner très haut. C'était pour lui un moyen de popularité, surtout dans l'armée. J'ai ouï dire par des gens graves qu'il avait ainsi attisé de ses mains la sédition militaire de 1821. Depuis cette malheureuse tentative, si imprudente et si frivole, la situation du gouvernement sarde n'est plus la même ; il songe moins à s'agrandir qu'à se maintenir. Il se croit menacé plus encore qu'il ne l'est réellement, par des opinions dangereuses et révolutionnaires. Une partie de l'aristocratie et du clergé, se sentant en butte au même danger, se serre autour du pouvoir absolu et accroît ses méfiances. Le contact avec la France leur semble la cause imminente du péril. L'Autriche se trouve au contraire l'auxiliaire, non de la puissance sarde, mais de l'existence de la monarchie, intérêt plus pressant et qui passe en première ligne.

En cette disposition, il est facile de juger quelle fut l'impression produite par notre révolution de Juillet sur un gouvernement excessivement enclin à la méfiance et aux alarmes. Il n'avait rien à faire qu'à régler sa conduite sur les grandes puissances. Aucune de ses déterminations ne peut être indépendante. Il redoubla de déférence pour l'Autriche, concerta avec elle jusqu'à sa politique intérieure. En même temps il

chercha dans l'Angleterre un appui pour une neutralité, en cas de guerre vraisemblablement impossible. L'avènement du roi Charles-Albert n'a rien changé à cette situation; elle tient à des causes trop essentielles pour dépendre d'une volonté personnelle.

Ainsi, plus nous rassurerons le gouvernement sarde, moins nous montrerons de penchant à nous mêler de ses affaires intérieures, moins nous semblerons disposés à favoriser l'esprit d'innovation subversive, plus nous ramènerons le cabinet de Turin dans ses voies naturelles. Nous le rapprocherons de nous, nous l'éloignerons de l'Autriche. N'étant plus inquiet de son existence, sa pensée se portera sur des chances d'agrandissement. Il maintiendra son indépendance; ne prendra plus l'ordre au cabinet de Vienne; donnera aux autres puissances d'Italie l'exemple d'une existence propre et vraiment souveraine. Comme en même temps ses relations avec la France seront plus faciles et moins méfiantes, l'influence de nos idées et de nos mœurs sera plus grande. Il se formera une opinion favorable aux améliorations; elle enveloppera le gouvernement; elle y pénétrera même à son insu; elle rendra nécessaire des concessions successives. De la sorte, il y aura peu à peu conformité ou du moins analogie dans la politique intérieure, comme rapprochement d'intérêts dans la politique extérieure.

Au lieu de cela qu'a fait et que fait encore l'opposition en France? Elle a commencé par proclamer que notre nouvel établissement monarchique était, à vrai dire, une république incompatible dans son existence avec tous les autres États de l'Europe. La guerre, à ses yeux, est nécessaire, guerre de principes, de con-

quête, d'invasion, de rénovation. Elle n'a nullement dissimulé l'avenir qu'elle réserve à tous les gouvernements. Ce n'est pas tout : sans nulle connaissance du pays, avec l'ardeur aveugle du fanatisme, avec un dévergondage d'aventuriers, elle a versé dans toutes les illusions des réfugiés ou les déceptions des intrigants : elle a suscité des révolutions partout où cela a été possible, s'inquiétant peu de savoir si les populations étaient fortes ou désarmées, unanimes ou divisées, possibles ou impossibles à secourir, ne se souciant nullement du sang qu'elle ferait répandre, des réactions qu'elle amènerait. Laissant de côté la morale, on n'a jamais rien vu de si insensé. Prenons par exemple l'Italie. Quoi de plus absurde que de soulever Bologne, avant d'avoir réussi à soulever le Piémont!

Qu'est-il résulté de là? Les faits parlent d'eux-mêmes, mais il importe d'en expliquer toutes les conséquences. Non seulement on a procuré un double échec aux opinions libérales qui seraient notre plus puissant auxiliaire en cas de rupture, mais on a mis la main de l'Autriche sur l'Italie, on a compromis les populations avec leur souverain, de sorte qu'il y a maintenant, chose étrange, un parti autrichien dans les Légations. En outre, on a semé une division profonde dans le parti libéral, l'affaiblissant ainsi dans sa composition. En effet, la noblesse, les familles riches, les négociants, les hommes sages et éclairés veulent sincèrement des garanties, des institutions, la liberté, mais ils redoutent les révolutions, les mouvements de gouvernement, les expulsions de dynastie; ils ont goût et intérêt à la conservation et ne se promettent ni sûreté ni liberté dans la domination absolue d'un parti vainqueur. Je juge fort bien de cet effet à Turin.

Il y a un an que les libéraux de toute nuance, les amis de la France étaient unis et s'entendaient. Maintenant les uns craignent, les autres désirent un bouleversement. Les uns veulent la paix, les autres appellent la guerre. Les uns professent un intérêt sympathique au ministère français, les autres ne désirent rien plus que sa chute. De là suit que cette opinion est impuissante et n'a aucune influence; les libéraux raisonnables n'ayant nul accès dans le gouvernement, les libéraux révolutionnaires usant leur activité dans des correspondances furtives et des plans de conspiration, d'autant plus vains qu'ils ont perdu leur crédit sur l'armée.

La conduite de l'opposition à la Chambre des députés est aussi pour beaucoup dans les difficultés de nos relations extérieures et dans notre situation en Europe. Il est clair que notre force, ce qui pouvait engager à nous céder, à nous témoigner de la déférence c'était la crainte d'allumer la guerre. La prompte reconnaissance de notre dynastie nouvelle avait dès l'abord manifesté la volonté que les puissances avaient d'éviter un si grand hasard. Ainsi le ministère français, se montrant favorable au maintien de la paix, était en situation d'obtenir dans toute négociation des conditions meilleures, en alléguant sans cesse la nécessité de satisfaire une opinion nationale exigeante et portée à la guerre. Ce moyen lui a été enlevé par l'opposition qui, en posant continuellement la question de paix et de guerre d'une façon tranchée et éclatante, a forcé le ministère à se prononcer plus qu'il n'eût été appelé à le faire, si une sage et patriotique réserve eût présidé aux discussions parlementaires. Mais cette contrainte exercée sur les

ministres est le moindre inconvénient d'une telle indiscrétion. On a appris par là, aux cabinets étrangers que la majorité de la Chambre avait un grand éloignement pour la guerre et qu'au fond la nation ne la voulait pas. Dès lors le ministère s'est trouvé désarmé dans la menace principale dont il avait à s'armer et aujourd'hui les cabinets étrangers, celui-ci du moins, sont convaincus, plus même que de raison, qu'il faudrait, pour forcer la France à la guerre, l'avènement d'un ministère violent et révolutionnaire.

Il en a été de même pour toutes les questions subsidiaires. A-t-on parlé de la Pologne? Le ministère a dû exposer combien il était impossible de la secourir, tandis qu'on ne pouvait être utile aux Polonais et tirer parti de leur insurrection qu'en faisant entrevoir les chances et les moyens de seconder leurs efforts. De même pour l'Italie, de même pour la Belgique. Constamment la tribune a dit ce que l'on devait taire et coupé court aux utiles incertitudes, au langage douteux et suspendu des négociations. Il y aura un jour une leçon salutaire à résumer de l'expérience des six mois qui viennent de s'écouler. On constatera jusqu'à l'évidence combien ont été nuisibles ces explications de tribune, combien les intérêts du pays ont été sacrifiés à une ardeur aveugle d'opposition; et par là on s'autorisera, dans l'avenir, à consentir moins fréquemment à de si préjudiciables discussions.

J'ai jusqu'ici rendu compte seulement de l'effet qu'a produit, selon ce que j'ai observé, la conduite de l'opposition en ce qui touche les relations extérieures. J'ai voulu montrer qu'elle devait s'attribuer la plus grande part dans les inconvénients de notre situation. Mais les regards de l'Europe sont trop fixés sur nos

affaires intérieures ; elle suit avec un intérêt beaucoup trop pressant les détails quotidiens de ce qui se passe en France pour ne pas en recevoir des impressions, pour ne pas en déduire des jugements qui sont le principal mobile des déterminations de chaque puissance.

Or ce qui frappe, non pas seulement les hommes qui tiennent le pouvoir, non pas seulement les aristocraties, mais la masse des gens de bien, des amis éclairés de la liberté, c'est le spectacle d'une opposition haineuse et outrageante envers un gouvernement né de la révolution : gouvernement respectueux et timide devant son origine populaire, ne cherchant pas dans la difficulté des circonstances le motif de restreindre la moindre liberté ; gouvernement dont la bonne foi est aussi évidente que nécessaire ; qui n'a pas de retour possible : uni et confondu avec l'indépendance nationale et les plus larges libertés constitutionnelles. Or si un tel gouvernement excite plus de fureur que le gouvernement déchu ; si toute arme semble bonne contre lui, si les opinions les plus mortellement divisées se réunissent sans honte pour l'attaquer ; si l'émeute et la révolte paraissent excusables et sont traitées de généreuses impatiences et d'imprudentes erreurs ; si un tel déchaînement n'a pas un seul motif précis, positif, qu'on puisse dégager des phrases et des déclamations pour les discuter gravement ; si telle est, au vrai, la lutte que le ministère soutient pour préserver l'ordre public, qu'on juge des arguments qu'y puisent les ennemis de la liberté ; de la terreur qu'en éprouvent les gouvernements ; de la timidité et de la tristesse où sont jetés les partisans de la France et des idées françaises. Si nous ne vivions pas au milieu de

circonstances si changeantes et si rapides, je dirais que l'opposition a reculé de dix ans le progrès des opinions libérales. Elle compte sur sa propagande qui ne sait qu'exciter des tumultes isolés et imprudents et elle arrête la véritable et honorable propagande, celle de la raison, de l'expérience et de l'exemple. Elle cabre en arrière tous les gouvernements, leur enseigne que les passions politiques sont aveugles et insatiables, que nulle concession ne satisfait et ne désarme l'esprit populaire; qu'il faut lui résister en tout et ne pas se mettre en voie de transaction avec lui; qu'il est de sa nature incapable de fournir des éléments d'ordre et de pouvoir; qu'à s'en rapporter aux déclarations les plus claires et les plus réitérées il y a guerre à mort contre les dynasties régnantes et contre toutes les supériorités sociales léguées par le passé; qu'ainsi il faut se défendre et pourvoir à la conservation de soi-même et de la société. De telles préventions sont exagérées et n'inspirent pas de conseils salutaires; mais n'importe, elles existent; il est facile de concevoir comment elles acquièrent de jour en jour plus de force. Pourtant ne croyons pas qu'elles soient invincibles. Sans doute il existe en Europe un parti nombreux et irréconciliable avec la France et la liberté. Là aussi, il y a passion et aveuglement. Mais cette opinion ne subjugue pas les hommes pratiques, ceux qui ont la responsabilité du gouvernement; elle ne règne pas dans la portion éclairée des aristocraties, elle ne forme nulle part une masse prépondérante. Son influence et son crédit lui viennent des exagérations de l'autre opinion, de celle qui nuit tant à la France. En effet, tout en reconnaissant, ainsi que je l'ai souvent écrit à Votre Excellence, que le gouvernement sarde subit

maintenant cette influence, que le roi Charles-Albert est fort loin des intentions qu'il a eues, et que le voilà circonvenu par les hommes opposés à toute amélioration, je dois ajouter que cet esprit laisse subsister une bienveillance assez sincère pour la France, une sympathie prononcée pour tous les hommes honorables et sages qui luttent pour la paix et le bon ordre; une admiration hautement exprimée pour le ministre qui s'est chargé d'une si courageuse tâche. Le texte de mon langage doit être de montrer ce qui est assurément la vérité, c'est que ce ministre et cette coalition des gens raisonnables sont l'expression et l'organe de la masse nationale; que c'est en elle qu'ils puisent leur force pour résister; que leur appui ne leur a pas encore manqué et qu'on doit constater un fond d'expérience de bon sens, d'amour de l'ordre et d'humanité dans ce peuple français, porté, pour ainsi dire malgré lui, à une révolution par une si injuste agression. Ces paroles trouvent toujours accès auprès de tout homme de bonne foi. Le plus ou moins de persuasion qu'elles entraînent avec elles dépend de l'impression du moment, des nouvelles arrivées de France. Espère-t-on le triomphe du ministère; croit-on au calme de Paris et des provinces : on est prêt à convenir de ce que je dis. Une séance orageuse, une émeute, une baisse de la rente, des articles de journaux, en voilà assez pour détruire l'effet de mes conversations et faire naître le découragement, les présages sinistres et l'éloignement pour la France.

Je me suis laissé aller à de longues réflexions qui seront, sans doute, fort inutiles à Votre Excellence. Toutefois il peut être bon de savoir surabondam-

ment ce que l'on pense de nous au dehors ; quels mouvements et quelles variations d'opinion nous y produisons par nos fluctuations intérieures. Cela importe d'autant plus que les relations extérieures se régleront encore pendant longtemps, non sur des intérêts de territoire et de commerce comme jadis, mais sur des intérêts moraux, sur des idées de politique intérieure. J'ai voulu surtout appeler l'attention de Votre Excellence sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à reconnaître les côtés fâcheux de notre situation en Europe et à les imputer formellement à la conduite de l'opposition. Je ne veux en aucune façon être juge de ce qu'il est à propos de dire à ce sujet, mais j'ai estimé devoir réunir quelques idées et quelques faits dont il serait opportun de s'armer le jour où vous engageriez cette discussion.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 13 février 1832.

Nous sommes maintenant dans un état plus satisfaisant que fâcheux ; les grandes difficultés sont fort aplanies et, pour comble de bonheur, l'irritation publique sur les affaires étrangères est tellement émoussée que la réoccupation de Bologne par l'Autriche n'a presque pas produit d'effet. Contre toute apparence, et, selon moi, contre toute raison, l'opinion a été complètement rassurée par la double signature de la France et de l'Angleterre, et quant aux ratifications des autres puissances, on en parle encore, mais, en vérité, par manière d'acquit. Tel est le Français ! mais l'histoire en est vieille, car tel était aussi le

Franc dans ses forêts. Voilà donc pour le dehors; quant au dedans, certes la misère est grande; il y a des factions, et, partant, des mécontentements; néanmoins tout cela est partiel, sans cohésion, sans lien. L'alliance des partis extrêmes est dans les intentions; c'est une théorie qu'ils ont adoptée, mais la pratique n'est pas facile. La police, d'ailleurs, est bien éveillée, et il faut rendre cette justice à M. Gisquet (1), que ses espions valent mieux que ses fusils. M. Perier gagne beaucoup dans le public et dans la Chambre. La gauche est dans la débandade; elle ne réussit plus que par surprise, comme dans l'affaire des traitements du conseil d'État (2). Vous conclurez de tout cela qu'on est bien. Ne nous pressons pas, on n'est pas horriblement, on n'est pas mal, mais on n'est pas bien.

Puisque vous avez la bonté, monsieur, de me demander ce que je deviens, je vous annonce mon prochain départ comme ministre pour le Brésil. C'est loin, c'est triste, mais il y a des affaires et j'avais à choisir entre cela et les petites cours d'Allemagne : je n'ai pas hésité.

DU DUC DECAZES.

Paris, 13 février 1832.

La position intérieure est bien difficile. Le roi se flatte qu'il aura bientôt les ratifications, et les lettres

(1) Le préfet de police. C. B.

(2) La Chambre avait adopté, le 10 février, un amendement au budget, de M. Havin, député de la Manche, réduisant le traitement des conseillers d'État de 15 000 à 12 000 francs. C. B.

de Saint-Pétersbourg, tant celles de M. de Bourgoing (1) au ministère, que celles qu'a reçues le duc de Mortemart de ses amis, confirment ces espérances, mais je n'ai nullement celles que les ratifications soient pures et simples. Je suis convaincu qu'elles porteront des réserves pour la navigation. Du reste, le roi de Hollande recule au lieu d'avancer, et ses États généraux aussi.

D'un autre côté, l'empereur Nicolas est fort mal pour les affaires d'Espagne et de Portugal. Il le prend de fort haut et blesse beaucoup l'Angleterre et nous, l'Angleterre surtout. Il protège vivement dom Miguel et trouve bon que l'Espagne lui envoie des troupes contre son frère. Mais l'Angleterre déclare à l'Espagne qu'elle ne souffrira aucune intervention armée et ses paroles, dites fort haut, arrêteront probablement Ferdinand.

Louis (2) craint que les Autrichiens ne nous devancent à Ancône. Ce serait une sorte de déclaration de guerre qui en aurait probablement les conséquences. Pozzo, qui blâme beaucoup notre expédition, paraît croire (et l'approuver) que les Autrichiens le feront, mais lord Granville, jugeant la démarche ce qu'elle serait, ne le croit pas possible et en repousse l'idée. Ce qu'on ne comprend pas, c'est que le ministère ait fait partir son expédition sans attendre des nouvelles de Sainte-Aulaire et qu'il ne l'ait pas tenue plus secrète.

Sébastiani est hors de combat. La tête est fort affai-

(1) Notre chargé d'affaires en l'absence de M. le duc de Mortemart. C. B.

(2) Le fils aîné de M. de Sainte-Aulaire, venu à Paris pour porter des dépêches de son père. C. B.

blie. Je crois qu'en définitive ce sera Rigny qui le remplacera.

On s'occupe d'un roi de Grèce. On est revenu au prince Othon de Bavière, second fils du roi. L'embarras est de composer la régence : on pensait à la former des trois chargés d'affaires (1), ce qui serait absurde.

Lord Seaford m'écrit que le roi d'Angleterre a promis à lord Grey de créer autant de pairs qu'il en aurait besoin pour faire passer le bill. Il trouve la position du ministère bonne, quoiqu'il soit faible de talents aux Communes, où lord Althorp (2) n'est pas de force à lutter avec M. Peel. Notre liaison avec l'Angleterre est fort intime, mais celle des trois puissances ne l'est pas moins. C'est l'alliance de Troppau renouvelée. Elle ne se dissoudra pas.

Thiers, Guizot et Salvandy se mettent sur les rangs avec Tissot, Rœderer et sept autres pour remplacer l'abbé de Montesquiou à l'Académie. Ce qui charme Thiers, c'est l'éloge de la restauration. Royer, Cousin, Villemain portent Guizot.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 15 février 1832 (3).

Monsieur le président,

Je prie Votre Excellence de croire que je n'ai nullement eu la prétention d'indiquer comme un plan à

(1) Les chargés d'affaires des puissances garantes de l'Indépendance de la Grèce. C. B.

(2) Chancelier de l'Échiquier dans le cabinet de lord Grey. C. B.

(3) Dépêche officielle N° 153.

mettre en exécution ou même en délibération actuelle les idées que j'ai exposées. Je n'ignore pas que le moment de rien occuper n'est pas venu et ne s'annonce pas même encore. J'ai pris soin de le dire : mais j'ai élevé et j'élève toujours de grands doutes sur l'efficacité même provisoire des palliatifs qu'on pourrait appliquer à la situation de l'Italie. Ce n'est pas mon opinion particulière, ni une conjoncture qui m'appartienne, c'est l'idée de tout le monde au delà des Alpes. Ainsi ou les Autrichiens resteront à Bologne ou la soumission des Légations sera de nouveau troublée. Ce malheureux pays passe tellement pour être livré indéfiniment aux hasards du désordre, que M. de Marescalchi est venu ici l'autre jour placer son fils au service de Sardaigne, ne lui voyant aucune carrière, aucun avenir dans une patrie où sa famille tient le premier rang.

Je demande à Votre Excellence d'élever aussi quelques doutes sur l'idée que, dans l'état actuel des choses, le Saint-Siège, par le respect qui s'attache à la nature de sa puissance est encore la meilleure garantie contre les empiètements de la cour de Vienne. Sans doute les habitudes religieuses de la population italienne conservent un pouvoir moral fort, étendu à l'autorité pontificale. Sans doute on n'y trouve pas cet esprit antipathique contre le clergé qui est répandu en France. Néanmoins ces dispositions n'ont pas une relation nécessaire avec la puissance temporelle du pape. Si on voulait le dépouiller de tout territoire, s'il était question de l'expulser de Rome, ainsi que firent le directoire et Napoléon, l'opinion se soulèverait sans nul doute; mais lui voir perdre ou posséder les Légations ou le duché d'Urbin ne me paraît être pour per-

sonne en Italie, rien de plus qu'une question politique. Le Saint-Siège a acquis ses provinces, en a été privé, les a recouvrées par les vicissitudes des guerres et des négociations. C'est toujours sous ce rapport que la chose a été envisagée et qu'elle l'est encore. Au congrès de Vienne, quelques négociateurs eurent, à ce que j'ai ouï raconter, la prévoyante pensée que cette reprise de possession vaudrait à la cour de Rome plus d'embarras que d'avantages, et qu'elle n'avait plus la main assez forte, ni d'assez bonnes habitudes de gouvernement et d'administration, pour se charger d'une tâche si étendue.

Je ne tire aucune conclusion de ces diverses remarques. Le point de vue où je suis placé est trop restreint pour que je conçoive une idée positive. Il faudrait être au centre de la politique générale de l'Europe. Ce que j'en puis savoir est loin de me faire supposer qu'il s'agisse un moment de rien qui ressemble à une répartition nouvelle de territoire. Mais je n'en dois pas moins vous faire connaître ce que je vois ou crois voir relativement à ce futur contingent.

DE M. GUIZOT.

Paris, 16 février 1832.

Je vous écris de la Chambre, mon cher ami ; nous venons de sortir des cultes, nous entrons dans l'instruction publique. Ce que j'avais pensé arrive ; nous gagnons les grandes questions, les questions qu'on peut traiter au nom de la politique générale ; nous en perdrons beaucoup de petites. Il y aura du mal fait, beaucoup même ; mais du mal réparable. Sauf quelque accident, je crois les grands périls de la session passés

nous arriverons à la fin tels que nous sommes. Il faudrait un échec grave dans les affaires du dehors pour perdre ici les nôtres. Nos adversaires avaient fondé, sur la discussion du budget, de grandes espérances; il les ont déjà à peu près perdues, et le découragement les gagne. J'insiste fortement pour qu'on nous fasse faire sur-le-champ une seconde session et le budget de 1833. Un long avenir assuré, car dix-huit mois sont un long avenir, c'est le meilleur moyen de donner force et consistance au gouvernement. La difficulté sera de faire rester notre monde. J'espère cependant que nous y réussirons. Si cela se fait nous aurons mené à bien une rude campagne. Restera à fonder un peu le pouvoir par sa propre force, par son action tranquille, régulière, sans la secousse d'une bataille et d'une victoire tous les quinze jours. Saura-t-il ainsi se suffire à lui-même, et constituer administrativement son influence? Je n'en sais rien, rien du tout, et je ne prévois pas ce qu'on essayera dans ce dessein. Je suis tenté de croire à l'inertie, au *statu quo*; je les crains beaucoup; mais nous avons vu cela si souvent! Dès qu'il n'y a pas nécessité, nécessité absolue, le sommeil gagne tout le monde. Et puis, quand les grandes causes, les causes irrésistibles cessent d'agir, ou du moins se relâchent, les petites causes deviennent sur-le-champ puissantes, et jettent tous leurs embarras dans les affaires.

Beaucoup de gens croient, on croit même en général à un remaniement assez étendu du ministère après la session. Moi, j'en doute. Il faudra bien remplacer le général Sébastiani, car je suis convaincu qu'il est et sera hors d'état de reprendre les affaires, mais je suis porté à attendre quelque mouvement

peu significatif, Rigny, par exemple, aux affaires étrangères, et je ne sais qui à la marine. Nous verrons. A tout prendre, tant que la lutte révolutionnaire ou la politique extérieure domineront dans notre situation, le cabinet actuel peut rester et restera avec avantage tel qu'il est; il est bien adapté à cette mission. Le jour où la lutte parlementaire et le gouvernement intérieur redeviendront les faits dominants, le changement, un grand changement sera indispensable; mais je ne pense pas qu'on en soit encore à voir nettement et à bien juger cet avenir.

En l'attendant, ce qui se passera autour de vous est pour nous d'une importance extrême. Vous serez bien aimable de me tenir un peu au courant, quand vous en aurez quelque bonne occasion. A la distance où je suis, je regrette que l'affaire de la Romagne n'ait pas pu être terminée par les Piémontais. Cela nous eût fait faire un grand pas en nous épargnant bien des chances. Ce que je voudrais pouvoir répéter à mes amis hors de France, c'est à quel point leur langage est important pour nous. Le ménagement des mots, un peu de charlatanerie dans les idées qu'on met en avant des faits, c'est là aujourd'hui, chez nous surtout, un des plus sûrs moyens de gouvernement et l'une des conditions les plus rigoureuses du succès.

DU BARON PASQUIER.

Paris, 17 février 1832.

Vous avez raison sur le fond de tristesse et de dégoût que vous croyez reconnaître en moi. Je ne le publie certes pas, mais je le ressens bien vivement.

C'est que j'assiste, je vous assure, à un bien triste spectacle, et je suis trop vieux pour qu'il me soit permis de me flatter d'en voir un beaucoup plus satisfaisant. Notre pauvre pays, je le crains, du moins, en a pour de longues années avant de se rasseoir. Je crois qu'il est dans notre allure de s'avancer rapidement; mais nous descendons, depuis dix-huit mois, sur un torrent, et il faudra le remonter, ce qui, dans l'ordre des choses, est beaucoup plus long. Les puissants génies que nous a donnés pour guides l'abaissement du cens travaillent, avec une ardeur sans pareille, à défaire tout ce que ce grand restaurateur Napoléon s'était appliqué à reconstruire. Guizot le leur a dit hier admirablement bien, et il est parvenu à sauver les généraux. Sauver, voilà le mot dont il faut se servir maintenant à tout propos, et on s'estime heureux quand, dans le cours d'une semaine, on peut l'appliquer heureusement six ou sept fois. Cela seul juge une situation et les hommes qui l'exploitent. Nous en avons heureusement quelques-uns qui luttent avec un grand courage et, dans cette ligne, M. Perier, pour ceux surtout qui savent apprécier les difficultés de sa situation, se fait un honneur infini. Mais plaise au ciel, et jusqu'ici je l'espère, qu'il ne nous vienne pas de guerre, car nul ne peut dire où nous irions. Les partis extrêmes la désirent avec tant d'ardeur qu'ils nous apprennent, par cela seul, ce que nous en pouvons redouter. Heureusement, il me semble qu'elle ne nous viendra pas encore de l'Italie, de votre Italie où je voudrais bien être avec vous, devisant un peu tranquillement, et loin d'un monde toujours plus odieux. Vous ne pouvez vous figurer ce qu'est devenu ici ce qui s'appelle la société; on n'y peut faire un pas sans gémir,

hausser les épaules ou se fâcher. Le mieux est de se taire, et d'y aller le moins possible. C'est ce que je fais.

Nous voilà avec un peu de choléra. Déjà trois accidents. On n'est pas cependant parfaitement fixé encore sur la cause de la maladie, dont trois personnes ont été atteintes, dont deux sont mortes, mais la ressemblance est au moins fort grande.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 20 février 1832 (1).

Monsieur le président,

On commence à avoir nouvelle ici de l'effet qu'a produit sur le cabinet de Vienne la résolution que notre gouvernement a prise de faire occuper Ancône ou Civita-Vecchia. M. de Bombelles ne m'a point parlé de ce sujet : mais il a dit à divers membres du corps diplomatique, qu'à sa grande surprise, il voyait que M. de Metternich prenait assez bien la chose. Un attaché de la légation russe a écrit de Milan que la bonne intelligence entre la France et l'Autriche en serait si peu troublée, que le commandant français en Romagne serait sous les ordres du général autrichien. Ce détail n'a pas créance ici.

Il est visible que le gouvernement sarde attendait avec anxiété la détermination de l'Autriche. Cette volonté de la France, mise à exécution promptement et sans accord préalable, du moins sans convention explicite, a troublé beaucoup M. le comte de La Tour, malgré sa réserve habituelle. A peine s'en est-il caché avec moi. Je pense que les inquiétudes seront

(1) Dépêche officielle N° 155.

moindres si l'Autriche ne se fâche pas, comme on l'annonce. Toutefois l'occupation d'une ville en Italie par nos troupes, la présence de notre drapeau et de nos cocardes sur un point de la Péninsule, est un sujet de chagrin pour ce cabinet-ci. D'abord, c'est une circonstance nouvelle; c'est autre chose que ce qui était la veille : en voilà assez pour donner de l'émoi à la politique sarde. Autour de cette garnison française se groupera, pense M. de La Tour, l'opinion libérale d'Italie. Elle trouvera là un point d'appui, un encouragement. La France se sera montrée aux populations italiennes forte et résolue. Donc l'obéissance à l'autorité pontificale en deviendra non plus aisée, mais plus difficile. L'issue de tout ceci en est plus incertaine, moins prévue. D'ailleurs, quelque sincère que soit le désir de vivre en bonne intelligence avec nous, le cabinet de Turin est en trop grande différence d'opinions pour ne pas se sentir gêné et presque alarmé de voir la France agir dans toute l'indépendance de ses mouvements. Il veut la paix de l'Europe, mais il souhaiterait que la base de cette paix fût la France, contenue et surveillée par la ligue des grandes puissances. En ce même sens, l'union intime de la France avec l'Angleterre dirigée et gouvernée par un ministère *whig*, est aussi une affliction d'esprit pour le comte de La Tour et les hommes qui tiennent ici les affaires. Ils s'occupent beaucoup du bill de réforme. Son admission leur paraîtra un fait énorme en lui-même, comme un progrès capital des opinions libérales et antiaristocratiques, par ses conséquences extérieures, comme s'opposant d'ici à longtemps au retour d'un ministère *tory*.

Ce sont précisément ces dispositions du cabinet de

Turin qui me persuadent de plus en plus que notre gouvernement a pris le meilleur parti en faisant acte de force en Italie et en montrant que nous n'acceptons pas la suprématie de l'Autriche sur la Péninsule. C'est de cette façon que je m'en explique lorsqu'on me parle de l'occupation d'Ancône par nos troupes; je réponds qu'elle sera, si elle a lieu, une simple protestation, une manière de maintenir que nous avons le même droit que l'Autriche à nous mêler des affaires d'Italie; qu'il n'y a, dans cette détermination, aucune vue hostile, pas plus que dans l'occupation de Bologne par les troupes autrichiennes.

Turin, 25 février 1832 (1).

M. Seymour, chargé d'affaires d'Angleterre à Florence, a reçu l'ordre de se rendre à Rome pour y coopérer aux travaux de la conférence. Si j'en juge par la conversation de M. Forter, le gouvernement anglais cherche à prendre au sérieux et à donner un cours réel aux améliorations que le Saint-Siège a promises et qu'il a plus ou moins accordées. Ce n'est pas ainsi qu'en Italie on envisage la situation : on croit que ni la cour de Rome ni ses sujets ne se souciaient de ces essais d'institutions judiciaires et administratives. Les uns ni les autres n'ont assez de raison et de lumières pour profiter d'une circonstance si favorable à d'utiles réformes. Rester comme on était, c'est le seul vœu du Saint-Siège et surtout de son entourage. Ne plus appartenir au pape, c'est tout ce que veulent les habitants des Légations. Ils ne croient pas à la sincérité des concessions qu'on leur ferait. La première, la

(1) Dépêche officielle N° 158.

plus importante, était de séculariser le gouvernement. Pour premier acte, la cour de Rome a confié le soin de les soumettre à un cardinal, et au cardinal Albani. La bonne foi et la politique conseillaient également de mettre un laïque à la tête de cette affaire. A cette condition, et entreprise plus tard, elle eût peut-être réussi. Maintenant elle est devenue beaucoup plus difficile à arranger.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 25 février 1832.

Mon cher ami, j'envoie à Paris une note très amère du pape, qui demande satisfaction et proteste contre l'occupation d'Ancône. J'ai répondu de mon mieux, et l'ignorance complète où je suis des faits ne m'a pas nui peut-être pour les justifier. Vous avez vu Bertin de Vaux (1), à son passage : il en savait plus que moi. Cubières, arrivé hier au soir après dix jours de navigation, est parti ce matin pour Ancône. Il se flatte de maintenir ses troupes : ce n'est pas une faible tâche. Je ne sais si l'irritation se maintiendra longtemps, elle est extrême pour le quart d'heure. L'Autriche souffle le feu, afin de bien constater nos torts ; je ne crois pas cependant qu'elle veuille pousser à l'extrême, et si l'on traite avec elle de l'occupation d'Ancône, le pape se calmera, mais la difficulté du fond des affaires restera fort envenimée par ces derniers événements. Un jour ou l'autre nous payerons pour

(1) Le chef d'escadron Bertin de Vaux, aide de camp du général Sébastiani. C. B.

l'exemple donné aujourd'hui, et je n'en espère ni honneur ni profit. Pour ma part, heureusement, personne ne me soupçonne de complicité; j'avoue que si j'avais à me défendre j'aurais grand'peine à conserver le sang-froid dont une mauvaise cause a encore plus besoin qu'une bonne. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'on dit autour de vous et ce que vous pensez vous-même.

Adieu, très cher, il est bien avant dans la nuit; je suis bien las, bien triste, bien en colère et je vous aime de tout mon cœur.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 26 février 1832 (1).

Monsieur le baron,

J'ai lu avec autant d'attention que d'intérêt vos judicieuses observations sur les éventualités de notre politique par rapport à l'Italie.

Les informations que vous avez recueillies relativement à l'impression que le départ de nos troupes pour Ancône a produit sur le cabinet de Vienne, sont absolument conformes à celles que me transmet le maréchal Maison.

Nous apprenons que la nouvelle de notre expédition excite, dans les provinces Romaines, une fermentation assez vive. Comme il pourrait en résulter des conséquences fâcheuses, je charge M. de Sainte-Aulaire de bien établir que notre but n'est nullement d'intervenir par la force dans le régime intérieur des États de

(1) Dépêche officielle N° 73.

l'Église, ni d'appuyer, même moralement, les agitateurs; que nous voulons toujours l'indépendance et l'intégralité du pouvoir temporel du Saint-Siège, et que nous ne cherchons dans l'occupation d'Ancône qu'une garantie politique impérieusement exigée par la dignité et par les intérêts de la France. Les instructions remises à M. de Cubières sont conçues dans le même sens. Vous pourrez donner ces explications à la cour de Turin, dont elles suffiront sans doute pour calmer les inquiétudes.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 28 février 1832 (1).

Monsieur le président,

Une estafette vient d'apporter à M. le comte de La Tour la nouvelle de l'occupation d'Ancône. Il expédie un courrier à Paris, je lui confie cette lettre qui parviendra peut-être à Votre Excellence avant les dépêches de M. de Sainte-Aulaire, dont le courrier n'est pas encore arrivé ici, ou a pris une autre route.

D'après le récit envoyé à M. de La Tour, il paraît que notre escadre se présenta le 22 au soir, que le commandant, après avoir communiqué avec les autorités de la ville, annonça qu'il désirait entrer le 24, puis à deux heures du matin, l'escadre demanda à être admise dans le port. Sur le refus qui fut opposé, on se mit en devoir de procéder de vive force : cette démonstration suffit, l'escadre entra et débarqua les troupes. Le même refus empêcha de pénétrer sur-le-

(1) Dépêche officielle N° 161.

champ dans la place, dont il fallut enfoncer la porte, sans toutefois qu'il y ait eu un coup de fusil de tiré, ni une résistance réelle. On commença alors à désarmer la troupe pontificale et une sommation fut faite au commandant de la citadelle. Il ne voulut en aucune façon y obtempérer; on le menaça de donner l'assaut : il y eut même des canons mis en batterie. Alors il cessa de résister, et rendit la citadelle en faisant une protestation, ainsi que le prolégat. L'opération une fois terminée, les commandants français ont témoigné les égards convenables aux autorités pontificales et ont offert que le service se fît en commun avec les troupes du pape, ce qui n'a pas été accepté.

Le courrier qui a apporté ces nouvelles, que je répète telles qu'elles m'ont été dites, était chargé de la protestation du Saint-Siège. M. le comte de La Tour n'a pas le temps de m'en remettre copie. Il l'envoie à M. le comte de Sales.

Turin, 28 février 1832 (1).

J'ai, par un courrier du cabinet sarde, adressé à Votre Excellence le récit de l'occupation d'Ancône, tel que me l'avait fait M. le comte de La Tour.

L'impression que produit déjà cette nouvelle est fort grande, et je persiste à m'en féliciter. Ce ne sera point la guerre avec l'Autriche, et nous relevons, par cet acte de décision, notre influence en Italie. Ce sera un grave sujet de chagrin et de dépit pour le parti anti-français.

Il me semble que M. le comte de La Tour a, jus-

(1) Dépêche officielle N° 162.

qu'au dernier moment, espéré que cette occupation n'aurait pas lieu. Aujourd'hui il faisait très bonne contenance et ne montrait nul déplaisir, disant : « Cela est fâcheux, c'est une complication, mais une fois l'escadre mise en mer, vous ne pouviez reculer. Il fallait que le résultat fût désagréable au pape ou à la France; tout naturellement on devait croire que vous n'accepteriez pas le mauvais rôle. » Quand nous avons parlé de l'Autriche, il ne m'a point paru qu'il supposât qu'elle se montrerait vivement irritée. Je crois aussi que, tout en jugeant avec raison que les formalités de résistance et la protestation du pape rendraient l'affaire plus grave, il était frappé de la manière prompte et leste avec laquelle cette opération a été menée.

Turin, 29 février 1832 (1).

Un courrier de M. de Sainte-Aulaire me donne à peine quelques instants pour écrire à Votre Excellence.

M. de Sainte-Aulaire me semble fort en peine de l'effet que produira cette occupation faite brusquement et par la voie des armes. Si j'en juge par ce que je puis observer ici, le fond de la chose soulève moins d'objections que la forme et l'on suppose qu'en restant à Ancône nous désavouerons publiquement la manière dont les commandants de nos troupes et de l'escadre s'y sont pris. C'est en ce sens que M. de La Tour m'en parle et tel est aussi l'avis prononcé assez publiquement du ministre d'Angleterre. Le ministre d'Autriche garde jusqu'ici le silence sur cet événement.

(1) Dépêche officielle N° 163.

En résumé, vu du point où je suis placé, je le trouve bon pour la France, sauf à rajuster ce qu'il peut y avoir d'irrégulier par des formalités et des politesses.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 1er mars 1832.

Mon cher ami, les officiers qui, en l'absence de Cubières, commandaient notre expédition d'Ancône ont tout à fait méconnu leur position. Ils se croyaient en pays ennemi, en état de guerre déclarée et agissaient ou au moins parlaient en conséquence. Maintenant il faut espérer une autre conduite, mais en vérité le mal est déjà bien grave. Quoique l'humeur du pape et de tout le corps diplomatique soit extrême, je crois bien qu'elle se calmera, mais les populations commencent à s'émouvoir, comment leur persuader que nous ne sommes pas ici pour leur compte ? Si la révolte reste impunie, comment éviter la contagion ? Si elle est réprimée par des supplices, comment en accepter la responsabilité ? Pour éclairer le public il faudrait un langage plus expressif que celui dont je vous envoie l'échantillon. Cubières a cru faire beaucoup en montant jusqu'à ce ton, et je n'ose lui demander davantage, car c'est à mes risques que j'ai fait de certaines phrases. Je sais par expérience qu'elles supposent peu de souci du qu'en-dira-t-on. Bref, sans dire aujourd'hui que tout soit perdu, au moins tout est-il fort aventuré. Puis, quand nous serons d'accord avec l'Autriche, raccommodés avec le pape, comment régler nos comptes avec le pays ? Je l'ai dit et écrit sans cesse depuis six mois : ce qu'on nous demande ce n'est pas un bon régime

municipal ou provincial; on veut que nous mettions le pays sens dessus dessous : à ce prix seulement nous conserverons notre clientèle, qui toujours se dira trahie quand nous traiterons avec les cabinets et non pas avec la place publique. Voilà l'inconvénient de notre expédition, excellente comme préparatif immédiat de guerre, mais sans résultat possible pour la paix ? Dites-moi, je vous prie, comment elle est jugée autour de vous. Celui dont je vous envoie une lettre est sévère dans son langage, le ministre de Russie le prend encore plus haut. Au vrai, le plus modéré est l'ambassadeur d'Autriche. La population de Rome reste calme : on m'avait menacé d'insultes dans les lieux publics; il n'y a rien eu de pareil.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 2 mars 1832 (1).

Monsieur le président,

M. Dubouret est arrivé hier matin et m'a remis la lettre n° 73 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 février. Elle ne pouvait venir plus à propos. Mon langage était bien à peu près celui que vous indiquez, mais il m'était impossible d'alléguer d'une manière positive des instructions reçues de vous. J'ai pu montrer la lettre de Votre Excellence à M. le comte de La Tour. La lettre adressée à M. Denois était surtout conçue de façon à recevoir une sorte de publicité utile. J'en ai gardé copie et l'ai communiquée aux membres du corps diplomatique. L'effet de ces communications

(1) Dépêche officielle N° 164.

m'a paru excellent. Elles ont donné à M. de La Tour un contentement visible, et il m'a dit que le roi en avait éprouvé une impression pareille.

Si l'occupation d'Ancône a produit une sensation vive dans l'entourage du gouvernement et parmi les hommes d'affaires, Votre Excellence peut juger que cette sensation a été encore plus marquée dans l'aristocratie de Turin. Rien ne préparait à un tel événement, ni les personnes aveuglément hostiles à la France, ni même celles qui sont bienveillantes pour nous, à la condition de nous voir sans influence et sans action en Europe. Tenue pour toute nourriture à la *Gazette de France*, cette portion du public piémontais se représente la France comme faible, humiliée, incapable d'une résolution indépendante et ferme. Cette nouvelle a donc été le sujet d'une surprise singulière. Notre gouvernement a semblé au premier moment d'une audace presque insensée. On s'est figuré que l'Autriche allait aussitôt punir cette témérité. Puis on a vu que le roi et ses ministres ne témoignaient ni irritation ni inquiétude, que le ministre d'Autriche gardait le silence, que le corps diplomatique n'était nullement ému : que je répondais sur cela, quand on m'en parlait fort simplement et avec calme; et deux jours après ils ont commencé à se faire des idées plus justes. C'est un des bons effets que j'attendais de cet événement; il dissipera des illusions, et fera paraître la France sous son véritable aspect. Les propos dédaigneux, les vanteries de l'état-major de Milan baisseront de ton, ce qui devenait nécessaire; d'un autre côté l'opinion libérale italienne qui, hormis en Piémont où elle est, en grande partie, éclairée et raisonnable, était livrée aux préventions les plus

folles contre le ministère français, pourra se modifier et perdre cette haine et cette méfiance qu'on lui a soufflées de Paris. Si la conduite de nos troupes à Ancône est, comme il le faut espérer, bonne et sage, si M. de Sainte-Aulaire entre en communication confiante avec les hommes influents des Légations, si surtout cette situation se prolonge, l'Autriche à Bologne et nous à Ancône, je suis persuadé que nous serons relativement à l'Italie aussi bien que les circonstances le comportent.

Votre Excellence verra dans quels termes la *Gazette de Piémont* rapporte l'occupation d'Ancône et y reconnaîtra la réserve et la précaution habituelles du cabinet de Turin.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 3 mars 1832 (1).

Monsieur le baron,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 février. Ce que vous nous apprenez des circonstances qui ont précédé et suivi l'occupation d'Ancône nous a causé une vive surprise, et nous ne savons comment les concilier avec les ordres donnés au commandant de notre escadre. N'ayant encore reçu aucune information de M. de Sainte-Aulaire, nous ne pouvons jusqu'à présent nous former une opinion précise à cet égard. Je m'empresse pourtant d'adresser à cet ambassadeur des instructions qui, sans nous donner en aucune manière l'apparence de vouloir

(1) Dépêche officielle N° 74.

revenir sur un fait accompli, le mettront en mesure de calmer les inquiétudes et l'irritation dont la protestation que vous m'annoncez semble révéler l'existence. Nos intentions à l'égard de l'Italie sont toujours les mêmes. Loin de vouloir y exercer une intervention dangereuse au Saint-Siège, nous continuerons à considérer l'intégrité de son pouvoir temporel comme un des principes essentiels de notre politique, nous ne cherchons, dans l'occupation d'Ancône, qu'une garantie dont l'objet est assez évident et dès que les troupes étrangères qui occupent les Légations s'en retireront, nos soldats s'embarqueront aussi pour rentrer en France.

P.-S. (4 mars). — M. Bertin de Vaux et le courrier de M. de Sainte-Aulaire sont arrivés hier soir et m'ont apporté vos lettres du 28 et du 29. Le commandant de notre escadre a effectivement méconnu ses instructions. C'était dans une autre forme que devait s'opérer une occupation rendue d'ailleurs indispensable par les fausses démarches de la cour de Rome. Ce commandant est rappelé et il aura à rendre compte de sa conduite. Mais si elle nous a étonnés, nous n'avons pas été moins surpris de l'imprudente et étrange protestation de la cour de Rome. Cette cour n'aura pas tardé sans doute à comprendre qu'il ne nous était pas possible de revenir sur un fait accompli, dont elle doit s'attribuer la principale responsabilité et, sans poursuivre de vaines et injustes récriminations, elle sentira que la seule chose qu'elle ait à faire aujourd'hui, c'est de s'entendre avec nous pour régler les suites d'une mesure que nous n'avons pu éviter. Je vois, d'ailleurs, avec plaisir, que la cour de Turin a

mieux apprecié le véritable état des choses et des conséquences probables. Veuillez dire à M. de La Tour que nous trouvons, dans le langage qu'il vous a tenu à ce sujet, une nouvelle preuve de l'esprit de modération et de sagesse qui préside aux conseils de son gouvernement.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 7 mars 1832 (1).

Monsieur le président,

Une estafette de Pont-de-Beauvoisin apporte à l'instant à M. le comte de La Tour une dépêche de M. le comte de Sales, qui lui rend compte de l'impression. qu'a produite l'occupation d'Ancône dont il venait de communiquer la nouvelle à Votre Excellence. La surprise qu'ont semblé vous causer les circonstances et le mode de cette occupation a achevé de démontrer à M. le comte de La Tour, les véritables intentions du gouvernement français. Je me suis applaudi d'avoir, depuis huit jours, parlé constamment dans le même sens et d'avoir laisser entrevoir que les procédés irréguliers et les mesures précipitées auxquelles nos commandants de terre et de mer avaient pu recourir seraient, s'il y avait lieu, après éclaircissement, un objet d'explications convenables. Il me paraît qu'on voit bien ici que si M. de Cubières était arrivé plus tôt, ou si M. de Sainte-Aulaire avait eu le temps de prendre ses dimensions, la chose se serait passée plus doucement. L'important c'est que le fond de la mesure soit apprécié avec justesse et ne donne lieu ni à

(1) Dépêche officielle N° 166.

méfiance ni à irritation. Je ne vois aucun indice d'une pareille disposition.

Votre Excellence sait sûrement que le général Grabowski, qui commande les troupes autrichiennes à Bologne, avait, à l'apparition de l'escadre française, publié une proclamation où il annonçait que nos troupes, si elles débarquaient, n'avaient d'autre destination que de maintenir, d'accord avec les Autrichiens, le bon ordre dans les États pontificaux. Je n'ai pas cette pièce, mais M. de Bombelles en a dit le sens à M. le comte de La Tour.

Dans mes conversations avec M. le comte de La Tour, il m'a semblé qu'il pensait comme moi, que si, en effet, la double occupation n'établissait aucune mésintelligence entre la France et l'Autriche, il y aurait quelques avantages à la prolonger et à ne pas presser l'évacuation. C'est, je crois, le seul moyen de faire quelque chose qui ait une apparence de solidité. Il peut être bon que les institutions judiciaires et administratives qui seraient, après un plus mûr et plus sincère examen, accordées par le Saint-Siège, fussent mises en activité sous la sauvegarde de l'occupation. En même temps, le gouvernement pontifical prendrait des mesures pour avoir à son service une force militaire régulière et disciplinée.

M. de Sainte-Aulaire parlera de toutes ces choses à Votre Excellence, en bien meilleure connaissance que moi. Je m'abstiendrais même de vous entretenir d'objets qui me sont en quelque sorte étrangers, si je ne jugeais pas à propos de vous informer de ce qui s'en dit ici et surtout de la façon dont M. le comte de La Tour et le cabinet de Turin envisagent la situation de l'Italie.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 8 mars 1832.

Cher Prosper, il y a bien longtemps que je devais vous écrire, mais après vous avoir tant parlé de moi, il m'a été un peu difficile de recommencer. Je ne sais pas et je n'aime pas beaucoup raconter des impressions douloureuses auxquelles ni soi ni personne ne peuvent rien. Notre-Seigneur après avoir dit : *Mon âme est triste jusqu'à la mort*, ajoute : *Mais que dirai-je? ta volonté soit faite!* Cela me parait le résumé de ce qui se passe dans une âme soumise et affligée. Que dire après qu'on a parlé de la bonté de Dieu et de son éternelle espérance? La vie qui reprend, les choses qui se remettent à leur place, les cœurs qui se referment; tout cela fait le vide plus grand, mais tout cela ne trouble pas la paix du fond de l'âme. L'absence du bonheur ne nuit pas à la paix, c'est bien plutôt l'ardente espérance de la jeunesse qui la trouble. Avec mon enfant chéri je vois aussi s'éloigner cette jeunesse si trompeuse, si exigeante de soi-même et des autres. Toute une carrière triste et calme s'ouvre pour toujours devant moi. Pour toujours! Ce mot a un singulier sens. Les plus grandes douleurs à vingt ans ne sont pas cela. Il y a même dans la violence des impressions quelque chose qui garantit contre leur durée, mais quand la tristesse s'allie avec l'ordre, le calme, une certaine liberté d'esprit, on sent que c'est un hôte qui ne vous quittera plus. Alors reparaissent à la fois tous les rêves et de l'enfance et de la jeunesse, toutes les espérances, tous les mécomptes, tout cela se groupe autour d'une grande

douleur, et le tout ensemble apparaît comme ces paysages mélancoliques d'où les derniers rayons du soleil se retirent. Mais ce soleil qui abandonne cette terre en éclaire une autre plus belle dans laquelle notre âme peut vivre à moitié. La sécheresse du temps où nous vivons rend cette vie de l'âme plus difficile, il y a si peu d'amour du beau, d'admiration, d'élans élevés, que l'on ne sait comment lier ce monde aride à un autre meilleur. Pour cela la retraite vaudrait mieux.

Voilà bien des récits de soi pour une personne qui n'en voulait pas faire. Il faut pourtant en sortir et penser un peu aux autres. Nous sommes tout occupés de l'expédition d'Italie, on la blâme comme on blâme tout. Je ne crois pas qu'on pût faire autrement, car l'élément critique est le seul actif dans les âmes maintenant. Victor croit cependant qu'elle aura un bon résultat. Il a bien relevé la Chambre des pairs, je puis le dire sans amour-propre, c'est à lui qu'elle doit son attitude, attitude qui ne plaît pas toujours complètement à tous les gouvernants, car les meilleurs n'aiment jamais beaucoup l'indépendance et la fermeté. Nous n'en sommes pas moins bien bons amis avec ceux qui en réalité veulent et font le bien du pays. Victor est fort triste, mais bien occupé, il soupire après la campagne et moi aussi.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 13 mars 1832.

Il me semble aujourd'hui certain, par la contenance du comte de Lutzow, que l'Autriche ne se fâchera pas.

Le pape se défâchera quand j'aurai été autorisé, de Paris, à donner des explications et satisfactions acceptables. Les formes de notre entrée à Ancône étant effacées, le fond de la mesure restera avec ses avantages et ses inconvénients. Les avantages sont tels que vous les dites. Les inconvénients sont d'avoir fait concevoir aux peuples de ce pays des espérances impossibles à réaliser et d'accepter ainsi pour nous une part de responsabilité dans une mauvaise besogne. Quoi qu'il en soit, les réformes de gouvernement sont impossibles à négocier à Rome ; nous y rencontrerions des obstacles insurmontables ; tous les membres du corps diplomatique l'ont reconnu. Le 13 janvier dernier nous avons écrit à nos cours : nous proposions que les grandes puissances réglassent entre elles les formes du gouvernement pontifical et donnassent à ce prix leur garantie au Saint-Siège. Les événements survenus depuis le 13 janvier rendent aujourd'hui plus impossible encore tout travail de ce genre fait à Rome. Les ministres de Prusse et de Russie déclarent qu'ils n'y participeront pas, celui d'Angleterre partage sans doute leur sentiment. Quand on obtiendrait de leurs cours qu'il leur fût envoyé des instructions contraires, je doute qu'elles triomphassent de leur répugnance. Le pape d'ailleurs cédera peut-être à la nécessité quand un traité conclu entre toutes les puissances sera présenté à sa ratification, mais lui faire agréer ici l'une après l'autre un grand nombre nombre d'articles contraires à sa volonté et à sa conviction, c'est ce qu'il serait odieux d'entreprendre et impossible d'obtenir.

Je soumets aujourd'hui ces considérations à notre gouvernement et je propose de choisir un terrain

neutre, tel que Florence ou Turin, pour y procéder à ce travail. L'une et l'autre de ces localités aurait des avantages. Votre présence à Turin m'en semblerait un fort grand. Je voudrais, si le plan vous agrée, que vous écrivissiez immédiatement à Paris pour l'appuyer. Si vous aperceviez des inconvénients que je ne peux prévoir, il faudrait écrire encore pour en avertir M. Perier. Nous n'avons pas de temps à perdre, car nos affaires romaines exigent une prompte solution.

Cubières fait, je crois, de son mieux pour se maintenir à Ancône sur un bon pied, mais ses officiers ne comprennent rien à la position, et franchement elle n'est pas bien nette.

Je ne reviens sur les chagrins personnels que tout ceci me cause, que pour vous dire comme à mon ami que j'étais à mille lieues de prévoir ce qui s'est passé; que mon langage, en conséquence, s'est trouvé en opposition directe avec des faits dont il est bien difficile qu'on ne me croie pas complice. Vous me connaissez assez pour juger si j'ai fait un sacrifice pénible à mon pays en ne quittant pas Rome dans les vingt-quatre heures.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 13 mars 1832.

Oui, sûrement, le choléra augmente ; il est très méchant et d'un voisinage fort importun ; mais comme il est convenu pour les intérêts du pays de ne pas admettre la contagion, quelques preuves du contraire qu'on en ait, chacun reste à son poste : le Parlement à Westminster, le corps diplomatique à côté, mais, à

côté du corps diplomatique, les pauvres sont frappés en grand nombre. Les riches ont fréquemment les premiers malaises indicatifs; mais comme ils font appeler le médecin à temps et que chacun se surveille fort, cela se borne chez eux à des dérangements d'intestins qui négligés seraient probablement cholériques. A la première personne de la société qui ne s'écoutera pas et qui sera aux prises avec les hauts degrés du mal, je prévois que le « sauve-qui-peut » deviendra général. Jusque-là, chacun s'étourdit, danse et s'amuse tant qu'il peut. Cependant chacun remarque dans sa santé une mauvaise tendance, la maladie est en progression, la mortalité de plus de moitié et on dit qu'il en sera ainsi encore pendant un mois. A côté de cela, force typhus et autres maladies qui combattent victorieusement la superpopulation. Je m'attends à ce que tous ces avant-coureurs frayent le chemin à la comète de 1834, qui doit solder les comptes de chacun.

Je plains de tout mon cœur ce pauvre Sainte-Aulaire. Vraiment, cette singulière pointe sur Ancône, cette arrivée tardive de Cubières, tout cela fait mauvaise mine au dehors; ici l'effet n'en a pas été bon, il a fallu toute la confiance qu'on a en M. de Talleyrand pour admettre aussi facilement qu'on l'a fait les explications vagues qu'il a été chargé de fournir, et auxquelles sûrement le discours excellent de M. Perier (1) à la Chambre a donné du poids.

(1) Le lendemain même du jour où le *Moniteur* avait annoncé le débarquement de nos troupes à Ancône, commençait à la Chambre la discussion du budget des affaires étrangères. Amené à s'expliquer, entre autres choses, sur cet événement (7 février), M. Perier tint le langage le

Nous comptons dur comme fer sur les ratifications : c'est là notre grande affaire à nous.

M. de Talleyrand se porte parfaitement et vous aime, ainsi fais-je ; n'en doutez jamais.

DE M. CASIMIR PERIER.

Paris, 13 mars 1832 (1).

Monsieur le baron,

Les instructions que nous a transmises le maréchal Maison sur l'impression qu'a produite à Vienne la nouvelle de l'occupation d'Ancône , sont d'une nature satisfaisante. M. de Metternich conserve une attitude assez calme et même assez conciliante, tout en manifestant un mécontentement auquel nous devons nous attendre. D'un autre côté, le cabinet britannique, dont les relations avec la France deviennent chaque jour plus intimes, a parfaitement compris les nécessités qui avaient dirigé notre conduite, et il s'est empressé d'adresser à ses agents auprès des cours de Vienne et de Rome l'ordre d'employer toute leur influence pour prévenir de fâcheuses complications.

A Rome, les dépêches de M. de Sainte-Aulaire nous

plus pacifique ; il proclama très haut son désir « de maintenir l'intégrité du territoire du Saint-Siège et son autorité temporelle si nécessaire au libre exercice de son autorité spirituelle » ; il affirma que « le gouvernement était véritablement le protecteur non seulement des intérêts matériels, mais des intérêts moraux, des intérêts religieux, de ce sentiment qui ne doit pas disparaître dans une nation ». C. B.

(1) Dépêche officielle N° 75.

prouvent qu'il règne toujours une vive irritation dans le sacré-collège et dans le parti qui y possède la majorité. Le pape et le cardinal Bernetti se montrent seuls un peu plus modérés. Nous espérons que les explications adressées à notre ambassadeur auront modifié ces premières dispositions. Tout en nous refusant à l'évacuation immédiate d'Ancône, qui sans doute ne nous a pas été sérieusement demandée, nous mettons tous nos soins à donner à l'occupation de cette ville un caractère de bienveillance qui puisse la faire concourir au maintien de l'autorité du souverain pontife et décourager les espérances des agitateurs. Vous savez que le commandant de notre division navale a été rappelé pour avoir méconnu la nature des importants devoirs dont il était chargé. Depuis, le gouvernement du roi a donné les ordres nécessaires pour que le drapeau romain flotte seul sur les murs de la place. Le caractère de M. de Cubières et les instructions qu'il a reçues garantissent suffisamment l'esprit de sagesse qu'il saura porter dans l'exercice de ses fonctions et le respect qu'il manifestera, en toute occasion, pour l'autorité légitime du Saint-Siège. Veuillez, monsieur le baron, faire part au gouvernement sarde des éclaircissements que je viens de vous donner. M. de La Tour ne pourra qu'éprouver une vive satisfaction de voir se réaliser ainsi les prévisions rassurantes que son expérience avait formées dès le premier moment.

P-S. — Je vous envoie ci-joint un mémorandum (1) qui résume la suite des faits relatifs à l'occupation

(1) Voir à l'appendice.

d'Ancône. Vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable.

A M. CASIMIR PERIER.

Turin, 14 mars 1832 (1).

Monsieur le président,

Le remplacement de M. le commandant Gallois était chose prévue et conséquemment de peu d'effet. C'est une formalité que notre gouvernement eût été blâmé de ne pas remplir, mais ce n'est qu'une formalité. Comme il est certain que la cour de Rome n'eût pas consenti à l'occupation d'Ancône, une démonstration de vive force eût, dans tous les cas, été nécessaire. Elle se serait conciliée avec de meilleurs procédés si M. de Cubières fût arrivé à temps. Voilà ce que chacun dit: M. de La Tour m'en a parlé en ce sens.

Le discours de Votre Excellence était arrivé dès hier par estafette, de Pont-de-Beauvoisin. L'effet qu'il produit me paraît très grand et très salutaire. M. le comte de La Tour m'en a parlé comme d'un événement qui devait avoir en Europe une influence décisive. Outre la fermeté, la noblesse et la loyauté qui régnaient dans ce discours, il est pour ainsi dire la clôture de la session. C'est la dernière bataille d'une guerre longue et obstinée, et la victoire a un caractère plus complet et plus définitif.

(1) Dépêche officielle N° 168.

DU COMTE SÉBASTIANI (1).

Paris, 20 mars 1832 (2).

Monsieur le baron,

Les meneurs du parti légitimiste à Paris font en ce moment courir toutes sortes de rumeurs sur un prétendu débarquement de la duchesse de Berry sur nos côtes méridionales. Il paraîtrait que MM. de Saint-Priest (3) et de Kergorlay, qui sont auprès d'elle, cherchent à l'exciter à une coupable entreprise. Dans l'état actuel des choses, je vous prie d'appliquer toute votre attention aux intrigues que pourraient former les partisans de la dynastie déchue, de suivre avec soin le fil de leurs menées et de me rendre compte de tous les renseignements qui peuvent éclairer le gouvernement du roi sur des projets aussi insensés que criminels. Il importe surtout de surveiller l'entourage de la duchesse de Berry, car c'est du conseil qui l'entoure que peuvent émaner les résolutions les plus dangereuses.

(1) Le comte Sébastiani avait repris le 13 mars le portefeuille des affaires étrangères. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 78.

(3) Le vicomte de Saint-Priest (1789-1880), troisième fils de l'ancien ministre de Louis XVI, après avoir servi dans l'armée russe pendant le premier empire, était rentré en France avec les Bourbons et y avait été nommé général de division. Successivement ambassadeur à Berlin, puis à Madrid, M. de Saint-Priest accompagna en exil les princes de la branche aînée et prit en 1832 une part importante à la tentative de la duchesse de Berry dans les provinces de l'Ouest. C. B.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 21 mars 1832 (1).

Monsieur le comte,

Je me proposais depuis quelque temps de faire part à Votre Excellence de l'opinion où j'étais qu'il était impossible de suivre à Rome et au siège même du gouvernement pontifical une négociation dont le résultat fût efficace. M. de Sainte-Aulaire me fait connaître que tel est aussi son avis et que depuis longtemps il en a entretenu Votre Excellence. Les motifs qu'il a dû vous présenter sont, sans nul doute, d'un tout autre poids que ceux que j'aurais donnés. Il voit par lui-même ce que je puis seulement conjecturer.

Mais M. de Sainte-Aulaire ajoute qu'il a désigné à Votre Excellence Turin ou Florence, comme des lieux où pourrait se suivre avantageusement une négociation relative aux affaires du gouvernement pontifical. Sur ce point je ne partage pas son opinion.

Florence et même Turin sont trop rapprochés de l'influence du sacré-collège. L'esprit qui anime en ce moment la plupart des cardinaux, et qui forme la plus grande difficulté, se ferait sentir dans toute ville d'Italie. Le parti qui se rattache à l'oligarchie de l'Église romaine réussirait facilement à transformer cette question de politique et d'administration en une question de religion. Avoir contre soi l'opinion de la cour chez laquelle on aurait fixé le lieu de la négociation, placer les membres de la conférence au milieu d'une société hostilement disposée contre le résultat

(1) Dépêche officielle N° 172.

qu'on voudrait atteindre, ne me semblerait pas une combinaison heureuse.

J'ajouterai, s'il s'agissait de Turin, qu'il ne s'y trouve pas un corps diplomatique composé de manière à bien traiter une si grande affaire. J'ignore si votre Excellence me jugerait suffisant pour une pareille mission; mais je ne vois pas que les ministres des autres puissances près la cour de Sardaigne aient assez de capacité ou d'importance pour en être investis. Il faut évidemment des hommes d'un esprit à la fois éclairé, libre et ferme. En outre, il est indispensable qu'ils aient beaucoup de poids et d'autorité auprès des cabinets que chacun serait chargé de représenter.

Je pense que la négociation se suivrait beaucoup mieux à Paris que nulle part ailleurs. Seulement il faudrait y faire arriver beaucoup d'informations locales, s'entourer de toutes les lumières nécessaires et prononcer sur toutes questions avec une connaissance complète de l'état de l'Italie.

Si d'autres considérations s'opposaient à ce que Paris fût désigné et qu'il fallût choisir une ville d'Italie, Milan serait préférable à toute autre. L'influence de la cour de Rome y est moindre que partout ailleurs. Le gouvernement autrichien a conservé à cet égard une indépendance dont le gouvernement sarde est fort éloigné. En composant la conférence d'hommes bien choisis, en se mettant préalablement d'accord avec le cabinet de Vienne sur les points principaux, il serait possible de parvenir à un bon résultat, d'autant plus facilement qu'on se trouverait plus rapproché des circonstances qui doivent être prises en considération.

La lettre de Votre Excellence du 13 mars, n° 75,

m'a été remise avant-hier au soir. J'ai communiqué le mémorandum à M. le comte de La Tour; nous l'avons lu ensemble et j'ai pu remarquer combien cette pièce produisait un bon effet : combien elle lui semblait claire, démonstrative et sincère. J'ai eu soin d'arrêter son attention sur la proposition de faire occuper, s'il y avait lieu, les légations par les troupes sardes ; proposition venue de la France et repoussée par l'Autriche. Je m'assure que cette circonstance n'échappera point au roi Charles-Albert.

Je n'ai pas cru devoir communiquer textuellement la lettre de Votre Excellence. Entre autres motifs, j'ai craint surtout que les mots : *tout en nous refusant à l'évacuation immédiate d'Ancône,* ne donnassent à croire que nous pourrions consentir à une évacuation, sinon immédiate, du moins prochaine. J'ignore quelles sont les intentions de Votre Excellence; mais je persiste à penser que, dans l'intérêt de notre considération et de notre influence, comme aussi pour arriver à un dénouement raisonnable, l'occupation doit être prolongée.

M. de Bombelles, sans éclat et sans aigreur, mais très assidûment, continue à entretenir le gouvernement sarde et le corps diplomatique de la conduite et des propos de nos officiers à Ancône.

Il racontait aujourd'hui que la caserne des soldats de police avait été attaquée et pillée par la populace de la ville, sans que nos troupes eussent rien fait pour s'y opposer.

Les troupes autrichiennes s'avancent sur la route d'Ancône. Elles ont occupé Pesaro et Fano, toujours avec la formalité d'une réquisition de l'autorité pontificale.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 24 mars 1832, minuit.

Pardonnez-moi, mon cher ami, si je dicte ces lignes à mon fils. Je suis accablé de fatigue. Le courrier qui vous les porte est chargé de bonnes espérances, c'est un léger bagage; j'aimerais mieux du positif dans ce pays si sujet aux contretemps, mais il faut attendre la conclusion quatre ou cinq jours encore, et je veux croire que l'on s'inquiète un peu de nous à Paris. Le pape semble devoir s'adoucir à diverses conditions dont la première est la promesse de notre départ en même temps que celui des Autrichiens. Notre position ainsi régularisée aura pour le moment assez bon air, je persiste à craindre néanmoins que tout ceci ne finisse mal. Le plan de nos adversaires est fort habile, ils inspirent au pape la résolution d'ajourner toute réforme jusqu'après notre départ. Les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie engagent toute leur influence à soutenir ce plan de conduite, dont ils exaltent la sagesse.

Vous ne croyez pas sans doute que Seymour et moi puissions faire contrepoids. Si l'année dernière le corps diplomatique parfaitement d'accord, et employant tous ses moyens eut grand'peine à obtenir l'édit du 5 juillet, il serait absurde à moi de faire campagne aujourd'hui sans autre auxiliaire qu'un hérétique. Je vous ai parlé dans ma dernière dépêche d'une espèce de conférence à Turin. Une circonstance nouvelle pourrait peut-être la favoriser. Des hommes influents dans le conseil du pape proposent la substitution des troupes sardes aux troupes autrichiennes

et françaises ; la préférence de notre ministère pour les troupes sardes est clairement exprimée dans plusieurs dépêches. Je donnerais donc mon assentiment sans hésiter. Vérifiez si quelques démarches en ce sens ont été faites à Turin ; en ce cas nous serions sur la voie pour nous occuper en même lieu de toutes les affaires romaines. Votre cour agréerait sans doute tout ce qui grandirait sa position en Italie, et je n'y récuserais pas son influence.

Ce qu'il faut que vous sachiez et écriviez bien au besoin, cher ami, c'est que rien n'est plus possible à Rome en fait de réformes. Les événements d'Ancône ont détruit toute mon influence qui, pour un pareil sujet, a toujours été minime. Il n'est pas exact cependant que les concessions obtenues fussent sans importance. On en jugerait mieux après un examen impartial, mais c'est aujourd'hui de l'histoire ancienne ; je doute que les Autrichiens permettent même qu'on y revienne au moins de plusieurs mois. Ils nous garderont pendant ce temps à Ancône bien sages, bien indifférents aux plaintes du pays ; spectateurs bénévoles des rigueurs dont nous avons provoqué l'application dans les provinces voisines. Puis quand le talisman sera bien usé, notre drapeau bien décoloré, ils s'en iront pour nous faire partir, n'aurons-nous pas fait là une belle ambassade ? Il y avait bien assez de la mienne en ce genre.

A propos de mes succès, savez-vous à qui le ministère s'en prend des événements d'Ancône? C'est à moi. Il ne saurait comprendre qu'un homme de mon expérience ait laissé faire de si méchantes actions, lorsqu'il lui était si facile de les empêcher en les prévoyant à l'avance. J'avale tout cela doux comme lait,

parce qu'un homme de conscience ne peut pas, je crois, se brouiller aujourd'hui avec Casimir Perier. Mais ce petit incident n'ajoute rien pour moi aux roses du métier.

Rome, 24 mars 1832.

La solution de notre affaire est encore différée, parce que le pape demande quelques conditions pour lesquelles je n'avais pas de pouvoirs. Mais elles sont peu importantes et il ne serait pas raisonnable de chicaner sur des détails. Nous tiendrons alors Ancône légitimement. Qu'en ferons-nous?.. C'est là la question. Vous savez ma pensée; je conviens cependant que c'est un avantage d'avoir prouvé à l'Europe que nous pouvions faire une bêtise et une injustice impunément.

On ne pense plus aux troupes sardes : le pape compte sur des Suisses.

Vingt-cinq mille Autrichiens sont entrés dans l'État pontifical et le ruinent. Les gens mal informés croient à la guerre, et cette idée peut faire du mal, bien que parfaitement fausse.

La résolution du pape, plus fortement appuyée chaque jour par les ministres de Prusse et de Russie, est de ne faire actuellement aucune concession. Ce n'est pas moi seul qui pourrai lutter contre de tels adversaires. On convient cependant qu'il faut exécuter les édits déjà rendus.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 28 mars 1832 (1).

Monsieur le comte,

Je n'ai aucun moyen de savoir ce qui se passe auprès de Madame la duchesse de Berry; j'ignore même quelles personnes sont auprès d'elle. J'ai appris seulement par la lettre de Votre Excellence que M. de Kergolay se trouvait là. Quelquefois par hasard, j'entends parler des allées et venues de la princesse et des gens de son entourage : jamais de ce qui se dit ou se fait dans ce petit centre d'intrigues. On n'y prend ici nul intérêt. Ceux mêmes qui ont sympathie pour le parti carliste, n'estiment point que les chances favorables qu'il pourrait avoir tiennent en rien à toutes les pauvretés qu'on fait faire à la duchesse de Berry. Comme Gênes est beaucoup plus rapproché de Massa, on y est un peu mieux instruit de ce qui s'y passe. C'est d'ailleurs la route des émissaires qui se rendent de Massa en France. Parfois M. Decazes me communique quelques détails sur ce qu'il a pu savoir.

J'ai pensé souvent, et surtout depuis quelque temps que ce séjour de la duchesse de Berry dans les États du duc de Modène serait susceptible de donner lieu de la part de notre gouvernement à une démarche qui ne serait pas sans importance. Que les princes de la dynastie déchue soient en Écosse, que Madame la duchesse de Berry soit à Naples, il n'y a rien là qui doive nous offenser. C'est l'hospitalité accordée au malheur

(1) Dépêche officielle N° 176.

et nous ne pouvons songer à nous y opposer. Il n'y a aucune mauvaise intention contre la France. Il s'agit de pays amis, nous y avons des agents pour veiller à ce qui se tramerait contre notre repos intérieur. Si nous avions des plaintes à former, elles seraient écoutées. Si des mesures étaient nécessaires pour notre sécurité, il est à croire qu'elles seraient prises.

Il en est tout autrement du duc de Modène. Il n'a pas reconnu le roi Louis-Philippe ; il est sans communication avec notre gouvernement. Ce qui serait hospitalité de la part de nos alliés est, de la part du duc de Modène, un véritable acte d'hostilité. Ailleurs, en conservant des égards pour la duchesse de Berry, on écarterait d'elle les agents d'intrigues, les artisans des complots. Là, ils rencontrent toute facilité, et même encouragement. Un journal, la *Voce della Verita*, se rédige à Modène ou plutôt à Massa et contient habituellement des articles injurieux pour la France.

Si donc nous étions en mesure de contraindre, par l'autorité de l'Autriche, le duc de Modène à éloigner de ses États Madame la duchesse de Berry, il y aurait un avantage évident à écarter de nos provinces méridionales ce point d'irritation. Mais il en résulterait un effet indirect beaucoup meilleur encore. Plus la France fera montre de son autorité en Europe, plus elle assurera son repos intérieur et extérieur. Les partis qui travaillent contre le gouvernement au dedans, se décourageront. L'opinion qui lui est hostile dans les pays étrangers et qui redouble ses efforts pour entraîner les cabinets à la guerre, perdra ses illusions et se résignera.

J'ajouterai qu'en général l'Autriche témoigne peu

d'égards au duc de Modène et que ses agents diplomatiques affectent d'en parler sans nulle considération.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 1er avril 1832.

Mon cher ami, vous ne m'avez pas écrit, et j'ai cependant grand besoin de renseignements et de conseils ; je crains d'abonder dans mon sens, et je voudrais qu'on me fît remarquer quelque part le bon effet de notre expédition d'Ancône.

Notre situation serait améliorée par le consentement du pape ; nous ne serions plus alors à Ancône en violation flagrante des principes du droit public. Si j'attache une grande importance à ce point de morale politique, ce n'est pas seulement par scrupule de conscience. Le ministère ne paraît pas le juger ainsi, et j'ai lieu de croire que nos articles d'accommodement ne seront point acceptés ; en ce cas, mon cher ami, je vous embrasserai bientôt à Turin en retournant en France, non que je veuille assurément abandonner le poste, mais parce que mes passeports devront être prochainement, ou demandés ou envoyés, par suite d'incidents inconciliables avec notre dignité.

Je vous envoie copie d'une lettre du colonel Combes au gonfalonier (1) de la ville d'Ancône. Cette pièce me

(1) LETTRE DU COLONEL COMBES AU GONFALONIER D'ANCONE.

« Ancône, 8 mars 1832.

» Monsieur le gonfalonier,

» J'avais déjà eu d'honneur de vous déclarer que partout où flottait le pavillon français, les lois et les citoyens

détermine à demander à Cubières l'éloignement de cet officier. Je ne sais comment la chose sera prise en France, mais je suis décidé à ne pas accepter le rôle de mannequin diplomatique. Il faut qu'on fasse ce qu'on me dit ou qu'on dise à d'autres ce qu'on veut.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 7 avril 1832 (1).

Monsieur le comte,

Le roi de Sardaigne vient d'appeler au département de la guerre M. le comte de Villa Marina, vice-président du comité des finances au conseil d'État. M. de Saint-Martin d'Aglie, qui tenait le portefeuille depuis le mois de juillet dernier, recevra une autre destination.

seraient respectés, et que l'arbitraire cesserait. Exiger l'expulsion d'un citoyen est un acte injuste, illégal, et qui porte atteinte aux droits de l'homme. Une pareille mesure ne peut jamais être prise qu'après qu'un jugement solennel a prononcé.

» La demande que vous m'avez faite, de chasser un citoyen sans jugement préalable, ne peut et ne sera jamais accueillie.

» Ainsi M. Pantaleoni, aussi longtemps qu'il ne troublera pas l'ordre et qu'il ne se rendra pas passible des lois, restera sous notre protection, comme tous les autres citoyens, et il ne sera jamais porté atteinte à sa liberté.

» J'ai l'honneur, etc.

» Le colonel du 66e de ligne,

» COMBES. »

(1) Dépêche officielle N° 180.

M. de Villa Marina passe pour un homme fort capable. Le roi a confiance en lui : dès son avènement, il avait manifesté l'intention de lui confier un ministère. On ne sait pourquoi il a attendu si longtemps pour faire un choix qu'il avait résolu. Peut-être est-ce parce que M. de Villa Marina avait été nommé par lui ministre de la guerre, pendant le court intervalle de la révolution de 1821. Depuis ce temps, M. le comte de Villa Marina a conservé toute l'indépendance de ses opinions. Aussi nulle nomination ne pouvait être plus agréable à tous ceux qui désirent que le gouvernement suive une direction franche et décidée. Néanmoins, je suis loin de supposer que l'entrée de M. le comte de Villa Marina au ministère ait un grand et soudain effet. Il adoptera, sans la modifier beaucoup, la marche prudente et même timide du cabinet. Comme le roi lui-même, le nouveau ministre éprouvera l'influence d'un entourage qui, trouvant tout changement dangereux, réussit à le rendre difficile. Seulement je conclus de sa nomination que la veine de complaisance pour le parti absolutiste est pour le moment un peu apaisée, sauf à lui revenir plus tard. On va se résoudre à s'écarter plus ou moins de ceux que, depuis trois mois, on a beaucoup écoutés.

M. Forter a eu communication des instructions que son cabinet a données à M. Seymour pour la conférence de Rome. Ainsi il lui a été possible de savoir, avec détails, l'opinion du gouvernement sarde sur les diverses concessions qui doivent être indiquées au saint-père. Outre la règle de conduite qu'on s'est faite ici, de ne pas se mettre en contradiction avec l'Autriche : il faut penser qu'on ne peut examiner à

Turin ce programme d'institutions libérales, sans faire un retour sur soi-même, sans se dire qu'on serait bientôt amené par la nécessité à en accorder autant. De là vient qu'on approuve et qu'au besoin on exciterait la résistance du pape. L'organisation d'une garde nationale est surtout l'objet de fortes objections. « Comment, dit-on, le ministère français a inséré dans la loi la faculté de ne pas organiser la garde nationale dans certains départements : il est contraint à dissoudre celles de Lyon et de Grenoble, et c'est ce moyen qu'on propose pour rétablir le calme dans des provinces en insurrection depuis plus d'une année ! » Les mêmes remarques sont opposées à la formation élective des municipalités. L'instruction orale et publique des procédures criminelles, qui est peut-être praticable en Piémont, ne l'est sûrement pas, d'après M. le comte de La Tour, dans l'Italie méridionale et dans les pays où la population n'est pas accoutumée au bon ordre et à la discipline légale. L'inamovibilité des juges, bonne en fait, ajoute-t-on, et observée assez scrupuleusement dans les États du roi de Sardaigne, serait un trop grand échec à la prérogative du souverain, si on l'établissait en droit.

La suppression de l'inquisition, qui n'est à Rome qu'une censure, paraît ne devoir souffrir aucune difficulté. C'est une satisfaction qu'on peut donner sans danger à des préventions répandues dans le vulgaire, qui se prend aux mots plus qu'aux choses.

Une amnistie générale accordée aux bannis semble imprudente. On allègue la conduite séditieuse que beaucoup d'entre eux tiennent en France, nos précautions contre eux, l'esprit qui les anime.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 9 avril 1832.

Tout disparait devant l'état sanitaire et moral de Paris. Quelle horreur que l'esprit de parti allant jusqu'à exploiter un pareil fléau au profit du plus sanglant désordre! Ici l'intérêt puissant du commerce a étouffé la terreur, et cette puissance est si réelle que personne à Londres n'a eu le courage d'avoir peur. C'est qu'il y a ici un grand bon sens, seul genre d'esprit qu'il faille souhaiter aux masses. Hier, nous avons été bien agités par la nouvelle que M. Casimir Perier avait été atteint; les nouvelles de ce matin nous le disent hors de danger. Dieu en soit loué! car c'eût été la plus déplorable des fatalités, à une époque où l'imprévu n'apporte jamais la bonne mais bien toujours la mauvaise chance.

Je suis charmée que la semaine sainte vienne couper court aux joies sociales de Londres, qui ont continué malgré le choléra. Nous y avons eu notre part et chez les autres et chez nous; j'en éprouve de la fatigue d'autant plus que les variations continuelles du temps et nos soucis sur Paris et la France, où le fléau fait de rapides progrès, me disposent fort mal aux joyeusetés sociales. Je me suis trop aguerrie ici personnellement au choléra pour le redouter pour moi-même, aussi ne m'empêchera-t-il pas d'aller en France, le mois prochain, si du reste le pays est tranquille.

Vous justifiez par d'assez bonnes raisons l'entreprise d'Ancône; cependant vous convenez que le dénouement est difficile à prévoir. Nous accusons ici beaucoup Ancône des retards qu'éprouvent sous différents pré-

textes les ratifications, toutes trois à Londres, mais qu'aucun des plénipotentiaires n'a encore le droit d'échanger. C'est aujourd'hui que la bataille commence à la Chambre haute, mais l'opinion générale est que lord Grey triomphera, du moins pour la seconde lecture du bill; on verra ensuite pour le comité. A chaque jour suffit sa peine, a dit saint François de Sales, et jamais ce vieil adage ne s'est si bien mis à l'image de tout le monde que maintenant.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 9 avril 1832 (1).

Monsieur le comte,

Les instances réitérées de M. Forter ont déterminé le cabinet de Turin à charger M. le marquis de Croza, ministre de Sardaigne à Rome, d'appuyer auprès du Saint-Siège les propositions de M. Seymour. Les relations de la Sardaigne avec l'Angleterre ne lui permettaient pas de résister à un si puissant allié. Mais cette complaisance est plus apparente que réelle, et M. Forter ne se fait là-dessus aucune illusion. Les objections que M. de La Tour a faites depuis huit jours contre les concessions demandées au pape sont trop fortes et trop sincères pour avoir cédé à une conviction nouvelle. Ainsi l'on ne doit compter sur une coopération active et influente de M. de Croza. Mais il pourra s'employer à renouer les négociations et servir d'in-

(1) Dépêche officielle N° 181.

termédiaire utile, entre notre ambassadeur et M. Seymour d'une part et d'autre part l'ambassadeur d'Autriche et le gouvernement pontifical. C'est le seul avantage que M. Forter croit avoir obtenu en suggérant cette détermination au gouvernement sarde.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 10 avril 1832.

J'ai reçu, mon cher ami, la réponse au projet de transaction touchant Ancône. Toutes les conditions sont acceptées sauf quelques modifications parfaitement raisonnables. Nous prenons l'engagement de quitter Ancône aussitôt que les Autrichiens quitteront Bologne. Ainsi la question des réformes du gouvernement reste sinon abandonnée, au moins laissée à la volonté indépendante du pape. Il se flatte d'avoir deux régiments suisses à la fin de mai, de donner congé aux troupes étrangères et de rester maître chez lui : je ne vous dis pas que ce plan soit bon, ni même exécutable; mais nous ne sommes plus en mesure de nous y opposer après l'arrangement conclu.

Je regrette quelques phrases du discours de Perier qui auront donné une autre direction à l'opinion en France et en Italie. Il faut, je crois, éviter de nous compromettre en les répétant. Pour ma part, je ne m'épargnerai pas à solliciter ici des réformes avec toute l'insistance possible, mais le pape qui n'accorderait peut-être pas tout ce que lui demanderait l'Angleterre n'accordera sûrement rien de ce qu'elle ne lui demandera pas. C'est donc de Paris à Vienne que cette

affaire doit être traitée, je regrette que cette vérité ne paraisse pas bien comprise à Paris.

Je vous ai dit que les conditions acceptées à Paris sont presque identiquement celles que j'avais envoyées de Rome. Aussi le pape est-il satisfait. Mais la conclusion peut cependant souffrir des difficultés parce que les instructions formelles de l'Autriche prescrivent au pape de persister dans ses protestations et de ne donner à aucun prix son assentiment à notre présence. C'est avant d'avoir bien compris cette politique chevaleresque du prince de Metternich que M. de Lutzow a donné son assentiment à nos articles. Il est maintenant assez en peine pour motiver des difficultés nouvelles. Pour ma part rien ne me presse, je me trouve sur un excellent terrain ; les articles avaient été proposés en vue de tout le corps diplomatique, notre présence à Ancône est donc admise en principe, les plaintes du pape n'auraient plus rien de sincère ni de spontané. Tout ce qui mettra en relief sa dépendance vis-à-vis de l'Autriche et le peu de franchise que lui inspire cette puissance sera la justification de nos procédés ultérieurs.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 11 avril 1832 (1).

Monsieur le baron,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au N° 178.

Il serait difficile, je l'avoue, de contester la justesse

(1) Dépêche officielle N° 1. (*Nouvelle série.*)

de votre opinion sur le vice radical du gouvernement romain, c'est-à-dire sur sa composition purement ecclésiastique. Le mécontentement des populations provient encore moins, on ne saurait en douter, du manque d'institutions représentatives que de l'absence d'un gouvernement formé des mêmes éléments que tous les autres. Dans les États de l'Église, comme en Espagne, comme en Portugal, ce qu'il importerait le plus d'obtenir, en définitive, n'est pas tant le système constitutionnel, qu'une bonne et régulière administration qui, par des règles fixes et par un caractère de sage liberté, pût rassurer tous les intérêts et satisfaire à tous les besoins d'ordre et de légalité. Sous ce rapport Pie VII, en remontant sur la chaise pontificale, eût sans doute fait un grand acte de prévoyance, s'il eût conservé les institutions administratives et judiciaires dont l'occupation française avait doté les Romains. L'adoption d'un pareil état de choses, en excluant dès cette époque la prélature du gouvernement de l'administration aurait, sinon prévenu complètement peut-être les désordres qui ont éclaté dans les Légations, du moins rendu plus faciles à dénouer les questions de la solution desquelles dépendent si essentiellement aujourd'hui la sécurité des États romains et la tranquillité de l'Europe.

En attendant le moment d'aborder une aussi grave question, nous mettons nos soins à calmer entièrement l'irritation produite encore par les formes qui, bien malgré nous, ont accompagné l'occupation d'Ancône et à convaincre le Saint-Siège de tout ce que cette mesure, conçue dans des vues si loyales et si pacifiques, lui offre de garanties à lui-même. C'est dans ce but que nous lui avons fait parvenir, en der-

nier lieu, de nouvelles explications qui feront disparaître, il faut l'espérer, les dernières traces d'une mésintelligence dont il devrait être le premier à s'affliger. Jusque-là, nous devons le reconnaître, il serait au moins inutile d'aborder les questions de réforme intérieure, et tout en partageant votre avis sur l'inconvénient qu'il y aurait de placer à Turin ou à Florence le siège de conférences relatives aux affaires des Légations, je n'ai pas besoin, monsieur le baron, de faire observer que c'est une question dont il serait tout aussi prématuré de s'occuper, et que d'ailleurs nous ne sommes pas appelés à décider seuls.

DE M. GUIZOT.

Paris, 13 avril 1832.

Nous nous portons tous bien, jusqu'à nouvel ordre. En faisant attention à soi, il n'y a pas, je crois, grand'-chose à craindre. Le mal commence à diminuer. La préoccupation qu'il excite est vive, mais ne me paraît pas disposée à durer longtemps. Nous avons eu trois mauvaises journées. La civilisation dort sur une mine immense de barbarie. Nous ne manquons pas de gens qui voudraient l'exploiter. Ils ont été bien battus, et le seront tant que la discussion et la tribune seront ouvertes et actives. Je crains un peu l'intervalle des sessions, l'inertie, la procrastination, l'imprévoyance, tous ces vices innés dont un ministère a tant de peine à se défaire. Perier est décidément hors de tout péril, et se remettra, j'espère, assez vite. Les intrigues ont été vives pendant quatre jours : les essais de coalition, les velléités ambitieuses du maréchal Soult, les

regards vers M. de Talleyrand. Tout cela tombe, M. Perier guéri. Nous attendons les ratifications qui attendent le bill de réforme. On ne pensera sérieusement à rien d'ici là, et je doute qu'après on pense sérieusement à quelque chose. Nous avons grand besoin cependant de mettre à profit notre commencement de victoire.

On vient me chercher. Je dois vous dire qu'ici on a été fort content de votre jugement sur l'affaire d'Ancône, et de vos dépêches. Vous aurez vu que votre opinion m'avait bien servi à former la mienne (1).

Adieu. Aucun de nos amis n'est malade. Plusieurs ont un peu souffert des entrailles, mais ce n'est rien.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 15 avril 1832.

Notre situation assez triste doit paraître de loin effrayante. Il est certain que cette réponse a été plus forte que nous ne le pensions, et au milieu de la vie facile, propre et riante de la civilisation, on ne se croyait pas destiné à se mesurer avec un de ces grands fléaux qui consternent toute une population. Je crois qu'à aucune époque de tels maux n'ont été mieux soignés, soignés avec plus de dévouement, mais ce dévouement est si professionnel, si administratif qu'il touche peu. C'est dans de pareilles situations que

(1) Pendant les débats sur notre politique extérieure, soulevés à l'occasion du budget des affaires étrangères, M. Guizot avait prononcé, le 7 mars, un discours des plus importants. C. B.

l'absence du sentiment religieux se fait le plus senti. Sous ce rapport, tout ceci a plus l'air d'une épizootie que d'une épidémie.

Le mal est venu encore compliquer et enrayer notre politique ; heureusement que les factions elles-mêmes en sont énervées et ne songent pas à prendre leurs avantages. Le gouvernement est comme suspendu. M. Perier a été dans le plus grand danger : son rétablissement me paraît assuré, sans même qu'il en résulte une altération bien vive de sa santé à venir, mais ce rétablissement sera lent et entrecoupé de malaises et de faiblesses. Il paraît difficile qu'avant quinze jours il puisse supporter une conversation sérieuse. C'est tout au plus là qu'en est Sébastiani. Ainsi nous voilà frappés d'impuissance à l'extérieur et à l'intérieur. Je crois cependant aux ratifications aussitôt la réforme passée, et il y a grande probabilité qu'elle passera. M. de Talleyrand n'admet que de faibles doutes. Mais s'il en advient autrement, s'il survient le moindre accroc, que ferons-nous? Le maréchal Soult a bien essayé de profiter un peu de cet interrègne, mais il n'arrivera pas. Le gant est jeté entre Sébastiani et lui. Si Casimir était forcé, par sa santé, de se retirer, je crois cependant qu'il n'y aurait pas de changement sérieux dans le ministère. Il resterait avec le roi pour président de fait. La combinaison de Soult serait probablement de faire une coalition en appelant Dupin et Barrot. Je doute que celui-ci s'y prête ; son parti serait assez bête pour l'en empêcher. Enfin, si l'on ne pouvait marcher comme on est, Sébastiani et le roi pourraient s'entendre pour appeler M. de Talleyrand, ce serait le parti le plus hardi et le plus sage. Je vous dis tout cela pour vous initier à

toutes nos conjectures. Et mon vrai pronostic, c'est que Casimir restera avec une demi-santé; si Sébastiani se trouvait alors trop impotent, Rigny pourrait lui succéder et serait remplacé par un marin.

Malgré toutes ces incertitudes, malgré la calamité qui nous accable, je n'ai point de sérieuse inquiétude pour l'avenir. Nous réussirons à travers mille pénibles épreuves, tel est le fond de ma pensée, mais je crois qu'aucun obstacle, qu'aucune traverse ne nous sera épargnée.

Ne vous inquiétez pas plus qu'il ne faut sur nous. Maintenant surtout, avec des précautions, je crois que tout peut s'éviter; je suis moi-même condamné à ces précautions, enfermé depuis trois ou quatre jours, et avec ma part de malaise universel. Mais tout cela est peu digne de soucis. Écrivez-moi dès que vous pourrez.

DU COMTE SÉBASTIANI (1).

Paris, 15 avril 1832.

Monsieur le baron,

D'après le système de politique intérieure et extérieure qu'on suit à Turin, je pense comme vous que, malgré les instructions transmises récemment à M. de Croza, nous n'aurions que faiblement à compter sur le concours du gouvernement sarde dans des conférences à Rome sur la question des réformes administratives. Du reste, ainsi que je le disais dans ma dernière dépêche, cette affaire reste encore subor-

(1) Dépêche officielle N° 2.

donnée au complet arrangement de celle d'Ancône. Jusqu'à cette solution, dont nous attendons incessamment la nouvelle, la négociation sur les concessions à obtenir en faveur des provinces romaines serait à peu près impossible, et pour le moment, du moins, c'est un sujet sur lequel vous continuerez à sentir la nécessité d'une certaine réserve dans vos entretiens avec M. de La Tour, aussi bien qu'avec les membres du corps diplomatique.

Quant à l'idée de lever des régiments suisses pour le service du pape, nous avons toujours regardé cette mesure comme une des plus salutaires qu'on pût adopter, puisqu'elle délivrerait le Saint-Siège de la nécessité de recourir sans cesse et pour ainsi dire périodiquement à une intervention étrangère qui met tout à la fois en péril l'indépendance de ses États et la paix de l'Europe. Nous sommes donc très disposés à seconder de tout notre pouvoir les négociations qui auraient lieu en Suisse dans le but d'y faire des levées au nom du gouvernement pontifical, et, en attendant que la cour de Rome nous fasse connaître ses intentions à ce sujet, nous avons autorisé M. de Rumigny (1) à prêter ses bons offices au nonce, si celui-ci venait à les réclamer.

AU COMTE SÉBASTIANI (2).

Turin, 16 avril 1832.

Monsieur le comte,

Les tristes ravages du choléra à Paris, ainsi que Votre Excellence doit le supposer, occupent ici tous

(1) Ambassadeur de France en Suisse. C. B.

(2) Dépêche officielle N° 1. (*Nouvelle série.*)

les esprits. Il n'y a pas une autre conversation, une autre pensée. Tout intérêt politique a disparu devant celui-là, d'autant que la conservation de l'ordre public en France et le maintien du système suivi par notre cabinet se rattachent aux effets de ce fléau.

M. le comte de La Tour a été quatre ou cinq jours un peu malade et n'a pu ni s'occuper d'affaires, ni voir personne. Hier, pour la première fois, je l'ai vu un instant ; mais il ne quitte pas encore sa chambre.

Nous n'avons aucunes nouvelles d'Italie. M. de Ganay vous aura donné des détails précis sur un léger tumulte qui a eu lieu à Lucques et qu'on n'a encore su ici que par les ouï-dire de Livourne et de Gênes. Il paraît que c'est peu de chose. Quelques jeunes gens sont venus la nuit crier sous les fenêtres du ministre Manso : « A bas le duc ! à bas Manso ! » et se sont dispersés avant qu'on ait eu le temps de faire venir la garde. Ce pays de Lucques entretient un grand esprit de mécontentement. Le duc régnant (1) habite Vienne, traitant sa souveraineté ainsi qu'une métairie, dont il dépense les revenus où et comme bon lui semble. Une telle conduite ne va pas au temps présent et lui attire le blâme des gens de toute opinion. Si quelques mouvements révolutionnaires éclataient en Italie, Lucques serait un des points les plus menacés.

On sait ici, depuis quelques jours, l'effet qu'a produit l'occupation d'Ancône sur l'empereur de Russie et comment le cabinet de Vienne, assuré d'un tel appui, est devenu plus aigre et plus exigeant. Le gouver-

(1) Charles-Louis infant d'Espagne. C. B.

nement sarde est jeté beaucoup trop loin de son ancienne politique, est trop exclusivement préoccupé des questions révolutionnaires, pour éprouver quelque regret et quelque inquiétude en voyant la Russie livrer l'Italie à la dictature de l'Autriche. En d'autres temps nous trouverions ici un auxiliaire utile qui travaillerait avec nous, auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, à préserver l'équilibre européen, à atténuer les conséquences de ce marché par lequel l'Autriche et la Russie s'abandonnent réciproquement l'une à l'autre la Pologne et l'Italie. Maintenant nous ne serions pas écoutés.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 17 avril 1832.

Mon cher ami, je vous transmets les articles de notre accommodement conclu et une note de moi qui en est l'appendice nécessaire (1). Par la première occasion je vous enverrai plus de détails. En attendant vous saurez que rien n'a été *mis* ou *omis* dans les articles qu'après ordre spécial de Paris. Ce n'est donc pas moi qui aurais confondu *Suisse* et *institution*. Au reste, j'approuve, mais je crains que, pour être compris, ce ne soit tourner un peu court. Est-il vrai que le dépôt des Suisses recrutés est à Arona?

Je fais partir Sartiges pour Paris. Il vous porte tous les documents de notre affaire, qui n'a pas fini sans de grandes difficultés et qui nous en prépare encore d'autres.

(1) Voir à l'Appendice.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 17 avril 1832.

Cher Prosper, vous avez l'âme dans l'angoisse comme nous l'avons tous, j'en suis sûre ; et plus que nous, puisque que vous êtes loin, vous avez besoin de savoir des nouvelles de nous tous. Le fléau s'apaise sensiblement et, malgré les bruits qui ont répandu la consternation, les chances diminuent chaque jour. Mais la famille de M. Molé (1) est frappée d'une manière qui déchire le cœur; c'est un désespoir du père, du mari, de la sœur, de la mère qui sort de son caractère, enfin c'est affreux. Le malheureux père est bien dépourvu de toute consolation religieuse. Dieu ne le laissera pas ainsi, il faut le croire. Ah ! mon Dieu, quel temps ! Jusqu'ici nous avons été spécialement protégés, mais, hélas ! le malheur nous avait pris avant. Les calamités publiques ajoutent bien à la douleur personnelle ; on aurait bien besoin de calme et de voir les autres heureux, plutôt que de retrouver partout sa propre image. Néanmoins l'inquiétude est beaucoup moins grande de près que de loin : on suit les progrès du mal, on le voit s'éloigner, décroître, et on le redoute beaucoup moins.

Je plains bien ceux qui sont absents, je sais qu'on vous écrit continuellement, mais il y a bien de la marge pour se tourmenter. Que Dieu vous donne sa paix, cher Prosper. Nous n'avons aucune inquiétude

(1) Madame de La Ferté Champlâtreux, fille aînée du comte Molé, était morte en quelques heures d'une attaque foudroyante de choléra. C. B.

personnelle; nous ne quitterons pas Paris avant quinze jours ou trois semaines. Adieu Prosper, Victor est bien et vous dit mille choses.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 24 avril 1832.

Je m'applaudis d'avoir tiré l'épine d'Ancône du pied de nos pauvres ministres, dont la marche n'est pas robuste aujourd'hui. On m'écrit de Paris des nouvelles rassurantes, les journaux les confirment, mais le mal est cependant encore bien grand. Je crois que l'Italie est maintenant le cadet des soucis du gouvernement ; je voudrais bien aussi, pour ma part, n'en avoir pas d'autres. J'ai grand'hâte de vous embrasser en retournant en France où mes affaires m'appellent, mais quand suivrai-je cette route ? Ma chaîne est rivée plus que jamais. Tant que les Français seront à Ancône, demander un congé ou donner ma démission ce serait déserter, je ne le ferai assurément pas, mais je sens venir le mal du pays, et s'il faut garder ma femme et mes filles à Rome pendant l'été, elles et moi serons bien malheureux.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 25 avril 1832 (1).

Monsieur le comte,

J'ai reçu par duplicata la lettre N° 2 que Votre

(1) Dépêche officielle N° 3.

Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 15 de ce mois.

Ma correspondance avec M. de Sainte Aulaire et ce que je sais des difficultés qui s'opposent à l'adoption de résolutions complètes et définitives sur l'administration pontificale m'avaient déjà tenu dans une fort grande réserve de langage. Rien ne convient mieux aux habitudes et à l'esprit du cabinet de Turin que le tour qu'a pris cette affaire. Nos troupes quittant Ancône ôteront un grand sujet de souci aux gouvernements italiens. Les réformes indiquées au pape, maintenant remises à sa seule volonté, deviennent incertaines. Les conseils de la France et de l'Angleterre seront plus que balancés par l'influence de l'Autriche. C'est tout ce que pouvaient, dans leur inertie imprévoyante, souhaiter les souverains de la Péninsule.

Je ne juge point s'il était possible de faire plus. Il audrait, pour avoir une opinion à cet égard, connaître les relations des grandes puissances entre elles et l'ensemble de l'état politique de l'Europe. Je suis porté à croire que le moment actuel ne comporte que des palliatifs, des expédients journaliers, des solutions sans avenir. Tout est trop balancé : les circonstances sont trop peu décisives ; il y aurait un trop grand péril dans toute collision sérieuse pour tenter rien de grave. Mais de tous les moyens employés pour rejeter ainsi au lendemain les embarras de la veille, il n'en est, je le crains, aucun d'un succès plus incertain que le parti qu'on va prendre sur les affaires de Rome. Qu'est-ce que deux ou trois mille Suisses mal commandés, destinés peut-être à appuyer des volontés déraisonnables, à exécuter les projets du cardinal Albani ou de quelque autre politique de cette force, ayant pour chefs

des officiers de la garde royale de Charles X qui ne parlent que d'exterminer les libéraux, sans discipline, comme on doit s'y attendre sous un gouvernement faible et ecclésiastique, sans doute fort mal payés! Est-il possible de fonder sur eux un grand espoir pour le maintien du bon ordre? Imposeront-ils suffisament à une population nombreuse et encore tout émue de sédition? Cette force comprimera-t-elle ces patriotes italiens, dont encore une fois l'attente se trouve trompée, et qui, si j'en juge par ce que j'entends ici, vont tous se remettre à souhaiter la guerre et la conflagration européenne, puisque c'est le seul moyen d'obtenir des libertés? L'occupation d'Ancône n'aura plus pour eux un autre effet que de leur démontrer que la France n'endurera jamais une troisième invasion autrichienne; alors ils redoubleront d'efforts pour la rendre nécessaire. Plus on les verra actifs et animés, plus on s'efforcera de les comprimer : car à cela se réduit tout le savoir-faire des gouvernements d'Italie. C'est en ce sens qu'ils se réjouissent de l'enrôlement des Suisses et nous ne devons pas compter qu'ils donnent au Saint-Siège des conseils sages et modérés. Des deux parts il y aura donc tout ce qui peut amener les conflits de princes à peuples, tout ce qui peut faire éclater les révolutions.

En restant dans l'hypothèse actuelle, en admettant, ainsi que je l'admets, que l'occupation d'Ancône n'ait pas un autre résultat que la retraite simultanée des Autrichiens et de nous, que conviendrait-il de faire pour prévenir les embarras et les périls d'une troisième intervention? C'est ce que Votre Excellence saura mieux aviser que moi. Toutefois, il me semble que le cas d'une sédition nouvelle dans la Romagne

ou sur tout autre point de l'Italie devrait être prévu entre les grandes puissances, et qu'il devrait être convenu d'avance de ce qui serait fait le cas échéant. Cette résolution commune et garantie resterait secrète, s'il le fallait, mais du moins on ne serait pas pris au dépourvu par des événements qui, en vérité, sont assez probables. On aurait encore l'avantage de prononcer sur la double prétention du cabinet de Vienne, qui, d'une part, prétend à la suzeraineté de l'Italie, et, de l'autre, maintient en principe qu'il y a droit d'intervenir dès qu'un souverain réclame l'intervention, principe qui ne laisse subsister aucune gage de la balance de l'Europe.

Je livre en toute humilité ces réflexions à la sagesse habile de Votre Excellence.

Au reste, l'arrangement de l'affaire d'Ancône et les ratifications belges ont déjà produit ici d'heureux effets. L'armée sarde va être mise sur le pied de paix. Ces cadres ne comprendront que vingt-six mille hommes.

M. le comte de La Tour a été instruit avec assez de certitude que M. le commandant Gallois, en traversant l'Italie pour revenir en France, a eu des communications intimes avec les patriotes italiens. Il a dit que son dessein, en débarquant à Ancône, avait été de soulever l'Italie et de faire du drapeau tricolore le signal de sa délivrance, mais que le ministère était trop pusillanime pour concevoir un tel dessein; qu'il n'y avait rien à espérer tant qu'il resterait à la tête des affaires, mais que les amis de la liberté réussiraient infailliblement à le renverser; que, jusque-là, toute tentative faite en Italie serait inutile et imprudente; qu'il fallait se tenir prêts, mais attendre. J'aurai

l'honneur de dire à Votre Excellence dans quelle ville cette allocution a été tenue par M. Gallois. M. de La Tour n'avait pas sous la main sa correspondance, quand il m'a fait ce récit, que je vous transmets tel que je viens de l'entendre.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 25 avril 1832 (1).

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous envoyer la réponse du roi à la lettre que le roi de Sardaigne lui a écrite pour lui notifier le décès de la reine Marie-Thérèse (2). Veuillez la présenter à Sa Majesté Sarde suivant les formes usitées.

Il est très vrai qu'à la nouvelle de l'occupation d'Ancône, l'empereur de Russie avait montré une irritation qui n'en serait pas moins fort extraordinaire, alors même qu'on pourrait l'expliquer par le caractère de ce prince, chez qui tout est de premier mouvement et par les bruits mensongers qui s'étaient répandus à Pétersbourg. Mais nos explications et celles que l'ambassadeur autrichien lui-même s'est empressé d'y joindre par ordre de sa cour, n'ont point tardé à rectifier de semblables impressions et à ramener l'empereur à une saine appréciation des faits. M. de Ficquelmont (3) continue à tenir sur cette affaire un langage plein de modération et parfaitement propre à

(1) Dépêche officielle N° 3.

(2) La reine Marie-Thérèse était morte, à Gênes, le 29 mars. C. B.

(3) Ambassadeur d'Autriche en Russie. C. B.

calmer, s'il en est encore besoin, les dernières traces d'une irritation dont la vivacité même ne comporte guère de durée et dont, à vrai dire, nous n'avions que faiblement à nous préoccuper. Ce court exposé de la conduite de l'Autriche, dans la circonstance dont il s'agit, rectifie suffisamment l'opinion où l'on paraissait être à Turin que le cabinet de Vienne avait songé à se faire un appui du mécontentement de la Russie et qu'il en prenait occasion de se montrer plus exigeant sur la question italienne.

Cette opinon n'a, comme vous voyez, aucun fondement et quoique nous soyons loin de nous méprendre sur le jeu qu'a joué l'Autriche dans l'affaire d'Ancône et dans celle des réformes, nous savons, d'un autre côté, qu'elle désire par-dessus tout la conservation de la paix et qu'elle redoute sincèrement de nouvelles complications.

M. de Sainte-Aulaire écrit que le ministre de Sardaigne à Rome insiste fortement sur la nécessité des réformes à introduire dans l'administration des États pontificaux, opinion qui, du reste, paraît à peu près unanime dans le corps diplomatique. Le comte de Lutzow, d'après l'ordre de sa cour, réclamait, en dernier lieu, le rappel du cardinal Albani et la complète exécution de l'édit du 5 juillet.

Vous avez vu dans le *Moniteur* que les envoyés d'Autriche et de Prusse à Londres y avaient échangé le 18 les ratifications du traité du 15 novembre. On s'attend d'un jour à l'autre à recevoir celles de la Russie.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 26 avril 1832.

Depuis un temps, nous avons plus de sécurité et le déclin du mal est frappant. Nous nous trouvons bien quand nous songeons au passé, et peut-être n'y songeons-nous pas assez, car cette terrible crise a produit l'effet ordinaire; elle a excité, exalté la personnalité, et rendu les cœurs d'autant plus insensibles que le péril était plus grand.

Depuis huit jours aussi je ne vous cacherai pas que la préoccupation politique l'emporte pour moi sur toutes les autres. Depuis huit ou dix jours, en effet, la convalescence de M. Perier, d'abord si rassurante, s'est arrêtée et des accidents, assez communs à la suite du choléra, sont venus menacer sa vie. Il est mieux; il a eu trois bons jours, mais la journée d'aujourd'hui a ramené quelque inquiétudes et il est bien évident que son rétablissement sera lent. Ma conviction personnelle est que, s'il se rétablit, il sera aussi propre aux affaires que par le passé. Mais combien de temps faut-il? La France peut-elle attendre? D'Argout est moins bien, sans être en danger, et le général Sébastiani aurait besoin de repos. Il y a donc nécessité de remanier le ministère; on s'en occupe depuis deux jours. Le système ne sera ni abandonné, ni changé, ni modifié. Je crois et j'espère fortement que M. de Montalivet sera ministre de l'intérieur par *intérim*. Il n'est point impossible que M. Dupin entre à la justice, et Barthe retournerait à l'instruction publique. Si le ministre des affaires étrangères allait aux eaux, ce serait probablement M. de Rigny

qui aurait l'*intérim*. Vous voyez que dès que M. Perier sera rétabli il reprendra décidément la présidence, soit qu'il laisse, soit qu'il ôte à Montalivet le portefeuille de l'intérieur. Voilà une combinaison assez probable et que je désire. Je serais même d'avis qu'on se passât de l'accession de Dupin. Mais vous concevez qu'il y a aussi d'autres combinaisons sur le tapis. Mais aucune de celles dont parlent les journaux n'est vraie. Voilà les nouvelles d'aujourd'hui 26; en fermant ma lettre demain, je vous en dirai peut-être davantage.

27 avril.

Nous sommes au lendemain, et il n'y a rien de nouveau; je crois que Dupin n'entrera pas. Quel changement se fera? je l'ignore : probablement un ajournement.

DU COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

Paris, 27 avril 1832.

La scène a bien changé depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire et le choléra morbus est devenu un incident politique. Il est difficile de prévoir les suites de la maladie de M. le président du conseil, car elle est de la dernière gravité. M. Perier a eu le transport au cerveau et même un vrai délire pendant plus de quinze jours. Jugez du *mieux* par la manière dont en parlaient ses amis. L'un d'eux se fâchait qu'on pût croire le président malade et disait avec véhémence : « Tous ces bruits sont faux, le président est entière-

ment hors d'affaire et il est même si bien *qu'il a reconnu Augustin!* » Ce propos est d'avant-hier. Quoi qu'il en soit, il y a eu, en effet, un changement favorable : on lui a appris la nouvelle des ratifications, ce qui lui a donné une grande joie; pendant la crise, et surtout il y a cinq six jours, on le croyait perdu, et on s'occupait sérieusement d'un remaniement. Bien des noms ont été prononcés. Le vôtre, entre autres. J'en ai causé, non pas avec le roi que je ne vois pas, mais avec le prince, que je vois beaucoup. Il est plein d'estime pour vous, sentiment que je n'ai pas, comme vous pensez bien, cherché à affaiblir ; je l'ai même consolidé par des faits moins connus de S. A. R. que de moi, mais comme nos amis MM. Guizot et de Broglie ne l'ont pas assez ménagé pendant leur ministère, il me disait quelquefois : « Oui, vous avez raison, M. de Barante est un homme plein de capacité, c'est lui qui a vu le mieux sur les affaires d'Italie, mais n'est-il pas *doctrinaire*?... — Il est lié avec ceux qu'on appelle ainsi, lui ai-je répondu, mais un mot, un nom ne signifie rien, et d'ailleurs M. de Barante a prouvé par la correspondance qu'il était aussi homme pratique et d'affaires. » Dans tous les cas, les dispositions de M. le duc d'Orléans sont parfaites pour vous et je les cultive avec soin, non seulement par amitié, mais par attachement au bien public.

Au reste, pour le moment, toutes les combinaisons sont abandonnées. Montalivet aura l'intérieur.

Le roi a fait beaucoup de bien pendant l'épidémie, mais il aurait dû, comme le prince, se montrer dans les hôpitaux.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 29 avril 1832 (1).

Monsieur le comte,

Le consul de France à Livourne me transmet par estafette la dépêche ci-jointe et me recommande de la faire parvenir promptement à Votre Excellence. Je vous l'adresse donc par la même voie. M. de Fourmont me dit sans aucun détail qu'il annonce à Votre Excellence l'embarquement de treize personnes, appartenant à la suite de Madame la duchesse de Berry, sur le bateau *Charles-Albert*, à destination prétendue de Barcelone. Je ne puis rien savoir sur cette circonstance que M. le baron Decazes a dû faire prévoir à Votre Excellence par ses derniers rapports.

DU DUC DECAZES.

Paris, 30 avril 1832.

Je suis en pleine convalescence, et n'ai été vraiment pas malade. Girod (de l'Ain) accepte l'instruction publique. Soult avait donné hier sa démission à la suite du refus du roi de renvoyer Sébastiani, dont tous ses collègues demandent la retraite. Soult avait proposé Bassano pour le remplacer; maintenant il s'est rapproché de ses collègues et accepte Rigny, lequel serait remplacé par Thiers dont cependant Soult ne voulait pas avant-hier pour l'instruction publique; il

(1) Dépêche officielle N° 5.

avait été nommé au conseil, le roi présent et le roi s'était chargé de faire partir la dépêche télégraphique (car le roi, comme président, a le télégraphe), mais, après le conseil, Soult est venu demander au roi de révoquer la nomination ; le roi, qui n'aime pas Thiers, a cédé et la dépêche n'est pas partie.

Le roi fait beaucoup et beaucoup trop. Samedi soir à minuit il a fait donner contre-ordre, sur la demande de Gisquet, à l'ouverture de Saint-Germain l'Auxerrois, où l'on devait dire la messe hier. Gisquet et Cadet de Gassicourt (1), avaient une petite émeute prête.

Perier est en complète démence ; il rit, chante, fait sous lui sans s'en apercevoir. D'Argout est sauvé.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, 30 avril 1832 (2).

Monsieur le baron,

L'affaire d'Ancône, ainsi que vous l'avez appris, est terminée avec le Saint-Siège. Nos troupes évacueront cette place aussitôt que les Autrichiens eux-mêmes sortiront des Légations : cet engagement, conforme à ce que nous avons toujours déclaré, sera fidèlement accompli et nous n'en ferons point une condition de ce qui tient à la question des réformes dont les provinces romaines attendent le bienfait.

Nous ne nous dissimulons ni les difficultés inhérentes à cette autre question, ni les obstacles que la solution doit en éprouver tant de la part du Saint-Siège que de

(1) Maire du IVe arrondissement de Paris. C. B.
(2) Dépêche officielle N° 4.

celle d'autres puissances, notamment de l'Autriche. Nous savons, en effet, que M. de Metternich, persistant à regarder comme suffisantes les concessions énoncées dans l'édit du 5 juillet, refuse nettement d'appuyer toute demande qui tiendrait à en obtenir le complément et ne veut rien exiger au delà. Cet édit, tel qu'il est conçu, serait sans doute un bien réel si l'exécution pouvait en être assurée, mais les réformes administratives qu'il tend à consacrer seront certainement illusoires tant qu'aucune garantie de leur accomplissement n'aura été obtenue du Saint-Siège, tant qu'il dépendra de lui d'en annuler ou d'en suspendre l'effet à son gré. Aussi ne cesserons-nous d'appeler l'attention de la cour de Rome et celle des autres cabinets sur la gravité d'une question qui touche par tant de points au maintien de la paix générale et qui, sous ce rapport, intéresse l'Europe. C'est sur ce terrain de la paix et des intérêts généraux de l'Europe que nous resterons invariablement placés, décidés que nous sommes à n'en point accepter d'autre, à n'adhérer qu'à des arrangements qui nous paraîtraient aller directement au but et à n'associer la France à aucun engagement qui n'aurait pas pour objet une solution complète et définitive. Que si nos efforts auprès du Saint-Siège et des grandes puissances représentées à Rome restaient infructueux, si nos conseils, bien que donnés par le plus pur désintéressement, n'étaient point écoutés, si des calculs égoïstes ou des vues étroites faisaient perdre l'occasion qui s'offre d'assurer l'avenir contre le retour des complications actuelles, la responsabilité en retomberait sur ceux-là seuls qui se seraient obstinés à méconnaître la vérité et dans l'hypothèse trop probable où les mêmes causes vien-

draient à reproduire les mêmes effets, nous n'aurions plus qu'à prendre conseil des intérêts de notre politique et de notre dignité.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 30 avril 1832 (1).

Monsieur le comte,

M. Masclet (2) a fait connaître à Votre Excellence que le bateau à vapeur *Charles-Albert* a passé une journée à l'entrée du port de Nice, et qu'un canot y a conduit plusieurs individus de la ville. Aussitôt que j'ai été instruit de ces détails, j'en ai entretenu M. le comte de La Tour et je lui ai fait observer combien il conviendrait mal aux relations de bonne intelligence que le roi de Sardaigne veut avoir avec la France, de laisser ses sujets servir d'agents aux intrigues et aux complots dirigés contre notre gouvernement. De la part de simples habitants de Nice, se serait déjà un fait grave et de nature à attirer la surveillance du gouvernement; de la part d'un officier de la garnison cela est beaucoup plus digne à remarque. M. le comte de La Tour a été de mon avis, sur lequel j'ai cru devoir fort insister. Il a dû écrire dès aujourd'hui au gouverneur de Nice pour lui demander des détails sur le fait en question. Lorsqu'il sera éclairci, le ministère sarde prendra, s'il y a lieu, une détermination ou donnera les instructions nécessaires aux autorités locales.

(1) Dépêche officielle N° 6.
(2) Notre consul à Nice. C. B.

A ce sujet, M. le comte de La Tour m'a parlé plus ouvertement qu'il n'avait fait depuis longtemps, sur Madame la duchesse de Berry et sur son séjour en Italie. Elle a d'abord été en correspondance assez suivie avec le roi Charles-Albert qui, ayant pensé cependant que ce commerce de lettres pouvait avoir quelques inconvénients et que les expressions d'obligeance et d'affection personnelle pourraient être dénaturées et répétées inexactement, a laissé tomber la correspondance. Il y fut question, mais non d'une manière expresse d'un séjour possible dans les États sardes, et le roi Charles-Albert eut soin de faire comprendre que la situation de ses provinces et son désir de bien vivre avec la France s'opposait à un tel projet; que toutefois si Madame la duchesse de Berry se trouvait obligée de traverser ses États, elle y serait reçue avec les égards qui lui sont dus.

Plus récemment, M. le comte de Sales a écrit ici qu'il conviendrait que sa cour cherchât, par ses bons bons conseils, à exercer une influence salutaire sur Madame la duchesse de Berry et à la détourner d'espérances et d'entreprises déraisonnables. Des démarches de ce genre ont été faites de concert avec le cabinet de Vienne. On a fait dire à Madame la duchesse de Berry qu'il serait possible que son séjour à Massa chez le duc de Modène eut de graves inconvénients pour elle et pour le repos de l'Italie. On lui a conseillé de se fixer à Sienne. La princesse n'a point donné de réponse positive à cette insinuation; elle attend, dit-elle, des nouvelles de ses enfants, et il n'est pas impossible qu'elle retourne en Angleterre. C'est à peu près ce qu'elle a répondu. M. le comte de La Tour m'a assuré qu'il ne savait rien de plus et qu'aucunes in-

formations ne lui ont été transmises sur les projets de Madame la duchesse de Berry, et le départ du bateau à vapeur. Il a peine à croire, dit-il, à aucune tentative de débarquement en France, tant la chose lui semble insensée.

DE LA DUCHESSE DE DINO.

Londres, 1er mai 1832.

Je ne sais si je verrai la France avant ou après Baden. Je la retrouverai de toutes façons bien triste, bien sombre! Quel désastre encore que M. Perier hors de combat, et que penser du rabobinage ministériel qui va laisser le champ libre à toutes les mille et une intrigues qui ne manquent jamais! Ce qui est affreux, c'est l'exemple de plusieurs personnes restées en déconvenue à la suite des remèdes si incertains et si contradictoires qu'on donne à Paris : il n'a frappé aucune des personnes auxquelles mon cœur tenait tout à fait, mais cela n'empêche pas d'être extrêmement attristée. Vous en êtes là aussi, n'est-ce pas? La mort de madame de Champlâtreux a effacé de l'esprit de M. de Talleyrand et du mien tous nos petits griefs contre M. Molé. Nous lui avons écrit du fond du cœur. Il a très bien répondu. Pauvre humanité! Comme la mort vise juste! et comme elle atteint toujours le côté le plus vulnérable! On nous mande aussi que Guizot a la cholérine, mais que cela ne sera rien ; seulement cela l'a empêché d'être ministre. Tant mieux pour lui! Le choléra est comme fini ici, tout au plus quelques cas isolés encore. En Irlande, il est très violent, et met le comble à l'irritation des esprits. Je suis effrayée

de ce que l'on nous mande de France sur la cherté du pain; le tort que la sécheresse a fait aux récoltes, et sur les incendies. Pauvre pays! brûlé, pestiféré, et peut-être bientôt affamé!

On touche ici péniblement à la fin de l'affaire belge: la ratification russe est arrivée à l'instant; il faudra qu'elle soit terriblement conditionnelle pour qu'on ne trouve pas moyen de la considérer comme pure et simple.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 4 mai 1832 (1).

Monsieur le comte,

J'ai remis à Sa Majesté le roi de Sardaigne la lettre du roi que Votre Excellence m'avait transmise. Le roi de Sardaigne m'a traité avec cette apparence de bonté et de confiance qu'il me témoigne habituellement. Malgré un grand fonds de réserve, et l'on pourrait dire même de timidité, il a une conversation facile, raisonnable et spirituelle. Les occasions de l'entretenir avec un peu de suite sont rares. Souvent, cet hiver, dans les bals de la cour, j'avais eu l'honneur de causer avec lui, mais généralement de choses indifférentes. Cette fois l'entretien, sans avoir beaucoup d'importance, a été plus sérieux. Le choléra et la manière cruelle dont il a sévi à Paris ont été, comme je m'y attendais, la première chose dont le roi m'a parlé. De là il a passé à la maladie de M. Perier, à la crainte de le voir contraint de quitter les affaires, du moins

1) Dépêche officielle N° 8.

pour quelque temps; aux incertitudes et aux périls où un changement de ministère jetterait la France et conséquemment l'Europe. Je partage trop le chagrin et le regret que semblait lui causer un tel événement pour chercher à affaiblir son impression. Toutefois j'ai dû montrer au roi la possibilité de suivre la même ligne politique, en appelant au ministère des hommes de talent dont les opinions sont aussi sages qu'éclairées, dont le caractère serait ferme et courageux. Je disais que les principales difficultés étaient franchies ; que la paix de l'Europe était préservée, que l'ordre public en France était mieux assis et éprouvé que l'année dernière. Le roi acceptait ces espérances, et cependant ajoutait tristement : « L'Europe est bien malade ». J'ai répondu que sans doute elle était remplie de germes de guerre et de trouble, mais qu'il y avait partout une opinion générale, une volonté forte de vivre en repos et en prospérité, et que les gouvernements, en s'appuyant sur cette disposition, accompliraient leur difficile tâche. Ceci nous a conduits à dire que l'Italie présentait en ce moment une question insoluble. Le roi en a très judicieusement développé les impossibilités. « Séculariser le gouvernement pontifical serait fort bien, mais c'est le dénaturer complètement, c'est le détruire. Un pape gouvernant ses États par un mécanisme semblable au gouvernement napolitain ou toscan ne sera plus un pape. Donnez-lui d'autres conseillers que les cardinaux, c'est lui dire : Ne soyez plus un ecclésiastique. D'un autre côté, cet expédient des Suisses ne vaut rien du tout. Quatre mille Autrichiens ou quatre mille Français en imposeraient aux factieux des Légations, parce qu'il y a derrière eux des armées de cent mille hommes et de

grandes puissances. Quatre mille Suisses ne feront peur à personne, et ils pourront être exterminés un jour ou l'autre. » Je ne me suis pas aperçu que le roi cachât derrière ces réflexions un projet ou une idée conçus dans sa volonté ou dans ses intérêts. Entrant dans son sens, j'ai dit : « Le congrès de Vienne aurait dû voir que l'indépendance du pape eût été bien mieux garantie par une petite souveraineté que par une grande. Il serait plus respecté avec le seul patrimoine de Saint-Pierre. » Le roi n'a ni contredit ni formellement approuvé cette réflexion.

Après ces paroles échangées sur la situation du Saint-Siège, j'ai voulu faire remarquer au roi que le reste de l'Italie ne paraissait pas menacé ; que Naples, la Toscane et le Piémont n'avaient donné aucun signe de révolution et que la Lombardie ne pouvait bouger. « Le duc de Modène, m'a dit le roi, qu'en pensez-vous ? Lisez-vous quelquefois *la Voce della Verita?* J'ai répondu que les gens de Madame la duchesse de Berry m'avaient semblé être pour beaucoup dans la rédaction du journal, et qu'il allait avoir moins d'intérêt. Cette transition nous a amenés à l'embarquement de la princesse. « Elle m'a tourmenté assez longtemps, m'a-t-il dit, elle exigeait absolument la permission de séjourner dans la rivière de Gênes ; maintenant, puisque le gouverneur de Nice ne m'a rien fait savoir, et que vous-même n'avez rien appris, il faut croire qu'elle est à Barcelone. Ainsi vous vous arrangerez avec l'Espagne comme vous pourrez, comme vous voudrez, » a-t-il dit en se reprenant. Puis il a ajouté quelques paroles sur l'absurdité du parti carliste, sur les jactances de leurs voyageurs dans les auberges d'Italie ; sur la publicité de leurs conspirations.

« Dieu merci, m'écriai-je, les deux factions extrêmes sont également insensées, et depuis deux ans elles se sont trompées sur tout. — Eh! a répliqué le roi, la propagande est plus habile que les carlistes. — Ni les uns ni les autres n'ont été fort écoutés des sujets de Votre Majesté. Les salons de Turin n'ont pas marqué grand intérêt aux voyageurs carlistes et les libéraux ne se sont pas fiés à la propagande. » Alors est venu un éloge du caractère sage et du bon esprit des Piémontais. A ce propos, le roi m'a dit : « Je pense que votre gouvernement ne laissera pas à Marseille tous ces réfugiés italiens qui ne songent qu'à troubler l'Italie et la France. Ce sont des hommes de sang qui ne rêvent que vengeances et massacres. » J'ai saisi cette occasion pour parler des réfugiés dont le caractère est honorable et la conduite sans reproche. « Il y en a bien peu, m'a dit le roi, presque tous, gentilshommes ou non, sont de méchantes gens, de la canaille ! » Je me suis un peu récrié et j'ai commencé par dire que M. de Perron, colonel au service de France, était un homme digne d'estime et pourquoi j'avais été chargé d'en parler à Sa Majesté. « C'est un extravagant, m'a-t-il dit, une mauvaise tête, mais un honnête homme. J'ai eu à me louer de lui en 1821. Sa condamnation est injuste, on a eu vraiment tort de le pendre (1). — En ce cas, Sire, il faut réparer cette injustice. Votre Majesté l'a fait espérer à son père. Il est naturalisé Français, et ne reviendra ici que pour voir sa famille pendant quelques semaines. Ainsi il y aurait justice et nul inconvénient. — Oui, je veux le faire, mais il faut encore attendre un peu. Il

(1) En effigie. C. B.

me serait difficile de prendre cette décision pour lui tout seul. » J'ai alors parlé du prince de la Cisterne, dans les termes qui conviennent pour un homme digne de tant de considération. « Sans doute, m'a dit le roi, l'injustice fut plus grande encore et elle doit être réparée. Il y a aussi Lisi (1), mais, après ceux-là, soyez sûr qu'il n'en est presque aucun autre qui mérite de l'intérêt. » J'ai nommé M. de Saint-Marsan (2). « Infâme autant et plus que les autres! m'a-t-il dit avec vivacité. Vous ne savez pas, en France, ce que c'est que les patriotes italiens. Vous ne savez pas que la vie des hommes n'est rien pour eux, que l'assassinat entre dans tous leurs projets. En 1821, ils ont voulu tuer le roi Victor, le meilleur des hommes, dont chacun aime et respecte la mémoire. Quand j'ai refusé de faire ce qu'ils voulaient, ils ont envoyé des assassins à Novare pour se défaire de moi; j'ai vu les lettres qui le prouvaient, des hommes déguisés ont été reconnus et arrêtés; je sais qui avait payé leur voyage. C'est l'avocat le plus riche, le plus habile, le plus accrédité de Turin. Voilà comme on est en Italie. Aucune position de fortune, d'éducation, de rang n'est une garantie contre de tels crimes. La noblesse de Turin a trempé là dedans comme la bourgeoisie. Nos mœurs se sont adoucies et s'adoucissent chaque jour;

(1) Le comte de Lisi, capitaine de chevau-légers, avait joué un rôle important dans l'insurrection de 1821. C. B.

(2) Le marquis Charles de Saint-Marsan, colonel en second au régiment de la Reine, avait été un des principaux initiateurs du mouvement de 1821. Son père, au même moment ministre des affaires étrangères de Victor-Emmanuel, était resté fidèle à la cause royale et des plus opposés à toute concession. C. B.

mais il se donne encore bien des coups de couteau, même en Piémont. » Tout cela a été dit par le roi assez tranquillement et de grand sang-froid, en écoutant mes objections et me laissant dire que je trouvais quelque exagération dans ce jugement, soit des individus, soit du caractère général. Mais il est clair que la disposition méfiante du roi a été depuis un an fort cultivée et développée. Il y a loin, ce me semble, des intentions qu'il apportait sur le trône à ses pensées actuelles. Il est évidemment préoccupé des périls de la royauté et de l'ordre public. Au lieu de cette volonté d'améliorer les lois, de concéder ce qui était juste et raisonnable, le roi Charles-Albert est sur la défensive. Il lui semble que son premier devoir et la première nécessité de sa situation de roi, c'est de se garder contre les attaques directes ou indirectes des révolutionnaires, de veiller sur leurs complots et de fermer accès à leurs opinions. Dans un autre prince, une telle disposition aurait plus de danger et amènerait des conséquences plus complètes et plus immédiates. Son caractère personnel, ses lumières, car il en a, son indécision même, le préserveront d'une influence unique et exclusive. Il aura toujours plus de prudence que d'ardeur, et sa conviction ne l'entraînera point à rien risquer. Il n'en sera que plus conforme aux habitudes de son pays, à la politique traditionnelle de la cour de Turin qui n'a rien d'absolu, de précipité, ni de tranchant. Si les circonstances devenaient difficiles et orageuses, je pense qu'ici on pourrait bien faire fausse route et commettre de grandes fautes. Dans un temps calme, le gouvernement sarde suivra tranquillement sa marche et ne sera menacé par aucun péril imminent.

P.-S., 5 mai 1832. — La nouvelle de la tentative carliste de Marseille vient d'arriver ce matin et fait grand bruit ici. Le gros du public croit encore la chose plus grave qu'elle ne l'est et ignore tous les détails. Le corps diplomatique, informé par les consuls, s'étonne de la folie d'une pareille équipée et du peu de ressources que le parti carliste a trouvé dans la population de Marseille. Les conjectures étaient conformes à ce qui est arrivé, mais on ne soupçonnait point un dénouement si prompt et si facile. M. le comte de La Tour ne m'a pas non plus caché sa surprise. Il ne se figurait pas que les illusions de Madame la duchesse de Berry et de ceux qui l'environnent fussent aussi complètes: c'est au point qu'il voulait douter du concert établi entre les auteurs de l'échauffourée de Marseille et la petite cour de Massa. « Cela serait trop fou et trop bête, » me disait-il. J'ai repoussé fort loin ce doute, et l'ai fait convenir que, au contraire, il y avait évidence.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, on avait demandé sur-le-champ au gouverneur de Nice des informations sur le canot qui avait communiqué avec le bateau à vapeur. Il a répondu qu'après recherches faites avec soin, il croit pouvoir assurer qu'il n'y a eu nulle communication ; qu'en effet quatre personnes sont montées à bord d'un canot pour aller, sans doute par curiosité, visiter le paquebot ainsi que cela se fait souvent, mais qu'on leur a crié du paquebot qu'elles n'y seraient point reçues. Parmi ces quatre personnes, ajoute le gouverneur, est en effet un M. de la Penne qui n'est nullement parent, dit-il, du chevalier de Candolle, et qui est dans un état presque complet d'imbécillité. Il paraît qu'il y avait

aussi, au nombre de ces prétendus curieux, un officier de la garnison. Je ne donne point ces explications pour certaines à Votre Excellence. Elles ne me satisferont entièrement que si M. Masclet, dans un nouveau rapport, rectifie son premier récit et tombe d'accord, sur le fait, avec M. le gouverneur.

A M. ANISSON DU PERRON.

Turin, 5 mai 1832.

Ce que nous éprouvons de chagrin et d'inquiétudes pour nos affections a chassé de ma pensée les intérêts politiques, tout graves qu'ils sont.

C'est par effort, et de second mouvement, que je songe à la situation périlleuse où nous jette la maladie de M. Perier. L'extérieur et même l'intérieur s'amélioraient d'une façon si satisfaisante ! Faut-il que tout soit ruiné et compromis par ce malheur ? On trouvera des hommes raisonnables, des hommes de talent, des hommes de bonne intention; mais le caractère et la position de M. Perier ne me semblent pas remplaçables. Dieu nous sauve !

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 8 mai 1832.

Nous sommes tous bien, cher Prosper, le fléau touche à sa fin et la main de Dieu nous a protégés. Je sens de quelle reconnaissance il nous faut être pénétrés et que la douleur la plus profonde ne doit pas rendre ingrats. Il y a dans le cœur le plus déchiré tant de

douceurs encore inaperçues qu'on pourrait être plongé dans un bien plus grand malheur encore que celui qui nous paraît déjà complet. La vie est un beau don, il suffit pour s'en convaincre de voir ce qu'est le souvenir des heures, des jours du passé, ces heures, ces jours que nous laissons couler sans nous répéter qu'ils étaient le bonheur. La privation rend tous ces objets éclatants comme la comparaison avec un lieu obscur donne à la lumière une splendeur subite. Dieu nous avait donné tout cela, et à peine si nous lui en rendons grâces. Cette ingratitude de notre cœur est le sujet continuel de mes pensées, et il me semble que j'ai vécu insensible à tous les biens. Je ne l'étais pas beaucoup plus qu'une autre, mais beaucoup cependant. Ah! sachons jouir de ce qu'il nous donne et encore plus de la bonté qui lui faut donner.

On commence à respirer : ce soleil brillant n'est plus si funeste et l'horizon est un peu éclairci. Je crois qu'il y aura des impressions profondes produites par cet événement : il a amené bien des âmes à penser plus haut. Hélas! il y en a, et de bien supérieures, sur lesquelles tous les événements glissent impuissants, mais Dieu peut toutes choses. M. Perier est toujours dans un état incertain, M. Guizot va tout à fait bien ; c'eût été affreux de voir un tel bonheur entamé. Ah! qu'on a besoin de voir du bonheur quand on n'en a plus! Nous irons bientôt à Broglie.

DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

Rome, 10 mai 1832.

Mon cher ami, depuis la signature de notre accord pour Ancône, je fais tous mes efforts pour le faire exécuter ; et ce travail est bien ingrat, je vous assure. L'impulsion donnée par MM. Combes et Gallois a été tellement forte que la boule lancée ne revient pas en arrière. Les Romagnols réfugiés affluent dans Ancône, ils se pressent autour de nos jeunes officiers et soldats, qui se laissent caresser par eux. L'ordre public est journellement troublé; tout ce qui conserve quelque apparence de gouvernement pontifical est outragé, on s'en plaint à moi; je réponds que M. le général de Cubières n'est pas chargé de la police de la ville. On envoie alors des carabiniers pontificaux pour prêter main-forte à la loi. Les Romagnols redoublent d'audace; une rixe s'engage, et Cubières est obligé de faire enfermer les carabiniers pour les mettre en sûreté.

Je suis l'homme du monde le moins propre à manœuvrer dans une telle situation, *parce que* je rougis à chaque phrase qu'on me dit ou que je réponds. Rien de plus facile que de démontrer à ces gens-ci que leur gouvernement est mauvais, que leurs agents sont détestables et décuplent les difficultés. A cela on réplique que ces difficultés nous les avons fait naître, qu'Ancône était parfaitement tranquille avant notre arrivée, qu'elle est devenue un foyer de désordre et d'anarchie, et que déjà le mal gagne dans les provinces voisines. Vous pouvez croire que je ne m'épargne pas pour prêcher Cubières; depuis longtemps, j'ai brûlé mes vaisseaux avec les propagandistes, mais mes

efforts (puisqu'ils restent impuissants) n'empêcheront pas au premier jour les Autrichiens que j'avais fait rentrer dans les Légations, de refluer dans les Marches, jusque sous les murailles d'Ancône. Alors l'Europe entière nous sommera d'exécuter ce que nous avons promis, de rétablir l'autorité du pape, dont nous prétendons être les alliés, et tout finira peut-être par une insurrection de nos troupes contre leurs chefs, ou par une retraite honteuse et ridicule. Les Autrichiens manœuvrent pour arriver là; lisez les articles de la *Gazette d'Augsbourg*. La seule solution possible dépendait du concours sincère de l'Autriche, pour obtenir ou pour imposer des réformes de gouvernement, ce concours nous est refusé. L'Autriche continue à agir isolément; elle fait du libéralisme local dans les lieux qu'elle occupe, et y devient populaire, parce qu'à tout prendre l'ordre y est maintenu et les réactions peu violentes. On ne serait pas content de nos soldats à si bon marché; on espère d'eux une révolution complète, l'âge d'or, des fleuves de lait et de miel; en les attendant, je bois un calice bien amer.

P.-S. — Je conserve peu d'espoir pour ce pauvre Perier, au moins pour la vie ministérielle. Que deviendrons-nous, cher ami? J'ai un affreux martel, je vous l'avoue. Je trouve le carlisme bien audacieux, et certes bien loin de toute chance de succès, mais des tentatives telles que celle qu'il vient de risquer à Marseille doivent provoquer de tristes réactions.

DU COMTE SÉBASTIANI.

Paris, mai 1832 (1).

Monsieur le baron.

La duchesse de Berry ne s'étant plus trouvée à bord du *Charles-Albert*, lors de l'arrestation de ce bâtiment, nous avons lieu de croire qu'elle a secrètement débarqué sur quelque point du littoral ; et d'après les mesures de surveillance qui sont prescrites il est à présumer qu'elle cherchera à gagner le territoire d'un État limitrophe du royaume, soit pour y résider, soit pour se rendre à une destination plus éloignée. Dans le cas où elle se présenterait en Sardaigne, nous avons droit de compter que son séjour n'y sera point toléré, et que l'obligation de se retirer lui sera immédiatement imposée. Vous voudrez bien vous empresser d'en faire la demande expresse au gouvernement sarde et m'informer promptement des dispositions qu'il vous aura manifestées, comme de tout ce que vous pourriez apprendre au sujet de Madame de Berry. La loyauté de notre politique envers les autres États, le soin que nous avons toujours pris d'éviter, autant qu'il dépendrait de nous, tout ce qui aurait pu troubler leur propre sécurité, ne nous permettent pas de douter que la demande dont vous devez être l'organe ne soit convenablement accueillie, et qu'au besoin il y soit donné toute la suite nécessaire.

(1) Dépêche officielle N° 6.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 11 mai 1832 (1).

J'ai reçu les deux lettres N°s 4 et 5 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser.

En ce qui touche les projets de Madame la duchesse de Berry, tout est consommé par son entreprise insensée. J'ai eu soin de vous écrire l'effet que produisait ici un tel dénouement de tant d'intrigues, d'espérances et d'illusions. On suppose que la duchesse de Berry aura été emmenée soit à Naples, soit à Malte. On pense aussi que le gouvernement français ne se départira point de l'humanité qui distingue la révolution de Juillet de toutes les révolutions, et que, tout en faisant justice légale des hommes qui ont criminellement risqué d'ensanglanter Marseille et la France, nous continuerons à renier cette politique cruelle et peu sensée qui cherche sa force dans les échafauds. Une telle conduite nous honorera et fera ressortir la faiblesse et la sottise du parti carliste, au lieu d'inspirer de la commisération pour lui, comme feraient de sanglantes rigueurs.

Turin, 11 mai 1832 (2).

J'ai écrit ce matin à Votre Excellence par la poste et j'ai peu de chose à ajouter. Il est de toute évidence que d'ici à quelques jours on ne s'occupera à rien autre chose qu'aux grandes circonstances où se trouvent

(1) Dépêche officielle N° 10.
(2) Dépêche officielle N° 11.

Paris et la France. M. le comte de La Tour et tout ce qui compose le gouvernement a eu dans tout ceci un langage et une attitude fort convenables. Une certaine crainte de se trouver compromis dans l'affaire de la duchesse de Berry ne m'a pas semblé étrangère à ce redoublement de prudence. Quant au parti qui était en communauté d'espérance et plus ou moins en communication avec les carlistes, il est désappointé, aigre et mécontent. Sauf le ministre d'Angleterre, qui est toujours sensé et en excellentes relations avec moi, tout le reste du corps diplomatique sympathise, sans en faire parade, avec tout ce qui nous est contraire; mais on évite de me le laisser apercevoir.

M. d'Obrescoff, ministre de Russie, est loin d'être à l'égard de la France, tel que son prédécesseur, le comte Woronzow. Il est réservé; ne le fût-il pas naturellement, les habitudes piémontaises l'eussent porté à l'être. Mais la malveillance pour nous est facile à démêler. Tout cela, du reste, a peu d'importance : dans quelques jours la scène ne sera plus la même. Si Paris est calme, si l'Ouest est pacifié, notre gouvernement pourra avoir plus d'aplomb et d'autorité qu'il n'en a eu depuis longtemps.

Turin, 14 mai 1832 (1).

Je viens de recevoir la dépêche où Votre Excellence m'annonce, ainsi que nous l'avons appris dans la journée d'hier, que Madame la duchesse de Berry ne s'est point trouvée à bord du *Charles-Albert*. Je me suis rendu sur-le-champ chez M. le comte de La Tour

(1) Dépêche officielle N° 12.

et je lui ai communiqué votre lettre. Il m'a répondu, comme je n'avais pas lieu d'en douter, que, même avant d'avoir pris les ordres du roi, il m'assurait qu'aucun refuge ou asile ne serait accordé à Madame la duchesse de Berry, si elle se présentait dans les États de Sa Majesté Sarde; qu'en conservant envers elle des égards dont notre gouvernement donnerait l'exemple, il lui serait prescrit de ne pas séjourner dans le royaume de Sardaigne; que si on pouvait exercer quelque influence sur elle on l'engagerait à se rendre à Holyrood, en prenant la voie de terre et la route d'Allemagne et en lui fournissant tout ce qui serait nécessaire à ce voyage; que si elle préférait la voie de mer, soit pour retourner en Écosse, soit pour aller à Naples, une frégate serait aussitôt chargée de l'y transporter. J'ai prévenu M. le comte de La Tour qu'à cette communication verbale je ferais succéder la remise officielle d'une note à laquelle une réponse formelle et circonstanciée devrait être faite. Il n'y a fait aucune objection, sous la réserve néanmoins d'en parler au roi.

Avant cette conversation je venais d'en avoir une autre relative au même sujet. Les informations que m'avait transmises notre consul à Nice ont donné lieu à de nouvelles explications sur ceux des sujets de Sa Majesté Sarde qui ont pu servir les intrigues et les complots de Madame la duchesse de Berry. La part qu'y a prise M. de Venanson semble trop évidente pour qu'on la révoque en doute. Mais M. de Venanson n'est plus au service, et c'est probablement parce que son gouvernement se méfiait de sa conduite sous ce rapport qu'il a été mis à la retraite. Ainsi je n'avais, quant à lui, aucune représentation à énoncer. J'ai dû, au

contraire, faire observer combien il était surprenant que M. le comte Morra, gouverneur de Nice, eût, dans une circonstance si importante, laissé le ministère sans aucune information; qu'il n'eût transmis nul détail sur les communications du *Charles-Albert* avec la ville de Nice; qu'après avoir été averti par le ministre de faire des recherches à ce sujet, il y ait procédé d'une manière si incomplète et si évidemment négligente. « Ce n'est point de la connivence, je le veux croire, ai-je ajouté, mais c'est presque de la complaisance; et le comte Morra me paraît avoir craint de voir ce qu'il convenait mieux à ses opinions d'ignorer. » Sans avouer la vérité de mes remarques, qui, en effet, ont besoin de plus amples informations avant de se changer en conviction complète, M. le comte de La Tour m'a semblé mécontent que le gouverneur de Nice prêtât à de semblable critiques.

M. le marquis Fabio Pallaviccini ne paraît pas avoir fait de voyage à Savone, ainsi que l'a cru M. Decazes. Il n'en demeure pas moins pour à peu près constant qu'il s'est entremis dans le marché du *Charles-Albert*, et que, selon son caractère à la fois intrigant, actif et indiscret, il a été pour quelque chose dans toute cette affaire.

Turin, 16 mai 1832 (1).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la lettre que j'ai écrite à M. le comte de La Tour et la réponse que j'en viens de recevoir (2). Elle est succincte.

(1) Dépêche officielle, N° 13.

(2) AU COMTE DE LA TOUR

« Turin, 15 mai 1832.

» J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une copie

parce que je souhaite vous l'envoyer aujourd'hui même. Par le prochain courrier je pourrai vous

de la lettre de Son Excellence M. le comte Sébastiani, que je vous ai déjà communiquée dans la conversation que nous avons eue ensemble hier.

» La parfaite intelligence qui règne dans les relations du gouvernement de Sa Majesté le roi des Français avec le gouvernement de Sa Majesté Sarde ne peut pas laisser douter un instant que Votre Excellence voudra bien renouveler par écrit les assurances verbales que vous m'avez données, soit hier, soit à une autre époque.

» Je crois qu'il importe, ainsi que nous en sommes tombés d'accord, de poser d'avance les diverses hypothèses du débarquement de Madame la duchesse de Berry dans les États de Sa Majesté Sarde et de la volonté qu'elle pourrait exprimer en apprenant que son séjour n'y peut être autorisé. De cette manière il me sera possible de faire connaître à mon gouvernement quelles mesures seraient prises dans chacune de ces hypothèses. Tout étant ainsi réglé d'avance, on ne courrait point le risque d'un malentendu qui deviendrait fâcheux dans une circonstance si délicate. »

DU COMTE DE LA TOUR.

« Turin, 16 mai 1832.

» Monsieur l'ambassadeur,

» J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa lettre d'hier, ainsi que la dépêche de M. le comte Sèbastiani qui y était jointe.

» Vous pouvez, monsieur le baron, assurer votre gouvernement que si Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry venait à entrer dans les États de Sa Majesté ; elle serait priée de ne pas y séjourner.

» En attendant que j'aie l'honneur d'entretenir Votre

transmettre une expédition plus détaillée, où M. le comte de La Tour répétera vraisemblablement les assurances qu'il m'a données sur les mesures que prendrait le gouvernement sarde, le cas échéant du débarquement de Madame la duchesse de Berry.

Au reste, il devient de plus en plus vraisemblable qu'elle a pris terre en Espagne. Conséquemment, il serait moins important d'obtenir d'obtenir de M. le comte de La Tour des assurances circonstanciées, mais il reste utile d'avoir fait expliquer le gouvernement sarde sur la résolution qu'il aurait prise.

La nouvelle de l'amendement du bill de réforme, et d'un changement probable d'un ministère en Angleterre, vient d'arriver. Je me réfère à de précédentes lettres pour indiquer l'effet que cette circonstance produit sur le cabinet de Turin.

Turin, 19 mai 1832 (1).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une seconde lettre (2) de M. le comte de La Tour où sont

Excellence sur les prévisions au sujet desquelles elle m'annonce vouloir conférer avec moi, je la prie d'agréer les nouvelles assurances de ma haute considération. »

(1) Dépêche officielle N° 14.

(2) DU COMTE DE LA TOUR.

« Turin, 17 mai 1832.

» Monsieur l'ambassadeur.

» En suite de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 16 de ce mois, je m'empresse de faire part à Votre

mieux expliquées les intentions du gouvernement sarde dans le cas où Madame la duchesse de Berry se présenterait dans le royaume.

Vous avez vu que je n'étais pas satisfait de la première lettre. Je la trouvais sèche, vague et peu conforme aux explications verbales que j'avais reçues. Je croyais y voir plus de ménagements pour Madame la duchesse de Berry que pour nous. Je vous l'ai envoyée au moment où elle venait de m'être remise, me réservant de renouveler la conversation.

Quand j'ai exprimé ma surprise d'avoir reçu une lettre différente de ce que j'attendais, M. le comte de La Tour n'a point cherché à me cacher qu'il avait prévu mon impression. « C'est, m'a-t-il dit, une lecture plus attentive de la lettre de M. Sébastiani qui nous a paru rendre nécessaire le ton de ma réponse. » La lettre de Votre Excellence m'avait paru toute simple et destinée à être communiquée. Nous l'avions lue ensemble et il n'y avait remarqué rien à reprendre. Je lui ai demandé ce qu'il y avait découvert depuis. Alors il m'a fait part de ses réflexions, ou pour dire plus vrai, de celles qu'on lui a fait faire ou que lui a peut-être suggéré un peu d'irritabilité du roi lui-même. Il m'a dit que

Excellence que des dispositions ont été données afin que si Madame la duchesse de Berry venait à entrer sur le territoire de Sardaigne, tous les moyens lui soient fournis sur-le-champ, soit par terre, soit par mer, pour qu'elle puisse en repartir aussitôt, dans le cas où elle serait en état de poursuivre sa route sans s'arrêter.

» Je crois toutefois devoir vous faire observer, monsieur l'ambassadeur, que ces mesures deviennent à peu près superflues, car, selon toute apparence, Madame la duchesse de Berry se trouve déjà dans ce moment en Espagne. »

le langage en était hautain; que nous semblions réclamer ce bon office non à titre de bonne intelligence et de réciprocité, mais de supériorité et d'exigence ; qu'à cet égard il y avait égalité complète, que chacun était maître chez soi; que le roi de Sardaigne avait déjà montré qu'il ne voulait point favoriser de projets hostiles à la France, qu'il en avait donné plus d'une preuve; qu'il ne s'était pas même plaint de ne pas obtenir une réciprocité complète ; qu'il avait refusé asile à Madame la duchesse de Berry, éloigné ceux de ses agents qu'on lui avait désignés sans pour cela avoir pu obtenir que la France en agît de même pour les réfugiés italiens ; que ce qui avait été fait l'an dernier lors de l'affaire de Savoie avait été tardif et accordé plutôt à l'Autriche qu'à la cour de Sardaigne; qu'enfin, sans changer d'intention et avec la même volonté de vivre en loyales relations, on avait du moins eu l'intention de faire sentir qu'on s'attendait à un langage plus amical et moins exigeant.

J'ai repris la lettre et j'ai cherché quelles expressions avaient pu amener cette espèce d'amertume. M. le comte de La Tour n'a pu m'en indiquer précisément que deux : « Nous avons droit de compter », et « lui sera immédiatement imposée ». J'ai d'abord disserté grammaticalement sur ces deux mots qui, en réalité, n'ont rien de blessant, ce que j'ai très bien réussi à persuader. Il a fallu en revenir au ton général de cette pièce et à l'absence de quelques formules de courtoisie.

J'ai fait remarquer que la lettre de Votre Excellence était adressée à moi et non pas au ministre de Sa Majesté le roi de Sardaigne. M. le comte de La Tour est convenu que cela était en effet fort différent et

qu'il n'avait rien à dire de la seule pièce qui lui fut directement destinée, c'est-à-dire de ma lettre.

Passant ensuite au fond des choses, la conversation, sans sortir du sang-froid et de la convenance, a été quelquefois près de s'aigrir. En résumé, j'ai dit que plusieurs sujets du roi de Sardaigne et même des gens de sa cour, des commandants militaires, des gouverneurs de province avaient évidemment pris part aux intrigues de Madame la duchesse de Berry, ou fermé les yeux et abdiqué toute surveillance; que le bateau était sous pavillon sarde; toutes ces circonstances qui ne donneront pas, je crois, à notre gouvernement l'idée d'un manque de foi de la part du gouvernement sarde, inspirent plus ou moins de méfiance à l'opinion publique en France et pourront devenir le texte de beaucoup d'imputations contre les ministres. Ainsi il importe, d'une part, que le cabinet de Turin détruise par des assurances explicites l'effet de quelques fâcheuses apparences; d'autre part, nous avons besoin de nous mettre en règle et nous devons justifier à la France que nous n'avons manqué ni de prévoyance ni d'énergie.

Il n'y avait guère à répondre qu'en se rejetant sur la crainte de ne pas trouver une sincère réciprocité. Les réfugiés de Marseille sont revenus plusieurs fois dans la conversation. Pour moi, je disais qu'il n'y avait qu'un moyen de plus pour maintenir et resserrer la bonne intelligence entre les deux gouvernements; qu'assurément le cabinet de Turin n'aurait rien à gagner en jouant le jeu de protéger les carlistes tandis que nous protégerions les révolutionnaires; que si l'on ne consentait pas à regarder comme grave la conduite de M. de Maistre, qui a fait délivrer un

passeport sous un faux nom à M. Sala (1), il nous serait facile de placer sur la frontière un général qui délivrerait un passeport à M. Ansaldi (2), ou à tout autre réfugié. Que comme nous ne voulions, les uns et les autres, ni la guerre ni les actes qui la provoquent, il n'y avait rien de mieux que de se donner mutuellement, en toute occasion et surtout en celle-ci, des assurances et des preuves de bon accord, de loyal voisinage; qu'il serait singulier de se refuser à dire par écrit ce qu'on répétait sans cesse verbalement, ce qu'on voulait avec sincérité, ce qu'on accomplissait depuis un an; car, ajoutai-je, « le roi de Sardaigne ne m'affirmait-il pas, il y a quinze jours, qu'il avait constamment refusé accès dans ses États à Madame la duchesse de Berry »?

J'ai ajouté : « Vous m'avez dit que vous m'écririez d'une façon explicite; je l'ai fait savoir à M. le comte Sébastiani; si aujourd'hui vous ne le voulez pas, c'est bien plus que si vous ne m'en aviez rien dit; c'est revenir sur une chose convenue. A supposer que vous ayez intention de témoigner quelque mécontentement, vous allez au delà de votre pensée. Écrivez-nous la lettre qu'il vous plaira; n'y mettez point de formules de courtoisie ni d'assurances empressées; qu'elle soit d'un ton aussi sec qu'il vous conviendra, mais ne paraissez pas refuser ce que vous avez le projet d'ac-

(1) Ancien officier de la garde royale, un des compagnons de Madame la duchesse de Berry sur le *Carlo-Alberto*. C. B.

(2) Lieutenant-colonel du régiment de Savoie, qui, avec une troupe composée de soldats de son régiment, d'étudiants et de fédérés, s'était emparé, le 10 mars 1821 de la citadelle d'Alexandrie. C. B.

corder. D'autant que c'est seulement de cette apparence qu'il s'agit, puisque Madame la duchesse de Berry a été, selon toute probabilité, débarquée en Espagne; nous n'avons donc, quant à la chose même, aucun intérêt pour insister; notre seul désir est d'avoir par devers nous une manifestation authentique de votre bonne volonté. »

Bref, tout s'est terminé de fort bon accord, et il a été convenu que je recevrais la lettre ci-jointe. Maintenant, s'il ne se présente aucune circonstance nouvelle, ou si je ne reçois pas d'ordres de Votre Excellence, je laisserai ce sujet de côté. Ce qui importerait, selon moi, c'est l'éloignement de M. de Maistre ou le changement du gouverneur de Nice. Après ce que j'ai dit, moins j'en parlerai, plus il y a de chances que la chose se fasse. Telle est l'habitude de ce gouvernement, qui craint toujours qu'on se mêle de ses affaires et qu'on semble exercer de l'autorité sur lui. Mais ce que dira Votre Excellence à M. le comte de Sales aidera beaucoup à ce résultat.

AU COMTE SÉBASTIANI.

Turin, 23 mai 1832 (1).

Monsieur le comte,

La mort de M. Perier fait ici une impression profonde. Elle semble un grand malheur pour la France; elle répand de vives inquiétudes sur le repos de l'Europe. Lors même qu'on n'envisage pas les suites possibles d'une telle perte, M. Perier avait inspiré une telle admiration pour son courage, son talent, sa

(1) Dépêche officielle N° 15.

loyauté, sa constance, que tous les hommes honnêtes et raisonnables se sentent émus d'un triste regret. Chacun m'aborde avec une physionomie et des paroles d'affliction. Les membres du corps diplomatique m'ont surtout témoigné un intérêt marqué. Je pourrais vous envoyer la lettre que m'a écrite à ce sujet le ministre d'Angleterre : elle est remplie d'expressions vives et sincères.

M. le comte de La Tour, les hommes de la cour et du gouvernement sont dans une disposition pareille. M. Perier était personnellement connu de quelques Piémontais qui avaient eu des rapports avec lui. M. le comte de Sales s'était fort attaché à lui et inspirait à sa cour une confiance sans bornes pour M. Perier.

Toutefois je ne vois pas que le cabinet de Turin appréhende un changement actuel de direction politique, ni de système ministériel. Il est évident que de sang-froid et de propos délibéré, la France ne sera pas livrée à ceux qui combattent depuis deux ans contre la paix et l'ordre public. Nous ne manquons ni d'hommes raisonnables, éclairés, éloquents, ni d'administrateurs habiles. Les collègues de M. Perier ont fait leurs preuves de talent, de fermeté, de sagesse.

Mais, pour tout dire, on craint de ne pas retrouver dans un nouveau président du conseil la même énergie de décision, la même hardiesse de ne point faire de concessions, le même courage difficile contre une impopularité passagère, cette absence de laisser aller et même un genre de défauts utiles dans la situation présente. Le souvenir de ce qui s'est passé avant le 13 mars revient souvent dans la conversation. Le cabinet du Palais-Royal voulait alors, comme il l'a voulu depuis, le maintien de la paix en Europe, la conser-

vation de l'ordre social en France ; mais pour n'avoir pas accepté une scission ouverte avec les révolutionnaires, pour avoir cherché à désarmer par quelque complaisance les déclamations de la tribune, les diatribes des journaux, les clameurs de la rue, on avait fini par présenter à l'Europe l'aspect d'une dissolution prochaine. Sans doute l'étranger porta alors de nous un jugement exagéré. Mais ce mal est à peine réparé aujourd'hui. L'impression grande et imposante qu'avait d'abord produite la révolution de Juillet, par sa force et sa modération, ne s'est pas retrouvée depuis. Nous semblons toujours exposés à un péril imminent, en proie à un esprit de subversion que la saine partie de la nation ne contient qu'avec peine

FIN DU TOME QUATRIÈME

APPENDICE

I

(Page 170).

NOTE REMISE LE 31 MARS 1831 AU COMTE APPONYI.[1]

Le soussigné, Ministre Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, a reçu du Roi, son auguste Souverain, l'ordre d'adresser à S. E. l'ambassadeur d'Autriche la communication suivante :

Le soussigné ne rappellera point ici les nombreux gages de désintéressement et de modération que Sa Majesté le Roi des Français a donnés à l'Europe dans le noble but d'affermir la paix générale et de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à toutes les puissances; le respect des traités et de l'indépendance des États forme la base du système politique adopté par son Gouvernement. Il se propose de le

suivre d'une manière invariable, persuadé qu'il est que les mêmes principes ne manqueront jamais de prévaloir également dans les conseils des autres souverains. La conduite que le Gouvernement du Roi a tenue depuis l'origine des troubles d'Italie est un témoignage assez éclatant de la sincérité des dispositions qu'il n'a cessé de manifester. Dès qu'il eut reconnu que, quelle que fût la cause des mouvements insurrectionnels dont les États du Saint-Siège étaient devenus le théâtre, ces mouvements tendaient à les soustraire à la domination temporelle du Pape et menaçaient de porter atteinte à l'équilibre européen il s'empressa de témoigner à la Cour de Rome, par les assurances les plus positives et les plus explicites, qu'il était décidé à ne pas souffrir le renversement de la souveraineté du Pape ou le démembrement des États d'une puissance dont l'existence, l'indépendance et le repos sont d'un si haut intérêt pour toute la chrétienté. Des instructions conformes à cette détermination furent adressées à l'Ambassadeur du Roi près du Saint-Siège. En même temps, M. le maréchal Maison reçut ordre de proposer à la cour de Vienne de se concerter avec la France et avec le Gouvernement pontifical pour s'efforcer d'opérer, par des voies de conciliation, la pacification prompte et durable des pays insurgés, et pour combiner les arrangements qui paraîtraient les plus propres à prévenir le renouvellement des troubles. Cette proposition, également rassurante pour l'Italie et pour toute l'Europe, fut accueillie favorablement par la Cour

Impériale. Le Gouvernement français se livrait donc à l'espoir d'en obtenir les plus heureux résultats et d'y trouver de nouveaux gages du maintien de la paix, lorsqu'il a été non moins surpris qu'affligé d'apprendre qu'après avoir successivement occupé Parme, Modène et même la ville de Ferrare, les troupes de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche s'étaient répandues dans l'intérieur des provinces romaines et étaient entrées à Bologne.

Le soussigné ne saurait assez exprimer combien Sa Majesté le Roi des Français regrette que l'Empereur d'Autriche ait cru devoir recourir à l'emploi de la force. Le regret est d'autant plus vif, que les voies de conciliation n'avaient pas même été tentées. Mais sa juste confiance dans les intentions pacifiques de S. M. I. lui font espérer qu'en donnant promptement l'ordre de faire évacuer par ses troupes le territoire du Saint-Siège, elle facilitera l'ouverture immédiate des négociations indispensables dont les bases avaient été convenues entre les deux Cours et dont l'issue favorable ne saurait être douteuse.

Le Cabinet de Vienne est trop éclairé pour ne pas comprendre que cette mesure est le moyen le plus efficace de concerter l'union des grandes puissances, de garantir le maintien de la paix, de pacifier d'une manière durable les États du Saint-Siège, de consolider son pouvoir temporel et de faire enfin que les mesures que Sa Sainteté se déterminerait à prendre pour satisfaire aux vœux et aux besoins de ses peuples pussent avoir à leurs yeux comme à ceux de l'Europe,

le caractère d'une véritable indépendance et d'une pleine liberté.

Le soussigné, etc.

Signé : HORACE SÉBASTIANI.

II

(Page 236.)

MEMORANDUM PRÉSENTÉ LE 20 MAI 1831 AU CARDINAL BERNETTI.

I

Il paraît aux représentants des cinq puissances, que quant à l'État de l'Église il s'agit dans l'intérêt général de l'Europe de *deux points fondamentaux* :

1° Que le gouvernement de cet État soit assis sur des bases solides par les *améliorations* méditées et annoncées de Sa Sainteté Elle-même dès le commencement de son règne ;

2° Que ces améliorations, lesquelles, selon l'expression de l'Édit de Son Éminence Mgr le cardinal Bernetti, fonderont une ère nouvelle pour les sujets de Sa Sainteté, soient par une *garantie intérieure* mises à l'abri des changements inhérents à la nature de tout gouvernement électif.

II

Pour atteindre ce but salutaire, ce qui, à cause de la position géographique et sociale de l'État de

l'Église est d'un intérêt européen, il paraît indispensable que la *déclaration organique* de Sa Sainteté parte de deux principes vitaux :

1° De l'application des améliorations en question non seulement aux provinces, où la révolution a éclaté, mais aussi à celles qui sont restées fidèles et à la capitale ;

2° *De l'admissibilité générale des laïques aux fonctions administratives et judiciaires.*

III

Les améliorations mêmes paraissent devoir d'abord embrasser le système judiciaire et celui de l'administration municipale et provinciale.

a) Quant à l'ordre judiciaire, il paraît que l'exécution entière et le développement conséquent des promesses et principes du *motu proprio* de 1816 présente les moyens les plus sûrs et efficaces de redresser les griefs assez généraux, relatifs à cette partie si intéressante de l'organisation sociale.

b) Quant à l'*administration locale*, il paraît que le rétablissement et l'organisation générale de municipalités élues par la population, et la fondation de franchises municipales pour régler l'action de ces municipalités dans les intérêts locaux des communes, devrait être la base indispensable de toute amélioration administrative.

En second lieu, l'organisation de *conseils provinciaux*, soit d'un conseil administratif permanent,

destiné à aider le gouverneur de la province dans l'exécution de ses fonctions, avec des attributions convenables, soit d'une réunion plus nombreuse, prise surtout dans le sein des nouvelles municipalités, et destinée à être consultée sur les intérêts les plus importants de la province, paraît extrêmement utile pour conduire à l'amélioration et simplification de l'administration provinciale, pour contrôler l'administration communale, pour répartir les impôts, et pour éclairer le gouvernement sur les véritables besoins de la province.

IV

L'importance immense d'un état réglé des finances, et d'une telle administration de la dette publique qui donnerait la garantie si désirable pour le crédit financier du gouvernement, et contribuerait essentiellement à augmenter ses ressources et assurer son indépendance, paraît rendre indispensable un *établissement central* dans la capitale, chargé, comme cour suprême des comptes, du contrôle de la comptabilité du service annuel dans chaque branche de l'administration civile et militaire, et de la surveillance de la dette publique, avec les attributions correspondantes au but grand et salutaire, qu'on se propose d'atteindre. Plus une telle institution portera le caractère d'indépendance, et l'empreinte de l'union intime du gouvernement et du pays, plus elle répondra aux intentions bienfaisantes du souverain, et à l'attente générale.

Il paraît que pour atteindre ce but, des personnes y devraient siéger, choisies par les conseils locaux, et formant avec des conseillers du gouvernement une *junte* ou *consulte administrative*. Une telle junte formerait, ou non, partie d'un *Conseil d'État*, dont les membres seraient nommés par le Souverain parmi les notabilités de naissance, de fortune, et de talents du pays.

Sans un ou plusieurs établissements centraux de cette nature, intimement liés aux notabilités d'un pays si riche d'éléments aristocratiques et conservateurs, il paraît que la nature d'un gouvernement électif ôterait nécessairement aux améliorations qui formeront la gloire éternelle du Pontife régnant, cette *stabilité*, dont le besoin est généralement et puissamment senti, et le sera d'autant plus vivement, que les bienfaits du Pontife seront grands et précieux.

III

(Page 488.)

MÉMORANDUM SUR L'OCCUPATION D'ANCONE.

Au commencement de décembre, les États de l'Église se trouvaient dans une situation qui inquiétait déjà tous les cabinets. Les provinces de Bologne, de Rimini, de Ravenne, cédant aux instigations d'imprudents agitateurs, se refusaient à obéir aux ordres du Souverain Pontife. Elles repoussaient même les bienfaisantes réformes que le Saint-Siège leur offrait, et qui

probablement, il faut le dire, eussent fait plus d'impression sur les hommes de bonne foi si, en les rendant plus complètes, comme la France n'a cessé de le demander, on leur avait donné l'ensemble et la consistance d'un système définitif propre à rassurer les esprits contre le retour d'un ordre de choses trop justement accusé.

Cependant le Saint-Siège levait des troupes et annonçait hautement l'intention de rétablir son autorité par la force des armes dès qu'il en aurait réuni les moyens. Les Puissances sentirent combien il importait de prévenir une collision, moins déplorable encore par les maux immédiats qu'elle devait nécessairement occasionner que par les complications dont elle pouvait devenir la source dans le cas où les forces papales ne seraient pas en état d'atteindre le but qui leur était indiquée.

Des conférences eurent lieu à Paris entre les Ministres du Roi, les Ambassadeurs d'Autriche, de Russie et le Ministre de Prusse. Il fut convenu que les représentants de quatre puissances auprès de la Cour de Rome engageraient le Cardinal secrétaire d'État à leur adresser un exposé de la situation des choses dans les trois Légations et des efforts qu'avait faits le Gouvernement romain pour les pacifier en satisfaisant aux vœux légitimes des peuples; qu'en réponse à cet exposé, les mêmes représentants prenant acte des améliorations effectuées ou promises par le Saint-Siège dans son régime intérieur, exprimeraient par écrit, au nom de leur Cour, la désapprobation la plus

formelle de la conduite des mécontents et promettraient leur appui pour le maintien de l'autorité temporelle du Souverain Pontife, et qu'enfin cette correspondance serait rendue publique. On pensait qu'en ôtant aux habitants des Légations tout espoir d'un appui étranger, on pourrait les disposer au parti de la soumission.

Tout en comptant avec ses alliés, sur le succès de cette combinaison, le Gouvernement du Roi jugea pourtant qu'il fallait prévoir le cas où elle viendrait à échouer et où le Saint-Siège se croirait obligé de recourir à une intervention étrangère. Dans une nouvelle conférence, le Président du Conseil exprima l'opinion que si cette déplorable nécessité venait à se présenter, des considérations puisées dans l'intérêt de l'Italie et dans celui de la paix générale demandaient que l'intervention fût confiée à des troupes sardes. Les Ambassadeurs des Cours alliées ayant répondu qu'une pareille intervention ne promettait pas assez d'efficacité, le Président du Conseil n'insista pas, mais il déclara que, si pour des motifs que nous ne pouvions prévoir, la Cour de Rome se déterminait à demander l'appui des forces autrichiennes, cette détermination si grave, à laquelle nos principes et notre position ne nous permettraient jamais de donner une approbation formelle, nous mettrait dans l'obligation de réclamer une garantie que nous ne pouvions trouver que dans l'occupation d'Ancône.

Il était en effet évident qu'une intervention autrichienne devant avoir pour objet de protéger et de fa-

ciliter, dans les États de l'Église, l'organisation d'un ordre de choses assez solidement établi pour résister à de nouveaux ébranlements, la dignité de la France et ses intérêts mêmes lui prescrivaient de ne pas laisser régler cette grande question sous la protection unique et exclusive d'une puissance étrangère, notre concours pouvait seul d'ailleurs assurer la complète indépendance du Saint-Siège, qui pour bien des motifs est une des bases de notre système politique, et ce concours ne devait avoir de réalité qu'autant que nous occuperions nous-mêmes un point du territoire.

A cet égard, les Ambassadeurs n'exprimèrent aucune opinion et se bornèrent à rendre compte de cette ouverture à leurs Cours respectives. Le Cabinet de Vienne, dès qu'il en fut informé, s'empressa de la repousser, comme dangereuse pour la tranquillité de l'Italie ; mais en même temps le Prince de Metternich, comprenant jusqu'à un certain point qu'il ne nous serait pas possible de rester inactifs en présence d'une nouvelle occupation de la Romagne par les troupes impériales, nous fit communiquer un projet qui admettait nos escadres et même nos soldats à y prendre part, sous la direction, il est vrai, des commandants autrichiens. Ce projet, on le comprend assez, ne pouvait sous aucun rapport obtenir notre assentiment; nous le déclarâmes de la manière le plus formelle.

A Rome notre proposition avait été mieux accueillie. Le Cardinal Bernetti, pressé par M. le Comte de Sainte-Aulaire de lui faire connaître les intentions du Gouvernement romain relativement à la remise d'Ancône.

aux troupes françaises, lui répondit après avoir pris les ordres du Souverain Pontife : « Eh bien, écrivez à votre Cour que le Pape a l'habitude de la résignation. » Dans les circonstances où l'on se trouvait, un tel assentiment était peut-être plus explicite, plus positif qu'on n'était en droit de l'attendre.

Mais pendant qu'on discutait ainsi les chances d'un avenir encore incertain, cet avenir s'approchait rapidement.

Les communications officielles convenues à l'avance avaient eu lieu entre le Cardinal secrétaire d'État et les représentants des Cours étrangères. On se rappelle les notes échangées à cette occasion, on se rappelle surtout celle de M. de Sainte-Aulaire, témoignage si éclatant de la sincérité de nos intentions bienveillantes pour le Saint-Siège.

La publication de ces documents, les démarches multipliées faites par notre Ambassadeur auprès des personnages les plus influents des provinces dissidentes commençaient à jeter, parmi les mécontents, le germe d'une salutaire inquiétude. Au moment de se voir attaqués par les troupes papales n'ayant à attendre aucun secours étranger, en jugeant même par les démonstrations militaires de l'Autriche, qu'au besoin l'appui matériel de cette Puissance ne manquerait pas au Saint-Siège, ils hésitaient sur le parti qu'ils avaient à prendre. Tandis que quelques fanatiques continuaient à agiter le peuple en le poussant à une vaine résistance, les hommes sensés travaillaient de tous leurs moyens à préparer une soumission bien tardive sans

doute, mais qui pouvait encore éviter de grands maux, qui eût donné aux Puissances alliées, et particulièrement à la France, le droit de plaider leur cause auprès de la Cour de Rome. Malgré quelques oscillations, symptôme non équivoque d'une crise prochaine et de la désorganisation de la faction révolutionnaire, la cause de la modération faisant évidemment des progrès, quelques jours de plus, en eussent, sans coup férir, assuré le triomphe.

Par un ensemble de mesures imprudentes et précipitées la Cour de Rome a malheureusement changé, de la manière la plus complète, un état de choses aussi favorable. Cinq jours après la publication des notes adressées au Cardinal secrétaire d'État par les représentants des Puissances, lorsque les notes à peine parvenues dans la Romagne, n'avaient pu encore y produire sur tous les esprits la profonde impression qu'on était en droit d'en attendre, l'armée papale, dirigée par le Cardinal Albani auquel les pouvoirs les plus étendus avaient été remis, s'avance sur le territoire des quatre Légations.

Le choix de ce prélat était seul une grande faute. On sait que de tous les abus qui, en excitant le mécontentement des habitants de la Romagne, avaient préparé les derniers troubles, aucun n'avait donné lieu à plus de réclamations que la concentration entre les mains des Ecclésiastiques de presque toutes les fonctions du Gouvernement. On avait promis d'abandonner un système devenu incompatible avec l'état de l'opinion, et cependant la restauration de l'autorité du

Saint-Siège s'annonçait par l'approche d'une armée dont un Cardinal dirigeait tous les mouvements. Ce seul fait, qui semblait présager la résurrection de tous les anciens abus, suffisait pour éveiller bien des défiances.

Sous un autre rapport, le Cardinal Albani paraissait peu propre, par ses antécédents, à conserver à l'entreprise dont il était chargé le caractère d'indépendance et de modération qu'il était si essentiel de lui donner aux yeux de l'Europe. On a lieu de s'étonner qu'une considération d'une telle évidence eût pu échapper à la sagacité de la Cour de Rome.

Cependant une expédition entreprise sous de tels auspices sembla d'abord devoir obtenir un plein succès. Après une faible résistance, les insurgés furent repoussés, Faenza, Forli furent occupés. Bologne allait ouvrir ses portes, lorsque le massacre de Forli, en faisant connaître aux Romagnoles la déplorable composition des bandes armées auxquelles on livrait leur territoire, en leur persuadant que la résistance présentait moins de dangers que la soumission, raviva le feu presque éteint de la révolte.

L'insurrection, désormais justifiée par le droit de la défense personnelle, se montra plus redoutable. Le Cardinal Albani, surpris et troublé, appela les Autrichiens et le général Grabowsky entra à Bologne.

Cette nouvelle occupation se présentait avec des circonstances qui devaient naturellement accroître encore la juste susceptibilité du Gouvernement français; la précipitation avec laquelle elle avait eu lieu

permettait de croire qu'elle était le résultat d'un concert préalable dont on nous avait caché l'existence; ce n'était que dans cette hypothèse qu'on pouvait se rendre compte de quelques incidents assez singuliers et particulièrement d'une proclamation autrichienne qui, datée du 19 février, trois jours avant l'appel du Cardinal Albani, annonçait déjà la marche des troupes impériales.

Depuis, les Cours de Rome et de Vienne nous ont donné des éclaircissements qui tendent à expliquer ces malentendus d'une manière toute naturelle et à en rejeter le tort sur le zèle indiscret ou sur l'imprévoyance de leurs agents; nous sommes loin de mettre en doute la sincérité de ces explications, mais dans les premiers instants elles ne nous avaient pas encore été données; nou pouvions penser que la confiance de nos alliés avait mal répondu à la bonne foi et à la bienveillance de nos procédés. D'ailleurs le cas était arrivé où nous avions annoncé un mois auparavant que nous nous croirions obligés de demander la remise d'Ancône. La Cour de Rome nous avait donné son consentement éventuel. Une division navale sortit du port de Toulon. portant à son bord des troupes de débarquement, et se dirigeant vers l'Adriatique.

Elle était déjà en mer depuis quelques jours, lorsque nous apprîmes, non sans une vive surprise, que M. de Sainte-Aulaire, ayant demandé au Gouvernement romain de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution d'une mesure dont l'éventualité était déjà admise depuis longtemps, avait éprouvé un refus

formel. La Cour de Rome, tout en déclarant qu'en ce qui la concernait elle ne ferait aucune difficulté d'accéder à notre désir, avait exprimé la crainte qu'il n'en résultât des complications dangereuses pour la paix de l'Europe; on nous avait demandé de nous concerter d'abord avec les autres Puissances alliées, promettant de s'en rapporter à ce qui serait convenu entre nous.

Lors même que nous eussions voulu rappeler notre escadre, nous n'en avions plus la possibilité. D'ailleurs notre conviction n'ayant pas changé, notre devoir était de ne rien négliger pour y ramener le Saint-Siège, qui avait d'abord envisagé la question de la même manière que nous. De nouvelles instructions furent envoyées à cet effet à M. de Sainte-Aulaire.

Le Gouvernement du Roi espérait qu'avant l'arrivée de notre escadre devant Ancône, cet Ambassadeur aurait le temps de déterminer le Saint-Siège à nous en ouvrir les portes. Cette espérance paraissait d'autant mieux fondée, qu'à cette époque de l'année, l'état de la mer Adriatique oppose habituellement à la navigation des retards presque indéfinis. Ce n'était pas tout. Bien qu'au moment du départ de l'expédition nous n'eussions aucun motif de prévoir le refus qu'on venait de nous opposer, le désir extrême d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une surprise et de ne rien abandonner au hasard nous avait déterminés à des précautions en apparence bien minutieuses et bien superflues. Un brick avait été expédié en avant de l'escadre avec la mission de la précéder à Ancône

et de revenir ensuite porter à son commandant les notions qu'il aurait recueillies sur l'état de choses dans cette place. L'officier général, désigné pour commander nos troupes, s'était embarqué sur un bateau à vapeur pour aller se concerter à Rome même avec l'Ambassadeur de France et le Gouvernement romain.

On sait comment cet ensemble de dispositions a été dérangé. Tandis que les vents favorables conduisaient notre escadre à sa destination avec une rapidité extraordinaire, le brick destiné à la précéder de plusieurs jours restait en arrière; le bateau à vapeur qui semblait moins exposé à de tels contre-temps, se voyait forcé de relâcher à Livourne, et M. de Cubières, réduit à prendre la route de terre, arrivait trop tard à Rome. Le commandant de l'escadre, livré à lui-même, a cru pouvoir assurer par la force un résultat qui était devenu indispensable, mais qui devait être obtenu dans une autre forme. Il a méconnu ses instructions, qui lui prescrivaient de ne faire aucun mouvement ayant pour but d'occuper militairement le port et la ville d'Ancône, sans avis ou ordre préalable de l'Ambassadeur du Roi à Rome. Il s'est trompé, et cette faute, la seule irrégularité que l'on puisse imputer dans toute cette affaire, non pas au Gouvernement français, mais à un de ses agents, est déjà réparée; ce commandant est rappelé, il devra rendre compte de sa conduite.

Telles sont les circonstances qui ont amené et accompagné l'occupation d'Ancône. Aux yeux de tout homme de bonne foi, ce simple exposé suffira pour

prouver que la conduite de la France a été constamment sincère et loyale, et que si la situation actuelle de l'Italie centrale pouvait amener des embarras que la sagesse des Puissances saura écarter, ce ne serait pas à elle qu'on devrait en imputer la responsabilité.

IV

(Page 514.)

NOTE DU CARDINAL BERNETTI.

Condizioni.

1° Le Truppe giunte in Ancona sulla gabarra *il Rodano* in numero di 450 saranno immediatamente rimbarcate per la Francia.

2° Durante la permanenza in Ancona delle Truppe ibarcatè il 23 di febbrajo, esse dovranno restare sotto la direzione di Sua Eccellenza Il signor Ambasciatore di Francia, il quale dovra essere autorizzato dal suo Governo a dare direttamente gli ordini al comandante delle truppe medesime.

3° Nè queste truppe, nè la squadra potranno sotto qualsi voglia titolo essere rinforzate.

4° Non sara permesso alle truppe Francesi durante la loro presenza in Ancona, di fare alcuna fortificazione, e quelle che si stassero facendo cesseranno immediatamente, e non saranno riprese.

5° Quando il Governo pontificio non avrà più biso-

gno del soccorso che ha domandato alle Truppe austriache, Sua Santità preghera S. M. I. R. A. di farle ritirarre. Alla stessa epoca, le Truppe francesi partiranno la Ancona per la via di mare.

6° Dal momento presente la sola Bandiera pontificia sarà inalberata sulla cittadella di Ancona.

7° Le Truppe francesi non potranno estendersi fuori del recinto della piazza di Ancona, l'art. XI del contratto fatto dal Sgr Generale Cubières il 7 di marzo col fornitore Sgr Benedetto Costantini sara per conseguenza dichiarato senza oggetto.

8° Il Comandante delle Truppe francesi che si trovano in Ancona non impediranno, ne intralceranno menomamente l'azione del Governo pontificio in Ancona, e particolarmente quella della Polizia.

9° Tutte le speze di spedizione ed altrè occorrenti alle Truppe francesi in Ancona per qualsivoglia titolo resteranno a carico della Francia.

10° Presso il Comandante delle Truppe francesi in Ancona esistera un agente politico rivestito dei poteri necesseri dal Signor Ambasciatore di Francia, e sara destinato a vegliare alla stretta esecuzione degli asticoli precedenti.

Signé : T. C. BERNETTI.

NOTE DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE

Rome, le 16 avril 1832.

A S. E. LE CARDINAL BERNETTI

Le soussigné a reçu la note par laquelle Son Excellence Mgr le Cardinal secrétaire d'État veut bien lui annoncer l'acquiescement donné par le Saint-Père à la présence temporaire des Français à Ancône, et les conditions que Sa Sainteté met à cet acquiescement. Ces conditions seront scrupuleusement observées, et dès demain M. Beugnot, secrétaire de l'Ambassade de France, se rendra à Ancône pour y tenir la main. Si les hommes amenés par la gabarre *le Rhône* n'ont pas encore été embarqués, ils partiront immédiatement sur le vaisseau *le Suffren*.

Le soussigné ne fait aucune difficulté de consentir à ce que, dans le cas où il s'élèverait quelque doute résultant de la rédaction de l'un des six articles, Son Éminence le Cardinal secrétaire d'État prononce sur le sens qui doit y être attaché. La vérité ne saurait avoir un plus sincère interprète. Il semble au reste qu'un seul article puisse se prêter à des interprétations diverses ; c'est l'article 5 qui fixe l'époque du départ des troupes françaises ; mais il n'est pas besoin de rappeler ici que ces paroles *alla stessa epoca* doivent s'entendre du départ des troupes autrichiennes,

Le soussigné ne croit pas non plus avoir besoin de répéter qu'il emploiera tout son zèle pour prévenir

les moindres sujets de déplaisir que pourrait donner à Sa Sainteté la conduite des militaires français, et pour maintenir la meilleure intelligence entre les troupes françaises et les autorités pontificales civiles et militaires qui vont être renvoyées à Ancône.

Il prie Son Éminence d'agréer les nouvelles assurances de sa considération respectueuse.

Signé : COMTE DE SAINTE-AULAIRE.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DU TOME QUATRIÈME

I. — Août 1830-Mars 1831 1
II. — Mars 1831-Juillet 1831 135
III. — Juillet 1831-Janvier 1832 298
IV. — Janvier 1832-Mai 1832 405
Appendice 556

5611-94. — Corbeil, Imprimerie Éd. Crété.

171145

HF.B
B225s
Baronde

Author Barante, Aimable Guillaume Prosper B. Baronde

Title Souvenirs, pub. par. Claude de Barante. Vol.4.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
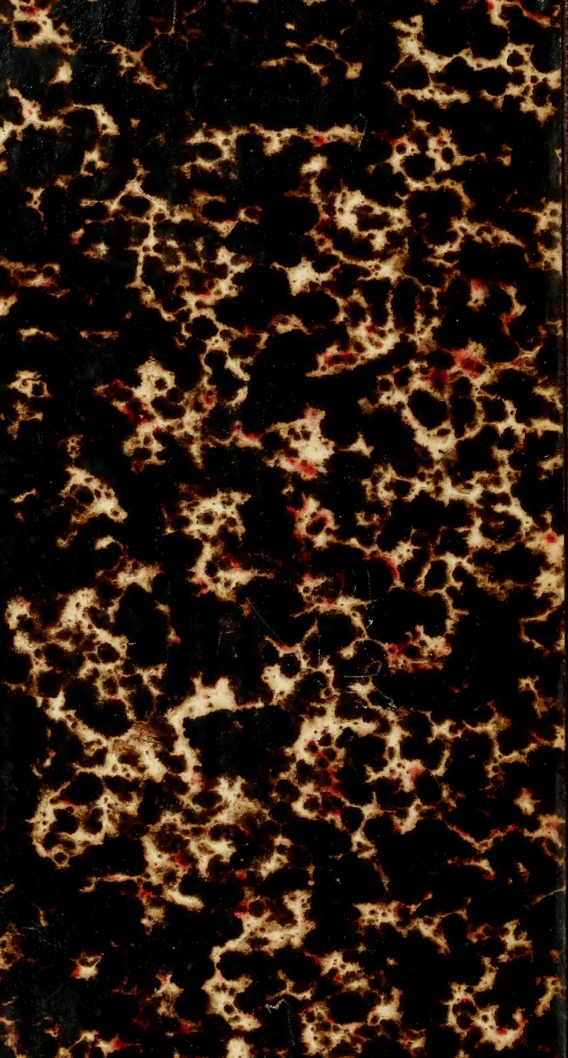
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU